This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU LYONNAIS

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU

LYONNAIS

RECUEIL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

NOUVELLE SÉRIE)

TOME XXV

LYON
CHEZ AIMÉ VINGTRINIER, IMPRIMEUR
RUE DE LA BELLE-CORDIÈRE, 14.
PARIS
CHEZ F. SAVY, LIBRAIRE,
Rue Bonaparte, 20.
1862

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DU LYONNAIS
RECUEIL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Poésie.

L'OISEAU EMPAILLÉ,

Conte rococo.

Un jour, dans une vieille armoire
Oubliée au grenier longtemps,
Où je n'avais nulle mémoire
D'avoir fouillé depuis vingt ans,

Sous des bric-à-brac inutiles,
J'aperçus, de poudre souillé,
Un oiseau que des mains habiles
Autrefois avaient empaillé.

En quelle année ?... Oh ! je l'ignore...
C'était un superbe pinson ;
On eût dit qu'il vivait encore,
Qu'il allait chanter sa chanson.

C'était une œuvre de génie;
L'artiste, on le devinait bien,
Avait empaillé dans sa vie
Bien d'autres oiseaux que le mien.

Digitized by Google

Tout ravi de ma découverte,
Je l'admirais depuis longtemps;
Chez moi, par la fenêtre ouverte,
Entraient les brises du printemps;

Les oiseaux chantaient dans la plaine,
Aux premiers rayons du soleil...
J'eus l'idée étrange et soudaine
D'aller leur montrer leur pareil.

Je voulus voir si d'aventure
Ils reconnaîtraient un des leurs
Et je le mis sur la verdure,
Parmi la rosée et les fleurs.

Tous les chanteurs du voisinage,
Sitôt qu'il eut frappé leurs yeux,
Descendirent de leur feuillage
Et l'abordèrent tout joyeux.

Pinsons, chardonnerets, fauvettes,
Linots, mésanges, tour à tour
Sautillant, faisant des courbettes,
Semblaient lui dire le bonjour.

Tout-à-coup je vis... ô prodige!...
Son corps s'agiter doucement:
Je crus que j'avais le vertige,
Mais cette erreur n'eut qu'un moment.

Je le vois sur son entourage
Promener des regards surpris,
Puis ébouriffer son plumage
Avec de joyeux petits cris.

Le voilà qui lisse et relisse
Avec son bec son vieux manteau,
Qui se trémousse avec délice
Et qui redevient jeune et beau.

Ainsi je le regardais faire!
Sa toilette dura longtemps;

Digitized by Google

Ce n'est pas une mince affaire,
Brosser la poudre de vingt ans.

Quand il se fut baigné dans l'onde,
Ce fut un pinson achevé;
Jamais plus beau ne fut au monde,
Plus beau jamais ne fut rêvé.

Il s'en alla, battant des ailes,
Se promener parmi ses sœurs,
Lorgnant les plus jeunes d'entre elles
Et leur disant mille douceurs.

Puis il avise une pinsonne,
Au beau plumage, au doux regard,
Toute jeune, toute mignonne,
Et qui se tenait à l'écart;

Une pinsonne de l'année,
Innocent et charmant trésor;
Depuis un mois elle était née
Et son bec était jaune encor.

Près d'elle il s'approche et soupire,
Parle d'amour à sa façon...
Je ne sais ce qu'il put lui dire,
Dans son langage de pinson;

Mais je sais bien que dans la plaine
Ensemble les voilà partis...
« Vous vous étiez compris sans peine...
« Bon voyage, mes chers petits!

« Allez-vous en par la vallée,
« A travers les champs du bon Dieu,
« Dans les forêts sous la feuillée,
« Dans les sillons sous le ciel bleu.

« S'il le faut, passez l'Atlantique,
« Allez partout où luit le jour...
« N'avez-vous pas pour viatique
« Votre jeunesse et votre amour?...

Digitized by Google

« Le bonheur vous sera facile
« Et pour vous tout réussira ;
« Celui-là sera bien habile
« Qui jamais vous désunira. »

Lecteur, vous criez au mensonge,
Cette histoire n'a pas eu lieu...
C'est vrai, mais je l'ai vue en songe
Et tout songe nous vient de Dieu.

Naguère une vieille sibylle
Dans le mien a lu l'avenir ;
(En amour elle est très-habile,
Probablement par souvenir).

« Oiseau, c'est amour, me dit-elle,
Clignant son petit œil moqueur,
« Et je lis dans votre prunelle
« Que le pinson, c'est votre cœur. »

De la pinsonne si gentille
Elle m'a dit le nom tout bas ;
C'est... devinez-le, jeune fille...
Moi, je ne vous le dirai pas.

T. Doucet.

Digitized by Google

NICOLAS BERGASSE

PUBLICISTE

AVOCAT AU PARLEMENT DE PARIS, DÉPUTÉ DE LYON A L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

(Suite).

Nous avons, hélas! presque tout oublié de 89. Cette aurore si courte dégénéra si tôt en incendie, ces premiers accents de la France réveillée du sommeil de l'absolutisme furent si tôt couverts par les cris des factions, qu'on ne sait presque plus rien aujourd'hui de ce qui se passa dans ces assemblées de nos pères, d'où sont sortis cependant les principes de la France moderne. Sans doute les histoires locales si curieusement fouillées de nos jours, les monographies d'abbayes et de châteaux, la généalogie des familles, tout cela a son prix et sa place dans les annales générales de la nation. Mais quelles recherches plus patriotiques, quelle étude plus fertile en conclusions que celle de ce puissant mouvement de 89, qui, à un jour donné, souleva tout un peuple vers un idéal immortel de justice et de liberté? Cet idéal est notre avenir, Messieurs; nous l'avons reçu de nos pères, nous devons le transmettre intact, sinon entièrement réalisé, à ceux qui viendront après nous. Permettez-moi, en attendant, de vous remettre sous les yeux le spectacle de Lyon en ces beaux jours dont tant de mauvais jours devaient effacer jusqu'au souvenir.

L'assemblée du tiers-état commença par choisir dans son sein cent cinquante membres qui devaient nommer les com-

Digitized by Google

missaires rédacteurs des cahiers. Ne pouvant rappeler ici cent cinquante noms, je veux citer au moins, à l'honneur de leurs descendants, ceux des sept commissaires auxquels nous devons les admirables cahiers du tiers-état lyonnais. Ce furent : MM. Faure de Montaland, lieutenant général criminel; Rey, lieutenant de police ; Boscary, procureur ; Couderc, négociant ; Millanais, bourgeois; Brunet le jeune, épicier, et Maisonneuve, chapelier. Une sous-commission de trente membres fut chargée de suivre et de surveiller le travail des rédacteurs. Parmi ces commissaires surveillants, je relève le nom de Dominique Bergasse, frère de l'avocat au parlement. Ce fut devant eux que M. Millanais vint lire son remarquable rapport, qu'on n'a plus guère lu depuis ce jour, et que peut-être, hélas! on ne saurait plus écrire aujourd'hui.

« Grâces éternelles, s'écriait en débutant le représentant du tiers-état, soient rendues à ce roi juste et bienfaisant, objet de l'amour de son peuple, qui rassemble les représentants de la nation pour apporter un remède aux plaies de l'Etat ! Que l'expression de la plus tendre et de la plus respectueuse reconnaissance soit le premier vœu dont seront chargés, au nom de cette sénéchaussée, les députés du tiers-état...»

Ce vœu, répété avec le même élan de sensibilité dans les cahiers des quarante mille bailliages, forme ainsi le premier et le plus indiscutable des principes posés en 89.

Venait ensuite la demande d'un gouvernement constitutionnel remplaçant définitivement le gouvernement absolu, et prenant pour bases les Etats généraux périodiques, le doublement du tiers, la réunion des trois ordres, le vote par tête, la responsabilité des ministres et des agents de l'autorité, l'égalité des propriétaires et des propriétés devant l'impôt ; la propriété inviolable et protégée contre l'expropriation pour cause d'utilité publique par un système sagement combiné de difficultés, de lenteurs, de garanties de toutes sortes ; toute servitude

Digitized by Google

personnelle abolie, la liberté individuelle assurée par la constitution. Aucune fonction civile, aucun grade militaire ne devait désormais appartenir par privilége à l'un des trois ordres; aucune loi, aucun impôt, aucun changement dans la valeur et le titre des monnaies ne pouvaient être décrétés sans avoir été discutés et consentis par l'Assemblée nationale.

Outre ces principes généraux de toute société bien réglée, les cahiers du tiers-état lyonnais demandaient le remplacement des impôts existants, mal établis, mal perçus, mal dépensés, par un nouveau système d'impôts répartis entre les généralités par les Etats généraux, entre les paroisses par les Etats provinciaux, entre les individus par les municipalités; le licenciement des grandes compagnies de finance qui exerçaient sur la nation l'empire le plus despotique et le plus meurtrier; les contestations entre les contribuables et l'Etat dévolues aux tribunaux ordinaires et non à l'administration elle-même; l'abolition des municipalités existantes et la création de municipalités nouvelles reposant sur le principe de la population et non sur le privilége des corporations; des Etats provinciaux élus librement dans chaque généralité avec double représentation par le tiers et un président nommé à l'élection; le devoir imposé aux assemblées municipales et paroissiales, aux administrations d'hospices et d'établissements publics, de rendre leurs comptes chaque année aux Etats de la province, qui devraient rendre les leurs aux Etats généraux.

Quant à la justice, la seconde ville de France, qui relevait jusqu'alors du parlement de Paris, réclamait l'établissement d'une cour souveraine à Lyon, un juge de paix élu dans chaque paroisse et la formalité de l'appel en conciliation préalable obligatoire pour les plaideurs, un conseil charitable pour les indigents, un seul code civil, criminel, commercial et agricole pour tout le royaume, l'égalité des peines, la publicité de l'instruction, le premier interrogatoire de

Digitized by Google

l'accusé devant trois juges, le droit pour les accusés d'entendre prononcer sur leur élargissement dans les vingt-quatre heures de leur arrestation, l'abolition de la peine de mort pour crime de vol, l'amélioration physique et morale du régime des prisons, la simplification des formes de la procédure, l'adoucissement de la loi sur la contrainte par corps.

Dans l'ordre des questions d'église et d'assistance publique, les Lyonnais, après avoir rappelé la prédominance nécessaire en France de la religion catholique, apostolique et romaine, demandaient l'aliénation par le clergé lui-même d'une partie de ses biens pour purger sa dette, la suppression des dîmes, la nullité légale des vœux prononcés avant l'âge de vingt-cinq ans, la réunion à un monastère du même ordre de tout couvent contenant moins de sept religieux, la juridiction ecclésiastique réduite aux seuls cas qui touchent aux sacrements ou à la discipline canonique, un lieu de retraite pour les anciens vicaires atteints par l'âge et les infirmités, une école primaire gratuite dans chaque municipalité, des écoles, gratuites aussi, d'enseignement professionnel dans les villes, chaque paroisse nourrissant ses pauvres et la mendicité vagabonde interdite, les enfants trouvés remis à l'État et consacrés plus tard à son service dans l'armée.

Pour l'agriculture, vos cahiers résumaient ses droits en deux mots, *liberté* et *encouragement*, et développaient ses besoins dans les vœux suivants : suppression des droits sur les vins, boissons et denrées de première nécessité, énergiquement qualifiés d'*impôts destructeurs ;* suppression de l'odieuse gabelle; libre commerce du sel et du tabac; refonte des règlements sur la propriété et l'exploitation des carrières de charbon, de façon à diminuer le prix de ce combustible populaire; droit reconnu aux censitaires de se racheter à prix d'argent de tous cens et rentes foncières; les communes déclarées propriétaires incommutables de leurs biens actuels

Digitized by Google

et remises en possession de ceux qui auraient été usurpés sur elles.

Mais c'est surtout dans la partie des cahiers où il est traité du commerce qu'on peut admirer ce ferme bon sens et cette probité prudente qui firent de tout temps la fortune et l'honneur de cette métropole. Il leur fallait la destruction des péages, sauf indemnité aux propriétaires de ces droits onéreux; l'abolition des droits de marque sur les fers et sur les cuirs, les premiers donnant en France un avantage réel aux fers de Suède sur les nôtres, les seconds ayant ruiné par leur exagération un commerce jadis opulent; l'abolition des droits de marque et de jurande sur les toiles nationales, des droits sur les amidons, huiles, savons, papiers, cartons, et sur les matières destinées à alimenter les manufactures françaises; les douanes et les barrières intérieures reculées jusqu'aux frontières; un système uniforme de poids et mesures pour toute la France; l'élévation du taux de la compétence sans appel des tribunaux de commerce; l'exécution de leurs sentence dans tout le royaume sans *pareatis*; l'obligation imposée au négociant de soumettre feuillet par feuillet ses livres au paraphe des juges consulaires, et le refus d'admettre à traiter à l'amiable avec ses créanciers celui qui se serait soustrait à cette formalité tutélaire. Les faillis se distinguaient en trois classes : ceux qui ne seraient que malheureux ou coupables d'imprudences légères; ceux qui, étant livrés à la dissipation habituelle, auraient contracté de nouveaux emprunts après avoir connu leur insolvabilité; ceux enfin qui auraient détourné des effets, supposé des créances, falsifié leurs écritures, ou négligé de faire au moins tous les deux ans un inventaire général. Les premiers devaient être renvoyés absous, les seconds frappés d'admonition; quant à ceux de la troisième catégorie, ils devaient être déclarés en état de banqueroute frauduleuse et condamnés aux galères perpétuelles. En

Digitized by Google

outre, les faillis auraient leurs noms affichés dans la salle d'audience du tribunal de commerce, seraient comme tels exclus de la Bourse et déclarés incapables de remplir aucun emploi ou fonction municipale. Par une disposition d'une rigoureuse et saisissante moralité, cette indignité suivait les biens en quelques mains qu'ils eussent passé, et se transmettait comme un héritage de honte, tant que la mémoire du failli n'avait pas été réhabilitée. Puis venait comme corollaire cette phrase terrible contre des mœurs qui tendaient dès lors à s'introduire dans le commerce : « Les Etats généraux sont invités à déclarer ennemis de la nation et indignes du nom de négociant les hommes assez vils pour se prostituer au jeu de l'agiotage. » Le même sentiment de la dignité d'une profession utile honnêtement et laborieusement remplie portait les rédacteurs du troisième ordre à réclamer contre l'achat des titres nobiliaires, contre l'adage héraldique que le commerce et l'industrie dérogeaient, et à proposer au gouvernement d'attribuer des grâces et des honneurs pour les fils de négociants qui resteraient fidèles au commerce et au nom de leurs pères. « Il est pour l'Etat d'une bonne politique, concluaient enfin vos cahiers, d'accorder aide et protection aux manufactures de Lyon et de Saint-Chamond, parce que leurs bénéfices se font sur l'étranger et se répandent en salaires sur les nationaux (1). »

(1) Les cahiers du tiers-état de Lyon portent au procès-verbal les signatures suivantes : Boscary, Dugas-Vialis, Rey, Faure de Montaland, Couderc, Florentin Petit, avocat, Lemontey, Jérôme Maisonneuve, Rivoiron, C.-M. Andrieu, Brunet, de Fréminville, Fornas, Ravier de Vaise, Dussurgey l'aîné, Berthelet de Barbot, Chapuis, Devermont, Trouillet, Marest de Saint-Pierre, Guérin, Dugelay, Breton, Lagef, Fournel, Maniquet, Perollet, Teyssot, Girerd, Desabiez, Simonnet, Bret, Nurer fils, Chasteignier, Lebrun, Martin, J. Venet, Olivier, Bouchet, Antoine Treynet, Miége, Brossette Taboureux, Savy, Cuny, Mosnier, Durafort, Changeux, Peyrand, Alhumbert,

Digitized by Google

Vous me reprocheriez d'oublier, Messieurs, un vœu qui fait le plus grand honneur aux Lyonnais de 89, et qui a eu la singulière fortune depuis de passer plusieurs fois à l'état de loi pour revenir à l'état de vœu. « La liberté de la presse sera admise, disaient les cahiers du tiers; mais tout écrit contraire à la religion ou à la décence, ou attentoire à la réputation des personnes, sera considéré, flétri et puni comme libelle. » De leur côté, les cahiers de la noblesse lyonnaise énumeraient comme un droit nécessaire au citoyen « la liberté de la presse indéfinie sur toute matière qui aurait rapport à la politique, aux sciences et aux arts, sauf les précautions à statuer pour la religion, les mœurs et les personnes. »

L'assemblée du tiers-état avait huit représentants à élire, quatre pour la ville et autant pour la campagne. Aux termes de l'ordonnance du 24 janvier, qui prescrivait fort sagement le vote à deux degrés, elle commença par nommer cent cinquante électeurs, chargés à leur tour d'élire les huit députés. Les choix se portèrent, pour la ville, sur MM. J.-J. Millanais, bourgeois de Lyon, Jean-André Périsse-Duluc, libraire, Benoît Couderc, négociant, Louis Goudard, négociant, et pour la province du Lyonnais, sur MM. Jean-Marie Bouchardier, bourgeois de Saint-Julien-en-Jarrest, Girerd, médecin à Tarare, Trouillet, négociant à Charlieu, et Laurent Basset, lieutenant général de la Sénéchaussée. Ce digne magistrat n'ayant pu se décider à quitter des fonctions où il avait su se

Monchand, Janet, Beaulieu dit Ruby, Thaullot, Cattini, Julien, Griffon, Hugand, Bouvard, Peytout, Comte, J. Thierry, J.-L. Second, Decheneau, Muraillat, Germain, Biclet, Perret, Claude Morel, André Chifflet, Claude Giraud, J.-B. Faure, Dodat aîné, Fleury Chevalier, Benoît Clerc, J. Caminet, Michel, Bressaud, Daniel Roux, Revol aîné, Chevassu, Menissier, Blanc, Pigaud, Dubost, Fayolle, Candy, Carret, Maillot, Millanais, Goudard, Brunet, Périsse-Duluc, Malinas, Morel, Tabard, Rast, Basset, lieutenant général, et Fléchet, greffier.

Digitized by Google

rendre populaire, l'assemblée le remplaça par Nicolas Bergasse, avocat à Paris (1). Si j'en juge par les trois tours de scrutin qui sont consignés au procès-verbal et par un écrit de Dominique Bergasse se plaignant de ce que Lyon avait ses Beaumarchais, l'élection du célèbre publiciste ne fut pas enlevée sans résistance.

Pendant ce temps, le clergé et la noblesse avaient aussi rédigé leurs cahiers et nommé leurs députés. La première recommandation faite par les deux ordres privilégiés à leurs mandataires, c'était de se considérer non comme les représentants d'un ordre particulier, mais comme les représentants de la nation. Tous les principes qu'on a aiguisés depuis en armes de combat entre les diverses classes de notre société française se virent, en ces jours heureux, hautement proclamés et réclamés comme la foi et la garantie de chacune d'elles. La monarchie constitutionnelle, fondée sur l'accord de la nation, des Etats généraux et du roi, était évidemment la croyance et le vœu sincère des trois ordres. Aucun détail ne fut négligé comme indigne de l'assemblée qui allait avoir à réorganiser l'appareil de la politique et des lois. Je n'ai pu me défendre de frémir en rencontrant dans les cahiers de la noblesse le vœu que le supplice de trancher la tête devînt commun désormais à tous les condamnés à mort, à quelque ordre qu'ils appartinssent. Les rédacteurs des cahiers ne se doutaient pas à quel point ils allaient être exaucés, et que la guillotine serait un jour jugée trop lente contre les héroïques défenseurs de Lyon !

Les élus des deux premiers ordres, qui réunis devaient égaler en nombre la représentation accordée au troisième, furent pour le clergé : l'abbé de Castellas, doyen de la

(1) M. Bouchardier n'accepta pas non plus d'aller à Paris, et fut remplacé par M. Et. Durand, tanneur à Saint-Maurice-sur-Dargoire.

Digitized by Google

primatiale; M. Flachat, licencié en droit, curé de Saint-Chamond; M. Maillet, bachelier de Sorbonne, curé de la paroisse de Rochetaillée en Franc-Lyonnais; M. Chorier de la Roche, docteur de Sorbonne, prévôt du chapitre d'Ainay et curé de cette paroisse. Pour la noblesse, les quatre représentants furent: le marquis de Mont-d'Or, seigneur de Charpieu, président de l'ordre; M. Barthélemy de Boisse, le marquis de Loras, et M. Deschamps, écuyer, secrétaire de l'ordre et membre de l'Académie de Lyon.

Ces diverses nominations ayant été communiquées mutuellement entre les trois chambres, une grande cérémonie eut lieu dans l'église de Saint-Bonaventure pour la prestation du serment des députés à leurs électeurs et la remise des cahiers. Le lieutenant général de la sénéchaussée ouvrit la séance en félicitant ses concitoyens des trois ordres du spectacle de concorde et de générosité qu'ils venaient de donner. Puis, ayant appelé les nouveaux élus au milieu de la nef, il remit à chacun un exemplaire des cahiers de leur ordre, et lut à haute voix le serment d'exécuter sur leur foi et conscience le mandat dont ils venaient d'être chargés. Les députés du clergé, la *main sur le pect*, comme s'expriment les procès-verbaux, les quatre de la noblesse et les sept du tiers-état, la main levée vers le sanctuaire, répondirent un à un: « Je le jure. » Quant au huitième, qui était Bergasse, on lut de lui une lettre datée de Paris, par laquelle il acceptait avec respect, disait-il, la députation dont avait bien voulu l'honorer le tiers-état du plat pays de la sénéchaussée de Lyon. On ne remarqua pas sans doute alors, mais nous pouvons le remarquer aujourd'hui, que le ton du célèbre avocat respirait la tristesse plutôt que l'enthousiasme, et qu'au milieu de l'engouement de ces jours si beaux le nouveau député osait parler « des circonstances malheureuses » où le pays se trouvait (1).

(1) *Journal de Lyon et des provinces de la généralité* du 23 avril 1789.

Digitized by Google

Le 5 mai suivant, le roi Louis XVI ouvrait à Versailles la session des Etats généraux. Douze cents députés, prêtres, nobles, bourgeois, se levèrent au cri de *Vive le roi!* au moment où le chef héréditaire de la nation, suivi de la reine et des princes de sa maison, fit son entrée dans la salle. « Messieurs, dit-il d'une voix émue, le jour que mon cœur attendait depuis longtemps est enfin arrivé, et je me vois entouré des représentants de la nation à laquelle je me fais gloire de commander. » Puis, après avoir parlé de la dette immense qui pesait déjà sur le royaume au moment de son avénement, et dont le chiffre s'était encore accru par la guerre d'Amérique, le roi signalait fermement aux députés la nécessité de mettre fin à l'inquiétude générale des esprits, qui ne tarderaient pas, annonçait-il, à s'égarer dans un désir exagéré d'innovations, si l'on ne se hâtait de les fixer par une réunion d'avis sages et modérés.

Malgré l'attrait toujours nouveau de cette histoire si souvent répétée des premiers jours de la liberté politique en France, je ne me laisserai pas aller à vous la raconter à mon tour. Entre les divers partis qui allaient se rencontrer dans l'arène parlementaire, Bergasse avait depuis longtemps marqué sa place; sa réputation était tellement éclatante qu'on peut dire qu'il entrait aux Etats généraux comme il était entré quinze ans avant dans la salle de l'Hôtel-de-Ville de Lyon, précédé par un bruit de fanfares. Rien ne lui manquait de ce qui doit assurer le succès d'un homme politique, ni le talent, ni les convictions, ni l'ambition, ni même des ennemis. Les courtisans, qui regrettaient le duumvirat de Loménie de Brienne et de Lamoignon, détestaient l'avocat qui avait marqué ce ministère au fer rouge de son éloquence; le parti des parlements redoutait en lui un protecteur éclatant remercié par une éclatante ingratitude; enfin les esprits à systèmes qui visaient à s'imposer à l'assemblée lui reprochaient de tenir

Digitized by Google

autant que pas un d'eux à ses conceptions personnelles.

L'attention publique se portait donc sur le député du tiers-état de Lyon, alors dans la force de l'âge, et doué, d'après une gravure que beaucoup d'entre vous doivent avoir trouvée à leurs foyers, d'une figure singulièrement expressive dans sa régularité.

Dès le 19 mai, Nicolas Bergasse était désigné comme l'un des seize commissaires conciliateurs chargés par l'assemblée des communes de s'entendre avec l'ordre de la noblesse, qui prétendait vérifier à part les pouvoirs de ses députés. Leurs efforts, on le sait, furent infructueux. Le roi ordonna au garde des sceaux d'interposer sa médiation, et ne fut pas plus heureux. Les têtes se montaient sur cette irritante question de la distinction des trois ordres, qui était au fond toute la Révolution. Que les députés du tiers eussent consenti à la plus mince concession, et c'en était fait du principe de l'égalité devant la loi. Pourquoi, en effet, aurait-on tenu si obstinément à garder les trois ordres séparés, si ce n'était pour continuer à attribuer aux deux premiers des droits et des faveurs refusés au troisième? Bergasse fut un des tenants de son ordre dans cette querelle, non seulement au sein de la commission intermédiaire, mais à la tribune. Il s'agissait de décider quel nom prendrait cette réunion réduite à six cents députés, qui n'était pas toute l'assemblée, et qui ne voulait plus s'appeler la chambre du tiers-état. Mirabeau proposait sans plus de façon le titre de *représentants du peuple*, et s'indignait des murmures qui repoussaient sa motion. Sieyès, moins emporté, préférait *assemblée des représentants de la nation*, ou plus simplement *assemblée nationale*. Bergasse appuya fortement cet avis. La dénomination de *représentants du peuple* lui semblait faite pour éloigner encore les deux premiers ordres, à cause du sens exclusif qu'on ne manquerait pas d'attribuer au mot *peuple*. En même temps, l'orateur

Digitized by Google

lyonnais présentait à ses collègues l'éloquent résumé de ce qu'ils auraient à dire au clergé, à la noblesse et au roi pour terminer ce différend. Malgré les éclats de colère de Mirabeau, le succès de Bergasse fut très-grand : non seulement la proposition qu'il soutenait fut adoptée, mais l'assemblée le chargea expressément d'en informer le roi. Une adresse rédigée par Bergasse, Barnave et Chapelier fut lue à la même séance et adoptée avec acclamation ; elle eut aussi un plein succès auprès du prince, dont le cœur inclinait depuis le premier jour vers la réunion des ordres.

Effrayé du déchaînement de l'opinion qui commençait à confondre la couronne dans la cause des abus et des priviléges, Louis XVI manda auprès de lui le prince de Luxembourg, président de la chambre de la noblesse, et lui demanda de mettre fin à cette dangereuse scission. En vain M. de Luxembourg voulut-il effrayer son auguste interlocuteur, en vain essaya-t-il de lui démontrer qu'avec trois chambres la couronne perdait inévitablement dans l'opinion tout le prestige qui s'attacherait à cette imposante personnification du pays, Louis XVI, plus ferme que d'habitude, répondit: « Dites à l'ordre de la noblesse que je le prie de se réunir aux deux autres ; si ce n'est pas assez, je le lui ordonne ; comme son roi, je le veux (1). »

Le cardinal de La Rochefoucauld, président de la chambre du clergé, reçut aussi la même injonction, moins nécessaire pour son ordre que pour celui de la noblesse, car un grand nombre des députés ecclésiastiques étaient venus depuis longtemps se réunir au tiers-état.

Le 14 juillet suivant, le jour même où le peuple de Paris démolissait la Bastille, l'assemblée entreprenait de jeter les bases d'une nouvelle constitution. Une commission de huit

(1) *Moniteur universel* du 4 au 6 juillet 1789.

Digitized by Google

membres était nommée pour lui en présenter le projet. Ces huit membres, que la confiance de leurs collègues était allée chercher à dessein dans les trois ordres désormais confondus, furent, pour le clergé, M. de Cicé, archevêque de Bordeaux, et M. de Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun, deux prélats dont un au moins ne passait pas pour trop imbu des préjugés de son ordre; pour la noblesse, deux partisans déclarés des idées nouvelles, MM. de Clermont-Tonnerre et de Lally-Tollendal; pour le tiers-état, quatre théoriciens de l'école de Montesquieu: Mounier, l'abbé Sieyès, Chapelier et Bergasse. Entre ces huit commissaires, l'accord, on le voit, était fait d'avance sur les questions principales. Dès le 27 juillet, l'archevêque de Bordeaux venait lire à la Constituante un projet de déclaration des droits, et de M. Clermont-Tonnerre une curieuse analyse des vœux des cahiers.

Nous entendons souvent demander ce qu'il faut croire de ces fameux principes de 89 que tout le monde invoque et qu'on s'abstient généralement d'énumérer. La réponse n'est ni dans les préambules de nos chartes, ni dans les dissertations des publicistes; elle est tout simplement au *Moniteur*. D'après le rapport de la commission de constitution, les vœux des cahiers se partageaient en vœux unanimes et vœux de la très-grande majorité des bailliages. Ceux sur lesquels les cahiers se prononçaient d'une seule voix étaient au nombre de dix, savoir: l'inviolabilité de la couronne dans la famille actuellement régnante (1); l'hérédité de mâle en mâle; le roi dépositaire du pouvoir exécutif; la responsabilité des agents de l'autorité; la sanction royale nécessaire pour la promulgation des lois; la loi faite par la nation avec la sanction du roi; le

(1) « La loi constitutionnelle, disaient les cahiers du tiers-état de Lyon, consacrera l'ordre établi pour la succession au trône dans la famille régnante, de mâle en mâle et d'aîné en aîné. »

Digitized by Google

consentement national nécessaire à l'emprunt et à l'impôt; l'impôt voté seulement d'une tenue d'Etat à l'autre; la propriété inviolable; la liberté individuelle sacrée. Tel est le sommaire trop souvent oublié ou mutilé des principes de 89; tous ne sont pas contenus dans ce décalogue, mais ceux-là seuls qui y figurent furent le vœu unanime de nos pères. D'autres vœux venaient ensuite sur la permanence ou la périodicité de l'assemblée ; sur les deux chambres ; le droit de dissolution laissé au roi ; l'exclusion comme représentants de la nation de ceux qui possèderaient charge, emploi ou place à la cour ; l'abolition des lettres de cachet; l'inviolabilité des paquets confiés à la poste ; la liberté de la presse, c'est-à-dire la libre communication des pensées, comme s'exprimait le noble rapporteur. Ceux-là ayant pour eux la quasi-unanimité des cahiers, méritent assurément de compter aussi parmi les principes de 89. Ce que la France a voulu à cette époque ne peut donc être un mystère pour personne, car elle l'a écrit dans ses cahiers, et on l'a dit pour elle devant ses mandataires. Ainsi se trouvait résolue, avant d'être publiquement engagée, une discussion dont il ne serait plus question depuis longtemps, si les procès d'idées se décidaient, comme les procès d'affaires, par une simple production de pièces.

Bergasse, à qui l'on avait souvent reproché une certaine affectation à se poser en réformateur de l'Etat, fut chargé de préparer un travail sur la réorganisation de l'ordre judiciaire. Le rêve de sa vie était accompli. Il n'était plus l'avocat au parlement, le défenseur de son ami Kornmann; il parlait en législateur, il tenait la plume pour la nation. L'éminent publiciste commençait par établir que le premier objet des lois est d'assurer à chacun de nous la jouissance des droits qui lui appartiennent en vertu de la constitution. Les lois sont donc les garanties de la liberté. La liberté a deux applications distinctes et naturelles: — politique, elle consiste dans le droit

Digitized by Google

reconnu à tout citoyen de concourir, soit par lui-même, soit par ses représentants, à la formation de la loi ; — civile, elle est la faculté de faire tout ce qui n'est pas défendu par la loi. Bergasse marquait ainsi combien sont vaines et misérables ces distinctions qu'on entend proposer quelquefois entre la liberté politique, dont il serait permis de faire bon marché, et la liberté civile, seule nécessaire au bonheur des Etats. Ce sont là évidemment des équivoques de Bas-Empire. La liberté civile n'est qu'oppression si la loi à laquelle je dois obéir n'est pas mon œuvre. Toute liberté est nécessairement politique. Ce n'est que lorsqu'elle n'existe pas dans la constitution qu'on est réduit à la chercher dans les codes. Cette liberté civile, fille de la liberté politique, a pour organes les tribunaux. Le gouvernement ne doit en aucun cas dépendre d'eux, et ils ne doivent jamais dépendre du gouvernement. Ni droits d'enregistrement, ni lits de justice. Avec le régime de la liberté politique définitivement conquise, il serait inutile de garder de puissantes compagnies de magistrats qui ne manqueraient pas d'entrer en conflit avec la représentation nationale appelée à les remplacer. Le moyen d'enlever à l'institution judiciaire l'importance politique qu'elle a eue jusqu'à présent serait d'augmenter le nombre des cours et de diminuer notablement dans chacune d'elles celui des conseillers. L'idée que le droit de juger peut être un droit qui se transmet et s'achète comme un droit privé, est une idée anarchique. Ni vénalité, ni hérédité des charges. On voit assez comme cette argumentation sapait par sa base le vieil édifice des parlements. Cette vénérable représentation de la justice sous l'ancien régime, par qui le pays s'était donné plus d'une fois l'illusion de la liberté politique , n'obtint que l'hommage de quelques regrets : « Malheureusement , disait le rapporteur de la Constituante, quand on est appelé à fonder sur des bases durables la prospérité d'un Etat, ce n'est pas

Digitized by Google

de reconnaissance qu'il faut s'occuper, mais de justice. »

Si l'ancien orateur de la grand'chambre n'épargnait pas les critiques à l'illustre tribunal qu'il avait si vaillamment défendu jadis contre les réformes de M. de Lamoignon, il ne se montra guère moins radical dans son plan d'organisation nouvelle. Au prince seul le droit de nommer les juges, mais aux assemblées provinciales le premier droit de désigner au prince les candidats entre lesquels son choix aurait à s'exercer. La justice doit être gratuite; elle est, comme le dit logiquement l'expression ordinaire: *rendre la justice*, une dette de la société envers chacun de ses membres. Rendre n'est pas vendre. L'instruction des affaires criminelles doit être publique; elle ne doit pas chercher seulement à trouver des coupables, elle a aussi pour mission de justifier des innocents. Le magistrat qui accuse ne peut être le même que le magistrat qui prononce la peine. Le jury est le vrai tribunal criminel des peuples libres; il est de rigueur dans les affaires politiques; il faut même chercher à l'appliquer, comme les Anglais, aux affaires civiles. Les tribunaux de police doivent être nommés par le peuple, sans aucune intervention du prince, et seulement pour un temps déterminé. Toute peine qui n'est pas nécessaire sera proscrite, comme une violation des droits de l'homme et un attentat du législateur contre la société. La peine de mort la plus forte qui puisse être prononcée contre un coupable; elle ne devra l'être que dans le cas de meurtre ou de haute trahison. Les tribunaux d'exception cessent d'exister. Chaque province aura sa cour suprême de justice composée au plus de deux présidents, de vingt conseillers, de deux avocats généraux et d'un procureur général. Chaque district aura un tribunal de second ordre, et chaque ville, bourg et paroisse, un juge de paix choisi parmi la municipalité dans une liste de notables dressée par la loi.

Ce rapport, dont les principes ont pour la plupart mérité de

Digitized by Google

passer dans nos codes, se terminait par un énergique et douloureux appel au véritable esprit de 89, déjà débordé par l'esprit de révolution. « Jamais empire, s'écriait Bergasse, ne s'est trouvé dans un état de dissolution plus déplorable que celui-ci. Tous les rapports sont brisés, toutes les autorités sont méconnues, tous les pouvoirs anéantis; on renverse toutes les institutions avec violence, on commande tous les sacrifices avec audace, on s'affranchit avec impunité de tous les devoirs. Chaque jour éclaire de nouveaux excès, de nouvelles proscriptions, de nouvelles vengeances. Les crimes se multiplient de toute part, et la palme de la liberté ne s'élève au milieu de nous que couverte de sang et de pleurs. » Quel triste tableau à opposer aux radieuses espérances du mois de mai précédent! « Je sais, ajoutait prophétiquement l'orateur du tiers-état, qu'une grande anarchie produit promptement une grande lassitude, et que le despotisme, qui est un espèce de repos, a presque toujours été le résultat nécessaire d'une grande anarchie. Il est donc plus important qu'on ne pense de mettre fin aux désordres dont nous gémissons... Les hommes qui se méfient toujours sont nés pour la servitude. Ce n'est que pour les grands caractères que la Providence a fait la liberté. D'accord avec le roi que vous venez de proclamer à si juste titre *le restaurateur de la liberté française*, rétablissons le calme dans les provinces; que pour l'honneur de l'humanité cette révolution soit paisible, et qu'aucun jour de désolation ne vienne se mêler aux jours qui vont se succéder (1). »

Le discours de Bergasse, ajoute le *Moniteur*, fut vivement applaudi, et l'assemblée en ordonna l'impression.

Deux autres écrits importants, le premier sur les rapports à établir entre les trois pouvoirs, le second sur les crimes de haute trahison, prouvent la part active et dominante que le

(1) *Moniteur* du 13 août 1789.

Digitized by Google

député de Lyon sut prendre aux travaux du comité de constitution. A cette question qui se posa dès les premières séances et qui est à elle seule tout le problème de la liberté constitutionnelle : Comment déterminer les limites du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif dans une monarchie libre ? l'éminent publiciste répondait en demandant d'abord pour le corps législatif la permanence de sa durée et l'initiative de la proposition des lois. S'il y a un moment, en effet, où la représentation nationale puisse être censée ne plus exister, ce moment sera celui de l'absolutisme rétabli. Si le droit de proposer les lois est laissé au monarque seul, il ne présentera que des lois favorables à sa prérogative, et le corps législatif, condamné à l'action ou à l'inaction suivant les fantaisies du gouvernement, restera sans influence sérieuse sur les affaires. On sait que l'assemblée ne fit nulle difficulté d'adopter l'avis de son comité sur ces deux points qui consacraient sa puissance. Mais il n'en fut pas de même des deux garanties que Bergasse réclamait comme nécessaire à la dignité du pouvoir royal : je veux dire les deux chambres et le droit de *veto* absolu. Toute l'école libérale n'avait déjà qu'une voix sur le danger, tant pour le roi que pour la liberté, de livrer à une chambre élective unique le droit de parler au nom du pays. « Ne souffrez pas, écrivait Lafayette, qu'il n'y ait qu'une chambre, ni que le sénat soit de la même composition que la chambre des représentants. Ne souffrez pas que la prérogative royale soit diminuée au-delà de ce qui nous est nécessaire, particulièrement dans ce qui a rapport à l'armée et à la politique étrangère. Priez toutes vos connaissances de ne pas faire la folie d'une seule chambre (1). »

Quant au *veto*, il le fallait absolu, suivant Bergasse ; car,

(1) Lettre inédite de Lafayette, citée par M. Mortimer-Ternaux, dans sa récente *Histoire de la Terreur*.

Digitized by Google

disait-il, s'il n'était pas établi qu'aucun acte de l'assemblée n'aurait force de loi qu'après avoir été librement consenti par le prince, le pouvoir de l'assemblée serait illimité, et tout pouvoir illimité est contraire à l'essence même d'une constitution libre. La France, qui avait applaudi au courage des parlements refusant d'enregistrer des édits impopulaires, ne comprendrait pas que le premier magistrat de la nation fût condamné à faire exécuter des mesures qu'il n'aurait pas approuvées. Toutes les consciences ne pouvaient être libres, excepté la sienne. La constitution, palladium inviolable des droits du peuple, ne devait pas être pour le chef du peuple un fardeau et une honte. « Puisqu'il vous faut une constitution monarchique, concluait Bergasse avec une hauteur de raison à laquelle on n'a pu s'élever en 1814 et en 1830, acceptez-la en hommes de sens, avec ses conditions indispensables; organisez l'accord et non la guerre civile entre les deux pouvoirs; mettez des bornes à la volonté du monarque, mais ne cherchez pas à le déshonorer. »

Un détail personnel vint prouver à l'écrivain combien on marchait vite en effet vers le moment où le pouvoir de l'assemblée allait devenir le seul pouvoir. Empêché par la précipitation des meneurs de la majorité de prononcer ce discours à la tribune, et voulant le faire connaître au pays, il fut obligé d'avoir recours à un imprimeur de sa ville natale (1). Les boutiques de Paris regorgeaient de pamphlets contre Louis XVI et sa famille, mais personne n'osait prendre parti contre un décret rendu par la Constituante. Elle n'avait pas cependant six mois de durée, et l'on n'était encore qu'au mois de septembre 1789 !

En décidant, contre le vœu de la majorité des membres du comité de constitution, que la représentation nationale ne

(1) Chez Aimé de la Roche, à Lyon, aux Halles de la Grenette.

Digitized by Google

serait pas scindée en deux chambres, et que le roi n'aurait que le *veto* suspensif, les députés cédaient évidemment à la crainte de voir reparaître la division des ordres et l'arbitraire ministériel. Ils ouvraient sans le vouloir les Tuileries à l'émeute et leur propre enceinte à la domination des clubs. « Si cette folie d'une convention nationale permanente n'est pas rétractée, disait Lafayette, la France est perdue, la révolution est manquée (1) ! » C'était aussi l'avis de Bergasse, de Mounier et de Lally-Tollendal, qui se retirèrent de la commission après le refus de l'assemblée, déclarant qu'ils ne sauraient, quant à eux, fonder sur ces bases nouvelles l'édifice de la liberté publique. L'assemblée, considérant la commission comme dissoute par cette triple retraite, en nomma une nouvelle composée de MM. Thouret, l'abbé Sieyès, Target, Talleyrand, Desmeuniers, Rabaud Saint-Etienne, Tronchet et Chapelier.

Mais la révolution pressait le pas derrière les votes de l'assemblée devenue omnipotente. La populace, déjà mise en goût de massacres le 14 juillet après la prise de la Bastille, venait d'apprendre le chemin des demeures royales. La funeste nuit du 5 au 6 octobre avait vu le palais de Versailles envahi, les gardes du corps tués à leur poste, la reine poursuivie de chambre en chambre par les assassins, le roi forcé de paraître au balcon et de promettre à cette tourbe de se laisser ramener le lendemain à Paris. La garde nationale, commandée par Lafayette, qui était arrivée en force à Versailles, ne reçut aucun ordre. L'assemblée, siégeant en permanence dans le tumulte d'une séance de nuit, ne sut que s'ajourner au lendemain. Un grand nombre de ses membres, disons-le à leur honneur, profitèrent de leur liberté pour courir à la défense du roi. Bergasse fut un de ceux-là. Les souvenirs de cette

(1) *Histoire de la Terreur*, par M. Mortimer-Ternaux.

Digitized by Google

affreuse nuit passée dans le château de Louis XIV, en face de l'émeute hurlante et non réprimée, restèrent, au dire de ceux qui l'ont connu, un des récits les plus émouvants de sa vieillesse.

Louis XVI, rentré à Paris au milieu d'une escorte de scélérats qui portaient les têtes de ses gardes au bout de leurs piques, ne devait plus se retrouver roi qu'en gravissant les marches de l'échafaud ; la vraie royauté était restée à Versailles avec l'Assemblée nationale. C'est à elle que le parlement, la cour des aides, la cour des comptes, le bureau des finances, l'université de Paris, vinrent le lendemain apporter leurs doléances et leurs hommages. C'est à elle qu'arrivèrent par milliers des adresses et des députations de la province, lui confiant le devoir de sauver le pays et d'établir la liberté. En même temps les soixante districts de la capitale, représentés par leurs délégués à l'Hôtel-de-Ville où ils fondaient déjà cette redoutable puissance de la commune qui devait, en des jours affreux, se substituer à la représentatiou nationale, lui demandaient de quitter Versailles, et de venir rejoindre le pouvoir exécutif à Paris. Déjà elle avait entendu Mirabeau, accusé de complicité dans les évènements des 5 et 6 octobre, dire, à l'occasion des scènes sanglantes où Flesselles, Delaunay, Foulon et Berthier avaient été mis en pièces, que si de pareils faits s'étaient passés à Constantinople, personne ne s'en serait ému à Paris, et qu'on aurait dit tout simplement que le peuple s'était fait justice (1). Ainsi l'audace du paradoxe répondait avec empressement à l'audace du crime, et

(1) Si les scènes qui ont eu lieu à Paris s'étaient passées à Constantinople, les hommes les plus timorés diraient que le peuple s'est fait justice. La mesure était comble, la punition d'un visir deviendra la leçon des autres... Cet événement, loin de nous paraître extraordinaire, exciterait à peine notre attention. » (18e lettre à ses commettants.)

Digitized by Google

l'on déclarait ne pas devoir s'étonner chez les Français de ce qui nous paraîtrait tout naturel chez les Turcs.

Les trois démissionnaires du comité de constitution jugèrent dès lors qu'il fallait ne plus rien espérer d'une assemblée dominée par les complices de l'émeute, et s'abstinrent de reparaître dans son sein. Mais pendant que Mounier, qui avait présidé contre Mirabeau la séance du 5 octobre, se réfugiait à Genève; pendant que Lally-Tollendal, d'une famille d'Irlande, allait intéresser ses compatriotes d'origine aux malheurs de son père, Bergasse restait à Paris, suivant de l'œil la marche du comité de constitution, et ne négligeant aucune occasion de jeter au pays le cri d'alarme du patriote éclairé et courageux. Il eût mieux fait, suivant nous, de continuer ce difficile combat dans l'assemblée même : sans doute le dégoût, le découragement n'étaient déjà que trop motivés; mais la cause de 89 pouvait encore être servie, sinon sauvée, et le député de Lyon eût été à sa place à côté de Cazalès, de Malouet, de Maury et des membres du centre droit.

Une occasion ne tarda pas à être offerte à Bergasse de couvrir d'un sérieux et honorable prétexte politique, une détermination où ses ennemis n'avaient voulu voir que le dépit de sa vanité personnelle. En février 1790, un serment fut demandé à tous les membres de la Constituante. Ce n'était plus le simple et loyal serment des députés de 1614 : « Je promets et je jure devant Dieu et sur les saints Evangiles de dire tout ce que je penserai en ma conscience être de l'honneur de Dieu, le bien de son Eglise, le service du roi et le repos de l'Etat. » Le nouveau serment avait deux parties : fidélité à la nation, à la loi et au roi, et maintien inviolable de la constitution. Le député de Lyon se déclara prêt à venir prendre le premier engagement, mais il refusa péremptoirement le second; sa lettre à M. Bureaux de Puzy (1), président du mois de l'as-

(1) Du 7 février 1790.

Digitized by Google

semblée, est une critique à fond de l'œuvre de la Constituante, qui n'était encore qu'à l'état d'ébauche. Votre projet de constitution est-il monarchique ou républicain? demandait-il. Il n'est pas monarchique, car le prince n'en fait pas partie intégrante, et s'il vous plaisait demain de l'en bannir, votre projet y gagnerait au moins du côté de la logique. Est-il républicain? pas davantage; car, outre que vous gardez un roi au moins de nom, vous concentrez tous les pouvoirs sur une assemblée unique, sans mettre dans la main du pays le moindre frein pour modérer cette omnipotence. De plus, la constitution était loin d'être terminée; comment adhérer d'avance à un corps de doctrines qui n'est pas complet? Jurer de le terminer, soit; mais de le maintenir, cela ne paraissait pas sérieux. Pourquoi se désister du droit évident de revenir sur la première ligne tant que la dernière n'est pas écrite? Et l'appel à la nation? si l'on renonce à en appeler à soi-même, le mettra-t-on aussi de côté? Les députés ne sont cependant que les secrétaires du pays dont ils ont reçu mandat et auquel ils doivent soumettre leur œuvre. Ici nous voyons apparaître pour la première fois cette idée persistante du côté droit de recourir au peuple contre le despotisme de la majorité, protestation naturelle aux minorités opprimées, mais condamnée à l'impuissance, et qui devait suivre tous les actes du pouvoir législatif depuis la constitution de 91 jusqu'au vote du 21 janvier.

Léopold de GAILLARD.

(*La suite au prochain n°*).

Digitized by Google

LE

CHATEAU DE CARILLAN

NOUVELLE.

(FIN).

« De même l'homme, quand ses molécules morales sont dans leur état primitif et sain, devient immanquablement amoureux sous telle ou telle influence, qui doit être dosée selon le sujet. Aussitôt il y a une désorganisation profonde du moral, une scission contre nature de deux éléments qui, par leur tendance naturelle à se réunir, par leur lutte continue et incessante contre l'influence, fatiguent énormément le malade. C'est alors qu'il sent des maux impalpables, inqualifiables, sans expression et sans siége; parce que nous ne savons jamais où est en nous notre âme. L'esprit est désemparé, les fonctions les plus simples lui deviennent étrangères ; il remplit sans peine celles qui jusque là lui étaient impossibles, inconnues ; puis enfin, pour compléter cette parfaite analogie, le désordre auquel on donne le nom d'amour crée un pouvoir inouï d'attraction, qui offre la plus grande ressemblance avec l'attraction inintelligente des éléments que nous avons reconnus dans la science comme contraires, et c'est ainsi que s'explique logiquement sa providentielle réciprocité ! »

— Voilà une théorie qui te mènera à l'Institut, dit Julien, avec un triste sourire.

— *Sic itur ad astra !...* reprit en riant M. Léon Gérard. Heureusement pour toi, mon bon Alfred, que nous ne sommes plus au temps de Copernic et de Galilée. Les théories condui-

Digitized by Google

saient alors tout bonnement au bûcher. Mais la tienne me semble aujourd'hui même, dans le siècle des lumières, complètement inadmissible. Je juge d'après moi, comme chacun peut faire exclusivement, en cette délicate matière. Je n'ai jamais eu qu'une passion, qui n'a été payée d'aucune espèce de réciprocité.

Quand j'eus dix-sept ans, mon père m'envoya à Lyon, pour préparer et passer mes examens de baccalauréat. Je me louai une petite chambre dans un hôtel meublé, où je travaillais du matin au soir avec la dernière application. Comme je ne quittais pas la maison, je m'occupais parfois à songer à mes voisins. C'était là ma distraction : il faut bien toujours en avoir une. Au dessus de ma tête un piano se faisait entendre plusieurs heures, matin et soir. Je n'y fis d'abord pas grande attention ; mais un jour, j'entrevis dans l'escalier de la maison une capeline de voyage, qui semblait cacher une jeune figure. Cette capeline, car je ne vis rien autre, montait à l'étage supérieur. Je ne doutai pas un instant que je ne vinsse de rencontrer l'artiste qui charmait à la fois ses loisirs et mon travail.

Dès lors, j'écoutai avec une religieuse attention les sons que me transmettait l'écho de mon plafond. Je ne pus m'empêcher de remarquer que ces accords étaient toujours un peu les mêmes; mais j'avais alors déjà la pensée que les arts tolèrent la médiocrité ; religion de charité et de consolation qui m'a permis de me vouer à la peinture.

J'attachai bientôt à ma jeune pianiste un très-vif intérêt. Quand j'entendais son jeu mélancolique, je me sentais plein d'ardeur au travail, dans lequel elle me berçait doucement. Je croyais reconnaître dans ses accords le langage de sentiments vagues et indéfinis, peut-être même personnels. Mon imagination, en s'éveillant, parait cet idéal de toutes les perfections ; je faisais, le jour, des châteaux en Espagne, et la

Digitized by Google

nuit des rêves d'or. Je l'aimais déjà et je devais l'épouser après mes examens. Tout allait à souhait : « Madame, disais-je à sa mère, car elle devait avoir une mère, je viens d'être reçu bachelier. J'ai entendu mademoiselle votre fille sur le piano ; j'ai compris ainsi quel cœur elle possède et je vous demande sa main. »

Mais, avant tout, il s'agissait de voir et de connaître cette mère. La vue même de la fille m'était assez désirable. Aussi, dès que j'entendais fermer le piano, espérant qu'elle allait sortir, je me précipitais à ma porte, s'ouvrant sur l'escalier commun, et j'y restais de longues heures en observation, l'oreille tendue, l'esprit perplexe, le cœur gonflé d'espoir et de passion. Un jour, le piano venait de se taire, et bientôt j'entends, dans l'escalier, un pas léger qu'accompagne une voix de femme. Je me précipite, car on avait déjà dépassé ma porte ; je saute les marches et je tombe sur un vieillard aveugle qui descendait lentement, appuyé au bras de sa gouvernante. Honteux, je me retire après force excuses. Je rentre chez moi, le cœur léger, songeant qu'*elle* est toujours là, et je me remets, plein de joie, au travail.

Le soir même, le maître d'hôtel me dit :

— Le piano du 15 doit bien gêner Monsieur ?

— Ah !..... le piano au dessus de ma chambre ?..... mais non !... au contraire, c'est très-agréable. Cela vous distrait, cela vous donne du courage, cela... je l'aime beaucoup ce piano !...

— Monsieur est bien bon, reprend l'hôtelier. Il faut être un peu endurant dans ce monde : c'est que la musique est la seule distraction de ce monsieur.

— Comment... ce monsieur ? m'écriai-je.

— Eh oui ! ce pauvre monsieur aveugle qui est ici avec sa gouvernante et loge au dessus de vous...

Je n'en voulus pas entendre davantage. Je rentrai chez

Digitized by Google

moi bouleversé, fermai ma porte avec rage et me mis à pleurer.

Je n'avais point encore tari de larmes, quand le piano se fit entendre. J'entrai, devant ce sarcasme, dans un accès de fureur. Je fis ma malle et déménageai le soir.

Voilà, mes amis, une véritable passion *unilatérale*, qui ébranle les savantes doctrines d'Alfred. Quoi qu'il en soit, vous savez comment je n'ai aimé personne pour la première fois de ma vie, qui sera sans doute la dernière.

— Ne blasphème pas! dit Julien, dont plus d'une fois M. Léon Gérard avait éveillé l'hilarité.

Voyant que notre ami semblait avoir oublié ses soucis, je donnai carrière à ma curiosité, en lui demandant ce que c'était que le château de Carillan.

Cette simple question ramena un nuage sur son front.

— Tu me demandes, reprit-il, de renouveler mes douleurs. Tu as droit de les apprendre de mon amitié, et je te l'ai promis. Aussi bien, nul endroit mieux que ce lieu désert ne conviendrait pour conter mes chagrins avec moins d'amertume... Mais dispense-moi de remplir cette pénible tâche. Mes amis savent ce douloureux secret ; prie l'un d'eux de te le révéler.

En disant ces mots, Julien se leva et s'enfonça dans le fourré qui, de toutes parts, entourait la clairière où nous étions campés.

M. Pivalle prit la parole et me raconta à peu près ce que voici :

« L'histoire de Julien, nous dit-il, est d'une effrayante vérité; elle se rencontre tous les jours : elle est banale. Ce qui lui donne pourtant une grande importance, c'est qu'il a gardé pour un amour déçu, comme chacun en a, une fidélité, une constance, qui se rencontre moins souvent. Ce pauvre Julien a couru vers son malheur avec un naïf aveuglement, et aujourd'hui la passion possède tellement son âme dévouée qu'il est

Digitized by Google

incapable de rien faire pour s'en défendre. Léon a dit devant vous avec quelle malheureuse persistance il retourne l'arme dans la blessure, au lieu de l'en arracher par un effort douloureux mais salutaire. Tant qu'il pourra revoir celle qu'il aime, on ne peut assurer qu'il se réconciliera avec l'existence.

« Julien avait un compatriote et condisciple, que vous avez connu sans doute aussi ; il se nommait Gersol. Notre ami lui avait voué une vive et profonde sympathie, que ce jeune homme lui rendit sans doute de bonne foi, mais avec beaucoup moins d'ardeur et surtout de dévouement : il eût été impossible d'en apporter autant que Julien. Unis étroitement au collége, les deux amis se suivirent à Paris pour étudier, l'un en droit, l'autre en médecine. Après avoir vécu quelque temps ensemble, ils furent bientôt forcés de se séparer; la vie commune qu'ils avaient adoptée, restant difficilement praticable avec la variété qui s'accusait dans leurs idées, à ce moment où celles de chaque homme commencent à se former. Gersol aimait le luxe et la dissipation. La grande fortune que lui avait laissée son père, et dont il venait d'entrer en jouissance, lui donnait le moyen de satisfaire des goûts éclatants, et un entraînement naturel à tous les plaisirs.

« Julien menait une autre existence. La modicité relative de ses ressources, la crainte de compromettre le nom et la fortune de son père par des prodigalités, n'était assurément pas la seule raison qui le détournait des étourderies assez naturelles à cet âge. Il avait dès lors au cœur une passion profonde et sérieuse, qui datait de l'adolescence, et qui lui servait, comme il le dit lui-même, d'ange gardien dans la vie de jeune homme. Il n'est pas besoin d'être grand physiologiste, pour savoir qu'une passion quelconque défend le cœur contre l'invasion des autres, à peu près comme l'estomac se refuse aux remèdes, quand il est chargé d'aliments.

« Julien avait été reçu dans la famille de Gersol, composée

Digitized by Google

de sa mère et d'une jeune fille, dont la physionomie, à l'adolescence même, n'offrit jamais l'éclat de la beauté, mais qui se faisait remarquer par sa grâce, sa distinction, son esprit brillant. Veuve depuis longtemps, Mme Gersol consacrait sa vie à l'éducation de sa fille, qui fut parfaitement soignée et heureusement réussie. Vous avez pu en juger vous-même tout à l'heure, en fait de musique.

« Admis intimement et comme un frère auprès de Mlle Gersol, Julien, au moment où le cœur s'ouvre, en fit trop naturellement l'objet d'un premier amour, qui eût été peut-être sans conséquence de la part de tout autre jeune homme. Mais, avec la sensibilité impressionnable, l'esprit rêveur, la vive imagination que vous devez lui connaître, une femme jeune, tant soit peu bien douée, livrée seule à ses regards et aux rêves de son esprit méditatif, devait y faire une profonde impression, emprunter à ce cœur trop riche l'apparence de sentiments dont Mlle Gersol était dépourvue peut-être, à cette imagination ardente des perfections presque idéales. Ainsi notre pauvre Julien fonda peu à peu toutes ses espérances, toute sa vie sur un cœur qu'il n'osa jamais consulter ; il donna une femme pour but à sa destinée, tandis que la femme ne doit qu'y être associée. Mais l'amour peut-il comprendre et condamner cette espèce d'idolâtrie ?

« Patronné dans la magistrature par les longs services peu récompensés de son père, notre ami pouvait se promettre d'y faire un heureux chemin. Il travaillait avec un ardeur fébrile, afin d'obtenir les titres indispensables pour entrer dans cette carrière. Il était soutenu, encouragé par la pensée de sa gracieuse amie, laissée à ce foyer d'où il croyait la voir applaudir à ses rêves et à ses travaux, où il espérait recevoir ce titre de fils dont Mme Gersol lui montrait déjà en quelque sorte toute la tendresse. Pendant ce temps, Gersol se répandait dans la société, soutenu par sa fortune et aussi, pour lui rendre

Digitized by Google

justice, par son esprit, son éducation brillante, et ses bonnes manières.

« Julien allait finir son droit, quand Mme Gersol, restée à Besançon, mourut presque subitement. Son fils en fut très-peiné, et Julien prit une part d'enfant dans le deuil de la famille. Mlle Gersol restait au pays sans appui, sans parents. Son frère accourut la chercher et l'emmena à Paris, où elle fut installée avec une demoiselle de compagnie.

« Qui pourrait dire la joie de Julien quand il se retrouva de nouveau près de son amie? Mme Gersol ne lui avait jamais fait sentir la surveillance qu'une mère exerce sur sa fille; elle connaissait assez la délicatesse de Julien. Gersol l'écartait encore moins de sa sœur, et notre ami eut auprès de sa bien-aimée un libre accès. Ils se trouvaient fréquemment ensemble. La jeune fille pleurait sa mère, et Julien versait avec elle des larmes non moins sincères sur une femme qu'il affectionnait vraiment. Souvent il partageait les travaux de son amie, l'y aidait, travaillant parfois lui-même, ou faisant quelque lecture auprès d'elle. Jugez si dans ces circonstances l'amour de Julien devait grandir, si ses espérances pouvaient se révéler. Il ne cessait de parler de la position honorable qu'il devait bientôt acquérir, de son désir d'un prompt établissement, d'un avenir enfin que devait partager celle qui l'écoutait. Durant de longues soirées où, en l'absence de Gersol, Julien et la gouvernante tenaient compagnie à sa sœur, est-il possible que cette jeune fille n'ait rien compris de l'ardent amour et des honnêtes intentions de notre ami? Je laisse cette probabilité à votre appréciation, pour courir au dénoûment.

« Huit ou dix mois après la mort de sa mère, Gersol dit un jour à Julien :

— « Ah ! toi qui es un ami de la maison, je te dois une nouvelle... je vais marier ma sœur !...

— Est-il possible ?... s'écria Julien, qui se sentit défaillir.

Digitized by Google

Puis il reprit un peu de courage, pour balbutier, d'une voix tremblante, quelque banale formule de félicitation. Son émotion était trop forte pourtant pour ne pas se trahir. Gersol s'en aperçut :

— Mais qu'as-tu?... Te sens-tu malade?... s'écria-t-il.

— Non, non; ce n'est rien, murmura Julien. Mon ami, j'ai une communication à te faire..... je t'écrirai demain..... pas un mot... demain... Mais je t'en prie, jure-moi de brûler ma lettre... Puis il s'enfuit précipitamment.

« Dès qu'il fut dehors, seul, coudoyé par la foule indifférente, son malheur lui apparut sous les plus affreuses couleurs. I avait fait d'une femme le but et comme la base de sa vie ; cette femme, une jeune fille légère, étourdie peut-être, disparaissant, l'existence du pauvre Julien n'avait plus d'objet. Aussi, logiquement, sa première pensée fut-elle pour le suicide. Heureusement il ne pouvait y donner suite avant d'avoir fait l'aveu promis à Gersol et écrit quelque adieu à son père. Cette pensée éveillée, ce premier moment gagné, la réflexion se fit jour. Julien abandonna une résolution que condamnaient ses principes religieux et ses devoirs: il aima mieux vivre malheureux que de faire mourir de douleur son père, dont il est le fils unique et le seul bien.

« Je ne vous dirai pas quelle fut sa lettre à Gersol, bien que je la sache presque par cœur. Il avouait les espérances qu'il avait crues autorisées par Mme Gersol. Il demandait une rupture complète, pour qu'il lui fût possible d'oublier un amour qui devait faire sans doute le malheur de toute sa vie. Mais, faut-il le dire? Cette lettre envoyée, notre pauvre ami se flattait encore que Gersol reviendrait sur une décision qui n'était pas irrévocable, que la femme aimée se prononcerait pour lui... son cœur battait encore d'espérance; il lui semblait qu'il allait voir Gersol, accourant se jeter dans ses bras, pour lui dire : « Que ne parlais-tu ?... l'amitié t'uni

Digitized by Google

à moi et un sentiment plus vif à ma sœur. Elle est libre et personne ne voudrait contraindre sa volonté. Elle t'accueille, que parles-tu de rupture? Réunissons-nous plus étroitement au contraire; ne formons qu'une famille sous les yeux de ma mère qui s'en réjouira au ciel!...

« Au lieu de ce messager de bonheur qu'une trop belle âme pouvait seule rêver, il ne vint qu'une lettre froide et diplomatique. Gersol, y était-il dit, ne s'était jamais aperçu d'un penchant de son ami pour sa sœur, penchant qui le peinait profondément pour Julien et qu'il déplorait de n'avoir pu prévenir. Dans les circonstances actuelles, Mlle Gersol était promise à un riche agent de change de Paris; elle avait agréé ce mariage qui avait flatté tout d'abord et son frère et son tuteur. Julien devait donc oublier son rêve, dont il était cruel mais opportun de le réveiller. Comment avait-il pu se flatter d'être un parti pour Mlle Gersol?... On se plaisait à reconnaître toutes ses bonnes qualités; mais il était jeune. Mlle Gersol était en âge de s'établir. Elle ne pouvait attendre qu'il eût fini un long stage dans une carrière comme la magistrature, où les services sont lentement reconnus et peu payés. Gersol accordait à Julien la rupture demandée; mais il lui gardait son amitié, espérant qu'un jour, l'oubli aidant, il serait payé de retour.

« Peu après, Julien avait fini ses études et quittait Paris.

« Il ne s'occupa point du mariage, qui se fit plus tard. Il vint ici, triste, rêveur et souffrant. Son père eut peine à le reconnaître.

« L'amour du travail, son activité, sa gaîté l'avaient abandonné. Nous ne fûmes pas longtemps à soupçonner la cause de son abattement. Il nous l'avoua. Dix-huit mois s'écoulèrent sans que rien se passât de remarquable et sans qu'il recouvrât notablement sa tranquillité. M. Leroy était profondément peiné des chagrins de son fils qui, outre leur bonheur domes-

Digitized by Google

tique, compromettaient encore son avenir. Ces regrets pourtant devaient s'adoucir et disparaître peu à peu, par l'absence prolongée de leur objet; nous l'espérions ainsi; mais nous apprîmes que, à la prière sans doute de Mlle Gersol, son mari venait d'acheter dans le pays un vieux manoir restauré, qui porte le nom de Carillan, et que vous avez entrevu cette nuit. A cette nouvelle, qu'on ne put lui cacher longtemps, Julien nous fit craindre pour sa raison et pour sa vie. Son bateau lui donnait le moyen de se rendre à l'improviste à Carillan et d'en guetter les hôtes. Il commença à y passer son temps. Il se mit à l'affût, tour à tour sur terre et sur l'eau, revit Mlle Gersol et pensa en mourir de désespoir.

« Maintenant encore, bien qu'il soit plus calme, il donne à son père de sinistres craintes, que nous partageons. M. Leroy lui a arraché la promesse de ne plus aller chasser de ce côté, comme il feignait souvent de le faire. De cette manière, on l'a à peu près privé des armes que le désespoir pourrait tourner contre lui. Son père n'a pu le faire renoncer pourtant à revenir à Carillan. Il fait ce voyage au moins chaque semaine, et nous tâchons de ne jamais le laisser venir seul.

« Voilà, Monsieur, l'histoire de votre malheureux ami. Ménagez-lui des consolations; épargnez-lui les allusions ou les souvenirs. Souhaitez avec nous qu'un nouveau sentiment, moins vif sans doute, imposé peut-être par le mariage, vienne lui rendre la tranquilité. C'est ce que l'on peut espérer le jour où, Carillan vendu, monsieur l'agent de change Clairvaux, qui semble ne pas aimer le pays, aura garde d'y ramener sa femme, dont rien ne conservera plus alors le nom, l'image, ni le souvenir.....»

M. Pivalle se tut à ces mots et personne de nous ne songea à interrompre le silence. Je ne sais ce que pensaient mes compagnons; mais, pour moi, j'étais tout entier à l'émotion que m'avait causée ce douloureux roman, raconté mieux que je

Digitized by Google

ne le puis faire et rendu plus attachant par l'accent cordial et profondément affectueux de M. Pivalle.

La singularité des circonstances, ce lieu étrange, cette heure mystérieuse, tout se joignait à l'intérêt déjà si puissant du récit pour me faire réfléchir et rêver. M. Léon Gérard partageait sans doute, au gré de son caractère, les impressions que j'éprouvais. Il s'était tenu, pendant tout le temps du récit de M. Pivalle, à demi couché près de lui. Les yeux fixés sur le narrateur, le coude posé sur le gazon, il s'occupait à jouer négligemment avec de petites branches sèches, qu'il cassait entre ses doigts et finissait par jeter au feu. J'étais à peu près dans la même position, de l'autre côté de M. Pivalle. J'avais pourtant la tête tournée hors du cercle que nous formions autour de notre petit bûcher et quand mes regards quittaient M. Pivalle ils se promenaient naturellement, non pas sur le feu, mais sur les ombres fantastiques qu'il jetait aux arbres dont la clairière était entourée. Quand il dévorait en pétillant quelque aliment nouveau, notre salon champêtre s'illuminait et cette lueur passagère était reflétée par les feuilles argentées des trembles que retournait le vent, soufflant toujours au-dessus de nos têtes. Alors, nos ombres s'allongeaient et semblaient des géants dressés devant un rempart de verdure. Je crois que je me rappellerai toujours cette curieuse veillée.

Nous fûmes tirés de notre silence par le bruit d'un froissement de branches. Julien reparut au milieu de nous, portant quelques effets qu'il était allé chercher dans la barque; il n'avait assurément pas écouté son ami, car il paraissait calme. Il me serra la main avec force et s'assit à mes côtés.

— Nous voilà à peu près tous édifiés sur nos amours, dit-il avec un sourire contraint. Toi, Edouard, n'as- tu rien à nous raconter? Aucune femme n'occupe-t-elle ton cœur?

— Non vraiment, répondis-je assez franchement, je sais à peine ce que c'est qu'aimer.

Digitized by Google

— *Qui que tu sois, voilà ton maître...* murmura M. Alfred.

— Oui, prends garde, reprit gaîment Julien, le docteur te prédit que tu seras électrisé, qu'il y aura désorganisation dans ton moral.

— *Amen!* répondis-je en souriant.

En même temps, suivant l'exemple de M. Pivalle, je m'étendis sur l'herbe, en cédant à la fatigue et au sommeil.

— Dormons! dit Julien, qui jeta un manteau sur moi.

Monsieur Léon Gérard ouvrit son parapluie de paysagiste et voulut le ficher en terre au dessus de ma tête, ce qui excita le rire de nos compagnons. Je me défendis d'accepter cette singulière politesse. M. Léon reprit donc son ombrelle et la planta pour lui, en déclarant qu'il craignait beaucoup le *serein* qui ne devait pas tarder à tomber.

— Bonne nuit! murmura Julien à mon oreille. Il est une heure et demie; nous repartirons à cinq.

Le sommeil alourdissait mes paupières. Je les rouvrais de temps en temps pour suivre la conversation et les gestes de mes compagnons, qui se préparaient à dormir aussi. Un moment je fixai mes yeux à demi fermés sur la fumée légère, qui s'élevait du foyer en tourbillonnant. Je perdis la conscience de l'étrange situation où je me trouvais. J'oubliai l'île déserte, les arbres, le bateau de Julien, la rivière que le vent agitait et dont les vagues me berçaient encore de leur murmure. Mon esprit, surexcité par les émotions multiples de cette soirée, commençait le rêve avant que le sommeil même fût complètement venu. Je vis une jeune fille à mes côtés... La fumée du foyer semblait me dérober sa figure. Elle chanta la *dernière pensée de Weber...* je crus entendre la bien aimée de Julien... puis elle me sourit et je la reconnus: c'était Marguerite Laval!...

Quand je me réveillai, il faisait grand jour.

Tout était levé autour de moi et je me trouvais soigneuse-

Digitized by Google

ment couvert par les soins de Julien. Il me prit la main :

— Tu as reposé doucement?... me dit-il, et cependant tu n'avais peut-être jamais couché à la belle étoile. Tu nous as trompé ce matin au coin du feu, ajouta-t-il à voix basse. Tu nous as juré que tu ne rêvais pas et pourtant tu as rêvé!... *tu quoque!...*

— Comment?... j'ai rêvé?... je ne te comprends pas.

— Oui, mon ami. Voyons! ne balbutie pas. Je l'ai seul entendu; que signifie ce nom de Marguerite?...

— Comment! il se pourrait?... J'ai pu nommer Mlle Laval?...

— Ah! tu m'en dis plus que je t'en demande. Nous nous expliquerons plus tard à loisir...

Que te dirai-je de plus, mon cher ami, sur cette délicieuse excursion?

Nous repartîmes bientôt par un soleil éblouissant. Le spectacle que m'offraient les rives du Doubs, pour être moins singulier, moins mystique, n'était pas moins pittoresque ni moins attachant que la veille. Les chants de mes compagnons maniant gaîment la rame, la bonne humeur de Julien, qui semblait avoir oublié complètement ses chagrins, nous firent voyager sans nous apercevoir du cours du temps. Nous arrivâmes à Besançon à onze heures. Un instant après, nous étions chez M. Leroy, qui me fit l'accueil le plus aimable et nous réunit à déjeuner.

Nous passâmes le reste de la journée, Julien et moi, à courir la ville. Puis, je parlai de retourner à Dôle. Julien voulut d'abord me retenir, et ensuite me reconduire en bateau. Devant la répugnance que ses amis témoignèrent à ce projet qu'ils ne pouvaient exécuter avec lui, je compris qu'il fallait l'en détourner et l'empêcher de passer encore à Carillan. J'insistai si vivement sur la nécessité où j'étais de rentrer à Dôle avant le lendemain, qu'il me permit enfin de prendre une voiture pour revenir chez mon père.

Digitized by Google

Nous nous quittâmes donc, en nous promettant bien de nous revoir le plus tôt et le plus souvent possible.

Seul avec mon guide, en regagnant la maison paternelle, je ne cessai de repasser dans ma tête les curieux incidents de la nuit précédente. Le souvenir de Mlle Laval se présentait à mon esprit avec une vivacité qui m'étonna. Je ne tardai pas à comprendre cependant que la rencontre de Julien, le nouveau cours qu'elle avait donné à mes pensées, les impressions douces et rêveuses que m'avaient laissées mon excursion si poétique et l'histoire de mon ami, portaient naturellement monâme à la tendresse. Je ne m'en défendis nullement. Je songeai au vœu que j'avais fait le matin dans ce simple mot « *Amen !* » Je me demandai s'il devait se réaliser si tôt et si Mlle Marguerite devait en être l'objet.

Par une curiosité assez naturelle, je cherchai à me représenter ses traits, sa physionomie fine et spirituelle, ses lèvres roses et souriantes, ses sourcils à peine tracés d'un trait noir et ses yeux toujours voilés sous leurs longs cils. A ce séduisant visage j'ajoutais ce je ne sais quoi de gracieux et de digne qu'elle avait dans le port, dans le maintien ; sorte de perfection qui se révèle au regard et qui peut bien être, comme la physionomie, un indice des sentiments de l'âme. Je dotais cette fille charmante de tous les dons qu'elle avait pu acquérir dans une excellente famille et une forte éducation... d'où il suivit, qu'en arrivant sous le toit paternel, j'avais la tête et le cœur pleins de celle que j'avais reniée le matin même pour la dame de mes pensées.

Bien qu'il fût tard, ma sœur veillait encore pour épier mon retour. Je n'eus rien de plus pressé que de me trahir maladroitement, car je lui dis en l'embrassant :

— Va donc demain chez Mlle Laval et j'irai te prendre le soir !

Digitized by Google

— Chez Marguerite ?... oui-dà ! fit ma sœur, et si elle n'était pas ici ?...

— Marguerite !..... se pourrait-il ?..... Comment ! elle a quitté la ville ? Et où est-elle ?

— Que t'importe ? reprit malicieusement Rose, riant de mon indiscrète étourderie, tu la verras demain soir. Il suffit !... j'en sais plus que je n'en voulais apprendre ; et cependant j'ai encore quelque chose à te demander. Tu ne me refuseras rien ce soir, n'est-ce pas ?... Eh bien ! conte-moi tout ce que tu as fait avec M. Leroy.

— Oui, je le veux bien, répondis-je, avec l'intention de gagner du temps et de ne point livrer à Rose, à cette heure tardive, un récit aussi propre à l'impressionner. Je le veux bien, c'est assez curieux ; mais demain...

Ma sœur me pressa tellement, qu'il me fallut céder.

Nous passâmes donc une heure de la nuit, moi à rappeler avec plaisir, elle a écouter, avec un avide étonnement, toutes les circonstances de notre singulier voyage, à part l'épisode du château de Carillan, que j'eus soin de passer sous silence.

L'attention avec laquelle Rose m'écoutait, les questions dont elle me pressait sur Julien, et qui révélaient le soupçon d'un mystère, son nom qu'elle prononçait presque avec le même élan qui m'avait arraché celui de Marguerite, tout, jusqu'à sa veillée tardive pour avoir ces détails, me frappa d'une pensée singulière. Je songeais à cela en montant à mon pavillon, et, m'arrêtant tout-à-coup sur l'avant-dernière marche, je me demandai si ma sœur, qui, à dix-huit ans, n'avait encore montré aucune affection particulière, pouvant donner lieu à des conjectures sur son mariage, ne venait pas d'en contracter une pour mon ami Julien Leroy.

A cette pensée, je me reprochai presque de n'avoir pas éludé les questions de Rose et déçu sa curiosité. Mais qu'y aurais-je gagné ? L'esprit des femmes n'est-il pas porté à

Digitized by Google

attacher plus d'intérêt à ce qu'elles ignorent qu'à tout ce qu'on leur dit? Le mystère est pour elles un puissant attrait, et c'est ainsi que, de tout mon récit, ce qu'il y avait de plus propre à piquer la curiosité de Rose, à la faire songer, à lui rendre plus présente la pensée de Julien, c'était bien moins ce que j'avais raconté que le secret entrevu par elle, malgré mes efforts pour le lui soustraire.

— Ah bah! dis-je en refermant ma porte, où serait le mal?... Julien est un garçon accompli et nous ne sommes pas ambitieux, ni si maladroits que Gersol!...

Après cette réflexion, pleine d'amitié et de mansuétude, je m'endormis en pensant à Marguerite...

Le lendemain, je remarquai, pour la première fois peut-être de ma vie, qu'un splendide soleil inondait ma chambre. Je me vêtis à la hâte, en me rappelant les dernières données de ma mémoire, dont l'impression semblait s'exhaler d'un rêve. J'ai à peine besoin de te dire que je cherchai Marguerite et que je ne la vis pas.

Je me mis à ma table de travail; mais mon esprit se refusait à l'application; mes yeux se détachaient des livres pour convoiter le beau paysage sur lequel s'ouvrait ma fenêtre.

Je résolus d'aller me promener hors de la ville.

Comme un jour, un seul jour, m'avait changé!... J'errais avec délices dans les prés, que je n'avais jamais regardés auparavant; et, comme me l'avait promis Julien, je me sentais heureux dans la campagne.

Je marchais, doucement absorbé, repassant dans mon esprit l'histoire de mon ami et toutes les émotions fortes, même pour moi, de cette nuit passée pour ainsi dire au pied de Carillan. De l'amour de Julien, ma pensée se reporta naturellement à celui qui naissait en moi. Je devins plus rêveur encore et je m'arrêtai, comme un amant jaloux d'évoquer la figure qui a captivé ses yeux.

Digitized by Google

Je me trouvais au bord d'un ruisseau. L'eau passait à mes pieds mêmes, en froissant les tiges de quelques joncs; puis elle s'endormait, molle et tranquille, sous le toit serré que lui formaient les nymphéas. Une perle brillait dans chacun des calices jaunes ou blancs de ces fleurs. Un grand verne plongeait ses branches dans l'onde, et, au travers d'une percée dans son feuillage, mes yeux erraient sans intention sur la campagne au delà. Je m'assis sur la berge humide et continuai à songer, en battant l'eau d'une branche arrachée au chemin...

J'étais tellement absorbé par ma rêveuse contemplation, que je ne pris point garde au bruit d'une voiture qui s'approchait. Déjà il m'était impossible de sortir de cette position et elle me parut ridicule, quand, revenant à moi, je me rappelai que j'étais à quelques pas de la ville, où tout le monde me connaissait, et dont l'usage tyrannique reprenait sur moi tout son empire. Je n'avais pourtant qu'à ne pas remuer: je tournais le dos au chemin, je pouvais n'être pas reconnu. Mais la curiosité ne me permit pas de prendre ce parti si simple. Je regardai donc... et qui vis-je dans la voiture, largement ouverte à l'air frais du matin? M. Laval et Marguerite, qui, étonnée et rougissante, fit précipitamment le geste de baisser son voile. Moi-même aussitôt je me sentis profondément embarrassé et honteux d'être surpris ainsi dans la posture d'un amoureux de campagne. Tout occupé à regarder Marguerite, je me retrouvai, quand elle eut passé, le chapeau sur la tête, tenant niaisement ma branche de verne, armée de quelques feuilles à son extrémité, brandie comme une épée dans ma main maladroite.

Je la jetai avec dépit, brisée, dans le ruisseau. J'étais fâché contre moi. Je me levai et fis quelques pas, comme pour m'éveiller. Bientôt, pourtant, je me pris à rire de moi-même et je me réjouis de cette rencontre comme d'une excellente

Digitized by Google

introduction auprès de Marguerite. Mon impolitesse étourdie devait même me servir: Salue-t-on celle que l'on aime?

Je revins un peu tard à la maison pour déjeuner. Ma sœur m'attendait:

— D'où viens-tu? me dit-elle.

— Je n'en sais rien, répondis-je. Le soleil m'a tenté et je suis allé faire un tour de promenade.

— Cela ne t'arrive pas assez souvent pour qu'on te le reproche. Je crains bien qu'à présent tu sois converti à la philosophie champêtre de M. Julien Leroy. Voilà ce que c'est qu'un ami dangereux! Il suffit de son exemple pour déranger un jeune homme trop laborieux.

As-tu, par hasard, rencontré quelqu'un dans ta promenade?

— Bah! si matin!... comment veux-tu? balbutiai-je.

— Je gagerais cependant que ta bonne étoile t'a conduit sur le chemin de Dampierre.

N'as-tu pas pris par ici... et par là?...

Et ma sœur, m'attirant à la fenêtre, me retraça et me fit reconnaître le chemin que j'avais pris au hasard une heure auparavant.

— Oui! répondis-je, un peu honteux, à toutes ses questions.

— Et alors, continua Rose, pourquoi me mentir?... Ne savais-je pas qu'elle devait revenir de Dampierre ce matin. Ne l'ai-je pas vue arriver tout à l'heure et embrassée à son retour?... Comment as-tu la pensée et l'espoir de me tromper?... Elle est bien malheureuse, va!...

— Qui?..... Marguerite? Malheureuse! m'écriai-je avec une véhémence qui fit rire follement ma sœur.

— Eh! oui. Elle quitte la ville exprès pour fuir un jeune homme qu'elle voit trop souvent, et qui n'a su que l'offenser, involontairement peut-être. Il paraît que le premier objet

Digitized by Google

qu'elle a rencontré à son arrivée est justement ce jeune homme, pour lequel tu dois comprendre son aversion.

J'embrassai Rose qui se riait si méchamment de moi. Je lui racontai l'histoire du sourire, dont elle me promit de faire la réhabilitation auprès de Marguerite.

Aussi tu te figures facilement dans quelles dispositions d'esprit et avec quel charmant embarras cette gracieuse fille m'accueillit le soir. Le reproche qu'elle se faisait à mon égard de m'avoir cru coupable d'un manque de réserve la portait, insensiblement, à se départir de la sienne.

Plusieurs fois ses yeux abandonnèrent leur long voile, pour se fixer clairs et éloquents sur moi. Elle semblait vouloir m'expliquer le sentiment qui avait autorisé sa méprise. On eût dit qu'elle me demandait pardon, elle... Marguerite!...

Je m'enivrai de ce délicieux regard et cette première entrevue me laissa transporté. Je commençai à découvrir que je ne m'étais point exagéré les qualités surtout morales de ma jolie voisine, et quand ma sœur me dit, en se retirant avec moi:

— Vois-tu que Marguerite t'aime?

— Je l'épouserai, répondis-je simplement.

Pendant quinze jours ou trois semaines il ne se passa rien d'extraordinaire pour notre famille. Je continuais de visiter nos voisins. M. Laval m'accueillait de la façon la plus affectueuse et se rapprochait de plus en plus de mon père. Il devint clair pour moi qu'il connaissait, qu'il approuvait mes intentions à l'égard de Marguerite. Quant à elle, je n'avais rien à apprendre de son côté; je dus lui faire savoir sans effaroucher sa charmante réserve, qui pour moi était un attrait de plus, combien ses sentiments étaient payés de retour et je m'occupai aussitôt d'entretenir mon père de mes projets de mariage.

Peu de temps après, je reçus une lettre de Julien. Il m'an-

Digitized by Google

nonçait son arrivée pour la fin de la semaine. Il devait venir par le Doubs, son chemin favori, et faire quelque séjour auprès de moi, pour visiter les environs de Dôle. Il m'annonçait, en outre, qu'il allait faire seul ce petit voyage, ses amis ne pouvant l'accompagner dans une absence de plusieurs jours. Aussitôt, leurs sinistres craintes me revinrent à l'esprit. Je pensai qu'il ne fallait à aucun prix le laisser venir seul, à Carillan, où il comptait s'arrêter sans doute, et je résolus de détourner mon ami de ce qui devait amener peut-être sa perte, ou tout au moins lui causer une émotion aussi cruelle qu'inutile.

J'appelai mon domestique et lui commandai de prendre la voiture, de courir à Besançon et de se mettre à la disposition de Julien, pour le jour qu'il lui plairait de venir. Quelque contrariété qu'il dût ressentir de me voir traverser ses projets, il était impossible que notre ami me renvoyât la voiture et vînt par un autre chemin.—Mais j'étais fort inquiet à l'idée qu'il pouvait emmener mon cocher passer près de Carillan, qui n'est pas fort loin de la route. Aussi dis-je à ce domestique :

— Vous aurez bien soin de ne pas quitter le grand chemin. M. Leroy vous demandera peut-être de prendre par les traverses ou de vous détourner vers le Doubs, par exemple de passer au château de Carillan, dont il aime beaucoup la position, vous vous y refuserez absolument.

— Mais, monsieur...

— Vous vous y refuserez, vous dis-je, pour l'amour de moi. Vous trouverez une raison... Ah! dites-lui que je vais chasser à Dampierre et que vous devez m'y prendre. De cette manière, il est impossible que vous passiez à Carillan qui est à la même hauteur. Je ne sais quand vous serez de retour à Dampierre, mais je tâcherai de m'y trouver.

Ma sœur m'avait rejoint pendant ces recommandations, et,

Digitized by Google

frappée de la vivacité que j'y mettais, de la perplexité que j'avais laissé voir, elle les avait écoutées avec le plus grand étonnement :

—D'où vient donc l'amour de M. Leroy pour Carillan? me demanda-t-elle.

Cette question me jeta dans le plus grand embarras. Je ne voulais pas intéresser outre mesure Rose à mon ami, non plus que m'opposer à une sympathie entre eux, si elle devait naître. Dans l'état moral où Julien se trouvait alors, son indifférence pouvait briser le cœur d'une femme qui se prendrait à l'aimer. Les dispositions de ma sœur me semblaient telles que je commençai à redouter pour elle ce malheur. J'étais donc résolu à ne pas attirer davantage son intérêt sur Julien et à ne pas répondre, par exemple, à ce qu'elle me demandait. Elle renouvela sa question.

— Bah ! lui dis-je, un paysagiste...

— Eh ! Tu crains beaucoup qu'il prenne un croquis de Carillan?.. Pourquoi l'en détourner ?.. Pourquoi tiens-tu tellement à ce que la voiture n'y passe pas?..

— Les chemins sont horribles...

— Edouard, pourquoi me tromper?.. Je veux tout savoir!

— Je t'en prie, n'insiste pas!

Rose me quitta brusquement.

Le soir, je me trouvais avec elle chez M. Laval et je lui disputais la conversation de Marguerite. Tout à coup, jetant un regard clair et ferme sur moi, comme pour m'expliquer son intention, Rose dit à M. Laval.

— Qu'est-ce que c'est que Carillan?

Je me jetai au devant de la réponse du notaire et détournai la conversation ; mais ce stratagème, qui ne pouvait réussir qu'une fois, augmentait la curiosité de ma sœur. Je dus donc céder. M. Laval expliqua ce qu'il savait de Carillan et il en savait beaucoup trop.

Digitized by Google

Il dit que le château appartenait à un agent de change de Paris, qui venait de le mettre en vente. C'était M. Clairvaux. Il avait épousé une demoiselle, dont le frère était un beau jeune homme, de qui on lui avait dit beaucoup de bien ; puis il me demanda si je n'avais pas été au collége avec Gersol. Sous le regard interrogateur de Rose, je ne me sentis pas le courage d'un inutile mensonge. M. Laval nous dit enfin qu'il n'était pas impossible que Gersol, aimant son pays plus que M. Clairvaux, achetât le Château de Carillan et qu'il devait prendre un parti à ce sujet selon que le domaine serait plus ou moins recherché. Cette nouvelle me remplit d'angoisse pour Julien.

Quant à Rose, elle paraissait réfléchir profondément. Elle fit encore quelques questions à M. Laval.

— On dit que les chemins y sont affreux ?

— Par exemple ! fit le notaire, je suis allé en voiture jusqu'au château, à l'occasion même de la vente. Les chemins de Carillan sont aussi beaux que les nôtres. M. et Mme Clairvaux y vont et viennent avec leur calèche de Paris.

Rose demanda ensuite quel pouvait être le prix du domaine. Il était assez modéré, Carillan étant une vieille construction dans un pays isolé.

A l'intérêt que trahissaient les questions de ma sœur, en la voyant demeurer ensuite silencieuse et pensive, je tremblai qu'elle n'eût plus rien à apprendre. Tout intelligente et bonne que fût Marguerite, elle était étonnée, presque contrariée de ce silence. Elle cherchait à distraire Rose et le faisait même d'une manière assez mutine.

— Comme te voilà sérieuse et triste ! lui dit-elle enfin étourdiment ; à quoi penses-tu donc ?

— A quoi pensais-tu, quand tu étais à Dampierre ? répondit ma sœur, un peu vexée.

— Oh ! j'étais bien malheureuse ! fit Marguerite, avec un

Digitized by Google

abandon charmant, d'un ton dont la sincérité et la mélancolie lui valurent immédiatement le pardon de Rose.

Juge combien je fus doucement ému à ces paroles. J'eusse voulu dire encore à Marguerite tous les sentiments qu'elle m'inspirait ; mais la tristesse de Rose me préoccupait et d'ailleurs elle me pria bientôt de me retirer avec elle.

Au moment où nous allions nous quitter dans la maison, ma sœur me dit, d'une voix troublée :

— Il faut que papa achète Carillan.

— Que t'importe ! osai-je encore répondre. Aimes-tu cette résidence, sans la connaître?

— Oui, fit-elle bien bas. Puis elle ajouta, en réunissant tout son courage : Il m'importe beaucoup, et à toi plus encore et encore plus à quelque autre. Tu as été au collége avec M. Leroy et M. Gersol ; Mlle Gersol a habité Paris pendant que tes amis faisaient leurs études. J'ai tout deviné et je n'aime pas M. Gersol.

Pressée par mes questions, Rose m'avoua enfin l'intérêt qu'elle prenait à Julien. Il n'y avait donc plus à douter et elle semblait s'exposer sans crainte aux douloureuses conséquences de cette affection. J'abordai avec elle ce sujet délicat et lui fis part de mes appréhensions, l'engageant à vaincre ces sentiments, à étouffer une sympathie subite dont j'affectai de méconnaître la gravité.

— Il n'est plus temps, me répondit-elle. J'ai bien compris la position ; j'attendrai !

Julien arriva sur ces entrefaites et je le reçus avec un certain embarras. Mais il fut bien accueilli d'autre part. J'observai les sentiments de Rose en sa présence et j'augurai qu'elle l'aimait assez pour mener à bien la périlleuse tâche qu'elle entreprenait. Je souris devant cette heureuse perspective, à la réalisation de laquelle mon propre roman me

Digitized by Google

permettait d'espérer, sans parler des théories de M. Pivalle sur la réciprocité dans l'amour.

Je parlai alors à mon père de l'acquisition de Carillan.

— J'y consens volontiers, répondit-il. Il te faut bien une distraction et, si tu travailles toujours comme depuis ton retour, le domaine sera payé dans quelques années. Allons le visiter.

J'eus soin de faire renvoyer cette excursion jusqu'après le départ de Julien, car nous devions être reçus par Mme Clairvaux et son mari. Nous trouvâmes en effet, à Carillan, l'idole de notre ami, et je pus m'expliquer sa passion pour elle. Au moment où nous la vîmes, Mlle Gersol joignait aux avantages dont l'avaient dotée la nature et l'éducation, une grâce acquise dans l'usage du monde et cet éclat de fraîcheur que le mariage donne à quelques jeunes filles.

Rose la dévorait d'un œil curieux et jaloux.

— As-tu toujours bon courage ? lui dis-je ensuite, en l'embrassant.

— Oh ! oui, bon courage et aussi de l'espoir !

Puis elle se jeta dans les bras de Marguerite, à qui elle avait déjà sans doute conté ses nouveaux chagrins.

Tu comprends sans peine comment Marguerite se trouvait là. J'avais représenté à mon père qu'il est imprudent de visiter un immeuble qu'on se propose d'acheter, sans être accompagné du notaire qui vous préserve des surprises. Mon père avait donc invité M. Laval, et cet excellent homme avait dit, en jetant les yeux sur moi :

— Au surplus, nous irons en famille. Marguerite aurait peur à la maison en l'absence de nos voisins, tandis qu'elle se fera un grand plaisir de cette partie de campagne.

Je me promenais donc entre elle et Rose et souvent avec elle sans Rose, par les jardins et les pièces du château. Je m'extasiais à ses côtés sur la vue de la rivière et de la cam-

Digitized by Google

pagne que procurait la terrasse de Carillan ; je lui racontais notre excursion nocturne, et, autant que je la comprenais moi-même, la marche de l'esquif de Julien, dans cette nuit à jamais mémorable ; avec elle j'admirais les grands ombrages et les vieux bâtiments ; avec elle je faisais mille projets sur leur division, sur leur emploi, projets charmants, d'autant plus enivrants qu'ils étaient comme recouverts d'un voile, que, tout en me faisant entendre de Marguerite, je n'avais pas encore le droit de lui parler à cœur ouvert, et que, pour me reprocher de n'avoir point encore demandé sa main, elle feignait de se regarder comme tout à fait étrangère à ce que je disposais, m'engageant avec une exquise finesse d'esprit à me mettre en règle auprès de son père.

Elle donnait ses instructions aussi bien que moi ; elle disposait tout à son gré ; mais bien qu'elle exprimât des désirs dont on ferait des ordres, elle feignait de l'ignorer ; elle disait à tout moment, en affectant un petit ton mélancolique :

— Si vous permettez à l'amie de votre sœur de vous donner un conseil... — Si j'étais autre chose que la fille de votre notaire, je ferais ceci et cela. — Que tu es heureuse, Rose, tu vas habiter ici ! Pour moi, si j'y devais jamais demeurer, je voudrais que.... et je préférerais cela !

Puis elle me regardait ; elle souriait malicieusement et ses yeux étaient humides d'une larme de bonheur.

Nous revînmes à Carillan peu de jours après. Marguerite fut plus heureuse peut-être, mais moins folâtre. Nous ne pouvions plus recommencer cette charmante comédie, car nous étions chez mon père, et nous venions d'être fiancés. —

Enfin, elle fut installée comme maîtresse de maison à Carillan et je renonce à te peindre des jours heureux que tu aurais vus par toi-même, si tu n'étais pas retenu si loin de nous.

Il me reste à te dire le dénoûment de la seconde histoire que j'ai entrepris de te conter.

Digitized by Google

Julien avait été conduit avec toutes sortes de ménagements au château de Carillan, dès que nous l'eûmes acquis. Tu penses avec quel intérêt nous observions ses sentiments.

Il suivit longtemps dans la maison les traces de Mme Clairvaux. Nous avions travaillé à les effacer ; mais néanmoins il évoquait partout un douloureux souvenir. Rose l'épiait quelquefois avec des regards désespérés.

Quand je fus installé avec Marguerite à Carillan, je voulus que notre ami passât quelque temps auprès de nous. Ce séjour se prolongea, grâce à la saison des vacances, qui lui laissaient toute liberté. Peu à peu, il me semblait voir diminuer l'impression que ces lieux devaient faire sur lui. Quand il était au milieu de nous, il paraissait même oublier qu'il se trouvait à Carillan, parmi ces jardins, ces appartements, où avait vécu Mlle Gersol. L'influence le reprenait souvent, au contraire, quand il était seul. Nous nous montrions empressés à le distraire, à lui tenir compagnie. Il s'en apercevait et semblait jaloux de nous échapper. C'est ainsi qu'il aimait à se promener le matin de bonne heure, seul au jardin. Il s'arrêtait alors devant tous les objets qui pouvaient avoir été plus directement mêlés à la vie de celle qu'il aimait toujours. Rose le voyait souvent sous sa fenêtre, car on lui avait donné la chambre même qu'occupait Mme Clairvaux. Cette preuve de fidélité la désespérait.

Pourtant, il était visible que nous gagnions du terrain de jour en jour, dans la lutte que nous avions entreprise contre le premier amour de Julien. Il était plus rêveur, plus poète que jamais. Les brumes et la mélancolique saveur de l'automne qui commençait, développaient en lui le besoin d'aimer, et cette tendresse ne pouvait se porter toujours vague et indéfinie, sur un objet absent dont ses amis et son père travaillaient insensiblement à combattre le souvenir.

Ma sœur se présentait, au contraire, à ses regards dans

Digitized by Google

des conditions bien propres à les fixer. La chaleur de cet amour, prévenant et dévoué, qui veillait près de lui, devait nécessairement atteindre son cœur, rendu si impressionnable par la vue même des lieux où nous vivions. La manière dont cela s'accomplit est singulière. Je remarquai qu'il se faisait une sorte de confusion, de substitution, dans l'esprit de Julien, entre le souvenir de Mlle Gersol et la présence de ma sœur elle-même. Rose lui paraissait cette jeune fille même qu'il avait aimée et qui lui avait été ravie.

Un jour, par exemple, nous revenions de la chasse. Nous y avions passé la plus grande partie du jour, et Julien s'était laissé aller de bon cœur à la séduction de cet exercice. Nous regagnions par le Doubs notre asile de Carillan. La nuit tombait, une belle nuit d'automne. Nous entendîmes, en approchant du château, une harmonie qui peu à peu devenait plus claire, plus précise. C'était la *dernière pensée de Weber*. Rose ou Marguerite tenait le piano, le piano même de Mme Clairvaux, et M. Laval accompagnait sur le violon. De notre côté, nous montions l'embarcation de Julien. Nous étions au milieu de la rivière et de la nuit... Je fus frappé de l'analogie qu'il y avait entre ces circonstances et celles de notre voyage à Besançon. Julien le fut bien plus que moi. La plus vive émotion s'empara de lui.... Enfin, au moment où nous arrivions au pied du château, il se jeta dans mes bras, en s'écriant :

— Te souviens-tu ?... *c'est elle*, mon ami !

Je ne pouvais guère me méprendre sur le sens de ces paroles équivoques. Evidemment, elles s'appliquaient à Mme Clairvaux. Je fis des vœux, cependant, pour que cette sorte de mise en scène, qu'on eût dite préparée à dessein, tournât à l'avantage de Rose. Je suivis les pas de Julien, qui avait sauté à terre et pris sa course, comme un fou, vers la maison. Je le rejoignis à la porte du salon. Il l'ouvrit sans

Digitized by Google

reprendre haleine, s'avança brusquement jusqu'au piano et s'arrêtant tout court alors, comme honteux de cette singulière entrée, il paraissait un somnambule que l'on vient d'éveiller au milieu de sa course involontaire... C'était Rose précisément qui jouait avec M. Laval. Leur concert avait été interrompu par la bruyante irruption de Julien dans l'appartement. Je tentai vainement d'en dissimuler la cause à ma sœur; elle l'avait comprise avec cette merveilleuse finesse d'intuition qui n'appartient qu'aux femmes. Vainement elle voulut reprendre sa musique ; l'émotion et la douleur l'avaient vaincue.

Cet événement, pourtant, servit puissamment sa cause. Dès ce moment, il était impossible que Julien regardât Rose sans une véritable émotion. Peu à peu, Mlle Gersol qui n'existait plus, se dépouillait des sentiments de Julien et ma sœur recueillait son héritage.

A-t-il compris tout seul combien elle l'aime, ou bien ses amis lui ont-ils expliqué notre présence à Carillan ? Je ne sais; toujours est-il que le courage de ma sœur vient de triompher. M. Leroy a demandé sa main à mon père pour Julien, nous allons demain à Besançon lui rendre sa visite.

Félicien RAYMOND.

Digitized by Google

LA SAINT-MARTIN.

CHANSON BRESSANE.

La Saint-Martin est une époque mémorable dans nos campagnes ; les travaux des champs sont finis, les semailles achevées, les bestiaux rentrés à l'étable. L'année rurale est close, et les compagnons du fermier reçoivent la solde de leurs gages en changeant de condition ou en renouvelant le louage de leurs services ; souvent des amours commencées à la veillée prennent ces jours pour se terminer par un mariage. On conçoit quelle animation jettent dans la vie des champs et portent jusque dans la ville cette époque privilégiée, cette possession du pécule de l'année, cette journée de liberté qui rappelle un peu les saturnales des serviteurs des anciens. . Pour la jouissance des émancipés de la Saint-Martin, des spectacles s'accumulent dans nos villes, des marchandises s'étalent sur nos places, des danses s'installent sous la tente, une grande affluence couvre les chemins :

Garçon au sarreau bleu, fille à dentelle noire,
On ne voit que des gens qui s'en vont à la foire.

Hélas ! on ne peut leur redire ce que le poète disait de ses Bretons :

Vous n'avez rien perdu des anciennes coutumes ;
Les pères connaitraient les fils à leurs costumes.

Le rustique habit s'altère de plus en plus, et souvent l'élégant et riche costume des Bressanes est défiguré par les collerettes, les manches longues et les crinolines des grisettes.

Du moins quelque chose est resté encore, c'est le chant bres-

Digitized by Google

san. Si les refrains des faubourgs de nos grandes villes arrivent trop souvent jusque dans nos villages, il se trouve encore quelque rustique auteur qui tient en honneur l'idiôme natal, ce lien puissant des populations avec leur berceau. Nous devons à ce propos un souvenir au premier chanteur distingué que nous ayons entendu sous le chaume ; c'était un garçon meunier du moulin de Monfalconnet, il y a bien longtemps déjà :

Tandis que son moulin broyait l'orge et le seigle,
Lui couché sur les sacs, suivant son goût pour règle,
Tout en voyant tomber la farine et le son
Et sa meule tourner, tournait une chanson...

Le calme de la vie rustique se reflétait fidèlement dans les chants et dans les airs dont il était l'auteur ; et en l'entendant, l'on comprenait qu'au milieu d'une civilisation avancée ceux qui s'en enorgueillissent et ceux qui en souffrent peuvent sourire encore à ces traits des mœurs primitives, à l'écho de ces chansons dont, le soir, le bruit lointain charmait leur jeunesse. — On aime à chanter en Bresse : l'enfant chante dans les prés et les pâturages en gardant les bestiaux ; c'est souvent en chantant qu'il parcourt la longue distance du hameau à l'école ou au catéchisme ; — le laboureur a sa chanson à laquelle les bœufs ne sont pas insensibles, car son modé lent est bien d'accord avec l'effort du couple attelé qui trace le sillon ; le soir en hiver on chante à la veillée ; on revient en chantant au hameau quand on rentre du cabaret le soir après une bouteille bue.

On ne s'étonnera donc pas qu'un Bressan ait chanté en patois la Saint-Martin, cet évènement notable en Bresse. La poésie rustique de M. Melin, qui a aussi célébré la VEILLÉE, nous a paru pouvoir être encouragée et reproduite ici, ne fût-ce que pour honorer ce courageux partisan des airs bressans qui avait voulu en rajeunir le goût en créant un orphéon parmi nos ouvriers. Nous regrettons de ne pouvoir y ajouter l'air dont M. Melin est aussi l'auteur, et dont le refrain est emprunté à l'un de nos plus gracieux rigaudons.

Digitized by Google

LA SAINT-MARTIN, (PAR M. MELIN.)

Voles, serventes, carrats, brezires,
La Saint-Martin yé t'arevo,
Menin grind bri pe le sharires,
Neutron gageu yé t'afanno;
Moudin querri on menétri,
On menio de mesetta;
Magnas, nous faut bin dévreti,
Chaution neutra Jouzetta.

Mais pe bin quemnche la féta,
Allin nous in tui bin gueutto;
Ché lou vin nous charfe la téta,
Lé zambes seron miau choto;
Et pe nous autrou paysans,
Quin lou vin nous atige,
Lé rigoudons de neutreu grands
Vaillons bin la schotisch.

Que lou plaisi posse don vitou!
Lou bon timps lé tourzour trou couer!
V'tia la zourno d'asteu asuitou,
Yé s'que nous crevagne lou cœur:
On ira s'afroumo deman,
Daura faut qu'on se live;
Nia que na Saint-Martin per'an,
Yé t'eu sin que nous grive.

Voici la traduction pour ceux qui ne savent pas couramment le langage des *magnats*, *carrats et brézires*:

Valets, servantes, petits bergers bergères,
La Saint-Martin est arrivée,
Menons grand bruit par les charrières,
Notre gage est enfin gagné.
Allons chercher un ménétrier,
Un joueur de musette,

Digitized by Google

Magnats, nous faut bien amuser
Chacun notre Josette.

Mais pour mieux commencer la fête,
Allons-nous en tous bien dîner ;
Si le vin nous chauffe la tête,
Les jambes sauront mieux sauter,
Et pour nous autres paysans,
Quand le vin nous anime,
Les rigaudons de nos grands parents
Valent bien les schotischs.

Que le plaisir passe donc vite !
Le bon temps est toujours trop court !
Voilà la journée tôt finie,
C'est ce qui nous crève le cœur.
On ira s'affermer demain,
De bonne heure il faut qu'on se lève ;
Il n'y a qu'une Saint-Martin par an,
C'est cela qui nous grève.

DUFOUR.

(*Courrier de l'Ain.*)

Digitized by Google

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.

Séance du 7 janvier 1862.

Présidence de MM. Gilardin et Barrier.

M. Gilardin, au moment de quitter le fauteuil, remercie la Compagnie du concours qu'elle lui a prêté dans tout l'exercice de sa présidence. M. le Président de la classe des Lettres est fier de la charge qu'il vient de remplir : avoir présidé l'Académie de Lyon, c'est avoir été revêtu d'une dignité bien chère, c'est avoir reçu un honneur dont le souvenir ne s'efface jamais. A une époque tourmentée comme la nôtre, c'est aussi un bonheur de pouvoir venir se reposer dans une enceinte où règnent, sans nuages, la bonne harmonie et la paix. Voilà ce que M. le Président a trouvé au sein de la Compagnie et ce qui excite au plus haut point sa reconnaissance envers elle.

Après avoir ainsi remercié l'Académie et l'avoir félicitée sur le choix de ses nouveaux présidents, l'un qu'elle a été si heureuse de pouvoir rappeler pour la troisième fois au fauteuil, l'autre que la juste considération dont il jouit dans le monde de la science désignait si bien à ses suffrages, M. Gilardin invite M. Barrier, président de la classe des Sciences, à venir le remplacer au Bureau.

M. Barrier exprime son regret de ne pouvoir répondre, comme il le voudrait, aux paroles bienveillantes qui viennent de lui être adressées; il voit, dit-il, la distance qui le sépare de ses prédécesseurs; mais, il compte, pour l'aider dans l'accomplissement

Digitized by Google

de sa tâche, sur la continuation de cette bienveillance à laquelle il doit l'insigne honneur qu'il reçoit aujourd'hui et dont le poids lui sera rendu plus léger par la coopération de son éminent collègue de la classe des Lettres.

Lecture est donnée d'une circulaire, par laquelle la commission de bienfaisance instituée en faveur des ouvriers sans travail sollicite le concours de l'Académie.

M. le Président annonce que le Bureau, à l'issue de la séance, examinera dans quelle mesure la situation financière de la Compagnie lui permet de prendre part à cette souscription.

La parole est donnée à M. Desjardins, inscrit pour une lecture.

L'honorable membre communique la première partie d'un mémoire qu'il avait préparé pour la réunion des Sociétés savantes à Paris, réunion à laquelle il n'a pu se rendre.

Ce travail est relatif au Musée des antiquités scandinaves de Copenhague.

Trois grandes divisions ont été adoptées pour l'arrangement de ce Musée, l'âge de pierre, l'âge de bronze et l'âge de fer.

La première est remarquable par la grande quantité des instruments de pierre, silex, ou serpentine, qu'elle renferme ; on y distingue les objets découverts dans les tourbières : ce sont des pierres servant à façonner les premières armes de silex, des ossements des premiers âges du monde, etc.

Parmi les objets de la seconde époque, M. Desjardins signale des trompes de chasse, ayant jusqu'à deux mètres cinquante centimètres de développement, des haches de parade en argile recouverte de bronze, etc.

L'heure avancée ne permettant pas à M. Desjardins d'achever sa lecture, l'Académie en entendra la fin dans la prochaine séance.

M. Jourdan met sous les yeux de la Compagnie un fossile récemment découvert, dont les caractères particuliers constituent un nouveau genre et une nouvelle espèce de Crocodiliens, qu'il désigne sous le nom de *Gaviadilus robustus*, et dont il donne les caractères généraux, après avoir émis quelques considérations générales sur les reptiles fossiles qu'il a découverts dans les carrières de pierres lithographiques du hameau de Cirin

Digitized by Google

ou *Serin*, commune de Marchampt, canton de L'huis (Ain), dans le groupe de montagnes qui sépare la petite vallée de Saint-Rambert, Tenay et Rossillon que suit le chemin de fer de Genève, de la grande vallée du Rhône. C'est sur la partie élevée du versant méridional de ce groupe de montagnes, en face du Rhône, que se trouvent ces carrières de pierre lithographique, dans les couches supérieures des terrains jurassiques. C'est dans les mêmes carrières que l'un des membres de l'Académie les plus regrettés, feu Victor Thiollière, a recueilli de nombreux poissons fossiles et quelques reptiles.

Ce squelette de Crocodilien, formant un genre nouveau et trouvé à l'état fossile dans les couches de pierres lithographiques, est d'une admirable conservation ; c'est sans doute le plus bel exemplaire découvert jusqu'à ce jour. M. Jourdan, dans une séance ultérieure de l'Académie, le fera connaître plus amplement avec tous ses caractères distinctifs, après qu'il aura été comparé soigneusement soit avec les Crocodiliens vivants, soit avec ce que l'on possède de Crocodiliens fossiles.

Séance du 14 janvier 1862.

Présidence de M. Barrier.

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. Dumont, de l'Institut, adresse ses remerciments à l'Académie qui lui a décerné le titre d'associé dans sa dernière séance d'élection.

M. le Président, s'adressant à M. Chenavard, complimente l'honorable membre sur la distinction, si bien méritée, qu'il vient de recevoir du roi Othon, qui a voulu, en lui conférant l'ordre du Sauveur, récompenser le savant auteur du *Voyage en Grèce*.

La parole est donnée aux orateurs.

M. Desjardins poursuit et termine la lecture de ses notes sur le Musée des antiquités scandinaves de Copenhague.

Après avoir décrit les objets qui forment la 3me division du Musée, c'est-à-dire l'époque de l'âge de fer, M. Desjardins se résume ainsi :

Digitized by Google

Ce musée renferme des richesses qui ouvrent un horizon nouveau à ceux qui recherchent dans une collection autre chose que l'intérêt séparé des objets qu'elle renferme.

Avec l'âge de pierre, on peut se représenter fidèlement quel était l'état des connaissances industrielles des peuples qui, les premiers, selon toute apparence, ont habité les terres basses et humides qui entourent la Baltique. En étudiant les objets qui se rapportent à cet âge, on peut ajouter que ces peuples vivaient en quelque sorte à l'état sauvage ; que, s'ils se faisaient la guerre entre eux de temps en temps, ils la faisaient constamment aux animaux soit pour s'en nourrir, soit pour se défendre de leurs attaques.

La seconde époque ou l'âge de bronze indique une civilisation déjà avancée. Déjà, sans doute, tout ce qui regardait la vie animale et la nécessité d'y pouvoir devait être le propre de quelques individus entre tous. Aussi les instruments de chasse et de pêche sont-ils moins nombreux qu'à l'âge précédent, mais les armes de guerre, proprement dites, sont en aussi grand nombre ; et, ce qui prouve que la hiérarchie se constituait, c'est que les armes des chefs se discernent facilement de celles des simples combattants. Les arts se développent avec l'intelligence de l'homme, ainsi que le démontre la multitude d'objets artistement fabriqués, qui se rapportent à cette époque.

Avec l'ère chrétienne arrive l'âge de fer ; et, lorsque les besoins de l'homme augmentent et que les populations sont plus pressées les unes contre les autres, ne voyons-nous pas, en même temps, des influences de civilisations diverses se combattre en quelque sorte au milieu des objets que présente le Musée scandinave ? L'originalité disparaît aussi dans certaine mesure et fait place à une sorte d'éclectisme dont les tendances diverses donnent naissance à une foule d'objets nouveaux, tandis qu'il est digne de remarque que, de plus en plus, ces objets se modifient dans le sens des satisfactions immatérielles. Dès lors, se présente, pour y jouer le plus grand rôle dans l'industrie et dans l'art, l'élément nouveau du Christianisme. C'est lui qui, dans le Nord comme dans les autres parties de l'Europe, devient l'initiateur suprême des

Digitized by Google

plus belles conceptions; lui qui indique les solutions les mieux réussies; c'est par lui que se trouve enfin résolu, autant qu'il peut l'être, le grand problème de l'élévation de l'homme au-dessus des besoins qui lui sont propres par le développement toujours plus considérable de l'intelligence que Dieu lui a donnée.

La parole est à M. Pétrequin.

L'honorable membre communique le deuxième chapitre de ses *Recherches historiques sur les rapports de la chirurgie avec la médecine aux différentes époques de l'histoire médicale.*

M. Jourdan, qui s'est mis à la disposition de la Compagnie pour une suite de communications, montre un magnifique exemplaire d'un Crocodilien, retiré des carrières lithographiques de Cirin, étage jurassique corallien. Le squelette est à peu près complet : sa tête et ses membres sont entiers. Par l'ensemble des caractères qu'il présente, ce crocodilien paraît avoir représenté, à l'époque jurassique, le groupe des caïmans : de là le nom d'*Alligaterium*, donné par M. Jourdan à ce nouveau genre de reptile qu'il décrira plus tard.

M. le Président, en vertu de l'article 61 du règlement, propose à l'Académie d'entendre, dans une de ses prochaines séances, M. de Jussieu, qui aurait une communication à lui faire et une proposition à lui soumettre.

La Compagnie décide qu'elle entendra M. de Jussieu à quinzaine.

Séance du 21 janvier 1862.

Présidence de M. Barrier.

M. le Trésorier présente un rapport sur la situation financière de la Compagnie.

M. Gilardin rend compte des études historiques sur la législation russe, ancienne et moderne, par Spyridion G. Zézas, docteur en droit, publication dont il a été fait hommage à l'Académie.

L'auteur, dit M. Gilardin, s'est borné à une simple narration, mais cette narration est instructive, les éléments en ayant été

Digitized by Google

puisés aux bonnes sources. Jusqu'à ces derniers temps, on avait su peu de chose de la Russie; aujourd'hui notre ignorance se dissipe, grâce aux écrivains qui, comme l'auteur, se livrent à l'étude de ces questions intéressantes.

M. le Rapporteur, analysant les diverses parties du livre, fait l'historique et en même temps la critique de la législation russe, mise en regard de la législation française.

M. Fournet dépose un manuscrit ayant pour titre : *Documents sur les tremblements de terre et les phénomènes volcaniques au Japon*, par M. Alexis Perrey. Ce manuscrit, destiné aux mémoires de la Compagnie, est renvoyé à la commission scientifique de publication.

Séance du 28 *janvier* 1862.

Présidence de M. Barrier.

M. Devay fait hommage de la deuxième édition de son ouvrage : *Des mariages consanguins sous le rapport sanitaire.*

En offrant ce nouveau volume, l'auteur explique que cette édition diffère de la précédente par le plus grand nombre d'observations qu'elle renferme sur les dangers attachés à la consanguinité; ces observations s'élèvent à 612. On avait allégué, continue M. Devay, la non-nocuité de l'inceste chez les animaux. Des faits nombreux établissent le contraire et prouvent que les espèces animales dégénèrent par le non-croisement. La dégénérescence *albine* est fréquente chez les animaux.

M. Devay réfute les objections qu'on a élevées sur l'hérédité qui précède la consanguinité. Il prouve par des faits nombreux que la consanguinité précède l'hérédité et qu'elle amène dans les familles des maladies qui n'y existaient pas auparavant.

De grands développements sont donnés, dans cet écrit, à la question des croisements. M. Devay traite des mauvais et des bons croisements au point de vue sanitaire et s'attache à réfuter certaines opinions sur ce sujet. On trouve enfin dans cette nou-

Digitized by Google

velle édition de nombreuses considérations sur les maladies chroniques dans leurs rapports avec la consanguinité.

M. de Jusssieu, admis à faire une communication, lit une notice sur André-Marie Ampère, membre de l'Institut, né à Lyon le 22 janvier 1775, mort à Marseille, le 10 juin 1836.

M. de Jussieu esquisse à grands traits la vie scientifique de l'illustre Lyonnais auquel on doit tant de magnifiques découvertes sur la physique terrestre et qui, dès 1812, après avoir donné les formules constitutives de l'électro-dynamie, prophétisait à l'Académie des sciences les merveilles de la télégraphie électrique. M. de Jussieu se demande si notre ville, fière à juste titre d'avoir donné naissance à un tel génie, ne lui doit pas l'hommage d'une statue élevée sur une de ses places publiques : « Quelle voix, « ajoute l'orateur, en terminant, pourrait être plus autorisée que « la vôtre pour demander qu'une statue soit élevée à Ampère? « On ne peut vous la refuser. Hier encore, Amiens en élevait « une au savant Thénard : Ampère est un génie plus haut et plus « vaste encore. Au nom et pour la gloire de la France entière, « demandez aussi que, sur l'une des faces du piédestal, soit « gravée la phrase immortelle qu'il prononça devant l'Institut, « témoignage irrécusable de priorité pour notre patrie et notre « ville, d'une découverte qui rend la pensée humaine présente « instantanément où elle veut. »

M. le Président, après avoir exprimé à M. de Jussieu la vive sympathie de la Compagnie pour la proposition qui vient de lui être faite, nomme immédiatement une commission chargée de présenter un rapport sur cette proposition.

M. Fournet communique la première partie du discours qu'il a prononcé à la dernière rentrée des Facultés.

Digitized by Google

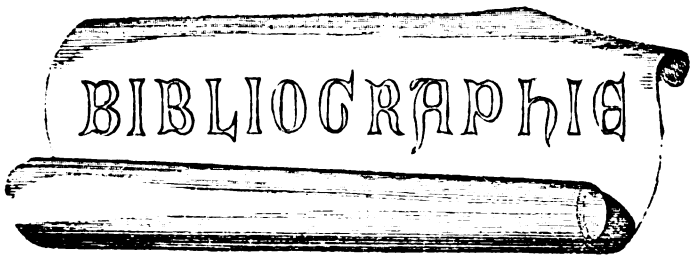

Du Principe vital et de l'Ame pensante, par F. Bouillier, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres de Lyon.

C'est une question très-ancienne et très-célèbre dans le passé, mais depuis longtemps tombée à peu près dans l'oubli, qui a donné naissance à l'ouvrage dont nous allons parler. L'honneur de l'avoir remise en lumière appartient à M. Bouillier qui, il y a quatre ans, à l'Académie des sciences morales et politiques, a lu sur ce sujet un mémoire dont son livre du Principe vital et de l'âme pensante n'est, pour ainsi dire, que le développement. Ce mémoire donna lieu à des discussions et à des réfutations auxquelles son auteur, après de nouvelles études, a voulu répondre d'une manière complète.

L'âme et la vie, l'étude de leurs rapports, tel est l'objet de ce livre qui ne s'impose pas seulement à l'examen des savants, qui nous semble appelé aussi à conquérir des lecteurs parmi les gens du monde. — Chez ceux-ci, il doit trouver, nous le savons, des indifférents; chez ceux-là, des indifférents et des adversaires. Ne parlons que des indifférents, ce sont ceux que l'écrivain redoute le plus. L'homme du monde, quand il demeure étranger, par habitude ou par goût, aux questions philosophiques, justifie le plus souvent son indifférence, en leur déniant leur importance et leur intérêt. A quoi bon, dira-t-il, revenir à ces vieux problèmes tant débattus de l'âme et de la vie? *Nugæ difficiles*. Des savants, de leur côté, murés dans un positivisme étroit, refuseront à ces questions droit de cité dans la science, les déclarant ou oiscuses ou insolubles. Aux uns et aux autres, nous voudrions répondre ici, avant de rendre compte du livre de M. Bouillier.

Les problèmes dont il s'agit ne sont point, à nos yeux, de ceux que le penseur ait le droit de négliger; nous n'en connaissons pas de plus intéressants, de plus élevés. Si la métaphysique a pu souvent être accusée de perdre son temps et sa peine, ce

Digitized by Google

n'est pas, à coup sûr, quand elle a voulu faire la science de l'âme et de la vie ; les psychologues, par leur persévérance dans cette étude, ont bien mérité de l'esprit humain. Dédaigner de marcher dans leur voie et se borner à les persiffler, c'est presque toujours le fait d'une intelligence nonchalante, qui se fait humble par paresse et qui n'est pas loin de professer la même indifférence pour toutes les vérités supérieures, parce qu'il faut des efforts pour les atteindre. — Fussent-ils insolubles, ces problèmes, il ne serait pas sans fruit de les sonder ; que ne devons-nous pas aux chercheurs de la quadrature du cercle, à ceux de la pierre philosophale et du mouvement perpétuel ? — Il faut être bien hardi d'ailleurs pour affirmer à priori, au XIXe siècle, l'insolubilité d'un problème. Qui doute encore qu'on ne puisse quelque jour fabriquer le diamant et diriger les aérostats ?

Aux savants qui ont puisé dans les sciences physiques, où l'observation tient tant de place, le dédain de la spéculation, nous oserons dire que cette observation, si elle est toujours nécessaire, ne marche pas toujours la première, que l'esprit qui se confie à une hypothèse, à une formule, peut saisir la vérité. Nous n'en voulons citer qu'un exemple : l'analyse mathématique, appliquée à l'hypothèse des ondulations lumineuses, a prédit des phénomènes optiques ; l'observation, venue après elle, les a confirmés. Les grands physiciens ne sont pas ceux qui observent le plus, qui perfectionnent les instruments, de même que les grands écrivains d'une langue ne sont pas ceux qui font sa grammaire. Il y a, qu'on nous permette cette distinction, des physiciens matérialistes et des physiciens spiritualistes. S'il faut bannir l'absolu des régions didactiques, pourquoi le savant dans son cabinet ne l'envisagerait-il pas ? Le temps passé dans ces rêveries n'est peut-être pas tout à fait perdu ; elles ne sont peut-être pas aussi stériles qu'on veut bien le dire. La métaphysique, rappelons-le en passant, a droit de cité dans les mathématiques ; on la rencontre sur le seuil du calcul infinitésimal.

Nous avons voulu montrer l'importance et l'intérêt des questions vers lesquelles le livre de M. Bouillier nous ramène. Ce n'est que la moitié de notre tâche. Essayons de faire voir aussi qu'elles sont claires, déterminées, solubles, si on les pose comme elles doivent l'être. La science, quand elle a étudié et classé les grands phénomènes de l'univers, considère-t-elle son œuvre comme achevée ? Non, elles les rapporte à la cause suprême, elle centralise tout en Dieu. Pourquoi traiter différemment ce petit univers qu'on appelle l'homme ? Suffit-il d'observer, de décrire, de classer les opérations de la vie ? Pourquoi ne pas les centraliser en leur cause ? Est-ce une chimère ambitieuse ? un projet nuageux ? Ce n'est que l'application à l'être vivant de la méthode qui conduit de l'observation de la nature à l'existence de Dieu. Sans doute il est des frontières imposées à l'esprit, mais il peut, sans les franchir, saisir l'existence de la force vitale. Donnez à la

Digitized by Google

chimie tous les éléments qui entrent dans un végétal; elle sera impuissante à le reproduire, parce que la force vitale est absente. Il faut bien la noter cette force, puisqu'elle est. Impuissance plus complète encore de la chimie, s'il s'agit de l'animal, où la force vitale existe à un autre degré. Parlons de l'homme, être doué de facultés particulières. Ce *microcosme* est, comme l'autre univers, le théâtre de phénomènes variables, mais il est aussi un et harmonieux; quelque chose y subsiste d'absolu, d'inaltérable, d'identique. N'est-ce pas là un axiôme? D'où vient la pensée? Qui la produit? Le cerveau, disent quelques-uns, puisque sans lui elle ne peut se manifester. Est-ce que Dieu qui se manifeste à nous par l'univers, son effet, n'est pas une réalité indépendante de l'univers? Et quand, pour conclure à la non-existence ou tout au moins à la dépendance, par rapport à la matérialité, de l'agent immatériel qui produit la pensée, vous nous parlerez de l'influence de l'état du cerveau sur l'intelligence, nous vous demanderons si les mouvements produits par une force ne dépendent pas des corps qu'elle sollicite, de leur masse, de leur élasticité, etc.? Qu'on nous permette d'autres comparaisons. Le cerveau est nécessaire à la manifestation de la pensée: de même, la terre manifeste l'attraction mutuelle des corps; mais la force d'attraction serait-elle incompréhensible, si la terre manquait, et faut-il observer l'action de la pesanteur sur un corps pour conclure que ce corps a une masse? L'agent de la pensée existe indépendamment de l'organe par lequel il se révèle et n'est pas plus uni avec lui que le fluide électriqne n'est combiné avec le corps électrisé. Le corps électrisé et le cerveau pensant sont, l'un et l'autre, dans un état dynamique particulier.

Sortons enfin de ces généralités, hors de proportion peut-être avec le cadre étroit imposé à notre notice. Nous avons voulu affirmer énergiquement la réalité des problèmes touchant l'âme et la vie, leur importance et leur résolubilité, quand on les précise comme il convient. On trouvera, nous l'espérons, en lisant l'ouvrage de M. Bouillier, que nous ne sommes pas sorti de notre sujet.

Ce qui ajoute d'ailleurs à l'à-propos des réflexions précédentes, c'est la discussion qui a eu lieu le mois dernier, pendant trois séances, à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, discussion dont le dernier numéro de la Revue du Lyonnais nous offre la trace, dans les considérations de M. le docteur Barrier, sur la question de l'animisme et du vitalisme.

Un mot en passant sur la forme du livre, avant d'en exposer le fond. La qualité première du style est toute française, c'est la clarté. M. Bouillier est bien le disciple de M. Cousin, cet Arago de la philosophie, cet éloquent vulgarisateur des études métaphysiques les plus élevées. Ajoutez à cette clarté, mérite assez mince dans les matières de facile abord, qualité suprême

Digitized by Google

dans les questions scientifiques, ajoutez, dis-je, la fermeté, la sobriété et l'élévation et vous aurez défini le langage de l'auteur du Principe vital.

Il existe dans la philosophie spiritualiste moderne un grand procès qu'elle a hérité de la philosophie du moyen-âge, à qui déjà l'avaient transmis les écoles anciennes. Le livre qui nous occupe est un plaidoyer dans ce procès; nous allons exposer l'un et l'autre, en nous efforçant d'emprunter à l'avocat un peu de la clarté qui caractérise son talent.

Il s'agit de savoir si la pensée et la vie sont en nous les effets d'une même cause ou de deux causes distinctes; si le principe vital et l'âme pensante sont deux forces ou se confondent en une seule; en d'autres termes si nous avons une ou deux âmes. Il y a dualité, disent les uns; c'est la doctrine de l'école de Montpellier et d'un certain nombre de philosophes spiritualistes, entraînés dans cette voie à la suite de Maine de Biran et de Jouffroy. Il y a unité, disent les autres; cette doctrine, qui s'appelle l'animisme, est celle de M. Bouillier: la défendre est le but de son livre. Lorsqu'on veut écrire l'équation qui doit définir la relation existant entre deux termes d'un problème mathématique, il faut, avant toute chose, exprimer complètement chacun de ces termes. Ainsi procède l'auteur du Principe vital; il définit l'âme, il définit la vie. C'est la conscience, attentivement interrogée, qui lui révèle la véritable essence de l'âme. La conscience, en nous apprenant que nous pensons, nous apprend que cette pensée a pour cause et pour sujet un principe actif; cette activité, susceptible de s'exercer de différentes manières, principe commun de la locomotion, de la sensibilité, de l'intelligence, de la volonté, la conscience l'affirme, comme elle affirme la pensée elle-même. L'agent doué de cette activité, ce *totum potestativum*, comme l'appelle Albert-le-Grand, c'est l'âme. L'âme est une force; c'est là une notion parfaitement claire, fournie immédiatement par la conscience. La force n'est pas un attribut, elle existe par elle-même, elle est une réalité, un être. Cette force travaille toujours et ne peut être conçue inerte. Le mode permanent de son activité, c'est l'énergie motrice qui s'exerce avec ou sans conscience des actes produits. Voilà l'âme.

Qu'est-ce maintenant que la vie? Les duodynamistes et les animistes s'accordent sur ce point que la vie est un principe unique et distinct des organes. Elle est aussi une force, ayant son activité propre, formant, conservant et réparant le corps, suivant le type du genre et de l'espèce.

Voilà deux forces nettement définies et dont l'existence est certaine; la conscience a découvert la première, l'expérience la seconde. Sont-ce deux êtres distincts? Ou n'est-ce pas un même être vu sous deux aspect différents, vu d'abord de l'intérieur, vu ensuite du dehors? A l'appui de cette opinion, M. Bouillier in-

Digitized by Google

voque un nombre immense d'autorités philosophiques et médicales, en commençant par Hippocrate et Platon. On comprend que nous ne puissions le suivre ici dans ce long examen ; nous nous bornons à dire qu'une compilation ainsi faite s'élève au niveau des productions originales. Méthode sévère, raisonnement sobre d'inductions, interprétation judicieuse des auteurs, tels sont les caractères de ce travail qui a dû coûter bien des veilles.

Résumons-nous une dernière fois. D'une part, étude de la nature de l'âme, étude de la force vitale, étude des conditions de l'unité et de l'individualité de l'être humain ; d'autre part, invocation d'une série imposante d'autorités, depuis Aristote jusqu'à saint Thomas, depuis saint Thomas jusqu'à Leibnitz; d'une part des faits et des raisonnements ; de l'autre des témoignages empruntés aux grandes doctrines philosophiques et médicales de tous les temps : voilà le livre de M. Bouillier.

Il nous semble qu'il doit résulter de ce plaidoyer, si fort de logique et de preuves, la fin du procès et la condamnation, par des juges impartiaux, de la bifurcation bizarre de l'homme intérieur, professée par les duodynamistes. Il nous semble démontré que l'âme et la vie sont identiques ; que, si on les distingue, elles ne sont plus, comme le dit M. Bouillier, que des abstractions réalisées.

T. Doucet.

La Société littéraire de Lyon a mis au concours, pour l'année 1863, le sujet suivant : *Histoire littéraire de Lyon au XVe siècle.* Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 300 fr.

Les mémoires devront être envoyés avant le 30 avril prochain, à l'adresse de M. le Secrétaire de la Société littéraire, au palais des beaux arts.

L'auteur mettra en tête de son travail une épigraphe, qui sera répétée avec la signature, dans un pli cacheté.

Digitized by Google

INAUGURATION DES MONUMENTS

DE

BONNEFOND ET D'AMÉDÉE BONNET

Nous nous souvenons tous de ces périodes si courtes pendant lesquelles la mort eut le temps de frapper des coups si nombreux et si cruels. Gensoul et Bonnet moururent à peu d'intervalle l'un de l'autre ; une seule année vit descendre dans la tombe Bonnefond, le directeur de notre Ecole des Beaux-Arts, Saint-Jean, le peintre de fleurs, Vibert, le professeur de gravure. Cependant leur mémoire et leurs œuvres ont survécu et conservé tout l'éclat de la jeunesse. Nous devons donc songer maintenant à acquitter la dette de la reconnaissance pour l'honneur qu'elles font à notre patrie.

Parmi les artistes éminents que nous avons récemment perdus, Bonnefond seul a pu recevoir un hommage public.

Saint-Jean repose dans un petit enclos, sous des fleurs que sa famille cultive avec un soin tendre et pieux. Au fronton du cippe modeste qui porte son nom et ses titres, on a sculpté une simple palette ; et encore elle se cache sous une lyre, la lyre poétique. Celle qui fut trop peu de temps sa compagne savait tirer de cet instrument des sons harmonieux qui charmaient l'existence fatiguée de l'artiste. Dès que, brisée par la mort, la lyre eut cessé de chanter, Saint-Jean s'affaissa pour ainsi dire sur lui-même. La moitié de son âme lui manquait, et bientôt poète et peintre se rejoignirent sur la même couche funèbre.

La dépouille mortelle de Vibert n'a reposé qu'un instant au milieu de nous. Sa famille, qui habite Paris, l'a réclamée, et nous pensons que ses élèves auront pris soin que la tombe de ce maître incomparable témoigne qu'ici l'on se souvient de ses services trop méritoires pour n'avoir pas été obscurs et souvent méconnus.

Bonnefond avait été déposé dans un angle isolé du nouveau cimetière de Loyasse. C'est là que la Commission des souscripteurs qui lui votèrent spontanément un monument de gratitude et d'affection, est allée le chercher pour le déposer dans un caveau réservé à lui et à sa veuve.

L'inscription dédicatoire est ainsi conçue :

ÉRIGÉ PAR LES ARTISTES,
PAR SES AMIS
ET SES ÉLÈVES.

L'architecte et le statuaire n'ont pas signé leur œuvre. C'est un oubli d'une rare délicatesse. Ils se sont confondus parmi ceux que nous venons de désigner.

Digitized by Google

Digitized by Google

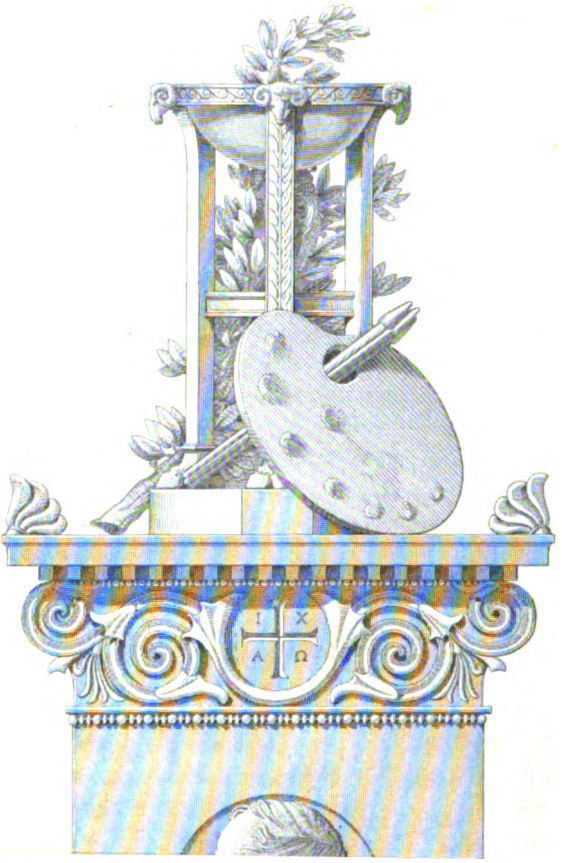

Digitized by Google

L'architecte, M. Chenavard, a bien voulu communiquer à la *Revue du Lyonnais* une belle planche qui permettra à ceux qui n'ont pu la voir, de juger et d'apprécier la nouvelle création d'un survivant de la Grèce antique. L'art en fait toute la richesse (1).

Malheureusement une gravure d'architecture n'a pas des rayons de soleil à verser dans les veines du marbre pour en vivifier la transparence, pour l'animer comme le sang anime la chair sous laquelle il circule ; mais elle aide à comprendre la pureté des lignes, la délicate harmonie des profils, dont M. Chenavard pousse la science et l'amour à des limites extrêmes.

Dans les œuvres de proportions modestes, notamment dans les tombeaux qu'il a parsemés sous les tristes ombrages de Loyasse, souvent il s'élève aux qualités des œuvres magistrales qu'on revoit et qu'on étudie sans jamais se lasser. S'il en est quelques-unes qui heurtent le sentiment chrétien de la civilisation moderne par leurs formes ou du moins par leurs symboles trop exclusivement antiques, la perfection de l'art excuse la prédilection de l'artiste, prédilection qu'il a su associer parfois aux pensées poétiques et touchantes de la foi catholique.

Quelques-unes de ces compositions affectent une aisance, une simplicité naïves qui trahissent les soins patients que le génie a pris afin d'atteindre à tant de perfection, et de parvenir à peindre avec un bloc de marbre taillé, comme d'autres peignent avec une palette. Aux ardentes clartés du soleil qui éclairait l'inauguration du tombeau de Bonnefond, et lorsqu'elles sont habilement ménagées par les éclaircies du feuillage d'un saule-pleureur ou d'un cyprès, cette peinture en pierre se colore soudain, et ses effets, d'une sobriété grandiose, exercent sur les imaginations un empire et un charme irrésistibles.

Vous voyez le cippe funéraire de Bonnefond ; il est simple, classique ; trop même, et un peu large dans le bas, si l'on considère la légèreté du trépied qui le couronne, et dont la signification exacte, le rôle précis pourront paraître ici assez incertains. Entre les jambes de ce trépied, deux fortes branches de laurier s'enlacent, se froissent, se tordent avec une nerveuse souplesse, jusqu'à ce qu'elles soient parvenues à s'échapper de l'étroite cloison qui comprime la vigueur de leur sève, et à monter au-dessus de la coupe, où elles se groupent avec une fierté coquette et pleine d'élégance.

Au centre des volutes feuillagées qui ceignent la tête du dé, au-dessous de la corniche, apparaissent les signes du chrétien. Sur les faces invisibles,

(1) Elle est élevée dans une contre-allée, l'avant-dernière de celles qui longent le mur d'enceinte, à droite en entrant. Saint-Jean repose du côté opposé, presque en face ; c'est-à-dire dans l'allée qui longe le mur d'enceinte, à gauche en entrant.

Digitized by Google

dans la gravure, sont disposées de même, à gauche, l'ancre de l'espérance et de la foi ; derrière, une M et une A entrelacées ; à droite, la colombe apportant le rameau de l'éternelle paix.

Pour interprète habile et fidèle de sa pensée, M. Chenavard a eu M. Guillaume Bonnet. C'est ce dernier qui a sculpté le monument et modelé avec une finesse, qui n'exclut ni la fermeté ni l'ampleur, le profil tout militaire du peintre.

L'inauguration a été majestueuse sans éclat. Le 27 juin, deuxième anniversaire de ce grand deuil, après une messe basse et l'absoute dites à Saint-Just, le clergé a gravi la montée du cimetière en chantant les prières des morts. Les *artistes*, les *amis*, les *élèves* du défunt composaient seuls le cortége. Nous ne nommons personne, car *presque* tous y étaient. Un peloton d'infanterie formait l'escorte.

Le corps attendait à la porte de l'ancien cimetière. On l'a transporté de là à sa demeure définitive. M. Martin-Daussigny a redit tout ce que Bonnefond avait fait pour mériter à jamais le souvenir de sa patrie, et un élève de l'Ecole des Beaux-Arts a prononcé le dernier adieu de la reconnaissance. Puis des mains pieuses ont jeté des immortelles sur cette tombe qui ne se rouvrira pas prématurément, nous en avons l'espoir. Des femmes en deuil qui avaient suivi le cortége, se sont associées à ce touchant hommage.

Il a fallu longtemps pour descendre la lourde châsse de plomb à travers l'étroit orifice du caveau. Le silence profond que l'assemblée gardait religieusement pendant cette opération lugubre n'a été troublé que par le chant d'un pauvre oiseau des cimetières, dont je ne sais pas le nom, et qui était venu se percher sur le saule-pleureur d'une tombe voisine. Il n'avait que deux notes dans sa voix : l'une rauque, stridente, aigrelette ; l'autre vive et aiguë comme un cri de bonheur et d'espoir. Il modulait ainsi à perdre haleine, répétant sans cesse les mêmes cadences monotones et sonores.

Jamais je n'avais entendu d'oraison funèbre aussi éloquente.

Amédée Bonnet, le dernier chirurgien illustre que notre corps médical ait perdu, avait déjà, au lieu de son repos, à Loyasse, un tombeau en pierre, orné par les soins de sa veuve et de ses enfants, et surmonté de son buste en bronze, d'une ressemblance malheureusement problématique. Il aura désormais une statue d'honneur, dressée dans la cour Saint-Martin du grand Hôtel-Dieu, près de cette Ecole de Médecine et de ces lits de douleur qui recueillaient chaque jour le fruit de ses ardentes investigations. Les malades veilleront autour de lui en mémoire de ce qu'il a tant veillé auprès d'eux.

Le 2 juillet, le monument a été découvert en présence d'une assemblée

Digitized by Google

Digitized by Google

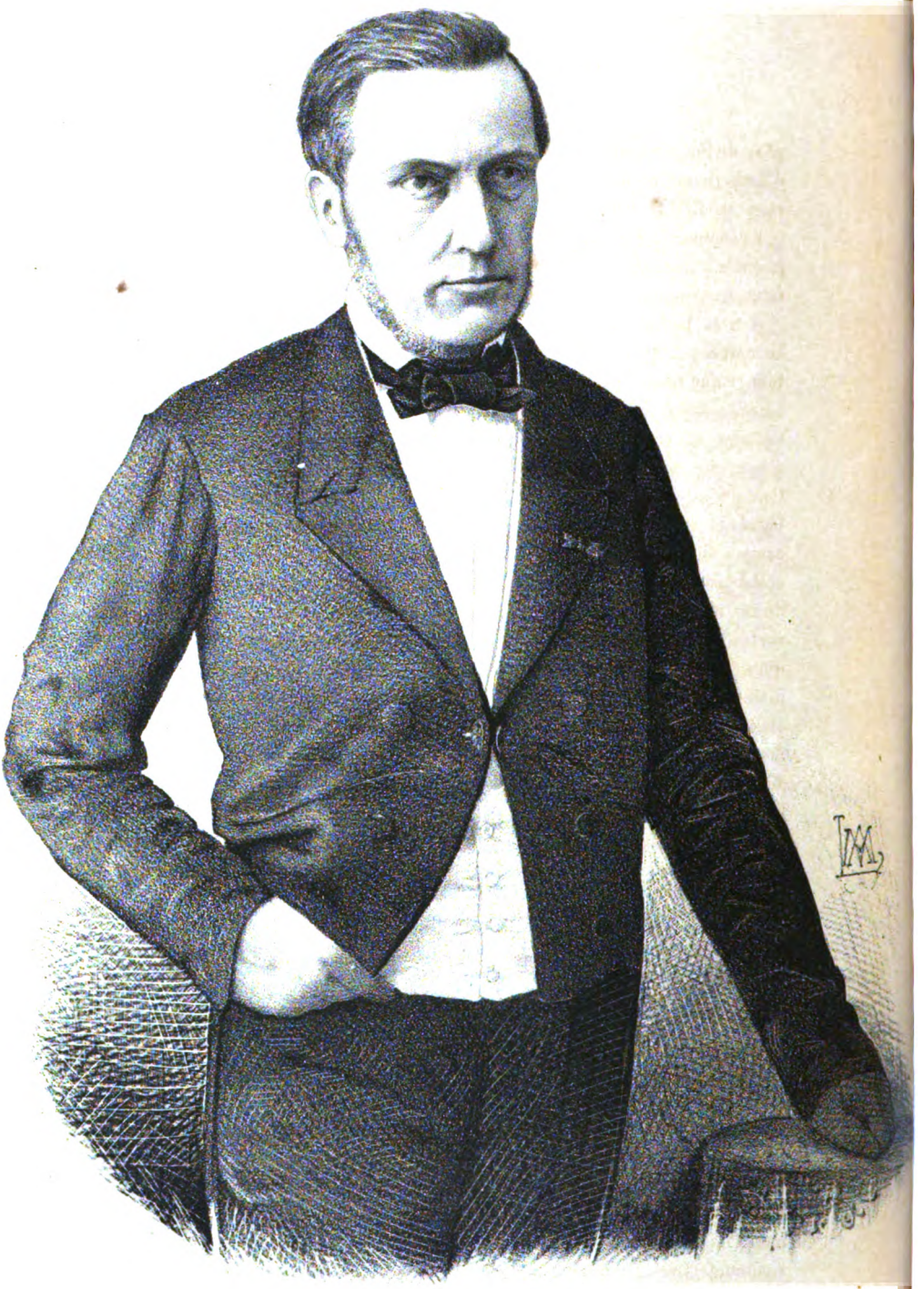

AMÉDÉE BONNET

CHIRURGIEN EN CHEF DE L'HÔTEL-DIEU DE LYON

Né à Ambérieux en Bugey, le 18 Mars 1809

Mort a Lyon, le 1er Décembre 1858.

...ner del et lith. Imp Charrasse Place ...

Digitized by Google

plus distinguée que nombreuse. La famille de Bonnet, ses compatriotes d'Ambérieu et du département de l'Ain, l'Administration des hospices, le corps médical la composaient presque en entier.

La cérémonie a été aussi simple et aussi grave que pouvait le comporter le mâle caractère de celui qui en était l'objet : elle a emprunté tout son éclat aux pompes de l'éloquence.

A trois heures, après l'entrée de M. le sénateur Vaïsse, le voile de la statue est tombé et huit orateurs sont venus successivement dire tout ce que Bonnet avait eu le temps de faire, pendant sa trop courte existence, pour sa patrie d'origine et pour sa patrie d'adoption, pour les malheureux et les souffrants, pour la littérature et la chirurgie qu'il a enrichie de conceptions hardies, audacieuses souvent. La conviction de sa foi, son amour dévorant du bien, son zèle en faveur des lettres et surtout des lettres prises comme instrument de moralisation et comme aliment de l'activité intellectuelle ; son infatigable et fructueuse collaboration aux travaux des savants de la province et de Paris, l'analyse de ses méthodes et de ses procédés, de ses recherches et de ses découvertes, et par dessus tout la fière et loyale indépendance de son caractère, qui ne pliait que devant sa conscience, tels ont été les sujets des différents discours, et pour indiquer avec quelle force d'idées et d'expressions ils ont été traités, il suffira de dire que les orateurs étaient M. Bouillier, doyen de notre Faculté des Lettres, président de la Commission du monument, MM. Nélaton, de la Faculté de médecine de Paris, et Marjolin, membre de la Société de chirurgie de Paris, noms illustres dans les annales de la science ; et enfin MM. les docteurs Teissier, Barrier, Diday, Ollier et Chauveau, que nous voyons tous les jours au milieu de nous, rendant d'éminents services à l'art et à l'humanité.

M. le sénateur Vaïsse avait à sa gauche M. le procureur général Gaulot et à sa droite l'inspecteur général des établissements de bienfaisance, M. de Wateville.

Les discours terminés, la foule s'est pressée autour du monument pour l'admirer à loisir sous toutes ses faces.

Dans le buste de Gensoul, si vrai dans la force de l'expression et du modelé, comme dans cette statue colossale, M. Guillaume Bonnet a négligé systématiquement le côté populaire de deux puissantes individualités, telles que nous les avons vues et connues ; c'est-à-dire un œil vif et une bouche expressive, rapides dans leurs mouvements, l'attitude et le geste peu contenus, la chevelure agitée et mêlée par la mobilité des poses ; en un mot, ce qui caractérise les hommes de pensées et d'actions promptes et communicatives. Il nous a donné des penseurs austères et profonds : le

Digitized by Google

génie en méditation. Seulement, dans le buste de Gensoul, la ressemblance est saisissante, tandis que, dans la statue d'Amédée Bonnet, elle est sacrifiée, trop sacrifiée à l'idéal et au soin de la forme et du style que le statuaire porte à un très-haut degré dans ses œuvres de choix.

Le grand chirurgien vient de concevoir un trait de génie, et sa main droite tendue en avant, indique qu'il va enseigner ou opérer suivant ce qu'il a conçu. L'attitude est calme, réfléchie, un peu sombre peut-être ; la tête énergiquement accentuée dans ses plans et ses contours. La main gauche relève une toge de professeur, drapée et froissée avec beaucoup d'art et de grâce, et dont les plis de bronze flotteraient si le vent devenait fort. Nous aurions voulu que cette toge pût être fermée par le haut de façon à cacher les deux revers de l'habit de dessous qui forment autour de la tête un collier lourd et disgracieux.

En résumé, l'ensemble a la puissance et la majesté monumentales. Les lignes s'ajustent avec harmonie, sauf celles de la jambe droite ; elle se porte en avant par un mouvement trop prononcé qui cause, à première vue, une certaine gêne, un certain embarras dans la pose générale du corps.

Le piédestal en pierre polie a été dessiné par M. Charvet, l'architecte du tombeau de Gensoul qu'on admire à juste titre à Loyasse. Il est d'une fermeté correcte et de bonnes proportions dans la masse et les profils sobrement ornés. Mais à quoi bon, dans une cour étroite, la large barrière qui l'entoure ? Sa base vigoureuse est lisse et ne craint aucune injure, aucune dégradation. Mettez des bancs à la place et que les malades, venant se grouper autour de l'objet de leur reconnaissance, lui fournissent un poste d'honneur. Cet ornement parlant manque à la statue d'Amédée Bonnet.

TH. MAYERY.

CHRONIQUE LOCALE.

Le sacre de notre compatriote, Mgr David, élu évêque de Saint-Brieuc, a eu lieu le 2 juillet, à Valence ; la cérémonie a été présidée par Mgr le cardinal de Bonald assisté par NN SS. de Valence et d'Alger. Deux autres prélats, Mgr l'évêque de Nimes et Mgr l'évêque de Grenoble, étaient venus ajouter par leur présence à l'éclat de cette solennité.

— Depuis quelques jours on admire, rue de l'Impératrice, devant la maison des Sœurs, une statue de la sainte Vierge, plus grande que nature, sans contredit une des plus belles créations du ciseau de M. Fabisch.

— Le projet d'ériger à Lyon une statue à Ampère prend tous les jours plus de consistance ; nous nous réjouissons de voir qu'on se souvient enfin que notre ville a donné le jour à quelques hommes célèbres, et qu'il est bon de les honorer. Nos vastes places sont bien nues. Même à côté des Marc-Aurèle, des Germanicus, des saint Ambroise qu'on nous dispute, on pourrait encore trouver assez de Lyonnais dignes de mémoire pour orner nos promenades publiques et être offerts en exemple à nos neveux. A. V.

Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

Digitized by Google

POÉSIE.

LA FERME.

La maison est petite et la porte est mal close,
C'est une métairie informe, sombre, enclose
De grands fossés, plantés d'arbustes épineux,
Qui poussent maigrement dans un terrain pierreux.
L'alizier s'y mêle à l'arbouzier sauvage,
Et couvre de ses fleurs les champs du voisinage ;
Un vieux coq oublié, roi de la basse-cour,
Aux poules, sans façon, fait en sultan la cour,
Et tient lieu, par son chant, d'horloge à la fermière
Dès que l'aube, au matin, annonce la lumière.
Mais la pelouse est près, et les prés verdoyants
Étalent au soleil leurs tapis chatoyants,
L'Ondine des ruisseaux sans crainte s'y repose,
Et Zéphyre amoureux vient y baiser la rose.

Et puis, dans la vernaie, entendez, par moments,
Entendez, des grands bœufs, les sourds mugissements.
La chèvre nourricière, en sa course rebelle,
Eclabousse, en passant, le pauvre agneau qui bêle,
Et le chien du berger, docile et diligent,
Surveille les troupeaux d'un œil intelligent....

Et c'est là, cependant, que le bonheur habite !

Digitized by Google

Pauvre ferme isolée, ouverte au cénobite,
Ruche active, en travail du matin jusqu'au soir,
Sous tes vieux arbres verts, j'aime à venir m'asseoir,
Oubliant, oublié, seul avec la nature,
Que j'aime à dénouer son agreste ceinture,
A promener sans fin mes regards indiscrets
Sur ses charmes divins, sur ses trésors secrets,
A contempler de près l'herbe qui vient d'éclore,
Et voir comment la fleur, si belle, se colore !....

Oh ! les foins embaumés, la rosée et l'air pur,
Le couchant, chaque soir, teint de pourpre et d'azur,
Le bruit aérien du vol de l'hirondelle,
Et la chanson des nids qui s'abritent loin d'elle,
O nature ! ô splendeur ! — Soleil et liberté !
Doux rayons du matin et belles nuits d'été,
C'est, grâce à vous qu'ici, dans ce val solitaire,
On pardonne au Seigneur tous les maux de la terre,
Et que l'amour fait croire à l'immortalité !
O nature ! ô splendeur ! — Soleil et liberté !

Léon Gontier.

Digitized by Google

NICOLAS BERGASSE

PUBLICISTE

AVOCAT AU PARLEMENT DE PARIS, DÉPUTÉ DE LYON A L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

(Fin).

Loyseau, rédacteur du *Journal de législation*, répondit à cette lettre de Bergasse, qui eut, comme tous les écrits du célèbre publiciste, un immense retentissement. Aux récriminations du député défectionnaire il opposa les acclamations des députés restés à leur poste ; l'enthousiasme du public présent à la séance, qui avait voulu être admis sur-le-champ à prêter serment ; l'acceptation du roi ; le spectacle de Paris répétant le soir, dans les districts, dans les églises, sur les places, la formule adoptée par l'assemblée ; les provinces imitant cette ferveur patriotique ; si bien qu'il n'y aurait bientôt personne dans tous le royaume, ni homme, ni femme, ni enfant, qui n'eût juré foi et hommage à la constitution. Ce tableau du jurisconsulte Loyseau n'était point exagéré. La France fut possédée, au printemps 1790, d'une véritable frénésie de serment. Ce qu'il y avait au fond de ce mouvement que l'histoire sérieuse n'a pas le droit de traiter légèrement, ce n'était pas, comme l'objectait Bergasse, la folle idée de s'enfermer irrévocablement dans une constitution dont les assises sortaient à peine du sol, c'était le besoin instinctif de rompre sans retour avec l'ordre de choses condamné en 89.

Le 19 avril suivant, le député de Lyon adressait une nou-

Digitized by Google

velle lettre au président de la Constituante. Eloigné de ses collègues par son refus de serment, mais se tenant toujours pour obligé envers ses commettants, il regrettait, disait-il, de ne pouvoir développer à la tribune son opposition au décret sur les assignats-monnaie. Dans sa conviction, qui était d'ailleurs celle d'un homme très-entendu en finances, cette mesure contenait en germe la ruine inévitable de l'Etat. On se rappelle que quatre cents millions d'assignats venaient d'être créés sur les biens du clergé, qui devaient être vendus par la nation pour une somme égale. Le clergé avait offert d'effectuer lui-même cette aliénation et d'en verser le prix dans les caisses publiques ; mais accepter cette offre à la fois généreuse et politique, c'eût été consacrer le droit de propriété pour l'ordre ecclésiastique, et c'est précisément de ce droit qu'on avait juré de voir la fin. Bergasse réclamait donc comme moraliste contre cet odieux caractère de confiscation introduit de parti pris dans la loi, et comme financier contre le cours forcé dn nouveau papier-monnaie.

Son antagoniste cette fois fut le marquis de Montesquiou, rapporteur obligé du comité des finances depuis un an, qu'il faut bieu se garder de confondre avec l'abbé de Montesquiou, qui était aussi à la Constituante et votait avec la droite. M. de Montesquiou, ancien menin des enfants de France, ancien écuyer du comte de Provence, ayant eu la fâcheuse idée de ne pas se refuser quelques personnalités contre Bergasse en défendant le projet du comité, s'attira cette foudroyante réplique : « Dans notre révolution si misérablement conduite, je n'ai pas eu besoin, moi, pour devenir libre, de devenir ingrat, et il ne m'a pas fallu changer de place pour être à la mienne ! » A l'assemblée qui avait brusquement fermé le débat au moment où l'abbé Maury montait à la tribune, et refusé, comme M. de Calonne quatre ans avant, de laisser examiner ses comptes, il reprochait amèrement d'être as—

Digitized by Google

servie au club des jacobins, « espèce de corps législatif, ajoutait-il avec dédain, pour lequel mes commettants ne m'ont accordé aucune mission. »

En même temps il terminait par cette belle et triste déclaration une lettre adressée aux Lyonnais : « Il est temps pour moi de quitter cette carrière où je ne vois plus que le bien soit possible, et où les jours ne se succèdent que pour ajouter à ma tristesse. Vous recevrez incessamment ma démission, Messieurs... J'ai gardé mon poste tant que j'ai espéré des circonstances plus calmes et le retour des opinions saines et modérées ; je n'espère plus rien aujourd'hui, et ma tâche doit finir où malheureusement je vois cesser mon espérance (1). »

Brouillé avec Clavière qui était un des grands promoteurs du papier-monnaie, séparé de son ami Brissot qui l'avait inutilement appelé au club des jacobins, le libéral de la veille devint le point de mire des conspirateurs du lendemain. Les *Révolutions de Paris*, le *Patriote français*, le *Courrier du Brabant* le dénonçaient chaque jour comme aristocrate. Camille Desmoulins ayant accusé le représentant de Lyon de continuer à exiger son indemnité de député, bien que n'allant plus à la chambre, Bergasse traita d'imprudent scélérat l'auteur de cette invention, et fit connaître au public que non seulement il ne réclamait pas les 18 francs par jour auxquels il avait droit, mais qu'il n'avait jamais voulu, quoique sans fortune, en recevoir une obole. « En ce temps de calamité, disait-il, avec une vraie noblesse, je me serais fait un reproche d'en toucher la plus faible partie, et le trésor royal n'a pas à me reprocher d'avoir augmenté sa dépense. »

(1) Paris 1er mai 1790. Lettre de M. Bergasse, député de la sénéchaussée de Lyon, à ses commettants, au sujet de sa protestation contre les assignats-monnaie, suivie de quelques réflexions sur un article du *Patriote français* rédigé par M. Brissot de Warville. (Sans nom d'imprimeur.)

Digitized by Google

On se fera une idée des fureurs déchaînées contre l'adversaire des assignats, en le voyant dénoncé à la chambre comme ennemi de la nation. Déjà, lors de sa retraite avec Mounier et Lally-Tolendal, après les 5 et 6 octobre, des citoyens de Dijon avaient demandé que les trois mandataires infidèles fussent déchus de leurs titres de représentants et déclarés indignes d'occuper aucune fonction publique. Cette fois, une accusation de haute trahison ne fut détournée que par l'intervention d'un fanatique nommé M. de Chabroud, qui s'écria qu'il n'y avait pas lieu de traiter sérieusement l'auteur de la *Protestation contre les assignats*, et qu'après une telle œuvre il ne restait à M. Bergasse qu'à être interdit par sa famille comme il l'avait été par l'assemblée.

Mais les clubs et les journaux ne se contentaient point de cette facile vengeance. Menacé de mort à son domicile et désigné dans les rues aux pourvoyeurs de la lanterne, Bergasse voulut se retirer pour quelque temps dans un village des environs de Paris. Sa célébrité, son portrait (1) qu'on voyait encore partout à cette époque, le dénoncèrent aux jacobins de l'endroit, et ce refuge devint bientôt plus dangereux pour lui que la capitale.

Cependant la constitution de 91, enfin terminée, fut publiée dans son entier, et l'audacieux Bergasse renouvela dans une lettre aux Lyonnais sa protestation contre ce qu'il appelait un code de despotisme, d'anarchie et de corruption. Cette position d'antagonisme bravement prise par un seul homme contre toute une assemblée l'obligeait, on lui avait souvent fait sentir, à donner enfin au public autre chose que des critiques. Aussi annonçait-il, sans songer à s'assurer le mérite

(1) Sous ce portrait de Bergasse fait lors du procès Kornmann et qu'on trouve encore dans beaucoup d'intérieurs à Lyon, on lit cet alexandrin qui aurait dû lui servir d'égide :

Il fut l'appui du juste et l'effroi des pervers.

Digitized by Google

de la modestie, un plan de constitution entièrement conçue et rédigée par lui-même. Ce que c'est que la loi ; comment elle doit être faite, appliquée, maintenue, réformée ; comment la liberté sort de la loi, et comment les mœurs sont le ciment d'une constitution libre ; comment le corps des représentants n'est institué que pour voter l'impôt, certaines lois de circonstance, et pour appliquer aux agents prévaricateurs de l'autorité l'inflexible principe de la responsabilité personnelle ; comment le prince ne doit pouvoir mal faire, mais doit garder la toute-puissance du bien : telles étaient les données générales de ce plan, dont quelques unes, notamment celles qui concernent les prérogatives du pouvoir législatif, semblaient s'écarter des solutions adoptées jusque là par Bergasse. Sans doute il pouvait croire encore à la valeur intrinsèque de ses conceptions, mais il ne lui restait aucune illusion sur leur efficacité pour changer en quoi que ce fût le cours des événements ou des opinions. Les catastrophes seules devaient, croyait-il, nous ramener au sentier de la morale et de la justice. Il les signalait, il les voyait venir avec une nouvelle législature sans expérience et sans moyens, condamnée d'avance à ne représenter que les factions et n'avoir de puissance que pour le mal.

Pendant la courte et orageuse période de l'Assemblée législative, Bergasse, enfermé chez lui, rédigeait article par article les diverses parties de ce projet de constitution que Louis XVI, qui avait dû accepter par contrainte celle du 3 septembre 1791, lui avait fait demander. Des relations touchantes et dignes d'être révélées à l'histoire s'étaient établies entre l'ancien constituant et l'infortuné prince que l'on gardait à vue aux Tuileries. M. de la Porte, intendant de la liste civile, Peltier, directeur du journal *les Actes des Apôtres*, et quelques membres du côté droit de l'assemblée paraissent avoir été les agents de ce ministère occulte de la confiance.

Digitized by Google

Malheureusement le roi, comme tous les caractères faibles, prenait volontiers des conseils, hésitait longtemps, et finissait par opter d'instinct pour le parti le plus voisin possible de l'inaction. C'est ainsi que, lors du fatal retour de Varennes, Bergasse avait demandé et même rédigé une sévère réponse du roi aux députés qui avaient accepté la mission de le questionner sur ce qu'on appelait sa fuite. Des avis plus timides ayant prévalu, ce projet de discours fut publié par Peltier, et son auteur dit à l'abbé Maury : « Un roi interrogé ou un roi sur l'échafaud, c'est la même chose. » Trois mois plus tard, il s'employait avec énergie pour détourner Louis XVI d'accepter sans restriction l'œuvre antimonarchique de la Constituante, et prédisait, après avoir vu l'inutilité de ses efforts, que la France serait en république dans un an. C'était le 14 septembre 1791 que l'acceptation du roi avait été obtenue ; il ne se trompait, comme on voit, que de huit jours ! Après cette journée du 20 Juin 1792, qui fut plus mortelle qu'aucune autre à la majesté du souverain, car le 21 Janvier on devait se contenter de faire tomber sa tête, et le 20 Juin on l'avait coiffée du bonnet rouge, Bergasse reçut par l'un des ministres deux lignes de la part du roi, qui lui demandait de rédiger sans délai une adresse aux départements. C'était la ressource suprême d'une situation despérée. La proclamation royale fut écrite et produisit un grand effet dans les provinces. Ce fut la première étincelle de la guerre de Vendée ; c'est d'elle que date la formation du camp de Jalès dans le Vivarais. Mais le ministre, dénoncé à l'assemblée et mal soutenu par le gouvernement, fut destitué, et le mouvement fédéraliste avorta avant de naître. La patrie de Bergasse devait relever, un an plus tard, cet appel contre la tyrannie des faubourgs de Paris et y répondre glorieusement pour son compte.

On devine que tant d'honneur et de courage ajoutait en-

Digitized by Google

core aux titres de proscription de l'ancien constituant. Son nom devint un des plus honnis dans les journaux et les sociétés populaires, et le théâtre lui-même ne tarda pas à le signaler aux colères de la rue. Beaumarchais, voyant son ancien vainqueur, non seulement abandonné par la faveur publique, mais poursuivi d'outrages et de menaces, crut le moment opportun pour l'achever. Le 6 juin 1792, on représentait, sur le théâtre du Marais, un drame intitulé : *l'autre Tartuffe, ou la Mère coupable*. Bergasse, sous le pseudonyme transparent de *Begearss*, y joue le rôle d'un tartuffe de probité, homme très-profond, assure l'exposé de la pièce, grand machinateur d'intrigues, qui s'attire comme l'autre la confiance d'une famille pour arriver à la dépouiller. « Je vous jure, dit l'auteur, que je l'ai vu agir ; je n'aurais pas pu l'inventer... » On aurait peine à croire, si l'on ne savait que la haine porte un bandeau comme l'amour, que Beaumarchais ait voulu désigner sous les traits de ce personnage odieux un homme aussi connu que Bergasse pour son désintéressement. Que le protecteur mal traité de Mme Kornmann ait cédé au besoin de se venger de l'écrivain qui en d'autres temps avait peut-être abusé contre lui de la détestable réputation que sa vie lui avait faite, on peut le comprendre ; mais ce qui est absolument indigne, ce qui dépasse la mesure de lâcheté permise à un pamphlétaire, c'est qu'après avoir signalé au public son Begearss comme voleur, il le dénonce aux clubs alors tout puissants comme un agent secret de Coblentz (1). Cette noirceur ne porta pas bonheur à Beaumarchais. Quoique repris en 1797, par les comédiens du Théâtre-Français et joué quelquefois dans la ville natale de Bergasse, le drame de *la Mère coupable*, plat de style et d'invention, est digne d'ue époque où la vertu, la nature et la sensibilité formaient le monotome refrain de tous les discours et de toutes les co-

(1) Voir la scène VIII du second acte.

Digitized by Google

médies. Figaro travesti sur ses vieux jours en héros de *la Morale en action*, il y aurait eu là, si la pièce avait pu rester au répertoire, de quoi compromettre ce type de garnement populaire si gai, si retors, si fertile en bons tours, si audacieux diseur de mauvaises vérités, dont la création reste le vrai génie et la vraie gloire de Beaumarchais.

L'ancien député de Lyon était donc depuis longtemps réduit à se cacher, et occupait activement sa solitude à préparer le plan de constitution promis au roi, lorsqu'il vit un jour entrer chez lui son ancien collègue Malouet, qui était dans le secret de sa retraite et de son travail, et qui venait le presser d'en finir ; car, lui dit-il, de grands événements étaient proches. Justement il ne restait guère, comme l'observa naïvement Bergasse, qu'une ou deux pages à rédiger ; elles le furent séance tenante, et Malouet put emporter sous son bras la précieuse recette destinée à sauver l'Etat. Or, le lendemain de ce jour devait s'appeler le 10 août ! Détail curieux à révéler, car s'il nous montre la vanité du génie de l'homme dans les plans de la Providence, il apporte un nouveau témoignage en faveur de celui que ses contemporains avaient appelé *le roi honnête homme*. A la veille de quitter les Tuileries pour une vraie prison, le Roi Louis XVI voulait croire encore à la monarchie constitutionnelle, et se préoccupait de rechercher avec un de ses plus intimes conseillers la voie perdue de l'ordre et de la liberté. Quelque temps après, le fameux plan de constitution était retrouvé dans l'armoire de fer brûlé. Une autre exemplaire envoyé à Lyon a disparu pendant le siége : de telle sorte que de cette élucubration d'un philosophe et d'un politique chrétien écrivant au bruit de la chute du trône, il ne nous reste rien aujourd'hui que des bases générales qui sont partout, et un enseignement de constance et d'honnêteté qui veut à lui seul au moins autant que la constitution perdue.

Digitized by Google

VI.

Là devrait se terminer le récit de la vie publique de Nicolas Bergasse, car de cette époque à celle de sa mort, qui était encore éloignée, il n'a reparu dans aucune assemblée ni occupé aucune fonction. Mais, ne l'oublions jamais, c'est au caractère et non à la position que revient à la longue toute influence comme tout honneur, et ce don inappréciable du caractère, si complet qu'il dispense presque de cet autre don moins rare du talent, est le seul qui marque les fronts faits pour s'élever au-dessus de la foule. Bergasse, vous l'avez déjà reconnu, portait haut ce signe privilégié que nos pères tenaient sans doute d'une éducation plus classique et plus chrétienne, et d'une société à la fois plus libre et plus réglée. Désigné d'avance aux bourreaux qui allaient usurper le gouvernement de la Révolution, il crut de son devoir de s'offrir au roi pour le défendre devant la Convention, et ne consentit à quitter Paris qu'après la néfaste journée du 21 janvier. Son projet était de rentrer en Espagne, berceau de ses ancêtres, dont un des premiers a figuré, dit-on, sous le nom de Vargas, parmi les compagnons du Cid. Il alla donc se réfugier à Tarbes, attendant une occasion propice pour passer les Pyrénées. Reconnu et arrêté dans les premiers jours de juillet 1794, c'est-à-dire de cet heureux thermidor qui devait sauver tant d'innocents, il fut ramené à Paris de brigade en brigade pour être jugé par le tribunal révolutionnaire. Malade, ayant trouvé en route quelques gendarmes compatissants qui ne pressaient pas trop son voyage vers la guillotine, il eut la bonne fortune d'arriver dans la capitale le lendemain du jour où la tête de Robespierre avait roulé à son tour sur la place de la Révolution. Ce n'était pas cependant une raison de se croire libre, surtout pour un prisonnier de cette impor-

Digitized by Google

tance, et Bergasse fut condamné comme suspect, le 18 brumaire an III, à la détention jusqu'à la paix.

Nous croyons trop aisément aujourd'hui que tout danger de retour à la Terreur était tombé avec le règne du comité de salut public. On oublie que le 9 thermidor n'avait été qu'un épisode de guerre civile entre les terroristes, que Tallien avait abattu Robespierre comme Robespierre avait abattu Hébert et Danton, et que deux mois après cette date de libération la Convention en corps conduisait solennellement les restes de Marat au Panthéon. C'est dans cet intervalle d'hésitations peu rassurantes pour des condamnés politiques que Bergasse se vit consulté dans sa prison par un jeune compagnon d'infortune qui était venu réclamer à Paris la restitution des biens de son père mis à mort et dépouillé par le représentant Vadier. Aussi prompt à s'enflammer contre l'iniquité que lorsqu'il plaidait devant la chambre des Tournelles, l'ancien avocat au parlement dicta au fils de la victime quelques pages d'une effrayante énergie contre le régime de sang dont les tronçons, désunis le 9 thermidor, cherchaient à se rejoindre. « Quoi ! osa s'écrier le jeune Darmaing en face des juges de Louis XVI, la Convention fléchirait devant une troupe de misérables dévoués à toute l'ignominie des siècles ! Assise sur les tombeaux où gisent abattues tant de générations détruites, elle ferait pacte avec leurs bourreaux !... Non, non, cela ne sera pas ! Tous ces spectres plaintifs, que je crois voir siéger à côté de chacun d'entre vous pour lui reprocher sa politique indulgente ou sa honteuse faiblesse, rentreront consolés et vengés dans leurs tombeaux... » On dit qu'à cette image saisissante la terreur passa dans l'âme de ceux qui avaient régné par elle, pendant quatorze mois, et que chaque membre de la sanglante assemblée se retourna vers son voisin, comme pour chasser le fantôme évoqué. Bergasse prisonnier eut la gloire de ga-

Digitized by Google

gner une cause d'humanité et de justice. Vadier, écrasé par cette éloquence d'un fils qui portait le deuil de son père, fut immédiatement décrété d'accusation, et la Convention décida que les biens des condamnés de la Terreur seraient restitués à leurs enfants (1).

Ce fut au sortir de cette détention que Bergasse épousa Mlle Dupetit-Thouars, sœur de l'héroïque commandant du *Tonnant* qui avait péri dans le désastre d'Aboukir. Cette noble femme, enthousiasmée du talent et du courage d'un homme qu'elle ne connaissait que par ses écrits, s'était juré de n'appartenir à aucun autre. A la génération suivante, un nouveau mariage devait cimenter les liens entre les deux familles désormais inséparables, et si vous consultez, Messieurs, les registres actuels de notre marine, vous y trouverez les noms réunis de Bergasse et Dupetit-Thouars dignement portés par le petit-fils de l'ancien député de Lyon.

Retiré sous l'Empire tantôt dans sa modeste résidence de Bellefontaine, près Fontainebleau, tantôt aux environs de Lyon, chez son frère Alexandre qui fut lui-même un esprit des plus éminents, il réunit en un volume, sous le titre d'*Essais et Fragments*, des morceaux philosophiques sur Dieu, sur la nature, sur l'éducation, sur la vie champêtre, qui avaient paru à diverses époques dans la *Gazette de France*, et dont plusieurs ont mérité de rester comme modèles classiques dans nos manuels de littérature. C'est après la publication de cet ouvrage que l'Académie de Lyon inscrivit le nom de Nicolas Bergasse parmi ceux de ses membres correspondants.

Une seule occasion de se produire lui fut offerte en ce temps où dans le monde entier la parole comme la gloire était à un seul homme. L'empereur étant venu visiter Lyon après

(1) Séance du 26 germinal an III.

Digitized by Google

Austerlitz, une grande fête lui fut donnée à l'Hôtel-de-Ville. Parmi les dames dignes d'être remarquées par leur beauté, même dans la patrie de Mme Récamier, on citait une Mme Lemercier, sur laquelle les biographes ne donnent d'ailleurs aucun détail. Napoléon daigna s'approcher d'elle pendant la soirée ; mais tout en recevant gracieusement de si hautes avances, Mme Lemercier, qui était, à ce qu'il paraît, une républicaine de forte race, eut l'audace d'appeler *monsieur* celui que l'Europe tremblante appelait *l'empereur*. « Quelle est cette femme ? dit brusquement le héros lui tournant le dos. — Sire, c'est Mme Lemercier. — Que fait son mari ? — Il était fournisseur des armées sous le Directoire. — Fournisseur ? Qu'on révise ses comptes ! » Les comptes de M. Lemercier furent si bien révisés, que le malheureux employé aux vivres fut frappé d'une ruine complète. Chargé de sa défense, Bergasse avait rédigé un mémoire justificatif qui n'eut pas le succès des fameux mémoires pour Kornmann. On était en d'autres temps, et tout en prenant parti pour son client, victime, il faut le dire, d'une fantaisie impériale de vengeance plutôt que de justice, l'avocat dut payer au chef de l'Etat un tribut de flatterie qu'on lui a reproché plus tard, mais qui avait alors la double excuse de la gloire et de la nécessité (1).

VII.

L'ancien conseiller de Louis XVI n'en était pas moins resté fidèle aux affections de sa jeunesse. En avril 1814, quand il vit la France, écrasée sous le retour offensif de l'Europe, tendre la main vers ses princes pour obtenir la paix et la liberté, il crut revoir l'aurore de 89. Epoques

(1) *Biographie universelle*, tome IV. (Thoinier-Desplaces, 1843). Du 7 février 1790.

Digitized by Google

sœurs en effet, où l'esprit du temps et la tradition s'unirent ensemble d'une étreinte qui fut féconde et qui aurait dû être éternelle ! Des deux actes du sénat qui décidèrent de la situation, l'un prononçant la déchéance de l'empereur, l'autre imposant des conditions à la rentrée de Louis XVIII, aucun n'obtint l'assentiment du vieux constituant. Sa générosité naturelle se révoltait contre cette monstrueuse insolence succédant à une monstrueuse platitude. « Je me croirais bien vil, s'écriait-il au début d'une brochure qui partagea le succès de la fameuse brochure de Châteaubriand, si, maintenant que Bonaparte a cessé d'être redoutable, je poursuivais avec acharnement sa mémoire (1). » L'acte constitutionnel paraissait à Bergasse aussi peu justifiable devant la raison que l'acte de déchéance l'était peu devant l'honneur. De quel droit le sénat conservateur de l'Empire s'avisait-il de nous octroyer une sixième ou septième constitution ? Est ce qu'il pouvait se croire, à quelque titre que ce fût, le représentant de la nation française ? Est-ce que ses membres ne savaient pas qu'ils venaient de parler pendant dix ans, au nom de la France muette, un langage d'adulation et de bassesse qui n'était que le leur ? N'auraient-ils contrefait une dernière fois la voix du pays que pour glisser dans l'acte constitutif la conservation de leurs charges et dignités héréditaires ! Quoi ! nous aurions fait une révolution pour que des Rohan, des Montmorency, des Choiseul, des Brissac, des la Trémouille perdent leurs priviléges dans l'Etat, et il faudrait conserver des priviléges pour MM. Grégoire, Chaptal, Chasset, etc. ! Eux qui ont tant déclamé contre les titres et les distinctions de naissance feraient de la reconnaissance de leurs titres et distinctions une condition de la liberté des Français ! « Fions-nous au roi plutôt qu'à eux, disait l'im-

(1) *Réflexions de M. Bergasse, ancien député à l'Assemblée constituante, sur l'acte constitutionnel du sénat.*

Digitized by Google

pitoyable polémiste. Sa réputation de sagesse chez un peuple aussi positif que les Anglais nous est un sûr garant qu'il n'arrive pas les mains vides. Il a sans nul doute une grande charte, une loi de bonheur et de liberté à nous *présenter...* » J'insiste sur ce dernier mot, Messieurs, qui était au fond toute la pensée de Bergasse. Pas plus qu'il n'avait voulu en 91 de l'octroi de l'assemblée, il ne voulait en 1814 de l'octroi de la royauté. Suivant lui, la charte devait être proposée par le roi et consentie par la nation, qui lui aurait donné, sans se faire prier, les millions de voix dont elle sera toujours prodigue dans les moments d'enthousiasme ou de péril. Puis venait, comme péroraison à grand effet, le tableau de la prochaine rentrée du roi dans sa capitale, les transports du peuple en voyant passer la fille de Louis XVI qui détournait ses yeux pleins de larmes de la place de la Révolution, le groupe héroïque des Condés où manque un jeune guerrier tué par trahison, le ciel entr'ouvert laissant voir les victimes du Temple prosternées et reconnaissantes aux pieds de l'Eternel, et, au plus fort de ce délire d'attendrissement et d'espérance, quelques courtisans du régime déchu osant se présenter devant le cortége avec leur *morceau de papier*, et disant au roi : *Signez, ou vous ne régnerez pas !*

Le tableau était vif, comme on voit, non dépourvu de vérités utiles et tout à fait dans le sentiment du jour. Parmi le grand nombre de réponses qui furent tentées au nom du sénat et qui prouvent le grand succès des *Réflexions*, l'écrit du sénateur Grégoire mérite seul d'être conservé à l'histoire. Loin de défendre le corps politique dont il fait partie, l'ex-conventionnel le sacrifie sans commisération à je ne sais quelle minorité de ses membres restés étrangers, assure-t-il, aux faveurs de la tyrannie, et qui n'auraient voulu ni la proclamation de l'hérédité impériale, ni la création d'une no-

Digitized by Google

blesse à majorat, ni le divorce, ni les proscriptions sous le nom de conscriptions, ni la guerre d'Espagne, ni, ajoutait l'évêque constitutionnel de Blois, l'usurpation du domaine temporel du Pape. C'est cette minorité qui vient de monter à l'assaut de l'Empire et qui n'entend pas livrer la place sans condition au premier venu. Elle demande des garanties pour la liberté, pour l'égalité, pour toutes les conquêtes de la Révolution. Il a voté, quant à lui, et il ne s'en cache pas, afin de faire reconnaître au pays le droit de se choisir un chef dans la famille royale, mais en dehors de la loi ordinaire de succession. Le maintien du sénat comme premier corps politique, c'est la main forcée au nouveau régime, et voilà pourquoi l'ancien républicain a signé cet article si impopulaire. Comme prêtre, il est d'ailleurs désintéressé dans la question d'hérédité, et cinquante de ses collègues n'ont comme lui personne à qui transmettre leur sénatorerie. En somme, tout en prétendant conserver cette assemblée comme indispensable à l'établissement de la liberté, l'abbé Grégoire admettait qu'en fait de servilisme, elle était tombée au-dessous du sénat de Procope et de Juvénal. Mais le clergé, disait-il en reprennant l'offensive, avait-il été moins prodigue d'adulation envers celui qu'il appelait jusqu'en 1809 le nouveau Cyrus? Ne lui avait-il pas livré jusqu'au catéchisme, scandale sans exemple dans l'histoire de l'Eglise (1) ? Le corps législatif lui avait-il refusé beaucoup de lois? Le conseil d'Etat avait-il assez souvent tenté de la retenir ? Les préfets n'avaient-ils pas continué jusqu'au dernier jour le mensonge de leurs adhésions municipales et de leurs élections unanimes ?

Ainsi parlait-on, soit pour accuser, soit pour décharger le

(1) Voir la 7e leçon du catéchisme de l'Empire à propos du 4e commandement.

Digitized by Google

sénat conservateur. La vérité, qui ne tarda pas à être connue, c'est qu'aucune initiative ne revenait à ce noble corps dans les derniers actes qu'on lui reprochait, et que le czar Alexandre s'était servi de lui pour promulguer ses propres volontés, comme l'empereur Napoléon s'en était servi depuis dix ans. Quant au fond du grand débat engagé entre le royaliste Bergasse et le conventionnel Grégoire, M. Guizot l'a jugé sans appel dans un livre encore en cours de publication et que la postérité acceptera tout au moins comme un recueil de grandes maximes de gouvernement. « Au même moment, dit-il dans ses *Mémoires*, où le sénat proclamait le retour de l'ancienne maison royale, il étala la prétention d'élire le roi, méconnaissant ainsi le droit monarchique dont il acceptait l'empire, et pratiquant le droit républicain en rétablissant la monarchie. Contradiction choquante entre les principes et les actes, puérile bravade envers le grand fait auquel on rendait hommage, et déplorable confusion des droits comme des idées. Evidemment c'était par nécessité et non par choix, et à raison de son titre héréditaire, non comme l'élu du jour, qu'on rappelait Louis XVIII au trône de France. Il n'y avait de vérité, de dignité et de prudence que dans une seule conduite : reconnaître hautement le droit monarchique dans la maison de Bourbon, et lui demander de reconnaître hautement à son tour les droits nationnaux, tels que les proclamaient l'état du pays et l'esprit du temps (1). »

On sait ce que devint au bout d'un an cette royauté restaurée par le sénat impérial. A la seconde rentrée des alliés à Paris, nous retrouvons l'ancien député du tiers-état de Lyon, non plus aux premiers rangs de la bataille des partis, mais dans la plus haute faveur de ces souverains à qui la fortune des armes venait de livrer la France. Comment l'em-

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, tome 1er, p. 32.

Digitized by Google

pereur Alexandre connut-il l'existence de Bergasse? Nous avons tout lieu de croire que ce fut par Mme de Krüdner.

Cette femme célèbre venait d'arriver à Paris à la suite du czar. Entourée d'une escorte de pasteurs de Genève, de frères moraves, de saints de diverses églises d'outre-Rhin, elle parcourait l'Allemagne depuis quelques années, déclamant une sorte d'épopée mystique qui se mêlait naturellement au bruit des armes chez ce peuple rêveur et guerrier. Les Allemands mettraient la *Marseillaise* en strophes humanitaires, comme les Italiens l'ont mise en fioritures. D'après la nouvelle prophétesse, l'Europe assistait à la lutte suprême entre le bon et le mauvais génie. Dieu l'avait envoyée pour annoncer la victoire de l'aigle blanc, qui était le czar, sur l'aigle noir, qui était naturellement Napoléon. Merveilleux sujet de poésie, en effet, plutôt que d'histoire, que la rencontre de ces deux hommes, l'un représentant l'idéologie passionnée et mobile des races du Nord, l'autre personnifiant la plus énergique manifestation du génie méridional appliqué à la politique et à la guerre que le monde ait vue depuis César! Du jour de la première paix de Paris, Mme de Krüdner avait compris que l'exilé de l'île d'Elbe ne tarderait pas à trouver sa revanche. Elle voulait être la Jeanne d'Arc d'Alexandre, une Jeanne d'Arc qui avait été ambassadrice et non bergère. Aussi ne cessait-elle de le poursuivre de ses objurgations au milieu des fêtes de ce congrès de Vienne dont on pouvait dire qu'il dansait et ne marchait pas. L'événement du 20 mars, en justifiant ses faciles prédictions, lui donna sur l'esprit du czar un empire décidé. Fée plutôt que favorite, car elle avait alors cinquante ans, elle enivrait de ses rêves l'imagination de ce maître du monde devenu son disciple, et montrait à son orgueil schismatique la perspective d'un gouvernement universel des âmes.

Ce n'était pas sur les trônes seulement que l'amie d'A-

Digitized by Google

lexandre voulait des adeptes, elle en cherchait parmi les hommes en renom. Bergasse, que le rayon mystique avait touché dans sa jeunesse, et qui n'avait pas perdu depuis Mesmer le goût du merveilleux, fut mis en relation avec elle par Mme de Lezay-Marnésia, compagne dévouée de la prophétesse. C'est par elle qu'on a pu connaître et me transmettre un des bizarres épisodes de cette époque dont on pourrait croire que tout a été dit. Dans le Paris du mois de juillet 1815, qui n'était plus, hélas ! que le champ de parade des armées de l'Europe, on voyait quelquefois le soir un équipage s'arrêter à l'angle du faubourg du Roule et de la rue de la Pépinière ; trois personnes en descendaient, un homme de haute taille et deux femmes. Les trois inconnus gagnaient, à travers les terrains encore non bâtis des jardins du roi, une maison de nulle apparence, qui était autrefois celle du jardinier. Un vieillard les y attendait dans une petite chambre qui n'avait pour tout mobilier qu'un vieux fauteuil en velours d'Utrecht, une chaise, un tabouret, un bureau en bois blanc et un lit. Ce logement, Messieurs, était celui de Nicolas Bergasse, et ces inconnus n'étaient autres que le czar Alexandre, Mme Krüdner et Mme de Lezay-Marnésia. Le maître de maison gardait le fauteuil après l'avoir offert à son auguste visiteur ; l'auteur de *Valérie* s'asseyait ou le plus souvent montait debout sur la chaise ; sa compagne s'adossait au lit, et le czar, accroupi sur le tabouret en face de la sibylle, allongeait ses grandes jambes sous le fauteuil de Bergasse. Là, devant ce cénacle de ses initiés les plus intimes, Mme de Krüdner s'élevait aux plus transcendantes divagations de l'illuminisme. Le voile des temps se déchirait devant elle ; l'unité de la race d'Adam, fractionnée jusqu'ici en tant de nations et de religions ennemies, se refaisait par la sainte alliance des rois ; l'humanité, indéfiniment perfectible, ne connaissait plus que de nobles instincts ; la terre purifiée remontait vers le ciel

Digitized by Google

comme une brume légère au lever de l'aurore, et une révélation religieuse nouvelle brillait sur le monde, d'où le règne du mal était à jamais banni. Le czar suivait d'un œil fasciné le vol de son aigle blanc, et de temps en temps regardait, non sans inquiétude, du côté de Bergasse. Celui-ci, souriant et séduit, reprenait gravement ses hautes rêveries qu'il avait entrevues lui-même dans ses premières recherches sur la loi d'harmonie universelle, et s'efforçait de les ramener une à une aux solutions pratiques du catholicisme et aux possibilités de la politique. Plusieurs séances furent ainsi données à Mme de Krüdner pour exposer son système entre le souverain qui devait l'appliquer et le vieux philosophe à qui l'on demandait de le juger. Quelle scène à montrer au monde, Messieurs, après l'hécatombe de Leipsick et de Waterloo !

Il en résulta tout au moins que le czar emporta de France la plus sérieuse estime pour le vieux disciple de Saint-Martin, en qui il avait trouvé par occasion un politique. C'est en grande partie à son influence que fut due la première entrée aux affaires de M. le duc de Richelieu, dont les liens avec la Russie étaient publics, mais qui avait pour la France le premier mérite de mettre fin au scandale du ministre Fouché. Sa correspondance avec Alexandre, connue seulement par quelques réponses de celui-ci insérées dans la *Biographie universelle*, et qu'on serait si curieux de lire en entier, devint active, surtout aux approches du congrès de Véronne. Elle nous montre le czar voulant avoir, comme en 1815, l'avis de Bergasse sur les points les plus délicats de la politique. « Je vous saurai gré, monsieur, lui écrivait-il de Pétersbourg, de la continuation de votre correspondance; j'y attache un prix réel (1)... Je recevrai avec beaucoup de plaisir le travail que vous m'annoncez, et vous invite à me le faire parvenir à

(1) 23 décembre 1819.

Digitized by Google

l'époque où, réuni aux souverains mes alliés, je serai à même de m'occuper de ces questions fondamentales, auxquelles le bonheur et la tranquillité de l'Europe sont si intimement liés (1). »

Dans le même moment, la plume de guerre de Châteaubriand traçait ces lignes à l'adresse de celui qu'on appelait l'avocat consultant de la Restauration : « Nous avons grand besoin, monsieur, de vos talents et de votre courage. Venez à notre secours. Les plus infâmes calomniateurs, les plus lâches et les plus pervers des hommes triomphent ! Prenez votre plume, écrasez ces malheureux sous l'éloquence de la vérité. Je suis resté seul sur le champ de bataille, mais auprès de vous je me ranimerai. Vous devez aux hommes compte du génie que le ciel vous a donné. Vous vous repentirez toute votre vie, si nous périssons, de n'avoir pas essayé de nous sauver. Je suis avec vérité votre plus dévoué serviteur et admirateur.

« CHATEAUBRIAND. »

« Paris, 6 août 1818.

Bergasse prit sa plume en effet, et, dans un écrit intitulé : *Essai sur la loi, sur la souveraineté et sur la liberté de la presse*, il se déclara l'ennemi, comme toujours, de ceux qui commandent le silence, et demanda pour la presse un jury formé par égales parts de magistrats des cours royales et de jurés spéciaux sur lesquels l'accusé pourrait seul exercer le droit de récusation.

En tête des questions qui divisaient alors les assemblées politiques et remuaient profondément les masses, il faut placer la question des biens nationaux. Je juge inutile d'y revenir devant vous. Elle a été résolue à cette époque par une

(1) 4 août 1822.

Digitized by Google

loi mémorable sur laquelle la polémique des partis s'est abattue avec le plus impardonnable aveuglement. Déjà aux jours les plus violents de la révolution de 1830, une voix qui devait parler plus tard avec l'autorité des plus hautes fonctions au nom du gouvernement nouveau, la voix du défenseur de M. de Chantelauze, avait osé remercier la Restauration de la loi qui accordait une indemnité proportionnelle aux propriétaires dépossédés par la Révolution. Cette voix éloquente est aujourd'hui celle de l'histoire. Tout le monde célèbre cette mesure de M. de Villèle, non seulement comme un bienfait, puisqu'elle a doublé la valeur d'une grande part de la propriété foncière en France, mais comme un honneur pour notre nation, parce qu'elle a écrit définitivement dans ses codes ce commandement de la justice éternelle : *Tu ne confisqueras point!*

Ce que l'on sait moins, Messieurs, ce que l'on ignore presque généralement, c'est que Bergasse fut un des promoteurs les plus actifs de cette réparation nécessaire. Comme font toujours les philosophes, qui sont à distance les vrais politiques, il prit la question dans les principes et prouva qu'une rigoureuse justice exigerait la restitution pure et simple des biens confisqués. Cette thèse excessive, développée avec solennité dans un livre intitulé : *Essai sur la propriété*, était en hostilité directe avec l'article 9 de la charte, qui garantissait l'inviolabilité des ventes nationales. Bergasse fut traduit pour ce délit devant la cour d'assises de la Seine. Ce ne fut pas sans scandale que, le 28 avril 1821, on vit s'asseoir sur ces bancs où passaient chaque jour les irréconciliables ennemis de la dynastie, ce philosophe en cheveux blancs qui avait été le conseiller des derniers jours de Louis XVI et des premiers jours de la Restauration. A ses côtés vint se placer un jeune avocat dont la parole, déjà populaire au barreau, annonçait dans les causes politiques cette éloquence

Digitized by Google

souveraine dont on peut dire qu'elle est la seule puissance de notre siècle qui soit debout depuis cinquante ans. — J'ai nommé M. Berryer. — Ce fut, au dire de ceux qui ont suivi de près la carrière du grand orateur, une des premières causes où l'aigle se révéla. Après avoir rappelé la vie et les travaux de son client en termes que j'aurais été heureux de n'avoir qu'à copier si la sténographie nous les eût conservés, il prouva que l'*Essai sur la propriété* n'était au fond qu'une revendication de justice et d'humanité en faveur des familles spoliées. La rentrée en possession pure et simple des anciens propriétaires serait à coup sûr de droit absolu ; mais l'indemnité proportionnelle étant seule praticable, comment s'expliquer qu'on eût hésité si longtemps? La Constituante n'avait-elle pas décrété, dès la première année de son existence, que les biens non vendus des protestants sortis de France à la révocation de l'édit de Nantes seraient rendus à leurs héritiers? La Convention elle-même n'avait-elle pas accepté la réclamation des victimes de la Terreur portée à sa barre par un client de Bergasse et appuyée par le féroce Legendre lui-même ? Par combien de mesures d'ailleurs le gouvernement ne s'était-il pas vu placé sur cette voie, depuis les sénatus-consultes qui avaient, à diverses époques, rendu leurs biens à des émigrés rayés de la liste, jusqu'aux promesses faites au nom du roi devant la chambre des pairs de 1814? L'indemnité aux anciens propriétaires, et non la dépossession des nouveaux, telle était donc la vraie conclusion de l'esprit attaqué. On était à la veille du baptême de M. le duc de Bordeaux ; le brillant défenseur sut tirer un heureux parti pour sa cause de cet événement national. Rappelant le mot de Sylla au jeune Crassus qui lui demandait une escorte pour traverser un pays occupé par l'ennemi . « Va, je te donne pour escorte ton père, ton frère, tes amis que Marius a fait égorger ! » Berryer s'écria qu'au lieu de ce mot d'ordre des

Digitized by Google

temps de proscriptions et de guerres civiles, il donnait pour guide aux générations nouvelles ce jeune et royal enfant sur le front duquel allait couler l'eau sainte qui avait coulé à l'origine de la monarchie sur le front de Clovis.

Bergasse fut acquitté aux applaudissements d'un auditoire d'élite accouru des Tuileries et du côté droit des deux chambres pour assister ce vénérable champion du droit monarchique mis en jugement par la monarchie.

Soit ressentiment personnel du rôle joué par l'avocat au parlement dans les dernières années de l'ancien régime, soit méfiance à cause de son intimité trop connue avec l'empereur Alexandre, il est certain que Louis XVIII n'avait aucun goût pour l'auteur de l'*Essai sur la propriété*. Charles X, voulant réparer le volontaire oubli de son frère, donna une pension sur sa cassette au vieux publiciste. C'était la première faveur que la fortune lui envoyait; bien qu'arrivé au terme de sa carrière, il ne devait pas en jouir jusqu'à sa mort. En juillet 1830, le même numéro du *Moniteur* qui portait les fatales ordonnances annonçait la nomination de Nicolas Bergasse comme conseiller d'Etat honoraire. Cette coïncidence toute fortuite le fit confondre alors dans le nombre des inspirateurs de cette déplorable tentative de coup d'Etat. Ce fut la dernière calomnie dont il eut à gémir. Non seulement il n'avait pas conseillé les ordonnances, mais il n'en soupçonnait pas même le projet, et il aurait blâmé M. de Polignac comme il avait blâmé M. de Maupeou et M. Loménie de Brienne, sous l'ancien régime. Un de ses neveux M. Alphonse Bergasse, procureur général près la cour de Montpellier, démissionnaire par refus de serment après le 7 août 1830, a formellement repoussé cette responsabilité au nom du chef de sa famille, et fait connaître comment il avait été promu sans le demander au titre de conseiller d'Etat honoraire (1). M. de

(1) *Nouvelles Archives statistiques, historiques et littéraires du département du Rhône*, t. XV et XVI.

Digitized by Google

Chantelauze, son compatriote, entré depuis trois mois au ministère de la justice, jetant les yeux sur la liste des quatre-vingts ou cent noms qui avaient reçu du roi ce titre purement distinctif, fut scandalisé de n'y pas trouver celui du célèbre publiciste qui était une des gloires de sa ville natale ; il l'inscrivit donc de sa propre autorité et par une ordonnance qui n'était pas même revêtue du contre-seing des autres ministres. C'est ce tardif et modeste honneur couronnant une longue vie de vertus et de services que l'esprit de parti osa reprocher à Bergasse travesti par le *Constitutionnel* du temps en *obscur partisan du despotisme.*

De ce jour, dit son biographe de 1832, l'écrivain politique s'enveloppa dans le manteau d'Anaxagore. Qu'il me soit permis d'ajouter que le chrétien se retira au pied de la croix où il avait vécu dès sa jeunesse en croyant éclairé et fervent. C'est là que la mort vint le prendre, le 28 mai 1832, au moment même où il recevait le dernier sacrement des mourants. Deux ou trois journaux appartenant aux opinions qu'il avait servies donnèrent quelques lignes à l'annonce de cet événement, puis tout fut dit sur Nicolas Bergasse, et le silence a recouvert son nom jusqu'à cette soirée où l'Académie de Lyon devait l'évoquer de nouveau devant ses compatriotes.

VIII.

Telle est, Messieurs, cette longue existence d'un Lyonnais assurément digne de mémoire, et dont le souvenir commençait à disparaître dans un injuste délaissement. Pourquoi ai-je tenu à le retirer pour un moment de ce grand fleuve d'oubli, de ce Léthé de l'histoire qui roule pêle-mêle nos noms et nos œuvres vers l'insouciante postérité ? Est-ce pour la vaine satisfaction de raconter quelques anecdotes inédites : Est-ce

Digitized by Google

pour satisfaire ce penchant sophistique qui pousse la critique de notre temps à célébrer tant d'inconnus dignes de l'être, quand elle diffame chaque jour tant de héros véritables ? Non, Messieurs. En fait de gloire, je ne sacrifie pas volontiers aux dieux ignorés, et j'aime mieux les statues que les statuettes. Je comprends autrement d'ailleurs l'honneur que vous me faites de m'écouter et la responsabilité qui me revient de parler devant vous. En ces jours que chacun de nous a le droit d'appeler difficiles, celui auquel incombe pour une heure et à un titre quelconque le devoir de la parole publique, ne saurait se contenter d'intéresser ou d'émouvoir. Pour moi, à cette moitié de la vie où je suis parvenu, je ne comprends plus que les écrits qui sont des actes. N'avez-vous pas senti comme moi que cette vie généreuse est un exemple ? Elle se ment, elle agit véritablement, elle a le souffle antique de l'honneur et de la vertu. Au rebours de tant d'existences qui ne valent que par le bruit rapide de leur passage au milieu de nous, elle va, elle vaut par elle-même ; elle développe pendant quatre-vingt-deux ans son inflexible ligne droite à travers les contradictions et les retours des événements qui nous ont successivement dominés. Son unité est tout entière dans une idée, l'idée de 89. Cette date lumineuse pourrait être placée sur chacun des actes de la longue carrière de Bergasse. Sous l'ancien régime, où il eut à lutter pour le progrès, il ne confondit jamais les principes dans la haine des abus ; sous le régime nouveau, où il eut à combattre pour l'ordre, il ne confondit jamais les abus dans la défense des principes. Il resta ferme dans sa foi à la liberté, malgré les excès dont la souillure a rejailli sur cette chère idole ; il se fortifia dans son dévouement au principe d'autorité, malgré les fautes et la défaveur populaire qu'il ne parvint pas à lui épargner. Il refusa de s'associer à l'audacieuse violation des cahiers, et pensa, comme l'a si nettement écrit M. Thiers,

Digitized by Google

que « le devoir de la Constituante, d'après tous les engagements qu'elle avait pris, c'était d'établir un gouvernement libre mais monarchique (1) ; » mais il avait eu le temps de mettre la main et de laisser la marque de son esprit dans la première constitution que la France se soit donnée. Il demanda la sanction populaire pour la charte de 1814, et n'approuva pas les ordonnances de Juillet, où il ne vit qu'un maladroit lit de justice de la royauté contre le corps électoral qu'elle avait voulu. Ce qu'il y eut d'incomplet dans ce puissant esprit, ce qui resta d'inachevé dans cette vie qui se consuma tout entière à la poursuite d'un grand ouvrage toujours annoncé sur les droits et les devoirs politiques, et dont il ne put jamais donner que l'éloquente préface, n'est-ce pas un trait de ressemblance de plus avec l'époque dont il est sorti ? 89 est-il lui-même autre chose qu'une sublime préface dont le livre s'écrit feuillet par feuillet, et non sans ratures, depuis trois quarts de siècle ?

Mais me dira-t-on, avec cette unité de vues dont vous le vantez, l'ancien avocat au parlement n'a pas su se faire dans la société nouvelle une position en rapport avec ses talents, et vous ne nous montrez au bout de cette ligne droite qui fut sa vie qu'une vieillesse honorée sans doute, mais humble de ressources et nulle d'éclat. Cela est vrai, Bergasse a eu son jour pour la célébrité ; il ne l'a pas eu pour le pouvoir. Son importance est restée pour ainsi dire anonyme, et je ne devais jamais mieux le comprendre qu'en essayant de vous en révéler quelque chose. Mais je lui sais gré tout d'abord de n'avoir rien sacrifié de lui-même à la facile ambition de parvenir. Combien d'autres ont cessé d'être quelqu'un pour arriver à être quelque chose ! De l'aveu de ses amis, il portait dans le commerce ordinaire de la vie l'humeur difficile d'un

(1) *Histoire de la Révolution*, t. I, p. 330.

Digitized by Google

homme qui sentait l'honneur en Castillan. En outre, il fut sous tous les régimes ce qu'on appelle un modéré. Accusé et flatté tour à tour par tous les partis, il a pu dire avec un légitime orgueil qu'il ne s'était absolument voué à aucun, et qu'il n'avait jamais marché que dans le sentier de ses opinions personnelles. L'ambition n'en aurait pu faire un courtisan, le dépit n'en fit jamais un opposant. Or, en ce siècle de renouvellement violent des habitudes et des idées, le pouvoir, nous le savons, n'a jamais été le prix de la modération. Pour l'escalader, il a fallu d'abord y faire brèche, et nous avons vu les plus conservateurs de ceux qui l'ont tour à tour possédé user leurs forces à jeter bas l'échelle de la Révolution qui venait de les porter au faîte. Quant à ceux qui n'ont rien voulu devoir qu'à leurs propres efforts et à leurs propres idées, l'impuissance et l'isolement ont été leur partage. Où sont arrivés, je vous le demande, les modérés de la Constituante, de la Législative, de la Convention même qui eut aussi les siens? Que sont devenus tous ces hommes par qui la Révolution fut inaugurée, et par qui elle aurait pu être si heureusement gouvernée et honorée? Vivants, l'échafaud ou l'exil les a dévorés; morts, l'oubli croît comme la ronce sur leurs tombes ignorées. Que leur a-t-il manqué cependant à eux qui eurent à déployer tant de talent, tant d'à-propos, tant de courage? Il leur a manqué une seule chose, Messieurs, le succès!

Oui, sans doute, ils n'ont pas réussi, ils n'ont pas su maîtriser le flot, ils n'ont pu sauver ni le pays ni eux-mêmes; mais ils n'ont rien renié, rien souillé, rien trahi. Ils sont restés hors du pouvoir, mais ils sont tombés entiers dans leur honneur comme dans une forte armure d'acier poli qui ne garde rien des souillures du combat; mais ils ont été jusqu'au bout les hommes de 89, c'est-à-dire tour à tour les soldats de l'ordre et les apôtres de la liberté!

Digitized by Google

N'allons pas nous perdre, Messieurs, dans les rangs de la foule, impitoyable pour ceux sur qui a roulé le char des événements, servile envers ceux qu'il monte pour un jour au Capitole. Sachons descendre dans les oubliettes de l'histoire, relevons avec une piété reconnaissante ces morts sans honneur qui sont nos ancêtres, ces héros sans gloire qui sont nos héros, et soyons fiers, Messieurs, pour cette ville et pour cette Académie, de pouvoir ajouter à cette élite immortelle et malheureuse le nom lyonnais de Nicolas Bergasse.

Léopold de GAILLARD.

Digitized by Google

NOTICE

SUR CHARLES RITTER

PROFESSEUR DE GÉOGRAPHIE A BERLIN,

Lue dans la séance de l'Académie impériale de Lyon, le 1er juillet 1862,

Par M. le Dr LORTET.

Initiatos nos credimus :
in vestibulo hæremus.
(SENEC.).

MESSIEURS,

Je me propose de vous soumettre une notice sur la vie de Ritter dont les travaux ont ouvert une ère nouvelle à la géographie.

Je la ferai précéder de quelques considérations sur le développement de cette science et sur les phases de ses transformations.

L'histoire d'un homme et l'histoire de la science à laquelle il a consacré toute sa vie me paraissent inséparables.

On remarque un entrecroisement indéfini d'actions et de réactions entre tous les corps qui composent la nature, le monde. Ce mouvement continuel est régularisé, souvent à notre insu, par des loix qui établissent des rapports nécessaires entre tous les êtres de la création.

Une particule de matière, dans quelque corps qu'on la suppose, n'est jamais inerte, parfaitement immobile. Elle est modifiée sans cesse, soit dans sa composition, soit dans ses rapports de position. Les minéraux, les plantes, les ani-

Digitized by Google

maux s'entre-détruisent ; ces êtres sont continuellement modifiés par le calorique, par l'eau, par l'air, par la lumière. Quoique nous ne puissions pas toujours l'apercevoir, cette modification n'en a pas moins lieu. Le *statu quo* absolu dans le monde est impossible, ce serait une absurdité, *la non existence*. Dès qu'une chose existe, elle a un commencement et tend à finir, à se détruire, à mourir ; dès lors il y a transformation, dès lors il y a mouvement dans toutes ses molécules intégrantes. Les êtres, ou naissent et meurent, ou se forment et se décomposent.

Serait-elle possible, l'existence indépendante, isolée d'un corps dans la nature? Non, la coexistence des êtres est une condition essentielle de la création. Pouvons-nous, par exemple, avoir une idée de ce que serait la terre isolée, sans rapports avec le soleil et les autres planètes ? A supposer que la nature ne fût pas anéantie par ce fait, quel aspect aurait-elle, s'il n'existait plus de rapports entre les minéraux, l'eau et l'air, entre ces corps inorganiques et les végétaux, entre ceux-ci et les animaux, entre tous les êtres et l'homme ?

Dans la nature, l'isolement complet, absolu d'une partie, ne peut être représenté dans notre esprit. Cet isolement serait le néant. Il n'y a de vie qu'à la condition de rapports, de réactions, de transformations incessantes, réciproques.

L'examen de chaque corps de la nature nous conduit donc nécessairement à l'étude de ses rapports avec tous les autres, avec l'ensemble, rapports qui, souvent paraissent accidentels, mais sont certainement toujours soumis à des lois.

Une pierre que je tiens dans la main me rappelle sa composition, sa décomposition actuelle par l'action de l'air, de l'eau, du froid, du calorique, décomposition qui la réduit en terre propre à la végétation. Je me rappelle alors ses usages, l'influence que les différentes espèces de pierres ont exercée

Digitized by Google

sur la forme des monuments ; je songe aux métaux que l'on en a extraits ; je songe aux religions dont quelques pierres brutes ont été le premier symbole.

« Tu élèveras là un autel au Seigneur ton Dieu, avec des « pierres que le feu n'aura point touchées, avec des roches « informes et non polies. »

(Deutéronome ch. XXXVII,)
(Exode ch. XX.)

L'étude d'une plante me conduit à examiner le sol qui la nourrit, le climat limite de sa sphère de propagation, les modifications qu'elle subit sous l'influence des agents extérieurs, ses rapports avec les autres plantes, avec les animaux comme aliment, avec l'homme comme matière première dans une foule de travaux.

L'animal dont la sphère d'habitation est plus étendue me présentera un plus grand nombre de rapports.

L'homme enfin, qui a la liberté de vivre partout, a des rapports avec tous les objets de la création. S'il se modifie d'après la nature qui l'environne, c'est pour la maîtriser. Le monde matériel n'a pas même suffi à ses rapports. Il va plus loin. Son esprit dépasse la portée de ses sens même armés des instruments les plus puissants.

« Le spectacle de la nature est une immense machine pour « les pensées de l'homme. Les propriétés des êtres, les « instincts des animaux, le spectacle de l'univers, tout est « voile à soulever, tout est symbole à deviner, tout contient « des vérités à entrevoir, car la claire-vue n'est pas de ce « monde. Ce grand luxe de la création, cet appareil des « corps célestes, semés dans l'espace comme une éclatante « poussière, tout cela n'est pas trop pour l'homme, parce « que l'homme est un être libre et intelligent, parce que « l'homme est un être immortel. »

(BALLANCHE).

Digitized by Google

Si nous étudions ensuite les continents, les fleuves qui les arrosent et les mers auxquelles ils aboutissent, nous signalerons une foule de rapports d'où résulte un grand nombre de phénomènes historiques.

« On peut dire que l'homme, les animaux, les plantes, les minéraux sont les parties d'un seul tout que nous appelons terre. Le maître de l'univers, simple et uniforme dans sa marche, varié dans ses opérations, a distribué le globe selon les besoins des êtres qui l'habitent. »

(ANQUETIL DUPERRON).
Inde et Europe.

Tous ces êtres se supposent les uns les autres. Je ne puis me représenter la suppression d'une espèce, ou l'apparition d'une espèce nouvelle, sans admettre que tous les autres êtres soient plus ou moins modifiés.

Les études géographiques ne pouvaient donc progresser isolément. Elles avaient besoin de s'appuyer sur d'autres sciences dont l'imperfection était un obstacle insurmontable. Comme le dit Bacon : *Toutes les sciences sont les rameaux d'une même tige.*

Jusqu'au moment où l'on a élevé le flambeau de l'observation sur la route des hypothèses, chaque peuple, chaque école philosophique inventait une forme de la terre, et la représentait symboliquement. Nous indiquerons seulement ces diverses croyances qui ont précédé la science géographique.

La géographie des Chinois pourrait être appelée *Sino-Graphie.* Pour eux, la Chine est la terre divisée en neuf provinces. Aux quatre points cardinaux étaient quatre hautes montagnes pour les sacrifices. Il y en a une cinquième qui est la montagne (Soung-Chan), représentant le milieu de la terre, dans la province de Hou-Kouang.

Digitized by Google

Quatre mers entourent la Chine et contiennent dix îles.

Cette division est celle du grand *Yu* après l'écoulement des eaux.

Les Chinois se représentaient la terre comme une surface carrée entourée de côtes et de prolongements. C'est ce qu'ils appellent l'empire ou la fleur du milieu.

Chez les Indiens, la terre ferme est représentée sous la figure d'une fleur de *Padma*, (le Lotos ou Nyphea Nelumbo). Le pistil s'élève du nombril de Vischnu et cette fleur développée est la terre créée, le théâtre du genre humain. Au milieu de cette fleur s'élève le *Linguam*, le pistil, le Méru, le pays le plus haut. Les nectaires sont les chaînes de montagnes d'où jaillissent les principaux fleuves.

Quatre grandes pétales, sont les *Duipa*, les quatre continents dirigés vers les quatre points cardinaux, presqu'îles entourées par la mer, celle au sud est *Jambu-Duipa* ou l'Inde; celle au nord est *Curu*, la Sibérie ; à l'est est *Bhadrasvas* ; à l'ouest *Ketumalas*.

Huit petites pétales, intercalées deux à deux, représentent les subdivisions telles que Malaca, Ceylan, etc.

Quatre chaînes partent du Méru ; à l'est, blanche ou or pur ; au sud, jaune ou feu ; à l'ouest, noire ou argent ; au nord, rouge ou cuivre.

Quatre fleuves partent du Méru ; au sud, le Ganges, venant de la Vache ; à l'ouest, le Chachsu (Oxus) venant du Cheval ; à l'est, le Sita, venant de l'Eléphant ; au nord, le Bhadrassoma (Jrtysch) venant du Lion. Il y a aussi quatre lacs.

Etant tourné vers l'Orient, les quatre points cardinaux sont désignés ainsi :

Orient,	*Para*	devant ;
Ouest,	*Apara*	derrière ;
Sud,	*Dachsina*	à droite ;
Nord,	*Varna*	à gauche.

Digitized by Google

La terre est partout entourée de l'Océan et autour de celui-ci s'élève la montagne *Localoca*. Les connaissances de l'homme ne s'étendent pas au-delà de cette montagne.

Je signale ici quelques rapports remarquables entre les noms qui désignent la terre, dans le sanscrit, le grec et le latin.

Sanscrit : *Ilà*, *Idà*, *Irà*, (terre).

Grec : *Ilys*, *Ilos*, *Era* (terre), *Idà* (déesse de la terre).

Sanscrit : *Igà*, terre.

Grec : *Aia*, *Ge*, *Gaia*.

Sanscrit : *Cailas*, triple sommet du Méru, habité par Siva.

Latin : *Cœlus*, *Coilus*, ciel.

(Asiat. res earch. t. VIII).

Les Buddhistes de Ceylan et les Birmans ont des représentations du monde tellement bizarres et inexplicables qu'il est inutile de nous y arrêter.

Selon les Parses, la terre, après le déluge, se divisa en sept continents ou kunnerets, l'Iran, béni par Ormudz, est au milieu. Cette division rappelle celle de l'Inde.

La montagne *Albordj* joue le principal rôle. C'est de cette montagne que coulent l'Indus et l'Oxus. Ce nom était primitivement appliqué à l'Hindu-Kuh. Plus tard la tradition a transporté le mythe à l'ouest, sur l'Elburz, le Demavend, le Zagros et le Caucase pontique. L'Albordj est aussi appelé le nombril de la terre.

Chez les Hébreux, on retrouve encore quelques linéaments de cette manière d'envisager le monde.

Le créateur a tracé un cercle sur l'Océan, pour limiter la terre. Il a tracé un cercle sur la surface des eaux, là où la lumière se termine en ténèbres, c'est-à-dire aux extrêmes limites de la terre. Le créateur a fondé la terre sur la mer et sur les fleuves. (Prov. VIII, 27. Job, XXVI, 10. Psaumes, XXIV, 2.)

Digitized by Google

La terre est donc une tranche ronde élevée au-dessus de l'eau, entourée de l'Océan, avec le ciel étendu au-dessus. Elle est libre dans l'espace, mais pourtant solidement établie et sans vaciller.

Cette forme circulaire n'est pas en opposition avec la désignation des quatre bornes, des quatre bouts de la terre, des quatre vents. (Isaie XI, 12. Ezech. VII, 2).

Ils avaient l'est devant, l'ouest derrière, le sud à droite, le nord à gauche. Le nord plus haut que le sud. On montait pour aller au nord.

Dans les langues sémitiques (hébreu et arabe) *erd* signifie la partie de dessous du pied de l'animal. Tout ce qui est dessous, en opposition avec tout ce qui est dessus, ou le ciel.

Les quatre principaux fleuves de la terre partent de l'Eden. La terre est divisée en quatre zones. Le ciel est soutenu par des colonnes. La montagne de Zion est le milieu de la terre.

(Ezech. 5, 5, 38, 12).

Les Grecs acquirent rapidement des connaissances géographiques, et autour de leur monde réel construisirent tout un monde poétique. Homère caractérise avec un tact remarquable et les lieux et les peuples.

L'Iliade est une topographie exacte et détaillée où chaque lieu est admirablement caractérisé.

L'Odyssée est une exposition du système du monde tel que le comprenaient les Hellènes, dix siècles avant notre ère.

La terre est un disque de cent lieues de rayon. Sa limite est l'Océan qui, semblable à un fleuve, roule autour de l'orbe ses flots éternels. Le centre du disque est marqué par l'Olympe aux sommets de neige. A l'Orient est l'étang du soleil d'où cet astre émerge chaque jour. A l'Occident sont les Champs-Élysées où règne le blond Rhadamante.

Digitized by Google

Quatre siècles plus tard, les travaux d'Hékatée de Milet, d'Anaximandre, les voyages de Skylax, d'Himilcon, de Hannon avaient rectifié quelques erreurs et un peu étendu le champ des connaissances géographiques.

456 ans avant J.-C., les histoires et les voyages d'Hérodote furent salués par les acclamations de la Grèce, assemblée pour les fêtes de la 81e olympiade.

Hérodote expose ses opinions géographiques lorsque sa narration l'exige. Il ne sépare jamais la géographie de l'histoire, ni la scène de l'action.

Dans le monde d'Hérodote, le cercle des connaissances positives est de 350 lieues de rayon. Celui des connaissances plus vagues s'étendrait au double.

Le père de l'histoire a le premier compris l'influence de la terre sur la vie des peuples.

Quant à la forme générale de la terre, chaque philosophe avait son opinion. Héraclite la croyait concave et flottant comme un bateau, Kleantes en faisait un cone renversé, Anaximandre un cylindre et Platon un parallelipipède. Thalès, Pythagore, Eudoxe, Aristote la figuraient comme un globe.

Cette doctrine fut plus généralement admise :

> Terra pilæ similis, nullo fulcimine nixa,
> Aëre subjecto tam grave pendet onus,
> Ipsa volubilitas libratum sustinet orbem,
> Quique premat partes, angulus omnis abest.
>
> (Ovid. Fastes 6).

Nous ne nous arrêterons pas plus longtemps à décrire toutes ces cosmogonies mythiques jusqu'à celle des Siamois qui se bornent à dire : le monde s'est fait par hasard, sa destruction et sa renaissance seront dues au hasard.

Toutes ces images mythiques du monde sont en harmonie avec la croyance religieuse des peuples. Chez les Indiens, la

Digitized by Google

nature, la terre et Dieu ne font qu'un. Plus nous nous éloignons de l'Inde, plus la divinité est isolée de la matière, plus la religion est spiritualisée.

Toutes ces représentations ont trois parties communes : 1° la chaîne de montagnes qui entoure la mer et la terre : *localoca* chez les Indiens ; *zetchiawala* chez les Birmans ; *albordj*, chez les Parses ; *colonnes du ciel* chez les Hébreux ; *kaf* chez les Arabes ; muraille chez les chrétiens ; 2° la mer, le grand océan, qui entoure la terre ou la divise en plusieurs continents ; 3° une montagne centrale ; *Méru* dans l'Inde, l'habitation de Dieu selon les Buddhistes ; le *Mienmo* des Birmans ; *l'Albordj* des Parses n'est que l'axe autour duquel tournent les astres. Chez les Hébreux cette montagne est le lieu où Dieu se manifeste aux prophètes.

A mesure que la religion se sépare de la matière, l'homme prédomine, une montagne n'est plus le centre de la terre. Chez les Grecs artistes, c'est le temple de Delphes, où se rencontrent les aigles de Jupiter partis des deux extrémités du monde. C'est Jérusalem où un point noir, marqué dans l'église, indique le vrai centre de la terre. Les premiers géographes arabes plaçaient le milieu de la terre à *Sarandib* ou Ceylan ; les Arabes musulmans le placent à la Mecque.

Après avoir été un centre politique, Rome est devenue le centre du christianisme. Le centre religieux cessera-t-il d'être l'appendice d'un centre politique ? cessera-t-il d'être sur cette terre ?

Quant aux connaissances géographiques positives on pourrait établir plusieurs périodes :

1° Depuis Hérodote, jusqu'à Eratosthènes comprenant les découvertes de Hannon, d'Himilcon, de Skylax, de Pythéas, d'Aristote, de Dikerakes, des Romains dans leurs guerres.

2° Une période systématique depuis Eratosthènes jusqu'à

Digitized by Google

Claude Ptolémée, (161 ap. J.C.), comprenant les travaux de Posidonius, Strabo, Periegetes, Mela et Pline,

3° Une période géométrique de Ptolemée à Copernic, (1520), comprenant, avant les Arabes, Pausanias, Marcianus, Agathemerus, Peutinger, Kosmas, les Arabes, puis les chrétiens commencent avec Guido de Ravena. Le vertige des voyages et des découvertes les fait alors courir aux quatre points cardinaux. La propagande religieuse, le commerce les poussent toujours à de nouvelles expéditions. Quoi qu'en dise Charron, (1) l'amour de l'or a toujours été le plus puissant mobile de ces entreprises ; ainsi les Phéniciens exploitent d'abord l'or de la Grèce et de l'Espagne, puis Ophir ayant Pétra pour comptoir et Salomon pour commis. Christophe Colomb découvrant l'Amérique allait chercher de l'or au Japon. Les Portugais doublent le Cap pour aller chercher l'or des Indes. Il est remarquable que la plus grande erreur géographique ait produit la plus grande découverte géographique . à Cuba, Colomb se disposait à remettre ses lettres de crédit au grand Khan des Mongols; il croyait être à Mangi, province méridionale de la Chine. Pour lui Saint-Domingue est le territoire de Tarsis et d'Ophir.

C'est encore pour chercher de l'or que l'empereur Nicolas a envoyé une mission scientifique au fond de l'Asie.

Dès l'antiquité, la géographie mathématique a fait des progrès constants. Aristarch, (2000 ans avant Galilée), avait annoncé le mouvement de rotation et la progression de la terre. Le prêtre Kleanthes l'accusa d'avoir ainsi troublé le repos de Vesta et des Lares.

(1) « La nature semble, en la naissance de l'or, avoir aucunement pré-« sagé la misère de ceux qui le devroient aimer, car elle a fait qu'ès terres « où il croît, il ne vient ni herbes, ni plantes, ni autre chose qui vaille, « comme nous annonçant qu'ès esprits où le désir de ce métal naîtra, il ne « demeurera aucune scintille d'honneur ni de vertu. »

CHARRON, De la Sagesse.

Digitized by Google

Les Grecs et les Arabes procédèrent à plusieurs mensurations de la terre. Elles furent les seules adoptées jusqu'au commencement du XVIe siècle.

Il n'y a pas longtemps que des voyages ont été entrepris dans un but purement scientifique, pour étendre nos connaissances en astronomie, en géographie, en géologie, en botanique, en zoologie, en histoire. Le but des voyages est devenu et plus noble et plus digne de l'humanité.

Ainsi l'histoire de la géographie est intimement liée à celle des découvertes. Dans le principe, les connaissances géographiques de chaque peuple se bornent à la contrée qu'ils habitent. Plus tard, des hommes (tels qu'Hérodote) font des voyages et décrivent les pays qu'ils ont parcourus.

La géographie mathématique prend son essor par les travaux de Maupertuis, de Lacondamine, de Delambre, de Cassini.

La géographie physique se développe par les efforts de Bergmann, de Buache, de Werner, de Léopold de Buch, Saussure, Kant, Deluc, Buffon, Zimmermann, Humboldt, Schnurer, (nosographie géographique).

La Géographie historique a commencé par la géographie de l'antiquité.

La Géographie politico-statistique a été la première partie travaillée avec soin par Mentelle, Gatterer, Cannabisch, Maltebrun, Balbi, etc.

Malgré tous ces grands travaux, la géographie restait isolée et n'était pas enseignée comme une science. Les traités de géographie destinés à l'enseignement étaient des catéchismes par demandes et réponses toutes faites, des catalogues de villes et de curiosités, de rois et de princes. De nos jours encore, et dans plus d'un collége, on ne sait ce que c'est qu'une carte. On apprend la géographie par cœur, comme

Digitized by Google

la mythologie et les règles du rudiment. Aussi quelle ignorance nous avons sous ce rapport (1) !

Cependant Strabon avait dejà indiqué sous quel point de vue on doit envisager la géographie. Je ne puis résister au plaisir de vous citer ici ce beau passage :

« S'il est une science digne du philosophe, c'est assurément celle de la géographie dont j'entreprends de traiter aujourd'hui. Plus d'une preuve le démontre. D'une part, ceux qui les premiers osèrent s'y appliquer furent des hommes tels qu'Homère , Hérodote, Anaximandre Heckatée, Démocrite, Eudoxe, Dikaïarck, Ephore et tant d'autres auxquels succédèrent Eratosthènes, Polybe, Possidonius, tous véritables philosophes. Et d'autre part, la variété d'instruction nécessaire aux véritables géographes ne saurait être le partage que de celui qui, dans son étude, embrasse toutes les choses humaines et divines, dont la pleine connaissance constitue ce qu'on appelle la philosophie. Enfin la science géographique donne tant d'avantages pour se conduire dans la vie civile et dans les affaires du gouvernement ; elle nous apprend si bien tout ce qui concerne les phénomènes célestes, les animaux aquatiques ou terrestres, les plantes, les productions de

(1) Quelques exemples :

Un de nos grands journaux, réputé le plus scientifique, faisait preuve de connaissances géographiques à l'occasion de nos inondations (1840) :

« La Loire a pris trois mètres de crue subite et la manufacture anglaise « de Tarare a été renversée. » Il a pris sans doute pour un cours d'eau, la route de Lyon à Roanne.

« Par suite du débordement de la Saône, la Meuse et la Marne viennent « à leur tour de sortir de leur lit. »

Un proviseur de Lycée me demandait très-sérieusement « si le Rhin est « bien large à Francfort-sur-le-Mein. »

Enfin j'ai vu une lettre partant d'un ministère avec cette adresse : *A Hong-Kong, petite ville qui doit être dans quelque parage des mers de la Chine.*

Digitized by Google

la terre et les autres propriétés de chaque pays, que *la cultiver*, c'est, par cela même, se montrer occupés du grand art de vivre et d'être heureux. »

(Strabon, *Introduction.*)

On dirait que Ritter seul avait connaissance des travaux de Strabon.

Avec lui une nouvelle période pour la géographie commence, il lui donne la consécration d'une haute science. Il est le créateur de *la géographie générale comparée.* Cette science envisage, comme un organisme, la terre dans ses rapports avec la nature et avec l'histoire. Elle se propose de démontrer les rapports de la nature avec l'esprit, avec la vie et le développement de l'homme, dont la terre est l'habitation et l'école à toutes les époques de son histoire. Elle prépare ainsi une base solide aux sciences physiques et historiques.

Dans la voie qu'il a ouverte sont entrés Rougemont, Roon, Berghaus, Meinicke, Volger, Merleker.

Voici quel est le plan des descriptions de chaque contrée géographique dans l'ouvrage de Ritter.

Il fait connaître les dimensions horizontales et verticales, les directions des chaînes de montagnes et des fleuves.

En commençant par les plus anciens, et toujours en suivant l'ordre chronologique, il donne des extraits des auteurs qui ont parlé de ce pays, des voyageurs qui l'ont parcouru, jusqu'à nos jours. Il fait connaitre ainsi la configuration du sol, les productions, la forme, la botanique, les mœurs des habitants, les gouvernements, les révolutions, les religions.

Lorsqu'un végétal ou un animal se présente dans plusieurs contrées géographiques, il réunit toutes les observations

Digitized by Google

éparses dans une dissertation spéciale. Ainsi il y a des résumés semblables à ceux-ci :

Extension du palmier.
Extension du café.
Extension de la canne à sucre.
Extension du chameau.
Extension du lion.

Charles Ritter est né le 7 août 1779, à Quedlinburg, (en Prusse), où son père était médecin. Il n'avait que cinq ans lorsque son père mourut laissant une veuve et cinq enfants sans aucune fortune. Leur précepteur, *Guts muths*, alors candidat en théologie, ne les abandonna pas, quoique la mère eût déclaré qu'il lui était impossible de lui continuer son traitement.

Salzmann s'étant alors séparé de Basedow (les pédagogues philanthropes) acheta Schnepfeuthal (Saxe-Gotha) pour y fonder un grand établissement d'éducation. Il s'était proposé d'élever gratuitement le premier élève âgé de six ans qui se présenterait ; son choix tomba sur le petit Ch. Ritter. Sa mère avec un frère aîné et le précepteur Guthsmuth l'accompagnèrent à l'établissement. Après quelques ours de relations amicales, Salzmann demanda à prendre aussi le frère aîné et engagea Gutsmuths comme professeur. Ce dernier a publié plusieurs ouvrages sur l'éducation et un bon traité de gymnastique.

Charles Ritter passa onze ans dans ce lieu agréable qui devint sa véritable patrie. Ce séjour contribua puissamment à développer ses aptitudes physiques et spirituelles. Les professeurs qui exercèrent sur lui la plus grande influence furent Salzmann, Bechstein et Gutsmuths. Ce dernier a sans doute contribué à diriger ses études vers la géographie. Son avenir était obscur, il ne savait quelle profession

Digitized by Google

choisir. Il désirait continuer ses études, mais comment faire, dépourvu de toute ressource pécuniaire ?

Le négociant Holweg, associé de la maison Bethmann de Francfort, visita dans un de ses voyages l'établissement de Schnepfenthal. Les efforts sérieux du jeune Ritter plurent à Holweg. Il lui déclara qu'il se chargerait de ses études ultérieures, à la condition qu'il entrerait ensuite comme précepteur dans sa maison.

En 1796, il fréquenta l'université de Halle comme *étudiant caméraliste*. Il y suivit aussi les cours de pédagogie du célèbre Niemeyer. En 1798, il entra dans la famille Holweg, chargé de l'instruction des quatre enfants, mais surtout des deux garçons, dont l'un est le ministre prussien de Bethman-Holweg. Pendant son séjour à Francfort, il fut en rapport avec Sommering, Ebel, Humboldt et Léopold de Buch. Il se perfectionna dans les langues classiques et dirigea ses études vers l'histoire et la géographie. Il publia des articles dans l'*Ami des enfants*, six cartes d'Europe et, en 1811, une géographie de l'Europe, en deux volumes.

Tels furent ses premiers essais. Il devait se préparer par d'autres études et surtout par des voyages. Il en fit plusieurs en Suisse et en Italie avec ses élèves. Il se lia avec Pestalozzi, Pictet, de Candolle ; et pendant son séjour à Genève, étudia avec soin le groupe du Mont-Blanc et les Hautes-Alpes. A Rome, ses guides pour l'art étaient Thorvaldsen, Overbeck, Cornélius.

A son retour dans sa patrie, il commença l'œuvre qui devait occuper toute sa vie. En 1814, il séjourna avec ses élèves à Gottingen dont il mit à contribution la riche bibliothèque. En même temps, dans les rangs des étudiants, il écoutait les leçons de Hausmann et autres professeurs célèbres.

Il alla ensuite à Berlin, où il commença l'impression de

Digitized by Google

son ouvrage, dont la première partie parut en 1817. Cet ouvrage est intitulé : « Etude de la terre dans ses rapports « avec la nature et l'histoire de l'homme, ou géographie « comparée générale. » Il envisage la géographie sous toutes ses faces, l'élève au rang d'une véritable science ayant sa place entre l'histoire naturelle et l'histoire.

Cette première édition fut suivie d'un travail remarquable : *Histoire des peuples européens sur le Caucase et le Pont, antérieurement à Hérodote.*

En 1819 il remplaça Schlosser comme professeur d'histoire au Gymnase de Francfort. Il se maria et bientôt après fut appelé à Berlin comme professeur de géographie à l'Ecole militaire. Il fut en même temps élu professeur extraordinaire à l'Université. Dans ce centre d'un grand mouvement scientifique, il fut excité et appuyé dans ses travaux surtout par Léopold de Buch et Alexandre de Humboldt. Malgré son double professorat, il commença la seconde édition de sa géographie, dont le premier volume, contenant l'Afrique, parut en 1822.

Il fut en outre chargé d'enseigner l'histoire au prince Albrecht, et professa, pendant l'hiver, un cours sur l'histoire de la géographie.

En 1828 il fonda la Société de géographie qui lui fournit l'occasion de communiquer librement au public les résultats de ses recherches (1).

(1) L'organisation de cette Société est très-simple. Tous ceux qui s'intéressent à la géographie en font partie. Les hommes haut placés dans les sciences, dans le commerce, dans les administrations, dans l'armée, se sont empressés d'y adhérer. Chacun dans sa sphère, s'efforce d'obtenir, par ses relations à l'étranger, des documents relatifs aux sciences géographiques. Un bureau élu est chargé de la correspondance et de recueillir tous les matériaux. La souscription est de vingt-quatre francs.

Chaque mois, dans une réunion générale, à laquelle des étrangers peu-

Digitized by Google

Les grandes vacances étaient consacrées à des voyages dans les différents pays de l'Europe. Le plus étendu fut celui de la Grèce et de Constantinople, en passant par la Hongrie, la Valachie et la Bulgarie. Il parcourut les Alpes, les Pyrénées, la Hollande, le Danemark, la Suède, l'Angleterre, la Suisse, l'Italie, et plusieurs fois la France méridionale. Dans ses voyages, Ritter aimait à séjourner dans notre ville, à étudier l'influence politique, ethnograpique et religieuse de notre confluent; il aimait à visiter, dans la vallée du Rhône, les stations des civilisations grecque et romaine envahissant la Gaule.

Avec Ritter, on peut le dire, commence une nouvelle époque dans l'histoire des sciences géographiques. Dans l'enseignement, son éloquence était entraînante. Il charmait ses auditeurs par des descriptions palpitantes de vie. Malgré ses succès comme professeur, il comprit la nécessité de supprimer dans ses travaux tout ce qui n'avait pas un rapport immédiat avec ses études géographiques. Pour hâter la publication de cet ouvrage, le Gouvernement prussien mit à sa disposition toutes les archives des ministères, et à ses ordres le corps des ingénieurs géographes. Il l'autorisa à suspendre tous les cours dont il était chargé comme professeur.

Dès 1832, les volumes se succédèrent avec rapidité. L'Asie comprend vingt et un volumes de mille à mille deux cents pages et se termine par la géographie de la Terre-Sainte (1).

vent être invités, ce bureau rend compte de tous les travaux. Après les lectures et séance tenante, on prend part à un souper très-gai et à deux francs par tête.

(1) Cette immense géographie de l'Asie est très-répandue en Allemagne. On en a essayé une traduction française, mais il a fallu y renoncer faute d'acheteurs.

Ritter avait sans doute préparé la géographie de l'Europe. Pour cette

Digitized by Google

La forte santé de Ritter fut altérée par ces longs travaux. Pendant les dernières années il allait chercher de nouvelles forces dans les eaux de Teplitz. Mais enfin il mourut en septembre 1859, âgé de quatre-vingts ans.

Il lui est accordé maintenant de réaliser l'espérance qu'il a inscrite au bas de son portrait :

« Notre terre n'est qu'un astre au milieu des astres, et « nous, sur cette terre, notre séjour actuel, ne devons-nous « pas nous préparer à contempler le monde ainsi que son « créateur et son maître ? »

partie seulement sa bibliothèque comprend plus de trois mille ouvrages. Pourra-t-on mettre en ordre tous ces matériaux ? Quel géographe se chargera d'une tâche aussi difficile ?

Digitized by Google

PETIT PRÉCIS HISTORIQUE

SUR

LE TÈNEMENT DE BELLECOUR.

« J'ignore à quelles sources a été puisé ce précis, et qui l'a rédigé. Il forme un petit cahier manuscrit, avec quelques additions de la main de mon père ; j'en avais déjà publié quelques extraits dans la *Gazette de Lyon*. Comme il ne me semble pas dénué d'intérêt, le voici en entier, je me suis permis seulement d'y joindre quelques notes sur les familles citées et sur quelques faits relatifs à la place Bellecour. »

L. M. de V.

Le titre le plus ancien relatif au tènement de Bellecour, remonte à l'an 1247. A cette époque, les Chapitres de Saint-Jean, de Saint-Just et de Saint-Paul en étaient seigneurs. En 1436, il appartenait à Jean, Le Viste (1) bourgeois de Lyon, lequel, le 14

(1) *Le Viste* : famille d'ancienne bourgeoisie de Lyon, qui remonte à N. *Le Viste*, bourgeois de Lyon, enterré à Saint-Pierre-les-Nonains, père de Jean *Le Viste* qui testa en 1384. Cette famille subsiste aujourd'hui en la personne de *Vincent-Louis-Marie Le Viste*, comte de *Montbrian*, né en 1850 de *Charles-Claude*, comte de Montbrian et de *Marie-Françoise-Aimée Garnier des Garets*.

Jean le Viste dont il est ici question, doit être *Jean III*, second fils de Jean II, chancelier du duc de Bourbonnais, et de Sibille de Bullieu, qui fut enterré à Ainay en 1428. *Jean III*, bachelier en droit civil et canon, eut d'une femme dont le nom est inconnu, Albert *Le Viste* qui épousa *Jeanne Baillet* dame de *Fresne* et fut père de *Antoine Le Viste*, président au parlement de Paris, qui épousa *Jacqueline Raguier* dont il eut *Jeanne Le Viste* dame de *Fresne* et *d'Arcy* qui épousa *Jean Robertet*, vi-bailly de Vienne, maître des requêtes, fils de *Claude Robertet*, général de Normandie et frère de *Florimont Robertet*. (Voir *Le Laboureur*, *Mazures de l'Isle-Barbe*).

Digitized by Google

avril de cette année reconnut ledit tènement au profit de l'archevêque (2) sous le servis de douze livres fortes.

Le 23 décembre 1551, une sentence du parlement condamna Jeanne Le Viste veuve Robertet (3), à passer reconnaissance du tènement de Bellecour au cardinal de Ferrare, archevêque de Lyon (4), et à payer douze livres fortes pour droits de lods et milods.

En 1561, le cardinal de Tournon, archevêque de Lyon (5), l'érigea en fief, en faveur de Florimond Robertet, secrétaire d'État, auparavant ce n'était qu'une roture.

Dame Marie Robertet, femme d'André de Guillard, succéda à Florimond Robertet, son père décédé sans enfants et devint ainsi propriétaire du fief de Bellecour. En 1576, elle en fit donation entre vifs à Claude Mutin (6) son fils qui en jouit jusqu'à sa mort

(2) En 1436 l'archevêque était *Amédée de Talaru*.

(3) *Robertet* est une famille de Montbrison, qui remonte à *Jean Robertet*, secrétaire du comte de Forez, lequel fut père de :

1° *Florimont* qui suit ;

2° *Charles*, évêque d'Alby en 1515.

3° *Jacques*, chevalier de l'Eglise de Lyon en 1470.

Florimont Robertet, baron d'*Alluye*, secrétaire d'Etat, fut père de *Claude Robertet*, général de Normandie, qui épousa *Anne Briconnet* dont il eut entre autres enfants :

1° Florimont ;

2° Jean, vi-bailly de Vienne qui suit ;

3° Éléonor qui épousa *François de Mandelot*, gouverneur de Lyon, lequel n'en eut qu'une fille mariée à Charles de Neufville d'Alincourt.

Jean Robertet fut père de *Florimont* IIe du nom qui mourut sans postérité, et de Marie qui épousa *André Guillard* de *l'Isle*.

(4) *Hippolyte d'Este*, évêque de Ferrare, abbé d'Ainay, puis archevêque de Lyon, était fils d'*Alphonse duc de Ferrare* et de *Lucrèce Borgia*.

(5) *François de Tournon* était fils de *Jacques de Tournon* et de *Jeanne de Polignac*.

(6) *Mutin :* famille de notaires des comtes de Forez. *Jean Mutin*, conseiller de ville à Lyon en 1570 et 1571, épousa *Marie Robertet* (veuve probablement d'*André de Guillard*) et fut père de Claude, lequel fut père d'*Estienne Mutin*.

Digitized by Google

arrivée en 1604. Etienne Mutin, son fils, en prit alors possession et fit renouveler le terrier en son nom.

Les rois Henry IV et Louis XIII, ayant jugé que le tènement de Bellecour, dont la plus grande partie formait une place d'une étendue considérable, était nécessaire pour le service de l'Etat et pour les habitants de Lyon, ordonnèrent au Consulat d'en faire l'acquisition. Le Consulat commença par y faire planter des arbres et y établir des promenades et un jeu de mail. Il acquit ensuite des nommés La Vadour et Pavie (7), des jardins clos de murs, qui étant au milieu de ladite place, en interrompaient la continuité. L'acquisition du surplus rencontra bien des obstacles soit par l'obstination de Mutin, soit par l'incertitude du véritable propriétaire de Bellecour.

Les Célestins se prétendant héritiers de Jean Le Viste, se pourvurent contre le Consulat au sujet de Bellecour; le Consulat soutint que c'était une place appartenant au public. Sur cette contestation, les parties transigèrent en 1608, et il fut, entre autres choses, convenu que les Célestins feraient les poursuites nécessaires pour se faire adjuger Bellecour, et qu'au cas où ils y parviendraient, ils remettraient la place au Consulat moyennant les conditions inscrites dans la transaction.

Le succès ne répondit pas aux espérances dont les Célestins et le Consulat s'étaient flattés ; par sentence du 28 août 1609, qui fut confirmée par arrêt du 19 juin 1610, les Célestins furent déclarés non recevables dans leur demande sur le fondement de la prescription. Le Consulat continuant à jouir de la place , il s'éleva à ce sujet une contestation entre lui et Mutin, qui fut décidée à l'avantage de ce dernier. L'on voit, que par arrêt du

(7) *Pavie :* C'est probablement un membre de la famille de *Simon de Rovedis* dit de *Pavie*, médecin de Louis XI, châtelain de Trévoux, qui donna sa fortune aux pauvres de Saint-Bonaventure et fut enterré en 1471 dans l'Eglise des religieux de cet ordre à Lyon. *Simon* fut père de *Guichard*, prieur de Montrotier, infirmier d'Ainay, lequel contribua, en 1485 et 1517, à la construction de la chapelle de l'Immaculée conception à Ainay (aujourd'hui chapelle de Saint-Michel). Ses armes sont à la clef de voûte.

Digitized by Google

parlement de Paris, du 7 septembre 1615, il fut maintenu dans la possession de Bellecour avec défenses au Consulat de l'y troubler.

Cet échec détermina le Consulat à faire des propositions à Mutin, mais n'ayant pu parvenir à les lui faire accepter, il s'adressa au roi et à son conseil et en obtint, le 22 février 1622, un arrêt qui renvoya au sieur Ollier, intendant de Lyon, pour faire mesurer et estimer la place de Bellecour. Cela ne fut point exécuté, parce qu'un créancier de Mutin fit interposer une saisie réelle qui dura jusqu'en 1625, que Bellecour fut adjugé au sieur Puget (8). Quelque temps après, les héritiers de Louis d'Haqueville créanciers de Marie Robertet découvrirent plusieurs nullités dans la donation qu'elle avait faite à Claude Mutin ; ils la firent déclarer nulle, de même que l'adjudication faite audit sieur Puget et par ce moyen le fief de Bellecour retomba dans la succession de Marie Robertet, à l'avantage de ses créanciers.

Il y eut entre les créanciers des différents qui durèrent jusqu'en 1654 ; alors intervint un arrêt du parlement de Paris en la chambre de l'édit qui ordonna que Bellecour serait vendu par décret sur les curateurs à l'hoirie abandonnée de Marie Robertet, à la diligence de Me Guyet, tuteur de Paul de Guillard

La discussion de Bellecour fut poursuivie, le Consulat y intervint et forma opposition afin de distraire les fonds qu'il avait acquis de Lavadour et de Pavie, ainsi que quelques chemins ou rues dont le public avait toujours joui et qu'on avait mal à propos compris dans la discussion. Quelque bien fondée que fût cette opposition, il en fut débouté, ce qui l'obligea à se pourvoir au Conseil, où fut rendu un arrêt qui fit défenses de passer outre à l'adjudication de Bellecour ; mais, au préjudice de ces défenses, le parlement de Paris adjugea Bellecour, en 1656, aux sieurs Béraud et Vidaud, (9) au prix de 38, 200 livres. Il ne resta plus

(8) *Puget : Louis Puget* était trésorier de France à Lyon en 1612.

(9) *Vidaud :* Ce doit être *Jean Vidaud* sieur de Latour, conseiller en la sénéchaussée, élu, en 1655, capitaine pennon du quartier de la Lanterne, marié à Gabrielle de Sève, ou son père *Jean Vidaud*, échevin en 1645.

François Béraud de Resseins, trésorier de France à Lyon, en 1647,

Digitized by Google

d'autre ressource au Consulat que d'avoir encore recours au Conseil, il y obtint un arrêt qui ordonna, qu'en remboursant par lui le prix de l'adjudication faite aux sieurs Béraud et Vidaud il était subrogé en leur lieu et place.

Les sieurs Béraud et Vidaud s'adressèrent de leur côté au parlement pour faire confirmer leur adjudication. Après une contestation assez longue et assez vive, les parties transigèrent et les sieurs Béraud et Vidaud consentirent enfin à ce que l'adjudication qui avait été faite à leur profit fût expédiée au nom du Consulat.

Le roi Louis XIV convaincu par lui-même, dans le séjour qu'il fit à Lyon, en 1658, (10) de la nécessité qu'il y avait que la place de Bellecour appartînt au Consulat, lui octroya, au mois de décembre de la même année, des lettres patentes par lesquelles il le confirma dans la propriété et jouissance de la place et fief de Bellecour pour être employés à tous les usages de la ville et particulièrement pour servir de place d'armes, à la charge que le Consulat ne pourrait en aliéner, échanger ou vendre aucune partie, et qu'il s'y serait bâti aucune maison, ni édifice pour quelque cause que ce fût.

Il faut observer qu'avant l'adjudication de Bellecour, le sieur Perrachon de Saint-Maurice (11) était convenu avec le Consulat

épousa *Françoise Charrier*, fille de *Jean Charrier* et de *Dorothée Mascranny*.

(10) Louis XIV logea dans l'hôtel de la Valette, qui alors s'appelait la Maison-Rouge, et fut désignée plus tard sous le nom d'hôtel de Malte, ce dont je n'ai pu découvrir encore la raison positive. Il était accompagné du cardinal Mazarin et de toute la cour et ne voulut point d'entrée solemnelle ; la cour partit ensuite pour aller à Marseille.

Le Consulat donna 220 livres aux pères Jésuites pour un spectacle et ballet représentés devant le Roi. Le 1er décembre, à l'occasion de l'arrivée du duc de Savoie, il y eut un grand repas donné au Roi à l'Hôtel-de-Ville. Le Roi et la reine partirent le 13 janvier 1659.

(11) *Perrachon de Saint-Maurice :* Ce fut lui qui fit construire l'hôtel de l'Europe, qui passa ensuite aux Oliviers de Sénozan, dont les armes sont peintes sur le plafond d'une des salles à l'angle, puis aux *Nicolas de Montribloud.*

Digitized by Google

par un billet déposé entre les mains de Mgr. Camille de Neufville, archevêque de Lyon, que si Bellecour était adjugé au Consulat pour 38,000 livres, il remettrait audit sieur de Saint-Maurice le fief et la rente noble de Bellecour pour 22,000 livres et garderait la place pour 16,000 livres.

Le Consulat, en conséquence de cette convention, remit, en 1661, au sieur de Saint-Maurice le fief de Bellecour et se réserva la place et le fief sur icelle. Cette remise fut homologuée au Conseil. Le sieur de Saint-Maurice céda en même temps, aux sieurs de Pomey et Mascranny (12), les deux tiers de ce que le Consulat lui avait remis.

(12) *Mascranny. Alexandre Mascranny*, prévôt des marchands en 1642, seigneur de Thunes, épousa *Cornélie Lumagne*. (Les armes des *Lumagne* sont peintes sur une boiserie de l'hôtel de la Valette, ce qui indiquerait que cette famille le possédait avant les *Mascranny*.) *Alexandre* fut père de *Jean-Baptiste*, seigneur de Thunes qui ne laissa qu'une fille mariée à M. *Le Nain*, intendant du Languedoc.

Paul Mascranny, frère d'*Alexandre*, prévôt des marchands en 1667, épousa *Anne Pellot*, dont il eut *Barthélemy* et *Laure*, qui épousa *Laurent Planelli de la Vallette*.

Barthélemy Mascranny, maître des requêtes, épousa *Jeanne-Baptiste Lefebvre de Caumartin*, dont il n'eut qu'une fille, *Marie-Magdeleine*, mariée, en 1709, à *François-Joachim-Bernard Potier*, duc de *Gesvres*, avec lequel elle eut un procès célèbre en séparation pour cause d'impuissance. Elle mourut en 1717. Les pièces de ce procès ont été imprimées à Rotterdam, en 1714.

Barthélemy Lumagne, originaire des Grisons ainsi que les *Mascranny*, avait fondé la chapelle des Carmes-Déchaux, à Lyon. Son frère *Jean-André Lumagne*, mort en 1637, épousa *Marguerite de Drouart* et fut père de *François* qui fut échevin en 1663 et de Cornélie qui épousa *Alexandre Mascranny*.

Laurent Planelli, seigneur de la Valette, prévôt des marchands en 1687, fils de *Baptiste Planelli*, trésorier de France en 1626 et de *Marie Besset de la Valette*, fut membre de l'Académie de Lyon et épousa *Laure Mascranny*. (Voir la Notice de M. *Aug. Bernard*, *Revue du Lyonnais*, octobre 1853.) Son hôtel passa à M. *Desfours* qui vendit une partie des terrains à M. *Sain*.

Digitized by Google

Il semblerait que le Consulat n'avait plus à craindre pour la propriété de Bellecour, cependant il s'éleva un nouvel orage en 1666. Paul de Guillard, marquis d'Arcis, descendant de Marie Robertet, prit des lettres en forme de requête civile contre l'adjudication qui avait été faite de Bellecour. Après son décès, Marie Mahault, sa veuve, reprit les poursuites qu'il avait commencées et elle obtint, en 1694, un arrêt qui remit les parties au même état qu'elles étaient avant ladite adjudication.

Le Consulat, pour conserver le fruit de tant de travaux et de tant de dépenses, prit le parti de transiger avec la dame veuve de Guillard, et les nouveaux sacrifices qu'il fit en sa faveur, en 1697, la déterminèrent à se désister de ses prétentions sur la place Bellecour en ce qui pouvait concerner le Consulat.

Il y eut encore une difficulté entre les héritiers du sieur Béraud et le Consulat, qui fut terminée par une transaction en 1708.

Les dépenses, dont on vient de parler, ne sont pas les seules que le Consulat ait fait pour Bellecour. Cet endroit était autrefois une espèce de marais formé par les inondations fréquentes du Rhône; il a fallu le combler et en exhausser le terrain, ce qui n'a pu se faire qu'à très-grands frais.

Avant les contestations avec la dame veuve de Guillard, et dès l'année 1686, le Consulat avait déterminé de faire poser, dans ladite place, la statue équestre du roi Louis XIV ; lorsqu'il se vit tranquille possesseur de Bellecour, il ne pensa qu'à remplir ce

Il fut vendu ensuite à M. *Merlat* et passa à sa fille la comtesse *Du Prat*.

Blaise Desfours, conseiller en la cour des monnaies de Lyon, en 1747, épousa *Fleurie Dutreuil*, dont il eut *Jean-Pierre Desfours de la Maisonforte* et *Jeanne-Fleurie Desfours* qui épousa en premières noces *Claude-Jean-Marie Dervieu du Villars*, seigneur de la baronnie de *Varey* en Bugey, et en deuxième noces, *Charles-Alexandre de Laigue*, chevalier de Saint-Louis. Ce fut en 1773 que M. *Desfours* fit faire la grille en fer de son hôtel.

Hugues de Pomey, prévôt des marchands en 1660 et 1661 épousa *Marie Pellot*. Il était fils de *Jean de Pomey*, échevin, en 1636, et petit-fils de *Briand de Pomey* sieur *de la Goutte*.

Digitized by Google

projet qui a été exécuté avec succès. La statue posée, il travailla à décorer la place. Il vendit deux emplacements aux extrémités, du côté du soleil couchant et du côté du soleil levant, pour y bâtir dix maisons dont la façade serait uniforme (13). Il fit planter des

(13) Cette vente fut décidée en 1711 et l'adjudication eut lieu le 30 aoust 1714.

En 1713 on donna à la place le nom de Louis-le-Grand.

Les façades furent commencées en 1717 sur les dessins de Robert de Cotte, architecte du Roi. Du côté de la Saône, celle du milieu était à M. *Borne ;* la 2e au nord, à M. *Trottier*, ancien échevin ; la 3e à M. *Fayard*; la 2e au midi, à M. *Perrichon* et la 3e à M. *Chollier*. Du côté du Rhône, celle du milieu était à M. *Castiglion*, échevin ; la 2e au nord, à M. *Girard;* la 3e à M. *Gaultier*, receveur de la ville ; la 2e au midi, à M. *Bénard*, architecte ; la 3e à M. le chevalier *Perrichon*. Toutes ces maisons étaient presque achevées en 1725.

En 1724 on commença à paver en pavés plats le tour de la place.

Les deux fontaines de la place furent commandées, en 1729, à *Simon Petitot*, sous-secrétaire du Gouvernement ainsi qu'une machine pour élever les eaux du Rhône, moyennant 3,000 livres de pension annuelle pendant 30 ans, et, après ce temps, 30,000 livres payées à lui ou à ses héritiers.

Simon Petitot, fils d'un chirurgien, né à Dijon en 1682, mort à Montpellier à 64 ans, fit le premier adopter des ressorts aux diligences de Paris. Le 21 décembre 1739, son fils, qui était avocat, fit le discours de la Saint-Thomas, sur la véritable gloire et la véritable grandeur. La description de la machine hydraulique de Petitot a été imprimée. On commença à creuser les bassins en 1733. En 1736 on posa autour de la place des banquettes de pierre.

De 1735 à 1737 on augmenta les bâtiments de la Charité du côté du Mail, qui est aujourd'hui la place de la Charité et du côté de la rue de ce nom.

En 1737 on bâtit un corps de garde pour le quartier sous le vestibule de l'intendance ; le service était fait par le guet. Le 8 octobre de cette année on fit jouer pour la première fois les jets d'eau du côté de la Saône.

En novembre 1738 on coupa et arracha tous les arbres qui formaient les allées des tilleuls et qui étaient plantés depuis plus de cent ans. On en replanta d'autres après avoir miné le terrain.

Le 1er janvier 1742, le sieur *Pilonchéri*, fabricant, fit une gageure de

Digitized by Google

allées de tilleuls et établit deux fontaines de manière que la place de Bellecour qu'il a dénommée depuis place Louis-le-Grand est aujourd'hui la plus belle place de l'Europe.

On a dit au commencement de ce sommaire, que M. le cardinal de Tournon avait érigé, en 1561, Bellecour en fief. Mgr Camille de Neufville, un de ses successeurs à l'Archevêché de Lyon, prétendant que Bellecour n'était qu'une roture, voulut, en 1674, assujétir le Consulat à reconnaître, au profit de l'Archevêché, la place de Bellecour, conformément à une ancienne reconnaissance d'Antoine Le Viste. Mais le Consulat ayant produit l'acte de 1560 avec d'autres pièces qui établissaient l'inféodation de Bellecour, il y eut une transaction entre les parties, le 2 mars 1674, par laquelle l'érection de Bellecour en fief fut confirmée sous plusieurs conditions et, entre autres, de payer un marc d'or à l'avènement de chaque archevêque, et le quint-denier de 40 ans en 40 ans, sauf au Consulat à s'égaler avec ses contenanciers.

En 1684, le Consulat remontra à Mgr Camille de Neufville, qu'il possédait plusieurs articles dépendant de la rente noble de son archevêché, qu'il avait été obligé de mettre en places, ainsi que Bellecour pour le service du public et dont il ne retirait rien : il le supplia de le décharger des redevances qu'il lui devait pour raison de ces articles et de celui de Bellecour, moyennant une rente seigneuriale. Mgr Camille de Neufville accepta le parti qui ne pouvait qu'être avantageux à son archevêché ; et après avoir fait reconnaître le tout par des experts, ladite rente fut fixée à 700 livres, à condition que si lesdits articles retombaient dans le commerce, l'archevêché rentrerait dans tous ses droits et que ladite rente diminuerait à proportion.

Les dix maisons uniformes dont on a parlé ayant été construites par les particuliers à qui le Consulat avait vendu les em-

dix louis et une montre d'or, de faire à pied, en une heure, huit fois le tour des maisons qui environnent la place y compris les tilleuls. Il gagna de cinq minutes, il était sans habit et un bonnet sur la tête, et commença à marcher doucement. Il avait avalé un verre d'eau-de-vie.

Digitized by Google

placements, Mgr Paul-François de Villeroy, archevêque, prétendit, en 1726, que le Consulat devait augmenter la pension qui avait été créée, en 1684, sur le fondement que les nouvelles constructions faites dans la place Bellecour qui ne produisait rien en augmentaient les revenus casuels. Le Consulat ne pouvait être obligé de souscrire à cette prétention qui n'était pas fondée, mais par complaisance pour les archevêques dont il a toujours recherché la protection et cultivé la bienveillance, il créa en faveur de l'Archevêché une nouvelle rente seigneuriale et imprescriptible de 800 livres.

Depuis ce temps, Mgr le cardinal de Tencin s'est pourvu contre les transactions de 1684 et de 1726; il les a prétendu nulles, soit parce qu'on n'a observé aucune des formalités prescrites pour l'aliénation des biens ecclésiastiques, soit parce qu'elles renferment une lésion considérable et il a demandé l'exécution de celle de 1674. Ce procès a été terminé par une transaction du 10 janvier 1757, qui a été homologuée par lettres patentes du mois d'avril suivant.

Enfin on observera que le sieur de Saint-Maurice a vendu, en 1722, au sieur Ferrari (14), pour lui, son ami élu ou à élire, le tiers qu'il s'était réservé dans la rente noble de Bellecour, à lui remise par le Consulat, en 1661, ainsi que la rente noble de Villeneuve-le-Plat, dont on parlera ci-après; et que ledit sieur Ferrari ayant élu en ami le sieur de Riverieulx et le tiers de la rente noble de Bellecour, de même que ladite rente noble de Villeneuve-le-Plat, étant dans la suite tombée en partage à la dame de Riverieulx, femme dudit sieur Ferrari, ces derniers les ont vendus, en 1732, au Consulat, qui a fait renouveler en dernier lieu l'une et l'autre rente dans un même terrier.

A la suite de ce sommaire on a placé deux transactions faites

(1) *Claude-César Ferrari*, receveur des décimes du clergé de la généralité de Lyon, acheta, en 1718, le comté de *Romans* en Bresse, de *Claude de Lyobard*, anciennement à la maison de *Varax*, puis aux de La *Beaume* et aux *Ponceton*. Il avait épousé, en 1712, *Claudine Riverieulx*, fille d'*Estienne Riverieulx de Varax*, secrétaire du Roi et de *Marie Rolland*.

Digitized by Google

entre le Consulat et MM. de la Valette et Desfonds, relativement à la maison située au couchant de la place des Tilleuls, en 1727 et 1773.

Acte consulaire du mardi 19e jour d'aoust 1727, après midi, en l'hôtel commun de la ville de Lyon.

Les Prévost, etc.... à Pierre-Gaspard Bothéon, écuyer receveur. Savoir faisons, que le Roi ayant, par arrêt de son conseil du 8 mai 1714, rendu pour la décoration de la place Louis-le-Grand, permis au Consulat d'acquérir les portions de maisons qui seront nécessaires dans le fond de ladite place sur le bord de la rivière de Saône, et une petite partie de la cour de la maison du sieur de La Valette, suivant l'estimation qui en serait faite par experts, pour être le prix auquel l'estimation serait portée, payé aux propriétaires en argent comptant ou en contrat de constitution de rente sur le pied du denier vingt, au choix des vendeurs, et ledit sieur de La Valette nous ayant demandé un alignement pour la reconstruction du mur de clôture de sa maison faisant face sur ladite place, lequel lui aurait été accordé par acte consulaire du 29 novembre 1714, portant entre autres choses, un reculement de cinq pieds six pouces, au moyen de quoi l'on prend une partie de la grande maison dudit sieur de LaValette, ce qui lui a donné lieu et auxdits sieurs Prévot des marchands et Échevins de nommer et convenir d'experts conformément audit arrêt du Conseil, pour estimer le terrain qu'il veut bien abandonner pour servir à la décoration de ladite place. Et le rapport et l'estimation en ayant été faits le 28e juillet dernier par les sieurs Marquin et Hodet, lesquels ont fixé la valeur dudit terrain et le dédommagement que pouvait prétendre ledit sieur de La Valette à la somme de 3,000 livres, dont il a demandé que le paiement lui en fût fait en espèces et non en contrat de rentes. Nous vous mandons et ordonnons de payer des deniers de votre recette audit sieur de La Valette, au jour de saint Jean-Baptiste de l'année prochaine, la somme de 3,000 livres, pour la valeur du terrain par lui aban-

Digitized by Google

donné à cette ville et communauté, suivant l'alignement qui lui a été donné, auquel il sera tenu de se conformer, et pour tout dédommagement qu'il pourrait prétendre à ce sujet, sous quelque cause et quelque prétexte que ce soit, et rapportant un exemplaire dudit arrêt du Conseil, une expédition dudit alignement; de même que de celle du rapport des experts ensemble, le présent mandement et quittance, ladite somme de 3,000 livres sera passée et allouée dans la dépense ordonnée par ledit arrêt du Conseil, etc.

Acte consulaire du vendredi 19 février 1773, en l'hôtel commun de la ville de Lyon.

Le Prévôt, etc... Vu l'arrêt du Conseil d'État du Roi, du 11 août 1747, par lequel, sur l'évocation demandée au Conseil par les Prévôt des marchands et Échevins de ladite ville, des contestations survenues entre eux et le sieur Planelli de Mascrany, seigneur de La Valette, au sujet de l'indemnité demandée par ce dernier comme propriétaire d'une portion directe sur la place et tènement de Bellecour, pour raison de la prétendue inexécution des clauses aux termes desquelles le tènement de Bellecour avait passé entre les mains desdits Prévôt des marchands et Échevins, et nommément de celle qui portait qu'il ne serait fait aucun édifice sur le terrain qui devait demeurer en place publique, Sa Majesté aurait ordonné qu'avant faire droit, la requête des Prévôt des marchands et Échevins serait communiquée au sieur Mascrany de La Valette, pour y répondre dans les délais du règlement pour ce fait ou faute de le faire dans ledit temps, et icelui passé être par Sa Majesté ordonné ce qu'il appartiendrait. Vu aussi, les autres pièces, lettres patentes, arrêts et actes énoncés au susdit arrêt, et comme M. Blaise Desfours écuyer, seigneur de Grange Blanche, conseiller au conseil supérieur de cette ville, est aux droits de M. de La Valette; et messieurs désirant de terminer par la voie de la conciliation et faire cesser toutes instances et procès entre eux et mondit sieur

Digitized by Google

Desfours en sa qualité de substitut aux droits de mondit sieur de La Valette, après être entré en conférence avec lui, et aussi après avoir ouï Marie-Pierre Prost, chevalier, avocat et procureur général, etc.

Il a été convenu entre mesdits sieurs les Prévôt des marchands et Échevins et mondit sieur Blaise Desfours, que tant pour l'utilité publique que pour terminer tout procès entre eux au sujet du droit d'indemnité et autres prétentions de M. de La Valette, le premier rang de tilleuls du côté de l'hôtel de M. Desfours, autrefois celui de M. de La Valette, sur la place Louis-le-Grand sera arraché et les banquettes seront reculées à la distance qui sera jugée convenable par le Consulat, et le tout sera exécuté incessamment de l'ordre de MM. les Prévôt des marchands et Échevins et aux frais de la ville et communauté ; au moyen de quoi toutes instances demeureront éteintes et assoupies entre lesdites parties, les dépens compensés, et a mondit sieur Desfours... etc.

Fait à Lyon, au Consulat, les jours et an que dessus.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

MICHEL-PHILIBERT GENOD (1).

Le 26 juillet dernier ont eu lieu les funérailles de M. Michel-Philibert Genod, chevalier de la Légion-d'Honneur, professeur à l'Ecole des beaux-arts de notre ville, membre de l'Académie et de la Société d'éducation.

De la maison mortuaire à l'église de l'Immaculée-Conception, les coins du poêle ont été tenus par MM. d'Aligny, directeur de l'Ecole ; Paul Sauzet, président de l'Académie ; Louis Guillard, président de la Société d'éducation, et Chafne, professeur de l'Ecole.

Trois discours ont été prononcés sur la tombe. Le premier par M. d'Aligny, directeur de l'Ecole ; le second par M. le docteur Fraisse, au nom de l'Académie ; le troisième par M. Payan, élève de la classe de M. Genod, au nom de ses camarades.

Nous reproduisons le discours de M. Fraisse, qui a heureusement esquissé les principaux traits de la vie et rappelé les travaux du professeur et du peintre que notre ville regrette et dont elle conservera le souvenir.

M. Fraisse s'est exprimé en ces termes :

« Il y a un an à peine, l'Académie ouvrait son sein à un artiste que l'opinion publique désignait depuis longtemps à ses suffrages. En l'appelant à prendre place dans sa section des beaux-arts, la Compagnie couronnait en lui un des représentants les plus accrédités de l'Ecole Lyonnaise, le peintre ingénieux et vrai des scènes de famille, celui que la critique,

(1) Voir pour quelques détails de la vie de cet homme excellent la *Revue du Lyonnais* de mars 1853, p. 230.

Digitized by Google

dans ses jours d'heureuse inspiration, surnomma si souvent le Greuze lyonnais.

« Cet artiste, alors encore plein de vie et de force, était Michel-Philibert Genod.

« Doué d'une de ces organisations qui semblent défier la maladie et la vieillesse, parvenu enfin au but de sa modeste ambition, tout lui présageait encore de longues et heureuses années. Mais ses jours étaient comptés : il devait suivre de près, au tombeau, Vibert et Bonnefond, ses amis, frappés dans la maturité de leur talent ; Saint-Jean, enlevé dans tout l'éclat de sa gloire. Comme eux, comme ces éminents artistes dont nous portons encore le deuil, la mort devait l'atteindre avant qu'il eût fini sa journée.

« Michel Genod eut de son vivant les honneurs de la biographie. Léon Boitel, cet autre artiste par l'esprit et par le cœur, a raconté, dans des pages charmantes, la vie de l'homme et celle du peintre. Il nous l'a montré enfant, oubliant les jeux de son âge pour se livrer tout entier à sa vocation naissante; puis, par des ébauches remarquables de hardiesse, attirant la bienveillante attention d'un amateur de notre ville, auquel il dut son entrée à l'Ecole des beaux-arts.

« Admis, presque enfant encore, dans la classe du professeur Pierre Revoil, qui le prit en amitié, il fut bientôt un des meilleurs élèves de ce maître habile. Aucun succès ne manqua à ses débuts; il ne quitta l'Ecole qu'au jour où elle n'eut plus de couronnes à lui offrir.

« La jeunesse de Michel Genod fut heureuse comme son enfance ; elle s'écoula entre un père et une mère, aimant leur fils autant qu'ils en étaient aimés, contents du sort modeste que leur faisait le travail, et portant gaîment l'existence, sans regarder au-dessus d'eux.

« C'est là, c'est dans ce milieu où les douces émotions

Digitized by Google

avaient seules accès, que se développa chez l'artiste ce penchant qui le conduisit d'abord et le ramena toujours à retracer les scènes de la vie de famille. Ses premiers tableaux, en effet, et les meilleurs, ceux qui ont fait sa réputation, représentent tous des sujets puisés à la même source, c'est-à-dire dans les plus doux sentiments du cœur humain.

« Ce fut en 1819 que Genod exposa, pour la première fois, à Paris. Ce début fut un triomphe. Ses deux tableaux : la *Bonne mère* et l'*Enfant malade* furent achetés par le duc de Berry. C'est devant ce dernier tableau que Louis XVIII dit au peintre : « Vous parlez aux yeux, mais vous parlez « surtout au cœur. »

« A la suite de cette exposition, il reçut la grande médaille d'or. Il avait été question de le décorer : on le trouva trop jeune. Né en 1796, il n'avait encore que vingt-cinq ans.

« Chaque exposition nouvelle ramenait pour le laborieux artiste un nouveau succès.

«En 1821 le *Mariage bressan*, acheté par le roi Louis XVIII, fut placé au Luxembourg, où l'on voit aussi le *Moine des Pyrénées*, acquis en 1825 par le roi Charles X.

« Le *Berceau vide*, les *Adieux du Soldat*, l'*Amour et Psyché*, le *Chasseur qui a blessé son chien*, le *Phidias du canton de Berne*, le *Retour des Champs*, telle est la nomenclature des toiles, toutes honorablement placées, par lesquelles Genod soutint et accrut sa réputation, aux expositions de Paris, de 1823 à 1829.

« A cette dernière époque, notre ville recevait en don du roi Louis-Philippe la *Fête du vieux Grand-Père*, aujourd'hui au Musée des peintres lyonnais, belle et touchante page devant laquelle la foule des visiteurs s'arrête chaque jour avec émotion.

« *Saint Laurent et les richesses de l'Eglise*, tableau com-

Digitized by Google

mandé par la municipalité lyonnaise, eut aussi les honneurs de l'exposition en 1848.

« D'autres œuvres figurèrent successivement aux expositions de la Société des Amis-des-Arts de notre ville, ce sont : le *Mauvais propriétaire*, la *Mère mourante*, les *Petits Partageux*, le *Jour des Cendres*, *Patrie et Famille*, les *Suites de la guerre civile*, la *Réunion de l'Eglise grecque et de l'Eglise romaine*, le *Prisonnier d'Etat sous Louis XIII*.

« Genod aborda aussi la peinture religieuse : plusieurs de ses tableaux contribuent à l'ornement de nos églises.

« Le tableau de la *Cinquantaine*, admis à l'exposition universelle de 1855, valut enfin à son auteur, qui pouvait se croire oublié, la distinction la plus enviée des artistes, la seule qu'il n'eût pas obtenue encore, la croix de la Légion-d'Honneur. Cet acte de tardive justice fut salué de l'approbation générale.

« Son dernier tableau, daté de 1857, représentant un *Episode de l'inondation des Brotteaux en* 1856, fut acheté par l'Empereur et se voit aujourd'hui dans la galerie des peintres lyonnais.

« Si cette page n'ajouta rien à la réputation du peintre, elle témoigna du moins qu'il était resté fidèle aux inspirations de toute sa vie, et que, comme le disait si bien son biographe, de tous nos peintres, il est bien celui qui a toujours mis le plus son pinceau au service de son cœur.

« Nommé professeur à l'Ecole des beaux-arts en 1839, il en remplit les fonctions avec un zèle et un dévouement restés sans défaillance jusqu'à la veille de sa mort. Ses élèves, qu'il aimait comme un père, se souviendront longtemps de ses dernières apparitions à l'Ecole, où il arrivait chancelant, exténué, comme pour leur enseigner la loi du devoir par ce suprême exemple.

« Genod ne connut jamais l'envie ; l'envie était pour lui

Digitized by Google

le *mauvais génie de la terre*. Serviable et bon pour tous, il était aimé de tous. « Nul, a dit Boitel, n'apportait dans ses « relations plus de philosophie et de gaîté, plus d'esprit et « d'enjouement, plus de franchise et de cœur. »

« J'ajouterai que la maison de Socrate eût été trop étroite pour lui, si nombreux étaient les amis sincères et dévoués qui se pressaient autour de lui.

« Enfant du peuple, né à une époque où l'instruction faisait défaut même aux fils des plus riches, Genod, heureusement doué, devina ce qu'il n'avait pu apprendre, et jamais il ne se trouva au-dessous de la position qu'il avait conquise.

« Conteur aimable, ses amis garderont le souvenir de ses piquantes causeries, que n'assaisonnait jamais le sel malsain de la médisance. Sa verve d'artiste, dont il réservait les manifestations joyeuses pour l'intimité, aura laissé des traces qui ne se perdront pas, nous devons l'espérer; recueillies par une main amie, elles révèleront une face nouvelle de cet esprit primesautier dont le fond semblait inépuisable.

« Mais je m'arrête, Messieurs; cette tombe, encore ouverte, attend d'autres hommages. Organe de l'Académie, j'ai voulu vous donner la mesure de ses regrets, en vous rappelant ce que fut par le cœur, par l'esprit, par le talent, l'ami, le confrère, l'artiste que nous avons perdu. Puisse l'expression de notre commune douleur apporter quelque consolation à sa famille si cruellement frappée dans celui qui fut tout à la fois son soutien, sa joie et son orgueil!

« Adieu, Genod, cher confrère, au nom de l'Académie, adieu! »

Digitized by Google

HUMBLE REQUÊTE

DES

OISEAUX INSECTIVORES

ADRESSÉE

A Messieurs qui font les lois ou ont charge
de les faire exécuter

Pour demander la réformation des abus de la chasse, dans l'intérêt de la destruction des insectes nuisibles.

I.

Que les rôles sont changés depuis que Prométhée, premier représentant de la famille humaine, ordre des carnassiers auquel vous appartenez, fut asservi sur les rocs du Caucase à la puissante serre du vautour des temps antiques ! Alors, créatures plus parfaites, nous occupions la première place parmi les êtres sortis de la main du Créateur ; la race humaine n'aspirait qu'au second rang. Le vautour d'abord, l'homme ensuite. Telle était la loi de la destinée. Pour tout animal dégagé de préjugés, la race empennée était la plus parfaite, l'enfant gâté de la création. A elle seule les plaines de l'air, pendant que l'homme rampait terre à terre à ses pieds. Evidemment les cieux et la nature entière n'avaient été créés que pour nous ; et vous mêmes, hommes de la race adamique, n'aviez été placés sur la terre que pour embellir par votre présence le domaine sur lequel nous étions appelés à planer en souverains dominateurs. Comment d'ailleurs en douter ? Les pieux Egyptiens, les plus sages des hommes, ne rendaient-ils pas hommage à cette vérité, que les temps avaient pu obscurcir mais qui reste écrite dans leurs hiéroglyphes pour l'instruction de vos Champollion futurs, lorsque, après nous avoir adorés pendant notre vie, ils nous déposaient après notre mort, enveloppés de byssus et de fin lin, au fond des hypogées, côte à côte avec leurs Pharaons ? S'il vous en prenait envie, vous pourriez, après quatre mille ans, y contempler encore nos vénérables momies. Et le culte du dragon, chez

Digitized by Google

les Chinois de nos jours, a-t-il une autre signification? Et l'aigle de Jupiter? et l'oiseau de Junon? Et le coq gaulois? souvenirs confus et mal éteints! Mais bientôt, corrompu par son orgueil, l'homme s'est cru l'animal le plus parfait, parce qu'il était le plus pervers et le plus rusé. Il s'est proclamé l'animal raisonnable par excellence, comme si ce titre ne nous appartenait pas de droit divin, à nous les privilégiés de la création, et comme si les passions qui dominent l'homme ne le faisaient pas descendre au dessous de toutes les autres bêtes, auxquelles il a la fatuité de se croire appelé à commander. Puis, il a agi avec énergie et persévérance, dans le sens des inspirations de son orgueilleuse nature; et voilà pourquoi l'empire, conquis par nous au Caucase, a fini par nous être ravi.

Or donc, esclaves affranchis, vous avez cruellement abusé de votre victoire; et les rois de l'air ont été et sont encore aujourd'hui par vous, pourchassés, pipés, traqués, cernés dans vos filets, percés par le plomb de vos machines de guerre; et, ce qui est pis encore, ignominieusement cloués aux portes de vos manoirs féodaux; empaillés par vos savants; découpés et mangés par vos magistrats et hommes de justice de tous les degrés, savants ou non. Se peut-il rien, messieurs, de plus déplorable et de plus contraire aux droits imprescriptibles que la nature nous avait départis?

A CES CAUSES, et après avoir tant bien que mal établi la noblesse de notre origine, Nous soussignés représentants de la classe des oiseaux dits insectivores, au nombre desquels nous comptons les échenilleurs, les fourmiliers, les merles, pies-grièches, moucherolles, gobe-mouches, bergeronettes; les étourneaux, piquebœufs, mésanges, coucous, rossignols, hochequeues, fauvettes, roitelets, alouettes, hirondelles, moineaux, martinets et engoulevents, vous conjurons très-respectueusement de vouloir bien ouïr et prendre en sérieuse considération notre présente supplique, et d'avoir pour agréable les conseils que nous prenons la liberté de vous donner.

Et d'abord, nos maîtres, nous savons tout ce qu'il faut accorder d'indulgence à vos instincts carnassiers. Aussi, n'est-ce que pour ordre, par forme de mémoire et sans vouloir vous humilier, que nous vous avons parlé de nos droits imprescriptibles et de la dignité de notre race. Nous savons que nous ne pouvons être bien reçus auprès de vous, qu'en vous parlant au nom sacré de votre intérêt personnel; et c'est aussi dans vos intérêts bien entendus que nos arguments vont être exclusivement puisés.

Digitized by Google

II.

La chasse qui, dans les temps héroïques, était le passe-temps des héros, n'avait alors pour but que de les préparer au dur métier de la guerre, et d'assurer l'extermination des hydres, des monstres et des bêtes farouches, nuisibles aux hommes et aux récoltes. Depuis les héros, la chasse a dérogé; elle a été dirigée contre les êtres les plus inoffensifs de la création. L'ordre lui-même des insectivores, ce corps si respectable, n'a pas été épargné. Les choses ont même été poussées si loin dans ces derniers temps, par les successeurs des héros, vos petits hobereaux, bourgeois, manants, écoliers, commis de comptoirs, de boutiques et de magasins, clercs de procureurs et d'huissiers, marchands de cotonnades, agents de change, banquiers, braconniers et désœuvrés de tout âge et de toutes conditions, que la race inoffensive des petits pieds est presque à la veille de disparaître du grand-livre des œuvres de la création. Pour peu que les choses restent sur ce pied, il n'en sera bientôt plus de nous, pour vos derniers neveux, que comme de ces races antédiluviennes, découvertes et décrites par le grand Cuvier, le plus savant d'entre toutes les illustrations passées et futures du genre carnassier. Nous passerons tous avant peu d'années, si vous n'y mettez bon ordre, à l'état d'oiseaux fabuleux et quasi-antédiluviens, propres tout au plus à illustrer un jour quelque nouveau baron Cuvier.

Or, n'allez pas croire, nos très-judicieux maîtres, que cette sinistre prédiction soit de notre part une plaisanterie, indigne de la gravité de notre mission. Rien n'est plus sérieux. Ouvrez, comme nous l'avons fait, les annales de l'ancien et du nouveau monde ; et vous vous convaincrez que vos instincts carnassiers et votre avarice insatiable, soit dit sans vous offenser, ont déjà englouti, ou sont à la veille de faire entièrement disparaître de la surface du globe, des races entières d'animaux qui y avaient longtemps crû et multiplié. Dites-nous ce que sont devenus ces éléphants, couverts ou non d'une épaisse toison, qui jadis hantaient les rivages de nos fleuves, et promenaient leur lourde masse à travers nos bois et nos campagnes? Et ces bœufs primitifs, ces aurochs farouches, dont il n'existe plus au monde qu'un seul troupeau de trente ou quarante individus, qui est allé se cacher dans les profondeurs des forêts lithuaniennes. Que sont devenus ces industrieux castors, que vos feutres de soie ne feront point

Digitized by Google

oublier, et ces autres animaux portant fourrure de l'Amérique septentrionale? Ils ont complètement disparu devant vos chasseurs et vos trappeurs, à l'exception des plus lestes d'entre eux, qui sont allés chercher au delà des Montagnes rocheuses un asile qui ne les sauvera pas. Et les castors des îles du Rhône? A peine en reste-t-il assez pour en constater les caractères scientifiques sur les rayons de vos cabinets d'histoire naturelle, où nous avons, hélas! l'humiliation de nous voir aussi figurer sous forme d'oiseaux empaillés. Et ces grands cétacés du Nord, ces baleines monstrueuses, véritables léviathans des glaces polaires où vous êtes allés les harponner, sans plus de déclaration de guerre que vous ne l'avez fait de nos jours vis-à-vis des habitants du midi de la botte Italique? Leurs citadelles de glace n'ont pu les protéger: il n'en existe plus aujourd'hui: ces grandes espèces sont éteintes ou refugiées au pôle antarctique, où vous irez désormais les relancer. Il ne vous reste plus, pour graisser vos bottes et faire jouer vos machines à vapeur, que ces misérables et imperceptibles cachalots, de vingt mètres au plus de longueur, que leur petitesse vous a fait négliger jusqu'à ce jour: mais leur tour viendra. Après cela, comment ne pas voir que les cailles et cailles vertes, les grives, becs-figues et ortolans, les bécasseaux, bécassines et bécasses, et nous tous insectivores de tous les degrés, sommes véhémentement menacés de devenir avant peu, *quod Deus avertat*, aussi rares que les éléphants de notre vieille Gaule, les castors du Rhône, les animaux à fourrure d'Amérique et les léviathans des glaces polaires? Or, voulez-vous savoir la cause, jusqu'ici restée cachée, qui a ravi avant le temps à ses nombreux amis, le grand exterminateur de notre race, le trop célèbre *Brillat-Savarin?* C'est que son instinct gastronomique lui avait fait entrevoir que la destinée des grives, des cailles vertes, des becs-figues, des bécasses et des ortolans allait fatalement s'accomplir, et que ces races précieuses ne pouvaient tenir plus longtemps contre les appétits insatiables et vraiment homériques que son livre avait fait naître; c'est qu'il voyait, par une profonde intuition, qu'au train dont allait sa doctrine, toute la race des petits-pieds et des becs-fins allait s'évanouir sous le fer des chasseurs, ni plus ni moins que jadis les peuplades indiennes sous les attaques acharnées des bandes de Pizarre. Rien que la mort pouvait le soustraire au douloureux spectacle d'une si imminente calamité.

Hé! ne croyez pas, messieurs, que ce fatal avenir soit

Digitized by Google

encore si loin de nous. Déjà, et les derniers recensements en font foi, notre population, depuis trente ou quarante ans, s'est trouvée réduite de près des neuf dixièmes. Et sur cent individus se nourrissant exclusivement d'insectes ou vivant à la fois de baies et d'insectes, que l'on comptait il y a près d'un demi siècle, à peine en compterait-on dix ou douze aujourd'hui. Cette observation n'est, hélas ! que trop exacte, fondée qu'elle est sur des chiffres habilement groupés, lesquels, comme vous l'a dit M. Thiers, ne sauraient jamais tromper personne. Nous voilà donc en grand train d'aller rejoindre, dans les catacombes de l'histoire naturelle, la place scientifique occupée par les animaux antédiluviens.

Mais, sans aller si loin, voyons quels symptômes ont jusqu'ici accompagné cette diminution effrayante, occasionnée dans l'espèce des petits oiseaux, par les abus déplorables de la chasse et particulièrement de la chasse au filet. Hélas ! sans parler de la désolation de notre race, qui s'éteint sans gloire, et sans que l'histoire contemporaine ait seulement daigné s'en apercevoir, trois calamités sont encore à signaler, qui affectent plus ou moins sensiblement les intérêts les plus chers de la race humaine, à la sympathie de laquelle nous adressons cet humble appel.

En premier lieu, s'il vous est quelquefois arrivé de déserter, l'été, la poussière de vos boulevards ou la boue de vos villes, pour aller comme les simples villageois humer l'air frais du matin et promener vos pas sous les ombrages des champs, vous avez dû, comme tout le monde, être frappés, affligés sans doute, de ne plus entendre ce que vous admiriez tant à quinze ans : ces gais concerts, ces doux gazouillements des petits oiseaux, qui versaient dans vos cœurs purs tant de pures jouissances. C'est, voyez-vous, que ces chantres divins ont succombé sous l'influence que Brillat-Savarin a fatalement exercée sur son siècle, dont il a si fort contribué à compléter la matérialisation. Que si parfois vous entendez encore dans vos bosquets quelques chants rares et isolés, qui vous rappellent vos plaisirs d'autrefois, croyez le bien c'est le chant du cygne, que bientôt vous n'entendrez plus. Ainsi se trouvent vos bocages silencieux dépourvus de leurs plus doux charmes ; mais patience, tout à l'heure nous vous les montrerons bien autrement déshonorés.

En second lieu, par l'abus inoui que depuis quelques années vous avez fait de l'exercice de la chasse, voilà que vous avez presque entièrement tari, dans leur principe, la source de ce qu'il vous plaît d'appeler les plus nobles jouis-

Digitized by Google

sances de la vie. Nous ne sommes pas à la vérité bien placés, nous, pour comprendre ce qu'il y a de noble et de pur dans cet exercice, qui consiste à faire, sur des êtres inoffensifs comme nous, l'apprentissage des guerres sanglantes que vous vous faites de gaîté de cœur entre gens descendant du même père. Mais enfin c'est un exercice qui vous plaît. Eh bien ! soit, nos très-gracieux seigneurs. Mais cet exercice, sans lequel vous ne sauriez vivre, dites-vous, est à la veille de vous manquer grâce à l'abus que vous en avez fait depuis un bon nombre d'années. Cachés dans nos halliers les plus épais, nous vous entendons dire quelquefois, lorsque le soir vous revenez, découragés, d'une chasse improductive : *Il y a trop de chasseurs.* Oui sans doute, qui le sait mieux que nous ? il y a trop de chasseurs. Mais qu'est-ce à dire sinon qu'il n'y a plus de gibier ? S'il n'y a plus de gibier, que deviendra le noble plaisir de la chasse ? et sans le plaisir de la chasse, que vont devenir les nombreux adeptes du maître dont nous venons de prononcer le nom si justement exécré ? Par une juste vengeance du ciel, il ne leur restera, pour toute pâture, que les volatiles de la Bresse ou du Mans qu'une honteuse domesticité a mis depuis longtemps hors du ban des oiseaux au nom desquels nous élevons la voix. Ils pourront encore, à la vérité, et ce n'est pas nous qui y trouverons le moins du monde à redire, se dédommager en ajoutant à leur menu la chair des oiseaux de proie, race maudite que nous leur abandonnons volontiers. Vous voyez bien qu'en nous faisant la guerre vous allez directement contre les intérêts même que vous avez le plus à cœur de servir, et qu'à force de destruction vous arriverez à rendre l'exercice de la chasse tellement improductif que vous l'abandonnerez pour revenir aux entraînements du loto de vos pères et du jeu de l'oie renouvelé des Grecs.

Nous savons bien que vos damnés chasseurs ne cessent de vous dire que ce n'est point à leurs engins non plus qu'à leur plomb meurtrier, qu'il faut attribuer la disparition du gibier qu'ils traquent avec un acharnement si passionné. Il faut, assurent-ils, s'en prendre à la suppression toujours croissante des haies, des bruyères et des halliers, qui ont reçu la mission spéciale de favoriser la multiplication de la race des petits oiseaux, suppression qui ne permettrait plus à la reproduction de l'espèce de se maintenir au niveau des appétits de l'homme et des exigences de la consommation. Erreur, erreur, répondrons-nous ; et vous ne sauriez sans outrecuidance nier notre compétence en pareille matière, S'il est vrai

Digitized by Google

que l'avarice de l'homme, sous prétexte de culture perfectionnée, tende sans cesse à saccager les retraites créées tout exprès pour abriter nos amours et les berceaux de notre chère géniture, cet acte de sauvage destruction n'influe que d'une manière fort secondaire sur la puissance de notre reproduction. Il nous reste et il nous restera toujours assez de bois, de bocages et d'ombres mystérieuses pour nous permettre d'accomplir l'œuvre de perpétuité que la Providence nous a confiée, à la condition néanmoins que les petits Nemrods de l'espèce adamique ne s'en mêleront pas. Veuillez, nos puissants maîtres, seulement nous accorder une trève de quatre ou cinq ans, une véritable *trève de Dieu*, et vous verrez, foi d'insectivores, si nous faillirons aux lois divines de la reproduction. On nous déclare une guerre incessante, auprès de laquelle la guerre de trente ans n'était qu'un jeu d'enfants ; on nous tue, on nous mange, puis on nous insulte, on nous humilie, en nous jetant à la face le reproche de ne point tenir notre population au niveau des appétits pervers des disciples de Brillat-Savarin. Cette logique du plus fort vous plaît ; pourquoi s'en étonner? Ne la voit-on pas, cette logique infernale, de nos jours, infecter l'air que vous respirez d'un bout à l'autre de votre vieille Europe, sans parler des Grandes-Indes où règnent ces bons Anglais, que leurs journaux, et quelques-uns des vôtres proclament avec une si touchante unanimité les plus désintéressés protecteurs de toutes les nationalités opprimées !

Comment vos édiles, chargés de veiller à votre subsistance et à vos plaisirs, n'ont-ils pas mis ordre à tout cela? A la vérité, ils ont promulgué des lois, des arrêtés, pour modérer le progrès des abus de la chasse. Mais l'exécution sérieuse, radicale, a manqué.

III.

En troisième lieu, nos seigneurs, la destruction presque entière des différentes familles d'oiseaux qui vivent exclusivement ou presque exclusivement d'insectes, n'a pas manqué d'entraîner à sa suite, par une conséquence qu'il était facile de prévoir, une invasion sans exemple de lépidoptères et autres insectes nuisibles aux récoltes ou au repos de l'homme. Vous avez et vous aurez longtemps encore comme une huitième plaie d'Egypte, destinée à laisser bien loin derrière elle la septième de ces plaies mémorables, qui, sur les bords

Digitized by Google

du Nil, ne manifesta la colère de Dieu que par une nuée de sauterelles.

Aujourd'hui, votre erreur fondamentale, au regard du noble exercice de la chasse, vous a valu une irruption de sauterelles, de charançons, de pyrales, de vers, de gribouris, de hannetons, telle que n'en ont jamais vues de pareilles ni vos pères, ni les Egyptiens;

Une irruption de larves, chenilles, papillons, sphinx, phalènes, diurnes, crépusculaires, nocturnes, tordeuses, rouleuses, arpenteuses ou géomètres;

Une irruption de teignes, cousins, térébrans, porte-scies, porte-aiguillons;

Une irruption de lépidoptères, hémiptères, coléoptères, diptères, rhipiptères, orthoptères, névroptères, diploptères, hyménoptères;

Une irruption de serricornes, clavicornes, palpicornes, lamellicornes, longicornes, séticornes, subulicornes;

Une irruption de dimères, trimères, tétramères, pentamères, hétéromères, némocères, athéricères;

Une irruption d'eupodes, myriapodes, branchiopodes; mais il en faut finir (1).

Après ce déluge d'invasions, ne rappelant pas mal, dans un autre ordre d'idées, les invasions des barbares, qui jadis amenèrent au cœur de l'empire romain les Teutons et les Cimbres, les Alains et les Huns, les Francs et les Burgundes, les Goths, Ostrogoths, Visigoths; les Suèves, Gépides et Vandales, et vint s'étendre comme une coulée de laves vengeresses sur les souillures du bas-empire, que fîtes-vous, Messieurs?

BULBUL.

(1) Nous ne faisons nulle difficulté d'avouer que nos oiseaux insectivores, trop absorbés dans les spéculations pratiques de leur profession, sont restés fort arriérés à l'endroit des nomenclatures entomologiques. On sait que ces protecteurs de nos récoltes n'ont pas de livres, et il est trop manifeste qu'ils n'ont pas étudié les *Lettres à Julie* ni les autres monographies de M. Mulsant. Nous en demandons pardon pour eux au savant professeur, à l'indulgence de qui nous nous recommandons.

(*Note de l'éditeur*).

(*La suite au prochain n°*).

Digitized by Google

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.

Séance du 4 février 1862.

Présidence de M. Barrier.

M. Ph. Benoît, membre titulaire-émérite, fait hommage à l'Académie d'une pièce de vers ayant pour titre : *Paraphrase de la prophétie de Daniel sur le songe de Nabuchodonosor.*

Le secrétaire général de la classe des sciences donne lecture du rapport de la Commision chargée d'examiner une proposition de M. Jourdan relative au mode de publication des travaux scientifiques de l'Académie.

A la suite de cette lecture, la compagnie décide, après discussion, qu'il n'y aura rien de changé au mode de publication de ses mémoires; mais que les comptes-rendus des séances seront publiés mensuellement dans la *Revue du Lyonnais* et qu'ils seront joints aux volumes de mémoires des deux classes, à la fin de chaque année.

M. Fournet communique la suite du discours qu'il a prononcé à la rentrée des Facultés.

Séance du 11 *février* 1862.

Présidence de M. Barrier.

M. Onofrio, avocat général à la Cour Impériale de Lyon, écrit qu'il se met sur les rangs pour une place de membre titulaire.

L'examen de cette demande est renvoyé, suivant l'usage, à la Commission littéraire de présentation.

Digitized by Google

Diverses questions d'intérieur sont successivement agitées et résolues.

M. de La Saussaye communique le 4e chapitre de son *Histoire littéraire de Lyon*. Ce chapitre est intitulé : *Monuments littéraires du IVe siècle.*

Séance du 18 *février* 1862

Présidence de M. Barrier.

M. Genod dépose le manuscrit de son discours de réception. Le sujet choisi par le récipiendaire est l'éloge du peintre lyonnais Pierre Revoil qui fut son maître et qui fut aussi membre de l'Académie.

M. le Président désigne la Commission chargée d'entendre la première lecture de ce discours.

M. Dareste lit un rapport sur l'*Histoire de la Suède pendant la vie et sous le règne de Gustave Ier*, par M. A. de Flaux.

Le rapporteur loue M. de Flaux de n'avoir pas cru la lice fermée parce que, au siècle dernier, l'histoire de Gustave Wasa a été racontée par l'abbé Vertot.

L'auteur a très-bien mis en lumière les différentes parties de ce règne ; mais, suivant M. Dareste, il a jugé trop favorablement Gustave Wasa qui avait toute la cruauté de son temps et qui, ayant, dans sa jeunesse, soulevé les paysans de la Dalécarlie, lorsqu'il devint roi, écrasa impitoyablement plusieurs révoltes du pays et n'épargna pas les hommes qui l'avaient sauvé.

Avec sa connaissance du pays et son étude approfondie des documents originaux, M. de Flaux pouvait peindre d'une manière plus large et mieux accusée ; mais son livre, malgré quelques négligences de style, se lit avec facilité et intérêt. Aujourd'hui les recherches historiques sont très-communes, les récits historiques sont rares. Il est plus facile de commenter des documents que d'entreprendre la peinture d'une époque. M. de Flaux l'a entrepris et il l'a fait avec assez de succès pour que l'Académie accueille favorablement sa candidature au titre de membre correspondant.

A la suite de cette lecture, l'examen de la demande présentée

Digitized by Google

au nom de M. de Flaux est renvoyé à la Commission littéraire de présentation.

M. Jourdan prend la parole pour traiter l'importante question des différentes stations de la mer dans le bassin géologique du Rhône, durant la longue période des terrains tertiaires.

Après avoir exposé les considérations générales qui se rattachent à cette question et fait ressortir tout l'intérêt qu'elle présente au point de vue des études du sol lyonnais, le professeur croit devoir établir une suite de coupes géologiques ou plutôt d'indications des terrains qu'on trouve successivement en descendant des crêtes des Alpes jusque sur les bords de la Saône et du Rhône. Ces coupes, au nombre de sept, sont, en les comptant du nord au midi :

1° La coupe formant la limite nord du bassin géologique du Rhône, du mont Selvretta à Contrexeville près Viomenil (sources de la Saône);

2° La coupe du mont Albula, en Suisse, à Gray et à Dijon ;

3° La coupe du Saint-Gothard, à Tournus (Saône-et-Loire) ;

4° La coupe du Mont-Blanc, à Lyon, la Croix-Rousse ;

5° La coupe du Mont-Viso à la Voulte sur le Rhône ;

6° La coupe du col de Tende, à Avignon.

7° La coupe du littoral de Vintemeglia, à Narbonne et à Issel.

M. Jourdan entretient l'Académie des trois premières de ces coupes.

Séance du 25 février 1862.

Présidence de M. Barrier.

Lecture est donnée de lettres accompagnant un grand nombre de publications déposées sur le bureau.

Ces lettres sont de quatre membres correspondants, Messieurs Remacle, ancien député à Arles, J. Itier, receveur général des Douanes à Marseille, de la Farelle, ancien député, membre de l'Institut, à Nîmes, et Albert du Boys, ancien magistrat à Grenoble. C'est une réponse empressée à l'appel récemment fait par

Digitized by Google

l'Académie à ceux de ses correspondants dont elle n'avait pas reçu de communications depuis un certain nombre d'années.

D'après le désir exprimé par l'auteur et sur l'invitation de M. le Président, M. Fleury Durieu se charge de présenter un rapport sur l'ouvrage de M. Albert du Boys : « *Histoire du Droit criminel de l'Angleterre.* »

M. Guillard demande à présenter deux questions relatives à l'importante communication faite par M. Jourdan, dans la dernière séance, sur les terrains tertiaires des Alpes.

M. Guillard rappelle que, lorsqu'on remonte la vallée de Lauterbrunnen, les assises des montagnes à gauche paraissent horizontales et celles de droite verticales. Il demande si cette différence de position indique deux formations différentes ?

M. Jourdan ne pense pas qu'il y ait deux formations différentes : il a retrouvé sur les unes et sur les autres des nummulites qui caractérisent certains terrains tertiaires. Il est vrai que quelques assises sont surmontées par les couches que les géologues suisses appellent le *flisch* ; mais la base est partout crétacée et le terrain nummulitique se constate au dessus de cette base.

M. Guillard rappelle en second lieu que les conglomérats qui composent le Righi montrent quelquefois, sous leurs blocs, des troncs de pins écrasés ; il en a remarqué à mi-chemin du sommet, entre Brunnen et la première chapelle, et il demande si ces restes végétaux peuvent éclaircir la question d'origine?

M. Jourdan répond que ces blocs ont dû rouler du sommet et écraser ainsi des arbres formés postérieurement.

M. Jourdan reprend la suite de sa communication sur les différentes stations occupées par la mer, dans le bassin du Rhône, durant la longue période tertiaire.

Dans la dernière séance, M. Jourdan avait terminé par l'exposition de la grande coupe géologique depuis le sommet du Mont-Blanc jusqu'à Lyon. Il poursuit par l'indication de la coupe du sommet du Mont-Viso à la Voulte sur le Rhône ; puis, il décrit la coupe du col de Tende à Avignon, et enfin la dernière coupe ou celle du littoral de Vintemeglia à Narbonne. Les conclusions du professeur sur l'ensemble de l'importante question qu'il a traitée feront le sujet d'une prochaine communication.

Digitized by Google

Séance du 11 mars 1862.

Présidence de M. Barrier.

Parmi les nombreuses publications déposées sur le bureau se trouvent les trois ouvrages suivants adressés par leurs auteurs, en suite de l'appel récent fait par l'Académie à ses membres correspondants.

Monuments des anciens idiomes gaulois, par M. H. Monin, *Paris* 1861 ; *Eloge de Mallet-Lacoste*, par M. Nicot, *Nîmes* 1861 ; *Discours sur le progrès scientifique*, par le docteur Payan, *Aix*, 1856.

M. Paul Sauzet fait hommage à l'Académie de sa dernière publication : « *Les deux politiques de la France et le partage de Rome.* »

M. Jules Canonge, de Nîmes, membre correspondant, écrit pour annoncer le prochain envoi d'un ouvrage qu'il termine en ce moment.

M. Beaucourt, de Lyon, adresse une notice sur l'*Harmonium* ou orgue expressif dont il est l'inventeur, et prie l'Académie de lui accorder la même faveur qu'en 1849, en désignant une Commission pour apprécier le mérite de sa nouvelle invention et faire un rapport, s'il y a lieu.

Cette demande ne soulevant aucune objection, M. le Président désigne comme membres de la Commission : MM. Chenavard, Fournet et George Hainl, auxquels s'adjoindront les membres du Bureau.

M. Bouillier lit le dernier chapitre de l'ouvrage qu'il est sur le point de publier et qui a pour titre : *De l'âme pensante et du principe vital.*

A la suite de cette lecture, M. Gunet, prenant la parole, s'efforce de démontrer, contrairement à l'opinion de M. Bouillier, que l'âme, étant caractérisée par la conscience de ses opérations et n'ayant pas celle des fonctions organiques, ne peut être regardée ni comme étant la cause de ces fonctions ni comme ayant leur direction.

Digitized by Google

M. Bouillier réplique que la réponse, bonne ou mauvaise, aux arguments de M. Gunet se trouve dans le livre dont les divers chapitres ont été successivement communiqués à la Compagnie. L'honorable professeur ne comprend pas que l'on s'abstienne de rechercher les phénomènes de la vie ; ce serait selon lui renoncer à toute recherche scientifique. Si l'on considère ce qu'est l'homme, ce qu'est la vie, on arrive à cette induction : la vie appartient à l'âme. De plus, la conscience peut être interrogée et répond à cet égard. Nous avons le sentiment de l'activité continue, incessante de la vie. M. Bouillier ne confond pas le fait de perception avec le fait de conscience.

Tout le monde a la perception intime des phénomènes de la vie, et nous avons aussi le sentiment de l'activité de l'âme sur toutes les parties de l'organisme. Au surplus, le professeur se réserve de répondre aux objections qui pourraient lui être adressées, lorsque son livre aura paru.

Plusieurs membres exprimant le désir de voir accorder aux principes émis par M. Bouillier toute la sérieuse attention qu'ils méritent, M. le Président annonce qu'une discussion sur ce livre sera mise à l'ordre du jour, dès que son apparition aura permis d'en prendre une plus exacte connaissance.

Digitized by Google

MOSAÏQUE ROMAINE

DÉCOUVERTE

A SAINTE-COLOMBE-LES-VIENNE

REPRÉSENTANT L'ENLÈVEMENT DE GANIMÈDE.

Aucun des anciens quartiers de Vienne ne paraît avoir conservé des témoignages aussi nombreux de la magnificence de cette ville dans l'antiquité, que celui de Sainte-Colombe. A peine a-t-on franchi le fleuve et dépassé les rues du village, qu'on peut se croire en plein pays romain. Dès les premiers pas, une ruine massive apparaît à travers les arbres, découpant sur le fonds vert du feuillage, son étrange et noir profil. Çà et là le long des chemins et dans les champs, des colonnes débarrassées de leur fardeau porté durant des siècles, gisent couchées dans l'herbe comme des moissonneurs fatigués de travail. La terre qu'on foule aux pieds est jonchée et pour ainsi dire formée des débris des luxueuses habitations dont elle fut autrefois couverte : des briques, des tuiles, des tessons de poterie, des cubes de mosaïque, des morceaux de marbre et de porphyre. Dans les murs qui divisent les héritages, on remarque mêlés à des moellons de petit appareil de provenance romaine facilement reconnaissable, encore des tuiles et des briques, encore du porphyre et du marbre, des pierres ornées de moulures, des chapiteaux brisés, des tronçons de colonnes en pierre, en marbre, en poudingue, des fragments de corniches, de frises décorées de rinceaux, des fragments de statues et de bas-reliefs.

Digitized by Google

Si l'on pénètre dans quelqu'un des nombreux enclos contigus les uns aux autres, on découvre toujours dans quelque coin un tas composé d'objets antiques de toute sorte trouvés sur les lieux; ce sont, un peu pêle-mêle, des bronzes, des ivoires, des monnaies, des fioles de verres, des têts de poterie rouge avec des dessins en saillie, des amphores cassées, des tuyaux d'hypocauste, des tuiles à rebords, de grandes briques marquées de noms de figulins, des morceaux de placage en porphyres vert et rouge et en marbres de couleur de toutes les espèces et de tous les pays, des débris de mosaïques et d'enduits recouverts de peinture, des débris de moulures en marbre rouge, et puis encore des chapiteaux, et puis encore des fragments de colonnes, de frises, de corniches, de bas-reliefs et de statues; quelquefois aussi, près de la porte ou aux abords de la maison, un grand *dolium* en terre cuite, ébréché, fendu et relié par une hart: en passant devant, souvenez-vous de *prendre garde au chien*. Si, au détour d'un mur, l'esprit distrait, je me repose un instant sur une borne, je m'aperçois avec saisissement que je viens de m'asseoir par mégarde sur les genoux d'une Vénus. L'angle trop aigu d'un moellon me meurtrit le front ou l'épaule, c'est la pointe d'une acanthe ou le sein en marbre de Paros d'une Diane; je n'ai rien à redouter pour cela des flèches vengeresses qui ont été fatales à Actéon; la main de la déesse indignée étreint en frémissant quelque racine d'arbre à huit ou dix pieds sous terre; et le carquois,.... j'en ai reconnu tout à l'heure des morceaux parmi les pierres du chemin. Un lézard, près de moi, passe comme un éclair sur la foudre moussue d'un Jupiter: un limaçon se réfugie à l'ombre et au frais dans les recoins d'un hypocauste; un oiseau a fait son nid dans l'épaisseur de la muraille, sans peur d'un serpent sculpté qui en surveille l'issue. Que de magnifiques choses ont dû être exhumées et détruites à mesure que cette plaine, autrefois couverte de somptueuses villas et de palais, s'est transformée en vignobles et en jardins. Difficilement encore peut-on y creuser un trou si peu grand qu'il soit, sans rencontrer quelque intéressante épave de cette ancienne richesse.

Digitized by Google

Au mois de février dernier, un vigneron curieux de vérifier ce qu'il pouvait y avoir de nuisible au pied d'un cep languissant, ne fut pas peu surpris d'apercevoir sous les racines desséchées de l'arbuste, à moins de deux pieds de profondeur, un beau jeune homme nu qu'un aigle emportait dans les airs. Qu'aurait-il dit s'il eût su cette circonstance aggravante du méfait, que ce destructeur de sa vigne eut autrefois pour fonctions de servir à boire?... En agrandissant la fouille, on découvrit une mosaïque romaine fort endommagée, mais dont il reste heureusement le tableau médial en assez bon état de conservation et quelques autres parties suffisantes pour permettre d'en reconnaître l'ensemble, la forme et l'étendue. Cette mosaïque d'une élégante et riche ordonnance, était carrée et avait cinq mètres quinze centimètres de côté. Un médaillon circulaire en occupait le centre, et autour de ce médaillon, quatre moitiés de cercle alternaient avec des caissons carrés en nombre pareil. Une tresse de couleur accompagnée de bandes rouge, blanche et noire, séparait les uns des autres ces divers compartiments dont trois seulement sur huit, ont échappé à une entière destruction. On y reconnaît un triton tenant un aviron d'une main et de l'autre une algue marine, un dauphin sur lequel était assise une néréïde drapée, et un buste de femme voilée et couronnée d'ache. Un rinceau mince rehaussé de vrilles et de brillants fleurons, formait une large bordure autour de la mosaïque. Cette bordure devait être plus large et plus ornée du côté de l'entrée, mais il n'en a été retrouvé de ce côté aucune trace.

Le tableau central qui est à fonds noir, représente en grandeur demi-nature, l'enlèvement de Ganymède. La scène se passe conformément à la tradition poétique. L'aigle tient le bel adolescent par une mèche de cheveux dans son bec, et par les côtés entre ses serres, mais si délicatement, qu'on ne saurait comprendre qu'il puisse lui faire le moindre mal. L'une des serres qu'on devrait apercevoir un peu au-dessous du bras droit, ne paraît en aucune manière, et l'autre peut tout au plus se deviner dans un pli de manteau ramené de derrière sur une partie du sein gauche. Dans le groupe renommé du statuaire Léocharès, dont parle Pline

Digitized by Google

(l. 34, c. 7), l'aigle semblait craindre que ses ongles ne blessassent Ganymède à travers son vêtement. Martial a signalé aussi cette attention de l'oiseau à ne pas offenser avec ses ongles son galant fardeau.

Æthereas aquilà puerum portante per auras,
Illaesum timidis unguibus hæsit onus.

(L. 1 ; épigr. 7).

L'auteur inconnu d'une pièce élégiaque sur la mort de Mécène, recueillie dans l'Anthologie latine de Burmann, fait la même remarque

..... *et presso molliter ungue rapit.*

(T. 1, p. 251).

Nul indice dans notre tableau, n'exprime la violence d'un rapt. Le jeune berger du mont Ida, son *pedum* pastoral à la main, son manteau, teint en pourpre, flottant derrière lui, ses cheveux légèrement soulevés par l'air, semble s'élever de lui-même plutôt qu'être emporté par son ravisseur. Tandis qu'il franchit l'espace, un doux contentement resplendit sur ses traits et dans son regard dirigé vers le ciel où il monte, et vers la tête de l'aigle penchée sur la sienne. Rien de charmant comme le contraste de ce beau corps juvénile, blanc, arrondi, du plus beau garçon qui jamais ait paru parmi les mortels, avec le rude et fauve plumage des grandes aîles éployées du rapide oiseau. Cet aigle, c'est facile à voir, n'est autre que Jupiter lui-même. Ce grand œil bleu plein d'une amoureuse passion, ces lignes de feu qui brillent sur son aigrette touffue, qui courent sur ses plumes comme un reflet de la foudre, trahissent sous son déguisement le maître du tonnerre. Plus d'une fois, ce père souverain des dieux et des hommes, n'a-t-il pas pris, pour servir ses amours, des transformations tout aussi singulières? Ce qui faisait dire au malicieux épigrammatiste, à la vue d'une Europe :

Mutari meliùs tauro, pater optime divùm,
Tunc poteras, Io cùm tibi vacca fuit.

(Martial, l. 14; épigr. 180).

Digitized by Google

Par suite de l'état de dégradation de la partie inférieure du médaillon, les jambes de Ganymède manquent au-dessous des genoux. On devait y voir aussi, suivant la description de l'enlèvement dans l'Énéïde et comme sur un bas-relief du musée de Vienne, le chien du jeune pâtre aboyant après le ravisseur de son maître.

..... *sævitque canum latratus in auras.*

(Æneid., v. 255).

La correction du dessin, l'agrément de la composition, le talent d'avoir su ne pas trop mentir à la merveilleuse beauté de Ganymède, d'avoir su prêter à un aigle des passions humaines, et pu faire deviner un dieu sous la forme d'un oiseau, l'éclat du coloris obtenu à l'aide d'un petit nombre de teintes contrairement à la manière des modernes d'énerver leurs peintures par une trop minutieuse gradation de nuances, font du groupe dont il s'agit, une des plus belles choses qui aient été trouvées à Vienne, où il s'en est déjà trouvé tant et de si belles, et le placent à côté de l'Orphée, découvert il y a trois ans, dans les fouilles du Champ de Mars.

Dans les sujets des tableaux secondaires dont il a été parlé en commençant, l'artiste parait avoir surtout cherché à produire, par le jeu des couleurs, d'agréables et brillants effets. Si, usant un peu du privilége accordé sans doute aux peintres tout aussi bien qu'aux poètes, de tout oser, il a versé hardiment, sans beaucoup de souci de la vérité, des flots roses et rouges dans ses mers, s'il a fait chatoyer à souhait pour le charme des yeux, sur le corps d'un dauphin, le rose tendre, le bleu saphir, le vert émeraude, il n'a en cela fait que donner la preuve d'une poétique imagination et de l'entente de son métier de mosaïste.

Mais par quelle sorte de miracle ce joli groupe de Ganymède, que nous venons d'essayer de décrire, a-t-il pu, pour ainsi dire à la surface du sol, échapper presque seul lors de l'opération du défoncement du terrain pour la plantation de la vigne dans le champ qu'il occupe? Il faut bien croire que ce fut uniquement à cause du plaisir, de l'espèce de charme que sa vue aura fait

Digitized by Google

éprouver au vigneron qui accomplissait ce travail. Paysan ignorant, sans doute, mais pourvu de ce sentiment instinctif du beau qui n'a pas besoin du secours de l'instruction pour se faire jour dans les esprits bien doués, il aura senti hésiter la pioche entre ses mains, et il a préféré exposer à la stérilité un cep de vigne, plutôt qu'anéantir cette belle image qui sortait de dessous terre pour s'offrir à ses regards. N'est-il pas pénible de penser qu'après avoir trouvé grâce devant l'admiration d'un simple terrassier, ce précieux reste d'un art magnifique dont notre siècle si fier de son progrès, ne sait produire que de grossières et laides imitations, est condamné à périr au premier jour, et qu'il n'attend peut-être pour être détruit, que d'avoir reçu la visite de la section du Congrès scientifique de Saint-Étienne, qui doit venir au commencement du mois de septembre prochain, faire une excursion à Lyon et à Vienne.

A. ALLMER.

CHRONIQUE LOCALE.

— Contez-nous avec détails les événements du mois, me disent quelques lecteurs désireux de faire de la *Revue du Lyonnais* un répertoire de documents utiles pour les futurs écrivains de notre histoire. — Vos nouvelles sont bien vieilles, me disent de leur côté nombre d'amis ; nous avons déjà lu ce que vous nous racontez dans tous les journaux de la localité et ailleurs. Parlez nous de l'avenir, dévoilez-nous les mystères de nos théâtres ; que fera la nouvelle administration ? que sera la nouvelle troupe ? est-il vrai que les Touaregs vont revenir et que nous aurons, à propos de la fête impériale du 15 août, une fantasia échevelée dans les sables du grand camp ? aurons-nous des régates ? le congrès de Saint-Etienne se rendra-t-il à Lyon ? Quand commenceront les travaux du chemin de fer de Fourvières ?

A tous ces beaux discours je suis comme une pierre,
Ou comme la statue est au festin de Pierre,

et je réponds humblement que par goût, position et peut-être par incapacité, je suis plus chroniqueur que nouvelliste et sans me rendre à d'imprudents conseils je me tourne du côté du passé pour recueillir ce qui me parait digne d'être glané, dussé-je ne pas plaire à la plus grosse moitié de mes lecteurs.

Digitized by Google

Il est difficile cependant de revenir sur les succès de la *Fanfare lyonnaise* mise *hors la loi* au concours musical de Saint-Étienne et sur les médailles d'or, de vermeil, ou d'argent prodiguées à nos Chorales, à nos Orphéons, à nos Fanfares, à nos Unions, à nos Cercles, à nos Lyres et à toutes ces Sociétés harmonieuses rangées sous les bannières de sainte Cécile ou d'Apollon. Quelle feuille n'a pas célébré le retour des vainqueurs? qui ne connait le nom des habiles chefs qui ont conduit leurs troupes à la victoire? passons donc sur ces grands événements bien assez célébrés par la Renommée.

Les détails nous manquent sur le voyage artistique de George Hainl à travers les Eaux de nous ne savons combien de localités de l'Allemagne. Notre savant et très-aimé chef d'orchestre fait peu de réclames et c'est indirectement que nous avons appris les ovations dont il a été l'objet. Espérons que les bravos du peuple musicien par excellence, ne rendront pas notre voyageur indifférent aux applaudissements que les Lyonnais lui destinent à la réouverture de notre grande scène.

La gloire qu'on recueille en pays étranger est d'autant plus douce qu'on en retrouve les reflets autour du foyer domestique, aussi nos industriels, récompensés à Londres, sont-ils certainement plus fiers des éloges que leur donnent nos journaux que des articles que leur accordent les feuilles anglaises et qui seront lus cependant aux extrémités les plus reculées du monde. Depuis un mois nous suivons les comptes-rendus qui nous apprennent la grande place que Lyon a tenue à l'Exposition universelle et nous regrettons que l'exiguité de nos colonnes ne nous permette pas de citer tous les noms que nos confrères de la presse politique ont publiés. Dans cette grande lutte courtoise et pacifique, Lyon s'est montré digne de sa renommée. La soierie, la teinture ont triomphé comme toujours. L'imprimerie s'est montrée à la hauteur de toutes les époques et de tous les lieux, et M. Louis Perrin a joint une médaille de plus au riche écrin des récompenses qu'il possède; l'orfévrerie s'est surpassée et le *Journal des Débats* a déclaré, par la plume de M. Violiet-Leduc, que l'ostensoir de l'église de l'Immaculée-Conception, exécuté par la maison Armand-Caillat sur les dessins de M. Bossan, était une œuvre merveilleuse. Le *Sport*, journal de l'aristocratie anglaise, a même avancé que Paris n'avait rien offert de pareil. Voilà donc encore une branche d'industrie que nous pouvons présenter avec confiance à nos amis et à nos ennemis, et notre entreprenante cité n'est pas ville à s'arrêter en si beau chemin.

Les préoccupations industrielles ne nous empêcheront point, je l'espère, d'accueillir avec empressement l'excursion archéologique que le Congrès scientifique de Saint-Étienne doit faire dans nos murs. Fière de son passé,

Digitized by Google

riche des monuments que lui ont laissé les âges, notre ville sera un but curieux pour les savants que la cité stéphanoise doit nous envoyer. Les amis du confortable et du grandiose ne pourront plus déblatérer contre « ces ruelles se frayant un chemin sinueux au travers de maisons colossales » ni contre « ce pavé, boueux en toutes saisons, constellé de pointes aiguës comme les souliers d'un Auvergnat ; » nous avons changé tout cela et nous avons même jeté quelques équipages au milieu de : « nos rues dignes du XIIIe siècle, » où un écrivain de mauvaise humeur n'avait vu naguère « pour tout luxe que de lourds véhicules supportant des monts énormes de ballots. » Malgré ses embellissements, Lyon n'a pas perdu toutes ses richesses archéologiques et ses nouveaux quartiers sont dignes d'une capitale; enfin ses habitants ne sont plus : « Une sorte de Hollandais auquel le ciel a refusé les grâces frivoles de l'affabilité, de la légèreté, de la sociabilité, cette fine fleur de l'intelligence qu'on nomme esprit. » Les Lyonnais pensent, ils écrivent même et nous ne citerons à l'appui que deux ouvrages auxquels nous pouvons souhaiter la bienvenue, comme à des nouveau-nés, deux ouvrages dans deux genres bien opposés qu'on peut demander dès aujourd'hui à tous nos libraires, l'un gai, humouristique, léger, bon enfant, railleur à l'ordinaire, artiste parfois, de bon ton toujours et intitulé seulement : *A travers l'Espagne, lettres familières*, par M. Émile Guimet ; l'autre grave, sérieux, profond, hérissé de notes et de citations, marchant à travers l'histoire avec indépendance et dignité et nous racontant les peines et les périls de la Papauté au XIVe siècle, sans fausse honte pour les coupables, sans flatterie pour le pouvoir. Vienne donc la députation du Congrès et tout nous fait espérer que les plus difficiles ne prendront pas notre pays pour une Béotie, nos compatriotes pour des Harpagons perfectionnés, notre cité pour le quartier des Lombards, coagulé et assombri, et qu'ils ne seront pas, comme on les en menace, « envahis promptement dans nos murs par les méphitiques vapeurs de la tristesse et de l'ennui. »

— La Société littéraire vient de se recruter de quelques membres dont elle sera fière ; dans son avant-dernière séance elle a reçu MM. de Lagrevol, Émile Perret et Salvador ; dans la dernière, M. Alexis de Jussieu.

— La maison du Coq hardi, à Bellecour, tombe à l'heure où nous sommes, et la rue Centrale fait son entrée sur la place ; la rue Neuve s'élargit ; le quai Saint-Clair s'exhausse ; le quai Saint-Antoine sort de l'eau ; les dernières roches du pont de Nemours s'en vont ; tout se prépare pour commencer la fontaine monumentale qui doit s'élever à l'extrémité du pont Morand ; quant au chemin de fer grimpant à Fourvière, on dit qu'il est plus avancé qu'il n'en a l'air. A. V.

Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

Digitized by Google

POÉSIE.

LE SINGE DEVENU BARBIER.

Un certain Fagotin, vieux singe d'Amérique,
Exerçait au sein d'un quartier
L'état modeste de barbier.
Debout au seuil de sa boutique
Il criait aux passants d'une voix emphatique :
« Entrez, Messieurs, je fais la barbe à bon marché ! »
Attiré par le prix modique,
Un bouc entre : au fauteuil on l'a vite attaché ;
On vous le lie, on le garrotte,
On vous le râcle, on vous le frotte,
C'est plaisir ; oh ! non, c'est pitié.
Le malheureux supplicié
Faisant une horrible grimace,
Du regard semblait crier : Grâce.
« Pas de grâce, » dit Fagotin,
Et, terminant d'un coup cette œuvre interminable,
Il allume une torche et la place soudain
Sous la barbe du pauvre diable !
Le poil brûle aussitôt, et brûle tant qu'enfin
Il n'en reste au menton pas plus que sur ma main.

Alors sans se plaindre et rien dire,
Le bouc ayant payé, tristement se retire,
En murmurant ces mots ne datant pas d'hier :
« Le bon marché toujours est cher. »

Abel Fabre.

Digitized by Google

HAYDN.

— « Fleurs que le printemps agite
« Comme l'oiseau dans son gîte,
« Comme les cœurs au matin,
« Qui toujours passez si vite
« Dans vos robes de satin !

« Fleurs, où la fraîche rosée
« S'épanche, cristallisée,
« Sous l'aile des papillons,
« Laissez ma vie épuisée
« Finir près de vos sillons.

« L'art aux généreux mystères
« M'a longtemps de vos parterres
« Livré les trésors vermeils...
« J'y viens, à pas solitaires,
« Mourir aux mêmes soleils. » —

De la sorte, l'âme unie
A des torrents d'harmonie,
Haydn qu'on admira
Pour ses œuvres de génie,
Entre des fleurs expira.

« Les bouquets sont ma parure, ».
— Disait-il, — « et sous la bure
« Des vieillards sans passions,
« Maintenant à la nature
« Je fais mes dévotions (1). »

Sylvain Blot.

(1) Une notice allemande rapporte qu'Haydn, mort en 1809, à 77 ans, avait coutume de s'entourer de fleurs dans les derniers temps de sa vie : « Je fais mes dévotions à la nature, » disait-il à ceux de ses amis qui le visitaient, en leur montrant le bouquet dont il aimait à se parer, et qu'il cueillait religieusement, tous les jours, dans son jardin.

Digitized by Google

ÉLOGE

DE PIERRE REVOIL

PEINTRE LYONNAIS

DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. GENOD,

Membre de la section des beaux-arts (1),

Lu à l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, dans la séance du 15 juillet 1862.

—

Messieurs,

La mort avait fait, coup sur coup, des vides cruels dans votre section des Beaux-Arts. Bonnefond, Vibert, Saint-Jean, vous avaient quittés pour entrer dans cette seconde vie de l'artiste, où commence la gloire, où l'envie, ce mauvais génie de la terre, ne l'atteint plus. A la vue de ces fauteuils déserts, vous avez bien voulu penser à moi, et je dois vous dire que je considère cet honneur comme le plus grand que j'aie reçu de ma vie. Et comment pourrait-il en être autrement, alors qu'il m'est donné d'entrer dans un corps qui, composé de savants, de littérateurs et d'artistes de premier ordre, s'alimente à la même source que l'Académie française, et qu'on a vu plus d'une fois et tout récemment encore, faire, avec elle, les plus glorieux échanges ; dans un corps que présidait naguère l'un des plus grands orateurs de notre époque ; et qui, en cédant le fauteuil à l'éminent magistrat qui l'a remplacé, et qui vient de le lui rendre de nouveau,

(1) Après la mort de M. Genod, survenue le 24 juillet, l'Académie a voté l'insertion, dans ses Mémoires, du discours de réception qu'il n'avait pu prononcer en séance publique. (Note du secrétaire général).

Digitized by Google

lui a cédé cette harmonieuse et séduisante parole qui coule d'elle-même, de leurs lèvres privilégiées, comme une eau pure coule de sa source. J'avais entendu affirmer que, de toutes les puissances de la terre, la parole était la première et la plus rare; j'en doutais encore; aujourd'hui je n'en doute plus ; aussi n'est-ce pas sans une certaine crainte que je viens m'asseoir auprès de vous. Je ne parle pas, je n'écris pas, je peins et je me sers ainsi, devant vous aujourd'hui, d'un instrument qui n'est pas le mien. Vous vous en serez déjà aperçus, sans doute, mais vous serez aussi indulgents à m'écouter, je l'espère, que vous l'avez été à m'appeler. La plume est sœur du pinceau et je me place sous la protection de cette heureuse et céleste consanguinité.

En m'ouvrant les portes de cette enceinte , vous m'avez fourni, Messieurs, les moyens d'acquitter une dette qui pesait à ma reconnaissance.

Pierre Révoil fut votre confrère; permettez-moi de vous parler de lui et de payer à sa mémoire un tribut mérité qu'elle attend encore (1). Bonnefond, qui était digne de le remplacer, mais qui ne songea jamais , sans doute, à le faire oublier, a trouvé, près de vous, un éloquent panégyriste ; laissez-moi aujourd'hui jeter de loin, une fleur et une larme sur la tombe oubliée de son prédécesseur, qui fut mon maître, je dirai presque mon père. Nos élèves, en effet, ne sont-ils pas un peu les enfants de notre âme? N'est-ce pas nous qui leur donnons la vie intellectuelle?

Révoil, né à Lyon, en 1776, appartenait à une famille peu aisée qui, néanmoins, lui fit donner une éducation convenable. Il reçut ses premières leçons de dessin à l'École cen-

(1) M. Genod n'avait pas eu sans doute connaissance de la notice sur Révoil, publiée en 1842, par M. Martin-Daussigny.

(Note du secrétaire général).

Digitized by Google

trale de Lyon, qui avait alors pour professeurs MM. Nonotte et Grognard, qu'il eut peu de peine à dépasser ; c'était en 93 et Révoil avait seize ans et demi. Le besoin se faisait sentir dans sa famille, comme partout, et son père ne trouva rien de mieux que de le placer chez un fabricant de papiers peints de Lyon, qui l'employait à faire les emblèmes patriotiques en faveur à cette époque, et notamment de nombreuses images de ce qu'on appelait alors, par la plus sanglante des dérisions, la liberté !

Bientôt après, Révoil entra dans l'atelier de David, où il acheva ses études de peintre sous ce maître célèbre, qui ne tarda pas à le compter parmi ses meilleurs élèves.

La réputation que Révoil s'était acquise par son tableau de Bonaparte relevant la ville de Lyon de ses ruines, attira sur lui l'attention du gouvernement ; il allait atteindre sa trentième année lorsqu'il fut nommé professeur et plus tard directeur de l'École impériale et spéciale de dessin, qui venait d'être fondée à Lyon, par l'homme qui fonda tout, parce qu'il succédait à une révolution qui avait tout renversé.

Révoil, accueilli avec empressement à Lyon par l'élite de la société, s'y fit remarquer par la rare distinction de ses manières. Enfant du peuple, on l'eût dit issu d'une famille patricienne, à voir la délicatesse de son esprit et l'élégance de son langage ; véritable chevalier français, conteur aimable et gracieux, il faisait les délices des salons qui se le disputaient et qu'il enchantait aussi bien par ses façons de gentilhomme que par le charme de ses récits pittoresques et animés. Il avait, je ne dirai pas le génie, mais l'amour et le sentiment de la poésie. J'ai pu conserver de lui, une ballade que je demande la permission de vous redire, parce qu'elle me semble propre à vous donner une idée de son talent dans ce genre, et aussi de sa prédilection marquée

Digitized by Google

pour tout ce qui touchait au moyen-âge. Cette ballade, dont Révoil avait fait lui-même la musique aussi bien que les paroles, était intitulée :

LA MORT DU SIRE DE DAMAS.

« Aux champs de la Massoure, atteint d'un coup mortel,
« Le sire de Damas sentait fuir sa grande âme ;
« Il tenait ses regards élevés vers le ciel,
« Et dictait à son clerc ses adieux à sa dame :

« Est advenu le dernier de mes jours,
« Plus ne verrai mon beau pays de France !
« Adieu, ma dame, en qui fut ma plaisance,
« Adieu, vous dis, ô mes chères amours !
« Je meurs navré du fer d'un infidèle !
« Le mécréant cuidait frapper mon Roi !
« Il s'est mépris, il n'a féru que moi
« Et j'ai sauvé des bons rois le modèle.

« Mille baisers à nos chers enfançons,
« A ces doux fruits du plus tendre hyménée,
« Pour leur ouvré bien haute destinée,
« Confortez les de pieuses leçons.
« Quand ils pourront s'enquérir de la guerre,
« Par le menu, contez leur mes exploits,
« Dites surtout, que suis mort pour la croix ;
« Ils seront fiers du trépas de leur père.

« Adieu, vous dis, ô mes chères amours !
« Me sens transir, plus ne vois la lumière ;
« Tous mes pensers à mon heure dernière
« Tournent vers vous, comme firent toujours.
« Pas ne faudra vous douloir ne vous poingdre,
« Quand recevrez ce lamentable adieu ;
« Serai gisant sur le sein de mon Dieu,
« Où j'attendrai que veniez me rejoindre »

Cette ballade était précédée d'une très-belle aquarelle représentant le sire de Damas au moment où, en mourant,

Digitized by Google

il trace du bout de ses doigts, trempés dans son sang, une croix sur son écu au champ d'or, sans se douter que ce touchant emblème de sa piété, devait composer plus tard les armes de sa famille.

Révoil n'était pas seulement homme du monde, il était avant tout et surtout peintre et professeur. On eut dit qu'il était né pour l'enseignement. Là, sa bienveillance naturelle prenait une teinte de gravité qui n'excluait ni la confiance ni l'abandon, mais qui appelait le respect. Il paraissait toujours devant ses élèves, dans une tenue sévère qui semblait un hommage rendu à la dignité de ses fonctions. Sans proscrire la gaîté et l'entrain naturels à la jeunesse, il condamnait sévèrement les excentricités traditionnelles de l'atelier, excentricités auxquelles les enfants de la palette se laissent trop facilement entraîner. La peinture, à ses yeux, était un sacerdoce, et, ses efforts constants tendaient à nous en faire sentir la dignité. Il nous rappelait que ce sont les lettres et les arts qui forment le goût des nations et qui leur impriment ce véritable cachet de grandeur dont les siècles qu'ils ont illustrés sont restés en possession. Il pensait que ce n'était pas assez pour un artiste de se faire admirer, il voulait aussi qu'il se fît estimer ; il voulait que les sujets traités par ses élèves fussent propres à exciter les passions généreuses, et qu'ils fussent empreints d'une pensée honnête rendue honnêtement. Il avait raison ; la peinture est une langue, comme la parole , et il n'est pas plus permis de prêcher le mal dans l'une de ces langues que dans l'autre. L'orateur ou l'écrivain qui viole les lois de la morale ne peut échapper au blâme qu'il mérite , pourquoi ce même blâme serait-il épargné à l'artiste, qui, dans une langue plus dangereuse encore, inoculerait à la foule le même poison ? Il y a des chevaliers de Faublas dans la peinture

Digitized by Google

comme dans les lettres, et les uns ne sont pas plus estimables que les autres.

Il faut bien reconnaître que certaines études de nu peuvent devenir un danger pour les jeunes élèves ; cette étude se concilie mal, en effet, avec la fragile innocence de la première jeunesse, avec ce céleste parfum de la vie, qui ne se retrouve plus quand il s'est évanoui. Révoil avait, à cet égard, pour ses élèves, une sollicitude de mère. Il s'efforçait de nous mettre en garde contre les inévitables périls auxquels notre jeune imagination se trouvait exposée. Il nous apprenait à idéaliser les formes de manière à les dissimuler, pour ainsi dire, sous le voile de l'âme, et à peindre de manière à contraindre le spectateur ému à n'éprouver que les sentiments que l'artiste a voulu lui-même exprimer. C'est ainsi que dans la peinture, comme dans la statuaire, une femme nue peut, sous une main habile, ne faire naître que des pensées de pudeur et de chasteté. La fameuse *Madeleine* de Canova est une preuve frappante de cette vérité.

Révoil était donc, pour ses élèves, un véritable père, et, comme presque tous les pères, il avait ses préférés, *ses enfants gâtés*. Ceux-là avaient leurs entrées libres dans son atelier. Il les faisait travailler après les classes, leur faisait des lectures instructives, leur donnait des leçons d'histoire dans ses rapports avec la peinture et les menait même à la messe le dimanche.

Il ne s'en tenait pas là ; ses meilleurs élèves n'étaient pas toujours les plus riches et les plus instruits ; à ceux-là, il faisait donner des leçons par M. Desplace, qui était alors l'un des bons chefs d'institution de notre ville ; et quand sa bourse ne suffisait pas à cette dépense, il payait M. Desplace en croquis, en dessins, même en petits tableaux. Sa sollicitude ne s'arrêtait pas à nous, elle s'étendait jusqu'à nos

Digitized by Google

familles. L'ouvrier, l'homme pauvre, on le sait, tend à s'élever dans la personne de ses enfants. Cette tendance peut avoir ses égarements et ses dangers, mais on ne saurait nier qu'elle n'ait quelque chose de saint et d'attendrissant. Comment, en effet, ne pas être ému, en voyant un père et une mère pauvres se priver souvent du nécessaire pour faire donner de l'éducation à leurs enfants! Lorsque Révoil apprenait que les parents de quelques-uns de ses élèves fléchissaient sous le poids de ces pieux sacrifices, il recourait, pour leur venir en aide, sans les blesser, à une ruse touchante. Il envoyait dans la pauvre famille un *compère* pour commander à l'élève un petit tableau qu'il payait avec l'argent de Révoil. De cette manière c'était le fils qui paraissait venir au secours du père et de la mère, et qui commençait ainsi à les récompenser de leurs sacrifices et de leur tendresse, et la main qui donnait restait cachée. C'était Booz, et mieux peut-être; Booz se gardant bien de donner des gerbes à Noémi, mais ordonnant qu'une ample moisson d'épis fût *oubliée* par les moissonneurs, afin que la glaneuse ne dût ses épis qu'au travail qui les engerbait, et à Dieu qui les avait fait pousser; à Dieu devant lequel seul, nous pouvons, sans descendre, tendre la main. Touchante et noble charité, qui s'ignore et se suffit, sans même avoir besoin de reconnaissance!

Puis, comme ce n'était pas pour faire de nous des soldats que Révoil avait dépensé tant de soins, de peine, de travail et d'affection, lorsque venait l'heure de la conscription militaire, si le sort frappait quelques-uns de ses élèves les plus aimés, il réussissait presque toujours, à force de démarches et de sollicitations, et grâce à la légitime influence dont il jouissait, à obtenir leur exemption, même sous l'Empire.

Et, quand ensuite nous avions grandi sous lui et par lui,

Digitized by Google

nous n'étions plus ses élèves, mais ses *camarades*, ses amis, et il était plus fier de nos succès que des siens ! C'est ainsi qu'après l'exposition de 1819, un de ses élèves reçut de lui une palette en vermeil. Le *maître* y avait fait graver ce précepte : *Nulla dies sine lineâ :* le *camarade* y avait fait ajouter : « Pierre Révoil à ..... (1) souvenir de gloire et d'amitié. »

D'amitié, oui..... L'amitié reste et pousse des racines dans les cœurs bien faits, comme le chêne dans la bonne terre ; mais la gloire, où est-elle, et qu'est-ce?

Vous avez deviné, Messieurs, que j'étais l'un de ces enfants gâtés de Révoil, et vous comprendrez le bonheur que j'éprouve à vous entretenir aujourd'hui de cette mémoire à jamais bénie et honorée.

Révoil avait une prédilection marquée pour le moyen âge auquel il a demandé le sujet de la plupart de ses tableaux. Fidèle à ce goût, il s'était créé une collection d'objets précieux de cette époque, cuirasses, armures, bahuts, vases, tentures, tableaux, manuscrits. Chaque pièce de ce Musée était pour nous, de sa part, l'objet d'une instruction ; il nous en expliquait l'origine, l'emploi, la valeur artistique, et nous en faisait reproduire quelques-uns par le pinceau.

Mais si Révoil aimait ses élèves, il est juste de dire qu'en échange il en était adoré. La première jeunesse est l'époque de la vie où dominent plus spécialement les nobles instincts, parmi lesquels figure en première ligne le dévouement. La nature nous livre au monde bons et généreux : et, si ces sentiments originels tendent plus tard à s'émousser, ne serait-ce point à la société et, à ce que nous appelons notre civilisation, qu'il faudrait l'imputer ?

(1) Cet élève était Michel Genod. (*Note du secrétaire général.*)

Digitized by Google

Nous étions en 1813. L'affreux hiver de cette année avait détruit la grande armée, elle n'avait pu être vaincue, elle fut gelée ! Il fallait bien, puisque son heure avait sonné, que le destin s'en mêlât, car lui seul pouvait la vaincre.

Quoi qu'il en soit, nos travaux à nous, jeunes et insouciants élèves, n'en continuaient pas moins. La fête de Révoil arrivait, et, c'était là notre principale préoccupation. Tout était prêt, bouquets, musique aussi un peu, car c'est nous qui la formions ; quand Révoil, à notre aspect, s'écrie, la tristesse au front : *Mes enfants, la France est envahie, les Autrichiens marchent sur Lyon, je n'ai point de fête cette année !* A ces mots, foudroyés par cette fatale nouvelle, comme si nous ne l'eussions pas connue, notre première pensée est de veiller à la sûreté de notre maître, et nous formons soudainement le projet de lui constituer une garde et de défendre sa demeure contre l'ennemi qui s'avançait... Pauvres enfants !..... il s'agissait de bien autre chose que de défendre notre professeur..... C'était notre malheureux pays, c'était notre France, notre mère qu'il fallait défendre, et qu'y pouvions-nous, hélas !

Ainsi, c'en était fait ; l'Empire était tombé et la Restauration proclamée.....

Quand une dynastie a fait son œuvre, quand la force des choses a marqué l'heure fatale à laquelle elle doit disparaître, ce ne sont pas ses fautes, comme on le croit, qui la tuent, c'est la force des choses. Elle meurt parce qu'elle doit mourir, parce que son heure était venue. Quand la condamnation a été prononcée, on peut obtenir un sursis, jamais la grâce. La Restauration fut un sursis.

Enfant de la Révolution, témoin des excès de la terreur, Révoil avait accepté avec bonheur le gouvernement impérial qui avait été salué par lui comme on salue l'arc-

Digitized by Google

en-ciel qui annonce la fin de l'orage. Il avait servi ce gouvernement avec fidélité, son pinceau avait même glorifié le premier consul, dans une de ses principales compositions dont je parlerai bientôt. Son âme droite et honnête ne lui aurait pas permis de prêter son concours, quelque peu politique qu'il fût, à un gouvernement dont il aurait été l'ennemi. Les malheurs de l'Empereur, si intimement mêlés aux malheurs de la France, l'avaient ému, et l'invasion étrangère l'avait profondément attristé; ses ennemis ont voulu faire croire le contraire; nous qui avons été témoin de sa consternation, nous avons le droit de dire que c'était là une calomnie.

Révoil, royaliste par instinct, par tempérament, par nature, par réaction contre la terreur, avait, tout en déplorant les malheurs de l'Empire et de la France, applaudi au retour des Bourbons, retour avec lequel son imagination chevaleresque voyait renaître les anciennes et glorieuses traditions, objet de ses plus chères études. Pour lui, l'Empire avait été un mariage de reconnaissance et de raison, la Restauration fut un mariage d'amour et d'imagination. Ami de Ballanche, de Châteaubriand, de Ducis, de Chantelauze et de la plupart des anciennes illustrations de cette époque, son opinion politique dut s'en ressentir.

Quoi qu'il en soit, les choses, malgré le changement survenu dans le gouvernement de la France, étaient restées les mêmes pour nous, et les événements politiques n'avaient ralenti ni nos études ni les efforts constants que faisait notre maître pour leur donner l'impulsion désirable. Ces efforts ne furent pas perdus. Onze des élèves de Révoil furent admis à la grande Exposition de 1819 et y furent remarqués non seulement par le public, mais encore par le Roi qui leur adressa les paroles les plus flatteuses, et, l'un d'eux obtint une des grandes médailles de l'exposition,

Digitized by Google

avec l'assurance d'être le peintre du duc de Berry (1).

Cet âge d'or pour nous dura peu, Louvel d'abord, puis les journées de juillet y eurent bientôt mis fin.

Les manifestations d'attachement que Révoil avait prodiguées à la branche aînée lui firent penser qu'il devait se retirer et, trois jours après la catastrophe qui venait de briser tous ses rêves et toutes ses affections, il partait avec toute sa famille pour la Provence et abandonnait son école et ses chers élèves. C'est ainsi qu'il a été perdu pour nous. Son emploi pourtant n'avait rien de politique ; il aurait pu, je le suppose du moins, continuer ses fonctions et, je ne pense pas que le nouveau gouvernement eût songé à venir l'y troubler. Néanmoins, soit conviction, soit crainte, il ne crut pas pouvoir s'y maintenir.

Quelques années après, Révoil, sans fortune ni ressource d'aucune sorte, abandonné de tous, alla se confiner dans un grenier de la rue de Seine, à Paris, où il me fut permis d'aller l'embrasser et de mêler mes larmes à celles que lui arrachaient de tristes et décevantes ingratitudes : « *Sois peintre, mon ami, et rien autre*, me dit-il alors ; *un peintre ne doit jamais se mêler de la politique, comme j'ai eu le tort de le faire*. Les vainqueurs le poursuivent, les vaincus l'oublient et le malheur seul le visite. »

Louis-Philippe avait bien songé à donner à Révoil la place de conservateur des dessins du musée du Louvre, mais les bureaux surent paralyser les bonnes intentions du souverain.

Je vous ai parlé de l'homme et du professeur, il me reste maintenant, Messieurs, à vous parler du peintre.

Révoil, je vous l'ai dit, était de l'Ecole de David ; Raphaël était son maître de prédilection, et tous ses efforts tendaient

(1) C'est à Michel Genod que fut décernée la grande médaille d'or. (*Note du secrétaire général.*)

Digitized by Google

à se rapprocher de cette manière grande et sublime qui caractérise ce prince de la peinture. Sa vaste imagination embrassait tous les genres, depuis la grande peinture religieuse, jusqu'aux gracieuses conceptions du moyen-âge. Il avait aussi une prédilection prononcée pour l'école hollandaise dont il enviait la couleur vraie et le rare fini, qualités qu'il a su faire passer dans quelques-unes de ses œuvres, en y joignant plus de sévérité dans le dessin et plus de dignité dans la composition.

La première œuvre capitale de Révoil lui fut inspirée par la reconnaissance. Elle consistait dans un tableau qui représentait : *Bonaparte relevant la ville de Lyon de ses ruines*. On y voyait le premier Consul arrivant dans notre cité, suivi de génies pleins de vie et de fraîcheur, personnifiant l'industrie, le commerce et les arts. Il tend la main à une femme dont la figure est empreinte de cette douce et touchante majesté que le malheur seul sait donner. Cette femme, pâle et les yeux flétris par les larmes, porte une couronne murale; elle est tristement appuyée sur un lion blessé qui lèche ses membres déchirés, et se trouve entourée d'une foule de petits génies maigres et languissants, qui tiennent des instruments de travail brisés, et entourent la statue mutilée du commerce. A l'aspect du héros, tous les bras sont tendus vers lui, et ces figures amaigries semblent reprendre la vie et sourire à l'espérance.

Ce remarquable tableau avait été commandé à Révoil, sur un dessin de lui, qui fut présenté à M. de Verninac, alors préfet, et approuvé par le ministre qui se trouvait dans ce moment à Lyon. Cette toile fut mise au musée de la ville, d'où elle a été enlevée et détruite en 1814, au retour des Bourbons..... Etrange aberration des partis ! triste politique dont l'histoire, ce grand registre de l'état civil des peuples, ne tarde pas à faire justice, en rendant à chaque

Digitized by Google

époque sa physionomie, à chaque chose son nom, à chaque homme ses actes. La République, en brisant la statue de Louis XIV, a-t-elle pu empêcher le retour de Louis XVIII? en renversant celle de Napoléon Ier, la Restauration a-t-elle empêché le retour de Napoléon III? Triste et puéril ostracisme, que les progrès de la raison finiront, il faut l'espérer, par proscrire à jamais! On comprend qu'on se venge sur un homme, on ne comprend pas qu'on se venge sur une statue de marbre ou de bronze! Quand un peuple se donne un nouveau gouvernement, il ne stipule que pour l'avenir; le passé ne lui appartient plus; les monuments qu'il a élevés sont les pages de son histoire qu'on ne peut pas plus supprimer qu'on ne peut supprimer le temps dont elle est l'image.

C'est bientôt après avoir achevé cette page, que Révoil entreprit son fameux tableau de l'*Anneau de Charles-Quint*, véritable chef-d'œuvre de composition et d'exécution.

Charles-Quint, pour apaiser plus promptement une révolte des Gantais, avait demandé à François Ier la permission de traverser ses États, oubliant peut-être que le roi qu'il avait retenu captif à Madrid pourrait bien profiter de cette occasion pour prendre sa revanche. C'est à ce propos, dit-on, que Triboulet, le fou du roi, se hâta d'inscrire le nom de Charles-Quint sur sa liste des fous; ce que le roi apprenant, lui dit : « Et si je le laissais passer? — Si vous le laissiez partir, j'effacerais son nom de ma liste, et j'y inscrirais le vôtre à sa place. » François Ier rit, mais n'en tint pas moins sa parole. Toutefois Charles-Quint, qui était peut-être de l'avis de Triboulet, était moins rassuré qu'il ne voulait le paraître; aussi songea-t-il à s'assurer l'appui de la duchesse d'Etampes, la maîtresse du roi. C'est dans ce but, que, lors de son entrevue avec François Ier, il laissa, sur sa table, en feignant de l'oublier, un magnifique anneau, pensant bien

Digitized by Google

qu'il serait bientôt au doigt de la duchesse d'Etampes.

Le peintre, inspiré de cette pensée, a choisi le moment où toute la cour est rassemblée ; les deux souverains sont en présence ; la duchesse d'Etampes, accompagnée de ses dames d'honneur, arrive et présente à l'empereur, pour le lui restituer, l'anneau oublié. « Il est en trop belles mains, réplique gracieusement le monarque, pour ne pas l'y laisser » et l'anneau protecteur reste aux mains de la duchesse.

L'Empereur Napoléon, en faisant l'acquisition de ce tableau, dit au peintre : *A défaut de François premier, c'est moi qui vais faire Charles-Quint prisonnier !*

Plus tard et sous la Restauration, Révoil fit son tableau de la *Convalescence de Bayard.*

Le chevalier sans peur et sans reproche est étendu sur un lit de repos ; son loyal serviteur agite sur sa tête un évantail en plumes de paon, la femme de son hôte file près de lui, et ses jeunes filles, que plus tard Bayard devait doter, essayent de le distraire en chantant et en s'accompagnant d'un théorbe. Ce tableau, dont l'effet est ravissant, a fait longtemps partie du musée du Luxembourg, ainsi que celui de l'*Anneau de Charles-Quint.*

C'est à peu près à la même époque qu'il donna son charmant tableau représentant Henri IV, jouant avec ses enfants, et qu'il fut décoré de la croix de la Légion-d'honneur.

Bientôt après, Révoil fit sa *Jeanne d'Arc en prison.* L'héroïne est assise sur une pierre d'où s'échappent des chaînes, rivées à ses jambes ; elle est entourée de ses bourreaux et leur dit avec véhémence : « Vous n'aurez jamais le royaume de France, fussiez-vous cent mille Godon. » Ce tableau est d'une rare perfection et digne à tous égards de ce maître regretté.

Révoil faisait aussi de charmants dessins à l'aquarelle, au lavis. L'un des plus remarquables était le *Rachat des escla-*

Digitized by Google

ves par les Pères de la Merci. Ce dessin de grande dimension, était d'une composition magnifique et d'un caractère dramatique et touchant. Les bons Pères entourent de pauvres captifs chrétiens, ils les délivrent de leurs chaînes et de leurs haillons, ils les embrassent avec cet amour qui n'a de nom que dans la religion chrétienne, tandis que les infidèles comptent l'argent qu'ils ont reçu en échange. L'auteur avait commencé sur ce sujet un tableau à l'huile qui n'a jamais été achevé.

Révoil s'alarmait, dans l'intérêt de l'art, des envahissements de ce qui a été appelé improprement peut-être l'école romantique; ses craintes étaient fondées. La littérature moderne avait secoué le joug de la règle, il était difficile que la peinture, qui en est le reflet et l'image, n'en fît pas autant. Le romantisme qui, sous la main des maîtres, avait ses beautés et sa grandeur, a été, pour la foule des imitateurs, l'intronisation dans le domaine des arts du régime de la liberté, entendue en ce sens que chacun avait le droit de ne suivre d'autres règles que celles de sa fantaisie et les caprices de son imagination. Les lois de la nature et du goût sont un assujétissement comme un autre; et, la médiocrité trouve plus commode de s'en affranchir que de s'y soumettre. Il faut avouer, il est vrai, que l'œuvre de l'artiste est difficile et sa mission remplie d'écueils. La pensée est plus rebelle au pinceau qu'à la plume, et le peintre pour l'exprimer est obligé d'employer des nuances plus délicates et plus mystérieuses. Incarnée et pour ainsi dire noyée dans la forme, il n'est pas facile de l'en dégager vive et saillante, et ce n'est qu'à force de génie que l'artiste y réussit.

L'art, à vrai dire, est la poésie de la poésie, et il exige que l'artiste soit plus poète que le poète, parce que son œuvre supporte moins la médiocrité, et ne rencontre que des juges exercés. En peinture, il n'y a pas de juste milieu :

Digitized by Google

chef-d'œuvre ou rien ! C'est pour s'épargner la peine de vaincre ces difficultés que l'école régnante a métamorphosé l'art et l'a façonné à sa mesure. Et comment aurait-il pu en être autrement ? Une génération qui en était arrivée à traiter comme on sait ses maîtres en l'art d'écrire, ne pouvait manquer d'en faire autant, à l'égard des maîtres en l'art de peindre ; impuissante à les imiter, elle a essayé de les détrôner. De la liberté de dire ce qu'on veut, elle a tout naturellement dû conclure à la liberté de peindre comme on veut. De là la contemption des maîtres et le mépris de la règle. Il en est résulté que, pour quelques œuvres empreintes d'un véritable génie, on s'est vu inondé d'une foule de productions déplorables. En effet, le génie de la liberté, telle que l'entendent certaines gens, n'est pas, il faut bien le dire, le génie de l'art, dont la démocratie ne fut jamais l'âge d'or. La peinture est une langue, mais c'est la langue des salons, ce n'est pas la langue de la foule ; le contraire a été dit, je le sais, mais que ne dit-on pas, et quel est le paradoxe qui n'ait eu cours ? On peint bien des chaumières et des scènes populaires, mais c'est pour en orner les palais.

La peinture est donc en état réel de dégénération. Cherchez, dans les œuvres du jour, cette manière large, noble et magistrale de la peinture des grands siècles, vous ne la trouverez nulle part, à quelques rares exceptions près. Alors la peinture parlait beaucoup plus à l'âme qu'aux sens, aujourd'hui elle parle beaucoup plus aux sens qu'à l'âme ; et si quelques peintres, au contraire, vouent leur pinceau à la peinture morale, ils tombent dans l'excès opposé, et se perdent dans les nuages d'un mysticisme métaphysique qui rend leur pensée inintelligible. Jamais on ne fit plus, mais jamais peut-être aussi on ne fit moins bien. Les bons crûs ne sont pas si fertiles ; la quantité ne s'obtient qu'aux dépens de la qualité ; c'est une loi de nature. Nos expositions brillent

Digitized by Google

par le nombre, mais où sont les chefs-d'œuvre ? Assurément les arts, aussi bien que les lettres, suivent le courant des idées. Chaque époque a et doit avoir son originalité propre, et, si elle imite, ce doit être en créant. On ne saurait peindre ou écrire aujourd'hui comme on le faisait dans les siècles de Périclès, d'Auguste, de Léon X et de Louis XIV. Mais si les arts doivent s'empreindre de la couleur locale et de l'esprit du temps, encore faut-il qu'ils respectent les éternelles lois du beau et du vrai qui émanent du ciel et qui sont immuables comme lui ; phares aériens placés au-dessus de la terre pour nous guider, comme le soleil pour nous éclairer, sans qu'il nous soit donné d'y rien changer ! Ce n'est pas ainsi que l'a généralement compris le vulgaire du clan romantique. Là, pour un adorateur du vrai Dieu, on se heurte contre cent adorateurs de Baal et la confusion des langues, qui règne dans les lettres et dans les esprits, s'introduit dans les arts qui, eux aussi, ont leur tour de Babel. Pour ces derniers, l'excentricité, c'est l'originalité ; la règle c'est le caprice d'une imagination plus ou moins déréglée. Leur nature à eux, ce n'est pas la nature vraie ; c'est une nature de convention, une œuvre de leur imagination ; ils veulent faire mieux et plus beau que Dieu ! Qui sait peut-être !....

Révoil attribuait en grande partie cet état de choses à l'esprit de coterie qui a remplacé l'esprit d'école et à la critique telle qu'elle se pratiquait alors. Pour être impartiale, polie et bienveillante, la critique en serait-elle moins digne et moins utile ? Elle doit aiguillonner le talent et enlever à la médiocrité ses illusions, cela n'est pas douteux ; mais si elle s'exerçait comme je l'ai entendu exercer ici même, Messieurs, dans le remarquable rapport qui vous a été fait sur le concours ouvert à propos de l'annexion de la Savoie à la France, elle ne ferait pas moins de bien à l'art, et ferait beaucoup moins de mal aux artistes.

Digitized by Google

La foule aime les jugements tout faits, la critique parle, la foule ratifie et tout est dit : l'artiste se trouve ainsi jugé et exécuté sans avoir été entendu ! Et c'est ainsi qu'on tue quelquefois dans leur maturité, quelquefois dans leur déclin, les Gilbert, les Nourrit, les Léopold Robert et les Gros.

Les artistes comptent à Lyon de nombreux protecteurs; la Société des Amis des Arts, qui y a été fondée, en est une preuve ; cette Société, composée d'hommes éminents à tous égards, a droit à toute notre reconnaissance, car ses efforts nous viennent en aide et ont contribué puissamment à entretenir à Lyon le goût des beaux arts. Qu'elle en soit deux fois bénie ! Quant à notre École, la vigoureuse et intelligente impulsion que lui avait imprimée Révoil a été dignement continuée par son élève Bonnefond, notre bien-aimé et si regretté confrère. L'industrie lyonnaise, l'une des plus grandes gloires et des plus grandes richesses de la France, a-t-elle suffisamment compris que c'est à ces maîtres et à quelques professeurs ignorés qu'elle en est redevable ? En effet, la fabrique de Lyon, ce sont ses dessinateurs, et ses dessinateurs ce sont nos élèves. Cette gloire, Messieurs, cette richesse nous sont disputées avec acharnement par l'étranger; mais nous les défendrons avec un courage et une persévérance qui ne se lasseront pas. Dans une de vos solemnités récentes notre regretté confrère Saint-Jean appelait toute votre attention sur les efforts incessants que font nos rivaux. Il vous disait que l'Angleterre multipliait incessamment ses écoles de dessin et s'appliquait à nous enlever nos meilleurs maîtres, nos meilleurs dessinateurs. Ce cri d'alarme ne sera perdu ni pour notre ville, ni pour les hommes éminents de sa fabrique, ni pour celui à qui a été confiée la haute mission de veiller à sa garde et à ses destinées. Nul ne s'endormira ni ne se découragera en

Digitized by Google

présence du danger, et, tous, au contraire, redoubleront d'efforts et de soins pour maintenir sur la tête de notre belle cité la couronne qui lui a été décernée. Je vous demande en son nom, Messieurs, un souvenir pieux et reconnaissant pour Révoil, qui, l'un des premiers, contribua à la faire ce qu'elle est et sera toujours la reine de l'industrie, et je serais heureux qu'il vous parût convenable de demander que le buste de Révoil fût ajouté à ceux des Lyonnais dignes de mémoire qui ont honoré et servi notre ville.

Digitized by Google

HISTOIRE

DU

BEAUJOLAIS AU XIIe SIÈCLE

§ Ier.

APERÇU GÉNÉRAL.

Le onzième siècle appartenait plus à la légende qu'à l'histoire; le douzième appartient plus à l'histoire qu'à la légende.

Au onzième siècle, les origines douteuses, les généalogies suspectes, la confusion dans les noms et dans les dates; au douzième, la famille assise et reconnue, la certitude au lieu de l'hypothèse, un terrain solide où l'histoire marche d'un pas assuré.

Le onzième siècle, c'est le crépuscule du matin, l'heure où la nature indécise flotte entre le jour et la nuit; le douzième, c'est le lever du soleil.

Le onzième est l'époque du travail mystérieux de l'enfantement; le douzième c'est la jeunesse débordant d'une sève exubérante et féconde.

Au onzième, la lutte inconnue avec le feudataire primitif; au douzième la souveraineté éclatante et sans conteste, l'indépendance politique hautement affichée, — sauf le roi de France.

Cette période créatrice offre entre le petit Etat des sires de Beaujeu et le petit Etat des rois de France un rapprochement

Digitized by Google

des plus remarquables. Trois souverains là comme ici, la remplissent tout entière. A Paris, Louis VI, Louis VII et Philippe-Auguste; à Beaujeu, Guichard, Humbert-le-Vieux, Humbert-le-Jeune. Les deux premiers dans les deux familles règnent pendant près de quatre-vingts ans. Le premier de chacune des deux expire en 1137; le second va de cette date à 1180 (à peu près). Chacun d'eux agit vivement sur la destinée des autres. Guichard eut pour épouse une jeune fille qui avait été fiancée à Louis VI; Humbert-le-Vieux eut des rapports quelquefois hostiles, le plus souvent amicaux avec Louis VII; Humbert-le-Jeune fut réprimé par Philippe-Auguste. Pendant que les rois de France mettaient leur royauté hors de page, les sires de Beaujeu affermissaient et fondaient définitivement leur maison féodale. L'une des deux familles devait avoir des destinées autrement glorieuses et retentissantes; mais l'autre présente un caractère remarquable; elle naît et meurt avec son principe. Sortie des décombres de la société avec la féodalité naissante, elle disparaît avec la féodalité à la fin du quatorzième siècle. Elle en représente fidèlement l'esprit et en subit toutes les phases.

Le douzième siècle, en Beaujolais, voit l'épanouissement des forces lentement amassées pendant je ne sais combien d'années de préparation laborieuse. Cet épanouissement éclate par des fondations sans nombre : fondation du prieuré de Grammont, de l'abbaye de Joug-Dieu, de Beaujeu et de son église, résurrection de Belleville, fondation de l'abbaye, fondation de Thizy, fondation de Villefranche. Sur cette terre fraîchement baptisée d'un nom inconnu la veille, un souffle régénérateur multiplie les cités autour desquelles rayonneront le mouvement et la vie.

Les deux premiers sires de cette époque, Guichard et Humbert, son fils, sont deux hommes d'une personnalité énergique. L'homme jouait un grand rôle dans la société du

Digitized by Google

moyen-âge, fondée sur l'individualisme ; là surtout on pouvait dire : tant vaut l'homme, tant vaut la terre. A l'intelligente opiniâtreté de ses sires, le Beaujolais dut d'être compté au nombre des grands fiefs de la Couronne. Il est étonnant que les chroniques aient donné le surnom de *Grand* au Guichard du quatorzième siècle, bien inférieur à son aïeul du douzième.

Ce dernier, singulièrement perspicace et rusé, semble avoir prévu le résultat final des lointaines migrations des croisades. Lui, habile, resta dans ses domaines. Il ne prit aucune part à l'ébranlement général de 1095 ; il laissa partir ses voisins; au besoin, il les encouragea, les aidant de ses deniers. La voix de Pierre l'Ermite ne put l'arracher de son castel.

Ce castel était toute sa force. Aucun centre de population agglomérée dans cette étendue indécise qu'il appelait *ses états*. Thizy ne consistait qu'en quelques maisons abritées sous les murs d'un prieuré de Cluny ; Villefranche n'était pas encore; la vieille Lunna des étapes romaines, notre Belleville actuel, vingt fois ravagée par le fer et le feu des invasions du Nord et du Sud, n'était qu'un monceau de ruines, Beaujeu, une mare liquide. Le château, dont j'ai raconté l'origine, contenait dans son vaste périmètre la famille, les chevaliers du sire et le Chapitre créé par ses aïeux. Sous la protection des tours crénelées, quelques chétives habitations de serfs s'éparpillaient sur les flancs raides de Pierre-Aiguë.

La campagne du Beaujolais semée çà et là de châteaux et maisons-fortes, de monastères et prieurés, n'offrait qu'un panorama sauvage où du sein des bois surgissait le front d'une forteresse, et où, moines et soldats, armés les uns et les autres, souvent les uns contre les autres, se disputaient une ombre d'autorité.

L'agriculture méprisée et impuissante, l'industrie nulle, le

Digitized by Google

commerce nul, de quoi vivait donc l'orgueilleux baron qui s'intitulait sire de Beaujeu? Il vivait-lui et les siens des redevances arrachées au travail ingrat des serfs et colons, du tribut payé par quelques rares propriétaires restés libres, et, il faut bien le dire, du pillage des riches abbayes voisines, de la guerre avec les seigneurs des environs, du rançonnement des voyageurs et du détroussement des marchands.

Au douzième siècle s'opère une transformation complète. Bourgs et villes sortent du sol. Le commerce et l'industrie y naissent et prospèrent. Ces centres de population exercent autour d'eux une influence favorable à l'agriculture. La population augmente. La puissance et la richesse du pays en sont décuplées,

Ce mouvement ascendant d'où sortira la civilisation moderne débute par une révolution territoriale : la propriété se féodalise, l'alleu se change en fief.

Je m'explique.

L'*alleu* était la terre indépendante, libre, la terre sans seigneur, en dehors de la féodalité; le propriétaire, les charges de l'Etat acquittées, ne devait rien à personne, n'était soumis à aucune sujétion. Le *fief* était la terre dépendante, asservie, inféodée ; le propriétaire du fief était lié vis à vis de son seigneur à qui il devait hommage, fidélité, service à la guerre, etc. A l'époque où nous sommes arrivés, nous voyons en Beaujolais et autour du Beaujolais les propriétaires d'alleux se faire volontairement les feudataires du sire de Beaujeu, ses hommes liges. Pourquoi cette transformation ? Pourquoi se jettent-ils sous le joug féodal? Pourquoi la terre libre abdique-t-elle sa liberté? Parce que les pouvoirs publics anéantis ne la protégeaient plus et qu'elle n'était pas assez forte pour se protéger elle-même. Dans sa perplexité, elle se tourne vers le seigneur voisin le plus proche et le plus capable de la défendre. Elle demande sa protection moyennant cer-

Digitized by Google

tains engagements dont le plus sérieux était le service militaire. En un mot, elle abdique son indépendance pour conserver sa sécurité.

C'était là une modification considérable, non seulement dans la nature de la propriété, mais encore dans la condition sociale du propriétaire.

Ce fait eut une immense portée en généralisant la féodalité. Notre histoire en contient nombre d'exemples. Je n'en citerai que trois pour le moment ; les autres viendront en traitant des accroissements territoriaux.

Au temps de Guichard, le château de Montmerle appartenait à une famille puissante, dite des Enchaînés. Le chef de cette famille s'appelait Robert, il était lié avec Guichard. On le trouve à plusieurs reprises témoin dans les actes passés par le sire de Beaujeu, notamment loin de l'acquisition de Cenves. Robert l'Enchaîné entreprit le voyage de la Terre-Sainte. Sa femme, saisie comme lui du saint délire, voulut l'accompagner. Mais l'argent manquait. Guichard de Beaujeu, dont les richesses faisaient bruit, fut prié de se rendre à Montmerle. L'occasion était de celles qu'on ne laisse pas échapper. Montmerle, pittoresquement situé sur une légère éminence aux bords de la Saône, presque en face de Belleville, est une porte des Dombes. L'affaire fut tôt conclue. Elle se fit comme toutes celles du même genre. Robert céda au sire de Beaujeu son château de Montmerle, toutes ses possessions en *alleu*, soit à Montmerle, soit à Châtillon et au château de Châtillon. La femme consentit La donation faite, Guichard remit en fief, à charge d'hommage, les domaines qui venaient de lui être cédés, aux trois fils de Robert, Guillaume, Bertrand et Bérard.

Cet acte important fut passé à Montmerle, les jour et fête des martyrs Fabien et Sébastien (1120), en présence de Durand des Étoux, Étienne de Marchampt, Étienne de

Digitized by Google

Franchelcins, Pons de Montbon, témoins du sire de Beaujeu ; de Hugues de Garnerans et Aymond, son fils, Hugues de Miserieu, Guichard de Miserieu et Artaud, son frère, témoins de Robert l'Enchaîné.

Le lendemain de l'acte, toute la famille, père, mère, fils, partirent pour Jérusalem.

Bien entendu que le seigneur suzerain devenait propriétaire du fief à l'extinction de la famille vassale. Or, il y avait gros à parier que ces croisés sans expérience resteraient au voyage. Fussent-ils revenus, l'affaire était toujours excellente pour le sire de Beaujeu ; de propriétaires d'une terre libre, les Enchaînés étaient descendus au rang d'hommes liges de Guichard. Mais les Enchaînés ne revinrent pas, ou si l'un d'eux revint, ce qui est douteux, il ne fit pas souche et vécut peu; car nous voyons presque aussitôt les sires de Beaujeu agir comme propriétaires de tous les lieux cédés à Guichard. Ce résultat était d'autant plus flatteur que la terre de Montmerle, comme celles de Villars, de Baugé, de Châtillon, etc., ne devait hommage à aucun prince voisin et relevait de l'Empire d'une manière purement illusoire (1).

Sous Humbert-le-Vieux, un fait de même nature : Guichard, qualifié frère de Milon, donne à Humbert, sire de Beaujeu, la terre de Limans (aujourd'hui Limas), terre située sur les confins du Lyonnais, au lieu où doit s'élever Villefranche. Il la lui donne en *alleu*, et immédiatement la reprend en fief à charge d'hommage, à la condition que si le cédant vient à mourir sans héritiers légitimes, la terre de Limans demeurera incorporée au domaine des seigneurs de Beaujeu (2). L'acte de cette cession se trouve aux *preuves*,

(1) Louvet, *Histoire manuscrite*, quatrième partie, chap. V, page 7. — La Teyssonnière, *Recherches hist. sur le dép. de l'Ain*, deuxième volume, p. 93 et 58.

(2) Louvet, *Hist. man.*, quatrième partie, chap. VI.

Digitized by Google

dit Louvet. Malheureusement les preuves de l'histoire de Louvet ont été perdues à notre grand préjudice.

Sous Humbert le Jeune, entre plusieurs actes du même genre, je citerai celui de la dame d'Ailly. Cette dame cède au sire de Beaujeu en *alleu* le château d'Ailly, situé dans la paroisse de Parigny, près de Roanne. Elle le cède avec le consentement de ses héritiers, qui le reprennent immédiatement en fief d'Humbert de Beaujeu à qui ils en font hommage (1).

Ces trois exemples, pris à trois époques éloignées, dans le cours du douzième siècle et sous trois seigneurs différents, prouvent à la fois l'ascendant croissant de la maison de Beaujeu et l'irrésistible courant qui précipitait dans le système féodal les propriétaires restés jusque-là indépendants. Néanmoins les alleux ne disparurent pas tous. Il en est qui traversèrent la féodalité. Louvet cite un dénombrement rendu en 1540, à Saint-Jean de Turigneu, en Dombes, lors duquel le propriétaire, Gabriel Bozan, prétendait posséder en *franc alleu*, le bois appelé bois Dumont.

§ II.

SIRES DE BEAUJEU AU DOUZIÈME SIÈCLE.

Guichard, époux de Luciane de Rochefort, 1100-1137. — Humbert-le-Vieux, fondateur de l'abbaye de Belleville, 1137-1192. — Humbert-le-Jeune, fondateur de Villefranche, parallèlement avec son père pendant plusieurs années, 1179-1189.

Une observation préliminaire est nécessaire.

Il ne faut pas accorder aux dates une inflexibilité rigoureuse. On s'accorde généralement à placer l'avènement de Guichard à l'an 1100. Cependant on cite un acte d'Humbert,

(1) Louvet, *Histoire man.*, quatrième partie, chap VII.

Digitized by Google

son père, en 1101. Il figure comme témoin dans une donation faite par Hugues, archevêque de Lyon à l'abbaye de Savigny (1). La mort de Guichard est fixée à 1137. Pourtant depuis quelques années il avait cédé l'administration de ses domaines à son fils Humbert, si bien que l'on pourrait trouver des actes souscrits par Humbert, en qualité de sire de Beaujeu avant 1137, ce qui n'infirmerait en rien cependant la réalité des dates. Tout cela tient à ce que, à l'imitation des premiers Capétiens, les sires de Beaujeu associaient de leur vivant leur fils aîné, le successeur présumé, à la seigneurie. Cette espèce de collaboration du père avec le fils, dans le gouvernement seigneurial, collaboration presque constante dans les premiers siècles ; n'a pas peu contribué à jeter beaucoup de confusion dans les tables généalogiques.

Cette observation est principalement applicable aux trois sires dont nous allons esquisser une courte biographie arrachée çà et là à l'aridité des documents.

Guichard, après 1107, épousa Luciane de Rochefort, fille de Guy Troussel, comte de Rochefort, sénéchal de France. Cette jeune femme avait été fiancée à Louis VI, dit le Gros. Trois années après les fiançailles, on découvrit que les fiancés étaient parents au degré prohibé et tout fut annulé.

Guichard succéda au roi de France.

J'ai peine à m'expliquer cette alliance.

Comment le chef obscur d'une baronnie inaperçue parvint-il à avoir pour femme celle qui avait été fiancée à Louis de France ? Comment put-il l'emporter sur des concurrents nécessairement nombreux et puissants ?

Ce bonheur a été attribué aux grandes qualités qui le distinguaient entre tous.

« Il était grand, généreux et esclave de sa parole, » dit

(1) Lamure, *Hist. des comtes de Forez. Paris*, 1860, 1er vol. p. 125. — Note. — No 819 du *Cartulaire de Savigny*.

Digitized by Google

M. de la Carelle (1) ; « brave, loyal et généreux à l'excès, » dit Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny; *Princeps famosissimus*, dit l'obituaire de Beaujeu. « Un des premiers seigneurs du royaume (3). »

« Les témoignages unanimes de sa valeur et de sa magnanimité qui devaient plus tard le placer au-dessus de ses ancêtres, avaient porté sa réputation au loin. On en parlait comme d'un prince capable des plus grands exploits et à qui par conséquent les plus grands honneurs étaient réservés, Luciane le savait; et, soit que ces considérations fussent de nature à déterminer son choix, soit que la personne de Guichard lui plut davantage, car il était bien fait de corps et de figure, elle n'hésita point à lui donner la préférence (2). »

Ces exagérations me sont suspectes. Où sont les preuves de cette grande valeur qui avait porté sa réputation au loin? Où les preuves de la magnanimité? Où celles de l'excessive générosité? Luciane de Rochefort, répudiée par anticipation en quelque sorte, était un parti que les grands feudataires, rivaux du roi, ses égaux en puissance alors, pouvaient regarder comme au-dessous d'eux. Le motif de parenté allégué pour la rupture du mariage projeté ne cachait-il rien autre chose? En un mot, Guichard fut-il le préféré ou le pis-aller? — Le doute est permis.

On ne peut prendre à la lettre les éloges ampoulés des vieilles pancartes et chroniques. Il est bon de se rappeler qu'il s'agit ici d'un homme qui fonda plusieurs prieurés, églises, abbayes, fit de grands biens à Cluny et finit par mourir au milieu des moines.

Ce qu'il y a de plus incontestable chez Guichard, c'est l'accroissement rapide de sa fortune et de sa puissance. A

(1) *Hist. du Beaujolais*, 1er vol., p. 60

(2) Bœuf, *Album du Lyonnais de* 1844, p. 235.

(3) *Hist. de Suger*, Paris, 1721, 1er vol. p. 109.

Digitized by Google

quoi l'attribuer? Ne serait-ce pas aux habiletés paternelles autant qu'à une politique sans scrupules? Au milieu des éloges qu'il lui décerne, Pierre-le-Vénérable le blâme de son ambition. Cette ambition, en certaines occasions ne dégénéra-t-elle point en cupidité? Les grands barons de ce siècle, ces héros bardés de fer et de foi, les vrais chevaliers des Croisades, ne restaient pas chez eux à entasser domaines sur domaines. On sait où ils allaient combattre, pourquoi et comment ils mouraient. Ils ne s'enrichissaient pas aux dépens des serviteurs de Dieu, des fanatiques de la Croix. Mais à côté de ces preux il y avait une race de seigneurs, aussi braves peut-être, mais plus habiles; moins fervents, mais plus politiques. Ceux-là se moquant de la folle générosité des autres se sont élevés sur leurs ruines. Guichard fut des politiques. Il n'est dit nulle part que dans le cours d'une longue vie, au plus fort des Croisades, il ait été jamais pris de la sainte et héroïque folie de son siècle.

Ces observations faites, on doit reconnaître que son alliance, ses entreprises, ses succès en tout genre, voire même comme poète, ne peuvent s'expliquer que par des qualités peu communes. Sans tomber dans l'apothéose, il serait injuste de lui refuser une intelligence supérieure aidée par une volonté puissante.

La faveur royale ne fut pour rien dans sa fortune et cela se conçoit aisément.

Guy de Rochefort, père de Luciane avait été un des barons les plus remuants des environs de Paris; il avait contribué pour sa part à faire blanchir les cheveux du vieux Philippe Ier. Il était revenu de Jérusalem avec de grandes richesses (1), au rebours des autres qui s'y étaient ruinés. A son retour, Louis lui avait rendu la sénéchaussée, charge qu'il exerçait avant

(1) Henri Martin, *Hist. de France*, t. III, p. 210.

Digitized by Google

son départ, et s'était fiancé à sa fille ; tout cela par politique. En 1107, au concile de Troyes, Louis obtint du pape la dissolution d'un mariage qui n'avait point été consommé, vu la grande jeunesse de la fiancée (1). Guy ne fut point dupe du prétexte de parenté invoqué à cette occasion : il considéra la chose comme une injure et, avec la soumission habituelle des seigneurs de l'époque, se révolta incontinent. Il se ligua avec les barons voisins, ses vieux camarades de sédition, organisa coalitions sur coalitions et, pendant plusieurs années désola les alentours de Paris par une guerre interminable (2).

Il est logique de supposer que dans le cours de ces luttes intestines, Guichard de Beaujeu se lia avec Guy de Rochefort. Très-probablement il fut son allié ; la jeune délaissée fut le prix de ses exploits, la récompense de son courage ; c'est la seule explication naturelle de ce mariage lointain fort au-dessus des espérances dont Guichard pouvait se bercer.

Mais par cela même que Guichard fut l'ami, l'allié et enfin le gendre de Guy de Rochefort, il dut être l'ennemi de Louis-le-Gros. Bien que parent par sa femme, puisque parenté il y avait, il dut être complètement déshérité de ce qu'on appela depuis *la faveur royale*, fort peu de chose du reste à cette époque.

Si la faveur royale lui fit défaut, l'alliance avec Guy, la confraternité des champs de bataille avec les seigneurs alliés de Guy, *posèrent* le sire de Beaujeu dans le baronnage français. La petite seigneurie fut illustrée par les armes ; elle eut un nom ; elle compta. Ajoutez à cela que les richesses de Guy durent contribuer au rapide développement des accroissements territoriaux dont nous aurons à parler.

Ces richesses ne suffisaient pas toujours. On le voit em-

(1) Henri Martin, *Hist. de France*, t. III, p. 212.

(2) Henri Martin, *Hist. de France*, t. III, p. 212, 214 et suiv.

Digitized by Google

prunter du Chapitre de Saint-Vincent-de-Mâcon. Voici l'acte de cet emprunt. Les stipulations méritent d'être rapportées :

« Que tous les fils de l'Eglise de Dieu présents et futurs sachent que le seigneur Guichard de Beaujeu et le seigneur Hugues, abbé, son frère germain, ont donné en gage aux Chanoines Maconnais du bienheureux Vincent, martyr, ce qu'ils possédaient à tort ou à droit au village d'Avenas, anciennement appelé Monastère de Peloge (*Pelogii*), savoir tous les usages, denrées, droits et actions (*consuetudines cibarias fiendas supercaptiones reclamationes et omnes occasiones*), et tout ce qu'ils possédaient au manse de Chatillon (*Castellione*) et au manse de Mont superbe, *cum forestaria præsidis*. Ils ont remis toutes ces choses sans exception et sans mauvaise intention avec tous appendices, tant les pacages que les sources et terres arables appartenant au manse pour XXX marcs d'argent très-pur (1), excepté cinq marcs qui proviennent d'Umbert, jusques à deux ans. (*Usque ad duos blados*, jusqu'à deux moissons).

« De telle manière qu'après deux ans, jusqu'à la fin du mois de mars, s'ils veulent se libérer, ils peuvent le faire. Et ainsi sera-t-il observé chaque année, Bernard, archidiacre, retenant avant et après le rachat, toute la part d'avoine revenant à Hugues de Beaujeu.

« Si le rachat n'est pas fait pendant la vie de Bernard, toutes les denrées seront comprises dans le même gage.

« Le seigneur Guichard promet au sujet de ce gage que lui et ses hommes observeront une paix constante. Pour garantir cette paix et possession paisible, il donne pour otages Durand de Margion (*Margiono*), Berard de Vernay, Etienne de Marchant, Durand des Etoux (*Stopis*), *Durannum præsi-*

(1) Représentant à peu près 1362 francs de notre monnaie en prenant le marc sur le pied de 45 fr. 40 cent.

Digitized by Google

dem. A cette condition que si l'un d'eux vient à mourir, ou se fait moine, ou est retenu en de longs voyages, les autres otages se rendront dans les XIII jours au château de Beaujeu jusqu'à la conclusion de l'affaire et n'en sortiront pas avant d'avoir notifié au doyen de Mâcon, au Chantre, ou aux archidiacres Bernard et Humbert ou autres à leur place, par qui il a été remplacé.

« De même si la possession du gage est troublée, dans les XIV jours de la notification, ils devront tous se rendre au château de Beaujeu et y rester en otages jusqu'à réparation (1117) (1). »

Philippe MICHAUD.

(1) V. Severt, *Episcopi Matisconenses*, p. 124. — Chavat, *Préface du Cartulaire de Saint-Vincent*.

(*La suite au prochain numéro*).

Digitized by Google

HUMBLE REQUÊTE

DES

OISEAUX INSECTIVORES

ADRESSÉE

A Messieurs qui font les lois ou ont charge
de les faire exécuter

Pour demander la réformation des abus de la chasse, dans l'intérêt de la destruction des insectes nuisibles.

(SUITE ET FIN.)

Les Romains de Constantinople, au lieu de se faire un rempart de leurs alliés et du vieil honneur romain, au lieu de marcher sur le Danube, s'étaient endormis dans les subtilités d'une vaine scolastique, pendant que toutes les portes de l'empire étaient enfoncées; et vous, au lieu de contracter une forte alliance, une alliance de principes avec nos familles d'insectivores contre nos ennemis communs, et de vous appuyer sur vos alliés naturels, vous nous avez fusillés, englués, pipés, pourchassés, traqués, enveloppés dans vos filets et engins, cloués, empaillés et mangés. Vous avez, en véritables dupes, travaillé pour vos ennemis et marché au rebours de tous vos intérêts. Encore, si vous aviez fait trève aux puérilités qui absorbaient pendant ce temps vos savants et vos hommes d'Etat, et aux subtilités qui se traitaient si éloquemment à la tribune aux harangues du Palais-Bourbon !

Mais, au lieu de suivre cette politique habile qui seule pouvait vous sauver, que faisiez-vous alors? Vous vous amusiez, les races futures le croiront-elles? à aligner sur vos routes des barres de fer parallèles, et à donner le souffle de

Digitized by Google

vie à des machines à vapeur, comme si l'huile de baleine ne devait pas bientôt manquer au jeu de vos machines, par la raison péremptoire que vos grandes pêches sont en bon train d'anéantir l'espèce. Les Barbares étaient à vos portes, dans vos vergers, dans vos vignes, dans vos moissons, et vous faisiez semblant d'armer contre l'Orient. Vous vouliez vous mesurer avec tout le monde, hors avec vos plus mortels ennemis. Les destructeurs de vos récoltes, sans distinction de races, arrivaient en foule pressée, et vous vous agitiez pour savoir qui des wighs ou des tories conduiraient les affaires du coq gaulois. Le Beaujolais et vos plus précieux vignobles de l'ouest et du midi étaient livrés sans défense aux redoutables pinces de la pyrale et du gribouri, et vous portiez étourdiment le fer et le feu jusqu'aux derniers confins du pays des Numides. Pendant que vos desserts étaient menacés, que le charançon dévorait vos blés, que la chenille déchiquetait outrageusement les feuilles de vos arbres, déshonorait vos bosquets et promenait sa hideuse robe sur vos roses et vos œillets, vous vous amusiez à faire faire vos portraits par le soleil. On vous a ouï parler d'arracher, en dépit d'Albion, les chrétiens de Damas au glaive des Turcs réunis aux Druses, et d'ériger en état libre Jérusalem, Alep, le Liban, l'Antiliban et toute la Syrie; vous menaciez le Musulman, et vos poires bon-chrétien tombaient sous le ver rongeur. Que dirons-nous encore? au lieu d'employer les moyens propres à assurer votre subsistance, on vous voit consacrer tout votre génie à perfectionner l'art de tuer les hommes; encore si cet art ne devait tourner que contre nos implacables ennemis, les chasseurs! Déjà vous avez inventé les bombes et les balles asphyxiantes, les canons rayés, les navires cuirassés ou blindés, armés ou non d'éperons perforateurs; et même nous avons ouï dire que vos savants consacrent leurs précieuses veilles à la recherche des moyens

Digitized by Google

de perfectionner cet art si judicieux, si plein d'avenir et si digne des respects des philanthropes de votre espèce, tant est profond l'aveuglement qui, en vous jetant dans des préoccupations insensées, vous ferme les yeux sur vos grands intérêts, qui sont en même temps les nôtres!

Convenez donc, nos savants maîtres, qu'en fait de subtilités et d'occupations nuisibles ou puériles et sans portée, au milieu des circonstances les plus graves, vous n'avez rien à reprocher aux docteurs du Bas-Empire (1).

IV.

Il est vrai que vous n'êtes pas tout à fait restés dans l'inaction : vous avez consulté vos docteurs à vous. Il faut le reconnaître ; ils se sont mis à l'œuvre avec toute l'ardeur et la compétence qu'on ne saurait leur contester. Ils ont fait de bons livres, de belles descriptions, de magnifiques dessins. Depuis la Monographie de la chenille du saule, rien de mieux n'avait paru. On sait aujourd'hui, grâce à M. Audouin, du Jardin-des-Plantes, à quoi s'en tenir sur les mœurs et les amours de la pyrale de nos divers départements vinicoles; on connaît sa vie, ses goûts, ses caprices, ses gîtes et ses métamorphoses, mieux qu'on n'a jamais connu l'histoire de Tamerlan, de Gengis et des flibustiers. Mais on n'a pas réduit d'un décillionième, nombre chéri des homœopathes, le chiffre effrayant des ennemis de vos fruits, de vos grains, de vos arbres, de vos fleurs et de vos légumes. On a échenillé, épluché la vigne, soit avant soit après la ponte, soit avant soit après l'éclosion ; et la larve rouleuse n'en a pas moins

(1) Le lecteur indulgent n'oubliera pas que nos insectivores jugent, avec leurs préjugés qui ne sont pas toujours les nôtres, et leur ignorance des choses qu'ils ont la prétention de juger, une civilisation qu'ils connaissent mal, qu'ils ont imparfaitement étudiée : c'est en vérité comme chez nous. (*Note de l'éditeur*).

Digitized by Google

continué à s'assurer une magnifique couche dans les replis agglutinés de la feuille de vigne. C'est que, ce qu'un voisin faisait à grand renfort de bras, un autre ne le faisait pas; et qu'il ne résultait de l'emploi de cette méthode incomplète que des émigrations fort peu profitables aux propriétaires zélés, jaloux de se mettre en règle avec les progrès de la science et les intimations du législateur. L'année suivante on n'y connaissait rien. Une seule opération restait à faire, la seule qui eût été pour longtemps, sinon pour toujours efficace, et dont le vieux Moscou a donné en grand le modèle trop mémorable. C'eût été de faire exécuter l'arrachement et la crémation simultanée et universelle de tous les plants de vigne d'une province entière. A ce compte-là, les œufs, les larves et phalènes, tout eût disparu à la fois comme par enchantement, sauf à recommencer dans un demi-siècle. Il est vrai que le succès de cette méthode moscovite eût singulièrement réduit nos moyens d'alimentation, à nous autres insectivores; mais nous sommes aujourd'hui si peu nombreux, nos besoins sont si restreints! Et d'ailleurs nous parlons dans la sincérité de nos convictions et n'hésitons pas à faire taire en votre faveur toute préoccupation d'intérêt personnel. Mais cet expédient rationnel, ce remède héroïque n'eût pas été, comme vous pensez bien, du goût de la plupart de vos petits tenanciers, qui ne sont pas ordinairement en mesure de sacrifier les jouissances du présent aux espérances de l'avenir. Il a donc fallu ne pas s'y arrêter et continuer à tourner avec vos savants dans le cercle vicieux de l'échenillage avant et après la ponte et l'éclosion. Tout cela n'a rien produit, et de riches provinces sont ainsi restées victimes d'un système scientifique incomplet. Des récoltes entières, des capitaux énormes ont été ravis à la fortune privée, et par conséquent à la fortune publique, malgré l'atténuation momentanée apportée au fléau par la méthode due

Digitized by Google

à l'heureuse inspiration de ce brave Raclet, dont le nom est resté cher à la province beaujolaise. Ont-ils songé seulement, vos savants, à appeler, au secours de leurs théories, le concours toujours si dévoué des petits oiseaux? C'eût été par trop simple : la science ne s'humilie pas ainsi. Une bonne loi sur la chasse eût été le complément d'une bonne loi sur l'échenillage. Mais la science s'est tue sur ce point, et le législateur aussi. Il ne viendra, nous l'espérons, à la pensée de personne qu'un sentiment de rivalité nous anime contre ces savants, qui n'ont rien trouvé de mieux que d'établir, à notre encontre, une concurrence par l'échenillage qu'ils ont conseillé. Car nous pouvons, sans trop de vanité, nous flatter que cette concurrence n'a rien qui doive nous effrayer, sûrs que nous serons toujours plus ardents à cette besogne que tous les conseils généraux, tous les comices agricoles, tous les savants et tous les vinicoles réunis. On nous rendra cette justice que nous n'avons pas, comme vos académiciens, besoin de jetons de présence pour nous exciter à la picorée.

C'est que là, voyez-vous, est notre mission. Ils ne peuvent ignorer, vos savants, que partout où la Providence a mis un animal, elle en a placé un autre tout auprès, destiné à lui faire une guerre plus ou moins active, et à prévenir sa trop grande multiplication. C'est ainsi que tôt ou tard vous verrez, dans le royaume de l'Inde, le Russe aux prises avec l'Anglais. C'est là une loi d'équilibre providentiel, tout aussi bien établie que les plus solides lois de Newton. Et cette autre loi quasi-newtonienne, qui rentre dans la première, et veut que toujours et partout le faible soit soumis aux appétits du plus fort! Demandez à la Pologne, aux îles Ioniennes, à Naples et aux Etats romains. Et voilà pourquoi, Messieurs, il nous paraîtrait tout à fait rationnel que vous nous laissassiez, ainsi que firent vos pères, le soin exclusif, ou au moins en concur-

Digitized by Google

rence, d'écheniller vos vignes et vos vergers. Faut-il, dans le XIXe siècle, vous apprendre cette chose là ?

Peut-être objecterez-vous que plusieurs d'entre vous ne se contentent pas d'insectes, et font entrer dans leur menu quotidien quelques poignées de vos grains les plus précieux, ainsi que font les moineaux, ou pierrots comme on les nomme dans la capitale des Gaules. Oui : la chose est incontestable. Mais qu'est-ce que cela, si l'on sauve vos récoltes des atteintes des insectes ? Tout au plus une dîme saladine pour l'extermination des infidèles. L'objection n'est donc pas sérieuse.

Une autre objection se présentera. On nous dira : l'échenillage suffit : une loi existe ; il ne s'agit que de la faire exécuter. Nous répondrons : l'échenillage ne suffit pas. Il n'aurait qu'un effet insuffisant, lors même que la loi qui le prescrit serait aussi ponctuellement exécutée qu'elle l'est négligemment. D'abord, l'échenillage des vignes, pour obtenir une efficacité même très-imparfaite, devrait être fait partout avec une simultanéité d'efforts absolue, afin de rendre impossibles les émigrations chez le voisin, desquelles nous vous avons parlé. Or, pour cette opération, il faut employer dans chaque exploitation un grand nombre de bras. Et comme, dans le concours de travaux que le besoin de simultanéité rend nécessaires partout à la fois, chaque exploitant ne peut disposer que des bras de sa propre famille, il en résulte partout des travaux incomplets et tout à fait insuffisants. A l'égard des forêts et des pays où se trouvent en grand nombre des arbres épars de haute futaie, l'échenillage se présente avec des difficultés insurmontables équivalentes à une impossibilité absolue. Restent les haies et les clôtures : ce n'est guère qu'à leur égard que la surveillance des gardes et des gendarmes, devenue plus active depuis quelques années quoique fortement contrariée par l'inaction de quelques

Digitized by Google

maires, peut paraître sur certains points passablement satisfaisante, du moins en ce qui concerne l'enlèvement des bourses qui recèlent la prochaine génération. Mais quelles mesures prendre contre la tactique habile de cette race de chenilles, qui dans l'hiver ne manifeste sa présence que par ces anneaux durs, granuleux et serrés, enroulés autour des branches, et qui restent inaccessibles aux investigations de la police rurale? Voilà donc l'échenillage, tel que vous pouvez l'avoir. Quels bons effets, dites-nous, a-t-il produit jusqu'à ce jour? Et encore, remarquez le bien, nous venons de supposer que tous les exploitateurs de vignes pratiquent l'échenillage, quoique avec des moyens insuffisants. Mais telle n'est pas la vérité. L'insuffisance reconnue des méthodes employées ne tarde pas à faire naître le découragement; et tel qui avait voulu tenter un premier effort non couronné par le succès, n'a pas tardé de guerre lasse à abandonner à la nature l'opération que la loi prescrit; à la nature, c'est-à-dire aux petits oiseaux auxquels vous faites pourtant une guerre de dupes si maladroite.

Il vous faut une autorité grave, irrécusable, à l'appui des théories dont nous nous faisons les apôtres; vous avez besoin de la sanction de l'expérience. Eh bien! cette expérience a été faite : elle a été décisive. Vous n'êtes pas sans connaître un homme, qui a fait un peu de bruit dans sa vie, ce *Frédéric II*, que la reconnaissance de sa nation et les horions qu'il distribua autour de lui pendant sept ans, firent surnommer *le Grand*. Ce grand homme, qui n'était pas tendre, comme chacun sait, aimait pourtant ses sujets et surtout les paysans. Or, un jour, il avisa que les Brandebourgeois décimés par la guerre étaient encore dévorés par les chenilles et les charançons; que, loin de pouvoir mettre de temps à autre sur leur table une maigre poule au pot, comme l'avait rêvé notre bon roi Henri, ils allaient tous mourir de faim, par

Digitized by Google

suite des dévastations toujours croissantes des lépidoptères et de leurs adhérents. Il avisa, disons-nous, le bon prince, que les abus de la chasse, en temps qu'elle s'attaque aux petites races d'oiseaux insectivores, étaient la cause première de la prodigieuse multiplication des insectes nuisibles qui surabondaient dans ses Etats. Que fit-il, le monarque, qui confondait dans une égale haine les charançons, les maltotiers et les courtisans? Il résolut de faire aux insectes nuisibles une guerre acharnée, à mort, une sorte de guerre de sept ans, non par lui ni par ses Brandebourgeois en personne, mais par les alliés qu'il sut habilement associer à sa politique administrative. Pour cela il ne consulta ni son gouvernement, ni ses ministres, ni son conseil d'État, ni ses savants, ni ses chambres, ni son sénat, ni ses conseillers de département, ni ses préfets. Il fit sa volonté despotique ; et, pour cette fois, il eut raison, car il obtint sans conteste ce qu'il avait sagement conçu et voulu. La chasse fut sévèrement prohibée pendant plusieurs années dans tous ses Etats, qui alors.... alors ne venaient pas confiner à la terre de France. Quelques paniers de moineaux furent apportés des provinces voisines comme corollaires de la loi. Enfin, les insectivores respirèrent et finirent par se multiplier comme les fruits, les légumes et les troupeaux sur la terre de Chanaan. Et il en fut si bel et si bien du concours reconnaissant de ces nouveaux alliés, que l'équilibre providentiel ne tarda pas à se rétablir, au préjudice des insectes nuisibles et en faveur de l'abondance des récoltes que les sages prévisions du roi étaient parvenues à ramener dans ses Etats.

Vous faut-il encore une autre autorité? Vous faut-il la sanction d'une autre expérience? la voici : Lorsque le Lyonnais Poivre mit le pied dans son gouvernement de Bourbon, il se trouva que des nuées de sauterelles venues de Madagascar, avaient mis l'île aux abois. Par son ordre quelques pai-

Digitized by Google

res de moineaux, ou martins comme on les appelait là bas, furent apportées des îles lointaines et placées sous l'égide d'une ordonnance de police coloniale. En peu de mois, le bon intendant fut récompensé de sa bonne action par la joie de voir ces couples se multiplier au gré de ses intelligentes prévisions. Bientôt les sauterelles disparurent, et l'île put respirer pendant quelques années. Mais le privilége eut le côté faible de tous les priviléges : les martins abusèrent de la protection.... absolument comme, en France, les maîtres de forges. Après avoir fait une Saint-Barthélemy des insectes nuisibles, ils se ruèrent sur les insectes utiles, sur ceux notamment dont les larves étaient chargées, par la loi de leur destinée, d'empêcher la trop grande multiplication du puceron qui s'attache aux cafiers. La justice du lieu fit, en règle, et suivant toutes les formes usitées en matière judiciaire ordinaire (1), le procès aux martins. Si bien qu'atteints et convaincus d'avoir mangé les bons insectes faisant fonction de gendarmes dans les cultures du café Bourbon, ils furent sévèrement proscrits et leur tête mise à prix avec ordre de leur courir sus. La race disparut, mais les sauterelles revinrent, et avec les sauterelles l'anéantissement des récoltes. Force fut donc, après huit ans d'expérience, de rappeler de l'exil les moineaux en levant l'édit de proscription. Bientôt, grâce à cette intelligente mesure, l'île Bourbon fut de nouveau sauvée de la disette. Vous voyez bien, nos maîtres, qu'il faut regarder à deux fois avant de proscrire la tête d'un seul moineau, malgré les torts incontestables qu'ils ont à l'endroit de vos céréales.

Ce que firent alors avec un si plein succès le grand Frédéric et le bon Poivre, pourquoi, dites-nous, ne le feriez-vous pas aujourd'hui ? Un essai serait-il si coûteux ? Et l'im-

(1) Ceci est littéralement historique. On jugea les martins comme s'il se fût agi de criminels ordinaires.

Digitized by Google

portance du résultat proposé ne devrait-il pas vous exciter à fendre, pour en sortir, l'ornière où vous vous êtes enfoncés ? Un essai ! mais cet essai, un de vos journaux vous l'apprend, se poursuit de nos jours dans des conditions sérieuses de l'autre côté de l'Atlantique. Des colons allemands, établis dans l'Amérique septentrionale, ont retrouvé dans leur nouvelle patrie le même fléau des insectes destructeurs, auquel ils avaient cru échaper en quittant le rivage d'Europe. Mais, hélas ! ils n'y ont pas retrouvé, par compensation, nos oiseaux insectivores fort rares dans le Nouveau-Monde. Qu'ont-ils fait ces hommes intelligents ? Ils ne se sont pas endormis comme vous dans une lâche inaction, et n'ont pas, ce qui est pire encore, tiré sur leurs auxiliaires. Ils se sont hâté d'attirer des pays d'Outre-Rhin de nombreuses familles de moineaux ; et à cette heure leurs intrépides alliés travaillent, avec la gaîté, la conscience et la prestesse que vous leur connaissez, à l'œuvre pour laquelle ils ont traversé les vastes mers. Croyez-le bien, hommes à préjugés, avant peu d'années, et grâce à ce puissant concours, ces heureux colons allemands verront, dans leur patrie d'adoption, l'équilibre providentiel se rétablir, et leurs greniers fléchir sous le poids des récoltes les plus abondantes.

V.

Mais, direz-vous encore, de même qu'il existe des lois sur l'échenillage, il existe aussi une législation sur la chasse. C'est vrai ; mais cette législation, longtemps impuissante, n'est pas exécutée avec la vigueur de volonté qui seule pourrait lui créer une sanction suffisante. Tout ce que vous avez eu de lois sur la matière avant l'an de grâce 1844, a été promulgué sous l'influence de préoccupations diverses, où n'entrait pour rien la velléité la plus légère de s'opposer à la des-

Digitized by Google

truction de l'espèce des oiseaux voués à la conservation de vos récoltes. Loin de là, votre législation semblait vouloir agir en sens inverse. C'était toujours une excessive tolérance que déguisait mal l'exigence de quelques formalités faciles à remplir, associée à une sanction pénale tout à fait sans valeur. D'une part, c'est une loi, celle de 1790, qui se préoccupe surtout du respect dû aux propriétés. D'autre part, c'est un décret impérial, celui de 1812, qui s'inquiète avant tout de régler l'exerciee du port d'armes. *La loi* ne faisait pas un médiocre contraste avec le régime des confiscations en masse qui suivit de près. *Le décret* trahissait les tendances du chef militaire, qui ne trouvait les armes bien placées qu'entre les mains de ses conscrits ou de ses grognards. Dans les temps modernes et avant 1844, vous n'avez eu sur la chasse rien autre que ces deux monuments législatifs et leurs corollaires. Or, ce qu'il vous importe d'avoir, ce qu'il est sage de demander, c'est une loi spécialement conçue dans la pensée sérieuse de favoriser la perpétuité de l'espèce des oiseaux inoffensifs et particulièrement de ceux qui travaillent à la conservation de vos récoltes avec un dévoûment digne d'un meilleur sort. Vous l'avez eue pourtant, au moins implicitement, cette loi, dans cette législatian du moyen-âge qui punissait la chasse des peines les plus exhorbitantes..... lorsque c'étaient les vilains qui s'y livraient. C'était à la vérité une pensée de privilége, non d'économie administrative, mais qui a droit à toute la reconnaissance de notre race et de la vôtre, parce qu'elle produisait obscurément ses fruits dans l'intérêt corrélatif de notre conservation et de la destruction des insectes nuisibles. D'ailleurs, la glèbe et les greniers seigneuriaux y gagnaient aussi, à la vérité, sans que personne songeât à nous en faire un mérite, et sans que nos états de service fussent nulle part mis à l'ordre du jour.

Pénétrés de cette insuffisance de votre législation, nous

Digitized by Google

avions confié à une Commission, toute entière choisie parmi toutes les petites races d'oiseaux, insectivores, ou vivant seulement de baies ou de grains, le soin d'élaborer et de vous soumettre un projet de loi, afin de simplifier votre besogne et d'abréger vos séances. Ce projet rédigé par Miss Linotte, notre plus forte tête, avait été discuté dans une assemblée générale. Chacun de nous y avait glissé son mot, son amendement et son sous-amendement, moyen infaillible comme chacun sait d'arriver à une rédaction claire et qui ne laisse aucune prise à l'esprit de chicane et aux doubles interprétations. Enfin une députation allait porter ce projet au palais Bourbon, lorsque parut la loi de 1844 sur la police de la chasse, Cette fois la pensée de vos législateurs avait failli se rencontrer avec la nôtre ; ils avaient entrevu, sinon atteint complètement, le but que nous nous étions proposé. La chasse aux filets avait été interdite; c'était une grosse affaire, un pas immense. Mais il restait d'autres engins menaçants qui nous plaçaient sous le coup d'appréhensions perpétuelles, destructives de la liberté d'esprit nécessaire pour remplir comme il eût convenu notre mission protectrice à l'endroit de vos récoltes. Notre sort n'en fut pas amélioré ; nous continuâmes à payer le tribut du sang à vos appétits carnassiers, et de leur côté les chenilles continuèrent à promener la dévastation dans vos plus riches domaines. Votre loi avait manqué son but et était devenue comme une boîte de Pandore, d'où devaient s'élancer des myriades de chasseurs qui se prirent à quitter les douceurs du foyer et à jeter au vent les outils de leurs professions, pour s'en aller comme *Marlbrough en guerre* et faire concurrence à vos damnés braconniers. Encore si l'échelle des peines avait été suffisante ! Mais quelle sanction pouvait apporter à votre loi l'insignifiance de vos amendes (1) ? Dans son travail préparatoire,

(1) En formulant les amendes dans vos anciennes lois, on a trop cédé à

Digitized by Google

notre comité avait posé en principe l'interdiction absolue de la chasse aux petits oiseaux qui se nourrissent d'insectes ou même exclusivement de grains. C'était une idée de génie comme tous les siècles n'en produisent pas. Mais le moyen de faire accepter par vos législateurs et vos gens de justice une mesure qui ne tendait à rien moins qu'à faire rayer les petits pieds et les becs fins de la liste de leurs jouissances culinaires les plus enracinées? Force est donc pour nous de faire la part du feu, car nous ne saurions vouloir l'impossible, et de nous borner à vous prier très-humblement d'introduire dans votre loi un amendement ayant pour objet d'accorder à notre race, tous les quatre ou cinq ans, une sorte de *trève de Dieu*, qui nous permettrait de réparer, dans le sein de la plus complète sécurité, les vides que vos chasseurs auraient faits dans nos rangs pendant les années intermédiaires.

Toutefois nous voudrions bien vous dire confidentiellement que vous feriez une œuvre d'intelligence et de haute moralité

cette fiction qui les fait considérer en quelque sorte comme une peine simplement morale, un symbole de blâme adressé au délinquant par la société blessée, plutôt que comme une peine matériellement afflictive. Cette manière abstraite d'envisager l'amende ne pouvait être accueillie que par des esprits d'une intelligence élevée qui ne forment nulle part le fond des masses. Aussi n'est-ce pas sur ce point de vue que cette peine a été généralement appréciée, les petites amendes étant restées à l'état de fiction stérile quant à la répression, et les fortes amendes ayant seules conservé la puissance de sanction capable de garantir suffisamment l'exécution de la loi. D'un autre côté, nous ne devons pas oublier que, depuis la promulgation de vos anciennes lois, l'équilibre entre la valeur nominale et la valeur réelle ou de service du signe monétaire, a singulièrement été rompu. En sorte que telle somme qui pouvait avoir alors une efficacité répressive a cessé d'en avoir une suffisante aujourd'hui. Il y a donc nécessité, dans l'intérêt d'une sérieuse répression, de réviser l'échelle des amendes et de lui donner enfin un sens sérieux.

Digitized by Google

en ne pas appliquant votre charte de protection à ceux des membres de la grande famille aérienne qui portent le bec crochu et les ongles acérés, comme les milans, les faucons, les tiercelets, les chouettes et chants-huants, qui ne font pas plus de façon que les législateurs et les magistrats, de nous manger lorsqu'ils en trouvent l'occasion, laquelle, à l'exemple de ceux-ci, ils font naître volontiers. A leur égard, nous ne verrions point de difficulté, soit dit entre nous, à suspendre sans plus de scrupule la loi de l'*Habeas corpus*. Sur cette délicate matière vous aviserez, nos seigneurs ; vous agirez discrètement en ayant soin surtout de ne pas nous citer, car vous comprenez de reste quel est l'embarras de notre position personnelle vis à vis de ces redoutables tyrans de l'air.

Nous concluons donc, nos très-honorables seigneurs :

1° A ce que, par une combinaison quelconque, la délivrance des permis de chasse soit renfermée dans des limites beaucoup plus étroites que par le passé ;

2° A ce que l'échelle des peines et des amendes soit élevée de façon à lui faire produire une sanction sérieuse ;

3° A ce que la chasse soit absolument interdite en ce qui touche nos petites familles d'oiseaux insectivores ou non ;

4° Et pour le cas probable où vos préjugés gastronomiques mettraient à cette dernière proposition un *veto* trop absolu, nous concluons subsidiairement et très-subsidiairement à ce qu'il nous soit octroyé, tous les quatre ou cinq ans, douze grands mois de trève, non pour enterrer nos morts, soin superflu dont vos gourmands nous affranchissent, mais pour nous permettre de travailler en paix à la reproduction providentielle de notre espèce, menacée de disparaître du catalogue des œuvres de la création ;

5° A ce qu'il soit fait défense, sous peine de mille francs d'amende, à tout marchand de comestibles, traiteur, hôtelier, restaurateur ou gargotier, d'exposer en vente ou de donner

Digitized by Google

en consommation, pendant les mois de trêve, la chair des petits oiseaux vivant d'insectes ou seulement de grains. Toutefois il pourrait leur être loisible de vendre en tout temps, ou de servir aux disciples de Brillat-Savarin, des oiseaux à bec crochu, milans, faucons, chats-huants et autres flibustiers de cette espèce. Une double prime d'encouragement pourrait même leur être offerte sur le fonds des amendes.

6° Il y a bien encore ces petits scélérats d'enfants et de bergers qui ne se font pas scrupule, par une industrie satanique, de détruire nos nids et leurs œufs. La destruction qui en résulte est énorme, Messieurs, et beaucoup plus considérable qu'on ne le croit communément. Encore s'il en résultait quelque utilité pour ces enfants ; mais ils ne mangent pas nos œufs, et vos cuisiniers ne croient pas nos nids susceptibles d'être apprêtés et servis sur la table de vos *Lucullus*, comme on le fera bientôt à l'égard des nids d'hirondelles, pour la conquête desquels vous avez conduit vos flottes et vos canons rayés jusqu'aux portes de l'Empire du Milieu.

Mais quel moyen employer? quelle amende infliger à ces petits coupables? Ils n'ont point de pécule, l'amende ne saurait les atteindre. Force est donc de livrer à la sanction pénale le seul endroit véritablement vulnérable que la prévoyante nature ait daigné leur accorder. Pour atteindre les vrais coupables et alléger la responsabilité civile des parents, nous proposons la peine du fouet, jusqu'au sang inclusivement, sur les parties les plus charnues de ces petits dénicheurs d'oiseaux, puis ensuite on leur fera grâce.

DÉLIBÉRÉ en assemblée générale de la grande famille des petites races d'oiseaux, et adopté à l'unanimité, le 12 juin 1862. Suivent les signatures.

Au nom et par procuration du Comité de rédaction,

BULBUL, secrétaire.

Digitized by Google

DISSERTATION

SUR

L'ÉMIGRATION DES HELVÉTIENS

En l'an 59 avant Jésus-Christ (1).

Depuis quelque temps, en France, les Commentaires de César, le récit de ses campagnes, les renseignements géographiques peu nombreux qu'il donne sur l'antique Gaule, ont renouvelé l'attention des érudits et des savants. Excités par une haute influence, ils ont compulsé les rares renseignements que nous donne César sur la géographie de la Gaule, pour en tirer quelques lumières sur l'histoire antique de notre patrie. La fameuse Alise a été dernièrement le sujet de discussions animées. Plusieurs auteurs ont discuté sur son emplacement, et, s'appuyant sur quelques rapprochements de nom, sur quelques restes douteux d'antiquité, ont cherché à l'enlever à la Bourgogne qui, aux yeux de l'histoire, la possédait légitimement. L'émigration des Helvétiens, la route qu'ils ont parcourue jusqu'au passage de la Saône, le lieu même où ils ont traversé cette rivière, celui enfin où, battus par César, ils ont été obligés de rebrousser chemin et de retourner dans le pays qu'ils croyaient avoir abandonné pour toujours, ont été nouvellement l'objet de discussions et de disputes entre les savants. La cause en est le peu de détails que donne César. Dans sa narration rapide, il transporte son lecteur d'un lieu à un autre, sans transition et sans inter-

(1) Quoique les savantes recherches de M. Valentin-Smith ne laissent plus de doutes sur la route que suivirent les Helvètes, et sur le lieu où César détruisit leur arrière-garde, la question traitée dans cet article offre un si puissant intérêt pour notre province que nous n'avons pas hésité à publier le travail de M. le curé de Trévoux. Pour les éclaircissements donnés par M. Valentin-Smith, voir la *Revue du Lyonnais* de mars 1862, p. 225.

A. V.

Digitized by Google

médiaire ; il néglige, comme tous les anciens historiens, les particularités géographiques et laisse par là un vaste champ aux conjectures.

Me serait-il permis d'apporter mon sentiment sur ces différents points de l'émigration helvétienne ? Je m'appuierai sur les renseignements peu nombreux que nous trouvons dans les Commentaires, et ensuite, je déduirai ce qu'ont fait les Helvétiens et la marche qu'ils ont suivie, de ce qu'ils ont dû faire naturellement et du chemin qu'ils ont dû prendre.

Le peuple remuant et guerrier qui habitait l'Helvétie s'ennuyait de vivre au milieu de ses montagnes couvertes de frimats. Les vallées étroites qu'il occupait ne fournissaient pas assez de blé pour nourrir une population qui s'accroissait considérablement. Entouré de peuples jouissant d'un climat plus doux et d'une terre plus fertile, il faisait souvent des incursions sur leurs terres et en rapportait un butin qui l'enrichissait. Cependant, les désirs des Helvétiens d'abandonner leur triste contrée augmentaient de plus en plus. Aussi se joignirent-ils avec empressement aux Cimbres et aux Teutons qui, vers l'an 110 avant Jésus-Christ, envahirent la Gaule, anéantirent plusieurs armées romaines, se répandirent même à grands flots dans l'Italie, et auraient fixé les derniers destins de Rome, si le génie de Marius ne les avait complètement vaincus et détruits dans les champs de la Provence et sur les bords de l'Adige. Les Helvétiens, qui formaient l'arrière-garde de ces hordes envahissantes, s'empressèrent, après la double défaite de leurs alliés, de regagner leurs montagnes qui seules pouvaient leur fournir un refuge contre la vengeance des Romains.

Cinquante ans après, les Helvétiens, se trouvant de plus en plus resserrés dans leurs âpres montagnes, et redoutant les incursions des peuples voisins qui cherchaient à se venger des pillages exercés sur eux, prirent la résolution de chercher un

Digitized by Google

établissement dans les Gaules et d'y transporter leurs familles et leurs pénates. Ils y furent excités d'ailleurs, par les exhortations d'Orgétorix, chef puissant parmi eux et qui jouissait d'une grande influence dans la nation. Ils choisirent le pays des Santons, situé aux extrémités de la Gaule, entre les embouchures de la Charente et de la Garonne (1). Ils firent les préparatifs nécessaires pour cette grande transmigration qui devait les transporter à plus de deux cents lieues de leur pays et durer plus de deux années. Auparavant ils envoyèrent sans doute des hommes chargés d'examiner le pays qu'on avait le projet d'occuper et la route la plus commode et la moins dangereuse : ils envoyèrent aussi des députés pour obtenir la permission du passage des peuples puissants dont ils avaient à traverser le territoire. Il fallait éviter autant que possible les pays de montagnes, dans une marche dans laquelle on traînait des femmes, des enfants, des troupeaux nombreux et une multitude de chariots chargés des vivres et des meubles nécessaires. On devait choisir de préférence les vallées et les plaines. Les Helvétiens portèrent leur principale attention sur la direction que devait prendre leur voyage. Pour arriver de l'Helvétie au pays des Santons, il faut traverser la chaîne des Cévennes qui sépare la Gaule en deux parties et va se réunir vers le nord-est à la chaîne des Vosges. Mais cette chaîne qui semble continue, présente cependant une ouverture à la hauteur de Chalons-sur-Saône. La Dheune, petite rivière qui se jette dans la Saône, prend sa source dans un lac ou étang d'où sort une autre rivière, la Bourbince

(1) Les Helvétiens avaient probablement obtenu des Santons la permission d'occuper une partie de leur pays, qui présentait alors sans doute de vastes terrains en friche. Ces permissions s'obtenaient assez souvent de peuple à peuple. Nous le voyons par l'exemple des Boïens s'établissant chez les Eduens et les Cocosates, et celui des Bituriges, dont une partie se transporte des bords de la Loire aux bords de la Garonne.

Digitized by Google

qui, suivant un cours tout opposé, déverse ses eaux dans la Loire (1). C'est par cette ouverture que les Helvétiens, en gens bien avisés, résolurent de passer : elle leur ouvrait une voie facile jusqu'à la Loire. Après avoir traversé ce fleuve, ils entraient dans le pays assez plat qui s'étend entre la Loire et l'Allier, ils pénétraient dans les vastes plaines des Bituriges, dans les campagnes des Pictons, et parvenaient ainsi au pays où ils désiraient s'établir.

Cet examen des lieux et des passages, les préparatifs nécessaires pour une aussi longue expédition, les provisions de vivres qu'il fallait amasser, les nombreux chariots qu'il fallait réunir ou confectionner, leur prirent deux années entières. Enfin, toute la nation s'ébranla au commencement de l'an 59 avant Jésus-Christ, et se donna rendez-vous vers Genève, au cinquième jour avant les Calendes d'avril (28 mars). Il s'y trouva 92,000 guerriers et 368,000 individus, hommes, femmes et enfants. Les Helvétiens, proprement dits, s'élevaient au nombre de 260,000. Il y avait, en outre, 36,000 Tulingiens (2), 14,000 Latobriges (3), 23,000 Rauraques (4), 32,000 Boïens (5), peuples voisins qui, parta-

(1) C'est le cours de ces deux rivières que suit le canal du Centre, qui fait ainsi communiquer la Loire et la Saône, l'Océan et la Méditerranée ; l'étang qui réunit les deux rivières a le nom de Longpendu.

(2) Peuple que le savant Cluvier place dans le Vorarlberg (*Germaniæ*, t. II). Quelques auteurs placent ce peuple dans la Souabe, se fondant sur le rapport du nom de la ville de Stuhlingen, près Schaffouse, avec celui des Tulingiens. Mais Cluvier fait observer avec raison qu'il n'est pas probable qu'un peuple que les déprédations fréquentes des Helvétiens avaient rendu leur ennemi se fût uni à eux et eût fait partie de leur expédition.

(3) Peuple que Cluvier place dans le Haut-Valais (*Germaniæ*, t. II).

(4) Rauraques, peuple qui habitait l'évêché de Bâle et le Sundgaw, partie de l'Alsace.

(5) Partie errante des Boïens qui, chassés de l'Italie qu'ils avaient occupée dans une ancienne émigration avec les Sénonais, se retirèrent vers les

Digitized by Google

geant le caractère aventureux et guerrier des Helvétiens, s'étaient réunis à leur entreprise. Auparavant les Helvétiens et leurs alliés mirent le feu à leurs habitations, détruisirent les vivres qu'ils n'emportaient pas avec eux, ravagèrent leurs champs, afin de s'ôter tout espoir de retour et détourner les peuples qui les confinaient de venir s'établir sur leurs terres ainsi désolées.

Le projet des Helvétiens, la renommée de leur puissante transmigration s'étaient répandus dans la Gaule toute entière. La frayeur grossissait le danger. On disait le nombre de leurs guerriers plus grand que celui des Cimbres et des Teutons, dont le souvenir glaçait de terreur les peuples qui se ressentaient encore de leurs ravages. Rome même conçut de grandes craintes pour ses possessions d'au-delà des Alpes. Elle craignait avec raison que les Helvétiens ne prissent leur route par le midi, qui leur offrait un chemin plus long mais plus facile, et leur faisait traverser des pays plus fertiles et privilégiés d'un ciel plus doux. Elle envoie des députés aux peuples gaulois qui avaient autant à redouter qu'elle de cette invasion, afin qu'ils ferment leurs frontières aux Helvétiens, qu'ils défendent d'abord contre eux les passages du Jura, tandis que les légions romaines couvriraient la ligne du Rhône et du Léman. Les nations de la Gaule se liguent avec les Romains: Arioviste même, le fier Arioviste, craignant pour la conservation de ses conquêtes, entre dans cette ligue où la terreur unit ensemble des nations si diverses et animées d'intérêts si opposés. Les Séquaniens promettent en particulier de fermer les passages du Jura qui les confine et les sépare des Helvétiens.

Voici donc les Helvétiens sur les bords du Rhône et du

sources du Danube et s'unirent avec empressement aux Helvétiens pour se procurer une demeure stable et permanente.

Digitized by Google

Léman. Deux passages se présentent à eux : l'un traversant une gorge resserrée entre le Jura et le Rhône, surplombée à droite par des montagnes élevées et abruptes, à gauche dominant un précipice d'une profondeur effrayante. Une poignée de monde pouvait le défendre facilement contre une armée entière; l'autre passage était par le pont de Genève ou par quelques gués sur le Rhône, d'où l'on entrait dans le pays des Allobroges. Mais les Allobroges étaient alliés des Romains. D'ailleurs, César, le grand César, alors proconsul, chargé de défendre la Gaule, dès qu'il avait entendu parler de l'invasion des Helvétiens, était accouru de Rome à Genève; il avait fait rompre le pont qui traversait le Rhône et rassemblait en hâte les troupes disséminées dans la Gaule romaine. Les Helvétiens se trouvent dans un grand embarras, les Séquaniens leur refusaient l'entrée de leurs défilés ; il leur devenait impossible, devant des troupes qui grossissaient chaque jour, d'entreprendre le passage du fleuve. — D'un autre côté, César ne trouvant pas assez forte la barrière du Rhône qui, au sortir du lac est peu large et peu profond, avait fait construire un mur de seize pieds de haut et de près de 20,000 pas de long (seize kilomètres), depuis le Léman jusqu'à l'endroit où le Rhône s'encaisse entre les rochers du Jura et les monts Vouaches. Ce mur était accompagné d'un fossé et garni çà et là de tours et de châteaux munis d'une forte garnison.

Les Helvétiens envoient demander passage à César, lui promettant de traverser le territoire soumis ou allié aux Romains sans y faire aucun mal, lui rappelant que c'est le seul chemin qu'il leur soit permis de prendre, vu le refus des Séquaniens. César ne se fiait nullement aux protestations d'un peuple fier et ancien ennemi de Rome, qui n'avait pas oublié la victoire qu'il avait remportée sur le consul L. Cassius et qui avait jadis fait passer sous le joug une armée romaine. Mais pour gagner du temps et donner aux troupes qu'il avait

Digitized by Google

mandées la facilité de se réunir auprès de lui, il demande quelques jours pour délibérer, et fixe aux Helvétiens une époque pour leur rendre une réponse définitive. (Les ides d'avril, le 13). L'époque arrive : il leur répond que les Romains ne permettaient jamais à aucun peuple de traverser leur territoire; que s'ils essayaient de le faire, il s'y opposerait. Les Helvétiens, trompés dans leurs espérances, essayent de traverser le Rhône au-dessous de Genève, soit sur des radeaux, soit même à gué dans certains endroits; mais la vigilance des Romains déjoue leurs efforts : ils sont repoussés, et d'ailleurs le mur si récemment construit leur présente un obstacle infranchissable. Au moment où ils désespéraient de leur entreprise, voici que les Séquaniens sont gagnés par l'Eduen Dumnorix, gendre d'Orgétorix, et accordent le passage. Les Helvétiens se hâtent de profiter de cette permission, ils s'engagent dans le défilé et le traversent heureusement. Il paraît que César n'avait pas assez de troupes pour les poursuivre, qu'il n'osa pas traverser le Rhône et les attaquer dans leur marche.

Mais les Helvétiens, après avoir traversé ce que nous appelons maintenant le Pas-de-l'Ecluse, trouvèrent devant eux des montagnes hautes et escarpées. Trois chaînes s'étendant du nord au midi devaient être franchies, avant d'atteindre la rivière d'Ain. Comment le faire avec tant de troupeaux et de chariots qui les suivaient? Ils durent donc longer la rive droite du Rhône, dans ce que nous appelons la Michaille, qui présente une plaine d'une lieue d'étendue à peu près entre le fleuve et les montagnes. C'était la route la plus longue, mais la plus aisée. Ils suivirent le Rhône, jusques près l'emplacement de Belley, coupèrent sans doute alors par les montagnes qui ne sont pas très-élevées en cette direction, pour éviter le grand détour que fait le Rhône en ces lieux et s'engagèrent dans la gorge du Furan qui les con-

Digitized by Google

duisit par un pas assez facile, dans celle de l'Albarine, d'où ils débouchèrent sur l'Ain. Ils avaient évidemment envoyé d'avance examiner le terrain et la position du passage. Une partie de la nation suivit sans doute les bords du Rhône et se réunit au corps principal sur les bords de l'Ain. Ce qui nous montre qu'ils prirent ce chemin, c'est ce que dit César de la terreur des Allobroges qui demeuraient au delà du Rhône; car ce peuple occupait les deux rives du fleuve depuis les environs de Seyssel jusqu'à la rivière d'Ain. Effrayés des ravages qu'exerçaient les Helvétiens, les Allobroges passèrent le Rhône, abandonnant leurs demeures et s'enfuirent auprès de César. Les Helvétiens traversèrent l'Ain sur des radeaux, probablement vers l'emplacement de Chasey : ce passage, vu leur multitude et les moyens imparfaits qu'ils pouvaient employer, dut leur prendre une quinzaine de jours. Parvenus chez les Ambarres (peuple qui occupait l'arrondissement de Trévoux), ils traversèrent leur pays, mettant tout à feu et à sang sur leur passage, et forcèrent ce peuple à se renfermer avec ses troupeaux dans ses bourgs fortifiés et dans ses bois et fourrés impénétrables. Les Ambarres envoient à la hâte des députés à César, pour lui faire part de leur triste situation. Les Eduens connaissant la direction que prenaient les Helvétiens et voyant l'orage prêt à fondre sur eux, prient instamment le proconsul d'accourir à leur secours.

Les Helvétiens, traversant ainsi le pays des Ambarres, se rendirent sur les bords de la Saône, dont les prairies qui la couronnent offraient une pâture abondante aux troupeaux nombreux qui les suivaient : ils longèrent sa rive gauche et n'effectuèrent son passage que vis à vis l'endroit où se présente l'ouverture des montagnes dont nous avons parlé. Ce devait être à Chalons ou dans les environs. Ce passage eut lieu sans doute comme celui de l'Ain, par le moyen de bateaux et de radeaux confectionnés à la hâte : il leur prit plus de vingt jours.

Digitized by Google

Cependant César trouvant qu'il n'avait pas assez de troupes pour s'opposer à l'invasion des Helvétiens, comptant peu, avec raison, sur ses nouveaux alliés, prévoyant en outre que la marche nécessairement lente des Helvétiens lui donnerait le temps de les atteindre, avant qu'ils eussent fait beaucoup de chemin, se rendit en hâte de Genève en Italie, laissant Labiénus son lieutenant à la garde du retranchement. Il y lève promptement deux légions et les joignant à trois autres qu'il fait venir d'Aquilée, traverse les Alpes par le Mont-Genèvre, dissipe les peuples de cette partie des montagnes qui s'opposaient à son passage, en sept jours fait le trajet d'Ocellum (1) aux confins des Voconces (2), vient ensuite au pays des Allobroges, arrive au territoire des Ségusiens en deçà du Rhône (3), passe ce fleuve au dessus de Lyon (4) et, suivant la

(1) *Ocellum :* Usseau, près Fenestrelle. Muller, (*Histoire des Suisses*, trad. franç., t. I, p. 92), a confondu à tort cet *Ocellum* avec un autre au pied du Simplon et maintenant appelé Domo-d'Ossola.

(2) Voconces, peuple qui habitait les anciens diocèses de Die et de Vaison en Dauphiné.

(3) Les Ségusiens en deçà du Rhône. Les Ségusiens étaient établis incontestablement au delà du Rhône, entre ce fleuve et la Loire, puisque César dit : « *Segusiani sunt extrà provinciam trans Rhodanum primi.* » (*Commentaires*, l. I, ch. 10). Mais ils occupaient sans aucun doute un petit territoire en deçà de ce fleuve. Ce qui nous en paraît une preuve, c'est que l'ancien diocèse de Lyon, dont le territoire représente assez bien celui des Ségusiens, avait deux Archiprêtrés en deçà du Rhône, ceux de Meyzieu et de Crémieu. Les fleuves servaient autrefois plutôt de moyens de communication que de limites. Ainsi consultons les cartes des Gaules : nous voyons les Allobroges s'étendre au delà du Rhône au nord et au midi, les Ambarres à cheval sur la Saône et sur la rivière d'Ain et s'étendre des deux côtés jusqu'aux premières montagnes. Les Eduens s'étendaient sans doute vers Chalons et Tournus, sur les deux rives de la Saône ; car ils se plaignaient à César du ravage de leur territoire, avant que les Helvétiens aient passé cette rivière (*Comm.* l. I, ch. 11).

(4) Vers Miribel ou Montluel. Le Rhône y présente beaucoup d'îles et un passage facile. Plusieurs armées y ont passé, quand elles ne pouvaient

Digitized by Google

rive gauche de la Saône, atteint près de Tournus l'arrière-garde des Helvétiens qui était à une journée ou deux du corps principal. J'indique cette position vis à vis Tournus, parce qu'on trouve encore dans un lieu appelé le Molard-Audras, près de cette ville, des cendres, des os calcinés, des boucliers et des tombelles : on trouve aussi des tombelles le long de la Seille, aux environs de Cuisery. Cette arrière-garde était composée des Tiguriens, dont les pères avaient vaincu autrefois le consul L. Cassius, et avaient fait passer une armée romaine sous le joug, affront que César désirait surtout laver dans le sang de leurs enfants. Il les taille en pièces et force la plupart à se disperser dans les forêts environnantes (1). César, dans sa course rapide, aurait pu sans doute atteindre le corps entier des Helvétiens dont la marche était si lente et si embarrassée, avant qu'il traversât la Saône ; mais en général habile, il attendit que ceux-ci fussent séparés par cette rivière d'une partie de leurs forces, pour anéantir cette arrière-garde et les affaiblir ainsi. Le contexte des Commentaires le fait d'ailleurs présumer (2).

César, sans s'arrêter à poursuivre les fugitifs, jette un pont

pas traverser Lyon, entre autres, en 1629, l'armée de Louis XIII se rendant en Italie.

(1) Plutarque (*Vita J. Cæsaris*), dit que César n'attaqua pas lui-même les Tiguriens, qu'il envoya contre eux son lieutenant Labiénus. Mais le texte des *Commentaires* contredit cette assertion (*Comm.*, l. I, ch. 12), et d'ailleurs, peut-on croire que le proconsul ait laissé à son subordonné la gloire de venger l'affront infligé autrefois aux armées romaines et surtout l'injure personnelle qu'avait reçue un de ses ancêtres ?

(2) « *E castris*, » dit César. César s'était sans doute arrêté dans sa course, pour donner au corps principal le temps de traverser la Saône et de laisser isolée l'arrière-garde, afin qu'il pût la combattre et la vaincre plus facilement. Probablement, composant la partie la plus valeureuse de la nation, elle avait été laissée derrière le corps principal, pour repousser plus efficacement les efforts des Romains.

Digitized by Google

sur la Saône à l'endroit même sans doute du combat (1) et grâce aux matériaux qu'il avait déjà rassemblés et à l'empressement de son armée, de qui cette dernière victoire venait d'augmenter l'ardeur, il l'achève en un jour. Les Helvétiens attérés par la défaite de leur arrière-garde, effrayés de l'activité de César et de la rapidité avec laquelle il a traversé la Saône, lui envoient des députés ayant à leur tête Divicon, un de leurs plus illustres chefs qui les avait même commandés quand ils vainquirent si glorieusement L. Cassius. Ils lui demandent la paix, lui offrent de s'établir dans la partie des Gaules qu'il choisirait lui-même, lui font entendre que, s'il a vaincu un de leurs corps d'armée, c'est moins par la force que par la ruse, qu'ils dédaignent comme un moyen indigne d'eux, et l'engagent, en lui rappelant indirectement la défaite de L. Cassius, à craindre l'incertitude de la fortune et des combats. César leur répond avec noblesse et fermeté, leur rappelle de son côté que, quand il oublierait les anciennes injures qu'ils avaient faites aux Romains, injures qu'il avait lavées dans le sang des Tiguriens, leurs compatriotes, il devait se souvenir des ravages qu'ils avaient exercés chez les Allobroges, les Ambarres et les Eduens; que cependant, s'ils voulaient réparer les dommages qu'ils avaient procurés à ses alliés et lui livrer des otages, il leur donnerait la paix et les laisserait poursuivre leur chemin. Divicon répond avec hauteur que les Helvétiens reçoivent des otages et n'en donnent point. Sur cette réponse la conférence est rompue.

Les Helvétiens continuent leur route : ils quittent les bords

(1) C'était sans doute un pont de bateaux. César dut se servir des bateaux qui suivaient son armée et étaient chargés de blé (*Comm.*, l. I, ch. 16), ce qui peut faire comprendre la promptitude avec laquelle ce pont fut achevé.

Digitized by Google

de la Saône et se dirigent vers la Dheune, pour remonter son cours. César les suit pas à pas dans leur marche, qui dure plus de quinze jours : il les empêche, par le moyen de sa cavalerie, de se répandre dans les campagnes et de les ravager. Enfin, il se dirige vers Bibracte (Autun) pour obtenir le blé et les vivres que les Eduens s'étaient engagés à leur fournir et que la Saône trop éloignée ne pouvait lui procurer. Les Helvétiens, croyant à une fuite, changent leur route, quittent les bords de la Dheune et suivent César dans les montagnes. César s'arrête probablement vers l'emplacement de Couches (18,000 pas, 14 kilomètres d'Autun), et là se livra la bataille si bien décrite par le proconsul et où il remporta une victoire complète.

Les Helvétiens vaincus et taillés en pièces, conservant à peine le quart de leur nombre primitif, dépouillés de leurs bagages et de leurs vivres, abandonnent leur route et leur ancien projet et se hâtent de se réfugier chez les Lingons, peuple voisin des Eduens : ils y arrivent au bout de quatre jours. César laisse reposer trois jours ses troupes fatiguées du dur combat qu'elles avaient livrées, et, au bout de ce temps, marche sur les traces des Helvétiens. Mais auparavant il envoie des députés aux Lingons pour leur défendre de fournir des vivres à un peuple vaincu qui venait se réfugier sur leur territoire, les menaçant de la colère de Rome s'ils accueillaient et secouraient ses ennemis.

Les Helvétiens repoussés par les Lingons et réduits à la dernière extrémité, ont recours à la pitié de César : leurs députés se jettent à ses pieds, invoquant avec larmes sa miséricorde. César est touché de leur situation ; il leur donne ordre de s'arrêter dans leur marche, demande des otages, exige qu'on lui livre les armes, qu'on lui remette les transfuges. Tous les Helvétiens obéissent, à l'exception de 6,000 qui, pleins de terreur, comptant peu sur la parole du général

Digitized by Google

romain, s'enfuient pendant la nuit et se dirigent vers le Rhin. César irrité ordonne aux Helvétiens eux-mêmes de les poursuivre et de les lui ramener. Ceux-ci obéissent et ramènent les fuyards qui sont passés au fil de l'épée.

Alors César ordonne aux vaincus qui n'étaient plus qu'au nombre de 110,000, de retourner dans leur contrée, de rebâtir leurs villes et de rétablir toute chose dans leur premier état. Il craignait que les peuples germains limitrophes n'occupassent l'Helvétie laissée ainsi vide et désolée et ne devinssent des voisins plus dangereux que les Helvétiens eux-mêmes aux Allobroges et à la province romaine. César ordonna aussi aux peuples, dont les Helvétiens à leur retour devaient traverser le territoire, de leur fournir des vivres et aux Allobroges en particulier de leur en fournir suffisamment pour qu'ils pussent subsister pendant un an et ensemencer leurs terres. Les Boïens, à la demande des Eduens (ils n'avaient point de résidence fixe) restèrent dans le territoire de ceux-ci, en obtinrent un district vers les bords de la Loire, le droit de cité et les mêmes priviléges que les autres habitants.

On ne peut préciser le lieu où les Helvétiens se rendirent à César et où se termine leur expédition. Il devait se trouver aux confins des Lingons et des Eduens, entre Nuits et Dijon, vers l'emplacement de Gevrey. Car dans leur fuite, les Helvétiens devaient aller à grandes journées et, marchant jour et nuit, devaient atteindre en quatre jours le territoire du premier de ces peuples.

C'est ainsi que César, par son habileté et son activité prodigieuse, arrêta la marche des Helvétiens, fit cesser les terreurs de la Gaule entière, rassura Rome qui craignait de voir se renouveler l'invasion redoutable des Cimbres et des Teutons, et commença cette haute réputation militaire à laquelle ses autres victoires et ses conquêtes devaient ajouter un éclat si grand.

L'abbé Jolibois.

Digitized by Google

La Grèce moderne. — *Héros et poètes*, par M. Eugène **Yemeniz**, consul de Grèce. — Paris, Michel **Lévy**, 1862.

Encore un livre consacré à ce pays dont la place est si petite sur la carte d'Europe, si grande dans l'histoire du passé et dans celle de notre siècle ; encore une voix nouvelle dans ce chœur de voix éloquentes qui ont encouragé et salué, à ses différentes phases, la résurrection de la patrie d'Homère, de Léonidas et de Platon. Depuis Châteaubriand qui, en 1823, dans une note fameuse, donnait aux princes chrétiens de si énergiques conseils, depuis M. Villemain qui, en frémissant de colère, leur disait de hâter leur intervention, s'ils ne voulaient arriver seulement pour enterrer les morts, depuis Pouqueville qui, avec tant d'honnêteté, de chaleur et d'indignation contre la politique occidentale, écrivait l'histoire de la sanglante régénération des Hellènes, depuis les beaux vers de Lamartine et de Victor Hugo et la publication par M. Fauriel de ces chants populaires qui sont l'Iliade de la Grèce moderne, combien d'esprits généreux se sont tournés encore vers ce petit peuple héroïque, fascinés invinciblement par l'excès de ses malheurs et de sa gloire !... L'auteur des pages que nous venons de lire a su, par l'élévation de sa pensée et de son style, les rendre dignes de l'histoire à laquelle elles appartiennent ; l'éloge que nous voulons faire de lui est sans mélange et cette notice tout entière, disons-le dès l'origine, doit en être la justification.

Il est un bonheur que nous avons tous rêvé, comme couronnement de nos premières et de nos plus chères études, c'est de

Digitized by Google

visiter ce berceau des dieux dont nos professeurs nous ont tant parlé, de sanctionner, sur le sol même qui produisit tant de grands hommes, l'enthousiasme traditionnel de l'enseignement classique. Ce bonheur a été donné à M. Yemeniz ; son *Voyage dans le royaume de Grèce*, publié en 1854, est un livre remarquable qui révéla, chez son jeune auteur, des qualités précieuses et multiples. Nous ne voulons pas en parler ici. Une voix, dont l'autorité est suprême en matière littéraire, l'a fait beaucoup mieux que nous ne saurions le faire nous-même. Qu'on lise, en tête de la première œuvre de M. Yemeniz, les Considérations sur le génie de la Grèce ; elles sont signées d'un nom qui est la plus pure gloire de la poésie contemporaine.

Ce prestige de la Grèce, qui ne saurait être effacé ni amoindri par aucun progrès, par aucune lumière nouvelle, cette attraction qu'elle doit exercer eternellement sur les esprits sérieux et élevés tiennent à des causes nombreuses et de différents ordres. Qu'on nous permette, après les écrivains d'élite qui les ont étudiées, de les signaler une fois de plus aux oublieux et aux ingrats de notre temps. La première de toutes ces causes, c'est la reconnaissance, pour ainsi dire filiale, vouée par notre intelligence à la mère de la civilisation. La philosophie, la politique et l'art ont hérité de la Grèce leurs grands enseignements ; nous tenons d'elle toutes les richesses de source humaine qui existent dans le domaine intellectuel et moral des sociétés modernes. Aussi les penseurs qui cherchent dans l'antiquité le principe de nos vertus publiques, de nos grandeurs, de nos libertés, se tournent-ils vers ce pays avec amour, en même temps qu'ils maudissent le génie brutal de Rome, étouffant jusques aux idées et aux aspirations de la Grèce écrasée et proclamant, sur les ruines des temples élevés à la Beauté, la divinité de la Force.

En dehors de ces généralités, il est d'autres considérations qui doivent, pour les esprits préoccupés d'intérêts plus positifs et plus actuels, établir l'opportunité de tout livre relatif à la Grèce moderne. Quoi qu'en ait dit Montesquieu, l'empire de Turquie ne saurait subsister indéfiniment ; son écroulement n'est plus retardé que par les difficultés inhérentes à la conciliation des pré-

Digitized by Google

tentions rivales des puissances, dans le remaniement de l'Orient européen. Le poste que les Turcs sont impuissants à garder sur la frontière d'Asie devra quelque jour être confié à une nationalité forte et vivace, et il semble que la race grecque soit désignée, à l'exclusion de toute autre, pour ce rôle dont elle est digne. Le patriotisme grec pressent cet avenir ; tout ce qu'il y a d'esprits généreux parmi les Hellènes est dévoué *à la grande idée*.

Peut-être notre sympathie semblera partiale et exagérée ; nous savons que plus d'une fois, dans ces derniers temps, la Grèce a été jugée avec sévérité. A ses luttes héroïques, on a opposé sa conduite dans la paix qui les suivit, ses déchirements intérieurs, les obstacles rencontrés par le patriotisme éclairé de Capodistrias (l'assassinat du président fut un crime isolé dont le peuple fit justice), l'impuissance de ce pays à s'administrer lui-même, impuissance si bien reconnue qu'elle détermina l'Europe à lui donner un prince allemand, et l'on a ajouté à tous ces griefs les nombreux malentendus qui ont divisé le peuple grec et le gouvernement bavarois chargé de le discipliner. A tout cela nous répondrons que c'est une suprême injustice de demander à une race sur laquelle ont pesé tant de siècles de décadence et de servitude, qui sort d'une guerre d'extermination, les calmes vertus des nations heureuses ; nous répondrons aussi que cette mobilité, tant reprochée au peuple grec, ne l'empêcha jamais dans l'antiquité, quelques maux qu'elle ait causés, d'être puissant et redoutable, parce que les ambitions divergentes s'unissaient en un faisceau indestructible, quand la patrie était en danger. Enfin nous dirons, sans faire le procès au gouvernement du roi Othon, que cette royauté allemande, que les Grecs avaient le droit d'accueillir avec défiance, comprit mal peut-être sa mission difficile, que la sagesse des gouvernements enfante celle des peuples, et que la meilleure preuve qui puisse être donnée de cette vérité à la monarchie grecque, c'est l'aplanissement soudain des obstacles qui entravent l'action de son pouvoir, toutes les fois qu'elle entre dans une voie libérale, avec cette loyauté dont elle a souvent donné des gages. Un dernier mot : les troubles qu'on ac-

Digitized by Google

cuse sont moins l'œuvre des Grecs eux-mêmes que celle des grandes puissances, dont chacune est représentée en Grèce par un parti qui lui est dévoué ; cet état de choses disparaîtra quand la question d'Orient, enfin résolue, aura cessé de tenir l'Europe en armes.

Si nous avons donné aux considérations qui précèdent un développement inusité peut-être dans une notice bibliographique, c'est que nous avions pour but de mettre plus complètement en évidence l'intérêt de l'ouvrage de M. Yemeniz, l'importance et le caractère d'actualité des détails historiques qu'il renferme.

La première partie du livre est consacrée aux figures les plus éclatantes, les plus illustres de l'histoire de la régénération de la Grèce. Entre tant de héros, M. Yemeniz a choisi ceux qui représentent le mieux les différentes phases de cette œuvre gigantesque et il s'est institué leur Plutarque. Le premier est Photos Tsavellas, le polémarque de Souli ; en lui se résume la première période de la guerre de l'indépendance, cette lutte dans les montagnes, commencée dès le lendemain de la conquête musulmane, soutenue pendant quatre siècles et close par la destruction complète de Souli ; lutte grandiose et terrible, comme le théâtre sur lequel elle s'est accomplie. L'auteur a visité cette région, toute de rochers et d'abîmes, dans laquelle les poètes avaient placé les ouvertures de l'enfer et qu'une guerre à outrance a faite plus désolée encore ; c'est dans la patrie même de Tsavellas que M. Yemeniz s'est fait raconter la vie merveilleuse du *capitaine de la sombre montagne*, de ce héros légendaire qui tint si longtemps en échec le vautour de Janina. L'Épire n'est pas libre aujourd'hui ; la diplomatie en a décidé autrement, mais les germes de liberté dont le sol est plein sont impatients d'éclore. Tsavellas n'est pas mort, disent les montagnards épirotes ; en effet, son âme demeure avec eux et quelque jour elle achèvera l'œuvre de la délivrance. Citons en passant quelques-uns des noms qui se placent, dans le récit de notre auteur, auprès du nom de Tsavellas : Moscho, sa mère, Chaïdo, sa sœur, et Samuel, le moine sublime qui, plutôt que de capituler, se fait sauter, avec ses derniers Souliotes, dans la forteresse de Kounghi.

Digitized by Google

Après l'histoire de Tsavellas vient celle de Marc Botzaris, Souliote aussi, le Léonidas de la Grèce moderne, la plus belle et la plus pure figure de la guerre de l'indépendance. Renommée sans ombre et sans tache, objet de l'estime et de l'admiration universelles, Botzaris fut le seul, dit M. Yemeniz, qui répondit complètement à l'attente des philhellènes. Avec lui la lutte se centralise; l'héroïsme discipliné, agissant, non plus dans des combats isolés, mais dans une guerre nationale, conduit à grands pas la Grèce à son affranchissement. Aussi quelle douleur immense des montagnes à la plaine, de la plaine à la mer, quand Botzaris tombe à Carpenitzi! Le plus grand poète du XIXe siècle verse des larmes ; le plus grand statuaire crée un chef-d'œuvre pour en orner le tombeau du héros : une belle jeune fille, image de la Grèce ressuscitée, est couchée sur le marbre et épèle le grand nom de Botzaris. A côté de cette tombe, notre auteur voudrait voir celle de Byron qui, lui aussi, donna sa vie à la Grèce. Ce serait justice; l'Angleterre n'a pas droit aux cendres de son poète qui, en la quittant, lui avait jeté l'adieu antique : « Ingrate patrie, tu n'auras pas mes os! »

Au Léonidas moderne succède l'habile et audacieux navarque Miaoulis Voco, sublime personnification du génie maritime de la Grèce. La seconde période de la guerre de l'indépendance est terminée; Missolonghi vient de succomber; Méhémet-Ali s'unit à son suzerain pour achever l'extermination des *Giaours*. Voilà tout à coup que des trois petites îles d'Hydra, de Spezzia et de Psara surgit un peuple de marins qui tient tête aux flottes formidables du sultan et suffit à prolonger la lutte jusqu'à la tardive intervention des puissances européennes. L'amiral Hydriote, avec cette poignée de héros, accomplit des prodiges. Là se place le nom du brûlotier de Psara, Constantin Canaris, ce jeune homme de pauvre naissance, au caractère doux et placide, qui, avec deux brûlots, incendie toute la flotte turque et, revenu sain et sauf au milieu des siens, reçoit en rougissant la couronne civique. Pendant sept années consécutives les insulaires font à l'ennemi une guerre à outrance, semée d'épisodes qui donnent le vertige. Enfin l'Europe s'émeut et la guerre est close par cette journée de Na-

Digitized by Google

varin qu'un de nos grands poètes, devenu historien, se refuse à appeler victoire et qu'il qualifie du nom d'exécution.

En appréciant le dernier acte de la vie publique de l'amiral grec, M. Yemeniz fait preuve du jugement le plus droit et le plus sain. Sans doute ce fut un grand malheur que l'énergique résolution de Miaoulis et, à ce point de vue, on voudrait déchirer cette page de son histoire. Mais il serait inique de flétrir le patriotisme égaré; l'incendie de l'Hella et de la Spezzia fut une folie et non un crime.

Enfin l'auteur de la *Grèce moderne* nous montre un quatrième et dernier héros, Théodore Colocotronis, figure éclatante entre tant d'autres qui rayonnent dans cette guerre épique. Cet enfant né entre deux combats, ayant eu pour berceau, le lendemain de sa naissance, le dos d'une Albanaise qui portait un mousquet sur l'épaule et des cartouches dans son tablier, est proclamé, à l'âge de quinze ans, capitaine sur le champ de bataille où son père vient de succomber, après un combat de douze jours et de douze nuits. Cette éducation lui a donné une âme d'airain, un tempérament de fer. Colocotronis sait à peine lire et signe grossièrement son nom, mais il a l'intelligence et la finesse d'Ulysse. M. Yemeniz, dans un récit rapide et entraînant, raconte cette existence pleine d'adversités et de dangers inouis. L'espace nous manque pour le suivre dans les nombreuses campagnes de son héros, de 1821 à 1826.

Colocotronis, dit l'historien Tricoupi, avait le visage terrible et le cœur doux. Cette douceur se révèle surtout dans les dernières années du klephte; accablé de disgrâces sous le gouvernement du jeune roi, il les subit avec un calme et une abnégation admirables. Accusé par ses ennemis du crime de haute trahison, il est jugé et condamné à mort, avec son ami Kolliopoulos. Il peut échapper à l'exécution de la sentence, en appelant d'un geste ses anciens pallikares et le peuple qui l'adore; ce geste, il ne le fera pas, ne voulant pas livrer son pays à une guerre civile. Othon lui fait grâce de la vie et, le jour de son couronnement, lui rend la liberté. Alors, l'âme apaisée, le vieux soldat se repose pour la première fois, se réconcilie chrétiennement avec ses en-

Digitized by Google

nemis et s'endort enfin dans la mort, béni et pleuré par toute la Grèce. Citons ici un beau passage de notre auteur : « Au contraste formé par les orages qui agitèrent longtemps cette longue carrière, et le repos religieux, la tranquillité grandiose au sein desquels elle se termine, on se rappelle involontairement cette mer superbe de l'Archipel qui voit souvent en quelques heures à de subites et terribles tempêtes succéder un calme enchanteur, de magiques crépuscules et des nuits splendides. »

Venons à la seconde partie du livre. Après Achille, Homère ; après les héros, les poètes. Les uns et les autres abondent dans l'histoire de la Grèce; ils sont la moisson naturelle de cette terre aride et ravagée. La renaissance intellectuelle des Hellènes a été moins étudiée que leur renaissance politique; l'intérêt qu'elle offre n'est pas moindre cependant, bien qu'il soit d'un autre ordre, et M. Yemeniz nous fait voir que la race grecque travaille à cet achèvement de sa régénération avec la même énergie et la même persévérance qu'elle montra dans la guerre.

Le premier poète qu'il considère est Georges Zalacostas, de Janina, barde et guerrier à la fois, l'un des plus vaillants soldats de l'indépendance. C'est un génie vigoureux et inculte; sa pensée est homérique, son style demi-barbare. De longs siècles de décadence et de servitude ont corrompu le divin idiome. Zalacostas est la transition entre la barbarie et l'époque actuelle.

Après lui se présente Orphanidis, poète véritablement moderne, qui parle un langage épuré, harmonieux, et dont le drame est moins exclusivement héroïque. Il diffère du poète de Janina, dit M. Yemeniz, comme le ciel voluptueux et doux de Smyrne, sa patrie, diffère du ciel austère de l'Épire.

Après ces deux poètes tragiques, nous en rencontrons deux autres, Panaïotti Soutzo et Giovanni Zambélio ; le premier, écrivain consommé, l'un des principaux rénovateurs de la langue grecque, le poète le plus parfait de la Grèce moderne, sous le rapport du style, mais égaré malheureusement dans une voie qui n'est pas la sienne, livré à l'imitation, au pastiche des mauvais drames modernes, infidèle aux pures traditions de la poésie grecque et ne réussissant pas à voiler, sous la parure de son

Digitized by Google

style, la faiblesse de ses conceptions; le second, moins brillant, moins ciseleur, mais s'abreuvant à la vraie source, au génie antique, et demandant le succès aux sentiments qui caractérisent le peuple grec, c'est-à-dire l'amour de la patrie, de la liberté et de la gloire. C'est à l'école de ce dernier que l'avenir appartient.

M. Yemeniz consacre la dernière de ses études à la comédie et à la satire. Les Grecs d'aujourd'hui, comme leurs aïeux, s'occupent avec passion des affaires de l'État. L'Agora sert, comme autrefois, de rendez-vous à une foule d'orateurs de toute classe qui viennent discuter sur la chose publique. Il en résulte que la comédie actuelle, pour répondre aux goûts de la société grecque, doit être nationale et politique, comme l'était la comédie d'Aristophane. Notre auteur analyse rapidement l'œuvre de M. Rizo Rhangabé, esprit aux aptitudes très-diverses, puisque après avoir écrit de beaux chants klephtiques, il sait, en un style élégant et tout à fait athénien, faire entendre au peuple et au gouvernement les enseignements de la comédie.

Enfin l'auteur de la *Grèce moderne* clot son livre en parlant de M. Alexandre Soutzo, poète satirique d'un grand mérite. M. Soutzo est, en politique, la personnification complète du peuple athénien; il en a les qualités et les défauts; l'amour de la liberté et de la patrie d'une part; de l'autre la mobilité et l'amour de l'opposition. Ce satirique a tout attaqué dans l'ordre politique, les hommes et les choses, avec une verve excessive. C'est un de ces hommes dont on admire le talent, qu'on estime, à cause de l'indépendance de leur caractère, mais qui ne peuvent être l'objet d'une sympathie complète. Souvent M. Soutzo a été égaré par la passion; plus d'une fois il lui est arrivé de blesser le sentiment national lui-même. Tantôt il fait l'apologie de l'assassinat politique; tantôt, comme Béranger, auquel il ressemble en beaucoup de points, il parle de la divinité d'une façon sceptique et irrévérencieuse. Si de telles plaisanteries peuvent trouver chez nous quelques échos, il faut dire, à la louange du peuple grec, qu'elles sont chez lui très-peu goûtées et très-mal accueillies.

Tel est ce livre de la *Grèce moderne*, dont quelques parties avaient déjà été publiées dans la *Revue des Deux-Mondes* en 1859

Digitized by Google

et en 1860. Le style possède les qualités premières de la narration, l'élégance alliée au naturel. Dans le récit des dramatiques épisodes de la guerre de l'indépendance, il est vif, ému, entraînant ; jamais de fausse chaleur, jamais d'emphase. Nous n'avons point affaire à un vulgaire touriste, se battant les flancs pour trouver une phrase inspirée. Ailleurs, quand un épisode gracieux apparaît dans cette guerre d'extermination, comme une fleur d'aubépine dans un charnier, le langage s'imprègne d'une fraîche et abondante poésie. Jamais la narration ne s'arrête à ces détails oiseux sous lesquels beaucoup de voyageurs cherchent à voiler la pauvreté de leur bagage intellectuel ; elle est riche et simple à la fois. Les tableaux pittoresques, les descriptions de camps, de costumes, de paysages y trouvent leur place, sans qu'elle perde son caractère de précision et de sobriété. Résumons notre éloge auquel doivent manquer, nous l'avons déjà dit, ces restrictions qui sont l'assaisonnement ordinaire de la critique ; M. Yemeniz, en payant son tribut filial à notre patrie intellectuelle, a conquis une place distinguée dans la littérature contemporaine.

T. Doucet.

Digitized by Google

CONGRÈS DE SAINT-ÉTIENNE.

QUESTIONS PROPOSÉES PAR LA QUATRIÈME SECTION.

Programme

des questions discutées dans les séances des 18 et 19 septembre 1862,

AU PALAIS SAINT-PIERRE, A LYON.

—

Dans les séances du Congrès scientifique, dont l'ouverture aura lieu le 8 septembre, à Saint-Étienne, de graves questions s'agiteront sans doute ; les hommes les plus compétents, appelés à jeter de la lumière sur certains points des sciences naturelles, de l'agriculture, de l'industrie, de la médecine, de la philosophie, de l'économie sociale et des beaux-arts, résoudront certainement de graves difficultés, et prouveront, une fois de plus, de quelle importance sont ces réunions. La *Revue du Lyonnais*, dévouée à tout ce qui touche au passé de notre pays, ne pouvait rester étrangère à ce mouvement ; mais, bornant sa sphère à l'histoire et à l'archéologie, elle s'efforcera de rendre compte des travaux de la quatrième section, dont les demandes présentent un sérieux intérêt.

Voici les questions posées par le Congrès. Elle enregistrera les réponses.

QUATRIÈME SECTION. — HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

1. Quel était sous la domination romaine l'état de la région? Quels étaient les points habités? Quelle était la direction des voies publiques?

2. Quel était le véritable caractère des grandes assemblées tenues chaque année, au mois d'août, à Lyon, sous la domination romaine? Quelle a été l'étendue de leurs attributions?

3. Donner un aperçu de l'architecture militaire des bords du Rhône et du Vivarais, du XIIe au XVIe siècle.

Digitized by Google

4. Quels sont les monuments celtiques connus dans le département de la Loire?

5. Déterminer pour le Forez le système des voies romaines dans leurs rapports avec les grandes lignes stratégiques de la Gaule.

6. Etablir l'identité de *Mediolanum* avec l'une des villes actuelles du Forez qui paraissent correspondre à cet emplacement.

7. Quels sont les monuments décrits, recueillis ou connus de l'époque romaine, dans le Forez, et faire connaître leur état actuel et la destination qu'ils ont pu recevoir.

8. Quelles sont les localités où des fouilles ont découvert des débris de cette époque ou pourraient en découvrir avec quelque certitude?

9. Quel est le style le plus répandu dans les monuments religieux anciens du Forez et quel est, en résumé, le caractère dominant de l'architecture religieuse de cette province? en expliquer l'origine.

10. Quel est le caractère de l'architecture militaire dans le Forez?

11. Y existe-t-il des édifices religieux fortifiés? Les décrire.

12. Quelles sont les églises dans lesquelles existent des cryptes? Les décrire.

13. Les modifications introduites depuis quelques années dans la disposition du chœur de plusieurs de nos cathédrales, telles que celles d'Auch, d'Angoulême, de Bordeaux, de Rhodez, doivent-elles être approuvées au point de vue de l'art et de l'histoire?

14. Quelles sont les tendances qui se manifestent dans le centre de la France dans l'art décoratif appliqué aux édifices religieux anciens?

15. Existe-t-il dans le diocèse du centre et du midi de la

Digitized by Google

France des livres de visites pastorales antérieurs au XIXe siècle?

16. Quel est l'inventeur des *séquences* ou *proses* du moyen-âge? D'où ce genre de poésie tire-t-il son origine? En quoi consiste le rituel des *proses* ou *séquences?* Quels sont les différents genres de *proses?* Quels en sont les auteurs les plus célèbres ? Pendant quels siècles ce genre de poésie a-t-il régné?

17. Signaler les restaurations malheureuses qui ont pu être faites à des édifices anciens dans le département et indiquer les moyens propres à prévenir ces restaurations inintelligentes.

18. Quelles sont les verrières les plus importantes et les plus anciennes conservées dans les églises ou chapelles du Forez?

19. Que reste-t-il de l'ancien mobilier d'église dans cette province?

20. Trouve-t-on des peintures murales remontant aux XIIe et XIIIe siècles? Quelles sont les peintures murales les plus remarquables ?

21. L'enseignement de l'archéologie tend-il à se répandre dans les séminaires ainsi que l'utilité en a été souvent établie, et que reste-t-il à faire dans le but de mettre le clergé des campagnes à même d'apprécier avec intelligence la valeur archéologique des édifices religieux trop souvent livrés à des restaurations inhabiles et regrettables?

22. Quels sont les départements qui possèdent une statistique monumentale ou un répertoire archéologique et par quels moyens ces utiles travaux ont-ils été accomplis avec succès?

23. Quels sont les hommes et les ouvrages qui ont contribué au progrès des études historiques dans le Forez ? que reste-t-il encore à faire sous ce rapport et quelles sont les sources à explorer?

Digitized by Google

Après la session du Congrès de Saint-Etienne, c'est-à-dire les 18 et 19 septembre, les membres de la quatrième section doivent se rendre à Lyon, où d'autres questions seront soumises au savoir de nos archéologues. D'un intérêt surtout local, mais se rattachant aux grandes difficultés de l'histoire générale, ces questions nous ont semblé être habilement choisies pour piquer la curiosité de notre public et surtout, ce qui est plus essentiel, faire progresser la science. Cependant nous avons été peiné de deux choses ; la première qu'on ait reculé devant les obscurités que présente l'*ascia*, dont il n'est pas question dans le programme, la seconde qu'on ait soumis à une nouvelle discussion un sujet qui nous paraissait ne plus offrir de difficulté : la marche des Helvètes sur la Saône et le lieu où César défit les Tigurins. Quoique les camps retranchés, les tombelles et les champs couverts d'armes et d'ossements soient assez nombreux dans les plaines de la Dombes pour avoir autrefois embarrassé les savants, nous pensions que les récents travaux de M. Valentin-Smith avaient suffisamment élucidé cette question, et que tout le monde pouvait, comme notre éminent érudit, suivre pas à pas, et les *Commentaires* à la main, l'armée romaine dans chacune de ses étapes et dans chacun de ses combats. L'invitation de se rendre à Saint-Barnard pour visiter l'emplacement des fouilles, semble indiquer que la lumière est faite à cet égard. Quoi qu'il en soit, voici les sujets proposés à la discussion des savants :

1° Tracer le plus exactement possible la topographie de Lyon au IVe siècle ;

2° Quel était le réseau des voies romaines partant de Lugdunum ?

3° Indiquer les divisions géographiques dans le département du Rhône à différentes époques et leur durée ;

4° Tracer la marche des Helvètes sur la Saône et celle de César. Indiquer le lieu du passage de la rivière et de la première bataille livrée par César contre l'arrière garde (les

Digitized by Google

Tigurins), et celui de leur seconde défaite à 18 milles (27 kilomètres) de Bibracte ;

5° Préciser le lieu de la bataille entre Sévère et Albin ;

6° Préciser l'époque de la destruction des monuments romains à Lyon, soit par les Barbares, soit à cause d'eux ;

7° Indiquer sommairement l'immense intérêt de la magnifique collection épigraphique de Lyon ;

8° Quelle est la valeur des accents placés sur quelques syllabes des inscriptions romaines ?

9° Faire connaître quelques-uns des faits capitaux acquis à l'histoire de la Gaule romaine, et attestés par les inscriptions lyonnaises ;

10° Quelles sont les origines de la numismatique lyonnaise depuis et y compris l'époque gauloise jusqu'à l'époque franque, c'est-à-dire jusqu'à la féodalité exclusivement ?

11° Indiquer l'époque de l'occupation du pays par les Sarrasins ; leurs chefs ; la durée de leur séjour ; quelle part leur attribuer dans les légendes qui les concernent ?

12° L'architecture militaire des bords du Rhône et du midi de la France offre-t-elle des caractères qui puissent la distinguer de l'architecture militaire du nord, aux XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles ?

Visite de la cathédrale de Saint-Jean, de l'église d'Ainay, de Saint-Bonaventure et autres monuments.

Course à Vienne, visite des antiquités de cette ville et du nouveau Musée de l'église Saint-Pierre.

Course à Trévoux et à Saint-Barnard, pour visiter le lieu de la première bataille livrée par César dans les Gaules, dont des fouilles récentes viennent d'attester l'emplacement.

Digitized by Google

UNE CONFESSION

A propos des *Annales de Tacite*, traduction nouvelle par M. Felix Olivier.

Plusieurs écrivains célèbres, dont un saint, ont fait des Confessions qui n'ont pas peu contribué à immortaliser leur nom ; nous ne connaissons aucun imprimeur qui ait cherché la gloire en prenant ce chemin épineux, et cependant quels aveux un typographe aurait à faire pour peu qu'il eût d'observation, de bonne foi et d'esprit ! quelles révélations précieuses il pourrait glisser dans l'oreille du public ! quelles confidences délicates, sentimentales ou plaisantes il aurait parfois à verser dans le sein du lecteur ! Dans ses tableaux, il pourrait montrer le jeune poète à peine échappé des bancs qui vient, timide et rougissant, aporter s on manuscrit à l'impression en avouant qu'on lui a prédit une destinée à rendre fous de jalousie Victor Hugo et Lamartine, et que, la veille encore, on lui a déclaré en toute franchise, que Laprade et Soulary dont on fait tant de bruit, ne lui vont pas au talon (*historique*). Il pourrait décrire la jeune dame mystérieuse et voilée qui voudrait publier un sonnet pour rendre son nom célèbre et entrer plus facilement comme sous-maîtresse dans un pensionnat ; le critique jaune qui promet à une publication périodique une suite d'articles sans pitié ni merci, à condition que son nom ne sera pas divulgué ; le littérateur grand seigneur, qui présente un travail de deux pages et qui demande un tirage à part ; et si des auteurs qui l'amusent, le pauvre imprimeur se replie sur lui-même, que de fautes, que d'erreurs il découvre, accidents imprévus qui le désespèrent, bourdons désolants qui ôtent tout sens à une phrase, coquilles perfides qui d'un mot sérieux font un mot ridicule, reproches de l'auteur qui, son livre en main, prouve que le correcteur a été distrait, ou le metteur en pages maladroit. Que d'histoires lamentables à citer, depuis l'écrivain novice qui attend pour lire ses épreuves que son livre soit imprimé, jusqu'au savant sérieux dont on a oublié les corrections !

Digitized by Google

C'est à cette dernière catégorie que se rapporte la triste confession qu'on demande à notre impartialité, confession que nous allons faire avec humilité et remords, sans espoir d'être pardonné, mais avec la ferme résolution de faire payer notre honte au premier auteur un peu vulnérable qui nous tombera sous la main.

Nous venons d'imprimer un gros volume in-8 de 712 pages, *Annales de Tacite, traduction nouvelle avec le texte en regard*, par M. Félix Olivier, et le livre sorti des ateliers du brocheur, voici ce qu'on nous fait observer :

Page 49, ligne 14, il ne faut pas de virgule après *pèserait*.

Page 67, ligne 34, l'*i* de *mœsti* est tombé.

Page 122, ligne 12, au lieu de : *le crime devra combler les vides*. lisez : *devra en combler les vides*.

Page 129, ligne 2, l'*s* du mot *pas* a été arraché.

Faute plus grave, même page, ligne 19 : *Les deux frères, merveilleusement unis, ne démentaient pas leur* c. Hélas ! *oncorde* a disparu ; un malin esprit l'a enlevé. Veuillez rétablir la phrase ainsi : *ne démentaient pas leur concorde*.

Page 200, ligne 13 pourquoi dire que le jeune Sylla avait été *praticien à Rome?* les mânes de l'orgueilleux jeune homme ont dû frémir ; c'est *patricien* qu'il fallait dire.

Page 206, ligne 18, au lieu de : *la preuve de charges*, lisez : *la preuve des charges*.

Page 209, ligne 1. *Les pillards mordirent la poussière ; parmi les assiégeants*. Pourquoi supprimer la dissension? elle est nécessaire, lisez : *la dissension s'éleva parmi les assiégeants*.

Page 236, ligne 16. Par quelle méchanceté a-t-on dit qu'à Rome on poursuivait les *édiles?* C'est une pure calomnie. Voyez Tacite, il n'a jamais avancé pareille énormité ; ce sont les *délits* qu'on mettait en cause ; les *édiles* étaient innocents, et nous sommes bien aise de les arracher ici à la justice.

Page 268, ligne 21. Dolabella n'avait point été proconsul d'une *armée*. Le texte latin est clair : *proconsul hujus anni*. Dolabella était proconsul de cette *année*.

Page 564, ligne 7. Il n'est question que de deux points, mais

Digitized by Google

deux points de grande importance ; les voici, veuillez les rétablir. Au lieu de : *Des morts de citoyens illustres suivirent celles de Domitius Afer.....*, lisez : *Des morts de citoyens illustres suivirent : celles de Domitius Afer et de M. Servilius.....* etc. C'est une énumération et non un récit simple. Ne changeons pas Tacite, s'il vous plaît.

Page 605, ligne 21, au lieu d'*exécution*, lisez *exécuteur*.

Page 610, ligne 11, au lieu de *plaintes continues*, ce qui nous paraissait ordinaire et naturel, il faut *des plaintes contenues*, ce qui est plus rare, et, d'après Tacite, plus touchant. *Tiridate, par ses plaintes contenues, émouvait encore davantage*. N'importe! il nous semble que des plaintes continues n'auraient pas moins touché, et, Tacite nous pardonne, à la place de Dolabella, ce ne sont pas des plaintes contenues que nous aurions fait entendre.

Enfin, page 679, ligne 13, ligne de mauvais nombre, un mot s'est envolé, *soit* manque à l'appel, laissant une phrase boiteuse dont le sens est abandonné à la sagacité du lecteur. Pour ceux qui auraient besoin d'un aide, voici comment il devrait y avoir : *soit qu'il n'y eût là qu'un effet du hasard, soit que...* Il va de soi que c'est le compositeur qui est coupable, puis le correcteur, puis l'imprimeur; chacun d'eux aurait dû penser à *soit*, et sur ce mot, nous avons fini notre tâche.

De notre confession, résulte-t-il que l'ouvrage de M. Olivier soit plus maltraité qu'un autre? Non, certainement non. Malgré nos aveux, nous croyons qu'il n'est inférieur à aucun de ceux qui se publient de nos jours. Les errata qui se cachent à la fin de la plupart des volumes sont là pour en témoigner; mais combien d'autres se gardent bien de proclamer à haute voix leurs fautes!

Nous avons aujourd'hui avoué les crimes de l'imprimeur. Dans une prochaine livraison, une plume plus compétente que la nôtre fera ressortir les mérites du traducteur.

A. V.

Digitized by Google

CHRONIQUE LOCALE.

—

Est-il vrai qu'un Lyonnais aurait dit qu'il y a de bien plus beaux crimes à Lyon qu'à Paris ? le mot n'a pas dû être prononcé, mais la chose existe. que d'affreuses choses on remue dans les bas-fonds de la société ! sans compter celles qui restent inconnues. Que de procès Crépin on pourrait organiser si on pénétrait dans tous les intérieurs ! que de Dumolard impunis ! que de drames nocturnes dont Saint-Cyr et Vaise ne sont pas les plus terribles ! Et ce qui montre que nos mœurs n'ont pas encore répudié toute la barbarie du moyen-âge, avec quelle avidité on suit les débats, comme on s'intéresse aux particularités du crime et comme on gémit quand le huis clos vient mettre hors de Cour la curiosité !

A présent qu'aurons-nous pour amuser le public ? faudra-t-il attendre bien longtemps avant d'avoir une nouvelle affaire ?

— Nos voisins de la Loire, au lieu de se passionner pour les assises, après avoir fait de la musique, font de l'archéologie et se jettent dans l'histoire ancienne avec ardeur. La *Diana* est rachetée, et, sous l'impulsion de M. de Persigny, on va créer dans cette belle salle un musée archéologique départemental et une bibliothèque où seront réunis tous les documents qui concernent la province. Lyon est distancé, non que nous ne possédions aussi des bibliothèques et des musées, mais le souffle d'en haut manque et les efforts individuels sont trop laissés à eux-mêmes. A Montbrison s'organise une Société d'archéologie qui compte plus de deux cents membres. La nôtre n'a pas vingt membres, et si elle compte des hommes d'un mérite supérieur, il faut avouer que le public est tout à fait indifférent à ses efforts. Saint Etienne organise un Congrès scientifique, et il est malheureusement certain que les Lyonnais n'y seront pas en majorité.

— Nous ne sommes pas des barbares, cependant, j'en prends à témoin la joie de notre ville en voyant le retour de M. Delestang, la curiosité qu'on a mis à connaître nos nouveaux artistes, et l'ardeur avec laquelle on attend les représentations de Mme Miolan-Carvalho, engagée pour un mois au prix de mille francs par soirée. Nous pouvons prédire une série de représentations à ne savoir où mettre le public.

A. V.

Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

Digitized by Google

RAPPORT MONOGRAPHIQUE

Concernant la publication prochaine d'un ouvrage intitulé :

RECHERCHES SUR L'ABBAYE ROYALE DE LA BÉNISSONS-DIEU

(EN FOREZ),

Présenté au Congrès scientifique de France, dans sa 29e session, tenue à Saint-Étienne, au mois de septembre 1862,

PAR M. L'ABBÉ DARD,

Curé actuel de la Bénissons-Dieu.

MESSIEURS DU CONGRÈS,

Il y a peut-être témérité de la part d'un jeune curé de campagne de prétendre vous intéresser en appelant votre at-

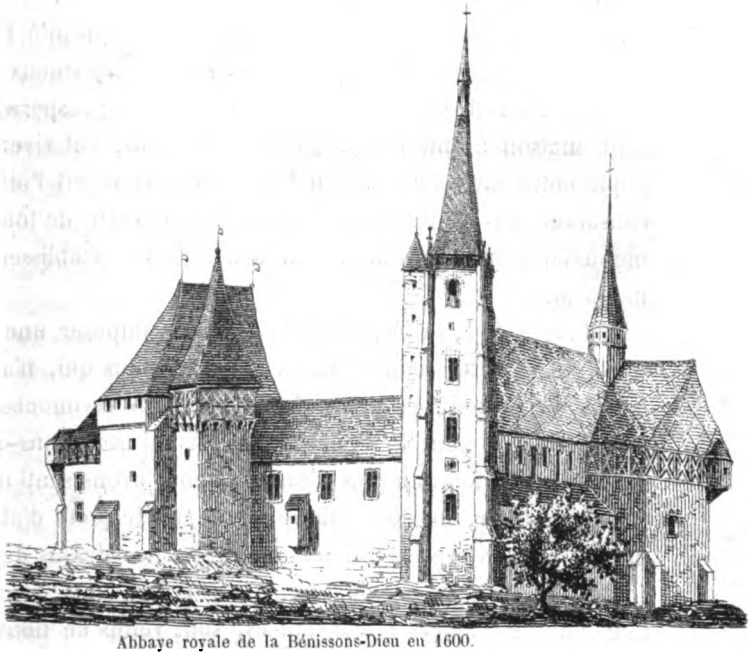

Abbaye royale de la Bénissons-Dieu en 1600.

Digitized by Google

tention sur une matière qui, pour entrer dans le programme du Congrès, devrait, nous l'avouons, être patronnée par une plume mieux exercée et plus habile que la nôtre. Mais si nous ne sommes pas au niveau de notre sujet, nous avons la confiance que vous serez indulgents à notre endroit, et que vous nous tiendrez compte des efforts, en même temps que des sacrifices que nous avons faits, pour la réussite de l'œuvre que nous venons soumettre à votre appréciation.

Lorsque, il y a quelques années, nous avons été appelé par la volonté de nos supérieurs à desservir la paroisse qui a pris le nom de l'ancien monastère dont nous rappelons le souvenir, une vive émotion s'est emparée de nous en apercevant pour la première fois les nobles débris de la colonie cistercienne qui, sous la conduite de l'immortel saint Bernard, est venue s'établir sur les bords de la Tessonne un peu avant le milieu du XIIe siècle, où après avoir subi la transformation dont nous parlerons plus tard, elle a séjourné jusqu'à l'époque de la Révolution française. Ces restes majestueux, témoins irrécusables de l'importance et de la prospérité de cette maison à une époque reculée de nous, ont vivement piqué notre curiosité et fait naître dans notre esprit l'idée de consacrer nos instants de loisir à la découverte de tous les monuments qui peuvent se rattacher à cet établissement monacal.

Il faut le dire, la tâche que devait nous imposer une entreprise de cette nature était rude pour nous qui, n'ayant jamais été exercé à ce genre de labeur, nous reconnaissions peu d'aptitude pour le mener à bien. Aussi avouerons-nous à notre confusion que plus d'une fois nous avons senti notre courage faiblir, et nous étions même sur le point d'abandonner une entreprise qui nous paraissait au-dessus de nos forces, lorsque les encouragements de nos amis, joints à une réunion d'autres circonstances, sont venus de nouveau

Digitized by Google

stimuler notre zèle et nous engager à poursuivre un projet dont la réalisation pouvait être de quelque utilité pour le pays.

Nous avons donc mis la main à l'œuvre sans nous laisser arrêter par la perspective des difficultés nombreuses que nous aurions à combattre, et nous sommes heureux de constater qu'en cela la Providence nous a assez bien servi. Les archives de l'Empire, le cartulaire des comtes de Forez, le livre des Compositions et les différents ouvrages de l'historien de la Mure nous ont fourni une foule de chartes assez intéressantes sur cette matière. Les bibliothèques de Lyon, de Saint-Étienne, de Roanne et même de Montpellier ont été pour nous d'une grande ressource ; nous y avons puisé bon nombre de renseignements de nature à faciliter notre tâche. Mais ce qui nous a été surtout d'un secours inappréciable, c'est la coopération bienveillante de trois honorables bibliophiles auxquels le pays doit un tribut particulier de reconnaissance pour différents travaux littéraires concernant notre province. Nous voulons parler de M. Desevelinges, auteur de l'*Histoire de Charlieu*, de M. Coste (de Roanne) et de l'excellent M. Chaverondier, actuellement archiviste du département de la Loire. L'obligeance de ces Messieurs en ce qui nous concerne est au-dessus de tout éloge, nous les remercions sincèrement et des matériaux qu'ils nous ont donnés et de ceux dont ils nous ont indiqué l'existence.

D'autres sources également recommandables nous ont encore fourni des détails très-intéressants concernant notre travail. Nous citerons en particulier *la Gaule chrétienne* et un ouvrage du R. P. Chérubin, recollet, custode du couvent de Marcigny, retraçant la vie de Mme de Nérestang, première abbesse, où nous avons puisé des renseignements précieux. Enfin, tous ces débris épars une fois réunis, nous nous sommes mis en devoir de les coordonner de notre mieux, et

Digitized by Google

d'en former un ensemble qui laissera sans doute quelque chose à désirer, mais qui, du moins, aura le mérite incontestable d'être le produit d'une bonne volonté qui n'a pas d'autre ambition que celle de conserver au pays des souvenirs qui sont sur le point de s'effacer totalement.

En effet, s'il nous reste encore à l'heure qu'il est quelques fragments de notre colonie religieuse, il faut convenir qu'il est temps de les étudier et de les décrire, bientôt il serait trop tard pour en retrouver les détails ; la spéculation et l'ignorance tendent chaque jour à effacer jusqu'à la moindre trace d'un établissement cénobitique, dont le souvenir nous paraît trop intimement lié à l'histoire de notre province pour que nous n'éprouvions pas le besoin de combattre, de toutes nos forces, l'oubli glacial qui pèse déjà froidement sur son passé. Heureux si en payant ce faible tribut à la mémoire de nos cénobites, il nous est donné de raviver quelques sympathies en leur faveur. La considération dont nous voyons jouir notre monastère sous l'administration des comtes de la deuxième race ; les nombreux services qu'il rendit à la foi, à la civilisation et à l'agriculture ; les liens étroits qui l'unirent à un grand nombre de personnes notables de la contrée par les largesses dont elles le comblèrent, et l'élection qu'elles y firent de leur sépulture, sont autant de titres réels qui le recommandent à la vénération et à la reconnaissance des habitants du Forez.

Le plan que nous avons adopté pour cette modeste publication est de la plus rigoureuse simplicité. Nous divisons notre travail en deux parties, dont l'une est purement historique et l'autre descriptive. La première comprend une série de quinze chapitres dans lesquels nous résumons tous les faits principaux concernant le monastère dont nous avons pu découvrir quelques traces dans les auteurs et les autres monuments historiques.

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE.

—

CHAPITRE PREMIER.

FONDATION DU MONASTÈRE.

Le monastère de la Bénissons-Dieu fut fondé, en 1138, par saint Bernard, à son retour d'Italie..... Albéric, disciple chéri de notre saint, en est établi premier abbé.... Intérêt et affection que le saint fondateur porte à cette maison nouvelle.... Les religieux héritant de la haine porté à leur ordre par les autres corps monastiques à cause de son austérité, sont persécutés dès le début par les moines de Noailly dépendants de Savigny.... Saint Bernard écrit à l'archevêque de Lyon pour implorer sa protection en leur faveur.

CHAPITRE II.

INTÉRÊT PORTÉ AU MONASTÈRE PAR L'AUTORITÉ RELIGIEUSE.

Plusieurs évêques prennent l'abbaye sous leur protection.... Lettres remarquables d'Humbert de Baugé et de Jean de Bellesmes à cet égard..... Les Papes Innocent II, Adrien IV et Alexandre III confirment sa fondation et lui accordent d'importants priviléges.....

CHAPITRE III.

PROTECTION ACCORDÉE AU MONASTÈRE PAR LE POUVOIR SÉCULIER.

Le roi Louis VII et saint Louis témoignent leur bienveillance envers le monastère..... Guy II, comte de Forez, le patronne par ses nombreuses largesses et le secours de son

Digitized by Google

autorité..... Il s'y retire sur la fin de sa vie en qualité de *moine de secours*.... Il y reçoit la sépulture après sa mort.... Guy III confirme les donations de son père..... Guy IV ratifie les libéralités de ses aïeux en faveur du couvent..... Il y fait inhumer la comtesse Alix sa mère, et accorde à la maison de nombreux bienfaits conjointement avec Mathilde son épouse..... Guy V et ses successeurs signalent aussi leur munificence envers l'abbaye.....

CHAPITRE IV.

LIBÉRALITÉS DES SEIGNEURS AU PROFIT DU COUVENT.

Production d'un grand nombre de chartes constatant les immenses largesses des seigneurs Girin de Bonnefond, Ponce de Pierrefitte, Ponce de Buffardan, Hugues d'Ecotay, Willelme de la Vaure, Josserand de Sartines, Guillaume de Choren, Girin de Crémeaux, Girard de Rochefort, Itier, vicomte de Mâcon et d'une foule d'autres personnages illustres en faveur du monastère.

CHAPITRE V.

CONSIDÉRATION DONT JOUIT LE MONASTÈRE.

Des personnes de distinction s'aggrégent à notre maison religieuse et ambitionnent l'honneur d'y avoir leur sépulture... Ses abbés sont appelés dans les conseils des grands... Les comtes de Forez les choisissent pour témoins de leurs actes solemnels..... L'un d'eux est établi exécuteur testamentaire de Guy IV..... On leur confie des arbitrages importants à l'effet de régler des affaires litigieuses.

CHAPITRE VI.

EMBARRAS SUSCITÉS AU MONASTÈRE.

Le monastère de la Bénissons-Dieu eut ses moments d'é-

Digitized by Google

preuves..... Contestations et procès à l'occasion de certains droits seigneuriaux..... Transaction entre le seigneur de Châteauvillain et l'abbé Guichard..... Accord par arbitrage entre Jean Ier, comte de Forez et l'abbaye..... Sentence du bailly de Mâcon au profit du couvent contre le comte de Forez..... Sentence du juge de Forez à l'effet de contraindre les gens de l'abbaye à contribuer à la clôture du château de Crozet.

CHAPITRE VII.

PROSPÉRITÉ DU MONASTÈRE SOUS LES ABBÉS DE LA FIN.

Pierre de la Fin est élu abbé..... Son administration fut une ère de prospérité pour le couvent..... Il bâtit le grand clocher, le palais abbatial, l'abside, etc..... Il fonde à Montéguet, dépendance de l'abbaye, un Chapitre de chanoines réguliers conjointement avec deux de ses frères laïcs..... Statuts de cette fondation..... Le plus jeune de ses frères lui succède et met la dernière main à ses entreprises.

CHAPITRE VIII.

DÉCADENCE DE L'ABBAYE SOUS LES ABBÉS COMMANDATAIRES.

Antoine de Lévis de Châteaumorand, archevêque d'Embrun; Antoine de Senneterre, évêque de Clermont; Pierre d'Apinac, archevêque de Lyon; et Jean de Lovrau, simple docteur en droit possèdent successivement en commande notre abbaye..... Le régime de ces abbés est désastreux pour le couvent..... Leur incurie, les ravages du temps et la fureur des guerres civiles le plongent dans un état déplorable.

CHAPITRE IX.

RUINE DU COUVENT, SA TRANSFORMATION.

Le monastère est entièrement ruiné..... Henri IV accorde

Digitized by Google

ce bénéfice au marquis Philibert de Nérestang..... Celui-ci échange l'évêché de Belley, qu'il avait obtenu pour son jeune fils, contre le monastère avec Jean-Pierre Camus qui en était alors abbé..... Il négocie un second échange entre son fils et sa fille aînée, abbesse de Mégemont en Auvergne..... Les religieuses de cette dernière communauté viennent s'établir à la Bénissons-Dieu.... Les moines de cette maison vont les remplacer à Mégemont.

CHAPITRE X.

PÉNIBLES DÉBUTS DES RELIGIEUSES A LA BÉNISSONS-DIEU.

Elles ont de grandes difficultés à vaincre pour s'abriter dans leur nouveau logis en raison du mauvais état des bâtiments..... Elles s'établissent provisoirement sur un côté du palais abbatial qui semble leur offrir plus de garantie de solidité..... Elles échappent comme par miracle à un périlleux accident..... Elles se hâtent de procéder aux constructions les plus urgentes pour le service de la maison.

CHAPITRE XI.

ZÈLE DE LA PREMIÈRE ABBESSE POUR LA PERFECTION RÉGULIÈRE.

La jeune supérieure inaugure dès l'abord l'étroite observance dans le couvent..... Elle y donne une grande impulsion à la piété et à tous les exercices de la vie commune..... Par ses soins sa communauté arrive à une telle perfection qu'elle sert de modèle à toutes celles des environs.....

CHAPITRE XII.

FACHEUSES ÉPREUVES AUXQUELLES LE COUVENT FUT EN BUTTE.

Notre vertueuse abbesse encourt la disgrâce de son père...

Digitized by Google

Elle est arrachée violemment à l'affection de son troupeau... Elle supporte une longue captivité dans le château d'Aurec... On l'en retire pour la conduire à Lyon devant une assemblée de juges ecclésiastiques qui reconnaît son innocence, et son père est obligé de la reconduire lui-même dans le monastère pour la rendre à son troupeau désolé..... Autres persécutions dont elle sort également victorieuse.....

CHAPITRE XIII.

PROSPÉRITÉ DE L'ABBAYE AU XVIIe SIÈCLE.

La grande impulsion que Mme Françoise de Nérestang avait donnée à la piété, dans son monastère, y porte des fruits durables..... Sa nièce et filleule qui lui succéda, marche sur les traces de sa devancière et continue son œuvre..... Mesdames Louise de Hovel de Morainville et Anne de Rochefort de la Voirette, qui viennent après elles, ne se montrent pas moins dévouées au développement des vertus monastiques dans le couvent.

CHAPITRE XIV.

DÉCADENCE DU MONASTÈRE AU XVIIIe SIÈCLE.

Peu à peu on voit décliner la maison de la Bénissons-Dieu sous l'influence du XVIIIe siècle. Le relâchement du cloître et une mauvaise administration des revenus amènent bientôt son dépérissement et lui préparaient une ruine imminente lorsque survinrent les orages de la Révolution française.

CHAPITRE XV.

DISPERSION DES RELIGIEUSES.

Après le décret de la suppression des couvents, plusieurs de nos religieuses se retirent dans leurs familles attendant

Digitized by Google

des jours meilleurs. De ce nombre est Mme de Sacquy, dernière abbesse..... D'autres demandent un abri sous quelque toit hospitalier dans les environs..... Cinq d'entre elles s'établissent dans une maison de la localité où elles ont continué, jusqu'à la mort de la dernière survivante, à vivre en commun sous la direction du R. P. Dom Nicolas Derobe, ancien aumônier du monastère.

Tel est le sommaire de notre partie historique que nous faisons suivre d'un appendice renfermant la nomenclature des abbés et des abbesses qui ont occupé le siége abbatial depuis la fondation du monastère jusqu'à la suppression des communautés religieuses en 1790. Ce cadre que nous avons rempli de notre mieux présentera sans doute quelques lacunes; mais on comprendra qu'il serait difficile de remédier à cet inconvénient en faisant attention que la plupart des documents intéressant notre travail ont été anéantis avec les archives de l'abbaye à l'époque malheureuse de la grande Révolution.

DEUXIÈME PARTIE

Description du monastère.

Notre partie descriptive se subdivise en deux sections dont l'une a pour objet de faire connaître le genre de vie des moines et l'autre de décrire les différentes constructions du monastère.

PREMIÈRE SECTION.

DU GENRE DE VIE DES MOINES.

Celle-ci renferme trois chapitres au moyen desquels nous

Digitized by Google

introduisons le lecteur dans l'intérieur du cloître pour l'initier aux détails de son organisation et de ses usages.

CHAPITRE PREMIER.

PERFECTION RÉGULIÈRE DES MOINES.

Un grand esprit de pauvreté et d'abnégation..... une austérité rigoureuse dans le vêtement et la nourriture..... un silence continuel...., un accueil bienveillant pour les pauvres et les étrangers..... tel était le caractère distinctif des premiers Cisterciens dont nos moines descendaient par l'intermédiaire de saint Bernard.....

CHAPITRE II.

EMPLOI DU TEMPS DANS LE MONASTÈRE.

Dans tous les monastères cisterciens, le temps était distribué avec une précision remarquable..... Sauf quelques modifications concernant les jours fériés, tous les autres amenaient invariablement les mêmes exercices..,.. Le lever, l'office de la nuit, le Chapitre, les heures canoniales, la Messe, le travail, le dîner, le chant des Vêpres, des Complies, la prière du soir et le coucher, tout était réglé d'une manière uniforme et invariable.

CHAPITRE III.

DU TRAVAIL DANS LE MONASTÈRE.

L'occupation manuelle de nos cénobites se résume presque en entier dans les travaux agricoles..... Leurs exploitations avaient pour objet la culture des céréales, de la vigne et autres produits agricoles en rapport avec leurs terrains,

Digitized by Google

l'élevage des bestiaux, etc... Ils créèrent sur différents points du territoire forésien un grand nombre de métairies monastiques dont nous conservons le souvenir, et qui exercèrent une influence incontestable pour le développement de l'agriculture dans le pays.

DEUXIÈME SECTION.

DESCRIPTION DES BATIMENTS.

Nous passons rapidement sur les constructions qui ont été détruites, pour nous étendre davantage sur l'église et le clocher qui se trouvent encore actuellement dans un état de conservation assez remarquable pour permettre d'en apprécier le caractère et les dispositions architectoniques.

CHAPITRE PREMIER.

EMPLACEMENT DU MONASTÈRE.

Conformément aux exigences de la règle cistercienne, le monastère de la Bénissons-Dieu fut établi dans une vallée solitaire environnée de bois et de terrains pour la plupart incultes, à proximité d'une petite rivière appelée la *Tessonne*, qui, à trois kilomètres de là, va se jeter dans le sein de la Loire.

CHAPITRE II.

ENSEMBLE DU MONASTÈRE.

L'ensemble du couvent décrivait un parallélogramme dont trois corps de bâtiments, destinés à l'habitation des religieux, formaient les façades *est*, *nord* et *ouest*. La partie *sud* était occupée par l'église s'étendant de l'*ouest* à l'*est* sur une longueur d'environ soixante mètres. Au centre de ces différentes constructions régnait une vaste cour, au milieu de laquelle apparaissait comme un monument traditionnel le

Digitized by Google

puits symbolique de la Samaritaine, dont la vue servait à élever l'âme des religieux vers l'eau mystérieure de la vie éternelle.

Un dessin de François Stella, peintre lyonnais, reproduit par M. Albert Lenoir dans son ouvrage intitulé : *Architecture monastique* (p. 66) et une fresque conservée dans la sacristie actuelle, peuvent donner une idée de l'ensemble matériel de cet établissement. Nous en produisons une copie que nous avons fait photographier sur l'ouvrage même.

L'auteur que nous venons de citer présente le couvent de la Bénissons-Dieu comme un type de fortifications monastiques dans le genre de celles que décrit Jean de Garlande en parlant du siége de Toulouse. J'ai vu (dit ce dernier) des tours et des remparts planchéiés et des parapets doublés et fabriqués avec des claies. *Vidi turres et propugnacula tabulata ex cratibus erecta.* On voit encore dans l'ouvrage de M. Lenoir (page 67) le modèle d'une tour fortifiée établie à l'angle *nord-est* du couvent.

Nous allons maintenant faire connaître les débris de notre importante maison religieuse qui ont échappé au génie destructeur de la spéculation et du vandalisme.

CHAPITRE III.

DE L'ÉGLISE.

Quoiqu'on ne puisse pas assigner la date précise de la fondation de l'église de la Bénissons-Dieu, un œil exercé ne saurait se méprendre sur l'époque où elle a été bâtie. Tout, dans l'ensemble de cette remarquable construction comme dans ses détails, porte le cachet de l'architecture romane et accuse une période de transition trop sensible pour qu'on n'en tienne pas compte, mais peut-être aussi pas assez caractérisée pour qu'on

Digitized by Google

doive classer ce monument dans la catégorie du style ogival primaire. Le plein cintre règne dans le portail et toutes les autres ouvertures de l'édifice. L'ogive, il est vrai, s'y révèle intérieurement dans les arcades des pilastres et des arcs-doubleaux, mais il faut convenir que c'est d'une manière si peu apparente et tellement timide qu'on pourrait dire, en quelque sorte, que c'est moins l'ogive obtuse que le plein cintre brisé qui domine dans cet arrangement. D'où nous concluons que notre église est un des plus anciens types ou apparaît l'ogive sèche mariée aux réminiscences de l'école byzantine. C'est évidemment la fin du XIIe siècle ou tout au moins les premiers commencements du XIIIe qui se montrent ici avec toute la sévérité caractérisant l'époque dont il s'agit. Et on peut dire que cette phase architecturale si ferme, si grave, si sobre d'accessoires et d'ornementations s'harmonise parfaitement avec les mœurs austères des premiers Cisterciens qui, comme on le sait, s'efforçaient de rejeter du sanctuaire toute espèce de décoration luxueuse, non comme indigne de Dieu, mais comme contraire à la pauvreté et à la gravité monastiques.

Différents auteurs qui ont écrit sur l'ordre de Citeaux font remarquer que dans l'espace d'un siècle, c'est-à-dire depuis 1150 jusqu'en 1250, les disciples de Saint-Étienne Harding bâtirent en France plus de trois cents églises portant toutes à peu près le même caractère architectural qu'on remarque dans la nôtre. Effectivement, on peut observer que, à part quelques légères variantes devnaent de plus en plus sensibles à mesure qu'on se rapproche davantage de la période purement ogivale, tous ces édifices sont frappants par leur uniformité. C'est partout la même simplicité grandiose, une pureté de lignes irréprochable et une sobriété d'ornements qui rappelle, on ne peut mieux, l'esprit primitif de Cîteaux, esprit d'abnégation et de pauvreté purement évangélique, dont il

Digitized by Google

est permis de se faire une idée d'après le langage même de saint Bernard dans son apologie de la congrégation cistercienne.

A l'extérieur, l'église de la Bénissons-Dieu se fait remarquer par son portail roman dont chacun des pieds droits se présente flanqué de deux légères colonnettes annelées avec des chapiteaux et des bases différents ; son linteau sur lequel se dessine en relief une belle croix potencée ; le tympan gracieux orné de fleurons qui lui est superposé et enfin l'archivolte remarquable couronnant le tout, sont dignes de fixer l'attention.

La rose, d'une dimension considérable, qui paraît au-dessus avec ses meneaux entrelacés, présente à son centre un quatre-feuilles des plus délicats, et à sa circonférence elle étale une triple série d'ornements byzantins du meilleur goût.

En ce qui concerne la toiture, elle se distingue au-dessus de la nef principale par son arête aiguë et une pente excessivement rapide. La charpente du comble est remarquable par sa construction et sa solidité. Elle est recouverte de tuiles plates coloriées, figurant des compartiments dont la régularité est irréprochable. On dirait un immense tapis admirablement travaillé jeté sur le sommet de cet édifice pour le recouvrir dans toute sa partie supérieure.

Nous n'entreprendrons pas, dans une notice aussi restreinte, de faire connaitre tous les détails de l'intérieur de l'église de la Bénissons-Dieu. Ce travail rentre plutôt dans le programme de l'ouvrage que nous devons publier prochainement, et nous tâcherons de nous en acquitter de notre mieux. Toutefois, en se rappelant ce que nous avons dit plus haut, concernant le genre architectural de notre monument, on pourra se faire une idée de ce qu'il doit être dans ses parties.

Il est incontestable que quoique d'une rigoureuse sévérité, cette précieuse construction présente au coup d'œil un aspect

Digitized by Google

véritablement grandiose. Les proportions du vaisseau en longueur, en largeur et en élévation, sont immenses. Les énormes piliers carrés supportant la maçonnerie, les colonnes de même forme servant de support aux arcs-doubleaux, les nervures à triple tore se croisant sur les arêtes des voûtes, les clés de celles-ci présentant sur leur face saillante des ornements variés, il faut convenir que tout, dans ce respectable sanctuaire, est coordonné avec une harmonie parfaite, et de manière à lui donner un air imposant. Dès qu'on pénètre dans son enceinte, on est étonné d'apercevoir tant d'élégance unie à une si grande simplicité.

Le maître-autel en bois sculpté avec son retable et ses fresques accuse le commencement du XVIIe siècle. Quoique d'une exécution remarquable, ce travail a l'inconvénient de ne point s'harmoniser avec le reste de l'édifice.

Trois chapelles sont établies dans l'église de la Bénissons-Dieu. L'une, dédiée à saint Bernard, fondateur du monastère et patron de la paroisse actuelle, se distingue par son autel en pierre dont le tombeau est orné, sur sa face et son côté apparent d'une série de colonnettes et d'arcades à plein cintre appartenant, évidemment à la période romane secondaire. Celui-ci a pour table un énorme monolithe d'un grain délicat qui le recouvre dans toute sa longueur.

La seconde de ces chapelles, placée sous le vocable de sainte Marguerite, présente dans son retable un mélange d'architecture dont on a de la peine à se rendre compte. Des ornements byzantins des XIe et XIIe siècles figurent dans ce travail, à côté d'autres appartenant à la période ogivale la plus flamboyante.

Enfin une troisième chapelle qui, pour être de date beaucoup plus récente, ne laisse pas d'avoir son mérite réel, se voit encore dans notre église. L'érection de ce gracieux oratoire est due en entier à la munificence du marquis Jean-Claude de

Digitized by Google

Nérestang et de sa sœur première abbesse du couvent, qui le dédièrent à la sainte Vierge et en firent le tombeau commun de tous les membres de leur famille dont la dépouille mortelle fut en effet déposée dans un caveau établi sous le dallage du sanctuaire, ainsi qu'en font foi les inscriptions funèbres gravées à cet effet. Cet édifice dont le père Chérubin et après lui l'historien de la Mure font l'éloge le plus pompeux est sans contredit un produit remarquable de l'architecture du XVIIe siècle. Le marbre d'Italie et la pierre d'Apremont y ont été employés avec une véritable profusion. L'ensemble du retable est d'une somptuosité et d'une richesse qui ne peuvent pas être mises en doute. On y remarque une prodigalité d'ornements qui, travaillés d'une manière correcte, exécutés avec une patience et une habileté rares, sèment partout le mouvement et le luxe.

Nous ne dirons rien ici d'une restauration intérieure dont notre église a été l'objet dans ces derniers temps, sous la direction intelligente de M. Zacchéo au talent duquel nous nous plaisons à rendre hommage. Ce travail qui nous a valu les félicitations d'un grand nombre d'amateurs pourra être apprécié par messieurs les membres du Congrès qui, nous aimons à le croire, voudront bien nous faire figurer dans l'itinéraire de leurs excursions archéologiques.

CHAPITRE IV.

DU CLOCHER.

Le clocher de la Bénissons-Dieu mérite pareillement de fixer l'attention de l'archéologue ; c'est un magnifique spécimen de la fin du XV siècle dû au zèle et à la munificence de Pierre de la Fin, vingtième abbé. Son élévation prodigieuse, ses deux rangées d'énormes clochetons, ses contreforts à redents, l'épaisseur de ses murs, la gracieuse tourelle dont il est flanqué, la délicate balustrade en pierre sculptée à jour

Digitized by Google

qui couronne son sommet à la naissance de la flèche, donnent à cet édifice un air majestueux et imposant. Outre la partie à recevoir et la pièce du rez-de-chaussée, cette énorme construction renferme quatre étages dont chacun était autrefois affecté à un service particulier de la maison. La prison prévôtale, la salle de la justice, celle des archives, l'horloge du monastère occupaient ces divers appartements.

Un escalier en pierre ayant deux cent deux marches conduit au sommet de la tour. On aperçoit encore sur les murs des façades comptant près de deux mètres d'épaisseur, de nombreuses traces des projectiles, qui indiquent évidemment que cet édifice a eu autrefois un siége à soutenir. Selon toute apparence, cette particularité remonte à l'époque des guerres de religion dont on sait que le monastère eut à souffrir. Il ne sera pas sans intérêt de mentionner aussi l'osculation de notre clocher, qui au lieu de ses quatre faces présente ses quatre angles aux quatre points cardinaux.

CHAPITRE V.

SÉPULTURES DES SEIGNEURS ET PIERRES TOMBALES.

Le couvent de la Bénissons-Dieu fut, à une époque, le champ de repos d'un grand nombre de familles notables de la contrée et des environs. A ce moment où l'on éprouvait partout le besoin d'être inhumé dans les églises monastiques, beaucoup de personnages illustres sollicitèrent la faveur d'avoir leur sépulture dans notre sanctuaire. C'était là, dans l'asile de la prière, sous les pieds des cénobites, que les grands de l'époque aimaient à reposer après leur trépas, dans l'espoir d'obtenir des moines des prières plus efficaces pour leur salut. La plupart, hommes de guerre, étaient représentés en pied sur leurs tombes blasonnées avec le sayon, la cotte de mailles, la pelisse fourrée, la toque ornée de plumages, l'écu, le collier, le bracelet, etc.; enfin tous les attributs de leur no-

Digitized by Google

blesse. Tous paraissaient dans une attitude suppliante avec les mains jointes sur la poitrine comme pour implorer la pitié des moines et le suffrage de leurs prières.

Nos documents nous indiquent une foule de sépultures de ce genre, sans parler d'un grand nombre d'autres dont nous n'avons pu retrouver la trace. Il ne sera pas sans intérêt de voir figurer dans cette nomenclature les noms historiques de Guy II, comte de Forez, d'Alix de Sully, sa belle-fille, de Ponce de Buffardan, d'Hugues d'Ecotay, de Girin de Crémaux, de Girard de Rochefort, etc. Il nous reste encore deux pierres tombales de l'époque dont nous rappelons le souvenir, dont l'une, décrite par de la Mure dans son Histoire des comtes du Forez et des ducs de Bourbon (t. I, p. 187), recouvrait la dépouille de la comtesse Alix de Sully, épouse de Guy III, et l'autre celle du chevalier Hubert de Lespinasse, décédé le troisième des kalendes d'avril 1303.

CHAPITRE VI.

TRÉSOR DE L'ÉGLISE.

D'autres précieux débris de notre colonie religieuse que nous conservons encore ne méritent pas moins d'être mentionnés : ce sont d'abord trois magnifiques reliquaires dont on doit la conservation au zèle pieux d'une famille honorable de la localité qui, après les avoir sauvés du naufrage pendant la Révolution, en a fait don à la paroisse qui ne cesse de lui en montrer sa vive reconnaissance. Ces pieux objets sont remarquables au point de vue artistique et par leur ancienneté. L'un d'eux renferme une petite ceinture ornée de plaques de cuivre que l'histoire de la Mure, dans son Astrée Sainte (p. 270), dit avoir appartenu à saint Jean, apôtre et évangéliste.

Nous possédons aussi un ancien ciboire en cuivre argenté et portant la trace d'un émail assez compact. Cette précieuse relique est à peu près conforme au premier dessin que donne

Digitized by Google

M. de Caumont, des objets de ce genre, dans son rudiment d'archéologie (Architecture religieuse, 4e édition, p. 285). C'est une boîte cylindrique dont le couvercle se termine en forme de cône surmonté d'une croix latine. On remarque, sur sa face, l'écusson d'un abbé en même temps évêque qui est d'azur à cinq fusées d'argent, rangées en fasces et au lambel du même avec la mitre placée de front sur l'écu à dextre et la crosse en pal tournée en dehors à senestre. Ce sont les armes d'Antoine de Senneterre, évêque de Clermont et abbé de la Bénissons-Dieu.

Enfin, différents articles de broderies anciennes d'un mérite incontestable, doivent encore être signalés parmi nos richesses artistiques. Nous mentionnerons entre autres une chasuble du XVIIe siècle, brodée en bosse sur satin blanc, dont le travail est d'une richesse et d'une exécution qui ne laissent rien à désirer. Plusieurs devants d'autel de la même époque et brodés dans le même genre, ne sont pas moins dignes de fixer l'attention.

Toutes ces matières que nous ne faisons qu'indiquer ici sont traitées *in extenso* dans notre ouvrage, que nous publierons dès que l'aplanissement de certaines difficultés pourra nous le permettre. En attendant cette circonstance favorable, nous avons cru, Messieurs, devoir, par ce petit résumé, vous mettre au courant de notre projet et vous instruire en même temps des richesses archéologiques que nous conservons comme un précieux souvenir de notre établissement monacal. Nous ne vous dissimulerons pas que nous attachons un grand prix à la bienveillante recommandation du Congrès et nous avons la confiance que vous serez assez bons, Messieurs, pour apprécier nos efforts qui n'ont pas d'autre mobile que la gloire de Dieu et le bien du pays.

Digitized by Google

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LYON

PAR

M. DE LA SAUSSAYE.

IV.

MONUMENTS LITTÉRAIRES DU IVe SIÈCLE (1).

(Lu dans la séance du 11 février 1862, à l'Académie impériale de Lyon).

Le IVe siècle dans lequel nous entrons dut être pour Lugdunum un âge éminemment littéraire. Alors, la réputation de ses écoles municipales, qui n'avait cessé de grandir, attirait dans ses murs une affluence considérable d'étudiants. Vers la seconde moitié du IIIe siècle, ces établissements d'instruction publique avaient acquis assez d'importance pour qu'un personnage consulaire les dirigeât, tour à tour, avec ceux de Besançon (2). C'était l'illustre Titianus, précepteur du fils de Maximin Ier, orateur du plus grand mérite, donné par saint Isidore de Séville comme un des trois fondateurs de la rhétorique chez les Latins (3). Cette célébrité des écoles lyonnaises n'avait pas dû s'amoindrir dans le cours du IVe siècle, puisqu'elle était, au commencement du siècle suivant, un des principaux titres de gloire de Lug-

(1) Voir la *Revue du Lyonnais* : 1858, t. XVII, p. 354 ;—1859, t. XVIII, p. 279, et 1861, t. XXII, p. 91.

(2) Auson. *Gratiar. act. pro consulatu.*

(3) *Origin.*, II, 2.

Digitized by Google

dunum. Un hagiographe de l'époque carlovingienne, qui écrivait sur des matériaux aujourd'hui perdus, assure qu'au temps de saint Patiens et du prêtre Constance, la ville de Lugdunum était communément appelée le *Gymnase public de l'Empire en deçà des mers* (1). « En ce temps, ajoute-t-il, « la cité des Lyonnais, la première et la principale des villes « de la Gaule, brillait encore entre toutes par le culte de la « science et la discipline des écoles (2). »

Cependant, le IVe siècle littéraire de Lugdunum n'offre qu'un petit nombre de monuments. Il est impossible qu'il ait été stérile, mais l'histoire, absorbée par le retentissement des calamités qui le désolent, prend à peine le temps d'écouter le chant de ses poètes et la voix de ses orateurs. Poésie et prose, récits et discours, elle a laissé tout périr dans les flots de la double invasion gothique et burgonde. Quelques rares débris sont restés, épars sur la rive; ce sont ces épaves d'un immense naufrage que je vais passer en revue.

Aubert le Mire, dans son édition de la Chronique de saint Jérôme, met au nombre des écrivains de la Ségusiavie l'orateur Gennade, qui florissait à Rome dans le milieu du IVe siècle, se fondant sur ce passage de saint Jérôme: *Gennadius, Forensis orator, Romæ insignis habetur* (3). Gennade Γεννάδος, Γεννάδιος, devait être Grec-massaliote, comme son homonyme, l'auteur *De dogmatibus*, mort vers 495. A la rigueur, l'orateur Gennade pourrait avoir reçu la naissance aux environs de Lugdunum, où des familles

(1) *Publicum citrà marini orbis gymnasium* (Hericus Autissiodorensis, *De vita S. Germani*).

(2) *Ea tempestate, Lugdunensium civitas, prima ac præcipua Galliarum, professione quoque scientiæ artiumque disciplina, inter omnes extulerat caput.* (*Ibid.*)

(3) Breghot du Lut et Péricaud aîné, *Les Lyonnais dignes de mémoire*, p. 125.

Digitized by Google

grecques s'étaient établies en très-grand nombre ; mais cette origine n'est attestée par aucun monument. L'épithète *forensis* annonce, ainsi que le font observer les auteurs de l'Histoire littéraire (1), un orateur plaidant au barreau, un avocat (2). Comme ethnique, sous la domination romaine, cette épithète désignait un habitant de Feurs et non du Forez; cependant l'histoire ni l'épigraphie ne l'ont encore révélée (3). Les habitants du Forez s'appelaient eux-mêmes *Segusiavi*, comme le démontrent les inscriptions conservées à la mairie de Feurs (4).

Mais un autre éditeur de la Chronique de saint Jérôme, de Pontac, au lieu de *Forensis*, ou *Foronensis*, de le Mire, lit *Forojuliensis*. Cette leçon, en faisant naître Gennade à Fréjus, déciderait la question, question peu importante au fond, car cet orateur qui ne se rattache à Lugdunum, ni comme élève de ses écoles, ni comme avocat de ses prétoires, n'a pour tout bagage littéraire qu'une mention de saint Jérôme.

Au nombre de ses meilleures célébrités, la ville de Lugdunum inscrit le treizième de ses évêques, saint Just, *sanctus Justus*, dont la fête tombe le 10 du mois de novembre (5).

Avant d'être évêque, saint Just avait exercé les fonctions de diacre dans l'église de Vienne. Sa piété sincère, sa cha-

(1) T. I, nᵉ part., p. 119.

(2) *Rusticus*, *forensis*, *negociator*, le cultivateur, l'avocat, le commerçant. (Quintil. *Inst. orat.*)

(3) Le nom du Forez, *pagus* ou *patria Forensis*, se trouve écrit pour la première fois, en 735, dans la légende de S. Porçaire. Ce ne fut même qu'en 910 que les comtes héréditaires du Forez prirent le titre de *comes Forensium* (V. A. Bernard, *Hist. du Forez*, t. I, chap. IV, p. 83, en note, et ch. V, p. 103).

(4) M. l'abbé Roux, *Recherches sur le Forum Segusiavorum*, passim.

(5) Les almanachs inscrivent S. Just au 10 novembre, Surius et Colonia au 2 septembre.

Digitized by Google

rité toute évangélique, ses grandes connaissances rendirent son épiscopat vénérable ; on sait qu'il s'en démit par amour de la solitude, ou, suivant la plupart de ses biographes, de désespoir de n'avoir pu sauver les jours d'un criminel réfugié dans sa basilique (1).

Ce treizième évêque de Lugdunum ne doit pas être rangé parmi les écrivains émérites, parmi les auteurs de profession, comme saint Irénée ou saint Sidoine. L'histoire ne lui attribue aucune œuvre littéraire ; c'était, d'après tous les monuments, un prêtre d'une science profonde (2), très-versé dans la connaissance des écritures et renommé, surtout, par une étude spéciale des questions controversées au IVe siècle (3).

Saint Ambroise, qui l'avait en grande estime, entretenait avec lui une correspondance dont il reste deux lettres, deux monuments remarquables. De ce commerce épistolaire, les siècles n'ont laissé subsister de saint Just que les seules questions sur lesquelles l'interrogeait son ami. Dans l'une de ces épîtres, la huitième de toute la correspondance ambroisienne : « Le plus grand nombre, lui fait dire l'évêque de « Milan, prétend que les nôtres ont écrit sans méthode, « etc. (4). » La lettre qui la précède immédiatement, la septième, est une réponse savamment travaillée à cette question de saint Just : « Que figure la moitié du didrachme « donnée par chaque Hébreu pour le tabernacle (5) ? » Je

(1) V. Monfalcon, *Hist. de Lyon*, t. I, p. 189 ; Colonia, *Hist. litt.*, t. I, p. 133, etc.

(2) Il se distingua « par l'universalité de son mérite », dit l'auteur de sa vie conservée par Surius.

(3) *Doctrina insignis et actu.* Ainsi s'exprime une épitaphe du IXe siècle qui se trouve dans Duchesne.

(4) *Negant plerique nostros secundum artem scripsisse*, etc. (S. Amb., *Epist.* 8, dans la *Biblioth. max. patr.*, t. II, p. 777 et seq.

(5) *Quidnam didrachmi dimidium pro redemptione offerri præceptum ?* (Id., ibid).

Digitized by Google

ne dirai pas autre chose de cette épître, non plus que de la huitième, l'une et l'autre étant étrangères à mon sujet.

Saint Just fut l'un des Pères du premier concile d'Aquilée, assemblé en 381 pour juger Pallade, évêque d'Illyrie, accusé d'arianisme. Il y siégea comme représentant de la Gaule celtique ou chevelue, *legatus Galliarum* (1).

Les actes de ce concile nous ont conservé les termes exprès de la question posée préalablement à saint Just par saint Ambroise, de la réponse de saint Just et de l'acquiescement unanime des Pères. Je traduis :

— Ambroise, évêque, dit : Que décide mon seigneur Just ?

— Just, évêque, député des Gaules, répondit : Soit anathème celui qui soutient que le Fils de Dieu n'est pas coéternel au Père !

— Anathème ! s'écrièrent tous les évêques (2).

Cette question adressée d'abord à saint Just par saint Ambroise, l'une des lumières de son siècle, et l'assentiment spontané des Pères montrent quelle haute idée se faisaient de la science théologique de leur collègue, les évêques du concile d'Aquilée.

Saint Just a donc quelque droit de figurer sur la liste des hommes éminents du IVe siècle littéraire de Lugdunum, si ce n'est comme écrivain, comme orateur, ou comme poète, du moins comme docteur, comme évêque très-instruit pour son temps, comme continuateur, dans la Gaule, de la tradi-

(1) Les députés de la Gaule, au nombre de trois, sont compris sous la désignation collective de *legati Gallorum*, dans les actes du concile. Deux appartenaient à la province romaine (P. Labbe, *Sacrosanct. Concil*, t. II, p. 982, col. II).

(2) — *Ambrosius episcopus dixit : Quid etiam dicit dominus meus Justus ? — Justus episcopus, legatus Gallorum, dixit : Qui Filium Dei coæternum cum Patre non confitetur, anathema habeatur ! — Omnes episcopi dixerunt : Anathema !* (Labbe, *loc. cit.*)

Digitized by Google

tion théologique des Irénée, des Caius et des Hippolyte.

Il n'en est pas de l'écrivain qui suit immédiatement comme du vénérable évêque de Lugdunum. Si le nom de celui-ci se montre glorieusement à la postérité sans l'entourage d'une seule œuvre littéraire, l'ouvrage de celui-ci s'y présente sans l'accompagnement du nom de l'auteur qu'elle honore; je veux parler du poème légendaire anonyme intitulé : *De laudibus Domini*.

Ce petit poème soulève, au point de vue littéraire, une foule de questions dignes du plus haut intérêt. Son sujet est cette histoire si touchante, et si connue aux moyen âge, de deux époux qui, réunis après leur mort dans la même sépulture, se tendent et se prennent les mains en signe de leur alliance éternelle. C'est assurément la plus ancienne des légendes inspirées par le christianisme et la première sur laquelle se soit exercé la muse chrétienne. Elle a pris naissance au IIIe siècle, sur les bords de l'Arroux, dans *Augustodunum*. Saint Grégoire de Tours l'a contée, de même que l'auteur du poème *De laudibus*, mais avec des circonstances omises par ce dernier. Ces détails, dans lesquels entre le père de notre histoire, sont d'autant plus précieux, qu'ils nous font connaître la source respectable et pure d'où sortit ce premier des récits légendaires chrétiens.

Dans les âges qui suivirent la prédication des disciples du Seigneur, il n'était pas rare de voir des jeunes gens, de l'un et de l'autre sexe, comblés de tous les dons de la fortune, de tous les avantages de la beauté, s'engager dans les liens du mariage, avec l'intention, arrêtée d'avance, de vivre séparés comme époux, unis comme frères, et d'imiter ainsi jusqu'au dernier jour l'exemple donné, trois nuits durant, par le pieux fils de Tobie et sa belle compagne (1).

(1) Chap. VI, versets 18 à 22; VIII, vers. 4. — Ces exemples de renoncements n'étaient pas rares aux premières époques du christianisme. Saint

Digitized by Google

Or, vers la fin du second siècle, naquit dans la ville d'Autun, d'une famille sénatoriale, un enfant qui, de bonne heure, se fit remarquer par son aptitude littéraire. C'était Rhéticius, devenu dans la suite évêque de sa ville natale et l'oracle de l'Eglise. On ignore si les parents de cet enfant étaient chrétiens; mais lui, quand il sortit de l'adolescence, l'était et ne s'en cachait pas. A cet âge, il contracta avec une jeune Eduenne, chrétienne comme lui, une de ces alliances où la chasteté devait triompher sans cesse des entraînements de l'amour et de la jeunesse. Cette union fut pleine de félicités. La mort de la jeune épouse y mit fin. Sentant son heure approcher, elle fit venir Rhéticius et lui dit : « Je t'en « supplie, ô très-pieux frère, après mon trépas et ta course « achevée dans le siècle, ordonne que tes restes soient dépo- « sés dans le sépulcre qui va recevoir les miens, afin que nous « puissions, nous qui conservâmes l'amour de la chasteté « sur le même lit, reposer près l'un de l'autre sous la même « pierre (1). »

Les vœux de la jeune femme furent exaucés, et quand, bien des années après, le corps du saint évêque eut été déposé dans la tombe où elle l'attendait, le peuple assemblé fut témoin de leurs merveilleuses fiançailles.

La nouvelle s'en répandit avec rapidité dans le monde chrétien. Elle en fut accueillie avec joie. De tous les grands

Augustin conte même (*Conf.* VIII, 6) l'histoire de deux officiers de la maison de l'empereur qui, étant entrés dans la cabane d'un solitaire des Ardennes, ne voulurent plus en sortir et embrassèrent sur le champ la vie du désert, et cependant, ajoute l'évêque d'Hippone, tous deux avaient des fiancées; celles-ci, de leur côté, dès qu'elles eurent appris la résolution des jeunes gens qui devaient être leurs époux, consacrèrent aussi à Dieu leur virginité.

(1) *Deprecor, piissime frater, ut post decessum meum, percurso ævi tempore, in illo quo ego conlocor sepulchro ponaris, etc.* (S. Greg. Tur., *Glor. confess.*, c. IV, XXXV).

Digitized by Google

évêques qui alors illustraient l'Eglise, nul n'était plus populaire que Rhéticius. De son vivant, la reconnaissance des peuples attachait à son front l'auréole sacrée. Il passait pour avoir exercé sur les déterminations de Constantin une influence heureuse (1).

Telle est, en substance, la narration de Grégoire de Tours; telle est, avec de légères variantes, celle de la composition légendaire dont je vais discuter l'origine et donner l'analyse.

Avec le peu de documents dont la critique dispose, il n'est guère possible de déterminer d'une manière certaine la patrie de l'auteur. La description du pays où se passe l'action de son poème l'a fait regarder par de très-doctes écrivains comme d'Autun ou du voisinage (2). Mais cette description n'est rien moins que circonstanciée, autant qu'en permet de juger son texte fortement altéré, et il ne paraît pas avoir une idée bien nette de la région qu'il décrit. Même avec un vers restitué dans un sens favorable, il est difficile d'admettre qu'il la connut par lui-même. Aucun vers, au surplus, ne démontre qu'elle soit sa patrie, ni même sa demeure Voici comme il s'exprime : « Dans ces lieux, où baignant ses rives « d'une eau dormante, l'Arar tardif déploie un instant son « cours paresseux, où, vers le Rhône, son frère, s'étend la « terre natale des Eduens. »

Nam quâ stagnanti prælabitur agmine ripas
Tardus Arar, pigrumque diù vix explicat amnem,
Quâ fratrum Rheno protenditur Hedua pubes (3).

(1) S'il n'est pas prouvé que saint Rheticius instruisit le premier dans la foi le fils de Constance Chlore, après la vision de la croix miraculeuse, il est sûr, au moins, qu'il jouissait de toute la confiance de ce prince. Ce fut à sa prière que le saint évêque d'Augustodunum se rendit, en 313, à Rome, où se débattait l'affaire des donatistes (V. Eusèb. et Opt., cités à ce sujet par les auteurs de l'Hist. litt., t. I, p. 59).

(2) V. *Hist. litt. de la Congrég. de S.-Maur*, I, 95.

(3) Traduit, avec toute la bonne volonté possible, le troisième vers

Digitized by Google

Ainsi, du site pittoresque d'Augustodunum, de sa brillante histoire, de ses monuments vantés d'Eumène, pas un mot. Comment, si l'auteur est Eduen, passe-t-il sous silence ces particularités, l'honneur et la gloire de sa patrie? Avec sa description si brève et si classique du cours de l'Arar, il peut être Arverne, Ségusiave aussi bien qu'Eduen ; les Bénédictins inclinent pour le Lyonnais ;

Le temps où l'ouvrage fut composé laisse moins de prise à l'incertitude et deux passages lui assignent une date assez précise. Après avoir parlé du lieu de la scène, l'auteur ajoute « Je me souviens d'un couple illustré par sa foi et sa « piété (1). » Ce vers ne prouve pas qu'il ait vu les faits de ses propres yeux, comme Virgile son vieil horticulteur corycien (2) ; mais au moins qu'il les sait, depuis assez peu de temps, de témoins oculaires. Toutefois, cette preuve n'en serait pas une, si les trois derniers vers de l'épilogue relatif au fils de Constance Chlore ne venaient lui prêter un irrécusable appui : « Tu as suscité, dit-il, à mon époque, « cet heureux vainqueur, Constantin ; jamais tu n'avais fait

signifie : « où près *du Rhin des frères* naît la race Eduenne, » ce qui est inintelligible. Avec la correction *quà fratrem ad Rhodanum*, on obtient le sens, au moins raisonnable, de ma traduction ; « où vers le Rhône son « frère, s'étend le pays natal de la nation éduenne. »

Avec *Rhodano* pour *Rhone* le vers est exact, mais

Quà fratrum Rhodano protenditur hedua pubes

donnerait « où sur le Rhône de ses frères (Ségusiaves), naît la race « éduenne, » et cette variante, passablement forcée, ne peut s'autoriser, que je sache, d'aucun document de géographie ancienne.

(1) *Conjugium memini summa pietate fideque.*

(2) *Namque sub Ætaliæ memini me turribus altis*
Quà Niger humectat flaventia celta Galesus,
Corycium vidisse senem.
VIRG. *Georg.*, IV

Digitized by Google

« ni ne feras un meilleur présent au monde. Puissent ses « enfants l'égaler un jour !

Victorem lætumque pares mihi Constantinum,
Hoc melius fœtu, terris nihil ante dedisti,
Nec dabis : exæquent utinam sua pignora patrem (1) !

Or, les termes, l'heureux vainqueur Constantin, *victorem lætumque Constantinum,* ne peuvent regarder que l'époque où, débarrassé, par la victoire de Chrysopolis, de Licinius, son compétiteur, Constantin devint l'unique et fortuné possesseur de l'Empire. C'est, par conséquent, entre 323, année de cette victoire, et 337, époque de la mort du fondateur de Constantinople, qu'il faut placer la date de la composition de notre poème anonyme. Si, comme le pensent les auteurs de l'Histoire littéraire, Rhéticius ne vécut pas au-delà de 314 (2), le poète devait écrire vingt-cinq ans au plus après les évènements qu'il raconte, et les faits étaient encore assez récents pour qu'il pût s'écrier: Je me souviens, *memini.*

En résumé, le poème *De laudibus* fut composé au IVe siècle et, c'est l'opinion des écrivains que je viens de citer (3), composé dans la Gaule. L'admiration et l'attachement que le poète y professe pour Constantin sont bien les sentiments d'un habitant de notre patrie. Depuis Constance Chlore, la seconde dynastie Flavienne était très-populaire parmi les Gaulois. Sa résidence habituelle était la Gaule. Le vainqueur de Licinius y tenait sa cour, dans les villes

(1) *Pares*, du premier vers n'est latin, comme verbe, qu'à la deuxième personne du futur de *parere*, préparer, ou de l'indicatif présent de *parere*, apparaître. *Parere* est neutre et ne peut régir *Constantinum*, tu me préparera; Constantin, ne présenterait aucun sens ; il faut donc lire *paris*, tu produis, tu suscites, comme j'ai traduit.

(2) Hist, litt., I, 60.

(3) *Id.*, *ibid.*, I, 95.

Digitized by Google

d'Arles et de Trèves, avant qu'il eût transféré le siége de l'Empire à Bysance. La conversion de ce prince y fut accueillie avec enthousiasme. Un habitant de Rome, la capitale dédaignée, le sanctuaire du vieux culte abandonné, n'aurait pas écrit le pompeux éloge par lequel l'auteur termine son poème. Dès-lors, rien n'empêche de croire ce poète originaire de Lugdunum devenu, au IVe siècle, la métropole littéraire de la Celtique et de tout l'Occident.

Le poème *De laudibus Domini* me semble un thème emprunté à la religion nouvelle par un professeur chrétien et traité par un de ses élèves (1). Cette œuvre trahit, en effet, dans sa contexture, l'inexpérience d'un jeune homme, mais d'un jeune homme que son astre avait formé poète à sa naissance. Quoi qu'il en soit, voici, dans l'hypothèse d'une com-

(1) Les sujets donnés en composition, ou narration, sont très-anciens dans la pédagogie romaine. Quintilien les recommande expressément au livre II, chapitres 4 et 11 de l'*Institution de l'Orateur*. Ce genre de composition scolaire, après ce maître illustre, donna naissance aux déclamations des rhéteurs de profession, dont Juvénal se montre si courroucé au début de sa première satire. L'abus de ces narrations fut même poussé si loin, que Martial reproche aux avocats de son époque de négliger pour elles les faits et les circonstances de la cause. On connaît cette épigramme charmante :

Non de vi, neque cœde, nec veneno, etc.,

très-bien traduite par La Harpe :

On m'a volé ; j'en demande raison
A mon voisin, et je l'ai mis en cause
Pour trois chevaux et non pour autre chose.
Il ne s'agit de fer ni de poison ;
Et toi, tu viens, d'une voix emphatique,
Parler ici de la guerre punique,
Et d'Annibal, et de nos vieux héros,
Des triumvirs, de leurs combats funestes.
Eh! laisse-là tes grands mots, tes grands gestes :
Ami, de grâce, un mot de mes chevaux !

Digitized by Google

position scolaire, un professeur, un élève, un sujet chrétiens, trois choses que devaient difficilement posséder les écoles méniennes dirigées, au temps de la composition du poème, par un païen zélé, le rhéteur Eumène. « Peut-on, dit « M. l'abbé Rocher, ranger ce rhéteur au nombre des offi- « ciers du palais qui étaient chrétiens? Je ne le pense pas. « Les quatre discours qui nous restent de lui expriment pour « le culte des faux dieux tant de respect, de vénération, « d'attachement, qu'il est difficile de supposer que les pa- « roles de l'orateur n'aient pas été l'écho fidèle de ses sen- « timents intérieurs et de ses convictions religieuses (1).

Je commence maintenant mon analyse.

Je présume que le rhéteur de l'Ecole municipale de Lyon, chargé de la classe qui répond, dans nos lycées, à la dernière des humanités, aura tracé à ses élèves ce programme de composition : mettre en hexamètres l'événement miraculeux arrivé récemment au tombeau de saint Rhéticius d'Autun; tirer l'exorde du sujet; donner un préambule historique; passer au récit de la merveille; en prendre texte pour louer le Seigneur; terminer par un éloge de notre victorieux empereur et par des vœux pour sa famille.

Ce programme renferme bien, ce me semble, le plan énoncé par le titre du poème. Voyons de quelle manière l'élève, dont la composition nous reste, s'y est montré fidèle.

Son exorde est, en effet, tiré du sujet même; il est simple, grave, austère, comme il le fallait pour le récit qui le suivra. Le voici :

« Pourquoi se plaindre que les récompenses, encourage- « ment de la vertu, n'arrivent que dans un avenir éloigné?

(1) Traduction du *Discours d'Eumène*, publ. par la Société éduenne pp. 63 et 64.

Digitized by Google

« Pourquoi gémir sans cesse sur le tardif acheminement « des promesses de Dieu? Pourquoi mesurer sur la briè- « veté d'une humaine destinée l'urne du juge immortel, et, « dans nos impatiences, accuser de lenteur l'évolution des « siècles, cette évolution rapide qui doit amener le jour où « toute bonne action recevra son prix éternel? Apprenez « quel événement miraculeux vient de signaler une vie glo- « rieuse et pure... »

Quis queritur sera virtutis dote juvari?
Quis promissa Dei lento procedere passu?
Quis fine humano meritur judicis urnam
Perpetui, tardumque putat quod sæcula debent
Accelerare diem meritis qui præmia reddat?
Nobilis ingenti testatur gloria facto.

Sans plus de transition, le jeune poète passe à cette description du pays éduen que le lecteur connaît déjà. Cette description, comme on le sait, lui remet assez brusquement en mémoire un couple célèbre par sa piété; il donne l'histoire de son union, puis entame le récit des miraculeux événements accomplis à son commun sépulcre.

« Dès que, poursuit-il, la porte funèbre se fut refermée « sur les restes de l'homme joyeux de mourir; dès que les « horribles pénates furent replongés dans leur clarté lugu- « bre, la femme, se dégageant de son linceul, étendit sou- « dain la main gauche; par ce geste d'un amour vivant « dans la mort même, elle invitait à l'imiter l'associé de « sa sépulture. Quelle puissance, donnant des affections « à la tombe, a rompu tout à coup ses chaînes et permis « à la créature ensevelie de voir celle qui va devenir son « épouse!

« C'est vous, ô Christ, ô mon Dieu, c'est vous qui faites « ces merveilles. Ce sont vos signes qui se manifestent. De

Digitized by Google

« jour en jour, vous nous donnez, Seigneur, la certitude « que vous réveillerez les corps assoupis dans le trépas...»

Postquam morte viri reserata est janua læti
Horrendumque larem jam lux ingrata retexit;
Depressa est lævam protendens fœmina palmam.
Invitans socium, gestu viventis amoris.
Quis dedit affectum tumulo? Quis vincula solvit?
Unde sepulta videt venturæ conjugis umbram.
Tu facis hæc, tu Christe Deus, tua signa moventur,
Paulatimque doces sopita resurgere membra.

Voici l'auteur parvenu à la partie de son programme relative aux louanges du Seigneur. Cette partie, la plus longue du poème, en est aussi la meilleure. La transition, moins brusquement amenée, y prépare naturellement l'attention du lecteur. La critique trouverait même peu de chose à reprendre dans le morceau, si l'écrivain, abusant d'un talent facile, n'y touchait quelquefois à la prolixité.

Ce début de son hymne peut donner une idée du surplus.

« Seigneur, pour nos besoins, avec une libéralité pater- « ternelle, vous avez doté la terre affermie d'une richesse « diversifiée. Sous vos sacrés auspices, les hommes répan- « dent sur les sillons une semence utile, des herbes nou- « velles s'élèvent de la prairie desséchée; vous faites cou- « ler un doux nectar de la grappe féconde; vous comman- « dez aux arbres de produire, pour les festins des hommes, « des fruits savoureux; pour la guérison de leurs maux, « des sucs salutaires. Nous vous devons le suave trésor « des miels....

Qui vario stabilem dotasti munere terram,
In nostros usus, largus pietate paterna;
Te vale, mortales committunt semina sulcis,

Digitized by Google

Et novus arenti procedit cespite partus;
Tu manare jubes fecundo nectare vites;
Tu gratos epulis hominum, medicosque saluti,
Arboribus succos, tu tradis dulcia mella.

L'hymne dont je détache ce fragment passe de la description des bienfaits quotidiens du Créateur au récit des avantages que l'incarnation a procurés au genre humain. Ce récit était le complément obligé de l'hymne. Mais l'auteur y arrive, sans préparation, au moyen d'un seul vers, péniblement trouvé. Il bénit Dieu des pluies fécondes, des moissons multipliées qu'il accorde aux campagnes, puis, ajoute-t-il soudain, « afin de rendre manifeste la céleste origine « de toute chose, tu veux naître d'une vierge. »

Vel cùm placatus, campis sitientibus imbres
Dividis, et dubias sulcis producis aristas
Ne tamen insignem res nulla ostenderet ortum,
Virgine conciperis.

Des vers heureux se remarquent en grand nombre dans ce passage; néanmoins, vers la fin, le talent du poète ne s'y maintient pas toujours à la hauteur du sujet.

Enfin, il conclut par remercier le Très-Haut d'avoir suscité, dans le siècle où il vit, le grand Constantin. Nous connaissons cet épilogue.

Ce plan est bien celui qu'a dû proposer le professeur, celui qu'indique le titre : *De laudibus Domini.* Mais il est facile de s'apercevoir qu'un poète, dès longtemps exercé, n'eût pas laissé subsister, dans le tissu de cette œuvre, le défaut de liaison, les transitions brusques ou pénibles que je viens de signaler. Ainsi, déjà, la contexture, à mon avis du moins, dénote le travail d'un élève à qui manque l'expérience que donnent les années et l'habitude de la composition.

Digitized by Google

Il me reste à parler du style de l'ouvrage. En le lisant, on s'aperçoit tout de suite que Constantin ne fait qu'apparaître. Le style chrétien n'est pas trouvé. Les termes qui doivent en former la trame n'ont pas encore été passés au crible épurateur d'une critique orthodoxe. Ainsi, dès le début, l'auteur met une urne, *urnam*, entre les mains du Dieu qui doit juger les vivants et les morts. Il pouvait, la Bible lui en faisait une loi, introduire la balance dont Milton a fait un si magnifique usage dans son *Paradis perdu*, cette balance terrible que le moyen âge peignit, chargée d'âmes, sur les fresques et les verrières de nos basiliques, il n'en fait rien. Rempli de son Horace, l'*omne capax movet urna nomen* lui fait jeter un regrettable anachronisme dans ce vers, l'un de ses meilleurs :

Quis fine humano metitur judicis urnam
Perpetui ?

Plus loin, il appelle lare, *larem*, l'intérieur du tombeau de saint Rhéticius. La quantité ne lui en faisait pas une obligation. Il avait à sa disposition *domus*, expression générale qui, chez les peuples païens, et plus tard, chez les disciples de Jésus, servit, avec un qualificatif, à désigner la demeure dernière. Plus d'un marbre funéraire chrétien, au temps où il vivait, pouvait lui montrer cette expression, déjà consacrée, *domus æterna*. Mais, séduit par la signification spéciale du mot *larem*, par sa belle sonorité, il écrit ce vers qui, malgré la sombre harmonie dont il est empreint, choque la convenance religieuse :

Horrendumque larem jam lux ingrata retexit.

Ailleurs, il nomme le vin, nectar :

Tu manare jubes fecundo nectare vites.

Ce mot, aujourd'hui reçu dans notre langue pour expri-

Digitized by Google

mer une substance liquide, douce et agréable au goût, peut sembler répréhensible chez un poète écrivant en face d'une religion qui faisait du nectar la boisson de ses dieux.

Mais ce qui souffre moins d'excuse, c'est le mot ombres, *umbris*, par lequel il désigne les âmes qui vont subir l'arrêt du divin juge :

Et loca pœnarum venturis dividis umbris.

Au demeurant, ces termes polythéistes ne sont que des erreurs de costume, des défauts de couleur locale. Une littérature inexercée les rendait inévitables à l'époque de transition où l'auteur écrivait. Les reproches de saint Just, les abus mythologiques de saint Sidoine, venu cent ans après, prouvent surabondamment que le jeune anonyme se conformait, dans l'école de Lugdunum, au langage qu'il entendait, au style qu'il étudiait, aux modèles qu'il avait sous les yeux.

A ces fautes de style j'en ajouterai quelques autres, probablement inhérentes au pays qu'il habitait. Par exemple : il emploie, avec une sorte de parti pris, au lieu de *filius* et de *natus*, fils, les mots *pignus*, gage, *fœtus*, produit. Cependant, bien que *pignus*, employé surtout par les poètes élégiaques, signifie rarement au singulier un gage d'affection, un fils, il se trouve élégamment encadré dans ce vers, où il s'applique au fils du Très-Haut :

Summe Deus summique Dei venerabile pignus.

Mais ces expressions et quelques autres, affectionnées du poète, sont, je le conjecture, de la latinité particulière du pays où il écrivait (1).

(1) Les patois du Lyonnais, formés en partie des éléments importés par la colonie de Plancus, possèdent, entre autres, *faya*, *feya*, brebis pleine,

Digitized by Google

Notre anonyme, qui connaît les grands poètes classiques, s'en approprie souvent, d'une manière heureuse, les expressions et les tours. *Le cara deum soboles* de Virgile lui a donné ce remarquable commencement d'hexamètre :

Incorrupta Dei soboles....

et le poème de la Nature des choses lui a fourni la fin entière de ce vers, assurément inspiré :

Tu servire jubes homini GENUS OMNE ANIMANTUM.

Plusieurs choses m'ont surtout paru révéler dans le style une imagination jeune et qui ne s'est point encore imposé de règles ; ce sont : l'abondance des expressions, la facilité ou, pour mieux dire, l'abus de la description, enfin l'emploi des mêmes procédés de phrase, emploi qui devient fatigant, répété tant de fois, dans un écrit de 160 hexamètres (1).

Tel est le poème *De laudibus Domini*. Les conjectures sur lesquelles je m'appuie pour l'attribuer à Lugdunum ne sont rien moins qu'absolues, et je suis prêt à les abandonner, si de nouveaux documents, si des critiques mieux éclairés en font surgir de plus évidentes.

qui vient de mettre bas. *Faya* dérive du latin usuel de la Cisalpine et de la Province.

Non insueta graves tentabunt pabula fœtas.
(Virg., *Egl.* I, v. 50.)

Fedos apprivadados de trop d'agneous es tetados.
(*Bugad. prouv.*, p. 40.)

(1) *Tu manare jubes....*
Tu servire jubes....
Innumeram jubes emergere.
Ne..... inciperet.
Ne..... jaceret.
Ne..... agat.
Ne..... desit.
Ne..... uret.
Ne..... quateret, etc.

Digitized by Google

Une des plus nobles familles de Lugdunum, et même de la Gaule romaine, celle des Syagrius, n'a pas dédaigné la palme littéraire. Parmi ses illustrations, je rencontre, au IVe siècle, Afranius Syagrius. Ce personnage, décoré des plus hautes dignités de l'empire, cultiva et protégea les lettres; il fut le Mècène d'Ausone. Le poète de Burdigala, alors précepteur de Gratien, lui dédia la deuxième des trois pièces de vers qui portent dans le recueil de ses œuvres le nom de *præfatiunculæ*. Après d'assez longs détails sur sa naissance, ses études, ses dignités, la faveur dont il jouit auprès de Gratien son élève, Ausone y demande à Syagrius de se faire le protecteur de sa muse. « Je suis cet Ausone, « poursuit-il; maintenant, peux-tu refuser à ma prière de « prendre sous ta protection le recueil de mes poésies? De « même, ô bienheureux Syagrius, que ta personne semble un « un autre moi-même, tant elle occupe de place dans mon « âme, ainsi mon livre paraîtra ton œuvre, autant que la « mienne, si ton nom en occupe le frontispice (1). »

Syagrius fut lié avec la plupart des littérateurs éminents de son siècle; Symmaque et lui entretenaient un commerce épistolaire qui témoigne d'une longue et tendre amitié. Cette affection éclate particulièrement dans une lettre où Symmaque s'excuse sur la mort de son frère de ne pouvoir point assister à la réception solennelle des insignes du consulat récemment obtenu par Syagrius : « Que faire, s'écrie-t-il, « dans cette perplexité déplorable, lorsque je suis retenu

(1) *Hic ego Ausonius; sed tu ne temne quod ultro*
Patronum nostris te paro carminibus
Pectoris ut nostri sedem colis alme Syagri,
Communemque habitas alter ego Ausonium,
Sic etium nostro præfatus habebere libro
Differat ut nihilo, sit tuus, anne meus?
(Aus., *præfatiuncul*, c. II, v. 39 à 44).

Digitized by Google

« d'un côté par notre vieille union, de l'autre, par le deuil « de la perte d'un frère (1). »

Non moins malheureuses que les œuvres de saint Just dont je parlais tout à l'heure, les épîtres de Syagrius n'ont pas accompagné dans la postérité la correspondance conservée de Symmaque. Ses œuvres poétiques ont partagé le sort de ses œuvres épistolaires. On ne peut cependant attribuer leur perte aux désastres de l'invasion; elles existaient encore du temps de Sidoine. L'illustre évêque des Arvernes en a laissé ce brillant éloge dans une lettre adressée au petit-fils de notre consulaire. « O postérité d'un poète à qui les « lettres auraient dressé des statues, si les honneurs dont « il fut revêtu ne les eussent érigées, tu n'es pas indigne « de ton aïeul. Oui, tu l'égales dans le genre d'écrire où « tant de beaux vers que nous avons encore attestent sa « gloire (2) ! »

Ces louanges de Sidoine, bien qu'elles semblent empreintes de l'exagération littéraire naturelle à cet écrivain célèbre, rendent plus vifs les regrets que doit nous inspirer la perte des poésies du vieil Afranius Syragrius. De quel intérêt ne serait pas, pour l'histoire des lettres et des mœurs, au IVe siècle, ce recueil poétique d'un homme du grand monde romain, d'un haut dignitaire des jours de décadence, éprouvé par les hommes et par les choses !

J'allais terminer ici le IVe siècle, mais cette famille glorieuse des Syagrius m'impose une dernière obligation. Devant la rencontrer, plus d'une fois encore, sur ma route,

(1) *Symmac. epist.*, I, 95. (Trad. de MM. Grégoire et Collombet, *Œuv. de Sidoine Apoll.*, I, 209).

(2) *Cum sis igitur e semine poetæ, cui procul dubio statuas dederant litteræ, si trabeæ non dedissent, quod etiam nunc auctores culta versibus versa testantur, à quo studia posterorum ne parum quidem, quippe in hac parte, degeneraverunt.* (*Sidon. epist.*, v. 5).

Digitized by Google

je regarde comme indispensable de donner, dès ce moment, sa généalogie, une généalogie brève et toutefois renfermant, dans sa brièveté, des indications suffisantes. Cette suite de jalons, ainsi plantée, me dispensera, lorsque surgiront quelques célébrités littéraires du nom de Syagrius, de reprendre les discussions de naissance, de patrie et d'école.

La *gens syagria* semble être gauloise d'origine. Etablie dans la Lyonnaise, ou *Gallia comata*, depuis un temps immémorial, elle avait échangé son nom national en celui de Syagrius, Συάγριος (1).

Le premier des Syagrius que mentionne l'histoire est

(1) Tenant du sanglier, de la nature du sanglier, *sus* en latin, ὑς en grec. Pareille métamorphose onomatique avait eu lieu dans la famille des Apollinaire, comme je le démontrerai lorsque son tour viendra. Le sanglier, *sus gallicus*, était le véritable symbole de la nationalité gauloise. C'est, je crois l'avoir établi (*Rev. num.*, 1840, p. 245), le type le plus constamment remarqué sur les monnaies celtiques. Il est donc naturel que le nom de ce pachyderme soit porté par des personnages appartenant à la Gaule. Seulement, au nom gaulois, après la conquête romaine, ces personnages substituèrent le nom grec ou latin. Dès le Ier siècle, le célèbre rhéteur gaulois, M. *Arius Aper* avait déjà renoncé, pour l'appellation romaine, à l'appellation consacrée qu'il portait chez ses compatriotes. Dans le IIIe, un autre Celte, *Arrius Aper*, préfet du prétoire semble avoir été connu sous son ancien nom, récemment échangé, et sous son nom latin. Une druidesse du pays de Tongres avait prédit l'empire à Dioclétien s'il tuait un sanglier. Celui-ci, pour accomplir la prophétie, mit à mort Arrius Aper. Or, on ne peut douter que la druidesse tongrienne n'ait employé le mot de sa langue qui désignait l'animal dévoué par elle, *le sus fatalis* que le futur empereur, suivant Vopiscus, poursuivit si longtemps en vain dans les forêts de la Gaule. (V. Vopisc. *in Numerian*, p. 252 et seq.) D'*Aper* vient le diminutif *Aprunculus*. Parmi les Gaulois qui portèrent ce dernier nom, l'histoire cite, au IVe siècle, un orateur qui dirigeait Julien dans ses opérations d'aruspicine, science qu'il tenait probablement des Druides, ses ancêtres. *Eique (Juliano) tandem haruspicinæ peritus, Aprunculus, gallus orator... nuntiavit eventus.* (Am. Marcel., *Rer. Gest.*, XII, 1).

Digitized by Google

celui dont l'appréciation littéraire précède (1), Affranius, ou Afranius Syagrius, Ier du nom, en 369, *notarius*, c'est-à-dire secrétaire de Valentinien (2) et commandant sur le Necker une armée romaine, chargée de repousser les incursions des hordes allemaniques. Mais un corps de ces tribus guerrières ayant surpris ses troupes dans des conditions défavorables, les taillèrent en pièces. L'empereur, irrité de sa défaite, le relégua dans ses terres (3). C'est durant cet exil, non loin de Lugdunum, que, pour se consoler de sa disgrâce, il cultiva les belles-lettres et composa ses poésies. Rentré en grâce auprès des empereurs, par le crédit d'Ausone, il devint, vers 379, maître des offices; vers 380, et à plusieurs reprises, préfet du prétoire; enfin, en 381 et 382, consul. Syagrius eut une statue à Rome et sa tombe, *consistorium*, à Lyon, non loin de l'église de Saint-Just. L'histoire lui donne une fille, Papianilla, mère du célèbre Tonantius Ferreolus, préfet des Gaules au Ve siècle et compagnon d'armes d'Aëtius, dans la guerre d'Attila; puis un fils (4). Ce fils est:

Syagrius Ægidius, plus célèbre sous le nom du comte

(1) Les Fastes consulaires inscrivent le nom de Syagrius aux années 381 et 382; en 381, Flavius, en 382, Afranius. Les Fastes annonceraient ainsi l'existence contemporaine de deux Syagrius. Mais, bien qu'on voie assez rarement le même personnage obtenir deux années de suite le consulat, je regarde le nom de Flavius comme une altération de celui d'Afranius. Sous l'empire, où les faisceaux ne constituaient plus qu'une dignité honorifique à la nomination du prince, on peut citer plus d'un exemple de biennalité consulaire. (V. *Hist. litt. de la Fr.*, loc. cit).

(2) *Syagrium, tunc notarium, postea præfectum et consulem.* (Amm. Marcel., *Rer. gest.*, lib. XXVIII, 2).

(3) *Qui deletis omnibus, ad comitatum reversus irati sententia principis sacramenti exutus, abiit ad lares* (*Id. ibid.*)

(4) MM. Grégoire et Collombet, *Trad. de Sidoine*, I, 209; — Breghot du Lut et Péricaud aîné, *les Lyonnais dignes de mémoire*, p. 287; — Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, I, 118 et suiv.; — Sidon., *Epist.*, V, 5 et 17e, *passim*; — *Cod. theod.* leg. 25 et 36; — *Hist. litt. de la France*, I, 259 et suiv.

Digitized by Google

Ægidius. L'histoire de ce personnage, bien connu de mes lecteurs, n'important pas à mon sujet, je me contenterai de dire que, retiré à Soissons, à la suite de grands revers, il mourut dans cette ville, en 464, laissant deux fils :

1° Afranius Syagrius II, le Syagrius de l'histoire. Ce patrice romain recevait, selon Grégoire de Tours, le titre de roi. Successeur d'Ægidius, il étendait son pouvoir sur la Lyonnaise IVe, sur une partie de la Belgique IIe et sur quelques places frontières de la Lyonnaise Ire. C'était tout ce qui restait aux Romains de la primitive Gallia, résidence de ses ancêtres. Il tenait, comme son père, sa cour à Soissons. Clovis le vainquit et le fit mettre à mort en 486 (1);

2° Afranius Syagrius, le Syagrius de la correspondance de saint Sidoine. Ce fils puiné d'Ægidius, épris de l'amour des lettres et des champs, s'occupa d'agriculture, de linguistique et de philosophie. Retiré sous les riches abris de Taionacum et de ses nombreuses villas, il ne prit aucune part aux événements politiques et militaires de son temps. Le sublime et pressant *redde te patri, redde te patriæ* que lui adressait Sidoine, son ami, dans l'intérêt de la patrie gallo-romaine agonisante (2), ne put l'arracher à ses habitudes paisibles. Peu soucieux de mériter le titre d'émule des Serranus et des Camille que lui décerne l'affectueux évêque (3), il ne vola pas au secours de son frère, menacé par les Sicambres. Cependant sa grande connaissance des idiomes germaniques en fit quelque temps l'arbitre des Burgondes et le conseiller de Gondebaud, leur roi (4). Je parlerai, à leur époque, des écrits qui lui sont attribués.

(1) Greg. Turon., *Hist.*

(2) Sidon., *Epist.*, VIII.

(3) *Id.*, *ibid.*

(4) *Hist. litt. de la Fr.*, II, 65 : — Breghot du Lut et Péricaud, ouv. cit., p. 288. — Sidon., *ibid.*

Digitized by Google

Le second des fils du comte Ægidius est certainement le père ou l'aïeul d'Afrania Syagria, cette dame lyonnaise, du commencement du Ve siècle, que ses vertus chrétiennes firent surnommer par Ennodius Magnus *le vrai trésor de l'Eglise*, par l'auteur de la vie de saint Eugende : *la mère des églises et des monastères.* Il doit être encore la tige des Syagrius, poètes, rhéteurs, écrivains de Lugdunum dont l'existence semble se révéler vers la même époque. Du nombre de ceux-ci serait :

Syagrius (sanctus), deuxième évêque d'Autun, le conseiller de la reine Brunechildis, la fameuse Brunehaut. « Cette « reine, dit un historien, fut secondée pour la construc- « tion des établissements religieux et de bienfaisance dont « elle enrichit Augustodunum par un homme avec qui une « grande conformité de vues et d'opinions l'unissait intime- « ment. Syagrius, attaché comme elle au parti gallo-romain, « avait été appelé à l'épiscopat par sa vertu et par sa science. « En lui, le zèle du pasteur s'alliait à la culture des lettres « chrétiennes et profanes ; son palais était une académie où « des jeunes gens de grandes familles venaient poursuivre « leurs études sous sa direction (1). »

Saint Syagrius mourut en 600. Dans un article spécial, au VIe siècle, je me propose d'examiner l'influence littéraire de cet évêque et la part qui lui revient dans la rédaction de la liturgie du monastère de Saint-Martin d'Autun, pleine de tant de réminiscences lyonnaises.

De l'un des Syagrius laïcs du VIe siècle, serait sorti :

Syagrius, 3e abbé de Nantua, qui florit de 750 à 776, jouit de la faveur du roi Pépin, assista le pape Etienne au sacre de ce prince, très-probablement à la consécration de

(1) Bulliot, *Essai histor. sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun*, p, 18.

Digitized by Google

l'église de Saint-Denis, et dut à son mérite d'être nommé évêque d'Ostie (1).

Ainsi, la gent Syagria se serait perpétuée, sous son nom gallo-romain, jusqu'à la fin du VIIIe siècle. Il n'est guère possible, en effet, de détacher de son arbre généalogique les deux dignitaires ecclésiastiques qui le terminent. Tous deux appartiennent à l'ancienne circonscription celto-burgonde, tous deux se distinguent par leur savoir, mais le premier, de plus, possède, au plus haut degré, la qualité distinctive de sa maison, le dévouement aux intérêts gallo-romains.

(1) Debombourg, *Hist. de l'abbaye et de la ville de Nantua*, p. 35 et suiv.

Digitized by Google

HISTOIRE

DU

BEAUJOLAIS AU XIIe SIÈCLE

(SUITE).

En 1129 ou 1130, le pape Innocent II, fuyant devant l'anti-pape Anaclet, maître de Rome, vint à Beaujeu rendre visite à Guichard :

« Et fut luy (ainsi que l'on tient) qui estant surpris de la venue du Pape Innocent 2 à Beaujeu, luy courut au devant sa barbe à demi faicte, ce que voyant le Pape, luy dit par jeu que c'estoit à faire à homme n'ayant la barbe que d'un costé : dont depuis est venue telle risée en proverbe (1). »

Si le sel de la plaisanterie est perdu pour nous, il l'était aussi pour Louvet qui traduit de la sorte : « Le pape souriant de le voir ainsy luy dit que c'étoit comme cela qu'il devait le recevoir. » Là dessus Louvet de s'indigner contre cette barbe à demi faite et de déclarer finalement cela « semble un peu de romans (2). »

Guichard saisit l'occasion pour faire consacrer par le pape sa nouvelle Eglise de Beaujeu. Nous y reviendrons en traitant des fondations religieuses.

Peu de temps après la visite d'Innocent, Guichard fut atteint d'une maladie de langueur qu'il attribua naturellement à ses

(1) Claude Paradin, *Alliances généalogiques*, p. 1014.

(2) Louvet, *Hist. man.* 4e partie, chap. v, p. 4.

Digitized by Google

péchés. Faisant un retour sur lui-même, considérant tout ce qu'il avait à se reprocher, il résolut de consacrer à la pénitence le reste de ses jours. Il choisit pour sa retraite l'abbaye de Cluny, dans le but probable d'expier ses fautes là où elles avaient été commises, car il avait fait souffrir au monastère des maux innombrables « *innumera mala* (1). »

Alors commença pour le baron guerrier, pillard, constructeur, fondateur, organisateur, une vie nouvelle. Chose étrange! Cet homme, dont l'existence entière s'était passée sous les armes ou dans les combinaisons d'une politique astucieuse et envahissante, rencontre, à l'ombre du cloître, les inspirations de la poésie.

Le fait vient de nous être révélé par les savants éditeurs de l'ouvrage de Lamure intitulé: *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez.* Dans les notes précieuses dont ils l'ont enrichi, on lit: « Un moine anglais, Walter Mapes, dans un ouvrage édité en 1850 par M. Th. Wright et publié par la Société de Camden, d'après l'unique exemplaire manuscrit conservé à la bibliothèque Bodlecenn, a parlé de cette conversion comme d'une chose miraculeuse. L'article qu'il consacre à ce fait dans son livre intitulé: *De nugis curialium distinctiones quinque*, nous a paru digne d'être reproduit à cause des détails nouveaux et curieux qui s'y rencontrent; nous pouvons les présenter à nos lecteurs comme inédits, en ce sens qu'ils sont à peu près inconnus et n'ont été reproduits que dans l'opuscule imprimé en Angleterre et extrêmement rare auquel nous les avons empruntés. Walter Mapes qui était presque contemporain de Guichard, comme on peut le voir, s'exprime ainsi: ... *in unum collectis viribus, se subito poetam persensit, suâ quomodo linguâ, scilicet Gallicâ, preciosus effulgens, laicorum Homerus fuit.* »

(1) Pierre le Vénérable, *De miraculis*, lib. Ier, cap. XXVII.

Digitized by Google

« Ayant ramassé ses forces, il se sentit subitement poète et s'épanchant magnifiquement dans sa langue, le français, il fut l'*Homère des laïques.* »

Certes on ne peut ambitionner panégyrique plus flatteur. Reste à savoir si Walter Mapes était juge compétent. Prochainement nous serons fixés, car nous avons enrégistré avec bonheur la promesse suivante :

« Les vers du chevalier moine et poète n'ont pas pu trouver place ici ; mais nous publierons à la suite de notre tableau généalogique des sires de Beaujeu ce monument littéraire, l'un des plus curieux de la langue française (1). »

Pendant que la poésie embellissait et honorait les dernières années de l'ambitieux baron, son fils Humbert, trahi par la fortune, voyait l'héritage paternel devenir la proie de ses ennemis. Le vieillard indigné sortit de sa retraite. C'est encore Walter Mapes qui parle :

« *Hic jam Cluniacensis monachus jam dicto Imberto filio suo, licet vix impetratus ab abbato et conventu, totam terram suam quam idem filius per potestatem hostium et suam impotentiam amiserat, armata manu restituit.* »

« Le moine de Cluny, bien qu'à peine autorisé par l'abbé et le couvent, rendit à main armée à son fils toute sa terre que ce fils avait perdue autant par la puissance de ses ennemis que par sa propre impuissance. »

« *Reversusque, devotus in voto persistens, diem suum felici clausit exitu.* »

« Puis revenu et persistant avec dévotion dans ses vœux, il termina ses jours heureusement (2). »

Heureusement n'est pas le mot. S'il en faut croire Pierre le Vénérable, les souffrances de Guichard ne finirent pas avec cette vie.

(1) Lamure, ouvrage cité... t. 1er, note de la page 127.

(2) Lamure, ouvrage cité, note citée.

Digitized by Google

« A peine mort, il ne tarde pas à reparaître pour faire savoir qu'il endure les plus cruels tourments et que les bonnes œuvres de son fils peuvent seules le délivrer. » (*Livre des Miracles*, (1).

« Guichard de Beaujeu, ce persécuteur des moines, souffrait dans les enfers de cruels tourments, pour les maux qu'il avait fait supporter à l'abbaye. Dieu cependant lui permit de revenir sur la terre pour avertir son fils Humbert que le seul moyen qu'il puisse employer pour adoucir les souffrances de son père et se sauver lui-même, « c'est de faire célébrer des messes, de distribuer d'abondantes aumônes et de solliciter les prières des hommes de bien *bonorum virorum*, c'est-à-dire des moines de Cluny (2). »

Inutile de chercher la main habile qui, dans un but honnête, faisait mouvoir ces pieux ressorts.

Guichard avait vécu très-vieux, Walter Mapes se sert dans le passage cité plus haut des expressions : *in ultimò senectutis*, « à l'extrémité de la vieillesse. » Son mariage avec Lucianne (après 1107) le surprit aux limites de l'âge mûr. Dès lors nous connaissons à peine la moitié de sa vie. Comment furent remplies les années de jeunesse et de virilité? Sûrement par les « *innumera mala* » dont se plaignait l'abbaye de Cluny. Si donc son père décéda en 1101, il est certain que notre Guichard dut, du vivant de son père, participer à la seigneurie. On peut donc sans témérité mettre sur sa responsabilité une partie des dernières années du XIe siècle.

Humbert le Vieux.

Il en fut de même pour Humbert. Les généalogies fixent son avènement à 1137. Cette date est celle de la mort de

(1) Duparay, *Pierre le Vénérable*, Châlons 1862, p. 147.
(2) Duparay, *Pierre le Vénérable*, Châlons 1862, p. 153.

Digitized by Google

Guichard, son père; mais depuis quelques années déjà, Humbert était sire et sire unique de Beaujeu.

Déjà même il avait compromis l'héritage paternel.

Soit puissance de ses ennnemis, soit impuissance personnelle, dit Walter Mapes, il avait perdu toute sa terre. Les rivaux, les jaloux, les mécontents, tous ceux qu'avait contenus la main redoutée du père, se liguèrent contre un enfant. A calculer les époques, le fils aîné de Luciane ne devait avoir que vingt ans environ lors de la conversion paternelle. On crut avoir facilement raison du damoiseau. Mais on comptait sans l'énergique vieillard qui, du fond de sa cellule, veillait sur son œuvre. Il en sortit *armata manu*; le moine se refit soldat; le pénitent reprit l'armure. En quelques jours il eut dompté ses ennemis et rétabli les affaires de son fils.

Après cette restauration, Humbert ne tarda pas à se marier.

Ici je suis fort embarrassé. Je me trouve en présence d'allégations contradictoires émanant d'écrivains sérieux. Quand je rencontre dans Claude Paradin ou dans Severt quelque énormité chronologique ou généalogique, je m'en préoccupe peu. Ici le cas est différent.

Guichenon, et après lui M. de La Teyssonnière (1), et après eux M. Debombourg (2) affirment d'une manière péremptoire que notre Humbert épousa Alix de Savoie, fille d'Amé III, comte de Maurienne, que le mariage eut lieu vers 1136 et que la dot de la jeune Alix fut la seigneurie de Valromey, composée de vingt-sept paroisses dont on donne le dénombrement. Guichenon, à propos de la fondation de la Chartreuse d'Arvières (1140) (3), qualifie Humbert de gendre d'Amé III, assertion

(1) *Rech. hist.* 2e vol. p. 105.

(2) *Atlas hist. du dép. de l'Ain.* Carte de 1118 à 1250.

(3) *Hist. de Bresse.* 3e partie, p. 9.

Digitized by Google

réitérée par M. de La Teyssonnière. Rien de plus explicite. M. Auguste Bernard a adopté cette opinion (1).

D'un autre côté, Louvet insiste à plusieurs reprises; il soutient opiniâtrément que Humbert épousa Blanche de Châlons, nièce de Guillaume, comte de Châlons et fille de Hugues ou Hugenin. Il y en a, dit-il, *acte aux preuves* (2). M. de La Carelle a suivi l'avis de Louvet (3).

Il est à regretter que nous n'ayons pas sous les yeux les preuves dont parle Louvet. On jugerait de leur valeur. Cependant cet auteur n'affirme pas légèrement; s'il assure avoir preuves en main, il mérite d'être cru; et d'autre part les historiens de la Savoie et du département de l'Ain sont forcément bien renseignés sur une alliance dont l'importance était majeure, la dot d'Alix transférant à la maison de Beaujeu une fraction considérable de territoire.

Ces opinions si divergentes ne pourraient se concilier que par l'hypothèse de deux mariages; mais aucun auteur n'en fait mention et je n'ai pas de preuves à l'appui de cette supposition.

En elle-même la question serait assez indifférente à l'histoire s'il n'était pas nécessaire d'expliquer comment le Valromey échut à la maison de Beaujeu. Il est hors de doute qu'elle en était en possession au douzième siècle. Nous y reviendrons.

Humbert était jeune quand il succéda à son père. Il ne sut pas commander à ses passions. Il les assouvit avec la fougue d'un caractère sans frein. Nous avons vu quels furent les premiers résultats de ses folies de jeune homme. Sans l'aide paternelle, le Beaujolais passait peut-être en d'autres mains.

Cette première leçon de l'adversité ne paraît pas lui avoir

(1) *Notice hist. sur les Seigneurs de Beaujeu.*

(2) *Hist. Man.* 4e partie, chap. 6.

(3) *Hist. du Beauj.* t. 1 p. 73.

Digitized by Google

profité. Il se jeta dans tous les excès familiers à ses pareils. Il donna libre cours à son tempérament violent. Nulle considération ne pouvait l'arrêter. L'omnipotence du seigneur féodal dans ses domaines n'était que trop favorable à l'essor de tous les caprices. Il faut une vertu peu commune pour résister aux séductions de la toute-puissance. Humbert n'en était guère pourvu. Aussi se jeta-t-il dans tous les extrêmes. Il fit le désespoir de ce bon Pierre le Vénérable, dernier ami du père, qui gémissait sur le fils et n'entrevoyait que dans un miracle la possibilité d'une conversion.

Le miracle eut lieu.

« *Revelatio de quâ si quis dubitaverit nescio cui jam miraculo credere possit.* » « Si quelqu'un en doutait, je ne sais à quel miracle il pourrait croire (1). »

Dans une guerre « au païs de Forests, » Humbert avait perdu un de ses plus braves chevaliers et de plus son ami, du nom de Geoffroi d'Iden. Deux mois s'étaient écoulés depuis cet évènement quand une nuit le défunt apparut au sire de Beaujeu, le supplia de s'abstenir de toute participation à l'expédition que préparait Amé, comte de Savoie, autrement, corps et biens, il perdrait tout. *Horrenda visio!* dit Severt. Cette apparition jeta le trouble dans l'âme inquiète d'Humbert. Il en confia le secret à son ami Guichard de Marzé. L'ami vivant conseilla d'obéir à l'avertissement que d'outre-tombe envoyait l'ami défunt. Mais comment résilier l'engagement pris avec Amé de Savoie? Un voyage à la Terre-Sainte tranchait toute difficulté. Il fut résolu.

Il ne faut pas sourire de la naïveté de ces hommes de fer. Ils vivaient dans une atmosphère imprégnée de traditions superstitieuses. Tout le moyen age croyait aux sciences occultes, au diable, à la magie, aux sorciers, etc. Les plus ins-

(1) Liber II, *De miraculis*, cap. XXVII.

Digitized by Google

truits n'échappaient pas à la loi générale, témoin Pierre le Vénérable. Très-sérieusement ils prenaient les rêves de leurs fièvres pour des apparitions surnaturelles. Nous verrons plus loin une apparition d'un autre genre donner naissance à l'abbaye de Joug-Dieu.

Humbert partit pour la Terre-Sainte. Dans les armées croisées il trouva à satisfaire ses penchants pour la guerre et pour les plaisirs. Cette vie lui plut; elle lui plut trop. Il oublia femme, enfants et patrie. Un ordre célèbre, la Chevalerie du Temple, venait d'être fondé (1118). Chez ces moines soldats, la licence égalait la bravoure. Rien de plus conforme aux goûts aventureux d'Humbert. Il s'enrôla dans les Templiers.

Pendant qu'il oubliait au milieu des combats et des désordres ses devoirs d'époux, de père et de suzerain, les choses allaient au pis en Beaujolais.

Un état nouveau ne se crée et ne s'agrandit pas sans soulever autour de lui mécontentements, colères, haines. Les voisins du Beaujolais avaient bien des mécomptes et des injures à venger. L'occasion était des plus favorables. Le père était mort, le fils ne reviendrait peut-être jamais. Chacun, dit-on, en profita. Tous à l'envi s'acharnèrent sur la petite baronnie enrichie des dépouilles des uns et des autres. On ne dit pas quels furent les plus ardents à la curée.

Une femme et deux enfants en bas âge ne pouvaient suffire aux difficultés de la situation.

« Et ayant esté quelques années absent, sa femme avec deux de ses enfans, s'en allèrent remontrer à Eraclius archevesque de Lyon, et à son frère Pierre lors abbé de Cluny, qui lors florissoyent en sainteté et exemplarité de vie et prélature, comme plusieurs seigneurs leurs voisins, faisoyent sur eux de grands envahissements et destrousses, occupans leurs droits de fait et de force et travaillants leurs hommes et su-

Digitized by Google

jects, sans qu'il y eust personne qui s'opposast à telles violences, en l'absence du seigneur, qu'ils scavoyent estre en estrange et loingtaine region, et avoit renoncé au monde, ayant seulement laissé le régime et gouvernement de sa maison et enfans à une femme, laquelle quoy qu'elle fut de grands et illustres parents, si est ce qu'elle estoit seulement une femme, et de laquelle les parents la plupart, suivoyent les entreprinses d'Outremer, de mode que ceux qui infestoyent la mere et les enfans de Beaujeu, ne respectoyent grandement son sexe, ny le bas aage de ses petits enfans. A ces causes les supplia (comme ils luy appartenoyent de proche parentage) de donner ordre que le prince Humbert son mary luy fust rendu, autrement sa maison, elle et ses enfans estoyent en branle d'une grande ruine (1). »

Les deux prélats interposèrent leurs bons offices pour obtenir du pape la cassation des vœux du Templier, affaire considérée comme grave.

Pendant que des démarches actives avaient lieu à ce sujet, Humbert reparut soudainement à Beaujeu. Par un de ces brusques revirements familiers à ce caractère indompté, il avait brisé ses chaînes, s'était délié de sa propre autorisation et avait rompu ses vœux aussi facilement qu'il les avait formés.

La joie des uns égala la consternation des autres. On ne pensait plus le revoir. Il reparaissait aussi impétueux et téméraire que devant.

Mais il avait deux comptes sérieux à régler, l'un avec l'Eglise, l'autre avec le Temple. Se jouer de vœux solennellement jurés n'était pas alors un mince délit. Les foudres ecclésiastiques étaient suspendues sur sa tête. S'en inquiétait-il? On ne sait. Mais on s'inquiétait autour de lui. Pierre le Vénérable s'entremit.

(1) Guillaume Paradin, *Hist. de Lyon*, p. 406.

Digitized by Google

« Un noble personnage, écrit-il au Pape Eugène, le seigneur Humbert de Beaujeu, revenu récemment d'Outre Mer, a excité dans toute notre contrée une ivresse universelle. La joie et le plaisir règnent parmi les clercs et les moines, l'allégresse parmi les bourgeois; ceux-mêmes qui sont d'ordinaire la proie des ravisseurs, que dis-je? la pature des loups, les paysans, les laboureurs, les pauvres, les veuves, les orphelins, toutes les classes du peuple enfin, peuvent à peine contenir l'expression de leur bonheur. Au contraire les spoliateurs des pauvres, les destructeurs des églises, les oppresseurs des clercs et des moines gémissent intérieurement (ils n'oseraient le faire ouvertement) et souffrent plus que je ne saurais dire, de voir opposer ce ferme rempart à leur perversité. *Le pays que nous habitons* est peut-être, comme l'a reconnu Votre Sainteté, *plus malheureux à lui seul que toutes les autres contrées de la terre; sans roi, sans duc, sans prince, sans défenseur*, il est exposé aux dents des bêtes féroces, et, pour emprunter littéralement un mot de l'Écriture: *Tous les animaux sauvages du pays y vivent en liesse* (Job XL). Ceux qui y portent les titres de ducs, de comtes ou de princes se conduisent comme s'ils avaient le pouvoir non pour défendre, mais pour dévorer le peuple de Dieu. Leur perversité s'accroît avec leur grandeur; plus ils acquièrent de puissance, plus ils mettent de cruauté à opprimer les faibles et les pauvres. Voilà pourquoi toute une population, avide de paix et qui l'appelle de tous ses vœux, de tous ses désirs, a accueilli Humbert comme l'envoyé de Dieu. L'expérience a déjà prouvé qu'on n'a pas eu tort de concevoir des espérances. Car en peu de temps il a si bien apaisé les guerres qui grondaient dans notre contrée, si bien calmé par sa seule parole le bruit des camps et le tumulte des gens d'armes, que la crainte qu'il a inspirée a rétabli la paix parmi eux et rendu la sécurité aux églises et aux pauvres qui redoutaient leur tyrannie. Déjà les

Digitized by Google

marchands sur les places publiques, les laboureurs dans les champs, n'ont plus rien à craindre ; déjà presque toute cette contrée située entre la Saône et la Loire goûte les douceurs d'une paix qui semble la couvrir de ses bienfaisants rayons... (1). »

Ce tableau de nos pays au douzième siècle, tracé par un contemporain, est une page d'histoire. Si les couleurs en sont vives, il faut se rappeler qu'il était destiné à attendrir le pape en faveur d'Humbert, en faisant toucher du doigt au Souverain Pontife combien ce seigneur était indispensable à la contrée.

Après s'être appesanti sur l'allégresse suscitée par le retour d'Humbert, Pierre le Vénérable aborde le point délicat:

« Mais voilà que subitement une triste nouvelle a troublé notre joie. On dit qu'il a troqué l'habit religieux contre le séculier sans votre permission... etc. »

L'abbé de Cluny ne se borna pas à solliciter auprès du pape, il s'adressa également au grand maître des Templiers, Ebrard :

..... Un noble guerrier, le seigneur Humbert de Beaujeu, revenu dernièrement des pays d'Outre-Mer, est rentré dans nos contrées où il a été accueilli avec une joie et des transports universels. J'étais absent alors, conduit ailleurs par des affaires. A mon retour, j'ai vu l'immense réjouissance causée par son arrivée, et si je ne l'avais vue moi-même, j'aurais eu de la peine à m'en rendre compte et à l'apprécier. Les clercs se réjouissaient, les moines se félicitaient, les paysans applaudissaient et toutes les Eglises qui nous entourent semblaient ne former qu'un seul chœur, pour faire retentir un cantique nouveau. On entendait, au contraire, se plaindre les ravisseurs, les persécuteurs des églises, des moines, des pauvres,

(1) Duparay, *Pierre le Vénérable*, p. 146.

Digitized by Google

des veuves, des orphelins, les pilleurs et les oppresseurs de cette multitude sans force et sans crédit qui ne peut se défendre elle-même; ils n'osaient point dire tout haut, mais ils murmuraient au fond de leurs mauvais cœurs, que désormais toute voie allait être fermée à leurs brigandages. Car telle est la situation, vous le savez, je crois, du territoire voisin de Cluny, que, privé de roi, de duc ou de prince qui le défende, il est dans le plus vif contentement dès qu'il pense avoir trouvé quelque espoir de repos. Et comme il a confiance d'avoir trouvé sérieusement tout cela dans Humbert, sa joie éclate et il ne peut dissimuler ses joyeuses espérances. Depuis qu'il est arrivé, Humbert a bien montré qu'on ne comptait pas en vain sur lui, lorsqu'il a tellement réduit le vicomte de Mâcon, qui cherche à dévorer nos terres le matin, le soir et la nuit, qu'on pouvait à bon droit lui appliquer ces paroles de Job: « J'écrasais les machoires de l'homme injuste, et j'arrachais sa proie de ses dents. » En peu de temps, c'est-à-dire depuis son retour, Humbert a fait aussi justice de beaucoup d'autres déprédateurs d'en deçà et d'au delà de la Loire. Votre Cluny attend le même service d'Humbert, dont les conseils et les secours lui sont plus indispensables qu'à aucun monastère et à aucune église de ce pays. Je vous prie donc, et comme votre intime ami, je vous conseille, *si quelque plainte s'élève contre son retour au milieu de nous*, de lui permettre de rester séparé quelque temps de votre pieuse milice, et de l'abandonner lui-même au jugement de sa propre conscience. C'est un homme *sage et discret:* je crois que vous gagnerez plus auprès de lui *par la tolérance que par des contestations irritantes ;* je connais, je crois, son cœur, et dans son entretien intime j'ai bien découvert qu'il craint Dieu, et qu'il sacrifierait tous les biens du monde au salut de son âme. Laissez-le donc quelque temps à ce malheureux pays qui en a besoin plus que je ne puis le dire, et, permet-

Digitized by Google

tez-nous, du moins, de nous féliciter, en passant, de l'aide puissante qu'il nous donne. Et d'ailleurs c'est le devoir de votre profession militaire de défendre l'Eglise de Dieu contre ceux qui la ravagent..... »

« ..... Je me flatte, et je le désire, de pouvoir m'entretenir avec vous avant que vous ne quittiez les Gaules, et alors j'achèverai mieux de vive voix, que je ne puis le faire par écrit, ce qui me reste à dire sur cette *grave affaire* (1). »

Ces lettres contiennent plus d'un enseignement.

D'abord, sur le caractère modifié d'Humbert. Il y est qualifié de *sage et discret*, peut-être pour les besoins de la cause, car l'auteur ajoute aussitôt : « Vous gagnerez plus avec lui par la tolérance que par des contestations irritantes. » Ce qui prouverait presque contre cette sagesse improvisée. En tout cas, et pour le moment, Humbert est l'appui de l'Église, le soutien des faibles, la providence du pays, ce, qui, ainsi que le remarque l'*Art de vérifier les dates*, ne doit pas être de longue durée.

Ensuite, sur l'état politique de nos contrées au milieu du XIIe siècle. Elles confirment ce que nous disions en commençant. Il n'y a, dit le bon abbé, ni roi, ni duc, ni prince, personne capable d'exercer une autorité tutélaire. En effet, le roi de France comptait à peine, quoiqu'il ne dût pas tarder à se montrer ; nul des seigneurs n'était assez puissant pour dominer ses rivaux et se faire représentant de l'ordre; l'anarchie la plus complète régnait entre tous ces roitelets égaux en forces, en orgueil, en cupidité.

Enfin, sur la misérable condition des serfs et colons dont l'Eglise était alors la seule protectrice.

Philippe MICHAUD.

(1) Lorain, *Hist. de l'abbaye de Cluny*, p. 410-413.

(*La suite au prochain numéro*).

Digitized by Google

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.

Séance du 18 *mars* 1862.

Présidence de M. Barrier.

Par une lettre en date du 14 mars, M. le Sénateur, chargé de l'administration du département, annonce que, prenant en considération le vœu exprimé par l'Académie, il fera comprendre la rue *Raisin* dans le travail qui se prépare pour la dénomination de diverses voies publiques ouvertes ou modifiées dans ces derniers temps, en joignant à ce travail les observations de la Compagnie sur la convenance de remplacer le nom de cette rue par celui du célèbre imprimeur Jean de Tournes, qui l'a habitée.

L'ordre du jour appelle les rapports sur les candidatures.

Sur le rapport de M. Gilardin, parlant au nom de la Commission littéraire de présentation, M. Onofrio, avocat-général à la Cour impériale, auteur d'un *Glossaire des patois des anciennes provinces de Lyonnois, Forez et Beaujolois*, est inscrit sur la liste des candidats au titulariat, section de littérature, éloquence, poésie, philologie.

M. Chaverondier, Conservateur des archives du département de la Loire, M. de Flaux, auteur d'une histoire de la Suède pendant la vie et sous le règne de Gustave Ier, et M. Fauché-Prunelle, Conseiller à la Cour impériale de Grenoble, sont successivement inscrits sur la liste des candidats au titre de membre correspondant de la classe des lettres.

M. Fournet recommande pour le titre de membre correspondant de la classe des sciences, M. Al. Perrey, professeur de ma-

Digitized by Google

thématiques à la Faculté des sciences de Dijon, et M. Noguez, professeur d'histoire naturelle au collége d'Oullins.

Cette double proposition est renvoyée à l'examen de la Commission scientifique de présentation.

M. Faivre fait hommage à l'Académie de ses *Recherches sur les modifications que subissent, après la mort, chez les grenouilles, les propriétés des nerfs et des muscles.*

M. Faivre communique ensuite un mémoire sur les découvertes optiques de Biot et leur influence sur les progrès de la chimie physiologique.

Dans ce travail, l'auteur s'est proposé d'indiquer les conséquences auxquelles a conduit la découverte de la polarisation rotatoire, appliquée à la physiologie générale.

Ce nouveau moyen d'analyse a appris à mieux distinguer les produits des corps vivants des produits du règne inorganique. Les premiers ont spécialement la propriété de dévier le plan de polarisation. Ils forment des groupes de composés isomères ; ils sont susceptibles de métamorphoses. Enfin leurs cristaux ont une forme dissymétrique. Aucun de ces caractères n'existe dans les produits du règne minéral ni dans ceux que nous pouvons former artificiellement.

Les résultats qui précèdent s'appliquent aux sucres, aux gommes, aux essences, aux acides, aux alcalis, aux résines végétales ; ils sont dus aux recherches de Biot qui ont inspiré successivement les travaux de MM. Bouchardat, Berthelot, Bernard, et enfin les découvertes si connues de M. Pasteur, sur les rapports du pouvoir rotatoire avec la forme cristalline.

Il est à peine besoin de rappeler que les mêmes recherches de Biot ont fourni aux industriels un procédé pour l'analyse des dissolutions sucrées, aux médecins un moyen de constater la présence du sucre dans les urines, aux chimistes un précieux réactif qui permet de distinguer les substances dont la composition et la réaction sont identiques.

Digitized by Google

Séance du 25 mars 1862.

Présidence de M. Barrier.

M Flottard, admis à faire une lecture, assiste à la séance.

M. T. Desjardins fait hommage d'un exemplaire de sa *Monographie du marché couvert, à Lyon*, M. le professeur Bouillier, du livre qu'il vient de publier et qui a pour titre : « *Du Principe vital et de l'âme pensante.* »

A l'occasion de ce dernier hommage, M. le président annonce qu'à l'une des prochaines séances, la discussion sera ouverte sur les questions traitées par M. Bouillier dans son important ouvrage.

M. le Ministre de l'Instruction publique, par une circulaire, informe la Compagnie qu'il met à sa disposition une des médailles de bronze commémoratives du concours ouvert, en 1860, entre les Compagnies savantes.

M. le docteur Herpin, membre correspondant, adresse une notice, récemment publiée sur ses nombreux travaux qu'il a successivement offerts à la Compagnie.

M. George Hainl donne lecture du rapport dont la rédaction lui a été confiée par la Commission, chargée d'étudier les perfectionnements introduits par M. H.-C. Beaucourt, de Lyon, dans la facture des *Harmoniums* ou orgues à anches libres.

Ce rapport résume ainsi les travaux accomplis par M. Beaucourt : *Simplification des moyens mécaniques usités avant lui ; perfectionnements apportés aux procédés connus ; inventions particulières à l'auteur.* La Commission, dont l'examen a porté sur des harmoniums tout à fait usuels et de vente courante, n'hésite pas à déclarer que, grâces à ces modifications, cet instrument, qui était considéré plutôt comme un objet de caprice passager que d'utilité réelle, mérite aujourd'hui une place distinguée parmi les instruments aussi propres à produire de riches et puissants accompagnements que des solos pleins de charme et de variété.

Digitized by Google

Par ces motifs, la Commission est unanime à proposer à l'Académie de décerner à M. H.-C. Beaucourt la médaille fondée par le duc de Plaisance, distinction dont il a déjà été honoré en 1849, pour les perfectionnements apportés par lui à la facture des grandes orgues d'église.

La proposition de la Commission est mise aux voix et adoptée.

A la suite d'un rapport présenté par M. Fournet, au nom de la Commission scientifique de présentation, MM. Alexis Perrey, professeur à la Faculté des sciences de Dijon, et Noguez, professeur au collége d'Oullins, sont inscrits sur la liste des candidats au titre de membre correspondant de la classe des sciences.

M. Flottard communique une *Introduction à l'étude de la religion des anciens Perses*, premières pages d'un livre dont il prépare la publication.

Séance du 1er avril 1862.

Présidence de M. Barrier.

M. Fayard, admis à faire une lecture, assiste à la séance.

Parmi les nombreuses publications reçues par la Compagnie figurent plusieurs brochures, adressées par M. Paul Autran, de Marseille, membre correspondant.

Le secrétaire dépose sur le bureau le manuscrit unique parvenu à l'Académie, pour le concours clos le 31 mars, et dont le sujet était l'*Histoire des associations ouvrières, à Lyon, jusqu'à nos jours.*

La Commission, chargée de présenter un rapport sur ce concours, se composera de MM. Guillard, Dareste, Tisseur, Gilardin et Valentin-Smith, auxquels s'adjoindra le Bureau de la classe des lettres.

M. Tabareau, élu membre titulaire en 1823, est, sur sa demande, inscrit sur le tableau des membres émérites.

M. le Président fait connaître le programme de la séance publique qui aura lieu mardi 8 avril.

Digitized by Google

M. Fayard communique un *Essai sur l'assistance publique et sur l'extinction de la mendicité à Lyon.*

M. Fournet entretient la Compagnie d'un phénomène récemment observé aux environs de Lyon. Il s'agit d'une pluie de terre, tombée le 27 mars dernier, à Bonnand, près des aqueducs romains, à la fabrique de toiles imperméables de M. Ducarre, située sur la rive droite de l'Izeron, à 27 mètres au-dessus de la rivière.

10,000 mètres carrés au moins de toiles sont toujours étendus sur le sol.

Dans les nuits du 24 et du 25 mars, un vent sud très-fort amena une véritable tempête qui força de ramasser toutes les toiles à l'étendage.

Le 26, la journée avait été calme, mais chaude ; l'atmosphère était chargée de vapeurs.

Le 27, au matin, on avait couvert de toiles les étendages, lorsque la pluie commença à tomber vers huit heures. Cette pluie fut précédée de larges gouttes chargées d'une terre *rouge-brique.* Les toiles imperméables ont, pendant le séchage, une propriété adhésive très-marquée. Cette pluie terreuse laissa de fortes empreintes que n'effaça pas la pluie très-abondante de la journée, et qui résistèrent en partie aux lavages à la brosse.

Il a été possible de recueillir de notables quantités de cette poussière, dont M. Fournet fait passer un échantillon sous les yeux de l'Académie.

Ce fait s'est déjà produit plusieurs fois à l'usine de M. Ducarre; les ouvriers l'attribuaient à la poussière apportée par le vent avant la pluie ; mais, l'an passé, en juin ou juillet, le même phénomène avait été remarqué sur des toiles mises à l'étendage après que le vent avait cessé et au moment où la pluie tombait. C'est cette première observation qui a conduit M. Ducarre à noter avec plus de soin ce qui s'est passé le 27 mars dernier, et à conclure que les matières terreuses étaient apportées par les nuages, les conditions dans lesquelles le phénomène s'est reproduit cette fois ne permettant pas, selon lui, une autre explication.

M. Fournet ajoute que, si cette terre séchée prend la teinte jaune de la terre ordinaire, les taches qu'elle laisse, lorsqu'elle

Digitized by Google

est humide, sont d'un rouge très-vif, ce qui peut expliquer l'hypothèse populaire des pluies de sang.

M. Mulsant communique un mémoire sur les insectes de la tribu des Mollipennes.

Séance publique du 8 *avril* 1862.

Présidence de M. Barrier.

Le Secrétaire, en l'absence de M. George Hâinl, rapporteur, lit le travail de la Commission chargée d'apprécier les perfectionnements apportés à l'harmonium par M. H.-C. Beaucourt, de Lyon.

A la suite de cette lecture, M. Beaucourt vient recevoir, des mains de M. le Président, la médaille du duc de Plaisance que lui décerne l'Académie.

M. Léopold de Gaillard lit son discours de réception: « *Bergasse*, « *publiciste, avocat au parlement de Paris, député du Tiers-Etat*, « *né à Lyon, en* 1750, *mort à Paris, en* 1832. »

M. Tisseur, une pièce de vers : « *La Guerre, idylle grecque.* »

Séance du 29 *avril* 1862.

Présidence de M. Barrier.

M. Martin-Daussigny entretient l'Académie d'une nouvelle découverte qui vient d'enrichir les musées archéologiques , et qui a eu lieu dans les circonstances suivantes : les Ingénieurs, chargés de la navigation du Rhône, ayant remarqué que le fleuve, se déplaçant chaque jour, corrodait d'anciennes alluvions qui forment sa rive droite, en menaçant la solidité du pont de Cordon (Ain), se mirent en mesure, il y a quelque temps, d'extraire du nouveau lit du fleuve de gros troncs d'arbres qui, à demi-engagés dans la vase, pouvaient créer des obstacles à la navigation.

Parmi ces troncs se trouva une pirogue, taillée dans un seul

Digitized by Google

tronc de chêne, à la manière des sauvages, et offrant, dans sa forme, toute la grossièreté des œuvres d'un peuple tout-à-fait primitif.

Cette pirogue, retirée par les soins d'un Ingénieur des ponts-et-chaussées, a été envoyée par lui au musée de Lyon, où elle est devenue l'objet de la curiosité, non seulement des archéologues, mais encore des géologues et des botanistes.

L'état où le séjour dans l'eau a réduit le bois permet d'estimer à peu près à quelle époque doit remonter ce curieux spécimen des moyens de navigation de nos ancêtres.

Toutefois, la science, qui retrouve dans ce monoxyle tout le caractère du bois fossile, ne s'est pas encore entièrement prononcée sur le degré d'antiquité de cette pirogue ; mais elle croit, d'accord avec les archéologues, qu'elle est au moins antérieure à la domination romaine dans nos contrées. Un examen plus approfondi la fera sans doute regarder comme l'œuvre des peuples autochthones.

Ce morceau, de la plus grande rareté, n'est pas le seul trouvé en Europe. Londres possède un bateau de loch monoxyle de quelques mètres de long ; Dijon, les deux tiers d'une pirogue monoxyle ; Copenhague, la moitié d'une pirogue semblable. Enfin, à Paris, dans l'île des Cygnes, on trouva, en 1806, les restes d'un bateau monoxyle qui fut reconnu par Mongez pour avoir été l'œuvre des Normands venant assiéger Paris en 885.

Les débris conservés à Copenhague et ceux qui sont au musée de Dijon ont le même caractère que la pirogue qui fait le sujet de cette communication. Seulement, cette dernière paraît appartenir à une époque plus reculée, en ce que la forme du tronc d'arbre, avec ses ondulations, ses sinuosités et ses rugosités, a été conservée, et qu'aucun art n'a présidé à son exécution.

Il en est tout autrement de la barque trouvée à Paris. Celle-ci avait le caractère d'un bateau : le tronc d'arbre avait disparu pour faire place à une forme régulière. Les contreforts qui servent à consolider le bordage, étaient rapportés et chevillés, tandis que ceux de la pirogue découverte à Cordon sont ménagés

Digitized by Google

dans le bois, et que la forme ronde du tronc est conservée presque entièrement à la poupe de la barque.

Cette pirogue a 12 mètres de long sur 94 centimètres de large et 60 de hauteur ; elle pouvait porter 15 hommes. Les trous qui servaient à attacher les rames y sont encore, et l'avant et l'arrière sont disposés de manière à s'élever au-dessus de l'eau.

Séance du 6 mai 1862.

Présidence de M. Barrier.

Le docteur Guggenbühl, fondateur et directeur de l'institution de l'Abenderg, adresse plusieurs écrits relatifs à ses recherches sur le crétinisme, et appelle particulièrement l'attention de la Compagnie sur les effets de la consanguinité qu'il regarde comme une des causes les plus fréquentes de ces déplorables dégénérescences de la nature humaine.

M. le docteur Devay, qui s'est tout spécialement occupé de la question de la consanguinité, est chargé de présenter un rapport sur les travaux du docteur Guggenbühl.

M. Fournet fait hommage à l'Académie des observations météorologiques recueillies à l'observatoire de la ville, par M. Aimé Drian, pendant l'année 1861. Ce travail sera inséré dans les mémoires de la classe des sciences.

La parole est donnée à M. Fournet pour une communication.

L'oxide de chrôme naturel avait été considéré jusqu'à ces derniers temps comme très-rare. On ne connaissait guère que le gîte des Ecouchets, près du Creuzot, dans le département de Saône-et-Loire. M. Fournet a découvert, au val d'Ajou, un autre gisement fort analogue. Depuis cette époque, il a eu l'occasion d'examiner un autre filon puissant de quartz, contenant des parties d'oxide de chrôme, et placé près de la grande et de la petite Verrière, au pied du Morvan. Les quartz des divers gîtes précédents étant identiques, M. Fournet en a conclu qu'ils sont, pour

Digitized by Google

ainsi dire, caractéristiques, et que la suite de ses recherches le mettrait à même de trouver de nouveaux gîtes.

Une autre partie des recherches de M. Fournet a eu pour objet l'étude du filon de Chiezul que l'on dépeignait comme un volcan de fer. M. Fournet a constaté qu'il ne s'agit que de filons de pyrite décomposée par les agents atmosphériques et convertie en hématite stalactiforme, etc., apparence bien différente de celle qui pourrait résulter d'un effet volcanique.

Enfin M. Fournet a reconnu, aux Ardillats, au delà de Beaujeu, un quartz spécial qu'il distingue de tous les autres, à cause de son caractère éminemment vitreux. Il forme des filons parfois métallifères. Souvent il est accompagné de tourmaline, de mica et de spelfatz et le plus ordinairement de bitume colorant en rose et en brun. Ces filons sont récents. Les points sur lesquels M. Fournet a signalé l'existence de ces gîtes de quartz sont Auxelles-Haut, Cogolin, les Ardillats, point de partage du canal du Centre, les Alpes et Montagny.

M. le Président annonce que, dans la prochaine séance, la discussion à laquelle plusieurs membres doivent prendre part s'ouvrira sur le dernier ouvrage de M. Bouillier : « *Du Principe vital et de l'âme pensante.* »

Séance du 13 mai 1862.

Présidence de M. Barrier.

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'*animisme*, à propos du livre de M. Bouillier « *Du principe vital et de l'âme pensante.* »

M. le docteur Th. Perrin exprime d'abord sa sincère admiration pour le remarquable ouvrage de M. Bouillier, qui est une histoire complète de l'animisme. Il se plaît à reconnaître l'utilité de ce travail et prévoit l'heureuse influence qu'il doit avoir sur la médecine.

Après avoir ainsi apprécié le mérite de l'ouvrage, M. Perrin

Digitized by Google

regrette que, sous le nom d'âme, M. Bouillier ait compris le principe psychique et le principe vital et n'ait pas établi la distinction des deux natures.

Le mouvement spontané ayant été indiqué par M. Bouillier comme le signe distinctif de l'âme, M. Perrin cherche à démontrer qu'il existe dans l'homme deux modes d'activité, l'une extérieure, appréciable aux sens, qui meut la matière, se met en rapport avec le monde physique et a pour stimulants le besoin, le plaisir, la douleur; l'autre intérieure, activité métaphysique dont le mouvement ne peut être apprécié que par la conscience, le mot *mouvement* étant ici une expression figurée.

Après avoir établi la différence des caractères des deux principes, M. Perrin rappelle que ces deux natures sont sujettes à des maladies spéciales qui, en exagérant les facultés, les rendent si différentes l'une de l'autre, qu'on a été obligé de créer des hôpitaux spéciaux pour les hommes atteints d'aliénation mentale et d'autres hôpitaux pour ceux chez lesquels le principe vital est seul compromis.

La conception fournit encore à M. Perrin une preuve de notre double nature. Lorsque, dans l'acte de la copulation, l'homme est ivre, le principe psychique étant opprimé par la surexcitation du principe vital, par le trouble des sens, l'enfant qui provient de cet état anormal est le plus ordinairement idiot.

L'anatomie apporte aussi son témoignage en faveur de notre double nature : l'appareil vasculaire est la résidence du sang, le véhicule de la vie, *cette âme de la chair*, comme dit l'Ecriture; l'appareil nerveux ou cérébral est la résidence du principe psychique. Chez le premier, tout concourt à favoriser le mouvement; chez le second, tout est disposé pour le repos. Ces deux appareils expriment ainsi par leur configuration, comme par leur texture, le caractère différentiel des deux principes.

Le défaut d'équilibre dans le développement du principe vital et du principe psychique modifie le caractère des maladies, en rend le diagnostic clair ou obscur.

Enfin, l'opposition qui existe entre la raison et l'instinct est

Digitized by Google

pour M. Perrin une dernière preuve de la duplicité du dynamisme humain. Cette opposition signalée par des textes sacrés et profanes, offre un double témoignage de la croyance du genre humain sur l'existence de notre double nature.

La parole est donnée à M. le docteur Devay.

Quoique duodynamiste et bien pénétré de la valeur des doctrines de Montpellier, M. Devay déclare d'abord, comme M. Perrin, que l'ouvrage de M. Bouillier a produit une grande impression sur lui. L'auteur a rendu à la science médicale un véritable service, en concentrant, dans un livre bien coordonné, où l'étude de la vie est présentée d'une manière complète, les meilleurs arguments en faveur de l'unité des phénomènes vitaux. Aussi l'orateur ne reprochera-t-il pas à M. Bouillier d'être entré dans le domaine de la physiologie, car il possède cette science mieux que bien des physiologistes.

Mais, continue M. Devay, est-il possible d'admettre, avec l'auteur, qu'on doive identifier l'âme et la vie et que l'âme qui pense est la même que celle qui anime le corps? Là se trouvent de grandes difficultés, il est vrai; mais il faut ajouter que la solution de ces difficultés n'a pas toute l'importance que semble lui assigner M. Bouillier; car, indifférente en pratique médicale, elle l'est aussi pour la question du spiritualisme, moins engagée dans cette solution que ne le pense le savant professeur de philosophie.

Qu'importe, en effet, que l'âme, cause active, remplisse deux fonctions, qu'outre ses facultés propres, elle régisse les phénomènes biologiques ou bien qu'un principe particulier soit chargé de cette dernière mission?

Dans le premier cas, il faut admettre une espèce de *dédoublement* de la puissance de l'âme, produisant des phénomènes tout à fait distincts de ceux qui révèlent l'activité du *moi*, la conscience; etc.

Cela donne lieu à la première objection qu'on peut faire à l'animisme et qu'on pourrait appeler *de méthode scientifique*. Cette objection est celle-ci : « Les phénomènes marqués par des « qualités d'un genre différent n'ont pas la même cause. » Or,

Digitized by Google

on ne peut nier que les phénomènes produits par la vie, tels que la digestion, la circulation, la calorification, etc., etc., ne soient d'une essence autre que l'âme consciente, voulante, aimante.

Malgré le parti qu'a su tirer M. Bouillier de l'électricité, en tant qu'ayant des phénomènes différents, cette objection a toute sa valeur ; car on dira toujours que l'électricité, quelque variés, quelque disparates que soient les phénomènes auxquels elle donne lieu, n'en produit aucun qui ait la subtilité d'un phénomène moral. Ampère, le grand classificateur, a eu raison de distinguer dans l'homme les faits dépendants de la cause intellectuelle de ceux dépendant de la cause vitale.

D'autres objections peuvent être faites à l'Animisme en faveur du Duodynamisme.

On argue de ceci : qu'il est des circonstances où la vie, ou le principe qui la constitue, agit indépendamment de l'âme.

Les animaux ont la vie et toutes ses manifestations ; ont-ils une âme consciente, voulante et aimante? Quelque parti que l'on prenne là-dessus, il faudra toujours admettre que chez eux l'âme est d'un ordre inférieur. C'est alors un principe vital avec quelques facultés instinctives de plus.

La vie peut persister sans que l'âme soit. On distingue le trépas de la mort. Quoique les faits indiquant une certaine persistance de vitalité soient rares, fugaces, ils ont été assez constatés pour que l'objection ait de la valeur.

Arrivant à des objections tirées de la pathologie, M. Devay continue ainsi : La clinique démontre que, dans certains états maladifs, c'est-à-dire lorsque le principe vital est frappé de faiblesse, qu'il existe de graves altérations organiques, les facultés intellectuelles se déploient et acquièrent une vigueur et une subtilité qu'elles ne possédaient point auparavant.

Le langage de ces faits, les observations assez communes d'hommes parvenus aux confins de la caducité et qui ont conservé une remarquable supériorité de l'intelligence, apprennent qu'il n'y a point de *parallélisme* entre l'âme consciente, intelligente et les faits de l'ordre vital et que les forces affectées aux

Digitized by Google

divers phénomènes de la constitution de l'homme peuvent fort bien ne pas se résumer en une unité. M. Devay voit là l'attestation d'un principe animateur, indépendant de l'âme.

M. Bouillier, ajoute l'orateur en terminant, a traité avec détails la question théologique. Il a cru trouver en sa faveur un grand nombre d'autorités. L'Ecole de Montpellier a la même prétention. Il est incontestable que les opinions diffèrent beaucoup sur la question : Si saint Thomas est animiste, saint Paul est duodynamiste. M. Devay pense que cette question est peut-être peu familière aux théologiens romains ; mais il en connaît qui sont très-favorables au duodynamisme et cite une Revue, très-estimée à Rome et patronée par les cardinaux, où la doctrine de Barthez est professée chaque jour.

M. le président, bien que la discussion ne soit pas épuisée, offre la parole à M. Bouillier.

L'honorable professeur, tout en se réservant de rentrer plus tard dans la discussion, s'il y a lieu, répond à quelques-unes des critiques de MM. Perrin et Devay. Il désire qu'ils s'expliquent plus nettement sur la nature de ce principe vital qu'ils veulent mettre dans l'homme, à côté de l'âme pensante. Il ne croit pas qu'il soit indifférent pour le spiritualisme d'admettre le duodynamisme ou l'animisme. L'âme, dépouillée de la puissance vitale au profit d'un autre principe, l'âme identifiée avec la conscience ou avec le *moi*, perd sa réalité et se change en une pure abstraction. Que devient l'âme, dans cette hypothèse, pendant les défaillances de la pensée et où était-elle avant que la pensée fût venue ? Toutes les oppositions qu'on signale entre les phénomènes de la vie et ceux de la pensée prouvent bien qu'ils appartiennent à des puissances diverses mais non à des êtres différents.

M. Bouillier montre que, pour rendre compte de la nature des animaux, les partisans de la dualité de l'âme et de la vie sont dans l'alternative fâcheuse ou de faire leur principe vital autre dans l'animal que dans l'homme ou bien de donner aussi à l'animal, indépendamment du principe vital, une âme exclusivement pensante. Dans le premier cas, ils vont contre leur propre défini-

Digitized by Google

tion du principe vital ; dans le second, ils rapprochent bien plus l'animal de l'homme que ne le fait l'animisme.

Enfin M. Bouillier remercie ses honorables contradicteurs des éloges qu'ils ont bien voulu mêler à leurs critiques.

La suite de la discussion est renvoyée à huitaine.

Digitized by Google

ANCIENNE SALLE DE LA BOURSE

(RECTIFICATION).

Dans les Mélanges sur Lyon que j'ai publiés cette année, il a été dit que l'ancienne salle de la Bourse était celle du Chapitre des Dames de Saint-Pierre, quoique sa destination comme réfectoire soit de tradition dans notre ville. Je n'ai peut-être pas attaché à ce fait une assez grande importance, par la raison que mon but était surtout de recommander la conservation de cette salle qui est restée le seul souvenir intérieur de l'ancienne abbaye. Cochard, dans sa *Description historique de Lyon*, 1817, la désigne comme salle du Chapitre. Dans son *Guide du voyageur*, 1826, il maintient son dire, et le *Lyon ancien et moderne*, 1838, répète cette désignation.

Il me semblait que ces autorités successives, non combattues, après une durée de plus de quarante ans, pouvaient me permettre, sans autre recherche, d'accepter le fait accompli. Cependant mon ami et collègue M. Martin-Daussigny, a soulevé quelques objections et m'a fourni des renseignements dont je dois tenir compte. L'honorable conservateur du musée des antiques a habité, dans sa jeunesse, le palais, et a eu une grande tante, autrefois religieuse de Saint-Pierre, qui lui a souvent raconté que l'ancienne salle de la Bourse servait de réfectoire à la communauté. En outre, nous sommes allés ensemble visiter l'atelier de sculpture, dont la porte est en face, dans le passage conduisant à la cour de l'église, et là nous avons retrouvé la cuisine avec son immense cheminée, son évier, sa pompe et les robinets qui amenaient l'eau pour les besoins du service. Cette proximité est une preuve certaine de l'existence du réfectoire dans la salle susdite. Quant à celle du Chapitre, M. Martin-Daussigny pense qu'elle devait être voisine de l'appartement de l'abbesse, mais c'est simplement une conjecture de sa part, et il n'en a pas découvert de traces.

Dans le *Guide à Lyon*, — Chambet, 1860, p. 52, — on lit : « Au fond de la cour est une grande salle qui servait de réfec- « toire et où est provisoirement la Bourse : autrefois les reli- « gieuses y tenaient chapitre. » Il se pourrait fort bien que M. Chambet eût raison dans son opinion sur la double destination de la salle en question. Au reste, voici un passage de la des-

Digitized by Google

cription de Lyon, 1741, sans nom d'auteur, mais attribuée à André Clapasson : « Le réfectoire et le Chapitre sont deux pièces « fort décorées : les ornements et les figures en stuc sont du « dessin de Blanchet ; Cretet a fait toutes les peintures qu'on y « voit. L'appartement de l'abbesse donne sur la place des Ter- « reaux. Il est composé de plusieurs pièces où il n'y a rien de bien « remarquable.» Ce texte est un peu obscur, en ce qu'il confond ensemble le réfectoire et le chapitre dans la description des détails, et que d'autre part il parle de deux pièces. Je présume que la double destination de la salle a plutôt égaré la plume que la pensée de l'auteur qui aurait dû signaler deux compartiments. D'ailleurs je ne sais pas où l'on indiquerait, dans une partie quelconque du palais, une autre pièce avec des statues en stuc et des peintures de Cretet. Je crois donc que l'on peut, sans crainte d'erreur, penser que la salle de la Bourse servait à la fois pour le réfectoire et pour la tenue du Chapitre. Comme elle est extrêmement vaste, il se pourrait qu'une partie seulement eût été affectée à ce dernier emploi. A cela on m'objectera l'éloignement de l'appartement de l'abbesse, situé sur la place des Terreaux, et dans lequel on parvenait de l'extérieur par un escalier débouchant sur la place et desservant précédemment les bureaux du syndicat des agents de change et aujourd'hui ceux de l'architecte municipal (1). Je ne sais si l'abbesse était servie à part dans son appartement ; mais si elle mangait avec la communauté, elle devait être habituée à franchir la distance qui la séparait de ce local. Dans les couvents, la salle du Chapitre est ordinairement et relativement la plus ornée, et Clapasson n'eût pas manqué de la signaler si elle eût existé ailleurs, tandis qu'il dit au contraire que dans le quartier de l'abbesse il n'y a rien de remarquable.

Il résulte que la salle de la Bourse a été certainement le réfectoire, mais qu'elle a pu aussi servir à la tenue du Chapitre, car je ne pense pas que Cochard lui ait donné sans raison cette destination.

Je termine cette rectification à mon précédent travail en formulant de nouveau un vœu de conservation. P. SAINT-OLIVE.

(1) Je signale en passant cet escalier, comme une curieuse combinaison de construction : il est en effet enclavé dans celui qui donne accès intérieurement sur la galerie, et les deux escaliers, encastrés l'un dans l'autre, n'occupent qu'une seule cage.

Digitized by Google

CONGRÈS DE SAINT-ÉTIENNE.

Le Congrès, qui avait ouvert ses séances le 8 septembre, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, au milieu d'une société élégante et nombreuse et sous la présidence des autorités, n'a pas borné ses travaux à des lectures et à des discussions sur les points indiqués par son programme ; il a su varier l'intérêt attaché aux questions scientifiques par des visites aux principaux établissements industriels ou artistiques de Saint-Étienne, et, grâce au zèle de son secrétaire général M. Paul d'Albigny, à la bienveillance des autorités de la ville et du département et à la sympathie qui lui a été partout témoignée, il a pu se rendre compte de cet immense mouvement qui a fait, en quelques années, d'une modeste petite ville, une des plus grandes villes de la France. Tout était à créer à Saint-Étienne et tout y a été fait. Sa population active et laborieuse a su tirer parti de la richesse de son bassin houiller et elle envoie son charbon à toutes nos industries. Le charbon appelle le fer, et la métallurgie a vu la plupart de ses branches cultivées avec succès dans cette vaste agglomération. Les armes de Saint-Etienne sont entre les mains de tous les soldats comme de tous les chasseurs et par une opposition singulière, tandis que les usines fabriquent, au milieu de la poussière et de la fumée, d'énormes pièces de fonte ou de fer, les métiers ingénieux livrent au monde entier des rubans qui n'ont point de rivaux pour l'élégance et le bon goût. Le pain du jour gagné, Saint-Etienne a voulu avoir une bibliothèque, des archives, un musée, une école des beaux-arts, des expositions, et tout s'est organisé comme par enchantement sous la direction d'hommes habiles qui ont tenu à ce que leur cité industrieuse ne fût en retard sur aucune des villes intelligentes de l'Empire.

Le Congrès a été témoin de ces vaillants efforts et les savants, venus de tous les points, ont admiré la force intellectuelle faisant bon ménage avec la puissance matérielle et l'industrie, les beaux arts cultivés au milieu des hauts fourneaux ; Athènes formant un quartier élégant au milieu de Manchester.

Non contents d'avoir étudié la cité stéphanoise sous ces divers

Digitized by Google

aspects, les membres du Congrès ont voulu visiter cette province du Forez si riche en souvenirs historiques et en monuments de toutes les époques et de tous les âges. Les belles exploitations agricoles de M. Francisque Balay, à Sourcieux, et de M. le marquis de Poncins, aux Places, ont offert les procédés d'agriculture les plus avancés et les races d'animaux les plus perfectionnées. Le labourage à la vapeur, surtout, a frappé tous les esprits. Cette curieuse expérience a été le sujet d'un rapport très-clair et très-complet de M. E. Richard, secrétaire de la section d'agriculture; une séance publique, à Montbrison, a donné lieu à une lecture savante de M. d'Assier de Valenches, sur le Forez, et à l'audition de poétiques légendes recueillies par M. Noélas dans les montagnes de Saint-Haon-le-Châtel. Une visite à la belle salle de la Diana a donné un nouvel élan à toutes les sympathies en faveur de l'archéologie et des souvenirs du passé. Après avoir accordé quelques instants à la ferme-école de la Corée, le Congrès visitait les ruines romaines de Moingt et recevait la plus gracieuse hospitalité de M. Jordan, d'une illustre famille lyonnaise, dans son magnifique et historique château de Sury-le-Comtal. Partout, d'ailleurs, chez MM. Balay, de Poncins, de Meaux, Ziélinski, les visiteurs avaient été accueillis avec le plus cordial empressement et ils en gardaient le plus affectueux souvenir.

Après avoir, pendant une semaine, traité si non toutes les questions imposées par le programme, du moins une foule de sujets dont la plupart intéressaient directement le Forez, et nous sommes heureux d'avoir pu donner aujourd'hui le travail de M. l'abbé Dard sur la Bénissons-Dieu, les membres du Congrès partaient le 17 au matin pour Terrenoire dont ils visitaient l'important établissement. De là ils se rendaient à Saint-Chamond où, après avoir admiré l'usine de MM. Petin et Gaudet, ils étaient gracieusement reçus chez M. Ennemond Richard qui leur faisait les honneurs de sa belle fabrique de lacets. Là encore ils trouvaient l'hospitalité la plus affectueuse, et un beau dîner, offert avec la cordialité antique, faisait une agréable diversion au bruit des mécaniques, des forges et des métiers.

Digitized by Google

La journée n'était pas finie, cependant. Les voitures qui emportaient les membres du Congrès à travers l'industrieuse vallée du Gier, les déposaient devant les forges et fonderies de l'Horme où M. Léonce Marin les faisait assister à des expériences curieuses. La fonte coulait dans des lits de sable, les boulets coniques, portant à huit kilomètres, sortaient de leurs moules comme des pains de sucre de leur papier, les rails du chemin de fer étaient coupés avec une inconcevable rapidité par des scies circulaires, des bandes de fer étaient tranchées par des ciseaux gigantesques avec la facilité d'un brin de fil. Puis quittant à regret ces vastes exploitations, le Congrès trouvait aux aciéries d'Assailly des opérations non moins intéressantes. L'acier fondu ruisselait par torrents avec une clarté, un éclat que l'œil ne pouvait soutenir; après avoir vu à l'Horme des boulets coniques à tout percer, nous trouvions, à Rive-de-Gier, dans la troisième usine de MM. Petin et Gaudet, une fabrique de blindages pour navires, blindages épais et pesants, contre lesquels les boulets s'écrasent comme une balle de plomb contre un mur et des éperons de vaisseaux capables d'éventrer et de couler d'un seul choc une frégate; chez MM. Morel frères, des machines rabotant le fer comme le menuisier fait d'une planche dont il enlève de longues bandelettes ou d'épais copeaux; enfin chez M. Raab, le Congrès visitait l'importante verrerie de la Compagnie de la Loire où à côté des procédés les plus ingénieux on voyait les améliorations apportées depuis quelque temps pour préserver la santé et garantir la vue des ouvriers verriers.

Le soir une dernière visite au château de M. Petin, au sommet de la colline qui domine Rive-de-Gier, nous permettait de visiter une élégante chapelle, œuvre remarquable de M. Desjardins, ornée de sculptures dues au ciseau de M. Fabisch, d'un riche confessionnal, d'un escalier aérien et d'ornements en bois sculptés par M. Bernard, de Lyon; de vastes serres, un jardin anglais sur une pente rapide montraient ce que peut l'homme dans sa lutte perpétuelle avec la nature.

L'heure sonnait à l'horloge fatale du chemin de fer et ce qui restait encore des membres du Congrès dans l'hospitalière et

Digitized by Google

gracieuse demeure du docteur Kosciakiewiez se donnait rendez-vous sur tous les points de la France. On s'était rencontré inconnus, on se quittait amis et on vidait le coup de l'étrier, si on peut se servir de cette expression en présence d'une locomotive, à la santé de l'hôte aimable et empressé qu'un hasard heureux nous avait donné.

Le 18 au matin, les membres du Congrès faisaient une visite aux principales églises de Lyon et une excursion à Fourvière.

Le même jour, à quatre heures du soir, une séance préparatoire était tenue au Palais-des-Arts, dans le salon de l'Académie, sous la présidence de M. de Surigny.

Dans cette séance, on a désigné les membres du Congrès qui auraient à traiter les différentes questions portées au programme, et on a entendu la lecture d'un mémoire de M. Vingtrinier, sur la onzième question relative à l'occupation du pays par les Sarrasins.

Le lendemain, vendredi, à neuf heures du matin, a eu lieu la première séance générale, sous la présidence de M. de Caumont. M. de Bombourg a traité la deuxième question du programme, ayant pour but d'indiquer les divisions géographiques du département du Rhône, à diverses époques.

M. Martin-Daussigny a ensuite donné lecture d'un travail sur l'amphithéâtre romain de Lugdunum, et a traité la sixième question relative à la destruction des monuments romains dans notre ville.

Après cette lecture, M. Chippier a lu une notice sur une portion de nos aqueducs antiques.

A une heure après midi, le Congrès s'est réuni sous les arcades du Palais-des-Arts.

M. Martin-Daussigny, sur l'invitation de M. le président, a traité oralement la septième question, sur l'importance de notre collection épigraphique au Palais-des-Arts.

La seconde séance générale a eu lieu immédiatement après, sous la présidence de M. Martin-Daussigny, qui a traité oralement la neuvième question du programme, au sujet des grandes assemblées tenues à Lyon au mois d'août, à l'époque romaine,

Digitized by Google

et a fait remarquer la différence qui existait entre ces réunions religieuses et politiques, en même temps, et celles du mois de juin principalement commerciales.

M. de Saint-Andéol a lu ensuite un travail sur l'architecture militaire depuis l'époque romaine jusqu'au XIe siècle.

M. Savy a donné lecture d'une notice relative à l'église de Saint-Jean de Lyon.

La troisième séance générale a eu lieu le même jour à huit heures du soir, sous la présidence de M. Valentin-Smith. M. Martin-Daussigny a traité verbalement la première question qui consistait à tracer, le plus exactement possible, la topographie de Lugdunum au IVe siècle.

M. Valentin-Smith prenant ensuite la parole, a lu un travail sur la quatrième question ayant pour but de déterminer la marche des Helvètes et celle de César, et la défaite des Tigurins par les troupes de ce dernier.

A la suite de cette lecture, M. Saint-Olive a donné communication d'une notice sur la cinquième question relative à la bataille entre Septime-Sévère et Albin.

Le samedi, pendant que la population rendait les derniers devoirs au maréchal Castellane, une fraction ardente et travailleuse du Congrès, descendait à Vienne sous la conduite de M. de Caumont.

L'église de Saint-Pierre, qu'on restaure en ce moment, et qui doit devenir le musée, recevait la première visite des voyageurs. D'après M. de Surigny, plusieurs parties de cette église remonteraient au Ve siècle. La Société examine, avec un vif intérêt, quelques inscriptions grecques et latines, ainsi que les tombes placées dans les entrecolonnements.

Près de l'église, sous un hangar, se trouvent provisoirement des fresques qui feront partie du musée dès que le local sera préparé ; l'une des plus curieuses représente une danseuse sur une colonne ornementée.

Après s'être rendus au musée actuel et avoir félicité M. Victor Teste des soins qu'il donne à cette riche collection, les membres du Congrès visitent la belle église de Saint-André-le-Bas et de là se rendent à l'Hôtel-de-Ville où deux salles avaient été mises à leur disposition.

Digitized by Google

M. de Caumont invite M. Vital Berthin, membre du Conseil général de l'Isère, à s'asseoir au fauteuil de la présidence; MM. Le Petit et H. Fazy prennent place au bureau.

M. Berthin rappelle que le Conseil général de l'Isère a voté un crédit de 900 fr. pour les fouilles archéologiques : 600 fr. pour la ville de Vienne, 200 fr. pour Aoste et 100 fr. pour Granieu. Les objets trouvés dans le souterrain de Granieu, ajoute M. Berthin, seront déposés au musée d'Aoste. Les fouilles d'Aoste, en 1862, n'ont pas donné moins de quatre-vingt-onze objets de provenance gauloise et romaine.

Sur la demande de M. de Caumont, M. le président explique rapidement la topographie de Vienne à l'époque gallo-romaine. M. Victor Teste donne quelques détails sur le *Plan de l'aiguille* qui serait, dit-il, la *spina* d'un cirque; il ajoute quelques mots écoutés avec attention sur le temple d'Auguste et de Livie.

MM. de Surigny et de Caumont émettent le vœu qu'à l'avenir, dans cette ville de Vienne si intéressante à étudier, on s'attache à consolider plutôt qu'à restaurer les monuments précieux que lui a laissé l'antiquité.

A la suite de la séance, le Congrès visite l'arc de triomphe de Gratien, le temple d'Auguste et de Livie, la cathédrale, Sainte-Colombe, la riche collection de Mme Michoud, le fort Pipet, les murailles des terrasses du palais impérial, et le soir, les membres du Congrès revenaient à Lyon rapportant, de leur course, de bons souvenirs parmi lesquels la reconnaissance et l'affection tenaient autant de place que les jouissances si vives de l'intelligence.

Le dimanche, une séance d'adieu a eu lieu à huit heures, à Lyon, sous la présidence de M. l'abbé Le Petit. Sur l'invitation de M. Desjardins, les membres du Congrès se sont rendus à l'Hôtel-de-Ville où ils ont admiré les savantes restaurations faites à notre célèbre monument.

Le Congrès s'est séparé ensuite, après quelques paroles de M. le président qui fait ressortir les avantages de ces réunions où les travaux modestes sont connus et appréciés, où les hommes qui ont travaillé ensemble ont appris à s'aimer. Sur la proposition

Digitized by Google

de M. le comte de Soultrait, des remerciements sont votés à la *Revue du Lyonnais* pour le zèle qu'elle apporte à recueillir les documents historiques qui intéressent Lyon. La *Revue* est fière de consigner ici cet affectueux souvenir.

Le lendemain, tous les membres du Congrès avaient quitté Lyon, mais courageux encore après tant de fatigues, M. de Caumont se rendait aux ruines d'Izernore où il allait contempler ce que le vandalisme n'a pas détruit de ce temple fameux, et visiter surtout cet emplacement où M. Gravot, avec une conviction si profonde, s'attache à démontrer que fut l'Alésia de César. Espérons que cette visite nous vaudra quelque important travail du savant zélé à qui la France doit ses Congrès et à qui l'archéologie doit certainement l'élan qu'elle a pris de nos jours.

A. V.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE LYONNAISE.

Du Mineur, son rôle et son influence, par M. Fournet. — Histoire de la soie, par M. E. Pariset.

En présence des *Misérables*, des forçats vertueux, des mémoires d'une quantité de dames qui portent des noms incroyables, et d'une multitude de romans-feuilletons chargés de l'abêtissement de la génération présente, sortant des presses de Paris, cette capitale du monde civilisé, nous sommes heureux d'annoncer deux livres sérieux, remplis de science, et qui ont demandé à leurs auteurs un travail long et consciencieux.

Le premier est dû à M. Fournet, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Lyon, et porte le titre suivant : *Du Mineur : son rôle et son influence sur les progrès de la civilisation, d'après les données actuelles de l'archéologie et de la géologie.* L'auteur s'est montré à la fois géologue, métallurgiste et archéologue. Il a déployé dans cette histoire de la civilisation par l'industrie une immense érudition, et nous croyons ne pas nous tromper en prédisant à cet ouvrage un grand succès dans le monde de l'intelligence.

Le second est l'œuvre d'un fabricant de soieries, M. Ernest Pariset, qui vient d'écrire l'*Histoire de la soie.* Le volume récemment publié n'est que la première partie des quatre dont se composera l'ouvrage entier, et il est divisé en trois chapitres : 1° *Temps antérieurs au IIIe siècle avant J.-C.* ; 2° *du IIIe au VIIe siècle* : 3° *recherches relatives aux idées répandues sur la soie et à la fabrication des étoffes chez les anciens.* L'auteur ne s'arrêtera pas au VIIe siècle, et il nous fait espérer qu'il conduira son œuvre jusqu'à l'époque où l'industrie de la soie spécialisée à Lyon, devient ensuite une des richesses de la France.

Nous ne doutons pas de l'empressement que mettront nos fabricants d'étoffes à connaître les progrès de leur belle industrie, et à donner des applaudissements au travail et à l'érudition d'un de leurs collègues.

Nous espérons plus tard pouvoir donner des analyses complètes de ces deux ouvrages importants. P. Saint-Olive.

Digitized by Google

SOUVENIR D'UN VOYAGE EN ALLEMAGNE, par M. MULSANT.

Si l'âne du Christ allait à la Mecque, disent les Musulmans, *il en reviendrait âne encore!* On croirait que l'auteur de ce proverbe persan pensait à ces nombreuses caravanes de touristes qui, chaque année, reviennent des montagnes de la Suisse plus légers d'argent et plus gros de suffisance ; ou bien plutôt qu'il avait rencontré une de ces familles anglaises transportées d'un lieu à un autre par un entrepreneur de voyage, qui leur épargne à la fois la peine de penser et de voir, tellement la science du confortable a fait de grands progrès chez nos voisins ! Telle n'est pas, Dieu merci, l'histoire de tous les voyageurs, et sans parler de ceux qui gardent pour eux-mêmes les impressions et les idées que le spectacle de la nature a éveillées dans leur âme, voilà qu'un compatriote, un savant bien connu de nous tous, et dont la renommée a, depuis longtemps, franchi les rives de la Saône, vient nous raconter ce que la docte Allemagne a offert à ses investigations.

Toutefois, que ce nom de savant n'effraie pas le lecteur, M. Mulsant a la science légère et agréable; plusieurs fois déjà il nous a parlé en langage poétique de ses *insecticides exploits*. Et ici plus que jamais il lâche les rênes à sa verve facile, échauffée par tant d'objets et de personnages divers. Tantôt l'amitié lui demande un tribut, plus loin une figure historique réveille ses souvenirs, ou bien le regret de quitter un spectacle si mouvant, si animé lui inspire ces jolis vers :

Pourquoi le temps a-t-il des ailes
Quand le plaisir est avec nous.

Mais le naturel accompagne l'homme dans les régions les plus lointaines ; aussi de tous les objets qui sollicitent l'attention de l'auteur, ce ne sont ni les cités du nord pleines d'une poésie mystérieuse, ni les villes de l'antique Allemagne, filles du moyen âge, qui en gardent encore le cachet, ni les arts que le caractère national revêt d'un charme rêveur, ni même ces lacs et ces glaciers de la Suisse qu'un soleil d'été enveloppe de lumière et de splendeur, mais bien de modestes cases vitrées, séjour d'infortunés longicornes ou de malheureux barbipalpes qui ont le privilége de l'attirer irrésistiblement. Il aime l'art, la poésie, la na-

Digitized by Google

ture, mais par dessus tout la science, et s'il la quitte un moment, ce n'est ni pour longtemps, ni sans se faire violence.

Le plus grand charme de ces pages est la simplicité pleine de finesse et de bonhomie qui y règne, justifiant plus que jamais le mot de Buffon sur le style. De temps à autre, une anecdote intéressante, un souvenir historique peu connu viennent interrompre agréablement le récit ; c'est ainsi que M. Mulsant nous cite des vers qui ont presque l'attrait de la nouveauté, en nous parlant de Frédéric II et de Voltaire, deux génies au caractère de femme, c'est-à-dire toujours en querelle.

Voltaire des neuf sœurs l'indigne favori
Est enfin démasqué, détesté dans Paris;
On le brûle à Berlin, on le maudit à Rome;
Si pour être honoré du titre de grand homme
Il suffit d'être fourbe et trompeur effronté,
Avec la Brinvilliers son nom sera cité.

Que dirait notre école réaliste de cette imprécation poétique du royal élève d'Arouet?

Le récit d'un voyage donne toujours l'envie de le faire ; aujourd'hui il n'en est même plus besoin ; voyager est devenu une mode, une fureur, et la mode est étonnée d'avoir pris sous son patronage une coutume utile au lieu d'un usage futile ou ridicule. Plusieurs, je le sais, ouvriront le livre de la nature comme leurs autres livres, sans en rien rapporter, s'il est vrai que l'on n'y puise que les idées qu'on a déjà ; mais la plupart reviendront plus forts, plus courageux pour la lutte de la vie, de ce pèlerinage où ont vécu les hommes forts et héroïques ; car l'histoire n'a pas gardé le nom de tous ceux dont l'humanité peut se glorifier; les dévouements les plus grands sont aussi les plus obscurs, les plus inconnus ; il n'est pas une partie du sol que nous foulons sur lequel on ne pourrait écrire : *Siste, viator, heroem calcas*, et dans les jours de doute et de défaillance nous pourrions, comme es sauvages interrogeant l'âme de leurs ancêtres, coller notre oreille contre le sol, certains d'entendre sortir des voix généreuses de cette terre où sont descendues tant d'âmes grandes et illustres.

Adrien DESPREZ.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

Maréchal de Castellane, M. Octave Vincent de Saint-Bonnet, M. Xavier Bastide.

Le maréchal comte de Castellane a laissé trop de souvenirs dans notre ville pour ne pas appartenir à notre nécrologie lyonnaise ; nous n'esquisserons cependant qu'avec mesure cette vie légendaire dont nos confrères de la grande presse ont rappelé à plaisir la puissante originalité. Bravoure, sévérité militaire, services rendus, haute naissance, tout a cédé le pas aux excentricités qui feront vivre son nom.

Un jour, en 1853, nous allions de Berne à Fribourg, encaissé dans la diligence à côté d'un grave et doux jeune homme aussi spirituel et intelligent que silencieux ; la voiture roulait à travers ces magnifiques montagnes qui font de la Suisse un si beau pays. Tout à coup, devant un paysage plus resplendissant, notre compagnon s'écrie : — Avouez, Monsieur, que notre patrie est bénie du ciel ! — Oui, Monsieur. La Suisse est le plus beau pays du monde, et chaque fois que je la parcours c'est avec un nouveau ravissement. — Ah ! vous n'êtes pas Suisse, Monsieur ? — Non, Monsieur, je suis Français. J'habite Lyon. — Lyon ? tiens ! Comment se porte le général Castellane? et à ce nom qui nous unit d'une soudaine amitié, notre jeune voisin retrouvant une volubilité dont nous ne l'aurions pas cru capable, s'informe du plus ou moins de véracité de toutes ces histoires qu'on prêtait à l'illustre défunt, et qui couraient déjà la Suisse et l'Allemagne : Champs foulés par les hussards, et après un dédommagement princier, paysans venant prier qu'on veuille bien ravager leurs récoltes ; boutte-selle au milieu d'un bal ; sentinelle répondant l'arme au bras ; officier mis aux arrêts pour avoir puni un soldat; rivière passée au galop ; jeune dame voulant aller en voyage et réveillée par un coup de canon tiré sous ses fenêtres ; barbier socialiste ; les bottes de cent francs ; boutique de pâtissier mise au pillage par des enfants ; bain pris avec un chapeau d'ordonnance ; histoires vraies, contes bleus, exagérations fantastiques, tout se trouvait admirablement classé dans la mémoire du jeune ministre protestant, notre compagnon de voyage, qui ne connaissait peut-être pas les noms célèbres des Vaillant, des Magnan, des Pélissier, mais qui avait passé de longues heures de récréation à écouter des récits dont le héros était plus connu que s'il eût gagné des batailles.

Les journaux nous ont raconté avec détail cette vie qui compte plus de journées de combat qu'on ne le croit communément :

« Le caractère turbulent du jeune Castellane, dit Vapereau, le « destinait à la carrière militaire. Il entra comme simple soldat « au 5e d'infanterie légère en 1804, et passa par toute la série « des grades inférieurs. En 1806 il était sous-lieutenant au 24e « de dragons, lorsqu'il partit pour l'Italie. Il fit la campagne

Digitized by Google

« d'Espagne en 1808, fut nommé lieutenant et justifia son avan-
« cement par sa belle conduite à Rio-Seco et à Burgos. En 1809,
« il passa en Allemagne et fut décoré à Wagram. Il devint alors
« un de ces officiers que l'Empereur appelait par leur nom et
« auxquels il aimait à confier des missions délicates ou péril-
« leuses. Capitaine en 1810, il fit la campagne de Russie en qua-
« lité d'aide de camp du comte Lobau, fut nommé chef d'esca-
« dron à Moscou même, et se signala dans la retraite, où il eut
« la main droite gelée. Il fut nommé colonel major du 1er régi-
« ment des gardes d'honneur en 1813. »

Sous la Restauration, le comte de Castellane fit la guerre en Espagne, sous Louis-Philippe le siége d'Anvers ; on connaît sa conduite énergique à Rouen. Appelé, en 1851, au commandement de Lyon, il sut maintenir l'ordre au milieu d'une population troublée. Pendant douze ans, son activité s'est surtout portée sur l'organisation du Camp de Sathonay et sur la création de routes magnifiques auxquelles une pensée de stratégie n'était pas étrangère, mais qui font la fortune des communes groupées au nord de Lyon.

Souffrant depuis quelques semaines, mais luttant contre les progrès du mal, il songeait encore à passer une revue lorsqu'il fut obligé de s'aliter. Vaillant soldat, il vit la mort sans s'émouvoir, fit appeler M. le curé de Saint-François, et mourut après peu de jours de maladie en exprimant le regret de n'être pas tombé sur un champ plus glorieux.

Le samedi 20, des obsèques magnifiques lui étaient faites et, en présence d'une immense affluence de populations venues de la ville et des campagnes, il était descendu dans le tombeau qu'il s'était fait creuser à Saint-Boniface, à côté d'une de ces routes si belles qu'il avait créées et dans une des positions les plus riantes des environs de Lyon. L'histoire appréciera plus tard sa vie, nous lui saurons gré d'avance d'avoir voulu être et d'être resté Lyonnais.

—M. Octave Vincent de Saint-Bonnet, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, vient de mourir à l'âge de 68 ans. Il avait quitté depuis un petit nombre d'années le barreau de Lyon, dont il fut un des membres éminents. Il était encore dans la force de l'âge et du talent ; mais sa santé réclamait le repos, et tout en tenant à l'honneur de rester inscrit au tableau de l'ordre, il se sépara de ses confrères ou plutôt de ses amis du palais, qui l'aimaient autant qu'ils l'estimaient.

Il occupait une place non moins éminente dans la société lyonnaise, et il la devait moins au rang élevé qu'occupait sa famille et à sa grande fortune qu'aux précieuses qualités de son esprit et surtout de son cœur. Ses manières affables et expansives attiraient à lui même ses adversaires, car il était resté ostensiblement attaché aux opinions politiques qui ont cessé de prévaloir en juillet 1830.

Il avait préparé une retraite à sa vieillesse dans ses terres de

Digitized by Google

Saint-Bonnet (Loire). C'est là qu'une mort prématurée est venue le frapper.

La fille de M. Octave Vincent a épousé le capitaine de vaisseau Excelmans, membre du conseil général de la Loire, fils du maréchal de l'empire.

—On lit dans le *Courrier de Lyon* du 1er octobre.

« Le docteur Xavier Bastide qui, pendant de longues années, prodigua aux habitants de la Croix-Rousse les secours de son art et de sa vieille expérience, vient de mourir à Lunel, sa ville natale, où il s'était retiré depuis quelques mois.

« M. Xavier Bastide, poète de verve et d'originalité, laisse deux volumes de vers : *Les Mandragores* et *les Flocons de neige*. Son esprit caustique et railleur, la nature incisive et mordante de son talent n'avaient point éloigné de lui les anciennes et solides amitiés. »

Le *Courrier de Lyon*, avec une prudence de bon goût, omet de parler d'un volume satirique du même auteur, intitulé : *Branle-Bas*, qui avait attiré sur M. Bastide de sévères représailles. Homme de talent, il n'avait pas su se retenir sur la pente glissante de la satire, et plus d'une fois il était sorti cruellement froissé de la mêlée. Aujourd'hui, devant un tombeau, qu'il soit permis à la *Revue* de regretter le poète élégant et de ne faire entendre, à propos du faiseur d'épigrammes, que des paroles de pardon et d'oubli.

A. V.

CHRONIQUE LOCALE.

Hier c'était l'Exposition d'horticulture et le Congrès, aujourd'hui ce sont les débuts, demain ce sera.... je ne sais, mais enfin il faudra quelque chose. Ne doit-on pas toujours offrir une occupation, un but, à cette folle inquiète qui s'agite dans le cerveau? Demain viendra sans doute, pour aujourd'hui la réouverture des théâtres nous suffit.

Depuis qu'une main ferme a pris les rênes de l'administration, nos deux scènes marchent sans encombre, les acteurs sont à la hauteur de leurs rôles et le public charmé de voir l'unité dans la diversité, consent à se plaire sur les banquettes naguère trop abandonnées. Les Célestins nous ont rendu quelques visages aimés du public, MM. Martin et Dupré entre autres : le Grand-Théâtre nous offre Mme Miolan-Carvalho dont le succès a tourné à l'ovation ; Mlle Charry à qui le public a témoigné une vive sympathie, Mlle Litschner qui n'a plus à vaincre qu'un peu d'émotion pour nous donner toute la mesure de son gracieux talent. Parmi les artistes appartenant au sexe héroïque, nous avons M. Solve, premier ténor, qui avec un organe agréable et puissant, n'a peut-être pas encore réfléchi au caractère belliqueux et sévère que doit avoir Robert-le-Diable, duc de Normandie, chef d'une armée conquérante; mauvaise tête, joueur, dissipateur, peut-être, à s'en rapporter au faiseur du livret, mais à coup sûr homme d'énergie et de résolution ; M. Danguin, qui a prouvé qu'on peut être prophète dans son pays et qui a réussi à force de goût et de convenance dans ce rôle de Bertram, si difficile et presque toujours chargé par ses prédécesseurs, enfin M. Colomyès, dont on dit du bien ; avec ces chefs de file et un orchestre de premier ordre, tout nous fait espérer un bon hiver et le public saura rendre en assiduité et en applaudissements ce qu'on a fait si largement pour son plaisir.

Digitized by Google

— D'autres débuts ont eu lieu, mais en petit comité, en famille, pour ainsi dire, ce n'est pas une raison pour que la *Revue* se dispense de saluer un succès charmant et, qui sait? peut-être un brillant avenir.

Le samedi au soir, 27 septembre, dans une salle assez vaste de la rue Sainte-Catherine, une réunion trop peu nombreuse était appelée à vérifier si les journaux de Genève et de Vichy n'avaient point surfait la vérité en proclamant que le jeune Besse des Larzes, âgé de quatorze ou quinze ans, était un improvisateur de mérite et que sa sœur, grande virtuose de dix ans, était une harpiste consommée. Par le plus grand des hasards, un des vétérans de la presse parisienne, un de nos journalistes les plus aimés, se trouvait parmi les spectateurs. Le jeune Besse s'avance. On lui donne un sujet, et voilà que les vers coulent avec une facilité charmante, un à-propos parfait et souvent un trait qui soulève les applaudissements. Après lui, sa sœur parait. Elle se hisse sur un tabouret qui lui fait perdre terre, attire à elle le redoutable instrument qui la cache presque toute entière, arrondit ses bras et attaque avec une audace qui la grandit de vingt années. Sous ses petits doigts, les cordes vibrent avec fureur, puis le sentiment fait place à l'énergie; la phrase est sentie, modulée avec habileté et le public est étonné de ce goût artistique si développé, comme de cette puissance inconcevable chez une si faible enfant. Le jeune poète revient, on lui donne à traiter *Charlemagne*, *Victor Hugo*, la *Séparation*; un de nos amis demande *Les Embellissements de Lyon*, et à chaque sujet, le jeune inspiré se recueille, réfléchit quelques secondes et, le visage animé par la poésie, jette ses vers d'une voix lente, sans que jamais la pensée fasse défaut, sans que jamais la rime, cette esclave si souvent indocile, tarde à se ranger à la place qu'elle doit remplir. Sa sœur alterne avec lui, et les applaudissements vont de l'un à l'autre. Nous trompons-nous? peut-être avons-nous vu l'aurore de deux grands artistes. Puissent-ils se souvenir, quand ils auront conquis la gloire, que leur pays n'a point été ingrat et qu'on a su les deviner alors qu'ils n'étaient que deux enfants.

— La gloire! quel est ce mot? est-ce la renommée? est-ce le bruit que font les journaux? est-ce la commande par les gouvernements ou les riches particuliers d'œuvres d'art couvertes d'or? est-ce le mouvement de tête silencieux du connaisseur lorsqu'on prononce un nom? je ne sais. Quoi qu'il en soit, toutes les feuilles de notre ville ont annoncé que M. Roubaud venait de terminer ses deux statues monumentales, la *Force* et la *Justice*, destinées à décorer le Palais-de-Justice de Lyon. Aujourd'hui les journaux du département de l'Ain nous préviennent que l'illustre artiste est venu se reposer au sein de son pays natal. Si ce n'est pas de la gloire, il me semble que cela doit fort en approcher. A. V.

— Nous avons eu à enregistrer, la semaine dernière, aux Célestins, le très-remarqué début d'une toute charmante enfant, de Mlle Georgette Vernet. C'est l'esprit et la grâce en personne, rendus plus séduisants encore par je ne sais quelle candide inexpérience d'adolescente. Tout l'avenir d'une brillante Déjazet se devine sous ce jeune corsage; et Mlle Georgette appartient à une famille où ces sortes d'engagements ne sont pas de vaines promesses. Une piquante série de travestissements nous l'a montrée sous les traits de *petits-cousins* venant se jeter à travers les jambes d'un malencontreux futur que sa fiancée voudrait bien éconduire. L'attaque est décisive, et le fâcheux à l'instant mis en fuite. Mais que notre jolie soubrette ne s'aveugle pas sur ce succès. Pour un prétendu qu'elle a su mettre à la porte, j'en connais vingt tout prêts à revenir par la fenêtre. P. D.

Aimé Vingtrinier, *Directeur-Gérant.*

Digitized by Google

POÉSIE.

LE NID D'OISEAU (1).

Ma sœur, viens voir l'aube naissante
Blanchir à l'horizon bruni ;
Allons, près de la source errante,
Choisir la mousse pour le nid.

Nous le cacherons sur la branche,
Parmi les fleurs et les boutons ;
J'apporterai la laine blanche
Que la brebis laisse aux buissons.

L'herbe que nous aurons trouvée,
Deviendra le berceau mousseux
Où, par une aurore rêvée,
Nous poserons nos tendres œufs.

Ah ! sous la feuille ombreuse et verte,
Ma sœur, pour nous deux quel plaisir,
Quand, sous la coquille entr'ouverte,
De faibles ailes vont frémir.

J'irai, dans les herbes nouvelles,
Choisir des graines chaque jour
Pour eux et pour toi ; sous nos ailes
Nous les chaufferons tour à tour.

Nous guiderons sous le feuillage,
Leur jeune essor mal assuré ;
Nous leur dirons par quel ramage
Dans le bois on est admiré.

(1) Nous avons parlé, dans notre dernière livraison, du talent naissant d'un jeune improvisateur de quatorze ans. Voici une pièce de vers pleine de fraîcheur de ce débutant qui commence comme tant d'autres seraient charmés de finir. A. V.

Digitized by Google

Et par quel vol souple et rapide
On échappe aux vautours épars;
Ils auront ton plumage humide
Et la douceur de tes regards.

Avec une sœur bien-aimée,
Ils vivront tendrement unis ;
Puis, à leur tour, sous la ramée
Ils auront des chants et des nids.

Ma sœur, viens voir l'aube naissante
Blanchir à l'horizon bruni ;
Et, près de la fontaine errante,
Choisir la mousse pour le nid.

Ne sens-tu pas flotter l'haleine
Des folles brises du matin ?
Viens errer le long de la plaine
Que baigne un rayon incertain.

Viens folâtrer sous le feuillage,
Nous boirons au ruisseau d'azur;
Nous laverons notre plumage
Et nos ailes dans son flot pur.

Le braconnier de la colline,
Qui nous guettait sous les ormeaux,
Abaissera sa carabine
En écoutant tes chants si beaux.

Et, quand une étoile enflammée
Remplacera l'or du soleil,
Nous reviendrons, ma bien-aimée,
Dans le nid goûter le sommeil.

Alfred Besse des Larzes.

Mai 1861.

Digitized by Google

UNE COMMUNE SOUS L'ANCIEN RÉGIME.

—

LYON AVANT 89

L'importance de la ville de Lyon et les avantages de sa position au confluent du Rhône et de la Saône, à la porte de la Méditerranée, de la Suisse et de l'Italie, sont trop connus pour qu'il soit besoin de les rappeler. Ce qu'on sait moins peut-être, et ce qui me paraît plus intéressant à étudier, ce sont les causes morales qui, venant en aide aux éléments des succès purement matériels, ont fait de Lyon la seconde ville de France. Pour cela, je crois utile non seulement d'esquisser le tableau de la société lyonnaise avant 89, mais encore de jeter un coup d'œil rapide sur l'histoire, qui nous montrera, se perpétuant à travers les siècles, une prospérité née de l'amour des citoyens pour l'indépendance, et de la liberté des institutions qu'ils surent conquérir par leur courage et que confirma toujours l'intelligente protection des rois.

La fondation de la commune date du XIIIe siècle. Lyon, réuni d'abord au comté de Forez, séparé plus tard de ce petit Etat par un échange (1) consenti entre le comte et l'ar-

(1) En 1167, par Gui II comte de Forez, et Guichard, archevêque de Lyon, légat du Saint-Siége. Les clauses n'en devinrent définitives que sous l'archevêque Renaud de Forez, quelques années plus tard. (Voir La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon et comtes de Forez.*)

Digitized by Google

chevêque, était ainsi devenu le siége d'un comté dont la seigneurie, exercée collectivement par l'archevêché et le Chapitre, relevait de l'empereur. Au moyen-âge, l'empereur d'Occident étant censé le suzerain par excellence des principautés temporelles comme le pape des pouvoirs spirituels, quand on voulait dépendre du sceptre le plus éloigné et le moins gênant, on se proclamait vassal de l'empereur, vassalité plus nominale que réelle puisque le titre de ville impériale était à peu près synonyme de celui de ville libre. En vertu de ce privilége, les seigneurs comtes de Lyon se considéraient comme indépendants, et, le prestige de l'autorité religieuse se joignant pour eux à celui de la puissance féodale, ils crurent pouvoir dominer sans modération une population riche, nombreuse et ardente qui ne tarda pas à s'agiter sous la main du maître, excitée qu'elle était, peut-être par des abus réels, en tout cas par l'exemple de tant de villes déjà en lutte avec leurs seigneurs, et par ce mouvement vraiment libéral qui marquait le début des temps modernes.

Les habitants de Lyon se soulevèrent une première fois en 1193, et obligèrent leur archevêque à construire une citadelle pour sa demeure et une autre pour celle de ses chanoines (1).

Après cela, trente-cinq années s'écoulèrent au milieu de plaintes, de menaces et de violences qui n'aboutirent pas à la guerre, mais au bout desquelles les bourgeois, bien décidés à secouer le joug féodal, s'érigèrent en commune. Le premier corps de ville, pour employer la vieille expression qui dési-

(1) Pierre-Seize fut construit ou du moins considérablement fortifié alors par l'archevêque Renaud, comme demeure seigneuriale des archevêques. La cathédrale de Saint-Jean et le cloître environnant furent munis d'une enceinte fortifiée.

Digitized by Google

gnait la réunion des magistrats populaires, fut nommé en 1228; ce fut alors aussi que les ouvriers des différents métiers s'organisèrent en milices volontaires appelées pennonages, du nom de leurs pennons ou drapeaux, et que fut gravé le premier sceau de la ville, représentant le pont de la Saône, monument garant de son indépendance (1), la croix, signe de sa religion, et la fleur de lis, emblème de sa soumission au roi de France.

Ainsi constituée avec son syndicat, son armée, sa chapelle, son beffroi et ses armoiries, l'administration populaire se mit à fonctionner, mais l'autorité seigneuriale ne pouvait céder sans combat la victoire à de turbulents vassaux; elle résista aux arrêtés de la commune, le conflit entre l'antique pouvoir et les élus du peuple amena des haines qui s'irritèrent de jour en jour, et l'exaspération touchait à son comble lorsque l'arrivée du pape Innocent IV retarda encore l'effusion du sang. Le Saint-Père, persécuté par un empereur sans loyauté et sans foi (2), venait demander un asile à la cité des martyrs; devant cette solennelle infortune, les passions se turent. Bourgeois et seigneurs déposèrent humblement leurs plaintes aux pieds du chef des chrétiens qui les accueillit avec justice et bonté, accorda des priviléges religieux à l'Eglise de Lyon, mais blâma les abus de l'autorité seigneuriale, recommanda par un acte public à l'archevêque et au Chapitre de traiter avec douceur les habitants de Lyon et plaça ces derniers sous la protection spéciale du Saint-Siége.

Cette noble intervention ne devait pas épargner à la cité les horreurs de la guerre civile, lorsque, après un séjour de six

(1) Les bourgeois étaient maîtres de la rive gauche de la Saône. La rive droite appartenait à l'archevêché. Les bourgeois, dont le quartier général était Saint-Nizier, étaient maîtres du Pont-de-Pierre, seule voie de communication entre les deux rives.

(2) Frédéric II.

Digitized by Google

ans, le pape fut retourné en Italie, emmenant avec lui l'archevêque Philippe de Savoie (1), les chanoines profitèrent de la vacance du siége épiscopal pour exercer avec plus de rigueur que jamais les droits de la seigneurie, et leur sévérité, injuste peut-être, en tout cas inopportune, amena enfin cette guerre toujours imminente et toujours suspendue depuis près d'un siècle.

De part et d'autre on s'y prépara comme pour une expédition en règle. Le Chapitre leva les troupes du comté et se retrancha autour de la cathédrale ; les bourgeois établirent leur quartier général à Saint-Nizier, en face du Pont-de-Pierre, seule voie de communication alors existant entre les deux rives. Les hommes et l'argent ne leur manquaient pas; ils trouvèrent des chefs militaires parmi les nobles des provinces voisines, trop heureux de guerroyer, non plus dans les bois et les montagnes, mais dans une grande et riche ville où leur temps allait se passer agréablement et leur sang être bien payé. Bientôt organisée, l'armée des bourgeois, forte, au dire de vieilles chroniques, de vingt mille hommes, franchit le Pont-de-Pierre, culbuta les troupes seigneuriales, et enleva d'assaut le cloître de Saint-Jean (2). Les chanoines se retirèrent en combattant vers l'église fortifiée de Saint-Just, et de là, toujours terribles malgré leur défaite, ils continuèrent à dominer la ville, sinon par la puissance de leurs armes, au moins par le respect et la crainte qu'inspiraient encore leurs droits méconnus et leur caractère outragé. Pendant que les bourgeois organisaient et fêtaient leur victoire, les tours du sombre édifice plantées au sommet de la colline semblaient un

(1) Philippe de Savoie donna sa démission de l'archevêché de Lyon pour devenir duc de Savoie. Innocent nomma pour le remplacer Guy de Mellot, évêque d'Auxerre, mais celui-ci n'ayant pas accepté et le pape étant mort sur ces entrefaites, Lyon resta sans archevêque.

(2) En 1264.

Digitized by Google

reproche à leur triomphe, une menace à leur conquête. Le son lointain de la cloche de Saint-Just dominait le bruit de la ville inquiète et venait jusqu'au milieu des délibérations de la commune apprendre aux vainqueurs que leurs fiers suzerains étaient encore près d'eux et qu'en ce moment même ils allaient célébrer l'office religieux pour invoquer contre les rebelles l'appui du Seigneur de tous. La commune voulut supprimer ce dangereux voisinage, en arrachant au Chapitre son dernier asile, mais les murailles de Saint-Just étaient hautes, et sur la brêche, les chanoines, prêtres-chevaliers, combattaient au milieu de leurs soldats. Les efforts des bourgeois se brisèrent toujours contre ce cloître aux longs remparts flanqués de tours. D'ailleurs les comtes avaient à leurs services d'autres armes que les épées et les lances; quand ils se sentirent réduits à la dernière extrémité, ils appelèrent à leur aide le clergé de la province qui se réunit à Belleville sous la présidence de Gérard, évêque d'Autun, administrateur intérimaire du diocèse, et excommunia les habitants de Lyon.

Cette dure sentence effraya les bourgeois; en devenant libres, ils voulaient rester chrétiens; ils ne cédèrent aucune de leurs conquêtes, mais ils déposèrent un instant les armes et remirent leur cause à l'arbitrage de la Couronne et du Saint-Siége.

Malheureusement on était en l'année 1269, où saint Louis, absorbé par les préparatifs de la huitième croisade, avait peu de temps à donner aux affaires intérieures de son royaume. Il examina cependant, d'accord avec le légat du pape, les plaintes de la commune et du Chapitre de Lyon, imposa une trêve aux combattants, et supprima l'abus qui avait le plus irrité les bourgeois en substituant la justice royale à celle de la seigneurie.

Le roi partit pour l'Afrique et mourut devant Tunis; la

Digitized by Google

trève expira et la guerre recommença avec une nouvelle fureur. Les chanoines furent les premiers à reprendre les armes, et, lançant brusquement leurs troupes contre la ville, parvinrent à l'envahir sans pouvoir s'y maintenir. Quelques jours plus tard, l'armée bourgeoise, divisée en trois colonnes, et renforcée par les hommes d'armes du seigneur de la Tour-du-Pin, marchait contre l'imprenable forteresse. L'assaut, nous disent les chroniques, dura depuis trois heures jusqu'à la nuit, les deux partis combattirent vaillamment, et il y eut là beaucoup de *meurtris* et de blessés, mais les bourgeois furent repoussés ; un second, un troisième assaut échouèrent, et prouvèrent que les bourgeois devaient renoncer à s'emparer de Saint-Just, comme le Chapitre à reprendre Lyon. Alors les deux partis, impuissants à se détruire, voulurent au moins se venger ; leurs troupes sortirent de la ville et se répandirent dans la campagne. Pendant que les soldats du Chapitre dévastaient les maisons et les terres des bourgeois, ceux de la commune pillaient les églises (1) et les seigneuries du comté. Cette période barbare ne cessa pas avant le jour où l'ancien chanoine de Lyon, Thibaut, élu pape sous le nom de Grégoire X, tint à Lyon un concile et arrêta la guerre par une décision souveraine qui, en relevant les bourgeois des sentences d'excommunication fulminées contre eux, donnait gain de cause au Chapitre et détruisait la commune.

Condamnés par le Saint-Siége, les bourgeois en appelèrent au roi de France. Philippe-le-Bel les prit sous sa protection (2) et les autorisa à « garder les clefs de la ville, à exiger des habitants tailles et collèctes en cas de besoin, à leur faire prendre les armes pour la défense de la ville et à avoir et

(1) L'histoire mentionne spécialement le pillage de l'église d'Ecully, et le massacre des prêtres et fidèles qui s'y trouvaient.

(2) Lettres patentes données en 1292 à l'abbaye du Lys près Melun.

Digitized by Google

établir des docteurs et maitres-ès-arts pour enseigner. » Louis-le-Hutin répondit à leurs supplications (1) « qu'ayant connu la louable constance, avec laquelle ils avaient toujours été attachés à ses intérêts et à ceux des rois ses prédécesseurs..... il les exhortait à persévérer toujours dans le même attachement et à ne pas croire ceux qui leur avaient dit qu'il était résolu de rendre le domaine de la ville à l'archevêque, puisque, bien loin d'y penser, il les annexait à sa couronne, et leur recommandait... de recourir à lui en toutes les occasions où ils pourraient avoir besoin de sa protection royale et de ses grâces. » Enfin Philippe-le-Long (2) consacra toutes les franchises de la commune, et obligea l'archevêque, Pierre de Savoie, à les reconnaître et sanctionner lui-même. Les bourgeois eurent dès lors le droit incontesté de s'administrer et de s'imposer eux-mêmes, de ne porter les armes que pour la défense et la garde de leur ville, de ne payer ni taille ou impôt foncier, ni lods ou droit de mutation, de n'être traduits devant la justice royale que pour crime public, d'être exempts du retrait féodal, du péage sur les vins et autres droits accessoires. Le roi, pour donner une compensation à l'archevêque, le chargeait de rendre en son nom la part de justice qu'il s'était réservée. Ainsi finit cette longue querelle qui, de 1193 à 1320, n'avait pas duré moins de cent vingt-sept ans.

Les bourgeois du moyen-âge léguèrent à leurs descendants l'esprit qui les avait rendus libres ; cette généreuse énergie non seulement les préserva de toute servitude, mais encore fit la fortune de leur ville en dirigeant vers le commerce toutes les forces et les intelligences lyonnaises. Ce

(1) A l'avènement de Louis-le-Hutin, en 1313, les bourgeois, craignant qu'il ne cédât à l'archevêque son droit de supériorité temporelle, l'avaient prié de les conserver sous sa domination.

(2) L'acte royal est du 13 juin 1320. Celui de l'archevêque est du 21 juin 1320.

Digitized by Google

résultat n'a rien qui doive surprendre. La terre et le droit de porter les armes (1) étant exclusivement réservés à la noblesse, le commerce devenait la seule ressource de ceux qui voulaient être libres, c'est-à-dire assez forts et assez riches pour n'avoir besoin de personne. Semblable en cela à toutes les villes libres du moyen-âge, Lyon se voua donc entièrement, d'une part au négoce, de l'autre à la conservation et au progrès de ses institutions communales. Entourée de puissants voisins, les ducs de Bourgogne, de Bourbon, de Savoie, la commune lyonnaise sut toujours faire respecter son indépendance, ne chercha jamais à jouer un rôle dans la politique générale du royaume, mais cependant montra dans l'occasion que l'esprit de liberté ne nuit pas au patriotisme.

L'année 1430 est célèbre à ce point de vue dans les fastes lyonnais. Au moment où Dieu suscitait Jeanne-d'Arc pour relever la fortune de la France, le prince d'Orange s'entendit avec le duc de Savoie, pour s'emparer du Dauphiné, et l'envahit à la tête d'un corps d'armée considérable. Le sire de Gaucourt, gouverneur de la province, incapable de résister avec ses seules forces, fit appel aux bourgeois de Lyon. Ceux-ci levèrent immédiatement des troupes qui, sous les ordres du sénéchal Imbert de Grôlée, détruisirent, auprès d'un village du Dauphiné nommé Anthon, l'armée du prince d'Orange et l'obligèrent lui-même à s'enfuir en traversant le Rhône à la nage avec son cheval.

L'histoire peut mentionner encore la conduite des Lyonnais en 1557, lorsque après la funeste bataille de Saint-Quentin, ils allèrent (2) au secours du comte de la Guiche assiégé

(1) J'ai dit plus haut que les Lyonnais avaient le droit de porter les armes, mais ce n'était que dans l'enceinte et pour la garde de leur ville.

(2) Les milices lyonnaises étaient commandées par Guerrier de Combelande.

Digitized by Google

dans Bourg par les Espagnols et contribuèrent à faire lever le siège à l'ennemi; mais elle doit insister spécialement sur leur attitude et leur conduite pendant les guerres de religion.

La seconde ville de France et en même temps la clef du Midi devait exciter la convoitise des Huguenots. Aussi l'attaquèrent-ils deux fois, et toujours par surprise, sachant bien qu'ils ne pourraient ouvertement se rendre maîtres d'une aussi grande ville complètement dévouée au catholicisme. La première tentative fut celle d'un gentilhomme du Mâconnais, le sire de Maligny, qui profita de la foire d'août 1560 pour introduire dans Lyon des soldats déguisés; mais la ruse fut découverte et l'aventurier huguenot repoussé (1). Le baron des Adrets fut plus heureux; dans la nuit du 30 avril au 1er mai 1562, il fit entrer un corps de troupes dans la ville, au moyen d'intelligences secrètes, écrasa les milices lyonnaises, commandées par le capitaine de Fenoyl, (2) s'empara des principaux points fortifiés, et garda Lyon pendant quelques mois, jusqu'à la paix de 1563, où chacun des deux partis catholique et protestant rendit à l'autre ce qu'il lui avait pris pendant la guerre.

Redevenu libre, Lyon entra dans la Ligue, vers laquelle l'entraînaient ses principes religieux et l'influence de son archevêque Pierre d'Épinac, mais dès qu'il s'aperçut qu'on cherchait à l'éloigner de la couronne et à exploiter son zèle pour le catholicisme au profit de quelques ambitions personnelles, il s'indigna et prouva en peu de temps que le serment prêté par ses magistrats à Dieu, au roi et aux franchises de la commune, n'était pas un vain mot. Le roi

(1) Les bourgeois furent commandés par Antoine d'Albon, abbé de Savigny, et gouverneur de Lyon.

(2) En outre des troupes bourgeoises, Lyon avait quelques soldats royaux commandés par le comte de Saulx d'Agoût, et qui furent également battus.

Digitized by Google

avait fait construire une citadelle à Lyon ; les bourgeois la démolirent ; (1) mais lorsque le duc de Nemours, gouverneur au nom de la Ligue, voulut s'emparer de la ville pour s'y rendre indépendant, la population tout entière se souleva contre lui et l'enferma prisonnier dans le château de Pierre-Scize ; plus tard l'archevêque Pierre d'Épinac et quelques autres ligueurs exaltés entreprirent vainement d'empêcher Lyon de se donner à Henri IV; l'échevin Jacques, en ouvrant aux troupes royales les portes de la ville, ne fut que l'organe du sentiment de tous ses concitoyens. Le bon roi les en récompensa quelques années plus tard lorsque, en passant au milieu d'eux, il put leur dire que, pendant les troubles du royaume, ils s'étaient toujours montrés loyaux et français et que leurs sentiments connus et éprouvés les dispensaient d'avoir une citadelle à Lyon.

Après ce court exposé, qui s'arrête à l'époque où Lyon a cessé de jouer un rôle politique, et dont le but est d'établir que notre ville a toujours su rester libre et fidèle, nous allons voir ce qu'était en général sous l'ancien régime et plus spécialement en 1789 cette société lyonnaise destinée à être l'une des plus tristes victimes de la révolution française.

(1) Sur la colline Saint-Sébastien, en 1585.

Digitized by Google

I.

CLERGÉ, NOBLESSE, TIERS-ÉTAT.

Quoique la division de la nation en trois ordres ne fût plus guère en 89 qu'une classification honorifique et nominale nous la suivrons pour faciliter notre étude, et nous parlerons d'abord de l'ordre que le respect de tous aussi bien que les ordonnances royales avaient fait le premier de l'Etat, c'est-à-dire du clergé.

En tête du clergé lyonnais, comme dignité, comme considération et comme puissance, figurait sans contredit le Chapitre de Saint-Jean, ou des comtes de Lyon ; ces héritiers des belliqueux chanoines du moyen-âge , quoique bien déchus de leur antique puissance, étaient encore de fort grands seigneurs, et leur Chapitre, placé sous la protection du roi, premier chanoine, composé de trentre-deux membres tenus de faire preuves de seize quartiers de noblesse, et par conséquent issus des plus anciennes maisons du royaume, constituait, dans la province comme dans le diocèse, un véritable corps féodal, avec ses biens, son organisation, ses prérogatives et ses droits.

Envisagé comme seigneurie, c'est-à-dire au point de vue de l'importance séculiere , le comté de Lyon possédait un quartier de la ville, et dans la province trente-trois seigneuries, dont quelques-unes étaient des villes, comme Rive-de-Gier et Givors , et dont beaucoup d'autres comprenaient plusieurs fiefs, comme celles de l'Ile-Barbe , Caluire, le Vernay, ou celles d'Anse, Lucenay, Saint-Cyprien, Ambérieu ; ces biens, dont la propriété ou la seigneurie lui était acquise depuis l'échange convenu entre l'archevêché de Lyon et le

Digitized by Google

comté de Forez au XIIe siècle, lui rapportaient environ deux cent mille livres de rente. La plus grande partie de ce revenu, soit à peu près cent vingt mille livres, était employé aux frais généraux, tels que, traitement des membres inférieurs du Chapitre, réparations de l'église de Saint-Jean, frais de bureaux, dépenses de sacristie; le surplus montant à quatre-vingt mille livres se partageait entre les chanoines, dont chacun recevait une quotité inégale, proportionnée à son âge et au temps depuis lequel il faisait partie du Chapitre. En 1780, le doyen recevait 4,900 livres, chacun des dignitaires et des plus vieux chanoines, 2, 3 ou 4000 livres, les jeunes chanoines n'avaient pas en moyenne plus de 500 livres. A ces chiffres qui, on le voit, n'ont rien d'exagéré, il convient d'ajouter plusieurs accessoires importants, entre autres le logement gratuit dans les maisons du Chapitre à la ville et à la campagne; il faut remarquer aussi que le comté de Lyon, s'il n'avait que des revenus modérés, jouissait de droits seigneuriaux beaucoup plus étendus que ceux des hautes justices ordinaires; il avait ses notaires, ses tribunaux qui prononçaient en audience publique et qui connaissaient des causes civiles et criminelles, des délits commis par nobles ou roturiers, non seulement sur les terres du Chapitre, mais encore sur les grandes routes et rivières navigables, partout ailleurs réservées à la justice royale; il faisait des règlements de police et ne craignait pas d'empiéter sur le domaine de l'administration civile, au point que le consulat lyonnais en avait souvent porté plainte au roi, notamment en l'année 1725, où l'affaire prit des proportions considérables. Le fait alors incriminé n'avait qu'une médiocre importance en lui-même; il s'agissait d'un alignement donné par le Chapitre pour la construction d'une maison dans son quartier, mais le consulat avait saisi cette occasion de formuler contre le comté une série de griefs longtemps dissimulés ou méconnus; le

Digitized by Google

mémoire, adressé à ce sujet au roi, tâchait d'établir que les droits du Chapitre n'avaient d'autre origine que des usurpations favorisées par le désordre des siècles, que les chanoines, au lieu de s'intituler comtes de Lyon et de prétendre, en vertu de ce titre, à un droit seigneurial exorbitant, ne devaient s'appeler et n'étaient en réalité que comtes de Saint-Jean ou du cloître de Saint-Jean, que le conflit actuel offrait une heureuse occasion de terminer une longue suite d'actes illégaux et préjudiciables aux intérêts de la justice royale non moins qu'à ceux de la ville. Le Chapitre avait répondu en écrasant de sa hauteur, presque de son dédain, des ennemis qui, disait-il, ne connaissaient d'autres distinctions que celles provenant du négoce ou des richesses, et en citant une partie des ordonnances royales ou impériales et des arrêts du Parlement, qui, depuis les empereurs Lothaire et Frédéric Barberousse jusqu'à l'époque actuelle, avaient consacré et reconnu ses droits. Le Conseil d'Etat, après examen de l'affaire, avait trouvé les titres du Chapitre parfaitement en règle et rendu, le 22 septembre 1725, un arrêt qui confirmait tous ses priviléges et condamnait le consulat à lui payer douze mille livres d'amendes, sans compter une indemnité de six mille livres au constructeur (1) dont les travaux avaient été indûment interrompus.

Ce pouvoir, si fier en face de l'administration civile, ne l'était pas moins vis-à-vis l'autorité ecclésiastique. Formé de membres qui joignaient l'orgueil de la naissance à celui d'un haut titre religieux, investi du droit de nommer les curés d'un grand nombre de paroisses, et de prendre dans ses réunions solennelles, appelées assemblées capitulaires, les décisions les plus graves, jouissant, par sa constante résidence, d'une expérience et d'une autorité à peu près incontestées

(1) Le sieur Philibert, trésorier de France.

Digitized by Google

dans les affaires du diocèse, par son mérite et son ancienneté, d'une considération sans égale dans l'opinion publique du clergé, le Chapitre de Saint-Jean se regardait à beaucoup d'égards comme l'égal, sinon le supérieur de l'archevêque. Il y avait là le germe d'un antagonisme qui devait éclater un jour ou l'autre; c'est ce qui arriva sous l'épiscopat de M. de Montazet.

L'abbé Malvin de Montazet (1) succéda au cardinal de Tencin, en 1758. Il avait été d'abord le protégé de l'évêque de Soissons, M. de Fitz-James, qui l'avait fait entrer, tout jeune encore, dans l'aumônerie royale; nommé à trente-six ans évêque d'Autun, il arrivait à Lyon, précédé de la double réputation d'abbé de cour et de janséniste (2). C'était plus qu'il n'en fallait pour indisposer les chanoines contre lui, et les engager à ne rien relâcher de leurs vieilles prérogatives. Le jour où le nouveau prélat fit son entrée à Lyon, le doyen du Chapitre vint le prévenir qu'il ne serait reçu au chœur de Saint-Jean qu'en habit de chanoine, et qu'il devrait faire renverser sa croix et sa crosse pendant toute la durée des offices. L'archevêque s'étonna d'une prétention semblable; son mécontentement redoubla lorsqu'il vit que, dans sa cathédrale, le chef du Chapitre avait un carreau pareil au sien, qu'à certains offices, particulièrement aux processions ou aux obsèques des chanoines, il lui disputait et même lui enlevait la préséance,

(1) Né à Agen en 1712. Dans plusieurs assemblées du clergé il s'était fait remarquer par son talent, mais aussi par son ardeur à défendre les idées jansénistes.

(2) Il avait toujours été entaché de jansénisme; il venait de se compromettre encore davantage à ce point de vue. Son premier acte comme primat des Gaules, avant même d'arriver à Lyon, avait été de casser une ordonnance de M. de Beaumont, archevêque de Paris, ordonnance relative à une élection de supérieure de couvent qui avait amené une grande discussion avec le Parlement.

Digitized by Google

que les comtes faisaient des réparations dans l'église de Saint-Jean, changeaient la destination des chapelles, exhumaient des corps d'anciens archevêques, tout cela sans même l'en prévenir. En outre de ces questions honorifiques, M. de Montazet croyait avoir à combattre chez ses chanoines des abus plus graves, soit que réellement une négligence et des erreurs fâcheuses se fussent glissées dans la constitution de ce corps antique, soit que le caractère ardent et la propension aux idées nouvelles de l'archevêque exagérassent beaucoup à ses yeux les torts de ses adversaires ; quoi qu'il en soit, il leur reprochait de pratiquer incomplètement le devoir de la résidence (1), de chercher à soustraire à l'autorité supérieure tout ce qu'ils pouvaient lui enlever, et jusqu'à l'examen des sujets par eux destinés aux ordres sacrés, enfin et surtout de conserver obstinément un vieil usage qui consistait à n'admettre dans leur église aucun livre imprimé, à célébrer et chanter par cœur tous les offices, coutume déplorable d'où provenaient beaucoup d'ignorance dans le clergé et d'erreurs dans les prières.

Malgré son désir de faire cesser un état de choses qui blessait son amour propre et heurtait ses idées théologiques, M. de Montazet attendit onze ans avant de s'adresser officiellement au Chapitre pour lui notifier tous ses reproches et l'avertir qu'il ne consentirait jamais à lui sacrifier, ni sa dignité d'archevêque, ni surtout les intérêts de la religion. Le Chapitre, dès longtemps préparé à cette démarche, lui répondit que, lors de sa prochaine réunion (2), il examinerait

(1) Ils s'arrogeaient (d'après M. de Montazet) le droit de prendre six mois de vacances, et, même pendant les six autres mois de l'année, l'assistance à certains offices ou aux assemblées capitulaires tenait lieu de la résidence pendant plusieurs jours.

(2) On était alors au mois de juin, et la première assemblée capitulaire devait avoir lieu au mois de novembre.

Digitized by Google

ses objections et lui enverrait sa réponse. L'archevêque réunit immédiatement son bureau diocésain, et, sans consulter le Chapitre, décréta plusieurs innovations importantes, dont la principale était l'impression des livres sacrés. Ainsi commença une longue querelle théologique, que je ne puis avoir la prétention de raconter bien loin de pouvoir la juger, qui agita tout le diocèse et dont le souvenir vit encore, au bout d'un siècle, dans le cœur de notre clergé. Pour atteindre mon but qui est de prouver l'indépendance du Chapitre en face de l'archevêque, il me suffira de dire que, pendant tout l'épiscopat de M. de Montazet (2), c'est-à-dire pendant trente années, les chanoines ne cédèrent pas, qu'ils poussèrent l'audace jusqu'à supprimer un mandement de l'archevêque, et jusqu'à mépriser sa menace d'employer contre eux l'autorité attachée par Jésus-Christ à son ministère, que l'intervention des évêques de la province, celle du cardinal de La Roche-Aymon, grand aumônier de France, celle du roi lui-même demeurèrent inutiles et qu'enfin, après une réunion solennelle (2), où l'archevêque et l'un des chanoines (3) discutèrent et soutinrent publiquement leurs droits, le Chapitre en appela comme d'abus et prétendit ne dépendre que du Saint-Siége. Cependant, malgré tant de rivalités, malgré une querelle si durable et si vive, ni les chanoines, ni l'archevêque ne sortirent de la ligne de leur devoir. Le Chapitre et l'archevêque combattirent sans que la paix de l'Eglise fût troublée, et après trente ans de guerre intestine, le haut clergé de Lyon devait se retrouver complètement fort et uni contre les attaques de la révolution.

Le comte DE PONCINS.

La suite au prochain numéro.

(1) M. de Montazet mourut en 1788.

(2) 13 août 1773.

(3) L'abbé de Poix, comte de Lyon, précenteur de l'Eglise de Lyon.

Digitized by Google

HISTOIRE

DU

BEAUJOLAIS AU XIIe SIÈCLE

(SUITE).

On conçoit qu'au sein d'un pareil état de choses, un guerrier valeureux revenant d'Outre-mer avec le nom redouté de Templier, la réputation d'un chevalier accompli, héritier d'un nom déjà célèbre et respecté, possesseur lui-même d'un fief relativement considérable, ait paru à Cluny un champion précieux à ménager et à conserver à tout prix.

Aussi le conserva-t-on. Les efforts de Pierre le Vénérable, ceux d'Héraclius de Montboissier, archevêque de Lyon, furent couronnés de succès. Le pape Eugène III releva Humbert de ses vœux. Néanmoins, comme il fallait une réparation publique, on imposa au baron déserteur la fondation d'une église. Humbert fit choix de Belleville, position agréable sur les bords de la Saône, pour le théâtre de son œuvre expiatoire. C'est à cette circonstance que nous devons la charmante église romane dont il sera parlé bientôt.

Humbert fixé à toujours dans son pays natal y exerça jusqu'à une extrême vieillesse une influence considérable. Il prit une grande part à tous les événements importants. Il resta, ou à peu près, fidèle à la ligne de conduite que semblaient lui dicter des vœux religieux jadis prononcés — sauf quelques écarts.

En 1153 il assiste avec Guillaume de Châlon, Josserand-

Digitized by Google

le-Gros, Hugues de Berzé, Hugues de la Chaux (on ne cite pas le comte de Mâcon) à un grand synode tenu à Mâcon, dans le but d'assurer la sécurité des terres et hommes de Cluny. Tous jurèrent de s'armer pour la défense du grand monastère. L'engagement, à mon avis, le plus significatif est celui-ci : « Les *habitants de la cité* s'engagèrent, toutes les fois qu'ils seraient requis, à prendre les armes avec lesdits nobles et seigneurs et à marcher, etc. » (1). C'est le tiers-état qui apparaît.

En 1171, Humbert assiste Louis-le-Jeune dans la pacification d'un démêlé survenu entre l'abbé de Tournus et les bourgeois, à propos de taille et de main-morte. Il est le seul nommé de ceux dont le roi prend conseil : « *Communicato igitur consilio cum nobili et fideli nostro Umberto Bellijoci Domino, et cœteris qui nobiscum aderant...* (2). » Il était bien quelquefois fidèle, mais n'obéissait pas toujours, témoin l'affaire du sire de Baugé que nous conterons en son lieu.

Humbert atteignit un âge fort avancé, malgré les désordres dont on a chargé sa jeunesse. A une époque difficile à préciser, il associa Humbert, son fils, qualifié *le jeune*, à l'administration de sa seigneurie; il se reposa sur lui et, lui laissant le fardeau des affaires, lui survécut de quelques années, le fils étant mort en 1189. Cette coexistence de deux sires pendant nombre d'années a jeté le désarroi parmi les généalogistes. En lisant des actes souscrits par Humbert-le-Jeune, en qualité de sire de Beaujeu, ils en avaient conclu la mort d'Humbert-le-Vieux. Aussi les uns, comme l'*Art de vérifier les dates*, et le père Anselme plaçaient le décès du père en 1174; d'autres, comme Louvet et M. de La Carelle, en 1179. Ces dates erronées sont peut-être celles de l'asso-

(1) Duparay. *Pierre-le-Vénérable*, p. 112.

(2) Chifflet. *Histoire de l'abbaye et de la ville de Tournus*, p. 452.

Digitized by Google

ciation du fils au trône seigneurial. Quoi qu'il en soit, si l'on en croit les éditeurs des *Comtes de Forez*, par Lamure (1), le vieux templier vivait encore en 1193, du temps de son petit-fils Guichard. Ils citent à l'appui de cette assertion un acte rapporté par Aubret et tiré des archives de Beaujeu : « Charte passée à Belleville, derrière l'église, en présence de frère B....., maître du Temple en Bourgogne qui l'écrivit par ordre d'Humbert, *aïeul* de Guichard, » ce qui ne laisse plus aucun doute sur les faits à éclaircir.

On dit qu'à la fin de ses jours il se retira à Cluny où il voulut être enterré près de son père.

Humbert-le-Jeune.

La figure d'Humbert-le-Jeune s'efface complètement devant les figures énergiquement accusées de son père et de son aïeul. Au reste il seigneuria peu de temps et toujours en quelque sorte sous le patronage paternel. Aussi est-ce aux deux Humbert père et fils qu'il convient de faire honneur de la fondation de Villefranche et de la grande Charte dite de 1260.

Serait-ce bien à tous deux, au père comme au fils, qu'il faudrait imputer également le pillage des monastères, abbayes et biens ecclésiastiques, pillage qui motiva l'intervention de Philippe-Auguste ? Le père avait-il complètement fait abandon de son autorité, ou bien faudrait-il croire qu'il lui revint dans sa verte vieillesse quelques réminiscences de ses jeunes années ? Toujours est-il qu'avant l'année 1180, le sire de Beaujeu et le comte de Châlon attirèrent sur eux les armes royales.

« En celle annee meme (1180) que fu la premiere de son couronnement, au quinzieme an de son aage, troublerent

(1) Tome I, p. 128.

Digitized by Google

en telle maniere Saincte Eglise les *fils d'iniquité*, c'est a scavoir Robert (lire Humbert) de Beaujeu et le comte de Chalons et aultres qui furent de leur suite contre les chartres et contre les monuments royaux dont les rois avoient franchi les Eglyses et leur firent maints griefs et maints dommages, les clercs et les religieux firent savoir celle chose au roi en complaignant. »

« Quant il sot celle chose il fu emeu et entalente de la honte vengier. Il entre en leurs terres, tout destruist et gasta et prist proies. Si vertueusement les refraint et dompta qu'il les contrainst a rendre aux Eglyses tout quan qu'ils leur avoient tolu par force et rendi la paix temporelle aux religieux, à leurs oraisons se offri et se recommanda, puis s'en parti (1). »

Humbert-le-Jeune mourut en 1189. Son père lui survécut, mais sans prendre désormais aucune part aux affaires de la baronnie qui furent dirigées par Guichard, son petit fils.

§ 3.

FONDATIONS SEIGNEURIALES RELIGIEUSES ET CIVILES.

Hôpital à Aigueperse.

En 1100, Archimbaud le Blanc fonda, en l'honneur de sainte Marie-Magdeleine, un hôpital à Aigueperse.

Il le dota dudit lieu d'Aigueperse situé au diocèse d'Autun, paroisse de Saint-Bonnet-des-Bruyères, sous les auspices de Norigalde, évêque d'Autun. Il permit à tous ceux qui tenaient des fonds de lui, à cens ou autrement, de suivre son exemple.

Il donna aux religieux desservant sa forêt « pour en tirer toutes leurs nécessités et y engraisser des pourceaux au tems

(1) *Grandes chroniques de France*, Paris, Techener 1837, 4e vol. p. 9.

Digitized by Google

des glands », la chute des eaux pour construire des moulins et le pâturage de ses prés après la levée des foins.

La femme et le fils d'Archimbaud approuvèrent la donation ; et si un des successeurs se refusait jamais à pareille approbation, l'évêque d'Autun devait l'y forcer.

Henri, évêque d'Autun, donna depuis au même hôpital cinq sols de rente (1) sur la paroisse de Saint-Bonnet, et de plus la paroisse de « Gebulis (Gible) pour la tenir et posséder à perpétuité. »

Etienne, évêque d'Autun, du consentement et à la prière de son Chapitre, lui donna également, en 1176, l'église de Valetij de Vauzelles (Veuzelles) (2).

Prieuré de Grammont.

Le prieuré de Grammont fut établi par Guichard, sire de Beaujeu, dans la paroisse de Blacé. Il était sous la dépendance du grand prieur de Saint-Etienne-de-Limoges, et jouissait comme dotation d'une partie du péage de Saint-George-de-Reneins. Voilà tout ce que rapporte Louvet à ce sujet (3). L'Almanach de Lyon de 1760, au mot Grammont dit : Ancien prieuré dans la paroisse d'Arnas.

Monastère de Grelonges.

Pour faire une position aux innombrables orphelines dont les Croisades avaient dispersé les familles et ruiné les fortunes, Guichard fonda, dans l'île de Grelonges, sur la Saône, un monastère pour douze pauvres filles de gentilshommes dotées d'autant de prébendes (4).

(1) S'il s'agit du sol de France, sol royal, cette donation représenterait 7 f. 75 de rente.

(2) Louvet, *Hist. man.* 2e part. chap. 3, art. Aigueperse.

(3) Louvet, *Hist. man.* 2e part. chap. 3, art. Blacé.

(4) Bœuf, *Album du Lyonnais* de 1844, p. 43. — De La Carelle, *Hist. du Beaujolais*, 2e vol. p. 201.

Digitized by Google

Ce monastère fut, après 1301, transféré à Salles où il prit une destination et des allures auxquelles n'avait pas songé le fondateur.

Nous en reparlerons au XVIIIe siècle.

Joug-Dieu.

La charte de fondation de l'abbaye de Joug-Dieu est de 1118; mais la fondation serait de 1115. Je cite:

« L'an 1115, il fonda le prieuré de Joug-Dieu qui, l'an 1137, fut érigé en abbaye et l'an 1688 a été sécularisé par son union à la collégiale de Villefranche. Il est bon d'apprendre de Guichard lui-même le motif de la fondation de ce monastère et la raison de la dénomination qu'il lui fit. C'est ainsi qu'il s'exprime dans la charte qu'il fit expédier à ce sujet, l'an 1118, dans l'abbaye de Tyron, au Perche: « Une nuit, dit-il, étant seul dans mon appartement de « Thamaïs, j'eus la vision suivante: Six hommes vénérables, « tout brillans de lumiere, se présentèrent à ma vue, ayant « des jougs à leur cou et tirant une charrue sur laquelle « était appuyé le saint homme Bernard, abbé de Tyron, un « aiguillon à la main, avec lequel il les piquait pour leur « faire tracer un sillon droit. A mesure qu'ils avançaient, je « voyais sortir de terre des fruits en abondance. Après avoir « longtemps réfléchi sur cette vision, j'allai trouver ledit « abbé Bernard à qui j'offris ce même lieu de Thamaïs, avec « ses dépendances, pour y mettre des hommes qui, sous le « joug du seigneur, prieront continuellement pour moi et les « miens, ce qu'il m'accorda volontiers. Et pour conserver la « mémoire de la vision dont je viens de parler, je veux que « ce monastère s'appelle le Joug-Dieu (*Gallia Christ.* t. VIII, « instr. col. 316) (1). »

(1) *Art de vérifier les dates.*

Digitized by Google

Telle est l'origine de l'abbaye de Joug-Dieu élevée dans la paroisse d'Ouilly, près Villefranche.

Cette abbaye eut des destinées obscures, et, comme une pieuse fille, n'a jamais fait parler d'elle. Cependant « à son début, dit M. Bœuf, elle jouit d'une grande considération et compta bientôt sous sa dépendance plusieurs maisons religieuses. De ce nombre étaient le prieuré de Seillon et celui de Montmerle (Bresse) appelé d'abord du Val-de-Saint-Etienne (1). »

Elle ne les conserva pas longtemps.

« Seillon, du consentement de l'abbé de Joug-Dieu, se rangea dans un ordre encore nouveau, mais déjà célèbre, celui de saint Bruno (les Chartreux) et partant ne pouvant plus avoir la conduite du prieuré de Montmerle, la délaissa à Reynald, abbé de Joug-Dieu, par titre daté de l'an 1186... »

En l'année 1210, à l'imitation de ceux de Seillon, les religieux de Montmerle passèrent à l'ordre des Chartreux, suivant la permission du pape Innocent III.

« Innocent, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à « ses chers fils, au supérieur et au couvent de Montmerle, « salut et bénédiction apostolique:

« Jadis votre maison était soumise à Seillon, mais ce « monastère ayant, par une divine inspiration, embrassé la « règle des Chartreux, vous relevâtes de l'abbaye de Joug- « Dieu à laquelle vous avez obéi jusqu'à présent. Ayant « avancé en perfection, vous désirez, comme des membres « parfaits, professer l'ordre des Chartreux. Nous donc, cé- « dant avec bienveillance à vos demandes, par l'autorité des « présentes, nous vous permettons, nonobstant toute con- « tradiction téméraire, d'entrer librement dans cet ordre. « Qu'il ne soit permis à aucun de briser cette page de con-

(1) Bœuf, *Album du Lyonnais* de 1844, p. 238.

Digitized by Google

« cession ou d'aller contre témérairement. Si quelqu'un pré-
« sume y attenter, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du
« Dieu Tout-Puissant et des bienheureux Pierre et Paul,
« apôtres. »

« Donné à Rome près Saint-Pierre le 4 des calendes de
« mai, de notre pontificat l'an XIII. »

Mais cela ne faisait pas l'affaire de l'abbaye de Joug-Dieu qui se voyait ainsi dépouillée de toutes ses dépendances.

« L'abbé de Joug-Dieu prétendit donc que Montmerle n'avait pu briser la filiation qui rattachait cette maison à son ordre. Il contesta aux religieux du Val-Saint-Etienne le droit d'avoir pu se soustraire à la dépendance de Joug-Dieu. Le différend éclata avec toutes les circonstances habituelles. Il y avait alors sur le siége archiépiscopal de Lyon un homme d'une haute réputation, c'était Raynald. Il prit connaissance des difficultés qui existaient entre Montmerle et Joug-Dieu et les pacifia en amenant les parties à un traité (1220). Intervinrent dans le règlement de cette affaire Aymon, abbé, et Jean, prieur de Joug-Dieu, pour leur monastère, Raynaud et Oger, prieurs des Chartreuses de Seillon et du Val-Saint-Martin, autrement de Sélignat, pour la maison de Montmerle, suivant le pouvoir qu'ils en avaient reçu de la Grande-Chartreuse. Par ce titre, l'archevêque de Lyon, de l'avis de Durannus, évêque de Châlon-sur-Saône, de Guillaume, abbé de Savigny, et de Jean, abbé de Belleville, ordonna que la maison de Montmerle avec toutes ses appartenances et dépendances, livres, ornements d'église et papiers demeureraient en toute propriété à l'ordre des Chartreux, à la réserve seule de la grange de Chevroux qu'il adjugea à Joug-Dieu. Le pape Honorius III vint, par une bulle, à l'appui de cette décision qu'il confirma de point en point. Le pontife alla même plus loin. Il voulut, dans sa bulle, tracer des ordres pour les circonstances à venir. »

Digitized by Google

« Nous recommandons, dit-il, que si par hasard, l'ordre cartusien voulait plus tard faire entrer la maison de Montmerle dans un autre ordre, ce ne serait que dans celui de Joug-Dieu (saint Benoit). » (Guichenon, *Preuves*, p. 121.)

Dans la même bulle, datée d'Anagno 1222, (et que Severt a faussement regardée comme concernant Montmerle (en Dombes), Honorius stipula encore ; « que quant aux sommes que noble Guy, seigneur de Beaugé, avait données à Montmerle, elles fussent, si elles étaient récupérées, divisées entre les deux maisons de Joug-Dieu et du Val-Saint-Etienne; que des instances fussent faites pour que Ulrich de Beaugé confirmât la donation de la grange de Chevroux à Joug-Dieu, comme aussi que ces mêmes Chartreux intervinssent pour le même objet auprès d'Alexandrine de Vienne, son épouse (1). »

Voilà le seul bruit qui s'éleva autour de l'abbaye de Joug-Dieu. Après quoi elle s'endormit cinq siècles, au milieu des grasses prairies qui l'entourent et ne se réveilla qu'à la fin du dix-septième siècle où nous en reparlerons.

Bernard, abbé de Tyron, suivant les instances de Guichard, présida à l'organisation de Joug-Dieu. Les quatre premiers abbés remplissent le douzième siècle. Ce furent:

Gaucer ou Gauceran, Engelbert, Guide Ier de Quincieu, 1178, Rainald 1186 (2).

La position choisie par Guichard n'était pas heureuse. Le terrain gras et fertile était fréquemment submergé par la Saône dont les inondations étaient encore plus fréquentes que de nos jours, le sol s'étant continuellement exhaussé par suite des alluvions. Il en résultait une habitation malsaine et souvent de grandes difficultés pour les communications extérieures.

(1) L'abbé Nyd, *Essais hist. sur les anciennes fondations religieuses du dép. de l'Ain. — Montmerle en Bresse. — Bourg* 1851, p. 2-6.

(2) *Album du Lyonnais* de 1844, p. 239, d'après Gallia Christ.

Digitized by Google

Beaujeu.

Les villes et hameaux du Beaujolais sont en grande partie éclos autour de leurs églises. La réunion religieuse a précédé la réunion civile; le chrétien a précédé le citoyen.

Avant le douzième siècle, l'emplacement où s'allonge aujourd'hui le long couloir de Beaujeu était un petit lac. Il n'y a de cela aucun titre; mais la tradition est unanime, enracinée, et la topographie lui donne une autorité considérable.

Au fond d'une gorge resserrée entre des montagnes, sinon élevées, au moins fort raides, rien de plus naturel que l'existence d'une vaste pièce d'eau; rien de plus naturel encore que les châtelains et leur famille aient tenu à conserver, au pied du manoir, un lac aux eaux vives traversé par un ruisseau dont l'abondance les renouvelait sans cesse. On trouve des étangs petits ou grands auprès de tous les vieux châteaux. N'était-ce pas là une source intarissable de fraîcheur, un théâtre de plaisirs variés où promeneurs, baigneurs, pêcheurs pouvaient à leur aise égayer les longs jours d'été!

Louvet rapporte la tradition (1); mais il en conteste la vraisemblance. Où donc alors passait le grand chemin? s'écrie-t-il. Il oublie que les voies de communication du XIIe siècle ne ressemblaient en rien à celles du siècle de Louis XIV; que nos aïeux du temps de Guichard ne connaissaient pas le roulage; que le transport des marchandises se faisait à dos de mulet la plupart du temps; que, du reste, un chemin praticable pour la desserte du château, au levant, longeait le côté méridional de la montagne de Gonty et aboutissait à la vallée près du hameau d'Ecrots.

Ce lac, délices de la vallée, où se miraient les montagnes

(1) Louvet, *Hist. Man.* 4e partie, chap. 5, p. 5. — Lacarelle I. p. 53.

Digitized by Google

voisines, et par-dessus lequel se regardaient les deux églises, la collégiale hautaine du château et l'humble paroissiale de Saint-Martin-des-Etoux, ce lac fut sacrifié dans une épreuve douloureuse.

C'est toujours la tradition qui parle.

Les faits transmis de génération en génération par les pères aux fils ne parviennent, au bout de quelques siècles, à l'oreille de la postérité qu'avec une variété infinie de détails plus ou moins romanesques.

Ainsi pour l'accident auquel Beaujeu doit sa naissance :

Un fils de Guichard disparut dans la profondeur des eaux. Que ce soit dans une partie de chasse, à la poursuite d'un cerf aux abois; que ce soit en se baignant; que ce soit en lançant le filet ; que ce soit en faisant boire ses chevaux ; les accessoires varient; mais le fond n'en est pas altéré. Même variété dans l'issue du drame. Suivant les uns, aux yeux de la mère éplorée accourue sur le rivage et faisant vœu de bâtir une église au lieu où reparaîtrait son fils, le jeune homme revint sur l'eau au-dessus de l'emplacement de l'église de Saint-Nicolas; suivant les autres le jeune homme ne reparut pas ; on rompit la chaussée naturelle existant au lieu dit l'Etroit-Pont, les eaux s'écoulèrent et le corps inanimé fut retrouvé gisant sur le sol de l'église actuelle.

Toujours est-il, quelle que soit la version adoptée, que là où fut revu le fils, mort ou vif, s'éleva le monument d'actions de grâces, selon les uns, d'expiation, selon les autres.

La digue brisée, l'étang vidé, l'Ardière se creusa le lit où elle roule aujourd'hui ses eaux torrentueuses. Guichard, sur la rive gauche, au territoire des Étoux, jeta les fondements d'une église.

Elle était achevée depuis quelque temps et n'était qu'une annexe de celle des Étoux, lorsque le pape Innocent II passa à Beaujeu et surprit Guichard *sa barbe à demi-faite*. Le sire,

Digitized by Google

mettant l'occasion à profit, pria le Saint-Père de consacrer son nouvel édifice. Innocent II y donna les mains. Une église consacrée par le successeur de saint Pierre ne pouvait rester simple succursale. Le pape la déclara paroissiale et lui soumit celle des Étoux qui devint alors, pour me servir de l'expression de Louvet, *la servante de sa servante*. L'église de Saint-Nicolas, malgré l'honneur reçu, n'en resta pas moins l'humble vassale du Chapitre qui en fut curé primitif, y officiait quand bon lui semblait, et y recevait, soit à l'aller, soit au retour, les honneurs dus à sa suprématie officielle.

Le bourg s'éleva peu à peu autour de la fondation nouvelle. Une quasi-sécurité faisant place à l'anarchie des siècles précédents, le développement fut rapide. Cent ans plus tard, l'agglomération fut jugée assez importante pour mériter et obtenir une charte de franchises que lui octroya (car ici octroyer est le mot) Humbert, connétable de France.

En 1140, Amé III, comte de Savoie, fonda la Chartreuse d'Arvières sur le revers occidental du mont Colombier, à une lieue à l'orient de la paroisse de Lochieu; il fit part de ce projet au sire de Beaujeu, son gendre qui, non seulement l'approuva, mais qui, voulant contribuer pour sa part, acheta une grange et la donna aux religieux (1).

Belleville.

Humbert-le-Vieux, dont nous avons résumé plus haut l'existence accidentée, avait été condamné pour rupture insurrectionnelle de ses vœux de Templier à une fondation religieuse. Il choisit pour édifier église et abbaye le hameau de Belleville.

C'était alors un hameau, mais il n'en avait pas toujours

(1) La Teyssonnière, *Rech. hist.*, 2e vol., p. 106.

Digitized by Google

été ainsi. Belleville avait vu d'autres temps; à l'époque de la domination romaine, elle avait prospéré sous le nom de Lunna.

La Lunna romaine était plus considérable que Belleville d'aujourd'hui, si l'on en juge par les découvertes que les fouilles ont révélées et révèlent tous les jours.

L'Itinéraire d'Antonin, classant les étapes des armées en marche de Lyon à Mâcon (de Lugdunum à Matisco), désignait: 1re étape, de Lyon à Anse (Assa Paulini); 2e étape, d'Anse à Lunna ; 3e étape, de Lunna à Mâcon.

Qu'est devenue Lunna? se sont demandés les savants, ne retrouvant dans le mot Belleville aucune analogie avec la vieille dénomination. Aussi que d'hypothèses plus ou moins absurdes! Les uns opinaient pour Villefranche, à cause de Limas, Louvet entre autres; d'autres pour Cluny dont ils faisaient Clunia, quelques uns pour Lancié, se rapprochant presque de la vérité ; enfin il y en avait qui cherchaient Lunna perdue dans Beaujeu, dans Lugny, dans Lurcy, dans Saint-Georges, etc. C'était un dédale. Seuls, les écrivains locaux, fort crédules du reste, enclins aux suppositions hasardées, mais ayant sur ce point l'avantage d'une connaissance intime des lieux, n'avaient pas bronché dans le vrai; Guillaume Paradin et Severt avaient écrit sans hésitation : Belleville est la Lunna des Anciens. En 1793, une pétition fut adressée de Belleville à la Convention pour réclamer la restitution du nom romain.

Les géographes modernes d'Anville et Valckenaër, calculant sur des cartes, s'étaient peu éloignés de la vérité sans toutefois y être parvenus.

Tout récemment (1844) M. d'Aigueperse (1), dans une étude consciencieuse, a prouvé, le mètre à la main, que

(1) *Recherches sur l'emplacement de Lunna*. Lyon, Perrin, 1852.

Digitized by Google

Lunna n'avait été et ne pouvait avoir été qu'aux lieux où est Belleville.

Divisant d'une manière égale la distance qui sépare Anse de Mâcon, abstraction faite des rectifications de route, le milieu tombe précisément à Belleville. Autre preuve. L'Itinéraire d'Antonin fixait à Lunna le point d'arrivée d'une voie romaine secondaire qui de là se dirigeait sur Autun, vieille capitale des Éduens. Or cette voie romaine, *chemin ferré*, suivant l'expression locale, se distingue encore en certains lieux sur la pente des montagnes du Beaujolais, et son aboutissant est précisément Belleville.

Tout ceci clairement démontré par M. d'Aigueperse, la question entrait dans le domaine de la chose jugée.

Elle le paraissait du moins quand des travaux récents entrepris à l'occasion de l'établissement du chemin de fer ont mis à jour les restes enfouis d'une cité gallo-romaine entre Villefranche et Saint-Georges (1).

Cette découverte n'infirme en rien les raisonnements ci-dessus. Dans un pays éminemment fertile, sur les bords d'une rivière des plus navigables, le long du parcours d'une voie romaine aboutissant aux capitales du Nord, à quelques milles de la vieille métropole des Gaules, il serait étonnant qu'il n'y eût pas eu, au temps de la domination romaine, plusieurs centres de population. Que l'un de ces centres, bourg, hameau, village, maison de plaisance ait existé au lieu dit des Tournelles, la chose est non seulement possible, mais probable. Les découvertes faites la rendent certaine, de là à prétendre que ce hameau exhumé fut la Lunna tant contestée, les calculs s'y refusent et l'embranchement d'Autun s'y oppose.

(1) Peyré, *Revue du Lyonnais*, juin 1853 — *Lettre de M. d'Aigueperse à M. Peyré*. Lyon 1853.

Digitized by Google

Comment Lunna fut-elle détruite? aucun écrivain, que je sache, n'a élucidé la question. Elle le fut probablement à plusieurs reprises, ayant la vie dure. Les fouilles ont constaté des découvertes d'antiquités à des profondeurs fort diverses et appartenant à des âges différents. Les invasions passèrent et repassèrent dans ce grand chemin des armées romaines, aux bords de l'Arar aux flots paisibles. Villes et villages disparurent sous leurs pas. Aux IIIe et IVe siècles, les peuplades diverses du Nord sillonnèrent et ravagèrent nos contrées; au VIIIe siècle (727 à peu près?) les Sarrasins, ayant achevé « leur œuvre de destruction à Lyon, remontèrent la Saône « et détruisirent Mâcon et Tournus (1). » On ne cite pas Lunna, mais elle dut être engloutie dans la tempête. De toutes les invasions, celle des Sarrasins est restée le plus profondément gravée dans les traditions des riverains de la Saône. La terreur de leur nom vit encore dans certains villages. Il y a là l'écho lointain d'un immense carnage. Deux siècles plus tard (956), une irruption de Hongrois promena le fer et le feu dans ces riches prairies destinées à être la victime de tous les fléaux.

Lunna fut complètement anéantie dans ces orages successifs. Le nom même fut rayé de la carte.

Il n'en est plus question jusqu'au jour où, sous le nom de Belleville, elle ressuscite autour de son abbaye.

« Tellement que l'an 1158, icelui prince Humbert de Beaujeu commença à bastir une belle et somptueuse église, dédiée en l'honneur de la très-glorieuse Vierge Marie, pour la consécration de laquelle fut envoyé par l'archevesque Éraclius, l'évesque de Macon, Pontius. Et en l'an 1164, désirant le prince Humbert ériger cette congrégation de moynes en plus haut degré d'honneur et en dignité d'abbaye, se transporta à Lyon et en plein chapitre de la grande église,

(1) Monfalcon. *Hist. de Lyon*, 1er vol. p. 283.

Digitized by Google

présent Drogon lors esleu archevesque, successeur d'Éraclius, fit ledit seigneur un concordat avec Etienne, prieur de Saint-Irigny (lire Saint-Irénée) et ses successeurs, assavoir que la congrégation de l'église de Belleville seroit érigée et promeue en une abbaye à la charge que icelle recongnoistroit pour supérieur le prieur de Saint-Irigny et ses successeurs canoniquement institués et qu'il ne se feroit aucune élection en la dite abbaye sans l'adveu et consentement du prieur de Saint-Irigny. Et fut lors le susdit Etienne, prieur de Saint-Irigny, esleu le premier abbé en la nouvelle abbaye de Belleville qui n'ayant vescu longtemps lui succéda un seigneur de Pomiers nommé Pierre, qui un peu auparavant s'estoit rendu moyne à Belleville, auquel fut subrogé un nommé Landric chanoyne à Mâcon. Ce fut cestuy qui posa la première pierre au bâtiment de l'église de Belleville où il mit une belle piece d'or qui fut l'an 1168. Le quatrieme abbé fut Pontius du temps duquel fut ladite église dédiée par Guychard, archevesque de Lyon, Estienne, évesque de Mâcon et Joce évesque d'Acre qui fut l'an 1179. Ainsi ce prince Humbert fondateur veid de son vivant quatre abbés en son abbaye de Belleville (1). »

D'après l'abbé Chambeyron, la maison et la chapelle furent prêtes dès 1158 et dédiées cette année même; en 1164, le prieuré fut érigé en abbaye et on y établit trente chanoines réguliers de Saint-Augustin ; les 7 et 8 juillet 1168, bénédiction de la première pierre de l'église et enfin, le 16 des calendes d'août 1179, consécration solennelle, ce qui est parfaitement conforme au récit de Paradin (2).

Cette église fut la nécropole de la maison de Beaujeu. Le

(1) G. Paradin, *Histoire de Lyon*, p. 407. — Lamure, *Hist. ecclés. du diocèse de Lyon*, p. 163, 165.

(2) *Premier essai sur Belleville*, p. 11-13.

Digitized by Google

premier qui inaugura cet asile funéraire fut le fils même du fondateur, un jeune homme du nom de Guichard qu'on apporta à son père au moment où il activait les travaux de l'abbaye (1164). Cependant ni Humbert-le-Vieux, enterré à Cluny, ni Humbert-le-Jeune, son fils ne reposèrent dans la tombe où devaient se coucher leurs descendants.

Il en fut de Belleville comme de Beaujeu. La vie se réveilla autour de l'édifice religieux. Lunna reparut métamorphosée. Le Beaujolais compta bientôt une ville de plus. Malheureusement sa belle, heureuse et accessible situation devait continuer à lui être fatale.

L'église construite par Humbert est un édifice roman où quelques tentatives de gothique percent de loin en loin. Elle a été décrite dans ses plus minutieux détails (trop de détails peut-être) par M. l'abbé Chambeyron. Les lignes suivantes empruntées à un jeune artiste mort prématurément, suffiront à en préciser le caractère :

« Belleville possède une des plus belles églises romano-byzantines qu'il y ait dans notre pays.

« Bâtie à une extrémité de la ville, dans la direction de la Saône et presque isolée sur le bord d'une vaste prairie, l'antique collégiale de Belleville se fait remarquer d'abord par sa conservation parfaite. A l'exception d'un très-petit nombre de restaurations et d'additions gothiques, on n'y voit rien qui altère la magnifique ordonnance de son plan primitif. Ses détails eux-mêmes ont conservé leur netteté originelle. Régulièrement orientée, l'église se compose d'une grande nef avec transepts et de deux nefs latérales; aucune chapelle n'a été bâtie sur les côtés ; aussi les murs romans y sont-ils intacts dans tout le pourtour; en revanche on y trouve cinq absides; elles ne sont pas rangées en hémicycle autour du chœur, disposition rare dans notre pays; mais les trois principales sont en face et dans le prolongement des nefs, les

Digitized by Google

deux autres parallèles aux premières, un peu en reculement et dans la partie du bas de la croix qui est opposée au portail principal.....

« Les murs des nefs sont éclairés par des fenêtres à plein cintre garnies de colonnes.....

« Deux tours carrées sont placées au-dessus des extrémités du transept; celle du nord présente une rose en roue; elle est tronquée et n'a peut-être jamais été achevée. Celle du midi est complète; elle saisit par la majesté de ses proportions et l'heureux dessin de ses lignes, bien que sa hauteur ne soit pas très-grande.....

« A l'intérieur, notre basilique se compose de douze travées jusqu'au chœur; les chapiteaux des colonnes groupées sont ornés d'animaux fantastiques.

« On trouverait difficilement une église romane dont l'aspect fût plus noble que celui de l'église de Belleville. Les lignes tourmentées des monuments romano-byzantins du nord de la France sont loin d'offrir autant d'élégance et de sévérité. Ce simple toit presque plat, cette tour carrée, ces murs sans ressauts, cette sobriété dans l'ordonnance et l'ornementation s'harmonisent admirablement avec le paysage calme des bords de la Saône (1). »

Thizy.

Thizy fut fondée dans le XIIe siècle par les sires de Beaujeu, de 1160 à 1180.

Depuis plus d'un siècle existait un prieuré dépendant de Cluny. Tout autour, comme ailleurs, s'étaient élevées quelques maisons. Elles multiplièrent.

Le monastère accorda à la ville naissante des franchises

(1) Leymarie. *Album du Lyonnais de* 1843, p. 55.

Digitized by Google

que Philippe-Auguste confirma en 1180. (V. *Bibliotheca Sebusiana*, Chap. I. Sect. II. P.V P. XXXVI et *Gallia Christiana*, t. IV. col. III.) (1).

On voit figurer dans notre histoire, à la fin du XIe siècle, un Hubert de Thizy; au commencement du XIIe, un Guillaume de Thizy. Les uns et les autres sont mentionnés sans détails.

Suivant M. de la Carelle, Thizy ne serait entré dans la maison de Beaujeu qu'à la fin du XIIIe siècle, en 1297, sous Guichard le-Grand (2). Les titres cités ci-dessus établissent le contraire. Il en résulterait que le monastère avait la seigneurie; le sire de Beaujeu, le Donjon et certains droits réservés; les Hubert et les Guillaume, quelques alleux indépendants.

Philippe MICHAUD.

(*La suite au prochain numéro*).

(1) Chavot, *Introduction au cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon*, chap. 2, section 2, p. 1. V. cependant la charte insérée dans le spicilége d'Achery, t. 9, p. 259.

(2) *Hist. du Beaujolais*, tome 2, p. 210.

Digitized by Google

UN AUTOGRAPHE DE NAPOLÉON Ier.

Durant l'année 1828, l'épouse de M. B..., homme de lettres distingué, fit ses couches à Genève et fut soignée par M. le docteur M... Reconnaissante envers le célèbre opérateur et sachant son goût décidé pour les autographes, elle lui offrit des lettres écrites par les militaires français les plus distingués du temps de l'Empire, lettres qui avaient été remises à son mari pour l'éclairer dans un travail historique important touchant cette époque mémorable. Le docteur ne se fit nullement prier et accepta tout d'abord, car il se doutait peu de l'importance extrême du cadeau qui lui était offert. Madame B... le conduisit auprès d'un coffre qu'elle ouvrit et qui était plein de papiers ; M. le docteur qui croyait en recevoir quelques uns, fut aussi ravi qu'étonné quand madame B... lui demanda *dans quoi il voulait emporter ces chiffons*. Pris ainsi à l'improviste et n'ayant aucun récipient assez vaste pour contenir le trésor qui était devant lui, l'adroit opérateur saisit le pan de sa lévite, en fit un cornet très-capace et le laissa remplir sans observations de sa part par l'aimable dame. Puis, après mille remercîments étouffés par une charge plus embarrassante que lourde, il emporta, serré contre son sein palpitant de joie, l'énorme paquet sur lequel reposait le dernier de ses trois mentons.

Qu'on juge de son ravissement lorsque, rentré chez lui et explorant sa riche capture, il trouva réunies des lettres de tous les généraux de la Révolution, de tous les maréchaux de l'Empire, puis, mieux que tout cela, une missive de Napoléon à l'amiral Missiepsi, dans laquelle, après avoir dicté deux pages à un secrétaire, l'illustre empereur avait pris lui-même la plume pour griffonner douze lignes de sa main, au bas desquelles il avait apposé son N gigantesque suivie de quelques caractères illisibles terminant le mot de *Napoléon*, mais qui avaient, dans leur sinueux et flamboyant désordre, tout l'air d'un paraphe.

Jouir seul est un plaisir que ne conçoit pas mieux que moi M. le docteur M..., aussi voulut-il de suite mettre ses amis dans la confidence de son bonheur. Il invita à prendre le thé chez lui les rédacteurs du *Journal de Genève*, dont lui et moi faisions partie, puis après le goûter et la table étant desservie, il la couvrit des innombrables parcelles de son trésor autographique ; là, chacun de nous se récria d'admiration en y puisant tour à tour des lettres du duc de Montebello, de Marmont, de Masséna, de Moreau, de Suchet, de Serrurier, de Davoust, un ordre du jour de Kléber en Egypte, une proclamation d'Augereau, un billet de

Digitized by Google

Desaix, vainqueur et victime de Marengo, puis des lettres des savants Monge, Berthollet, Larey, etc., etc.

Je fis moi-même des découvertes inconcevables ; mais toutes s'éclipsèrent devant un pli qui offrit à mes regards les douze lignes et la grande *N* de Napoléon ; je restai muet de surprise. Puis, capitulant avec la droiture habituelle de ma conscience, je me dis qu'une feuille de papier avait peu de valeur en elle-même, que mon ami le docteur M... était assez riche de tout ce qui était étalé devant moi sans qu'il fallût encore me priver, pour le lui laisser, du petit fragment que le sort m'avait fait trouver ; que j'aurais mauvaise grâce à rejeter cette libéralité du destin ; que je ne prendrais, en me l'appropriant, qu'un chiffon de papier qui n'avait rien coûté à son possesseur actuel, et mille autres raisons tout aussi mauvaises mais qui semblent excellentes quand elles caressent nos désirs et flattent notre coupable cupidité.

Après cette capitulation insidieuse, j'insérai adroitement l'illustre autographe dans une poche de côté qui sembla s'ouvrir complaisamment comme pour recéler mon magnifique rapt; puis la conscience mal à l'aise, mais satisfait d'avoir mené à bien ma conquête, je continuai à fouiller dans ces papiers épars devant moi, certain pourtant de n'y rien trouver d'aussi splendide que ce que je venais d'empocher.

Soudain le docteur M... s'écrie : « Messieurs, tout ce que vous « avez découvert n'est rien auprès d'un autographe de Napoléon « qui doit se trouver parmi ces papiers et que j'ai vu hier. » A ces mots, chacun redouble de zèle pour s'emparer du trésor annoncé ; ainsi que mes collègues, je m'empresse comme pour saisir avant eux la pièce, objet de notre curiosité, laquelle reposait criminellement aplatie sur mon cœur palpitant de crainte. Recherche inutile ! l'écriture du grand homme resta aussi invisible pour ces messieurs qu'elle m'avait paru illisible, et le docteur M... ne doutant point que sa femme seule eût pu soustraire l'autographe pour le montrer à ses amies, promit de nous l'apporter le lendemain au bureau du journal, afin de nous le soumettre.

Hélas ! l'infortuné vint, le lendemain, mais pâle d'angoisse et de désappointement ; il nous apprit, en gémissant, la perte du précieux manuscrit, perte, disait-il d'autant plus déplorable, qu'il avait promis l'autographe à son ami et collègue M. le docteur C..., lequel, possesseur déjà d'une magnifique collection dans ce genre, lui en aurait dû le plus rare fleuron. Ses doléances furent si douloureuses, ses regrets si amers, que je ne tins plus à l'idée de jeter dans un chagrin aussi vif mon excellent et vieux ami M. le docteur M... ; je le pris donc en particulier et lui fis, non sans un certain embarras et une certaine rougeur l'aveu de mon larcin.

Je dus me savoir gré de ce généreux effort de probité, car le

Digitized by Google

digne homme sembla renaître à la vie ; du reste, il prit la chose aussi doucement que j'avais pris moi-même son trésor, sans faire aucun bruit, sans se fâcher, et tout entier au plaisir de pouvoir remplir la promesse qu'il avait faite à M. le docteur C... : « Veuil-« lez lui remettre de ma part, me dit-il, la pièce annoncée et pro-« mise, et je le préviendrai que vous en êtes le détenteur. »

J'étais en trop beau chemin de repentance pour ne pas lui promettre d'exécuter ce qu'il voulait ; toutefois, ce bon moment passé, ma conscience se mit à capituler de nouveau avec le devoir qui m'était imposé après mon aveu. — Pourquoi donc donner à qui regorge du superflu aux dépens de qui manque du nécessaire ? L'eau ira-t-elle donc toujours à la rivière ? Ne méritai-je pas cette offrande par le prix énorme que j'y mets, tandis que le docteur C..., habitué à de pareils cadeaux, recevra peut-être celui-ci avec une froide indifférence? Mon admiration si vive pour le grand empereur ne me rend-elle pas digne de posséder quelques bribes de son écriture, dussé-je, pour les obtenir, user d'un peu de ruse et d'adresse, car il ne s'agissait plus que de renvoyer indéfiniment le moment de remettre à M. le docteur C... les douze lignes célèbres et de lasser sa patience à les attendre.

Voilà donc cet aimable docteur C... qui ne m'apparaît plus que sous les traits hideux d'un créancier féroce, lui que j'avais tant de plaisir à rencontrer autrefois, qui, me prenant amicalement sous le bras, me faisait faire avec lui ses visites, tout en me disant mille jolies choses avec tant de naturel, d'esprit et surtout de bonhomie ! Eh bien ! maintenant je ne le voyais plus de loin sans une immense terreur ; j'utilisais, pour éviter sa rencontre, les derniers hauts bancs qui défigurent nos rues basses ; je mettais à profit nos plus noires allées de traverse, et, je dois le dire, mon excellente vue et mes bonnes jambes me servirent avec tant de succès que, durant plusieurs mois, je réussis à l'éviter, car j'avais poussé la barbarie jusqu'à le consigner à ma porte, et j'étais devenu invisible pour lui.

Des manœuvres aussi savantes que suivies auraient dû lasser sa patience et lui faire oublier le titre dont j'avais dû le rendre dépositaire ; mais le charmant docteur C... était mordu par le démon de l'*autographie* ; or, la rage qui en résulte, bien que moins mortelle que l'autre, n'est pas plus guérissable ; l'on maigrit d'un autographe qu'on ne peut atteindre comme d'un amour malheureux, et tel qui n'a jamais lu un auteur fameux et qui se soucie fort peu de ses écrits, sèche et dépérit sous le désir ardent d'avoir son écriture. Il faut avoir vu comme moi des malheureux atteints de cette maladie, pour se faire une juste idée du prix qu'ils attachent à quelques lignes d'une écriture détestable, et des démarches inouies qu'ils peuvent faire pour se les procurer.

Une charmante demoiselle, bien connue chez nous par la belle

Digitized by Google

collection qu'elle possède dans ce genre, a correspondu six mois de suite avec moi pour m'arracher une lettre de Mme de Sévigné dont elle me croyait possesseur. Elle m'écrivait des missives de cinq pages pleines d'esprit et de séduisante captation, afin de m'attendrir en sa faveur; ses accents devinrent si déchirants, son envie arriva à un si haut paroxisme de persistance, que je me vis contraint de lui faire savoir que mon autographe n'était autre qu'un *fac-simile* de celle dont on a dit avec tant de grâce qu'*elle fut mère et ne fut point auteur*.

Détrompée de son erreur, la spirituelle *collectrice* a repris le sommeil et l'appétit, mais elle m'a avoué depuis, que la lettre convoitée lui semblait adhérente à son col, l'empêchait de boire, la gênait pour manger, puis écrasait son sommeil sous un affreux cauchemar.

Le docteur C... ne se décourageait donc point, et si son bras ne pouvait m'atteindre, sa mémoire du moins ne me lâchait pas d'une seconde; peut-être même mon souvenir est-il intervenu d'une manière fâcheuse dans le traitement de ses malades, et peut-être ai-je à me reprocher quelques ordonnances qui se sont ressenties du désappointement que je lui faisais éprouver; peut-être enfin ai-je retardé des convalescences et entravé ses cures. Hélas! j'en demande humblement pardon à Esculape, dont il fut l'un des plus illustres disciples à Genève.

La perpétuelle anxiété dans laquelle je vivais avait ajouté un véritable intérêt à mon existence, et, je puis le dire, elle avait développé en moi des talents stratégiques vraiment dignes d'une meilleure cause. On aurait dit que pour conserver quelque chose du plus grand tacticien qui ait vécu, je m'efforçais de m'élever à sa hauteur par les ruses, les marches et les contre-marches auxquelles je me livrais durant nos courses en ville, car il était question pour moi d'éviter un docteur très-ingambe, appelé par son état à parcourir à toute heure et dans toutes les directions les rues de la ville.

J'avais fait de grands progrès dans cette petite guerre quotidienne, et souvent M. C... dut croire, comme moi-même, à l'insuffisance de ses efforts pour m'atteindre, lorsqu'un jour, jour néfaste, la nature elle-même sembla se liguer avec lui contre moi, et je succombai. Voici le fait :

C'était en mars 1829; il faisait une de ces bises brutales qui arrachent les chapeaux les plus enfoncés, les perruques les mieux assujetties, et qui apportent tant de perturbation dans le costume des dames assez osées pour sortir de chez elles durant ces extravagantes convulsions de l'atmosphère. — Je marchais tête baissée, enveloppé dans mon manteau, et je redoublais d'énergie pour franchir l'arcade du Mollard, si redoutable en pareille circonstance, quand j'allai donner de front en plein abdomen du docteur

Digitized by Google

C... !! Il n'y avait plus moyen de l'éviter ; sa proie était trop sous sa main pour ne pas s'en emparer. «—Il a fallu ce coup du « sort, me dit-il, pour vous faire tomber en mon pouvoir ; mais « je ne vous lâche plus. »

« — Hélas ! lui répondis-je, dites plutôt ce coup de vent ; sans « lui vous me chercheriez encore ; c'est lui qui m'a jeté dans vos « bras, et vous devez du moins rendre justice à ma belle dé- « fense. »

«—Superbe, en effet, dit-il ; mais si je vous rends les honneurs « de la guerre, mon cher monsieur, veuillez me rendre à moi- « même la clef de la place, soit l'autographe. »

J'étais à deux pas de mon logis et je m'y acheminai tout penaud ; l'aimable docteur C... consola, par de gais propos, l'amertume de ma défaite, la honte de ma reddition, et m'assura qu'il tiendrait d'autant plus à sa conquête qu'elle lui avait coûté davantage. Je lui livrai, en soupirant, les douze *lignes* du grand homme, que j'avais défendues comme si elles eussent été les fameuses *lignes* de Wissembourg. Et, en effet, dans la magnifique collection d'autographes du docteur C..., je n'aurais préféré à celui que je lui restituais que le *manuscrit de l'Émile*, écrit tout entier de la main de Jean-Jacques.

Quelques mots maintenant sur la lettre même de Napoléon, sujet de tant de joies pour le docteur et de tant de regrets pour moi. Chacun sait, qu'en 1809, les Anglais tentèrent un coup de main sur Anvers ; ils vinrent débarquer à Flessingue à l'embouchure de l'Escaut, s'approchèrent d'Anvers et firent beaucoup de mal à ce magnifique port de la Belgique alors réunie à la France.

Cette audacieuse entreprise causa une vive inquiétude à Napoléon, la lettre en question en est une preuve irréfragable.

Après avoir dicté à son secrétaire deux pages adressées à l'amiral Missiepsi, dans lesquelles il lui indiquait toutes les mesures à prendre pour repousser les hardis insulaires, l'empereur avait saisi lui-même la plume, et résumé dans son style clair, concis, énergique, les ordres qu'il donnait à son amiral.

Cette pièce, vraiment historique, fait maintenant partie de la superbe collection de M. le docteur C... fils, qui en a hérité, ainsi que des talents et de l'esprit de son père.

J. Petit-Senn.

Digitized by Google

NOTE

SUR L'INVASION DES SARRASINS

DANS LE LYONNAIS.

> . . . Au surplus, le fait de l'incendie se déduit si naturellement de la présence des Sarrasins, constatée par la nomenclature locale, que l'on pourrait déjà se rendre à cette évidence lors même que la légende latine ne nous y autoriserait pas. Tout le pays est couvert de noms mauresques.
>
> Désiré MONNIER, *Annuaire du Jura*, 1842.

> La tradition elle-même n'a recueilli que des contes sur les conquêtes et les talents des Sarrasins.
>
> CHAMBEYRON. *Recherches historiques sur la ville de Rive-de-Gier.*

Un des évènements les plus graves de l'histoire de France, dont les conséquences ont failli changer non-seulement la face de notre pays, mais de la chrétienté tout entière, l'envahissement du pays des Visigoths et des Francs par les conquérants arabes a été si peu ou si mal décrit qu'on ne sait aujourd'hui où s'enquérir des détails de cette épopée, et que tout manque à l'investigation du savant.

Un samedi de la fin d'octobre 732, dit M. Henri Martin, le 3 octobre 732, disent quelques autres écrivains, Abdérame fut vaincu, dans les plaines de Poitiers, par le célèbre chef austrasien Charles-Martel ; la déroute des Arabes fut affreuse ; leur camp, rempli de richesses, fut pillé, et eux-mêmes eurent une peine infinie à regagner Narbonne ou à traverser les Pyrénées ; pour ce premier fait, c'est à peu près tout. Arabes et chrétiens gardent sur cette défaite

Digitized by Google

un prudent silence. Et cependant la France était sauvée, le christianisme restait possesseur du continent européen, et la fortune du Prophète avait reçu un échec dont la honte ne devait jamais s'effacer.

On sait encore vaguement que Lyon, Mâcon, Autun furent pris et ravagés, que la ville d'Auxerre eut le même sort ; que sa citadelle résista ; enfin que l'archevêque de Sens repoussa et mit en fuite les envahisseurs; mais là aussi les dates précises et les détails nous font défaut. D'ailleurs le vaillant prélat n'eut-il affaire qu'à une troupe de fourrageurs traversant la France par l'Aquitaine et l'Orléanais avant le désastre de Poitiers, et venue, par hasard, se heurter aux murs de sa petite cité, comme l'avance M. Henri Martin (1), ou eut-il à repousser cette armée formidable d'Athim et d'Amorrhée (2), venue, quatre ans plus tard, par la vallée du Rhône, pour attaquer les Francs au centre de leur puissance, comme le soutiennent nos vieux chroniqueurs bourguignons ? les Arabes, qui devaient atteindre bientôt à une si haute civilisation, vinrent-ils en conquérants ou en ravageurs? voulaient-ils piller ou coloniser ? détruisirent-ils dès leur premier choc toutes les cités qu'ils trouvèrent sur leur passage ou ne s'attaquèrent-ils qu'aux biens du clergé ? les avis sont partagés, ou plutôt l'histoire moderne n'a pas d'avis. Nul écrivain ne paraît attacher quelque importance à ces détails. Moins dédaigneux, nous allons essayer de nous prononcer, et dès l'abord nous ne cacherons point nos sympathies pour nos vieux chroniqueurs, et cela uniquement parce qu'ils habitaient le pays où ces terribles événements se sont passés.

(1) *Hist. de France*, tome 2.

(2) « L'émir Othman, l'*Adthima* des chroniqueurs.... l'émir Omar, l'*Amor* de nos chroniqueurs. » (Henri Martin, *Hist. de France*, tom. 2; Reinaud, *Invasions des Sarrazins*).

Digitized by Google

L'histoire écrite au fond d'une bibliothèque, avec l'aide de copistes et de collectionneurs qui cherchent des dates et vous préparent vos matériaux, pourra bien briller par un plan vaste, une philosophie sévère, un style magique et des qualités d'ensemble qui assurent la vogue à votre ouvrage et l'immortalité à votre nom; mais si les grands faits sont rapportés d'une manière satisfaisante, combien de détails vous échappent! combien d'erreurs vous répétez avec vos devanciers (1)! Aujourd'hui la science commence à vouloir visiter elle-même les lieux qu'elle décrit. Elle suit pas à pas la marche des armées, cherche le gué des rivières, tourne le flanc des montagnes et voit pourquoi telle invasion s'est arrêtée. Des hommes spéciaux font l'histoire d'une cité ou d'une province et, en face d'un champ de bataille, comprennent le choc des bataillons, voient fuir les vaincus, campent ou marchent avec les vainqueurs. La chronique du château explique celle de la contrée, la tradition vient en aide aux documents écrits; l'histoire provinciale se forme, et, sous le contrôle de l'homme du pays qui a vu, l'histoire générale se complète ou se rectifie, l'obscurité se dissipe, et le savoir patient trouve enfin la vérité.

Pour connaître ce qu'a été le séjour des Sarrasins dans nos contrées, il faut, non pas consulter les érudits, surtout ceux qui ont écrit loin de nous, mais aller de chaumière en chaumière, des marécages de la Dombes aux flancs escarpés du Jura. Là, tout vous rappellera le passage, les triomphes ou les défaites de ces guerriers que le fanatisme amena du fond

(1) « Le P. Berthaud et le P. Perry placent l'irruption des Sarrasins en Bourgogne en 719 et 720. Ces dates sont certainement inexactes. » (Fouque, *Hist. de Châlon-sur-Saône*).

C'est, à son tour, victime d'une profonde erreur que Victor Fouque, dans son *Histoire de Châlon-sur-Saône*, prétend que la Bourgogne fut envahie de toutes parts par les Sarrasins, commandés *par leur roi Abdérame*.

Digitized by Google

des déserts de l'Asie, et dont la grande histoire a si bien perdu les traces qu'elle ne sait plus où les trouver. Une lettre de Leidrade à Charlemagne nous apprend qu'il relève les monastères détruits par les Sarrasins ; la Chronique de l'abbaye d'Ambronay atteste que le monastère, fondé par saint Maur, l'église consacrée à la Sainte-Vierge et la statue, objet de la vénération des fidèles, ont été renversés par les païens. Ces païens n'étaient pas les Hongrois venus deux siècles plus tard, puisque saint Barnard avait déjà, en 803, reconstruit la chapelle et le couvent. L'histoire de Lyon nous apprend que les recluseries de la Platière et de Saint-Clair, les églises de Saint-Georges et de Saint-Paul, les abbayes déjà célèbres de Saint-Pierre et de l'Ile-Barbe étaient tombées sous les coups des sectateurs du Coran, mais ni M. Henri Martin ni nos autres historiens ne nous disent quel fut le sort des armées musulmanes après les derniers triomphes de Charles-Martel; M. Reinaud ne croit pas que des tribus sarrasines aient pu rester parmi nous, et M. Pilot met au nombre des fables la prise de Grenoble par les Maures et la présence de bandes sarrasines dans les montagnes du Dauphiné.

Quant à nous qui, au fond de nos vallées, avons vu ces familles au teint brun, aux coutumes bizarres, au nom sans contredit oriental, et qui se disent elles-mêmes d'origine arabe, nous croyons qu'on pourrait compléter ce que l'histoire ne dit pas ou rectifier ce qu'elle avance d'erroné. Les tribus arabes n'ont pas regagné l'Espagne, et cependant elles n'ont pas été anéanties par les Francs. Poursuivies par un ennemi supérieur, elles ont traversé la Saône et se sont réfugiées dans les marécages de la Dombes, les forêts de la Bresse ou les gorges escarpées du Jura et du Dauphiné ; la preuve, c'est qu'elles y sont encore. Si l'homme qui écrit l'histoire d'un peuple ne peut approfondir tous les faits, si l'écrivain systématique nie, de parti pris, ce qui lui paraît singulier ou

Digitized by Google

bizarre, c'est aux esprits moins vastes ou moins entiers à descendre dans ces infiniment petits qui auront peut-être aussi un jour leur utilité et leur importance.

Battus à Poitiers, qu'ils traversaient en allant s'emparer du trésor de Saint-Martin, et bien avant d'avoir atteint cette Neustrie qu'on leur avait dite si opulente et si bonne à ravager (1), les Arabes et les Bérébères, âpres à la conquête, avides de pillage et ardents à se venger, après avoir, pendant quatre ans, réparé les désastres de leur défaite, attaquèrent le pays des Francs par la partie orientale, plus facile à envahir. D'immenses renforts accourus de l'Afrique et de l'Asie avaient couvert l'Espagne, franchi les Pyrénées et s'étaient répandus dans cette Septimanie où déjà plus d'une fois les Visigoths leur avaient tendu la main (2). Organisés en vue de toutes les pré-

(1) « L'Espagne fut donnée pour la seconde fois à Abdoulrahman-Ben-Abdoullah-el-Gafiki, l'année de l'hégire 113, et la neuvième du califat d'Accham (731)... Dès que cette révolte fut dissipée, Abdoulrahman résolut de porter la guerre au dehors et d'occuper les Arabes... il se jette dans l'Aquitaine, passe la Garonne et s'empare de Bordeaux... Il traverse le Périgord, la Saintonge, le Poitou... Il pénètre jusqu'à Tours... Eudes implore le secours de Charles-Martel. Ce prince, justement alarmé du danger commun, marche contre les Arabes avec toutes les forces de la Germanie, de l'Austrasie, de la Bourgogne et de la Neustrie. » (Cardonne, *Hist. de l'Afr. et de l'Esp. sous la domination des Arabes.*)

« Les Barbares essayèrent même de se venger sur les provinces de Charles-Martel de la défaite que ce grand capitaine leur avait fait essuyer quelques années auparavant. Leurs détachements, *occupant de nouveau Lyon*, envahirent la Bourgogne. « (Reinaud, *Invasions des Sarrazins.*)

On voit que l'envahissement de la Bourgogne suivit la bataille de Poitiers et ne la précéda pas.

(2) « Entreprenans la guerre d'un grand cœur (les Visigoths) appellerent en leur ayde les Sarrazins, encores ennemys des François, pour raison de la perte qu'ils avoient receu devant Tours. Ainsi tous ensemble viennent passer le Rhône... et tirant outre prindrent quasi toute la Bourgongne. » (Guillaume Paradin, *Annales de Bourgogne.*)

« Alhatan... leur avoit commandé... de venger Abdérame et de se sou-

Digitized by Google

visions; accompagnés de leurs femmes et de leurs troupeaux comme pour coloniser (1), mais surtout fiers d'une cavalerie nombreuse et sans égale, les Arabes remontèrent le cours du Rhône sans presque livrer de combats (2). La Bourgogne, écrasée par le despotisme et l'avidité des Francs, ouvrit ses portes aux musulmans qu'elle reçut presque comme des libérateurs (3).

venir incessamment de la bataille de Tours. Les chefs qu'il leur donna furent Athin et Amorrhée qu'il jugea capables d'un si grand employ..... Nulle eglise ne fut espargnée. Lyon, Mascon, Auxerre et toutes les villes de la Bourgogne, jusqu'à Sens, furent saccagées. » (Chorier, *Hist. du Dauphiné.*)

(1) « Le témoignage des plus anciennes chroniques nous assure que les Arabes, en franchissant les Pyrénées, entraînaient après eux leurs femmes et leurs enfants, comme s'ils eussent eu le dessein formé de s'établir sur ce sol nouveau pour eux. » (Noël Desvergers, *L'Arabie*, p. 342.)

« Sarraceni cum uxoribus et parvulis venientes... » (Warnefrid, *Hist. Longobard.*)

(2) « Au moment de ce vaste choc, les Arabes, encore dans la première ferveur de l'Islam, avaient plus d'humanité, de moralité, de lumières que les Franks. » (Henri Martin, *Hist. de France*, tom. 2.)

(3) « La Bourgogne paya chèrement sa résistance aux prétentions de Charles ; ce royaume fut partagé entre ses partisans les plus dévoués. Les Bourguignons furent exclus de toutes les magistratures et subirent les conséquences d'une invasion étrangère.» (Fouque, *Hist. de Châlon-s.-Saôn.*)

« Les bandes teutoniques commirent sans doute, dans cette expédition, de bien grandes violences, et les leudes franks ou germains, qui avaient dépossédé les comtes *romains* ou burgondes, exercèrent une bien brutale tyrannie, car il s'alluma contre le règne des Franks des haines qui ne tardèrent pas à éclater de la manière la plus étrange.» (H. Martin, *Hist. de Fr.*, t. 2.)

« 737. — Comme Martel estoit usurpateur, chaque gouverneur croyoit avoir droit de lui désobéir et trenchoit du souverain. Mauronte, gouverneur de Marseille, afin d'establir son indépendance, appella le secours des Sarrazins et leur livra la ville d'Avignon, d'où ils s'espandirent dans le Dauphiné, le Lyonnois et, s'il est croyable, même jusqu'à Sens. » (Mezeray, *Hist. de France*, t. I, p. 131.)

« Les chefs des Bourguignons se flattèrent de recouvrer leur indépendance en favorisant l'invasion des Sarrasins. » (Lateyssonnière, *Recherches hist. sur le départ. de l'Ain*).

Digitized by Google

Le clergé seul protesta contre les propagateurs d'une religion nouvelle, et le clergé seul eut à subir les lois de la guerre avec une impitoyable rigueur. Les juifs surtout firent cause commune avec les musulmans, et leur influence, puissante dans toutes les cités, ne contribua pas peu à faciliter l'envahissement du pays (1). A Loudun, comme ils appelaient Lyon, les musulmans s'emparèrent des biens de l'Église, renversèrent les couvents (2), mais respectèrent la population; le culte extérieur fut seul défendu, les mœurs et les lois furent conservés (3).

(1) « Les Juifs étaient très-nombreux, très-riches et très-forts dans les villes septimaniennes, et ils secondaient partout la conquête arabe de leurs intrigues en représailles des lois tyranniques portées contre eux. » (Henri Martin, *Hist. de France*, tom. 2.)

« L'évêque Agobard écrivait à l'archevêque de Narbonne Nibridius : Dieu mercy, il n'y a plus de païens en ce pays, mais il y a quantité de juifs qui demeurent en cette ville et sont répandus dans tous les lieux circonvoisins. » (Menestrier, *Hist. cons.*, p. 216.)

(2) « Les Sarrasins, dans leurs invasions, avaient dévasté la plupart des églises et des couvents et avaient aliéné les biens affectés à ces établissements. » (Reinaud, *Invasions des Sarrazins.*)

« *L'an* 732 ? Les Sarrasins entrent en Bourgogne, ruinent Autun jusques dans ses fondements. L'église de Saint-Nazaire fut brûlée avec tous les titres et papiers. Le monastère de Saint-Martin, fondé par la reine Brunehaut et où elle reçut la sépulture, fut pillé et détruit; celui de Saint-Jean-le-Grand eut le même sort. » (Edme Thomas, *Hist. d'Autun.*)

(3) « Les villes qui avaient capitulé conservèrent leurs comtes goths ou *romains*, leurs lois nationales et l'exercice de leur culte dans l'intérieur des églises, mais à condition de recevoir des garnisons musulmanes, de payer le *kharad*, tribut annuel qui variait du dixième au cinquième des revenus fonciers, et peut-être de livrer leurs chevaux et leurs armes, ainsi que les trésors de l'Église. Les domaines de la couronne et des citoyens morts en combattant les musulmans furent confisqués, probablement avec la majeure partie des biens de l'Église. » (Henri Martin, *Hist. de France*, tom. 2.)

« L'exercice libre de la religion chrétienne était garanti dans l'intérieur des églises. Toute église existante devait être conservée ; mais il n'en pouvait

Digitized by Google

Suivant leur tactique, et pour ne pas affaiblir leur armée, les Arabes confièrent la garde de la cité aux juifs et à quelques seigneurs bourguignons, et, comme force morale, laissèrent un poste de cavaliers autour du drapeau musulman. Ici, particulièrement, l'histoire est muette, mais la tradition parle, et grâce à elle on peut encore suivre le fil des événements.

Lyon était déjà une ville puissante qui, en se soulevant, aurait pu écraser même une forte garnison. Il n'eût pas été prudent de confier à son incertaine amitié la vie ou la liberté des soldats laissés à la garde du drapeau ; mais Lyon est arrosé par deux larges fleuves ; des collines l'entourent: sur quel point dut s'établir le poste arabe qui devait maintenir la paix de la cité, assez près pour savoir les nouvelles, assez loin pour ne pas être envahi par la révolte? les livres ne le

point être bâti de nouvelles sans l'autorisation du chef musulman. — Les lois anciennes du pays étaient maintenues. » (Hugo, *France monument.*, p. 232.)

« Les conditions imposées par les généraux musulmans aux villes conquises n'étaient ni trop onéreuses ni trop humiliantes, comparées au sort qui, à cette époque de barbarie, pesait sur les habitants des villes tombées au pouvoir d'ennemis chrétiens comme eux. » (Hugo, *France monument.*, p. 232.)

« Dans les cérémonies publiques, à Messine, on déployait deux étendards. Le premier, qui appartenait aux Sarrasins, représentait une tour de couleur noire sur un champ vert ; le second, qui servait aux Chrétiens, portait une croix d'or brodée sur un champ rouge. » (Ebn-Khaldoun, *Hist. de l'Afrique...*)

« Abdoulah, conformément à la loi mahométane, et pour éviter l'effusion du sang, offrit la paix à Grégoire en lui donnant à choisir d'embrasser l'islamisme ou de se rendre tributaire du calife. » (Cardonne, *Hist. de l'Afrique et de l'Espagne sous la domination des Arabes.*)

« On sait que de tout temps l'islamisme offrait aux vaincus deux partis : embrasser la foi musulmane ou payer tribut aux vainqueurs. » (Ebn-Khaldoun.)

Digitized by Google

savent pas, mais les gens de la campagne le savent, et c'est d'eux que nous l'avons appris.

Plus haut que la vieille ville gauloise, assise entre le premier confluent de ses deux fleuves; plus haut que le faubourg moderne de la Croix-Rousse, qui n'existait pas alors, la montagne allongée que le Rhône et la Saône entourent perd de sa largeur; on dirait que les deux fleuves amoureux, impatients de s'embrasser, ont fait un effort pour s'unir avant d'avoir à baigner les murs de la ville; en cet endroit fut jadis une villa romaine; aujourd'hui un riche et gracieux village y répand ses maisons. Un double chemin descend d'un côté au Rhône, de l'autre à la Saône; le Mont-d'Or s'étend vis-à-vis, comme un rideau. On a nommé Caluire, c'est là que s'élevait le drapeau du croissant.

Le camp arabe, gourbis ou tentes, était là, en effet, dans une admirable position, non loin des rivières, à l'abri de toute insulte, dominant l'espace, et prêt à s'envoler au rapide galop de ses coursiers si un danger sérieux l'eût menacé. Un conquérant voulant garder Lyon avec une poignée de soldats, ne pourrait choisir un meilleur emplacement; et, en effet, aujourd'hui même, c'est non loin de Caluire que le gouvernement français a établi le camp qui lui répond de la cité, sur l'emplacement où jadis Albin avait campé ses légions. Romains, Français, Arabes, peuples au génie militaire, ont compris que Caluire est la clef de la ville; la topographie n'a pas changé, le secret est resté le même; c'est toujours de là qu'on dominera Lyon.

Nous n'avons pas de preuves *écrites* de ce que nous avançons, mais le mamelon escarpé qui domine la campagne des Brosses, au levant de Caluire, s'appelle la *butte des Sarrasins*; le chemin qui descend au Rhône à travers les Brosses s'appelle la *voie des Sarrasins*, à une faible distance de là, au nord-est, se trouve la *ferme des Sarrasins*.

Digitized by Google

Les Arabes et les Bérébères envahirent la Burgondie, et, avides de conquêtes, fidèles à leur mission de convertir le monde, ils se dirigèrent vers le nord à la recherche des soldats de Charles-Martel. L'armée des Francs vaincue, l'Europe appartenait au croissant, c'en était fait de la chrétienté, et le rêve des Musulmans de rentrer dans leur patrie par Constantinople s'accomplissait ; mais avant de rencontrer les fiers soldats de l'Austrasie, les Arabes trouvèrent un ennemi bien plus puissant que les Francs, plus terrible que ces géants couverts de fer qui les avaient vaincus à Poitiers, ennemi dont les historiens n'ont jamais parlé, qui arrêta leur élan, brisa leur vigueur, dompta leur courage et méritait cependant d'être signalé pour avoir, mieux que la massue de Martel, protégé le sol gaulois contre la nuée de ses envahisseurs.

Lorsque le peuple de Dieu prévariquait, lorsqu'il épousait des femmes infidèles et encensait les idoles, l'esprit divin se retirait de lui, ses chefs étaient frappés d'aveuglement, et il était livré sans pitié à la fureur des Amalécites et des Philistins. Lorsque les enfants du Prophète eurent prévariqué à leur tour, lorsque la loi la plus formelle du livre sacré eut été violée dans les caves profondes de la Bourgogne, que le vin eut coulé dans leurs festins, que les tables n'eurent plus horreur de se charger des viandes impures et maudites de la Séquanie, que les lèvres des vrais croyants eurent savouré la chair immonde des porcs du pays des Eduens, c'en fut fait du fanatisme guerrier des conquérants ; la gloire du croissant s'éclipsa, l'amour du prosélytisme s'éteignit. Ne cherchez pas ailleurs la cause de la défaite des Arabes; la foi n'y était plus; leur élan incertain ne put emporter la citadelle d'Auxerre, et il vint mourir contre les faibles remparts de la ville de Sens.

Alors, des bruits sinistres circulèrent au milieu des tribus. La jalousie qui avait toujours régné entre les Asiatiques et les

Digitized by Google

Africains se réveilla plus active et plus ardente que jamais. Les Bérébères, les premiers, déclarèrent qu'ils se contentaient des biens de la terre, et que d'autres pouvaient porter la semence de la parole jusque dans les neiges d'Upsal, dans ces lieux reculés et inconnus où Odin était encore adoré comme un Dieu (1). Alors l'archevêque Ebbon n'eut qu'à se montrer à la tête de ses guerriers ; l'effroi des grandes forêts de la Gaule du nord, le souvenir des frais coteaux de Dijon et de Nuits firent tourner la tête en arrière aux cavaliers qui avaient bravé le simoun, traversé l'Afrique brûlante, et qui devaient au départ conquérir le monde (2). Leurs escadrons légers se répandirent sur les bords de la Saône, et, quand Childebrand vint à marches forcées, par le centre de la France, couper les renforts qui remontaient le Rhône, il y avait longtemps que l'armée d'Athim et d'Amorrhée n'était plus un danger pour les chrétiens.

Mais que faire de ces hordes souillées? de ces tribus qui n'avaient plus de musulman que le nom? Les ramener en Espagne, en Afrique, en Arabie, peut-être? Montrer aux croyants de Médine et de Damas l'épouvantable spectacle

(1) « Il s'éleva des disputes entre les Arabes de Damas et ceux de l'Arabie-Heureuse, entre les Bérébères et les Modarites, et ils se firent une guerre cruelle. » (Hidjazi, *Mesheb.*)

« La vérité est que les Berbers sont un peuple bien différent des Arabes, excepté peut-être les tribus des Sanhadjah et des Ketamah, qui, selon moi, doivent être regardées comme parentes et alliées des Arabes. Mais Dieu le sait. » (*Histoire de l'Afrique sous la dynastie des Aghlabites*, par Ebn-Khaldoun.)

(2) « Se sentans estre entrés trop avant en France et craignans d'estre enclos, retournèrent en mesme hastiveté qu'ils estoient venus et retournant en arrière achevoyent de brusler et détruire ce qui estoit demouré entier, à ce que Charles-Martel ne trouvast rien d'entier après eux... Ainsi fut toute la Bourgongne mise en ruine par les Visigoths et par les Sarrazins. » (G. Paradin, *Annales de Bourgogne.*)

Digitized by Google

de musulmans ivres de vin ou gorgés des graisses impures des troupeaux de la Séquanie! Un sacrifice était nécessaire, il fut ordonné. L'influence occulte, mais toute-puissante des marabouts et des imans, profita des divisions qui régnaient entre les Arabes et les Bérébères ; l'armée fut condamnée à périr, et chaque scheik, chaque émir dispersa ses cavaliers dans les forêts de la haute Bourgogne, les marécages de la Dombes, les rochers du Bugey et du Dauphiné (1), au milieu desquels, trois cents ans plus tard, les exilés vivaient encore à l'état de nation à part, de peuple séparé et maudit, avec ses lois, sa religion, ses mœurs, et où, aujourd'hui même, on les retrouve avec étonnement soit organisés en villages, soit, plus souvent, comme familles maintenues intactes, sans mélanges avec leurs voisins et ayant conservé sinon le culte, du moins le type physique et moral de la race à laquelle appartenaient leurs pères.

Lorsque Childebrand eut accompli sa mission et campé avec l'avant-garde des Francs sur les bords du Rhône, que l'approche de Charles-Martel eut été signalée par toutes les voix de la renommée, la fureur des musulmans se réveilla, et ils brûlèrent toutes les cités au milieu desquelles ils purent

(1) « Ravagée par les Huns, les Ostrogoths, les Bourguignons, les Lombards et les Sarrasins... la Maurienne est peut-être de toutes nos provinces celle dont l'histoire présente le plus de péripéties. » (*Travaux de la Soc. d'hist. et d'archéologie de la province de Maurienne*, Ier Bulletin, p. III)

« Ce ne fut qu'au Xe siècle que les Sarrasins coupèrent le rocher sur lequel s'élève la chapelle de sainte Thècle et desséchèrent la plaine. » (L'abbé Truchet, *Notice historique sur la commune de Valloires*).

« Les Sarrasins avaient poussé leurs incursions jusque dans nos montagnes (942). Hugues de Provence, roi d'Italie, les chargea de garder les principaux passages des Alpes du nord contre son compétiteur Bérenger. » (Ducis, *Voies romaines*, Revue Savoisienne, 15 avril 1861.)

« Nous citerons ensuite ces colons, d'origine évidemment étrangère, qui vivent depuis des siècles isolés dans les marais desséchés de la Bresse. » (Roget de Belloguet, *Ethnogénie gauloise*.)

Digitized by Google

promener leur vengeance. Alors eurent lieu ces atrocités qui remplirent d'effroi les populations, alors on vit ces dévastations dont les siècles ont eu de la peine à guérir les blessures, mais dont ils n'ont pu effacer le souvenir.

Parmi les lieux où on peut retrouver des traces de la fuite des musulmans, lorsqu'ils traversèrent la Saône, nous citerons particulièrement Châlon (1), Tournus, Boz, Uchizy, Sermoyer, Fleurville, Ozan, Arbigny, Mâcon, Lyon. Plusieurs tribus s'arrêtèrent dès qu'elles eurent mis la rivière entre elles et leurs ennemis; à Pont-de-Veyle, à Louhans, en d'autres lieux encore, on montre la *chaussée* ou la digue des Sarrasins, dénomination qui, si elle ne prouve pas que ces ouvrages leur appartiennent, indique du moins combien leur nom est encore vivant dans le pays. Dans le Bugey, trois villes importantes furent détruites, et deux d'entre elles si complètement, qu'on ne sait où trouver le lieu où elles existaient. Isernore, à la douce appellation, a conservé les ruines d'un temple célèbre; Orindinse a dû s'élever au confluent de l'Ange et de l'Oignin; la ville des Tattes devait être sur les bords de la Valserine, non loin de Châtillon-de-Michaille. La *Chronique de Saint-Amand*, un des plus anciens documents de l'histoire du Bugey, ne donne que des détails incomplets à cet égard.

Les monastères de Nantua, d'Ambronay et de Saint-Rambert-de-Joux, dans la gorge de l'Albarine, furent renversés. La Franche-Comté, la Savoie, le Dauphiné se couvrirent de ruines. Les histoires de ces provinces donnent de

(1) Vers 645, le siége épiscopal de Châlon-sur-Saône était occupé par un homme de bien nommé Gratus qui habitait le faubourg Saint-Laurent : déjà à cette époque le faubourg communiquait avec la ville par un pont. Comme à Tournus et à Mâcon, le pont de Châlon servit de passage aux Sarrasins et fut détruit derrière eux.

Digitized by Google

douloureux détails sur les ravages que commirent les Orientaux.

Les tribus qui occupaient Lyon n'épargnèrent pas notre cité. Les troupes en marche et qui avaient dépassé Valence, vinrent se réfugier dans nos murs. Quand elles virent que la fortune devenait contraire et que la cause de l'islam ne se relèverait pas, le pillage, l'incendie et la dévastation assouvirent le besoin de vengeance de ces cœurs ulcérés ; Romains, Gaulois, Francs, Visigoths, tous devinrent égaux devant les terribles musulmans, qui n'étaient plus des convertisseurs zélés, mais de farouches ennemis. Ce fut un massacre général, une ruine universelle, et dès lors le peuple de la cité ne prononça plus qu'avec une superstitieuse terreur le nom de cette race maudite de Dieu.

La ville détruite, les hordes musulmanes se retirèrent vers les montagnes à l'orient de Lyon (1), où elles rejoignirent les autres tribus fugitives ; mais désormais indépendantes, elles ne réunirent leurs drapeaux que pour lutter contre les difficultés du moment et pour se frayer un passage à travers les populations belliqueuses de ces contrées. La plaine d'Ambérieu conserve encore plusieurs castramétations qu'on leur attribue (2); les montagnes sont pleines de leurs noms; les

(1) « Les Sarrasins qui ne purent opérer leur retraite en Provence ou en Septimanie, se réfugièrent dans les montagnes (du Jura et du Dauphiné) et s'y retranchèrent dans des positions inexpugnables. Notre province (Bresse et Bugey) est au nombre de celles qui furent envahies ; elle leur servit de refuge en leur présentant des positions naturellement fortifiées. » (Paul Guillemot, *Monog. hist. du Bugey*).

(2) « Parcourons, dans le Bugey, les diverses contrées qui les recèlent, à commencer cette investigation dans la plaine qui s'étend des rivages du Rhône et de l'Ain jusqu'à la chaîne non interrompue des premières montagnes. C'est là que les Sarrasins sont arrivés après avoir saccagé Lyon. » (Paul Guillemot, *Monog. hist. du Bugey*.)

Digitized by Google

flots de l'Albarine, comme ceux du Haut-Rhône, baignent la grotte des Sarrasins, la balme des Sarrasins, la chambre, les crèches, les forts, la maison des Sarrasins, et même cette grotte de Roland où fut trouvé, il y a cinq siècles, un cor arabe de la plus magnifique beauté; Seillonas, Ordonnas, Benonce reçurent les colonies africaines; la vallée d'Amby, de l'autre côté du Rhône, vit se dresser un camp formidable que les voyageurs vont encore visiter. La tradition raconte de longs et sanglants combats livrés entre les Séquanes, les Ambarres, les Allobroges et les légers cavaliers de l'Arabie. Ces derniers furent probablement vainqueurs, puisque partout ils parvinrent à se maintenir dans les vallées qu'ils avaient choisies et où sont encore leurs descendants.

Si le paysan qui passe sur la montagne est brun, maigre, avec le regard ardent, un nez aquilin, l'œil enfoncé sous l'orbite ; si ses cheveux d'un noir de corbeau ont des reflets bleus au soleil; s'il répond au nom de Babolah, Kaffon, Tabardet, Ciza-Cartet, Ciza-Buiron, Alamercery, ou Galaffre comme un héros de l'Arioste, demandez-lui s'il n'appartient pas à une famille sarrasine, et, l'œil attaché sur vous pour approfondir votre pensée, soyez certain qu'il vous répondra affirmativement.

Messieurs Monnier, Riboud, Guillemot, Lapierre, Fauché-Prunelle, ont réuni de curieux et précieux documents sur le séjour des Arabes dans la Franche-Comté, la Bresse, le Bugey, la Savoie et le Dauphiné; mais ces savants modestes ont fait des chapitres, des monographies, non un livre; les historiens de longue haleine n'ont pas encore utilisé leurs travaux, et, malgré l'ouvrage de M. Reinaud, l'histoire de l'invasion des Sarrasins est encore à faire, surtout au point de vue de nos pays.

L'influence de cette invasion fut grande sur la civilisation de nos contrées. Outre les connaissances pratiques dont

Digitized by Google

la médecine, l'agriculture (1) et l'industrie profitèrent; outre la bougie, le papier, l'ouate, la bourrache, le tambour qu'ils firent connaître à la Gaule, les Arabes dotèrent la Bresse de cette race admirable de chevaux que les mauvais soins n'ont pu faire dégénérer; de ces volailles que les gourmets ont rendues célèbres (2); de ce blé noir, fortune du pauvre, que le Dombiste mange, en pâte légère délayée dans de l'eau ou du lait et cuite légèrement entre deux plaques brûlantes, comme le voyageur du désert; le commerce s'est enrichi de ces chiffres simples et commodes qui ont fait presque oublier la numération embarrassée des Romains; la langue s'est emparée d'une foule de mots dont elle ne pourrait plus se passer, depuis *alambic* jusqu'à *taffetas* (3); mais, surtout, il est un nom qui mérite l'attention de l'historien et qui serait une révélation, si l'histoire ne devait accepter qu'avec réserve ce qui lui est appris par les poètes. Voilà ce que dit M. de Lamartine, dans cette prose magique dont lui seul a l'usage et qui est une poésie comme tout ce qui jaillit de sa puissante imagination :

« Quand on chemine à pied de Mâcon à Saint-Claude, on trouve d'abord la Bresse, bocagère et plane comme la grasse Attique, ruisselant d'huile, entre le Pyrée et Athènes.

« L'olivier de la Bresse, c'est le pâle saule qui ne verse que l'ombre légère aux vaches blanches des prairies et qui, tondu tous les trois ans par la serpette de l'émondeur, penche son tronc chauve sur les mares ou sur les étangs. On croit lire une églogue de Virgile : « *O utinam !* et plût aux dieux

(1) L'agriculture, en Sicile, dut aux Arabes ses plus grands progrès : le coton apporté par eux des champs syriens, la canne à sucre, le frêne qui produit la manne, le pistachier, etc., etc. » (Ebn-Khaldoun, *Histoire de l'Afrique.*)

(2) *Courrier de l'Ain*, la *Presse*.

(3) Nous pouvons citer : alcali, alchimie, alcool, algarade, algèbre, almanach, ambre, amiral, mesquin.

Digitized by Google

« que je n'eusse été qu'un pauvre émondeur de saules sur « les rives du lac ou du Mincio, dans cette laiteuse Lombar- « die, Bresse de l'Italie! »

« A l'extrémité de cette plaine virgilienne de la Bresse, on rencontre tout à coup, au lieu de l'eau stagnante et fiévreuse des prairies de la Dombes, une rivière bleue comme le firmament de la Suisse italienne, joueuse comme des enfants sur des cailloux, écumante comme l'eau de savon battue par le battoir de la lessiveuse, gazouillante comme une volée de tourterelles bleues et blanches abattues sur un champ de lin en fleurs, jetant ses petits flocons d'écume çà et là, sur son cours, comme ces oiseaux éparpillant leurs plumes en se peignant du bec sur les touffes du lin ; on s'arrête tout étonné, sur la grève, des cailloux arrondis par le roulis éternel de cette rivière de montagne, débouchant, tout étonnée elle-même, dans la plaine. On demande son nom au premier batelier qui passe et qui rattache son petit bateau de pêche à un tronc de saule pour verser son filet, frétillant de truites, sur le sable. — C'est la rivière d'Ain, vous dit-il avec un air de fierté locale, la rivière qui descend du Jura et qui donne son nom à toutes ces plaines.

« Si, comme moi, vous avez chevauché dans les déserts et dans les vallées des deux Arabies, vous reconnaîtrez bien vite que les hommes, descendus de Tartarie en Arabie, d'Arabie en Scythie, de Scythie en Hongrie, de Hongrie en Franche-Comté et en Bresse, ont passé par là, ont colonisé ces contrées, et ont imposé, au plus beau fleuve du pays, ce nom arabe et générique d'Ain (l'eau par excellence) dont, en perdant l'accent Aïn, nos pères, moins euphoniques que les Arabes, ont fait Ain, nom rendu guttural et trivial comme le balbutiement à bouche ouverte d'un enfant hébété. C'est le progrès selon la doctrine des *progressistes indéfinis*, ces adorateurs obstinés du temps, qui les dément dans les langues

Digitized by Google

comme dans les choses; ces adorateurs du présent, qui les dévore eux-mêmes, et qui anéantit tout autant de choses humaines qu'il en crée.

« Mais pardon de cette digression déplacée à propos de la rivière d'Ain, à laquelle les Arabes avaient donné un nom sonore comme l'écho des rochers d'où il tombe en cascades de saphir, et que les Gaulois ont rendu muet comme leur langue de corne et de caoutchouc.

« Après s'être rafraîchie et enivrée comme l'Arabe lui-même au vent, cette rivière, femelle du Rhône, se précipite vers lui en face des plaines du Dauphiné. »

Ainsi donc, croyance poétique et gracieuse, ce serait aux Musulmans que ce torrent bleu, que nos paysans appellent la *grand'rivière*, doit son nom? Ce mot est, dans le désert, le nom de l'eau par excellence; c'est aussi le cristal de l'œil, limpide et pur comme l'eau des fontaines; c'est l'onde, pour nos populations qui n'ont jamais à souffrir de sa privation, Aïn pour la caravane altérée qui voit devant elle la délivrance et la vie. D'après M. de Lamartine, les tribus poursuivies par l'épée de Charles-Martel ont salué ces flots d'un cri de joie; ce cristal si pur, ce miroir étincelant, c'était la barrière infranchissable pour leurs ennemis ; c'était la fin de leurs angoisses et de leur terreur; c'était, comme au désert, la délivrance, Aïn, la rivière! Pardonnons la distraction du poète, qui a fait venir nos parrains par la Hongrie et l'Allemagne; acceptons ce baptême dont se porte garant un homme de génie, et voyons-y une preuve de plus du rôle immense que les guerriers de l'Yemen et du Nedjd ont joué dans nos pays.

Mais, diront à leur tour les hommes graves, oubliez-vous le vieux nom, l'antique nom de notre poétique rivière, le Danus des chartes et des cartulaires, le Dain de notre ancien langage, dont la racine paraît être la même que celle du

Digitized by Google

Danube, nom autochthone, imposé, avant les Arabes, par nos pères les Gaulois (1)? Eh puis! ajouteront les personnes délicates, est-il convenable de s'enorgueillir d'une appellation qui rappellerait un peuple mécréant, souillé de sang, ennemi de notre culte, destructeur de nos lieux saints, enrichi des dépouilles de notre patrie, chargé de la malédiction de nos pères? La première observation seule a du poids, la seconde nous paraît futile.

On n'a point horreur du souvenir des Romains; leurs monuments ont couvert notre sol, et cependant qu'étaient les compagnons de Romulus? d'infames bandits. Qu'étaient les guerriers de César? d'avides et rapaces conquérants. Qu'étaient nos gouverneurs? des proconsuls, dont le nom est resté comme une tache et une injure. Si, au lieu de maudire chaque trace de leurs pas sur le sol sacré de la Gaule, on se pare et on se vante des stygmates que nous ont laissés ces cruels dominateurs, toute vérité historique mise à part, toute étymologie réservée, que notre rivière s'appelle Aïn ou Dain, nous ne voyons pas qu'on ait à rougir de ce qui peut rappeler dans nos contrées les compatriotes de Job, d'Avicennes et d'Antar (2).

Aimé VINGTRINIER.

Septembre 1862.

(1) « Mots qui se rapportent également au kymrique et au gaëlique : *dan*, audacieux, violent. » (ROGET, baron de BELLOGUET, *Ethnogén. gaul.*)

« Si le nom originaire est Ain, c'est un vieux mot celtique qui signifie *source*, *fontaine*, et qui même a cette signification dans les langues orientales. » (BACON-TACON, *Recherches sur les origines celtiques*, t. I, p. 192).

(2) Voyez Paradin, Chorier, J.-Cl. Martin, Jean Brunet, Lapierre, Thomas Riboud, Lateyssonnière, MM. Paul Guillemot, Chaix, Borel d'Hauterive, Fauché-Prunelle, D. Monnier, etc.

Digitized by Google

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.

Séance du 20 mai 1862.

Présidence de M. Barrier.

M. de la Saussaye fait hommage à la Compagnie d'un exemplaire de la troisième édition de son ouvrage : *Blois et ses environs.*

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, ouverte dans la précédente séance, sur le livre de M. Bouillier : « *Du principe vital et de l'âme pensante.* »

M. le docteur Barrier communique un travail dans lequel il se propose, dit-il, moins de critiquer la solution adoptée par M. Bouillier que de déterminer les bases de la discussion. Jetant un coup d'œil comparatif sur les sciences physiques et sur celles qui ont pour objet les plantes, les animaux et l'homme, il constate que les premières doivent leurs progrès si étendus et si rapides à ce qu'elles restent fidèles à la méthode expérimentale, tandis que les autres, la psychologie surtout, n'ont pas assez secoué le joug de l'hypothèse et se complaisent dans les questions abstraites de l'ontologie.

M. Barrier cherche à démontrer que bien des phénomènes ou des actes, tels que la pensée, la personnalité, la conscience, ne peuvent être attribués à l'action exclusive de l'âme et ne doivent être compris que comme la manifestation d'un principe composé qu'il appelle l'appareil *psycho-cérébral* et dont les deux éléments restent inséparables pendant la vie humaine; que l'unité du *moi*, qui nous est connue par l'idée que nous en donne

Digitized by Google

la conscience, n'a rien d'absolu ; que cette même conscience nous affirme aussi bien la diversité du *moi* que son unité, et qu'enfin la pensée ne suppose pas nécessairement la nature simple et immatérielle de la cause prochaine.

L'orateur conclut des considérations dans lesquelles il est entré sur ces différents points, 1° que le principe qui, dans les plantes, chez les animaux et chez l'homme, est uni avec le corps de ces êtres pour y coopérer aux manifestations de la vie, de l'animalité et de l'*hominalité*, reste inaccessible à notre observation directe; 2° qu'à plus forte raison, il nous est caché dans son essence et ne peut être défini ; 3° que ce n'est pour nous qu'un élément dynamique; 4° que cet élément dynamique étant indéfinissable et indescriptible, il est logiquement impossible de dire s'il est le même ou différent pour les plantes, les animaux et l'homme; 5° que, par conséquent, l'hypothèse du duodynamisme est aussi incertaine que celle de l'animisme.

M. Barrier termine en déclarant que, malgré ses conclusions négatives, et quoiqu'il ait critiqué la psychologie au point de vue de la méthode, il n'entend pas refuser à cette branche des connaissances humaines un rôle utile parmi les sciences; mais qu'il la considère seulement comme une branche spéciale de la physiologie qui, cultivée avec zèle par les médecins et les philosophes, doit avoir pour objet la connaissance des facultés morales et intellectuelles de l'homme beaucoup plus que celle de la nature de l'âme qui lui paraît à peu près inaccessible à notre entendement.

La parole est à M. Faivre.

M. Faivre pense que la question agitée devant l'Académie ne peut recevoir une solution rigoureuse et absolue. Ce qui lui paraît le plus sage, ce n'est pas de repousser la discussion, mais de l'accepter et d'examiner, à la lumière des faits, les solutions dont elle est susceptible.

En mettant en présence des résultats fournis par la physiologie humaine et comparée les trois hypothèses de l'animisme, du duodynamisme et de l'organicisme, M. Faivre regarde la doctrine de l'animisme comme la plus rationnelle et la plus simple. Il

Digitized by Google

défendra donc, dans son principe essentiel, le savant ouvrage de M. Bouillier. Il se fonde sur trois ordres de considérations : 1° les faits physiologiques observés après la mort ; 2° les faits relatifs au principe animateur des végétaux et des animaux ; 3° l'unité du système nerveux et la conscience que nous avons, dans certains cas pathologiques, de modifications opérées autour de notre organisme.

L'étude de la mort prouve que la vie des organismes se compose de deux éléments distincts : les propriétés spéciales aux organes et le principe général coordonateur qui régit et gouverne l'ensemble. Il en serait du corps comme d'une armée, d'un gouvernement, d'un discours : l'unité y gouvernerait la variété sans l'absorber, et les existences particulières, s'y associant, seront subordonnées à un principe général qui les domine.

Ici l'orateur entre dans des détails techniques sur la contractilité, l'excitabilité, les propriétés spéciales des muscles, des nerfs, du périoste, des glandes, etc. Il montre ces propriétés, en tant qu'isolées, tellement indépendantes de l'organisme que l'hypothèse d'un principe vital unique ne saurait les expliquer, et tellement coordonnées dans leurs relations mutuelles et régies par une unité supérieure, qu'on ne saurait voir dans la vie le résultat de l'organisation. C'est ainsi que la raison et le bon sens conduisent, par voie d'exclusion, à l'hypothèse de l'animisme. C'est encore cette doctrine qui explique le moins imparfaitement le principe d'unité vitale avec sa perfectibilité de plus en plus marquée à mesure qu'on s'élève des plantes simples aux animaux parfaits. M. Bouillier a très-bien démontré qu'admettre chez l'homme le duodynanisme, c'est l'admettre forcément chez un certain nombre d'espèces animales et le refuser à des espèces voisines, résultat entièrement inacceptable.

L'hypothèse de l'animisme s'accorde parfaitement avec l'unité et la dignité humaine. A cet égard, les enseignements de la physiologie sur l'unité du système nerveux lui prêtent encore un incontestable appui. Les faits pathologiques démontrent, à leur tour, que l'âme n'est pas aussi étrangère qu'on voudrait le prétendre à l'empire qu'elle gouverne. Nous avons, dans l'état de

Digitized by Google

maladie, des sensations qui nous avertissent des modifications de l'organisme et nous sentons bien alors que la vie interne de nos organes ne nous échappe pas entièrement.

C'est, d'ailleurs, avec réserve que M. Faivre expose ces considérations, sans donner les hypothèses pour des réalités ou les probabilités pour des certitudes.

M. Bouillier, répondant à certaine partie des observations de M. Faivre, dit qu'il ne s'est pas, dans son ouvrage, mis en lutte avec la théorie des propriétés vitales. Il n'a pas traité cette question ; mais les faits observés par M. Faivre lui donnent quelques scrupules et il se demande si les propriétés signalées par l'honorable professeur de la Faculté des sciences ne seraient pas le résultat d'une action chimique ou physique? Aussi longtemps que M. Faivre n'aura pas démontré que la chimie et la physique ne sont pour rien dans la production de ces phénomènes, M. Bouillier regardera cette hypothèse des forces particulières comme manquant de fondement.

M. Devay réplique, à son tour, que si M. Faivre arguë en faveur de l'animisme de la persistance des propriétés vitales, on peut, avec plus de raison, alléguer cet argument en faveur du duodynamisme. L'âme n'étant plus, pourquoi les propriétés vitales persistent-elles? L'âme n'est donc pas nécessaire pour l'entretien, pour la direction des faits biologiques? En outre, les faits d'observation clinique prouvent amplement que les malades n'ont presque jamais conscience des lésions organiques qui constituent leurs maladies et qu'ils se font le plus souvent illusion sur leur état. La conscience des faits organiques, invoquée comme une preuve en faveur de l'animisme, lui serait donc contraire, suivant M. Devay.

La parole est donnée à M. Gunet.

M. Gunet, avant d'entrer dans la discussion, croit devoir présenter quelques réflexions sur ce qui vient d'être dit par MM. Faivre et Barrier. Il pense d'abord, contrairement à l'opinion de M. Faivre, que les hypothèses, employées comme moyen de découvrir la vérité et de simplifier l'étude des sciences, en permettant d'en généraliser les théories, doivent être abandonnées

Digitized by Google

dès qu'elles cessent d'offrir ce double avantage; que, s'il est raisonnable, dans la vie pratique, de se contenter de la vraisemblance à défaut de certitude, il n'en saurait être ainsi pour la science, qui doit abandonner à la rhétorique les arguments probables.

M. Gunet ajoute que les faits dont M. Faivre étaie son système lui semblent d'une nature trop équivoque pour que l'on puisse en tirer des conclusions satisfaisantes. Est-il certain que les faits qu'il a observés soient véritablement physiologiques? Puisqu'ils sont produits par l'action de la force électrique, n'est-il pas plus naturel de croire qu'ils appartiennent à l'ordre des phénomènes physiques ou chimiques?

Quant aux sensations que M. Faivre cite à l'appui de son opinion, M. Gunet soutient qu'elles ne diffèrent pas en nature des sensations internes que nous ressentons, à la suite de certaines impressions, lorsque notre corps est dans son état normal, et que, par conséquent, on n'en peut rien conclure pour ou contre l'animisme.

Arrivant au mémoire de M. Barrier, M. Gunet se plaît à reconnaître la justesse de la plupart des réflexions philosophiques que l'auteur a si nettement exposées sur la méthode des sciences. Il est persuadé, avec M. Barrier (c'est d'ailleurs l'opinion qu'il avait développée dans une précédente séance), qu'en renonçant aujourd'hui aux vaines spéculations sur la nature des causes, les sciences physiques sont fidèles au véritable esprit de la méthode expérimentale; qu'elles suivent prudemment en cela le conseil de Newton : « *Physique, garde-toi de la métaphysique!* » et que la physiologie n'aurait pas perdu et ne perdrait pas encore un temps précieux à des disputes stériles sur des questions insolubles, si elle avait bien compris la portée de ces profondes paroles et n'avait pas été sourde au sage avertissement qu'elles renferment.

D'accord sur ce point avec M. Barrier, M. Gunet regrette de ne pouvoir partager son sentiment à l'égard de la psychologie que l'on ne saurait confondre, sans une grave et dangereuse erreur, avec la physiologie. Cette maxime si souvent répétée par

Digitized by Google

les savants du XVIIIe siècle, que « *Nous ne pouvons rien savoir de certain sur la nature des choses,* » cette maxime vraie pour les sciences physiques cesse de l'être lorsqu'on l'applique à la psychologie. En effet, l'être qui est l'objet de cette science n'est pas seulement connu directement dans ses manifestations phénoménales, il l'est aussi dans son fond même, puisque la conscience, lorsqu'elle perçoit les faits psychologiques, nous révèle en même temps le *moi*, comme sujet de ses modifications passives et comme cause de ses modifications actives.

La conscience nous apprend de plus que l'âme, cette substance qui se perçoit elle-même, est simple, indécomposable dans son unité parfaite, absolue. Enfin, sur la foi de la mémoire joignant son autorité à celle du sens intime, nous sommes invinciblement persuadés de l'identité du *moi*. Ces propriétés, qui appartiennent incontestablement à l'âme, la distinguent profondément du corps auquel elle est intimement unie. On démontre même que ce corps, ne possédant ni l'unité ni l'identité, ne saurait être doué de la faculté de penser, de vouloir ou de sentir, puisque ces opérations supposent nécessairement l'unité et l'identité des principes dont elles émanent. De ces considérations qu'il présente rapidement, M. Gunet conclut la distinction de la psychologie et de la physiologie.

La fin de la discussion est renvoyée à huitaine.

Séance du 27 mai 1862.

Présidence de M. Barrier.

M. Pezzani adresse plusieurs nouvelles publications, accompagnées d'une lettre par laquelle il rappelle sa candidature à l'Académie.

M. Paul Sauzet, au nom des auteurs, dépose sur le bureau un volume renfermant les œuvres complètes de M. le marquis de Belbeuf et une biographie du comte de Villèle, par M. Boullée, membre émérite de la Compagnie, aujourd'hui résidant à Paris.

Digitized by Google

M, de Flaux, auteur d'une *Histoire de la Suède pendant la vie et sous le règne de Gustave Ier*, adresse un nouvel ouvrage ayant pour titre : *Du Danemark, Impressions de voyage. Paris*, 1862. Sur l'invitation de M. le président, M. Dareste, qui a déjà rendu compte du premier ouvrage de M. de Flaux, se charge de présenter un rapport sur cette nouvelle publication.

Organe de la Commission chargée d'examiner la proposition relative à l'hommage public à rendre à la mémoire d'Ampère, M. Fournet lit un rapport concluant à ce qu'une statue soit élevée au savant lyonnais, et qu'à défaut d'une place publique, ce monument soit placé à l'entrée de l'édifice destiné à recevoir les Facultés, au Palais-des-Arts. Le rapporteur ajoute, qu'en regard de cette première statue, une autre pourrait être érigée au Lyonnais auquel, parmi ceux qui ont le plus illustré les lettres, appartiendrait l'honneur de figurer auprès d'Ampère.

M. le président déclare la discussion ouverte sur les conclusions du rapport.

Sur l'observation de M. Bouillier, que le choix d'une place publique répondrait mieux à l'éclat de l'hommage que l'Académie réclame pour l'illustre Lyonnais, M. Paul Sauzet répond, que la Commission, en ouvrant un avis à cet égard, a voulu non imposer mais seulement indiquer un moyen d'exécution à l'Autorité administrative qui reste, d'ailleurs, maîtresse de sa décision. L'Académie n'ignore pas les difficultés qui pourraient lui être opposées si elle demandait l'érection d'une statue sur une place publique, et c'est pour écarter ces difficultés, qui pourraient compromettre le succès de sa démarche, qu'elle demande moins sans perdre l'espoir d'obtenir davantage, heureuse si l'hommage est tout à fait digne de celui dont il doit perpétuer la mémoire.

A la suite de ces explications, les conclusions de la Commission sont mises aux voix et adoptées.

Le vœu de la Compagnie sera transmis à M. le Sénateur chargé de l'administration du département, auprès duquel se rendront les membres du bureau.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur l'ouvrage de M. Bouillier.

Digitized by Google

M. Bouillier a la parole pour répondre aux diverses objections qui lui ont été adressées.

L'honorable professeur répond d'abord à ceux qui ont prétendu que la question était insoluble et contraire au véritable esprit de la méthode scientifique : pourquoi ne serait-il pas légitime de rechercher la cause des phénomènes de la vie comme de tous les autres phénomènes? La science n'est qu'à ce prix. Pourquoi serait-il interdit de rechercher les rapports de cette cause avec une autre cause agissant également dans l'homme, avec l'âme elle-même?

Sans doute, en supposant que cette cause de la vie ne peut être atteinte que par l'induction, comme les causes du monde extérieur, on ne peut arriver à une certitude mathématique sur sa nature. Mais, tout au moins, peut-on établir qu'il y a une probabilité plus grande en faveur de l'animisme qu'en faveur de toute autre hypothèse.

Il ne paraît pas possible de séparer la cause de la vie qui, d'après toutes les inductions, est un principe interne d'activité de l'âme elle-même qui, elle aussi, nous est révélée par la conscience comme un principe d'activité, comme une force.

Si l'on accorde que l'âme n'a pas pour essence la pensée mais l'activité, M. Bouillier a fait voir que le grand argument des partisans de la dualité est ruiné. L'âme n'étant pas identifiée avec le *moi*, rien n'empêche qu'elle produise des phénomènes inconscients et des phénomènes conscients, qu'elle soit cause des phénomènes de la vie comme des phénomènes de la pensée. L'âme étant force, elle doit continuellement agir sur le corps, son organe, et le corps étant un organe unique, l'unité du système nerveux étant démontrée, il ne se peut que cette force n'agisse pas sur le corps tout entier. Mais cela est, dit-on, contraire à la grande règle, qu'à des effets divers doivent correspondre des causes diverses. M. Bouillier répond que toutes les découvertes, tous les systèmes de la science moderne sont précisément en contradiction avec cette prétendue règle : la même cause peut produire les effets les plus dissemblables, suivant les circonstances dans lesquelles elle agit.

Digitized by Google

On insiste sur les différences profondes des phénomènes de l'âme et des phénomènes de la vie, et l'on ne veut pas voir qu'il y a ici une ressemblance essentielle qui l'emporte sur toutes les différences, à savoir qu'âme et vie sont deux causes humaines, font également partie de la constitution de l'homme. Que deviendra l'unité de l'être humain, si on le partage entre deux principes? En dépit de toutes les alliances qu'on pourra imaginer, ce ne sera plus une unité réelle, mais une unité collective. Quels seront les rapports entre ces deux principes? Viendront-ils tous les deux à la fois ou bien successivement? Quelles seront leurs destinées? Dans quelles difficultés ne se jette-t-on pas pour aller contre la grande règle, qu'il ne faut pas multiplier les êtres sans nécessité?

Aux arguments métaphysiques s'ajoutent des arguments psychologiques. Il faut, suivant M. Bouillier, une singulière inattention ou beaucoup de prévention systématique pour prétendre que les phénomènes de notre vie ne nous sont pas connus d'une autre manière que les phénomènes du monde extérieur. Par une sorte de sens interne qu'on peut appeler sens vital, l'âme perçoit ce qui se passe dans les organes. Indépendamment de la perception par les organes, il y a la perception des organes eux-mêmes qui nous informe constamment et de l'existence et de l'état du corps. Cette perception, que l'habitude efface, est sans doute plus ou moins confuse dans l'état ordinaire, mais elle devient distincte toutes les fois que quelque chose de nouveau, quelque trouble ou quelque excitation se produit dans les organes. Sans doute cette connaissance intime du corps n'a rien de scientifique; elle ne dispense ni de l'anatomie ni de la médecine, mais elle suffit amplement à prouver que nous connaissons notre vie d'une autre façon que la vie d'un chien ou d'un poisson.

Non seulement, selon M. Bouillier, nous avons la perception des phénomènes de la vie, mais nous avons la conscience de la cause de ces phénomènes. Nous avons conscience de l'effort par lequel nous mettons le corps en mouvement, par lequel nous soutenons le poids du corps, par lequel nous soulevons la poi-

Digitized by Google

trine pour respirer ; nous avons conscience d'un effort constant de l'âme sur tous les organes, de telle sorte que lorsque cette action n'a plus lieu sur un point quelconque de l'organisme, nous sentons comme un vide, une lacune dans l'action vitale de l'âme. Il paraît impossible à M. Bouillier de ne pas prendre cet effort dont nous avons conscience pour l'énergie vitale elle-même.

En terminant, M. Bouillier remercie l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait, en s'occupant d'un de ses ouvrages, pendant trois séances.

M. le docteur Devay demande à répondre brièvement à ce qui vient d'être dit par M. Bouillier.

Suivant M. Devay, l'honorable professeur de philosophie n'a pas détruit les principales objections qu'on oppose à l'animisme, celles, entre autres, relatives à la diversité des causes pour produire des effets divers. C'est en vain qu'il s'appuie de l'exemple tiré de l'electricité qui produit des phénomènes si disparates; ces phénomènes, quoique différents dans leur apparence, étant tous relatifs à l'ordre physique, tandis que l'âme, dans l'hypothèse de l'animisme, serait la cause de la pensée, en même temps que de la digestion, des sécrétions, etc. Il y a essentiellement des différences de nature entre ces phénomènes : ce ne sont pas de simples modalités.

M. Bouillier, continue M. Devay, attache une grande importance aux perceptions organiques de l'âme, pour prouver qu'elle régit les phénomènes vitaux. Mais en est-il ainsi? La pratique de la médecine, la clinique ne démontrent-elles pas autre chose? Dans les grands dangers que court l'organisme, l'âme, loin de recevoir des perceptions nettes et distinctes, n'en perçoit que d'erronées : le phthisique s'abuse jusqu'à ses derniers moments, le malade atteint d'une lésion organique en méconnaît toujours le siége ainsi que la nature. Le médecin qui se fierait aux perceptions de son malade porterait de faux diagnostics. Par contre, les hypochondriaques, les mélancoliques croient voir, à chaque instant, leur machine se détraquer et n'ont cependant pas le moindre mal. On se demande, en présence de ces faits, ce que

Digitized by Google

devient l'âme vigilante, permanente...? Ces faits, dit en terminant M. Devay, ne peuvent s'expliquer que par l'hypothèse du duodynamisme qui, il faut le dire, ressort mieux de l'entente des faits dus à l'observation physiologique et clinique, laquelle, en dernière analyse, est la véritable pierre de touche pour apprécier la valeur des hypothèses relatives à la constitution de l'homme.

Après une courte réplique de M. Bouillier et quelques dernières observations présentées par M. Gunet, M. le Président déclare la discussion close.

Séance du 3 juin 1862.

Présidence de M. Paul SAUZET.

M. Fournet dépose sur le bureau un exemplaire du *Résumé des observations recueillies, en 1861, dans le bassin de la Saône, par les soins de la Société hydrométrique de Lyon.*

M. Sauzet, au nom de l'auteur, offre à l'Académie un mémoire ayant pour titre: *Les eaux de Lyon et de Paris. Description des travaux exécutés à Lyon, pour la distribution des eaux du Rhône filtrées, et projet pour alimenter Paris en eau de Seine,* par Aristide Dumont.

Ce mémoire est accompagné d'une lettre de M. Dumont qui, dit-il, considère comme un devoir de soumettre ce travail à la Compagnie à laquelle appartient l'initiative dans l'étude de la question des eaux de Lyon et qui a mis cette étude trois fois au concours, en 1770, en 1808 et en 1832.

M. le Président, après avoir insisté sur l'importance de la question traitée dans ce mémoire et sur l'intérêt particulier qui s'y rattache pour l'Académie, désigne M. Fournet pour rendre compte du travail de M. Dumont.

L'ordre du jour appelle les rapports sur les candidatures.

Organe de la troisième section de la classe des Lettres, M. Gilardin déclare que la section, réunie en Commission, a décidé que, comme l'année dernière, elle ne recommanderait particulière-

Digitized by Google

ment aucun des cinq candidats inscrits, se bornant à rappeler les noms dans l'ordre de leur inscription et à prier l'Académie, au jour de l'élection, de réunir ses suffrages sur celui des candidats auquel le premier tour de scrutin aura donné le plus grand nombre de voix.

Les conclusions de la Commission sont adoptées.

Sur un rapport de M. Fournet, parlant au nom de la Commission scientifique de présentation, MM. Noguez, professeur au collége d'Oullins, et Alexis Perrey, professeur à la Faculté des sciences de Dijon, sont inscrits l'un et l'autre sur le tableau des candidats au titre de membre correspondant de la classe des sciences.

M. Dareste, organe de la Commission littéraire de présentation propose d'inscrire comme candidats au même titre, dans la classe des Lettres, MM. Chaverondier, archiviste de la ville de Saint-Etienne, et Fauché-Prunelle, conseiller à la Cour impériale de Grenoble.

Cette double proposition est adoptée.

La parole est donnée à M. Fournet.

Depuis longtemps, dit l'honorable professeur, on a remarqué que la foudre tombe quelquefois à l'état de simples boules où elle est comme agglomérée, au point de pouvoir rouler sur le sol avec une certaine lenteur et rebondir contre les obstacles, bien différente en cela des traits foudroyants. Cependant les menus détails du phénomène n'ayant pas encore été l'objet d'études assez suivies pour permettre d'établir ses transitions à l'état de foudre, M. Fournet a pensé qu'il serait à propos de noter les diverses particularités que peuvent présenter les boules ou *bolides*.

Une première série de faits lui fut offerte, pendant un orage qu'il observa à Chessy, le 17 juillet 1862. Alors une colonne orageuse laissa voir des centres lumineux environnés d'une auréole circulaire, diffuse, tremblottante et dont les bords se fondaient avec le nuage environnant.

D'autres foyers du même genre laissaient échapper de leur centre une traînée de feu rouge, qui s'élevait verticalement pour

Digitized by Google

se terminer en pointe. Alors encore d'autres émissions du même genre se contournaient, en affectant la forme sinueuse d'une trompe d'éléphant. En cela donc les divers faits se montraient avec des caractères parfaitement distincts des traits de foudre qui, par intervalles, jaillissaient du même nuage.

En 1850, M. Fournet avait acquis un plus grand nombre de faits dont il donna les résultats à la Société d'agriculture de Lyon, dans la séance du 22 février de la même année. Il fut constaté alors que ces globes peuvent tomber auprès d'un observateur, qu'ils peuvent même l'envelopper et montrer quelquefois comme des nuages obscurs, sans laisser aucune trace de la chute, qu'ils se manifestent en hiver comme en été et qu'enfin ils peuvent affecter des couleurs rouges ou bleues.

Les journées orageuses des 26, 27 et 28 avril dernier devaient fournir à M. Fournet de nouveaux éléments d'études. En effet, des bolides furent observés alors à Saint-Étienne, à Lyon, à Diou sur la Loire, à Monsols dans le Beaujolais. M. Fournet observa lui-même ces derniers ; celui de Diou se montra le 27, vers 9 heures du soir, au S.O. de sa station et à environ 50 degrés au-dessus de l'horizon, présentant dans un ciel légèrement vaporeux et même étoilé, malgré un orage éloigné, la concentration de lumière qui constitue le foyer. De plus, ce bolide tomba verticalement, laissant à sa suite une traînée de lumière vaporeuse, de telle sorte que l'ensemble simulait une longue colonne épanouie à l'endroit de sa naissance. Sa lumière était d'un vert magnifique, circonstance qui, selon M. Fournet, n'a jamais été signalée. Il en résulta une illumination comparable à celle de certains effets de théâtre.

Le second bolide fut observé par M. Fournet, le 28, à 10 heures du soir, par un ciel étoilé au zénith. mais donnant des éclairs lointains au N.E. et après des averses. Son point de départ était au sud de la station de l'observateur et à environ 45 degrés au-dessus de l'horizon. Dans sa descente verticale, il s'éteignit avant d'avoir atteint le sol. Ce bolide, moins volumineux que celui de la veille, en différait encore par son extrême blancheur.

Digitized by Google

Quelles sont, se demande le professeur en terminant, les causes qui peuvent produire ces états colorés ou incolores et surtout cette couleur verte si pure? Un bolide bleu, observé anciennement par M. Fournet, présentait exactement la nuance des vapeurs métalliques incandescentes que l'on remarque aux gueulards des fourneaux où l'on traite des minerais de plomb, mélangés au zinc. La couleur rouge ressemble à celle d'un bloc de fer ; mais on sait que le rouge peut aussi se présenter, dans une foule de cas, par suite d'une simple extinction de certains rayons lumineux, témoin l'arc crépusculaire qui constitue l'aurore du soir et du matin. Les traits de foudre sont souvent purpurins, ainsi que le professeur a pu le constater, aux Brotteaux et aux Charpennes, dans l'orage du 5 de ce mois ; mais il y a loin de là à cette intense et splendide illumination verte dont M. Fournet a été témoin à Diou et, par conséquent, il reste encore bien des études à faire pour élucider ces intéressantes questions.

M. le Président lève la séance, après avoir rappelé que les élections auront lieu le mardi 17.

Digitized by Google

Lyon, 22 septembre 1862.

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA REVUE DU LYONNAIS.

Un jour de flânerie sur les quais, heures si douces pour le *bouquineur*, j'ai rencontré un de ces petits livres qui charmaient nos pères, et devenus si rares aujourd'hui.

C'est un *Recueil des Noëls vieux*. Le malheureux ! il était si décrépi, si chargé d'ans et d'infirmités, que depuis de longs jours, sans doute, il sollicitait en vain la commisération de l'acheteur.

J'ai pris pitié de sa vieillesse, je lui ai donné asile. Cette bonne action m'a porté bonheur, car rien de plus curieux que ces vieux Noëls ; quelques uns sont vraiment d'une simplicité des plus naïves et d'une gaillardise toute gauloise.

J'en détache un qui se rapporte plus particulièrement à notre chère cité lyonnaise. Si comme moi vous pensez qu'il puisse avoir quelque saveur pour certains gourmets, veuillez l'accepter : Je serai largement récompensé *si d'auleuns y treuvent moult liesse et joyeuseté, sy non ung grand prouffit.*

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération bien distinguée. Gustave VERICEL fils.

NOËL

COMPOSÉ SUR LA MALADIE CONTAGIEUSE.

—

Air : *A la venue de Noël, etc.*

L'an mil-cinq-cent-huitante-un,
Chacun ne put se réjouir,
Car nous pensions bien jusqu'à un,
Que Dieu voulait faire périr.

Car cinq mois sont déjà passés,
Que personnes sont affligés,
En cette ville de Lyon,
Du mal de la contagion.

Digitized by Google

Mais les Messieurs de la Santé,
Auxquels Dieu doit bonne santé,
Y ont mis ordre promptement,
Tant au petit comme au plus grand.

Ils ont fait mettre à Saint-Laurent
Malades, tant petits que grands,
Pour en ce lieu faire panser,
Nourrir et médicamenter.

Promptement et sans nul détour,
Pour donner au peuple secours,
Médecins ils ont ordonné,
Chirurgiens, et aussi Barbiers.

Et puis y firent des cabannes
Pour y mettre hommes et femmes;
Et même jusqu'à leurs enfants
Tous étaient bien reçus séans.

Le peuple était si abondant,
Dedans ce pauvre pré d'Ainai,
Que vous eussiez dit naivement:
Voilà le lieu où Dieu fut nai.

Messieurs n'y ont rien épargné
Tant à soupé qu'à leur diné,
De toutes viandes changeant,
Tant pour les petits que les grands.

Vous eussiez vu le Père Emond (1),
Prêtre de grand' dévotion,
Aller par les maisons quêter,
Pour les pauvres gens substanter.

Il y menait gagne-deniers,
Chargés de chausses et souliers,
Robes, pelissons et pourpoints
Pour les revêtir en tous points.

Icelui même Père Emond
Leur y disait messe et sermon;
Petits enfans il baptisait,
Et mariages il faisait.

(1) Emond Auger, jésuite.

Digitized by Google

Aussi les marchands et bourgeois,
Non pas un, mais pour plus de trois,
N'ont or ni argent épargné
Pour ces pauvres gens soulager.

Dames aussi en leur maison
Cousaient des chemises à foison,
Linceuls et langes et drapeaux,
Pour les petits enfans nouveaux.

Lors eussiez vu religieux,
Tant les jeunes comme les vieux,
Aller tous en procession,
En très-grande dévotion.

Et aussi Messieurs du clergé
Afin de ce peuple alléger,
Faisaient processions exprès,
Un jour bien loin, et l'autre près.

Le peuple, tant jeune que vieux,
S'est rendu si dévotieux,
Que pas à pas il les suivait,
Torches et chandelles il portait.

Et même jusques aux Battus (1).
De leurs habits blancs revêtus,
Et pieds nuds, en procession
Allaient en grand' dévotion.

Dieu voyant ce peuple si bon,
Il a fait pardon à Lyon,
Le délivrant d'adversité,
Et lui renvoyant la santé.

Aussi de Lyon l'Hôpital,
Dieu l'a préservé de ce mal,
Sa Mère y faisait son devoir,
Jour et nuit de tout son pouvoir.

Médecins, Apoticaires, Barbiers,
S'y sont employés volontiers,
Pour visiter petits et grands,
Et leur donner soulagement.

(1) Les Pénitents.

Digitized by Google

Même de Saint-Pierre l'abbesse.
Y est allée en toute humblesse,
Remerciant la Déité,
D'avoir le peuple conservé.

Aussi qu'à ce jour de Noé
Nous y avons le jubilé,
Pour prier tous Dieu en ce lieu
Qu'envers nous ce mal n'ait pas lieu.

Soit à présent ou à venir,
Ce mal ne puisse revenir :
Laissons le mal, faisons le bien,
Et alors Dieu nous fera bien.

Si de pécher voulons cesser,
Dieu le fera bientôt cesser
Le mal de la contagion,
Tant à Paris comme à Lyon.

Il ne faut pas, cette saison,
Tant seulement faire oraison,
Mais il le faut faire en tout tems,
Pendant que nous avons le tems.

Si un peu tard j'ai commencé
A vous composer ce Noé,
C'a été en attendant mieux :
Tant vit l'homme qu'il devient vieux.

Amandons-nous, grands et petits,
Si voulons avoir paradis :
Autrement le grand Lucifer
Nous mènera tous en enfer.

Prions la Vierge de bon cœur :
Qu'elle prie le Créateur,
Tant pour les grands que les petits,
Qu'enfin nous mette en paradis. Amen.

Digitized by Google

CHRONIQUE LOCALE.

— L'arrivée du maréchal Canrobert, les présentations, les revues, les visites aux divers services de la place ont défrayé pendant quelques jours les conversations. La tournure militaire du nouveau maréchal, sa bienveillance pour les soldats, quelques anecdotes plus ou moins bien racontées par les journaux, comme les congés accordés à l'hôpital militaire, ou l'inspection de Sathonay, ont mis toutes les sympathies de son côté et voilà les Lyonnais disposés à faire bon ménage avec le brave général criméen.

— L'hiver amènera-t-il des fêtes? La classe ouvrière et le petit commerce en auraient grand besoin; l'argent est rare, et il faut l'éclat des bougies, l'harmonie de l'orchestre, la splendeur des salons, pour le faire couler à pleins bords; n'eussent-elles que ce mérite, les fêtes auraient leur bon côté, et il ne faudrait pas trop les décourager. Daignez donc vous amuser, mesdames, pour les pauvres, s'il vous plaît.

— Et nos théâtres? *Le Bossu* a fait courir la foule. Les *Bibelots du Diable* vont le remplacer et continueront les traditions de salle pleine qui font la fortune des Célestins; mais Mme Miolhan-Carvalho s'en va; chaste Marguerite, pure Lucie, nous n'aurons plus que peu d'occasions de vous applaudir, et ensuite, il faudra vous regretter, car le Théâtre-Lyrique vous réclame et les cieux de la province ne sont pas faits pour des astres comme vous. Du moins, madame, vous ne direz pas que la barbare province vous a méconnue.

— Nous sommes loin cependant de l'enthousiasme qui s'empare des méridionaux quand ils se mettent sérieusement à être épris de quelqu'un ou de quelque chose.

Les fêtes littéraires de Sainte-Anne ont été l'occasion, à Apt, de ces manifestations dont nous ne nous faisons aucune idée. Les séances du dernier congrès ont été, à Saint-Etienne et à Lyon, graves, dignes, affectueuses, pleines de cordialité, mais d'une cordialité allemande. C'était une fête de famille où n'ont paru ni les autorités, ni la plupart des écrivains qui se sont fait un nom dans l'histoire et l'archéologie du Lyonnais. A Apt, tout le monde est accouru, tout le monde s'est montré. Pas un poète qui n'ait donné sa poignée de main à Roumanille et à Mistral, pas une jeune fille qui n'ait accordé un sourire aux héros de la fête. Sur une estrade, monseigneur l'archevêque d'Avignon, M. le sous-préfet d'Apt, Mistral, Aubanel, Crousillat, Gaut, Legré, Mathieu, Roumanille présidaient la réunion des poètes et couronnaient les vainqueurs; les sonnets s'échangeaient avec les ballades, les élégies avec les contes, les odes avec les chansons et l'enthousiasme grandissait; l'amour de la Provence, une véritable frénésie pour la poésie, la fraternité entre les félibres remplissaient tous les cœurs et se traduisaient par des embrassements, des protestations d'amitié et des chants et pendant trois jours cette ardeur immense, cette joie, cet enivrement n'ont fait que grandir, excités par les applaudissements des belles dames et des gracieuses Provençales, par les bravos d'une immense et bruyante population. Hélas! hélas! quel accueil recevraient nos poètes, et nous avons des noms qui vont de pair avec les plus grands, quel accueil recevraient nos poètes s'ils donnaient une séance publique et récitaient leurs vers dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville où se prononçaient autrefois les discours de la Saint-Thomas!

— L'Exposition des Amis-des-Arts s'ouvrira le 9 janvier; là, du moins, à défaut d'enthousiasme nous aurons de l'empressement. Depuis trente ans, nos artistes ont toujours trouvé un public ami autour de leurs œuvres.

A. V.

Aimé Vingtrinier, *Directeur-Gérant.*

Digitized by Google

POÉSIE.

LE MOIS DES MORTS.

Novembre a mis, comme un suaire,
Sa longue robe de brouillard ;
Le soleil, dans nos cieux blafard,
Semble une lampe mortuaire.

Les feuilles pendent en haillons
Au noir squelette de la vigne,
Et, là-bas, fument nos sillons,
Près de ces tombeaux qu'on aligne.

Le semeur, en grand appareil,
Donne au champ la façon dernière ;
Comme un mort promis au réveil,
Le grain est couché sous la terre.

Mais rien ne parle encor d'espoir ;
Tout s'endort et tout se recueille.
Il n'en reste ni fleur ni feuille ;
Le sol est gris, le ciel est noir.

Connais-tu ces buissons moroses ?
C'est l'aubépine et l'églantier.
Où sont les roses du sentier
Et les mains qui cueillaient ces roses ?

Digitized by Google

Dans ces prés ne retourne pas ;
Le bois mort que le vent y sème,
Avec la trace de vos pas,
A caché le sentier lui-même.

Tu peux marcher jusqu'à la nuit ;
Tu seras seul avec ton livre.
On refuse, hélas ! de te suivre
Où, jadis, on t'avait conduit.

Tu n'aurais là d'autre cortége
Qu'oiseaux noirs et loups aux abois ;
L'hiver a changé, dans les bois,
Vos lits de mousse en lits de neige.

Voici l'heure où le souvenir
Peuple seul la forêt discrète ;
Sans y troubler aucune fête,
Les morts peuvent y revenir.

Au bord des étangs et des chaumes,
A l'abri dans les chemins creux,
Tu peux converser avec eux....
Suis, pas à pas, ces chers fantômes.

Ils te ramènent par la main
Dans ce passé que l'on t'envie ;
Où les lambeaux de votre vie
Pendent aux buissons du chemin.

Qu'ont-ils fait de leurs premiers charmes
Ces jardins aux vives couleurs,
Où l'on récolte moins de fleurs
Hélas ! qu'on n'y sème de larmes ?

Digitized by Google

Voici les berceaux familiers
Où, dans la mousse et les pervenches,
Les baisers chantaient par milliers,
Comme les oiseaux sur les branches.

Mais ces rameaux et ces soleils,
S'ils t'ont prêté l'ombre et la flamme,
S'ils t'ont donné leurs fruits vermeils,
Ont pris tous des parts de ton âme.

Tu la jetais à tous les vents,
Pour un mot, pour un regard tendre...
Mais, viens, et les morts vont te rendre
Ce qu'ont emporté les vivants.

Car, là-haut, sur les mêmes grèves,
Dans ces astres peuplés d'esprits,
Flottent à la fois les débris
Et les germes de tous nos rêves.

Là haut, dans l'immatériel,
Tout va perdre et retrouver l'être ;
Quand les morts descendent du ciel,
C'est pour nous aider à renaître.

Pur de désirs et de remords,
Fais donc, sans terreurs insensées,
La moisson d'austères pensées
Qui se récolte au mois des morts.

Victor de LAFRADE,
De l'Académie française.

Digitized by Google

UNE COMMUNE SOUS L'ANCIEN RÉGIME.

—

LYON AVANT 89.

On sait qu'autrefois le mot de Chapitre ne désignait pas uniquement, comme aujourd'hui, le conseil de l'évêque et le clergé supérieur de la cathédrale. Bon nombre d'églises portaient le titre de collégiales, c'est-à-dire avaient des Chapitres dont l'importance variait suivant la dignité et la richesse de l'église à laquelle ils étaient attachés (1). C'étaient d'anciennes abbayes comme Ainay et l'Ile-Barbe, ou des sanctuaires vénérés comme Fourvières, ou simplement des chefs-lieux de grandes paroisses, comme Saint-Nizier, Saint-Paul, Saint-Just, Saint-Irénée à Lyon, et, dans la province, les églises de Montbrison, Saint-Chamond, Beaujeu et Villefranche. Le diocèse renfermait douze ou treize de ces Chapitres secondaires dont le principal était celui de Saint-Just qu'on pouvait regarder comme considérable, même auprès de celui de Saint-Jean, puisqu'il avait été érigé en baronnie au XIIIe siècle par le pape Innocent IV, qu'il possédait, dans la ville, la seigneurie des paroisses de Saint-Just et

(1)

Saint-Just	avait	18 chanoines,	Fourvières	8.	Montbrison	11
Saint-Nizier	»	17 »	Notre-Dame-de-la-Platière	5.	Saint-Chamond	8.
Saint-Paul	»	13 »	Ainay	18.	Beaujeu	12.
Saint-Irénée	»	7 »	Ile-Barbe		Villefranche	14.
					Aigueperse	10

Almanach de 1754

Digitized by Google

de Saint-Irénée, à la campagne, les fiefs baronnies de Brignais, Grézieux et Valsonne, que ses membres appartenaient presque tous à des familles distinguées, et que son premier dignitaire, le grand obéancier, était l'orateur né du clergé de Lyon, titre qui lui conférait l'honneur de porter la parole au nom de tout le clergé de Lyon dans les cérémonies officielles, telles que l'entrée du roi, du pape et des légats pontificaux.

Des autres Chapitres je ne dirai rien parce que ce détail m'entraînerait trop loin, et que d'ailleurs il n'y a rien de bien spécial à mentionner sur chacun d'eux.

Les fonctions des chanoines étaient en elles-mêmes peu importantes ; elles se bornaient généralement à la célébration des offices et à l'administration des revenus de leur collégiale ; mais, si l'on réfléchit que les canonicats offraient un asile aux prêtres âgés et aux hommes d'étude qui cherchaient à être encore utiles sans avoir à dépenser trop de peine ou trop de temps, si l'on examine à quelle somme s'élevait le revenu des canonicats et si l'on voit que dans notre diocèse il ne dépassait pas six cent cinquante-trois livres de rente par chanoine, si l'on énumère les œuvres pieuses dont les Chapitres étaient chargés, on conviendra, ce me semble, qu'il n'y avait pas là un abus bien criant ni capable d'ébranler ou l'Eglise, ou l'Etat.

L'abus réel dans l'administration des biens de l'Eglise, c'était la Commende qui « avait pour résultat de livrer le titre d'abbé, avec la plus grande partie des revenus d'un monastère, à des ecclésiastiques étrangers à la vie régulière, trop souvent même à de simples laïques pourvu qu'ils ne fussent pas mariés (1). » Les abbayes du diocèse de Lyon n'avaient

(1) M. de Montalembert, Moines d'Occident. En vertu de la Commende, le mignon Bussy d'Amboise, le protestant Sully, le cardinal Dubois avaient été pourvus d'abbayes. Le scandale avait été poussé si loin que les femmes

Digitized by Google

pas été plus exemptes de ce fléau que celles du reste de la France ; les unes étaient vides ; les autres renfermaient encore quelques religieux et végétaient obscures à l'ombre de leur passé. Ainay, maison presque aussi ancienne que le christianisme, et dont les pieuses murailles avaient remplacé les splendeurs d'un temple païen, n'était plus qu'un bénéfice de 25000 livres de rente (1); Savigny, jadis la souveraine d'une petite contrée, était tombée plus bas encore et ne figurait qu'au quatrième ou cinquième rang parmi les abbayes du diocèse, parce qu'elle ne rapportait à son abbé que six ou huit mille livres de rente ; l'Ile-Barbe n'existait plus ; chaque vieux monastère était coté sur les rapports des intendants, sur ceux des archevêque et jusque sur les almanachs d'après le chiffre de ses revenus. Ambierle valait treize mille livres, Ambournay dix mille, Belleville, la Chassagne, Saint-Rambert en Bugey, Val-Benoîte, de douze cents à quatre mille livres de rente.

Les maisons de femmes n'avaient pas été déshonorées par la Commende, mais la décadence générale, dont ce hideux abus était la preuve, les avait aussi atteintes et presque détruites. Saint-Pierre, où les princesses de France et de Lorraine prenaient autrefois le voile, et dont l'abbesse s'intitulait : « Par la grâce de Dieu, abbesse de Saint-Pierre, » ne possédait plus qu'un tout petit nombre de religieuses errantes dans la vaste enceinte de son monastère ; les abbayes de la Déserte et des Chazeaux à Lyon, de Bonlieu et de la Bénis-

en avaient obtenu. Henri IV avait donné l'abbaye de Châtillon à la belle Corisande.

(1) L'abbé d'Ainay était ordinairement un grand seigneur. Ce fut, pendant une partie du dernier siècle, le cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Bourges et abbé de Cluny. Son successeur avait été, peu d'années avant la Révolution, messire Lazare Victor de Jarente, vicaire général de Marseille.

Digitized by Google

sons-Dieu dans la province, étaient à peu près abandonnées. Les Chapitres nobles d'Alix, de Neuville, de Saint-Martin-de-Salles, de Leigneux et de l'Argentière ne conservaient une apparence de prospérité que parce que l'amour propre y attirait quelques existences plus mondaines que régulières. Le temps, aidé de la cupidité humaine, avait à peu près anéanti ces antiques institutions, la gloire et l'âme du moyen âge; les ruines seules étaient debout, et quoique flétries et dévastées, commandaient encore le respect par la solennité de leur infortune et par la majesté de leurs débris.

Mais, de ce que la vie monastique avait eu besoin comme la vie civile de se transformer, il ne faudrait pas conclure qu'elle fût éteinte. Amoindrie chez les enfants de saint Benoit et de saint François d'Assise, nous la retrouvons ardente et vigoureuse chez ceux de saint François de Sales et de saint Vincent de Paul, dans ces Ordres nés au sein de la civilisation moderne, mieux appropriés, sinon aux préceptes de l'Evangile, du moins aux besoins de leur époque, et destinés à prouver, au milieu des variations humaines, l'éternelle jeunesse et l'active immutabilité de la religion catholique. La philosophie avait banni les Jésuites, mais, en frappant l'Ordre le plus célèbre et le plus dangereux pour elle, elle n'avait pu atteindre tous les autres; elle n'avait pas osé arracher les malades aux Sœurs de la Charité, ni les enfants aux filles de la Visitation. La ville de Lyon comptait une trentaine de ces pieuses communautés, Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, de la Visitation, de Saint-Charles, du Refuge, Ursulines, etc. que l'incrédulité et la débauche elles-mêmes ont été jusqu'à présent forcées de respecter; un nombre à peu près égal était disséminé dans le reste du diocèse. Chacune de ces maisons avait des biens que leur avait légués la généreuse piété des fidèles. Si l'on est curieux de connaître la nomenclature de tous les biens ecclésiastiques de la Généralité de Lyon avec le

Digitized by Google

chiffre de leur revenu, on peut la trouver dans un rapport que l'intendant Trudaine adressa au roi Louis XIV, en 1710 ou 1712; on y verra que la somme des revenus (1) donnait une rente de trois cent quatre livres quatre sous, par tête de religieux ou de religieuse; les serviteurs de Dieu ne demandaient pas d'autre rétribution (2) pour soigner les pauvres et les malades, pour entretenir les Providences et se consacrer à l'éducation des enfants.

A propos de l'éducation publique, et sans rien préjuger de ce qui se passait dans le reste de la France, je dois dire ce qui existait à cet égard dans le diocèse de Lyon. Il est vrai que l'instruction y était moins répandue que de nos jours, mais il est faux que le clergé voulût entretenir le peuple dans l'ignorance et se réservât le monopole d'une éducation où les préceptes religieux excluaient l'enseignement intellectuel. Bien loin de là, il était si convaincu de l'utilité de l'instruction pour tous qu'il acceptait, dans l'accomplissement de cette grande œuvre, non seulement la concurrence, mais encore le contrôle des laïques. Lyon possédait avant la Révolution dix-neuf petites écoles où six mille enfants recevaient une instruction gratuite; la direction supérieure en était confiée à une sorte de Conseil, nommé Bureau des Petites Ecoles et composé, en 1784, de dix-sept laïques et de douze ecclésiastiques (3).

(1) Voir le détail aux pièces justificatives.

(2) Ils ne recevaient aucune rétribution officielle, mais la charité leur venait en aide.

(3) Bureau des Petites Ecoles de Lyon, en 1784.

Directeur, Monseigneur de Vienne.

Membres: Onze ecclésiastiques, appartenant pour la plupart aux Chapitres de la ville, et dix-sept laïques, savoir: trois anciens échevins, deux avocats, un procureur, un notaire, un secrétaire du roi, trois bourgeois et six gentilshommes.

La fondation des Petites Ecoles datait de 1670, sous l'administration du cardinal de Villeroy. (Almanach de 1784 p. 36.)

Digitized by Google

Ce bureau plaçait habituellement des prêtres et des religieux à la tête de ses écoles; vingt prêtres et trente sœurs de Saint-Charles en étaient chargés à l'époque qui nous occupe; cependant il ne s'en faisait pas une règle absolue, car les documents officiels de cette même année 1784 nous apprennent que le Bureau des Petites Ecoles avait installé dans les faubourgs de la Guillotière et de Saint-Irénée des instituteurs laïques auxquels il donnait des *appointements considérables.* En outre de ces Petites Ecoles évidemment insuffisantes à recevoir tous les enfants de la ville, la charité privée avait organisé, dans quelques paroisses populeuses, comme celle de Saint-Nizier, des ateliers nommés Ecoles de Travail où les enfants les plus pauvres pouvaient apprendre un métier, recevoir une instruction élémentaire et même, en cas d'extrême besoin, venir chercher quelques secours en argent. Admettons que ces efforts pour l'instruction du peuple fussent bien incomplets, ils prouvaient cependant autre chose que du mauvais vouloir de la part de ceux qui les tentaient.

Quant à l'instruction supérieure, elle se donnait gratuitement par des cours publics dans deux colléges, celui de la Trinité, tenu, depuis la proscription des Jésuites, par les Pères de l'Oratoire, et celui de Notre-Dame réservé aux professeurs laïques. Ces colléges dépendaient d'un bureau où, comme dans celui des Petites Ecoles, l'élément laïque prédominait sur l'élément religieux (1).

Presque toutes les villes du diocèse avaient leurs Petites Ecoles, et la congrégation de l'Oratoire dirigeait à Montbrison un collége, succursale de celui de Lyon.

(1) Bureau de surveillance de l'instruction supérieure, en 1784.

L'archevêque de Lyon, le grand obéancier de Saint-Just, le lieutenant-général à la sénéchaussée, trois magistrats ou anciens magistrats, et deux officiers du Consulat, en tout deux ecclésiastiques et six laïques.

Digitized by Google

Voilà l'indication sommaire des moyens que les habitants des villes avaient à leur disposition pour s'instruire, mais le peuple des campagnes, où et comment s'instruisait-il ? Trop éloignés des villes et trop absorbés par les travaux des champs pour participer aux bénéfices d'une éducation dont, au reste, ils ne sentaient pas le mérite, le laboureur et ses enfants ne recevaient et n'avaient jamais reçu d'autres leçons que les catéchismes et les prônes de leurs curés, de ces bons et honnêtes curés de campagne qui formaient la part, peut-être la plus importante, à coup sûr la plus nombreuse du clergé.

Le diocèse de Lyon, alors un peu réduit au midi par celui de Vienne (1), au nord par celui de Mâcon (2), mais possesseur, en échange, de la Bresse presque entière (3) et d'une enclave considérable en Dauphiné (4), se composait de huit cent cinquante-deux paroisses ou annexes (5). Les curés étaient nommés, les uns par l'archevêque, les autres par les comtes de Lyon ou les barons de Saint-Just, d'autres encore par les abbés d'Ainay, de Savigny, par les supérieurs des grandes maisons religieuses, quelques-uns enfin par les seigneurs des villages. Alors comme aujourd'hui la plupart étaient enfants du peuple et issus des montagnes du Forez. C'étaient donc presque tous des paysans doux et simples qui, après avoir reçu au séminaire de Saint-Irénée de Lyon les principes de la science théologique, étaient disséminés dans

(1) D'après le rapport de l'intendant Trudaine, le diocèse de Vienne possédait dans la généralité 30 paroisses ou annexes.

(2) Celui de Mâcon 72 paroisses ou annexes.

(3) 160 paroisses: Rapport de l'intendant Trudaine.

(4) 50 paroisses: Rapport de l'intendant Trudaine, sans compter 60 paroisses en Bugey et 27 en Franche-Comté.

(5) On appelait annexes les paroisses où le culte était établi sur la demande et aux frais des habitants.

Digitized by Google

des hameaux, où ils exerçaient une influence due au respect qu'inspirait leur caractère sacré, et mérité généralement par la moralité de leur conduite. On a beaucoup dit que les curés de campagne avaient appelé de tous leurs vœux et favorisé de tous leurs efforts la Révolution française. Cette opinion énoncée d'une manière absolue, renferme, à côté d'une vérité, une grande erreur. La vérité, c'est qu'au moment où la nécessité d'un changement dans nos antiques institutions parut évidente, nul n'accueillit et ne propagea les idées nouvelles avec plus de zèle que les membres des ordres privilégiés; le clergé suivit en cela l'exemple de ce qu'il y avait de plus grand et de plus noble parmi ses contemporains, et, dans le clergé, les curés de campagne désirèrent plus ardemment que tous les autres la suppression d'un mal qu'ils voyaient de plus près. Enfant et ami du peuple, le curé connaissait ses besoins; il savait combien la taille, combien les impositions de guerre étaient lourdes à porter, il voyait la dureté des traitants, l'infortune des collecteurs d'impôts; il sentait une à une les misères matérielles et morales qu'entraînait après elle cette inégalité qui n'existait presque plus qu'en apparence, mais dont le fantôme poursuivait inexorablement ses fières victimes. Aussi déplorait-il la perpétuité des droits féodaux qui exaspéraient les populations, moins encore par la difficulté de les acquitter que par l'idée de soumission qu'ils portaient avec eux, et qui, pour les seigneurs, devenaient nuisibles au lieu d'utiles, puisqu'ils leur coûtaient plus de haine qu'ils ne leur rapportaient d'argent. Lui aussi, le curé était un privilégié, mais ce n'était pas à lui qu'on en voulait; ses revenus ne dépassaient guère ses besoins; quand il avait un peu de superflu, les pauvres ne s'en plaignaient pas. D'ailleurs la meilleure preuve que les habitants des campagnes ne regrettaient pas la part de dîme qui revenait à leurs curés, c'est que les lois et le temps n'en

Digitized by Google

ont pu supprimer l'usage, et qu'aujourd'hui encore, en plein XIXe siècle, les chrétiens du diocèse de Lyon et les pauvres bien souvent, donnent à leur curé les prémices de leurs récoltes, consacrant ainsi, par une générosité touchante la bonté de celui qui donne autant que le mérite de celui qui reçoit.

Il est donc vrai que les curés de campagne désiraient avec ardeur une réforme que le bien matériel et surtout le bien moral leur paraissaient exiger impérieusement ; il est encore vrai que les priviléges du haut clergé, que la manière de concéder les bénéfices, que la décadence de certaines maisons religieuses les irritaient et faisaient d'eux une sorte de tiers-état dans l'ordre du clergé; mais ce qui ne l'est pas, c'est l'éloge dont l'irréligion a voulu les flétrir en insinuant que leur vœu de réforme renfermait l'espoir secret d'échapper à la discipline de l'Eglise. L'histoire fera justice de cette erreur en nous montrant la conduite de nos curés de campagne pendant la Révolution.

J'ai parlé des Chapitres, des couvents, du clergé des campagnes, et je n'ai rien dit encore du chef de ce grand corps ecclésiastique, de l'archevêque de Lyon. Ses revenus n'étaient pas en rapport avec l'importance du siége qu'il occupait, car il n'avait pas plus de quarante mille livres de rente, chiffre considérable sans doute, mais bien inférieur à celui de beaucoup d'autres archevêchés et bénéfices. L'archevêque de Lyon était presque toujours un grand seigneur, et souvent un membre du Chapitre de Saint-Jean. Nous avons vu comment son autorité était surveillée et contrôlée par les comtes de Lyon. Je n'ai pas la prétention d'énumérer ses prérogatives religieuses, ni de raconter la querelle entre le siége de Lyon et celui de Rouen au sujet de la primatie des Gaules ; (1) ce

(1) Sous l'archevêché de Mgr de Saint-Georges, une longue querelle eut lieu pour la primatie des Gaules entre le siége de Lyon et celui de Rouen.

Digitized by Google

qui m'importe davantage, c'est d'examiner quelle fut à Lyon la conduite de ces prélats d'ancien régime. Pour ne pas remonter trop haut, je m'arrête au règne de Louis XIII, et, laissant de côté l'illustre et pieux cardinal de Marquemont, je cite d'abord le cardinal de Richelieu. Alphonse du Plessis, frère d'Armand, le grand cardinal, était évêque de Luçon lorsque, peu touché des grandeurs humaines, il se démit en faveur de son frère et se fit Chartreux ; le cardinal Armand l'en fit sortir et le nomma archevêque d'Aix en 1626 et de Lyon en 1628. Il resta toujours à Lyon, se voua tout entier au soulagement des malheureux, se signala pendant la peste, de 1635, et voulut à sa mort, en 1653, être inhumé dans l'église de la Charité où il repose avec cette épitaphe : *Pauper natus sum, paupertatem vovi, pauper morior, inter pauperes sepeliri volo.* Je suis né pauvre, j'ai fait vœu de pauvreté, je meurs pauvre, je veux être enseveli au milieu des pauvres. Son successeur fut le cardinal Camille de Neufville-Villeroy qui, pendant une administration de quarante années (de 1653 à 1693), ne quitta presque jamais Lyon, et, non content d'être un bon prêtre, voulut être un bon citoyen et consacra son influence à obtenir des choses utiles pour sa ville et pour la province; Claude de Saint-Georges vint ensuite et occupa le siége archiépiscopal vingt-deux ans, de 1693 à 1715 ; celui-là n'était qu'un simple gentilhomme, issu du Chapitre de Saint-Jean ; les contemporains n'en parlent que comme d'un homme instruit, zélé et recommandable. Après lui François-Paul de Neufville-Villeroy (1715–1731) et Charles-François de Châteauneuf de Rochebonne (1731-1740) se firent remarquer par leur assiduité à leurs devoirs, leur douceur et leur piété. Le seul sur lequel la malignité trouve réellement à s'exercer, fut Pierre V, Guérin de Tencin (1740–1758), ministre d'Etat de Louis XV en même temps qu'archevêque de Lyon et cardinal, prélat courtisan, dont

Digitized by Google

la conduite fut loin d'être moralement exempte de reproches. Cependant ses habitudes mondaines ne l'empêchèrent pas de se retirer plusieurs années dans son diocèse avant d'y mourir. M. de Montazet lui succéda, passa sa vie à lutter contre le Chapitre de Saint-Jean et ne mourut qu'en 1788, à la veille de la Révolution (1).

Dans cette longue liste je cherche ceux qui méritent les reproches adressés universellement aux prélats d'ancien régime, je n'en trouve qu'un seul. Faut-il en conclure que l'abus était moins général qu'on ne le prétend, ou que les archevêques de Lyon furent meilleurs que la plupart de leurs contemporains? Je ne sais; mais ce que j'ai le droit de dire, c'est que les archevêques de Lyon furent, à peu près sans exception, des hommes dignes d'être placés à la tête de cette Eglise que saint Bernard proclamait jadis la première de France en dignité et en mérite, qui avait traversé les siècles, inviolablement fidèle à sa foi et à sa discipline, et qui, au XVIIIe siècle comme toujours, méritait l'estime des savants par sa science, des philosophes par sa moralité, des grands par sa noblesse, et des pauvres par sa bonté.

Le comte DE PONCINS.

(1) Après M. de Montazet, l'archevêque fut l'abbé de Marbœuf, comte de Lyon.

La suite au prochain numéro.

Digitized by Google

HISTOIRE

DU

BEAUJOLAIS AU XIIe SIÈCLE

(SUITE).

Villefranche.

S'il y a grande divergence sur la date de la fondation de Villefranche, cela tient à une cause toute naturelle. On ne fonde pas une ville comme on fonde une maison, un château, un couvent, une église, à un jour donné. Un long travail préparatoire précède ce qu'on est convenu d'appeler la fondation. Il y a une époque incertaine, inconnue, où une famille a planté sa tente sur un terrain vide. Le chef de cette famille est le véritable fondateur. Tente ou chaumière, cette première habitation est le noyau de la cité future. Qui s'en doute alors? personne. D'autres familles attirées ou par la parenté, par alliances ou par affaires, ou encore séduites, elles aussi, par les avantages locaux, prennent place autour de la première. Un groupe se forme. Voilà le village. Pour peu que cet essai soit tenté sur une route fréquentée, près d'un fleuve aux eaux navigables, dans une terre plantureuse, l'exemple devient contagieux. Une ville naît.

Nul n'a gardé trace de cette primitive fondation; elle s'est opérée lentement, sans préméditation, sans bruit, par la force des choses.

Digitized by Google

Le seigneur du pays ne s'était jamais dit : Ici je bâtirai une ville. Il se rencontre qu'elle s'est créée toute seule. Frappé de l'accroissement rapide du petit hameau, de l'extension de la colonie, le seigneur juge d'un coup d'œil (quand il a du coup d'œil) les chances de l'avenir ; il pressent les avantages, calcule les bénéfices, voit à la fois gloire et intérêt à exploiter l'embryon naissant ; il accourt, il encourage, il protége ; il accorde chartes, franchises, priviléges, immunités, et est réputé fondateur.

C'est ainsi qu'il faut interpréter les expressions de la charte de 1260, quand, en parlant d'Humbert-le-Jeune, elle dit formellement : *Qui fundator extitit Villæfranchæ.*

Mais l'origine date de plus loin.

L'abbaye de Cluny, dont nous retrouvons la main colonisatrice au berceau de tant de nos villes et villages, avait fondé un prieuré à Limas.

Il a été dit, aux premières pages de ce chapitre, que Humbert-le-Vieux avait acquis de Guichard, qualifié frère de Milon, la terre de Limas, c'est-à-dire que l'alleu de Limas s'était converti en fief sous la mouvance des sires de Beaujeu. Comme on voit presque aussitôt la maison de Beaujeu agir en propriétaire, on doit en conclure que la famille vassale n'avait pas tardé à s'éteindre.

A cette époque doit remonter l'établissement de la tour du péage.

« La tradition commune dans le païs est, qu'il y avoit une grande Tour, qui dure encore, et qui est à la porte d'Anse, du côté de Lyon, et qu'on l'appelloit la tour du Péage, à cause qu'on y levoit un droit, pour les seigneurs de Beaujeu, selon la coutume de ces temps là. L'occasion de ce péage fit qu'on bâtit plusieurs maisons au prez de la tour ; veu même que c'estoit un lieu de passage, sur le grand chemin de Bourgongne. Ces maisons firent un bourg qui estoit dans la

Digitized by Google

paroisse de Limas, et ne furent poussées que jusqu'à l'endroit où l'on voit encore aujourd'huy une tour, que l'on appelle la Tour de Liergues; c'estoit vers le couchant et il y avoit une porte qu'on a murée.

« Ce bourg ou cet amas de maisons s'avançoit hors de la principale Tour, dans tout l'espace où est présentement le grand Cimetière, hors la porte d'Anse. L'église estoit dans ce même lieu, sous le titre de Saincte Marie Magdeleine... » (1).

On voit que l'emplacement du noyau primitif de Villefranche avait, sur l'emplacement actuel, une incontestable supériorité. Les maisons n'étaient pas suspendues comme des grappes aux deux flancs d'un ravin. Une ville pouvait s'y développer avec commodité. Rien ne gênait la liberté de ses mouvements, la facilité de la circulation.

Quel bizarre caprice poussa les habitants de ce plateau salubre à descendre dans le bas-fonds où le Morgon coulait au milieu de marécages malsains?

Ici je laisse la parole à l'auteur des Mémoires, craignant de ne pas raconter le miracle avec toute l'ingénuité convenable:

« Le lieu où est l'église n'estoit qu'un maretz ; c'estoit un creux où toutes les eaux s'assembloient, le maretz estoit plein de joncs, et les bords estoient couverts d'herbe, où l'on menoit paître le bestail. Un jour les Bergers qui conduisoient leurs bœufs dans ce pâquerage, les virent se courber, se mettre à genoux et se prosterner en terre vers un endroit que tous regardoient. Les Bergers s'approchent, frappent leurs bœufs pour les faire sortir de ce lieu ; et ne pouvans les faire bouger de leur place, ils s'approchent du maretz, cherchent parmy les roseaux et y trouvent une statuë de la Sainte-Vierge.

(1) *Mémoires contenans ce qu'il y a de plus remarquable dans Villefranche.* Villefranche, 1671, p. 15. — V. aussi Louvet, *Hist. Man.* 2e part. chap. II.

Digitized by Google

« Ils en avertissent le curé de la ville et les principaux habitans; on visite le lieu, on trouve que le rapport des Bergers est véritable : tous ensemble viennent en Procession prendre cette image avec tout le respect et les sentimens de dévotion que méritoit une action si saincte, et la portent dans l'Eglise de Sainte-Magdeleine dont j'ay parlé, la reposant dans un lieu décent. Mais Dieu vouloit faire honorer sa mère d'un culte plus grand et plus singulier. Le lendemain la statuë ne se trouva plus dans l'eglise de Sainte-Magdeleine ; le curé et les habitans bien étonnez la vont chercher dans le maretz et la trouvent au même endroit où ils l'avoient prise le jour de devant. Alors ce second miracle leur faisant connoître que ce lieu estoit destiné au culte de la sainte statuë et de la Sainte Vierge, ils y bâtirent une chapelle qu'on appella la chapelle de Notre Dame des Maretz. Et ensuite la dévotion des habitans croissant avec la grandeur de leur ville, ils firent de cette chapelle une belle eglise..... (1). »

La chapelle d'abord, puis l'église ensuite attirèrent la population dans le marais assaini et y fixèrent le centre de la ville nouvelle. Telle est la singulière circonstance à laquelle Villefranche doit son incroyable position dans l'unique ravin de la plaine beaujolaise.

Au moment où commençait Villefranche, la révolution communale était en plein développement. L'accroissement de certaines villes dotées de franchises, les luttes ardentes pour en obtenir soutenues dans d'autres par la bourgeoisie naissante, avaient éclairé le sire de Beaujeu. Il comprit qu'il ne pourrait y avoir prospérité que là où il y aurait sécurité civile et jusqu'à un certain point liberté communale et administrative. Il comprit qu'à une cité il faut non des serfs, mais des citoyens. Il agit en politique habile et sensé. De prime abord

(1) Mémoires cités, p. 17-18.

Digitized by Google

il établit et jura la charte de franchises dont l'analyse et l'étude sera l'objet du chapitre suivant.

Alors seulement le village devint ville.

§ 4.

ACCROISSEMENTS TERRITORIAUX ET RELATIONS INTERNATIONALES.

De 1100 à 1200, le Beaujolais fait peau neuve.

Nous venons de le voir se couvrir d'établissements religieux et de villes nouvelles. Il semble qu'au coup d'une baguette magique tout un monde sort de terre. Il nous reste à constater le développement extérieur par l'élargissement de la ceinture et l'extension des frontières.

Qui veut avoir une idée nette de ce progrès n'a qu'à comparer, en les mettant en présence les unes des autres, les planches 15, 16 et 17 du Nouvel Atlas historique du département du Rhône que publie en ce moment M. Debombourg.

Au territoire incohérent de 1100 succède, en 1200, une terre parfaitement homogène et régulière, embrassant tout le nord du département.

On ne possède qu'une faible partie, je ne dirai pas des actes mais d'indications puisées dans les actes par lesquels fut définitivement constituée la baronnie du Beaujolais, telle à peu près, sauf quelques variantes, qu'elle devait subsister jusqu'à la fin. Du point de départ au point d'arrivée il y a une distance impossible à combler avec les documents connus jusqu'ici.

Nous allons faire le tour des frontières beaujolaises en notant les rapports de nos Sires avec leurs voisins et les acquisitions, augments et accroissements faits sur la circonférence.

Digitized by Google

Mâcon.

Le Mâconnais bornait le Beaujolais au nord, nord-ouest et ouest, se combinant avec le Châlonnais. Les relations avec Mâcon étaient d'autant plus fréquentes que toute la partie nord du Beaujolais en dépendait sous le rapport religieux. Les diocèses étaient séparés en suivant une ligne partant de la rive droite de la Saône, de l'embouchure de la rivière de l'Ouby, entre Saint-Romain et le port de Thoissey, et laissant :

DANS LE DIOCÈSE DE LYON.

Corcelles. — Cercié. — Quincié. — Marchampt. — Vaux. — Chambost. — Saint-Just-d'Avray.—Ronno.

DANS LE DIOCÈSE DE MACON

Lancié. — Regnié. — Durette. — Claveysolles. — Lamure. — Grandris. — Cublize. — Saint-Jean-de-Bussières (1).

Cette assiette du Beaujolais dans deux diocèses, on pourrait même dire trois, plusieurs paroisses dépendant du diocèse d'Autun, n'a pas peu embarrassé les érudits sans produire explication satisfaisante.

Les comtes de Mâcon au XIIe siècle furent :

Guillaume l'Allemand, 1078-1125. — Guillaume l'Enfant, 1125-1126. — Guillaume IV, 1126-1156. — Gérard, 1156-1184. — Guillaume V, 1184-1224 (2).

Guillaume l'Allemand était contemporain de Guichard. Il

(1) Chavot, ouvrage cité.

(2) *Hist. des villes de France*, publiée par A. Guilbert, 5e vol. p. 190-191.

Digitized by Google

fut, dit Pierre-le-Vénérable, emporté par le diable, en punitions de ses excès, rapines et carnages, mais d'après l'histoire, il aurait été simplement assassiné par ses barons, et son fils Guillaume l'Enfant, âgé de treize ans, aurait eu le même sort, un an après. Cette famille eut des destinées tragiques (1).

Suivant Louvet, Guichard aurait rendu de grands services à Guillaume l'Allemand. Autant pour les reconnaître que pour se libérer d'une dette de 500 sols (2), ce dernier lui donna et transporta la terre de Cenves qui fut incorporée au Beaujolais (3). Cette terre est située sur les limites des deux provinces.

Non loin de là, un petit seigneur du nom de Artaud de la Forest possédait en *alleu* Frotges (Frouge) hameau de la paroisse de Dompierre. Il le transmit à Guichard et le reprit en *fief*, à la condition d'ouvrir et de remettre le château au sire de Beaujeu toutes les fois qu'il plairait à celui-ci d'y entrer avec *son armée* (4).

Les mots *son armée* sont significatifs. Ils prouvent la puissance de Guichard. Son crédit égalait sa puissance. Nous en avons une preuve dans l'acte suivant, où il est pris pour médiateur entre l'Eglise de Mâcon et le comte Guillaume IV.

« Nous voulons que tous présents et à venir sachent que le comte Guillaume, frère du comte Raynaud, chercha mauvaise querelle (*movit querelam et calumniam*) au seigneur évêque Jocerand et aux chanoines qui se mirent sous la protection (*miserunt se in manu*) du susdit comte Raynaud et du seigneur Guichard de Beaujeu, pour en faire suivant leur décision. Par leur aide et conseil, le susdit comte Guillaume,

(1) *Hist. des villes de France*, publiée par A. Guilbert.

(2) Au type royal cela représenterait 775 francs.

(3) *Hist. Man.* 4e partie chap. V, p. 7.

(4) Louvet, *Hist. Man.* 4e partie, chap. V, p. 7.

Digitized by Google

de l'avis de Raynaud, son frère, cessa toute vexation et céda à perpétuité à l'évêque et aux chanoines ses sûretés (*firmitates suas*), bâtiments et maisons au dedans et en dehors de Mâcon. Quant aux choses occupées après la mort du comte Guillaume l'Allemand, père d'autre Guillaume, il viendra à la cour de l'évêque et en acceptera le jugement. Si l'affaire ne pouvait y être réglée, ils iront devant le seigneur Guichard qui lui-même la règlera. Si ce dernier ne le pouvait, le comte Raynaud et le seigneur Guichard se réuniront à Saint-Marcel et la décision rendue sera exécutée..... Sous l'influence du comte Raynaud et du seigneur Guichard, auteurs de la présente convention, le comte Guillaume a promis paix et concorde à l'évêque et aux chanoines. A cette convention assistaient le comte Raynaud et le seigneur de Beaujeu par qui elle fut négociée, et le seigneur Jules de Ravenne, Etienne le Gros (*Crassus*), Girbert, archiprêtre, Lethald de Digoine (*Digoniâ*), Robert l'Enchaîné, Durand des Etoux (*Estoldis*), Etienne de Marchant, *Regnaldus de Cusi*, *Orgerius de Vela*, etc. (1). »

Ce même Guillaume ne se fit pas faute, pendant l'absence d'Humbert, enrôlé templier, de rançonner les églises et de ravager les environs. Cluny ne fut pas épargné. Beaujeu, laissé à la garde d'une femme dont nous avons rapporté les plaintes touchantes, ne dut pas l'être non plus. A son retour, Humbert prit sa revanche. « Il a tellement réduit le vicomte de Mâcon » dit Pierre-le-Vénérable : il n'est question que du vicomte ; mais le vicomte, dans la hiérarchie de cette époque, n'étant que l'agent subalterne du comte, il paraît difficile d'admettre que le comte ne fût pas complice.

Quoi qu'il en soit, des relations intimes lièrent Humbert-le-Vieux à Gérard, successeur de Guillaume IV, un des plus

(1) Severt, *Episcopi Matisconenses*, p. 133.

Digitized by Google

enragés pillards du siècle. A plusieurs reprises ils se liguèrent contre l'évêque de Mâcon à qui ils firent mille maux, contre le sire de Baugé, guerre dont nous parlerons plus loin, puis se brouillèrent, se jetèrent sur les terres l'un de l'autre (1), se réconcilièrent, et firent un traité que Louis VII fit ratifier dans les circonstances que l'acte suivant fait connaître.

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Louis, par la grâce de Dieu, roi des Français, après des guerres et des dissensions sans fin entre nous, le comte Girard, nos églises et le seigneur Humbert de Beaujeu, nous sommes venus à Venzelles, et là, du conseil de nos barons, nous avons traité la paix de telle manière. Le comte Girard a reconnu être notre homme et tenir de nous en casement (*Casamentum*, fief), sauf la fidélité due à son frère aîné Etienne, trois châteaux, Venzelles, Mont-Belet et Sale. Il a juré fidélité à nous et à notre fils Philippe, il a promis de maintenir à perpétuité la paix avec nous, avec tous les nôtres et nominativement avec Humbert de Beaujeu, et de plus, d'exécuter fidèlement le *traité passé entre eux, tel qu'il est constaté dans une charte d'Humbert.* Il a promis, sous la foi du même serment, à l'Eglise de Mâcon, paix perpétuelle, indemnité du dommage que nous et les nôtres avons pu commettre à son occasion, et son possible à Ulrich de Baugé. Avec l'approbation du comte, son frère, il abandonna à Etienne, évêque, et à l'Eglise, le droit de gîte (*hospitationem*) qu'il exigeait dans la terre de Romenay, donna quatre meytérées (*miteriatas*) de terre au chapitre et promit de faire la paix avec les moines de Laizé (2) au sujet du gage de Flaccé que l'Eglise lui rendit. Que si la paix venait à être troublée par lui ou par les siens, il jura de faire répa-

(1) *Hist. des villes de France*, p. 191.

(2) Laizé, village où il y a doyenné basty pour les moynes de Cluny, à deux lieues de Mascon (Note de Severt).

Digitized by Google

ration dans les quarante jours. S'il ne le faisait pas, Etienne jura que toutes les fois qu'il le saurait ou l'apprendrait dans les quarante jours, entre Sens et Paris, jusqu'à réparation, *personam nobis teneret*. Et le seigneur des Champs (*campensis*) jura également sous peine de cent livres. De même, Gauthier de Salin jura sous peine de deux cents livres. Humbert de Beaujeu et Jocerant le Gros, à la demande du comte Gérard lui-même, jurèrent qu'à chaque infraction du comte, ils viendront à l'aide du roi jusqu'à réparation faite, et que réparation faite, ils reviendront à la fidélité du comte. Harduin de Sale, Delard de Mombelet et Hugues de Venzelles, à la demande du comte Girard, jurèrent de mettre à la disposition du roi eux, leurs châteaux et leurs terres ; et dès que Girard aura fait réparation, ils retourneront à la fidélité du comte. Autant de fois il y aura infraction, autant de fois ils iront au roi, s'il n'y pas réparation dans les quarante jours. »

« Fait à Venzelles, l'an de l'incarnation onze cent septante-deux..... (1). »

Il résulte de cet acte que le sire de Beaujeu devait fidélité au comte de Mâcon. Ceci ne doit pas être généralisé. Le Beaujolais s'étant beaucoup étendu du côté du Mâconnais, par des actes encore ignorés, les terres acquises sujettes à hommage n'en furent pas affranchies pour avoir passé entre des mains indépendantes. Elles continuèrent à relever du comte de Mâcon. Pour toutes celles qui se trouvaient dans ce cas, nos seigneurs durent hommage et fidélité au comte, comme le comte le leur aurait dû s'il se fût trouvé dans la même hypothèse. Il ne faudrait pas conclure de ce fait que la seigneurie de Beaujeu relevât du comte de Mâcon, mais seulement que dans le nombre de ses possessions, il y en avait quelques-unes qui en relevaient. Philippe MICHAUD.

(1) Severt, *Episcopi Matisconenses*, p. 142.

(*La suite au prochain numéro*).

Digitized by Google

EMPLACEMENT DU CHAMP DE BATAILLE

ENTRE

ALBIN ET SÉVÈRE[1]

Feu le docteur Ozanam a publié, en 1826, dans le tome IVe des *Annales historiques et statistiques du département du Rhône*, une courte notice sur la question du *champ de bataille, où Septime Sévère et Albin se disputèrent l'empire romain.* Il place le lieu de ce grand événement dans la plaine de Roye, en avant de Sathonay, et par conséquent l'emplacement du camp aurait fait partie de ce champ de bataille. Il base son opinion sur la narration faite par Dion Cassius, sans s'occuper des autres auteurs de l'antiquité qui ont traité le même sujet, et il n'a pas eu entièrement tort, car l'historien susdit est le seul qui fournisse quelques détails un peu précis sur ce mémorable combat. De plus, Dion a été contemporain de Sévère, auquel il déplut à cause de la liberté avec laquelle il avait écrit la vie de Commode. Il a donc pu récolter ses renseignements de la bouche même des acteurs de ce drame sanglant, et les grandes charges, dont il avait été investi, lui permettaient de se ménager des relations officielles.

Je vais suivre les traces du docteur Ozanam, qui n'a peut-être pas assez donné de textes à l'appui de ses idées, et le présent

(1) Ce travail a été lu dans la séance de la Société française d'archéologie, tenue au Palais-des-Arts, à Lyon, le 19 septembre 1862.

Digitized by Google

travail sera surtout un commentaire étayé de citations précises de Dion Cassius et des autres historiens, ainsi que des observations que j'ai faites sur le terrain présumé de la bataille en question.

Septime Sévère arrivait du côté du nord, et quelques amateurs d'étymologie, auxquels j'en laisse toute la responsabilité, ont voulu retrouver un souvenir de son passage dans le nom du village de Sivrieux, situé sur le plateau, entre Neuville et Trévoux, qui dériverait, suivant eux, de *Severi Castra* (1). Quoi qu'il en soit, il est naturel de penser que Sévère se dirigea vers la plaine de Roye, par la voie romaine qui y aboutissait, et dont on voyait encore des traces, il y a une quarantaine d'années, dans le bois qui couvre les pentes du vallon de Sathonay. — Cochard. *Guide du voyageur*, 1826.

Les deux armées ennemies s'avançaient donc l'une contre l'autre, et elles se rencontrèrent pour la première fois en un lieu que Spartien appelle *Tiburtium : primo apud Tiburtium contra Albinum felicissime pugnavit Severus.* — Casaubon prétend qu'on doit lire *Tinurtium.* — Albin aurait donc été vaincu dans ce premier combat. Le texte suivant de Capitolin n'est pas très-clair et se prête à une double interprétation : *Et primo quidem conflictu habito contra duces Severi potior fuit* (*Albinus*) « et après avoir soutenu un premier combat contre « les lieutenants de Sévère, Albin fut plus heureux. » D'autre part, Dion Cassius dit qu'Albin vainquit Lupus, un des généraux sévériens, et qu'ensuite une grande bataille eut lieu près de Lyon. On pourrait peut-être expliquer le passage de Capitolin, de manière à concilier le dire de Spartien avec celui de Dion Cassius :

(1) Dans son Histoire du canton de Trévoux, M. l'abbé Jolibois, dont l'autorité est certainement d'un grand poids, écrit *Civrieux*. Cependant, j'ouvre l'almanach de 1774, et j'y lis *Sivrieux*, archiprêtré de Dombes ; tandis que dans celui de 1785, je trouve *Civrieux*, et dans celui de 1789 *Civreux*. Dans une carte du département de l'Ain, revue et augmentée en 1832, on lit *Syvrieux*. Il existe un autre Cyvrieux, près d'Anse, mais il est toujours écrit par un C.

Digitized by Google

Albin, vaincu dans une première affaire, aurait été ensuite plus heureux contre Lupus. Mais j'abandonne ce détail et j'arrive au point important.

Albin, voyant qu'il avait à se débattre contre un ennemi redoutable, jugea à propos de l'attendre dans une excellente position. Son armée comptait 50,000 hommes et celle de son adversaire autant. La plaine de Roye, dans les environs du camp de Sathonay, mesure du Rhône à la Saône une distance de moins de trois kilomètres, ce qui devait parfaitement convenir pour appuyer l'aile gauche et l'aile droite des Albiniens. En outre, une vallée profonde et abrupte opposait aux Sévériens une fortification naturelle, sur laquelle on comptait d'autant mieux que la voie romaine la traversait. Ce vallon, après avoir couru de l'est à l'ouest, se dirige ensuite par une courbe assez brusque au nord-est. Ces deux circonstances de la très-petite distance entre le Rhône et la Saône et de la vallée escarpée sont très-importantes à noter pour l'intelligence du texte de Dion Cassius. Au reste, on peut consulter, à cet effet, le plan du camp de Sathonay et de ses environs, dressé en 1860 par M. Légié Provençal, officier au 54e. Tous les historiens sont d'accord sur ce point, que la bataille eut lieu très-près de Lyon, *apud Lugdunum*, ce qui nécessairement a dû être, puisque les vainqueurs, d'après Hérodien, entrèrent dans la ville en poursuivant les fuyards.

Sévère arrivait par le plateau de la Bresse, et il se trouva en présence d'Albin, qui occupait la plaine de Roye, ayant sa gauche du côté de la Saône, et sa droite sur le Rhône. Je vais suivre maintenant la narration de Dion Cassius. Les Sévériens attaquèrent la gauche des Albiniens, qui furent mis en désordre, mais les assaillants, perdant leur temps à piller les bagages, ne recueillirent pas le fruit de ce premier succès. Les soldats d'Albin, qui occupaient la plaine, avaient creusé en avant de leurs lignes de vastes fossés, soigneusement recouverts; en sorte que l'on ne pouvait pas en soupçonner l'existence. Ils se tenaient en deçà, se contentant de lancer des traits, sans oser avancer, et même ils se retiraient en simulant la terreur. Les Sévériens attirés par cette ruse, se ruèrent en masse sur leurs

Digitized by Google

adversaires ; mais lorsqu'ils furent arrivés au bord des fosses, ils tombèrent dedans, hommes et chevaux, et l'on en fit un immense carnage. En outre, ceux qui se trouvaient placés entre la vallée très-escarpée et les fosses, μεταξὺ τῆς τε φάραγγος καὶ τῶν τάφρων, se repliant difficilement, portaient le désordre jusqu'à l'arrière-garde, et étaient tués à coups de flèches.

Sévère, averti du danger, accourut au secours des siens avec ses prétoriens, qui eux-mêmes prirent la fuite. Il avait déjà perdu son cheval, et, furieux de voir ses plus braves soldats tourner le dos, dans son désespoir il déchira sa chlamyde, leur reprocha cet acte de lâcheté et les supplia de retourner au combat. Les prières et la désolation de leur général les ramenèrent en face de l'ennemi, et après des efforts héroïques ils rétablirent la chance en leur faveur. Ce fut alors que Lætus, commandant de la cavalerie, qui, en homme prudent, attendait que la fortune se déclarât pour l'un ou l'autre parti, avant d'en prendre un lui-même, jugea que Sévère allait être victorieux. Il lança donc ses cavaliers sur les flancs des Albiniens, et la déroute de ceux-ci devint complète. *Le sang fut tristement répandu, en une telle abondance, qu'il coula dans les rivières,* εἰς τοὺς ποταμοὺς. Albin se réfugia dans une maison près du Rhône, πρὸς τῷ Ῥοδανῷ et il se suicida.

Il y a trois choses à remarquer dans cette narration : Premièrement, que, derrière les fosses creusées par les soldats d'Albin, il existait un vallon profond et escarpé, φάραγξ ; secondement, que le champ de bataille se trouvait entre des rivières ; troisièmement, qu'une de ces rivières était le Rhône. Or, la plaine, qui est en avant de Sathonay, correspond parfaitement à ces trois indications. Le vallon, situé entre le camp et le village, est d'un difficile accès et a une grande profondeur. Les rivières qui baignent le pied des balmes du plateau sont à une très-petite distance, moins de trois kilomètres, et il fallait qu'il en fût ainsi pour que le sang pût y couler, à l'est et à l'ouest. En outre, puisqu'une de ces rivières était le Rhône, l'autre devait être la Saône. Si l'on jette les yeux sur une carte du département

Digitized by Google

de l'Ain, on verra que le Rhône et la Saône, au delà de la plaine de Roye, vont en divergeant extraordinairement, et que seulement à la hauteur de Neuville il ne serait plus possible de dire que le sang coula dans les deux rivières, car il y a déjà une distance de vingt kilomètres, en ligne droite, de l'une à l'autre.

Je remarquerai que le premier succès de Sévère, contre la gauche d'Albin, s'explique assez facilement. En effet, on peut observer que de ce côté plusieurs aboutissants, formés par des dépressions dont la pente est relativement peu rapide, arrivent jusqu'au sommet du plateau. Le plan du camp de Sathonay, précédemment cité, indique parfaitement cette disposition du terrain, dont les Sévériens profitèrent habilement, en montant à l'improviste et de plusieurs côtés à la fois.

J'appellerai encore l'attention sur le fait de la subite apparition de Lætus, avec sa cavalerie. A l'est de la direction présumée de la voie romaine, le vallon commence à se détourner, et il remonte ensuite au nord-est. La plus simple prévoyance conseillait donc à Sévère de le faire traverser à ses cavaliers, bien au-dessus du lieu où Albin avait établi son armée, appuyée sur les deux rivières, et dont le centre occupait probablement la protubérance de Rillieux. Lætus tourna donc cette position et coupa la ligne de défense d'Albin. Alors commença la déroute, et le malheureux vaincu gagna les bords du Rhône où il se donna la mort.

Le docteur Ozanam prétend que « l'on voit en avant de la « vallée de Sathonay des irrégularités de terrain en ondulation, « allant de l'est à l'ouest, qui semblent être des traces de ces « fosses qui défendaient la droite d'Albin. » — Il serait peut-être plus juste de dire le centre.

On aperçoit effectivement un assez grand nombre de protubérances allongées; mais elles s'étendent plutôt du nord au sud, et se dirigent toutes perpendiculairement à la vallée. J'ai observé de près plusieurs de ces ondulations, et des coupes transversales pratiquées pour l'ouverture d'une route, m'ont permis de m'assurer que ce relief du sol était un phénomène géologique, résultat du diluvium alpin, qui a recouvert nos contrées.

Digitized by Google

Plusieurs érudits ont déjà cherché à élucider la question que je traite en ce moment, et je n'ai pas la prétention d'entamer avec eux une discussion qui donnerait à ce travail une étendue considérable. D'ailleurs, je ne sortirais peut-être pas vainqueur de cette lutte. Mon but est seulement d'apporter une pièce au débat, et de la présenter à des juges, dont le savoir et l'impartialité sont une garantie s'ils viennent à porter un jugement sur des opinions contradictoires.

Paul SAINT-OLIVE.

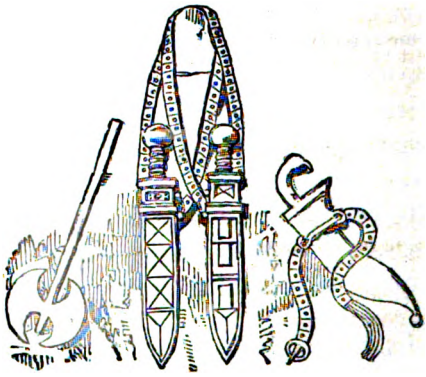

Digitized by Google

UNE NUIT DE DISSOLUTION

Comédie en 1 acte et en prose

Jouée pour la première fois, au mois de septembre 1862, dans une maison de campagne des environs de Lyon.

PERSONNAGES

Mme DE FRESNE ; M. LE VICOMTE DE LESCURE, caporal du poste ; L'AMIRALE de la station d'Asnières ; MULLER, homme du poste.

La scène se passe sous la république de 1848, dans un poste secondaire de Garde nationale, la veille de la dissolution de cette institution.

Le théâtre représente une pièce assez nue, il existe dans le fond une entrée au-dessus de laquelle on lit le mot *violon* et une porte presque sur le devant de la scène, à droite du spectateur, c'est l'entrée du poste ; au milieu se trouvent une table de sapin avec des chaises ou des bancs ; sur la table sont déposés trois lettres à l'adresse du Caporal du poste, un numéro de la *Patrie* et une chandelle allumée. Les lettres sont dressées contre le chandelier.

SCÈNE PREMIÈRE.

LE VICOMTE.

Rentrant au poste en tenue de caporal, le sabre au côté, le schako à la main, il se débarrasse de ce dernier objet et dit :

Mais c'est assez extraordinaire, plus de sentinelle au dehors et personne au dedans, où sont-ils donc tous passés ? Voici sans doute les clés de ce mystère.

(Ouvrant l'une des lettres déposées sur la table et lisant).

Monsieur le caporal,

« Veuillez m'excuser si j'ai quitté le poste sans attendre « votre retour, mais l'édition du soir de la *Patrie* annonce « positivement la dissolution de la Garde nationale. »....

Ah vraiment..... Voyons,

(Il prend la *Patrie* et lit :)

« Depuis quelque temps il était question de dissoudre « la Garde nationale. Cette importante mesure a été décidée « aujourd'hui en conseil des Ministres et sera insérée « demain au *Moniteur*. »

Tout s'explique ; sur cette nouvelle, mes aimables subordonnés ont déguerpi successivement pendant que j'étais allé prendre mon souper et m'ont probablement gratifié

Digitized by Google

chacun d'excuses aussi peu admissibles les unes que les autres.

(Ouvrant négligemment les lettres restées sur la table).

..... Mais je n'ai que trois lettres, et pourtant je comptais un quatrième voltigeur, un de mes voisins, un Alsacien, le sieur Muller qui voudrait être garde particulier dans les bois de ma tante et je m'étonne qu'à raison de ce détail, il soit parti à la dérobée. Qu'il ne m'ait pas écrit, cela va de soi, il lui est déjà si difficile de rendre sa parole intelligible.....

(On entend un ronflement, le caporal regarde sous la table et ne voit rien).

Il aurait dû toutefois me prévenir.

(Le ronflement redouble et le Caporal se dirige vers le violon).

..... J'y suis, le sommeil aura répandu ses charmes sur les paupières appesanties du voltigeur dont je croyais avoir à déplorer l'éloignement.

(Le ronflement prend des proportions considérables. Le Caporal de la porte du violon se tournant du côté du spectateur et gaiement):

..... Que de forces perdues dans la nature; si l'on pouvait au moins appliquer de pareils soufflements aux besoins de l'industrie; il y a bien des appareils mécaniques contre lesquels il suffirait de ronfler de la sorte pour les mettre en mouvement.

(On entend dans le violon une forte voix qui crie avec le ton alsacien):

Qui fife, qui fa là !

(Le Caporal regarde dans le violon).

..... Mon voltigeur s'est effrayé et s'est en même temps réveillé par ses propres mugissements. Ah il se détend et vient de ce côté.

(Pendant cette fin de scène le caporal se débarrasse de son sabre et de son ceinturon).

SCÈNE II.

LE VICOMTE, MULLER.

LE VICOMTE.

Je vous remercie de n'avoir pas suivi l'exemple de vos camarades, d'être resté ici; et vous avez bien fait (*souriant*) d'adoucir les rigueurs de votre solitude en prenant du repos. Vous êtes doué d'un sommeil très calme.

MULLER.

Che rêvais acréablement.

LE VICOMTE.

..... De votre femme sans doute.

Digitized by Google

MULLER.

Oui à ma femme; t'ailleurs qu'elle pense à moi aussi, que chen-suis bien sir.

LE VICOMTE.

Si elle y pense.... aussi sensiblement que vous.....

MULLER.

Aussi sensiblement que moi.....

LE VICOMTE.

Votre ménage doit être alors un ménage bien heureux et bien tranquille.

MULLER.

On n'y entend chamais de pruit.

LE VICOMTE.

..... Et qu'avaient donc de si pressé à faire, les autres voltigeurs, qu'ils se sont soustraits avec tant de vitesse à leurs obligations de soldats citoyens.

MULLER.

Le voltigeur n° 1, il a tit que sa pelle mère était malade; le n° 2, qu'il allait, brendre un pain russe, et le n° 3, qu'il lui était fenu un second né.....

LE VICOMTE,
(Avec étonnement).

Un second né.... vous voulez parler d'un deuxième fils. ..

MULLER.

Oui, d'un teuxième fils..... C'est mon tiable d'accent... .

LE VICOMTE.

..... Il pourrait être moins circonflexe.

MULLER,
(De confiance).

Ia, moins circonflexe.....

LE VICOMTE.

Je ne vous propose pas de rentrer chez vous, Monsieur Muller.

MULLER.

Non chai churé de veiller sur les sarmes de mes gamarades chusqu'à temain matin.....

LE VICOMTE.

..... Mais si vous désiriez seulement faire une surprise à votre femme et à vos enfants.....

MULLER.

Che n'ai pas t'enfants.....

Digitized by Google

LE VICOMTE.

Eh bien seulement à votre femme; vous pourriez aller jusque chez vous et revenir dans une heure, à 11 heures 1/2.

MULLER.

(Avec un geste troupier).

Chuste..... Che le veux pien.

LE VICOMTE.

Et pour vous récompenser de votre zèle, je vous ferai porter à l'ordre du jour.

MULLER.

Que ma femme sera gontente.....

LE VICOMTE.

De vous voir à l'ordre du jour....

MULLER.

Non d'être surbrise ce soir.

(Il sort avec empressement.)

SCÈNE III.

LE VICOMTE.

(Seul).

Comme il marche résolûment, pourvu que Mme Muller qui n'est pas prévenue ne lui donne pas l'occasion de se repentir de tant de précipitation; et à propos de cela, une chose m'a frappé. Tous mes hommes en s'esquivant ont laissé leurs armes au poste et doivent, m'annoncent-ils par des post-scriptum, revenir les chercher demain. Serait-ce pour retourner d'un pied plus léger au doux nid conjugal? je voudrais le croire; ou bien serait-ce, les affreux scélérats, pour n'être pas embarrassés de bagages dans la soirée ou peut-être même, la nuit de liberté qu'ils ont jugé à propos de s'accorder, sans la permission de leur caporal et à l'insu de leurs moitiés?

C'est ce que l'avenir ne prendra probablement pas la peine d'éclaircir, mais il n'y aurait rien de bien étonnant que la nuit de dissolution de la Garde-Nationale, ne fût aussi une nuit de bien d'autres genres ... de dissolution... Quant à moi, je vais attendre le citoyen Muller; *(regardant sa montre)* déjà 11 heures moins un quart, et je me délecterai d'une heure ou deux de flanerie avant de rentrer à mon hôtel. Ce serait pousser un peu loin l'amour du devoir que de me confiner ici jusqu'à ce qu'on me relève régulièrement de mon service..... Mais quel est ce bruit....

(On entend dans la coulisse ces cris : Arrêtez, arrêtez, arrêtez. Le Caporal s'élance du côté de la porte et à l'instant entre une dame qui chancelle et tombe évanouie sur une des chaises du poste.)

Digitized by Google

SCÈNE IV.

LE VICOMTE, Mme DE FRESNE.

(Mme de Fresne avec une capuche, une sortie de bal et une toilette de soirée dansante. Le Vicomte soutient d'abord cette dame, puis lui enlève délicatement sa capuche qu'il dépose sur la table en disant :)

Quel éclatant visage, quels traits aristocratiques !

(Il l'évente avec beaucoup d'empressement, il se sert pour cela du journal *La Patrie*, puis de l'éventail de l'inconnue qu'il aperçoit à l'une de ses mains.)

Madame, reprenez vos sens.... (Il continue à l'éventer.) Madame, essayez de respirer !

(Il lui dénoue les cordons de sa sortie de bal et la laisse sur le haut des épaules. Il défait ensuite les boutons de ses gants, tout cela avec beaucoup d'adresse et de promptitude. En regardant les mains il poursuit :)

Quelles délicieuses extrémités..... Mais les yeux ne s'ouvrent pas ; ce sont là des secours insuffisants ; il faudrait de l'air, des sels, une femme de chambre ; (*il indique par des gestes qu'il faudrait surtout séparer les liens du corsage*) mais ceci ne rentre pas dans mes attributions de caporal ; voyons, un moyen héroïque ! (*Il s'écrie*) : Madame, vous voilà délacée.

(L'inconnue fait un bond, examine rapidement l'état de sa toilette, n'y reconnaît pas trop de désordre et tend la main au Vicomte.)

LE VICOMTE.

(Prenant la main.)

J'ai remarqué, Madame, qu'elle était fort belle.

MADAME DE FRESNE.

(Avec une certaine vivacité, sans cependant avoir repris tous ses sens).

..... Mais, Monsieur, ce n'est pas pour vous la faire admirer, c'est pour vous remercier.....

LE VICOMTE,

..... D'avoir mis un terme à votre évanouissement par l'effet d'une commotion morale ?....

MADAME DE FRESNE.

..... Mieux que cela, Monsieur, de m'avoir sauvé la vie ; un tour de roue de plus et je crois que j'étais morte.

LE VICOMTE.

Je ne comprends pas, Madame.

MADAME DE FRESNE.

C'est bien vous qui vous êtes précipité au devant de ma voiture.

Digitized by Google

LE VICOMTE.

Nullement et je regrette, Madame, de n'avoir pas exposé pour vous la somme entière de mes jours ; j'ai entendu d'abord un grand tumulte au dehors, et j'accourais vers le seuil, lorsque vous m'êtes apparue en proie à une vive alarme, encore inexpliquée pour moi.

MADAME DE FRESNE.

Ayant dû quitter une réunion à laquelle j'étais conviée, bien avant l'heure indiquée à mon cocher pour venir m'attendre, j'envoyai chercher un coupé de remise et partis inopinément. A la hauteur de mon domicile, il me fut impossible d'obtenir du conducteur qu'il s'arrêtât. Il était surexcité au dernier degré par un accès de folie ou par l'ivresse, et poursuivait depuis un quart d'heure, malgré mes cris, sa course désordonnée loin de chez moi, lorsqu'un passant a saisi ses chevaux à la bride ; je me suis élancée en jetant ma bourse pour payer le cocher et depuis je n'ai plus eu la conscience de mes actes, mais je m'aperçois maintenant que je suis ici sous la protection de la milice parisienne.

LE VICOMTE.

Dans un poste sur lequel on aura dirigé vos pas, Madame, mais dans un poste abandonné, et réduit pour tout effectif, au caporal que vous voyez.

MADAME DE FRESNE.

En sorte qu'il n'y a que vous ici, Monsieur le caporal ?

LE VICOMTE.

Veuillez, Madame, ne pas vous donner le souci dans l'interlocution, de rappeler mon grade ; il est peu important et d'ailleurs ce nom de caporal paraît peu familier à vos lèvres.

MADAME DE FRESNE.

En effet.....

LE VICOMTE.

Si vous préférez, Madame, la qualité de vicomte, vous pourriez faire votre choix entre l'appellation que je tiens de la naissance, et celle *(avec une affectation plaisante)* que je tiens du libre suffrage de mes concitoyens.

MADAME DE FRESNE.

Je préfère incontestablement le titre de vicomte, mais avec ce titre que faites-vous, Monsieur, ici, je dirai presque en pareil lieu.

Digitized by Google

LE VICOMTE.

(Riant).

Ce n'est pas l'ambition qui m'a guidé.... En prenant rang dans la Garde-Nationale, j'avais compté d'abord n'y faire que des observations de mœurs, mais vous voyez, Madame, qu'en dehors de ce cadre d'études on peut y faire aussi d'adorables rencontres.

MADAME DE FRESNE.

(Reprenant vivement et soulignant le mot faites).

Ce que vous faites surtout, M. le Vicomte, ce sont les honneurs d'un poste de garde civique, avec une galanterie des plus exquises....

LE VICOMTE.

La galanterie est toujours en raison des personnes dont elle s'inspire.

MADAME DE FRESNE.

Monsieur le Vicomte, je ne vous prierai pas de mettre un terme à votre courtoisie, ce ne serait pas poli et ce serait mal reconnaître la délicatesse de vos procédés, je vous prierai d'y mettre le comble....

LE VICOMTE.

Le comble, et comment?....

MADAME DE FRESNE.

..... En prenant la peine de me procurer une voiture; la mienne est peut-être à ma recherche et du reste mon domicile est si éloigné....

LE VICOMTE.

Cela m'est très-facile et j'aurais dû déjà vous proposer, Madame, de vous faire reconduire, mais j'ai tellement partagé l'impression du danger auquel vous avez été exposée, qu'il ne m'est pas même venu à la pensée....

MADAME DE FRESNE.

..... Vous auriez la possibilité de mettre promptement une voiture à ma disposition?...

LE VICOMTE.

Oui, Madame, l'hôtel que j'habite en partage avec une parente, est assez rapproché pour que nous puissions nous y rendre et pendant qu'on attellerait sa voiture, tous les devoirs de l'hospitalité s'exerceraient autour de vous; à moins que vous ne préfériez attendre ici....

Digitized by Google

MADAME DE FRESNE.

Je préfèrerais faire quelques pas, bien que je ne sois pas sûre encore d'avoir recouvré toutes mes forces.

LE VICOMTE.

J'y suppléerais, Madame, par l'appui de mon bras, si vous daigniez me faire l'honneur de l'accepter.

MADAME DE FRESNE.

(Se disposant à partir.)

Vous demeurez avec une parente?

LE VICOMTE.

..... Une seconde mère pour moi, ma tante, Madame la baronne de Lescure.

MADAME DE FRESNE.

(Reprenant vivement).

Madame la baronne de Lescure... vous êtes, par conséquent, M. le vicomte de Lescure?

LE VICOMTE.

Précisément.

MADAME DE FRESNE.

(Riant).

..... Eh bien, vicomte, vous avez refusé ma main, je refuse votre bras.

LE VICOMTE.

(Un peu surpris de cette sortie).

..... Accepterez-vous au moins la voiture, Madame?...

MADAME DE FRESNE.

(En se rasseyant).

..... Avec reconnaissance, seulement je vous demanderai de me faire prendre ici.

LE VICOMTE.

Ici soit, mais il y a confusion de choses ou de personnes, quant à votre main, Madame.

MADAME DE FRESNE.

Pas la moindre confusion....

LE VICOMTE.

C'est alors une énigme piquante, sans doute, mais dont je n'entrevois aucun moyen de pénétrer le sens, à moins que vous ne consentiez, Madame, à me venir un peu en aide....

Digitized by Google

MADAME DE FRESNE.

Permettez-moi de ne vous donner aucune explication et de vous prier de nouveau d'assurer mon retour, car j'ai hâte....

LE VICOMTE.

(Prenant sur son bras son ceinturon et son sabre et gardant son schako à la main)

Je vous quitte, mais, Madame, je proteste de toutes les forces de mon âme, contre une allégation qui serait si peu en faveur de mon goût et de mon discernement.

(Le Vicomte sort).

SCÈNE V.

MADAME DE FRESNE.

(Seule, elle se lève pour changer de place et dépose sa sortie de bal sur une chaise).

J'ai mis ce pauvre vicomte dans un grand embarras, avec cette brusque révélation. Il ne s'attendait guère à ce que j'usasse ainsi de représailles, mais refus vengé est à moitié pardonné, et je me sens allégée comme d'un poids, de me trouver en quelque sorte quitte à quitte avec lui. Le revoici.

SCÈNE VI.

MADAME DE FRESNE, LE VICOMTE.

MADAME DE FRESNE.

(Elle fait un mouvement de surprise et dit en s'appuyant sur un dossier de chaise).

Ce que vous venez de faire là, Monsieur le vicomte, s'appelle une fausse sortie....

LE VICOMTE.

Je le sais, Madame, mais dans mon étonnement, mon trouble, j'ai oublié de m'excuser d'être contraint, par suite de votre changement de détermination, de vous laisser là, seule un instant ...

MADAME DE FRESNE.

C'est vrai, je n'y songeais pas moi-même, mais le moyen de faire autrement !...

LE VICOMTE.

(Avec beaucoup d'empressement.)

Il y a là un journal,... des lettres....

MADAME DE FRESNE.

Édifiantes?....

Digitized by Google

LE VICOMTE.

..... Qu'on peut lire du moins...

MADAME DE FRESNE.

Je verrai tout cela....

LE VICOMTE.

Je cours....

(Il reste à la même place.)

MADAME DE FRESNE.

Mais, vous ne courez pas, Monsieur le vicomte; avez-vous oublié autre chose?

LE VICOMTE.

Je n'ai rien oublié; mais je sens que je ne pourrai m'éloigner, sans demander, sans savoir.... *(montrant la main de Madame de Fresne)*, sans savoir....

MADAME DE FRESNE.

Mais quoi, Monsieur le vicomte, c'est donc bien difficile à formuler?....

LE VICOMTE.

Sans savoir si cette main... que vous me faites l'injure....

MADAME DE FRESNE.

Eh bien! achevez, Monsieur le vicomte.

LE VICOMTE.

Eh bien! sans savoir, Madame, *(avec une inquiétude marquée)*.... si elle est....

MADAME DE FRESNE.

(Achevant l'interrogation)

Si elle est engagée.....

LE VICOMTE.

(Avec beaucoup d'expression.)

Non, non, Madame, pas engagée..... c'est libre que je veux dire.

MADAME DE FRESNE.

(Indiquant gracieusement la sortie.)

Vicomte, je vous promets de vous répondre quand j'aurai une voiture....

LE VICOMTE.

(S'éloignant en regardant toujours Madame de Fresne.)

A bientôt donc, Madame.....

Digitized by Google

SCÈNE VII.

MADAME DE FRESNE

(Seule.)

Ce cher vicomte, son ton pénétré me gagnerait et j'ai besoin d'apporter quelque diversion *(elle s'assied devant la table)* aux sentiments que malgré moi j'éprouve. Voyons ces lettres puisqu'on peut les lire.

(Elle les dispose comme on ferait d'un jeu de cartes et promène son regard d'une manière assez peu attentive, de l'une à l'autre).

Ceci me révèle les causes de l'état d'abandon dans lequel j'ai trouvé ce poste, mais je pense bien que Monsieur le vicomte n'a pas pris au sérieux ces prétendus motifs. La garde-nationale doit avoir, ce me semble, beaucoup d'analogie avec les cercles et les clubs qui ne servent en grande partie aux hommes qu'à dissimuler l'emploi de leur temps, et qu'à se déshabituer petit à petit des joies comme des devoirs du foyer domestique. Mon mari, M. de Fresne (*avec un soupir*) était de toutes les réunions de ce genre, et je n'ai pas encore perdu le souvenir des inquiétudes que me causaient ces habitudes extérieures, si profondément enracinées dans le monde élégant, ce monde qu'on envie et qui n'a bien souvent du bonheur que la vaine apparence.... J'entends quelqu'un....

SCÈNE VIII.

MADAME DE FRESNE, L'AMIRALE de la station d'Asnières.

(Chapeau dit canotier, avec une plume bien ondoyante, un pince taille ou un saute-en-barque.)

L'AMIRALE.

(Entrant assez cavalièrement et paraissant surprise de voir un poste de garde-nationale composé seulement d'une femme en toilette de bal.)

Le chef de poste s'il vous plaît, Madame?...

MADAME DE FRESNE.

Il est sorti, Madame....

(Madame de Fresne prend *La Patrie* et paraît peu disposée à engager la conversation.)

L'AMIRALE.

Depuis peu?...

MADAME DE FRESNE.

Depuis quelques secondes....

Digitized by Google

L'AMIRALE.

Et pour longtemps?...

MADAME DE FRESNE.

Je ne le pense pas....

L'AMIRALE.

J'attendrai.

MADAME DE FRESNE.

(A part, avec quelque apparence de curiosité.)

Serait-ce.... (*à l'amirale*) Est-ce à lui personnellement que?...

L'AMIRALE.

C'est à lui personnellement....

MADAME DE FRESNE.

(Avec une curiosité inquiète.)

..... Et vous le connaissez?...

L'AMIRALE.

Peut-être oui, peut-être non, j'ai tant navigué....

MADAME DE FRESNE.

(Paraissant plus étonnée qu'inquiète.)

..... Et sans avoir la certitude d'être connue de lui.... vous?...

L'AMIRALE.

Je n'ai pas besoin de le connaître pour le requérir au nom de la loi !

MADAME DE FRESNE.

(Se rassurant davantage.)

C'est donc à titre de dépositaire de la force publique que vous venez demander son concours?

L'AMIRALE.

Oui, Madame...

MADAME DE FRESNE.

(Tout à fait rassurée et très-naturellement.)

Si Madame veut s'asseoir....

L'AMIRALE.

Je vous rends grâce, Madame, je préfère explorer.

(Elle se promène en regardant à gauche, à droite.)

Je viens (*avec abandon*) faire constater le refus de mon mari, de me recevoir au domicile conjugal.

MADAME DE FRESNE.

Peut-être, parce qu'il est déjà tard....

Digitized by Google

L'AMIRALE.

Non, Madame, sous le prétexte qu'il y a trois ans que je ne suis rentrée....

MADAME DE FRESNE.

Trois années!!! Pensez-vous, Madame, qu'après une absence aussi prolongée....

L'AMIRALE.

Le nombre des années importe peu. Un arrêt de la Cour Royale d'Angers, du 8 avril 1829, qui n'a cessé de faire jurisprudence, porte que....

MADAME DE FRESNE.

..... Oh! s'il y a un arrêt....

L'AMIRALE.

..... Et qui fait précisément rentrer sous l'application de l'article 231 du code civil, le cas dans lequel je me trouve.

MADAME DE FRESNE.

..... Madame est bien versée dans ces matières....

L'AMIRALE.

J'ai été étudiante en droit, un peu aussi étudiante en médecine; j'appartenais à l'école des vitalistes, ainsi nommée par opposition aux animistes qui.....

MADAME DE FRESNE.

..... Et aujourd'hui?...

L'AMIRALE.

(D'un ton dégagé.)

Je suis amirale.

MADAME DE FRESNE.

Par conséquent vous dépendez de l'inscription maritime..

L'AMIRALE.

C'est nous qui commandons, Ernest et moi, le canot amiral de la station d'Asnières.

MADAME DE FRESNE.

Faut-il être plusieurs pour la constatation que vous réclamez, Madame?...

L'AMIRALE.

Deux hommes au moins.....

MADAME DE FRESNE.

Je doute alors que M. le chef de poste puisse vous rendre ce service, car la garde-nationale est dissoute....

Digitized by Google

L'AMIRALE.

C'est officiel ?...

MADAME DE FRESNE.

Oui, Madame, et il est resté seul, le dernier ici...

L'AMIRALE.

Dans ce local patriotique.... Je le croyais en patrouille avec ses hommes.

MADAME DE FRESNE.

Il est allé chercher une voiture....

L'AMIRALE.

Pour vous conduire au bal ?....

MADAME DE FRESNE.

..... A s'en rapporter aux apparences....

L'AMIRALE.

Alors je vais... Ah ! voilà un violon disposé à la moderne, (*examinant le violon*) inclinaison bien entendue du lit de camp, aération convenable, espace suffisant....

MADAME DE FRESNE.

(à part.)

Voudrait-elle passer la nuit ici ? *(à l'amirale)* alors vous vous décidez, Madame....

L'AMIRALE.

..... A aller rejoindre l'amiral et à collaborer avec lui à notre dictionnaire universel de la navigation fluviale. On a tant de lucidité la nuit pour le travail. Nous en sommes déjà à la lettre F....

MADAME DE FRESNE.

Comme à l'Académie.... En sorte, Madame, que vous ne teniez pas absolument à être reçue au domicile conjugal?...

L'AMIRALE.

Non, j'éprouvais le besoin de faire passer une mauvaise nuit à mon mari....

MADAME DE FRESNE.

Si ce n'est que tous les trois ans...,

L'AMIRALE.

Oui, mais le remords de ne pas m'avoir donné tout le bonheur que je méritais quand j'ai été sa femme, le poursuivra toute sa vie.

(L'amirale sort majestueusement, Madame de Fresne la salue à peine et la regarde sortir avec étonnement.)

Digitized by Google

SCÈNE IX.

MADAME DE FRESNE

(Seule.)

Je me sens toute étourdie, toute ébahie. Y a-t-il rien de comparable à ce laisser aller et à ce décousu dans les idées et dans l'existence. Voilà un type de haute fantaisie comme je ne supposais pas qu'il pût y en avoir, et si je ne l'avais vu parler, marcher, s'agiter là devant moi, pendant assez de temps pour ne pas douter de sa réalité, je ne pourrais y croire....

..... Aux premiers mots échangés avec l'amirale, il avait jailli dans ma pensée, comme un éclair, qu'elle pouvait être venue au poste à l'intention du vicomte. J'ai réprimé au plus vite ce mouvement, car M. de Lescure est cité partout comme un modèle de réserve et de tenue. Elevé par sa tante, la sévère baronne de Lescure, femme d'une rare distinction, il serait impossible qu'il en fût autrement. J'emporterai de lui la meilleure opinion. De mon côté (*debout, remettant sa sortie de bal, rajustant sa coiffure ainsi que les plis de sa robe*), je ne suis pas fâchée d'avoir fortuitement rencontré M. le vicomte; je n'ai pas la vanité de croire que je lui inspirerai des regrets, quoiqu'il me semble à l'empressement de ses hommages *(accentuant)*, que je ne lui suis pas, ou que je ne lui suis plus antipathique; mais il est bien d'être soigneuse des impressions qu'on peut laisser derrière soi, surtout dans l'esprit d'un parfait gentilhomme qui a été en perspective votre époux. (*Avec l'expression d'un regret*), c'eut été un excellent choix, un mari d'intérieur, prévenant, attentif.... Après tout c'est de sa faute, et à quoi bon revenir sur des faits accomplis.... D'ailleurs les choses sont déjà bien avancées avec M. de Beausset, pour songer à renouer avec M. le vicomte de Lescure....

SCÈNE X.

MADAME DE FRESNE, LE VICOMTE.

LE VICOMTE.

(Entrant en tenue civile.)

J'arrive enfin, et je ne précède que de quelques instants la voiture de madame la baronne de Lescure.

MADAME DE FRESNE.

Je vous remercie, Monsieur le vicomte. Avant de prendre

Digitized by Google

congé de vous, j'ai à vous rapporter les incidents survenus dans ce poste pendant votre absence....

LE VICOMTE.

(Avec inquiétude.)

Il ne s'en est produit aucun de désagréable ?....

MADAME DE FRESNE.

Non, Monsieur le vicomte....

LE VICOMTE.

Les nuits de garde sont fertiles en imprévu, mais cet imprévu n'appartient pas toujours à un ordre de faits susceptibles de se dérouler sans inconvénients sous les yeux d'une femme du monde. Aussi me suis-je efforcé de revenir au plus tôt.

MADAME DE FRESNE.

(S'incline en signe de remercîment et dit) :

J'ai reçu la visite d'une dame se donnant la qualité de canotière amirale de la station d'Asnières. (*M. le vicomte a l'air d'exprimer que ce n'est pas une dignité de peu d'importance*). Elle réclamait l'appui de vos armes...

LE VICOMTE.

Contre les naturels de ces parages ; ils vivent pourtant en paix avec leurs voisins, et ne dévorent point les étrangers... encore moins les étrangères...

MADAME DE FRESNE.

Non, Monsieur le vicomte, contre son propre mari qui refusait de la recevoir à ces heures après quelques années d'absence et d'excursions lointaines...

LE VICOMTE.

Et vous lui avez répondu, Madame ?...

MADAME DE FRESNE.

... Que vous ne disposiez pas de forces suffisantes pour la seconder utilement dans cette expédition. Elle est partie ensuite, mais non sans avoir longuement considéré... (*montrant le violon*) cette annexe...

LE VICOMTE.

Le violon... Cet instrument lui est peut-être familier... J'ai à vous rendre compte aussi, Madame, de la mission dont j'étais investi. Elle n'a pas été non plus dépourvue d'imprévu. Vous allez en juger.

Chaque soir je ferme de deux baisers les yeux de ma vénérable tante. Ce soir ces deux baisers lui avaient manqué, et soit cela, soit l'inquiétude de me savoir de garde, elle ne

Digitized by Google

dormait pas. Je n'ai pu rentrer sans qu'elle s'en aperçût.. Elle m'a fait appeler. Je lui ai expliqué en mots rapides, (*ceci se débite rapidement aussi*) la sortie tardive de ses chevaux ; je lui ai raconté votre véhémente apostrophe ; à votre signalement, elle a cru reconnaître la charmante Madame de Fresne, et elle a ajouté : Je ne doute pas que tu ne te repentes amèrement de ton obstination à refuser....

MADAME DE FRESNE.

Vivement avec un ton d'accusation).

Vous voyez bien, Monsieur, qu'il n'y a pas, comme vous le disiez, confusion de personnes...

LE VICOMTE.

Serais-je donc assez heureux pour qu'un hasard providentiel eût amené ici Madame de Fresne....

MADAME DE FRESNE.

L'exclamation que n'a pu retenir ma bouche, ne doit vous laisser aucun doute à cet égard...

LE VICOMTE.

J'en remercie ma bonne étoile.... mais s'il n'y a pas de confusion quant à la personne, la confusion existe, Madame, pour la nature du fait dont je suis incriminé...

MADAME DE FRESNE.

Vous persistez à nier le refus de ma main...

LE VICOMTE.

... Oui, Madame.

MADAME DE FRESNE;

Il y a eu cependant de votre part (*accentuant*) obstination... le mot est de Madame de Lescure.....

LE VICOMTE.

Une grande obstination, c'est vrai, mais qui portait uniquement sur le refus de vous être présenté, Madame, et non sur celui d'unir mon sort au vôtre.

MADAME DE FRESNE.

(Discutant en souriant).

Au point de vue du résultat, c'est exactement la même chose; qui ne veut pas la fin évite les moyens, et vous reconnaissez, Monsieur le vicomte, ne vous être prêté en aucune façon aux entrevues que cherchaient à nous ménager Madame votre tante et quelques membres de ma famille....

LE VICOMTE.

Je suis forcé d'en convenir...

Digitized by Google

MADAME DE FRESNE.

Vous deviez avoir de graves motifs pour résister ainsi aux intentions de Madame la baronne...

LE VICOMTE.

De très-graves, Madame, et reposant entièrement sur des considérations qui vous sont personnelles.

MADAME DE FRESNE.

(avec étonnement).

... Qui me sont personnelles....

LE VICOMTE.

(La rassurant du geste).

Les voici... Je puis (*accentuant*) et je dois les dire pour ma justification.

MADAME DE FRESNE.

Vous me mettez sur la sellette, Monsieur le vicomte.

LE VICOMTE.

Non, Madame (*d'une manière bien sentie*), sur un piédestal, comme une idole...

MADAME DE FRESNE.

(S'inclinant).

Vous cherchez à racheter par des habiletés de langage, l'étrangeté de ma situation...

LE VICOMTE.

Puissé-je réussir, Madame, à vous rendre cette situation encore quelques instants possible, supportable....

MADAME DE FRESNE.

J'écoute, Monsieur le vicomte.

LE VICOMTE.

La première fois que j'eus l'honneur d'entendre prononcer votre nom, je le trouvai très-euphonique ; votre prénom qu'on me révéla me parut plus doux encore, et j'eus l'intuition immédiate que l'un et l'autre devaient parfaitement convenir à la personne... Puis vint le portrait aux fines ciselures (*regardant Madame de Fresne*), ressemblant à ce point que je le crus flatté. On le compléta en disant que vous excelliez dans les arts d'agrément (*tout ceci rapidement*), que chose peu commune vous saviez allier les goûts du monde avec ceux de la maison, que vous étiez l'assemblage le plus complet de toutes les qualités de l'âme et de l'esprit ; enfin on me cita de vous un trait si touchant de naturel et de bonté que j'en pris le frisson et que ma résolution fut immédiatement et irrévocablement arrêtée de ne jamais vous voir !...

Digitized by Google

MADAME DE FRESNE.

(Souriant.)

Permettez-moi de m'inscrire contre toutes les inexactitudes de la peinture que vous venez de faire; son exagération devait naturellement vous effrayer ..

LE VICOMTE.

Non, Madame, c'était l'assurance de sa fidélité... et je me disais : ce sera encore un mariage qui échouera, car j'en étais déjà à mon quatrième ou cinquième en état de rupture, mais de cette nouvelle épreuve je ne sortirai pas comme des autres, le cœur indifférent. J'étais persuadé que si j'accédais à une présentation, pour avoir ensuite la douleur de ne pas être agréé ou de vous perdre par l'effet de quelque entrave inattendue, il y allait du repos de ma vie.

MADAME DE FRESNE.

(Souriant.)

Les mêmes épisodes n'ont pas toujours le même dénoûment...

LE VICOMTE.

Avec ma tante, il n'y en avait pas d'autre à espérer, car c'est d'elle, je ne sais comment, que sont toujours nés les obstacles à mes mariages, alors qu'ils étaient sur le point de s'accomplir; mais les mariages sont écrits là haut et voyez, Madame, comme le ciel se manifeste ouvertement pour reformer les liens qu'il a prémédités.....

SCÈNE XI.

LES PRÉCÉDENTS, MULLER.

MULLER.

(Toujours en tenue de garde national.)

La foiture de Madame la paronne est arrivée.

(Madame de Fresne se lève et recueille les objets qu'elle a à emporter, capuche, éventail, etc.)

LE VICOMTE.

(Pour éloigner Muller.)

Merci, Monsieur Muller; veuillez vous tenir à la portière.

MULLER.

(Faisant un pas.)

Oui, Monsieur le ficomte....

LE VICOMTE.

Vous verrez aussi si le marche-pied s'abaisse bien....

Digitized by Google

MULLER.

(Faisant un pas de plus.)

Oui, Monsieur le ficomte....

LE VICOMTE.

Il est un peu dur.

MULLER.

(De la porte.)

Je le ferai aller tucement.

SCÈNE XII.

MADAME DE FRESNE, LE VICOMTE.

MADAME DE FRESNE.

Monsieur le vicomte, je suis prête....

LE VICOMTE.

(Avec désappointement.)

Je le vois bien..... le cocher de Madame la baronne qui est ordinairement si lent, a mis une célérité....

MADAME DE FRESNE.

Il faut bien enfin que je rentre à mon hôtel....

LE VICOMTE.

Oui, Madame, mais il faut bien conclure aussi....

MADAME DE FRESNE.

Comment..... conclure ?

(Le vicomte insiste par gestes pour que Madame de Fresne reprenne un siége, elle s'assied.)

LE VICOMTE.

Oui, Madame, conclure, c'est-à-dire fixer, arrêter les conséquences qui semblent devoir découler naturellement de cette rencontre inopinée...

MADAME DE FRESNE.

Ou plutôt, si je pénètre bien votre pensée, remettre en question les projets concertés entre nos deux familles...

LE VICOMTE.

Les remettre seulement en question....

MADAME DE FRESNE.

(Riant.)

Vous voudriez quelque chose qui se rapprochât davantage d'une solution.... C'est alors à madame de Lescure qu'il faut tout d'abord exposer vos désirs, vos vues,.... en tâchant de les faire prévaloir.....

Digitized by Google

LE VICOMTE.

Vous me raillez, Madame, avec quelque apparence de raison; mais j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, si j'ai abandonné jusqu'à ce jour l'entière direction de ma destinée à Madame de Lescure, c'est qu'il m'avait manqué cette initiative, cette force affective qui vient de là (*montrant son cœur*) et dont je ressens à présent, pour la première fois, la puissance infinie... irrésistible...

MADAME DE FRESNE.

J'admets, Monsieur le vicomte, que vous parveniez à concilier tout ce que vous devez de soumission et de reconnaissance à Madame votre tante, avec les sentiments que vous énoncez et dont je n'ai aucun parti pris de repousser l'expression; mais il y aurait encore à éloigner les prétendants qui ont surgi depuis votre retraite, quand vous vous êtes mis à me fuir comme un péril...

LE VICOMTE.

Les prétendants; il y en a donc plusieurs?...

MADAME DE FRESNE.

.... Il y en a plusieurs et vous en êtes surpris?,... cette limitation de leur nombre à un seul n'est pas galante, Monsieur le vicomte.

LE VICOMTE.

Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire, Madame; je croyais qu'il n'y avait sur les rangs qu'un prétendant sérieux, M. de Beausset.

MADAME DE FRESNE.

C'est bien en effet avec lui que les négociations sont le plus avancées; mais à quelle circonstance devez-vous de connaître son nom?

LE VICOMTE.

Je suis son confident...

MADAME DE FRESNE.

Son confident? ..

LE VICOMTE.

C'est bien naturel, puisque j'avais disposé de votre main en sa faveur...

MADAME DE FRESNE.

(Fait un bond comme à la scène IV et reste debout.)

.... Disposé de ma main! mais de quel droit, Monsieur!

Digitized by Google

SCÈNE XIII.

LES PRÉCÉDENTS, MULLER.

(Pendant cette scène, Madame de Fresne s'évente et semble revenir difficilement de son étonnement.)

MULLER.

(Entrant.)

Monsieur le ficomte, foici une badrouille de troube de ligne qui s'avance, que faut-il vaire?

LE VICOMTE.

Criez-lui de passer au large...

(Muller sort. On entend dans la coulisse : Bassez au large, *très-fort*.)

SCÈNE XIV.

MADAME DE FRESNE, LE VICOMTE.

MADAME DE FRESNE.

Je voulais vous demander des explications, Monsieur le vicomte, sur la prétendue cession que vous auriez faite de ma main à M. de Beausset, mais si les patrouilles circulent déjà, c'est qu'il est plus de minuit, et nous n'aurions pas le temps de vider ce nouvel incident.

LE VICOMTE.

Il peut être vidé incontinent... M. de Beausset est un magistrat fort distingué du parquet d'Amiens. Un cœur d'élite, auquel j'ai cru devoir signaler, désigner le trésor qu'il ne me paraissait point permis de convoiter. Ne pouvant assurer mon bonheur, était-ce donc une si mauvaise action que de chercher à faire celui de mon meilleur ami d'enfance, et de contribuer en même temps au vôtre, Madame; mais je sais que M. de Beausset n'a pas encore eu l'honneur de vous voir malgré de nombreux pourparlers, et je puis, sans lui imposer ainsi qu'à vous un trop dur sacrifice, lui demander de reprendre (*il prend la main de Madame de Fresne*) mon bien où je le retrouve...

(Le vicomte se précipite à ses genoux.)

MADAME DE FRESNE.

(Laissant le vicomte porter sa main à ses lèvres.)

Mais cette fois, ce sera bien définitivement pour ne plus la refuser, ni la céder...

(Le vicomte se relève et offre son bras à Madame de Fresne pour sortir.)

Digitized by Google

SCÈNE XV.

LES PRÉCÉDENTS, MULLER.

MULLER.

(Rentrant.)

Monsieur le ficonte, voilà une seconde badrouille.

LE VICOMTE.

(Sortant avec Madame de Fresne.)

Dites-lui que je suis le plus heureux des hommes...

SCÈNE XVI.

MULLER SEUL.

Chamais je n'oserai lui tire.... (*Du côté des spectateurs et se rapprochant du devant de la scène.*) Ma femme n'était pas rentrée, mais che suis bien sir qu'elle bense à moi tu de même. (*Saluant les spectateurs.*) Che fais tormir baisiplement.

PETRUS P.

FIN.

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR

LES TENDANCES DE L'ART

PRÉSENTÉ AU CONGRÈS SCIENTIFIQUE

Le 11 septembre 1862.

Dans l'état actuel de l'art, envisagé de la manière la plus générale, un fait me frappe particulièrement, c'est l'infériorité des hommes de la génération présente, comparés à ceux qui les ont précédés. Citez-moi, parmi les jeunes auteurs, l'historien égal à Thiers, le publiciste rival de Guizot ou de Tocqueville, le littérateur aussi élégamment classique que Villemain, l'orateur plus élevé que Berryer, Montalembert ou Lacordaire. Ce que nous remarquons dans les arts sérieux, où le talent ne devient le plus souvent complet que par la maturité de l'âge et de l'expérience, nous le retrouvons aussi dans les productions considérées jusqu'à présent comme devant être le brillant apanage de la jeunesse, dans les œuvres d'imagination, la musique, la peinture, le roman, la poésie. Où est la mélodie plus pure, l'harmonie plus puissante que celles d'Hérold, de Rossini ou de Meyerbeer? la ligne plus parfaite, la pensée plus profonde, la fougue plus ardente que celles d'Ingres, de

Digitized by Google

Scheffer ou de Delacroix ? le paradoxe sentimental plus séduisant que celui de Georges Sand ? la mélancolie plus énergique que celle de Victor Hugo ? le chant plus doux que celui de Lamartine ? la douleur passionnée se traînant entre le cynisme et le remords, avec un accent plus déchirant que celui d'Alfred de Musset ? Si nous descendons jusqu'à ces interprètes, dont l'unique mission est de reproduire une œuvre qu'ils n'ont pas faite, nous cherchons en vain les successeurs, non seulement de Mars et de Rachel, de Lablache et de Malibran, mais même ceux de Déjazet et d'Arnal. Au fait général que j'énonce, on peut signaler de grandes, de glorieuses exceptions. Cependant, je crois avoir le droit de dire, que les représentants actuels de l'art, dans tous les degrés de la hiérarchie intellectuelle, sont inférieurs à ceux qui les ont précédés.

Faut-il en conclure que la somme d'esprit dépensée dans le monde d'aujourd'hui soit moindre qu'elle ne l'était dans celui d'hier ? assurément non. Le contraire est suffisamment démontré par la quantité de productions sérieuses et intelligentes que nous voyons éclore chaque jour. Nous avons beaucoup de bons travaux, mais peu de chefs-d'œuvre, beaucoup de gens instruits, mais peu de vrais savants, beaucoup d'hommes cultivant les arts, mais peu de grands artistes. En un mot, nous trouvons du talent partout, du génie nulle part.

Le génie n'est pas nécessaire pour pratiquer les arts, mais pour leur imprimer une direction, il est indispensable. Chaque époque a ses tendances, ses aspirations spéciales ; la figure de cet être immortel, qu'on appelle l'humanité, prend à chacun de ses âges une physionomie particulière ; au génie seul appartient le privilége de saisir le trait nou-

Digitized by Google

veau, de fixer le point incertain, et ainsi d'ouvrir et de montrer à l'art la voie qu'il doit suivre. En son absence que fait le talent? incapable de créer, s'il ne trouve pas de maître dans le présent, il en va chercher dans le passé; ses productions, même les meilleures, prennent alors je ne sais quel reflet suranné et vieilli qui, en leur laissant tout mérite, leur ôte tout prestige; elles se recommandent au lieu de s'imposer, et n'acquièrent qu'un succès d'estime à la place d'une réelle célébrité; mille étoiles ne nous donnent qu'une lueur incertaine, tandis que le soleil, à lui seul, nous accable de lumière. Ainsi en est-il du talent, dont les pâles clartés ne peuvent dépasser une petite sphère, au lieu que l'éclair du génie suffit parfois à illuminer un siècle.

Le monde intellectuel me paraît en ce moment flotter au sein d'une nuit brillante; le génie sommeille; d'où cela vient-il? question trop grave en elle-même et trop délicate par les complications qu'elle entraîne, pour que nous osions y répondre. Du fait établi et malheureusement incontestable, nous demandons seulement à déduire quelques conséquences.

La première est celle-ci : Puisque l'art est privé de la direction que le génie seul est capable de lui donner, il doit être nécessairement soumis à l'influence des esprits médiocres. En effet, dans l'ordre politique, quand ce n'est pas un souverain ou une aristocratie qui gouverne, c'est le peuple, en d'autres termes la masse des citoyens; dans le monde intellectuel, si les esprits ne sont pas forcés de s'incliner devant une ou plusieurs supériorités, la majorité fait la loi: qui dit majorité dit un ensemble de personnes dont les idées sont plutôt sensées qu'élevées, plutôt positives que poétiques, en un mot meilleures pour déterminer une opé-

Digitized by Google

ration financière ou politique que pour produire une œuvre d'art.

L'art doit être l'expression de ce qu'il y a de plus noble dans l'homme et dans la nature, de ce que j'appellerais volontiers le reflet divin dans la nature humaine; son rôle est de représenter une beauté, une bonté, une vérité qui n'existent pas en général, mais qui cependant pourraient être; il s'applique essentiellement à une manière d'être supérieure à nous, sans sortir de nous-mêmes qu'on nomme idéal, désignant par ce mot la tendance vers tout ce qui s'élève et tout ce qui est immatériel, en opposition à tout ce qui s'abaisse et qui est matière. Pour découvrir l'idéal il faut donc une intuition, et pour le rendre une énergie d'imagination qui ne se peuvent trouver ailleurs que dans un petit nombre d'âmes d'élite; les esprits ordinaires sont capables de comprendre l'expression de l'idéal, parce qu'elle va réveiller au plus profond de leur être un instinct qu'eux-mêmes ne se connaissaient pas, mais ils ne sauraient jamais l'inspirer, à plus forte raison le concevoir.

Les idées naturelles de la majorité doivent donc être hostiles à l'idéal, c'est-à-dire au véritable sentiment de l'art. En étudiant les dispositions morales de la société actuelle, on s'en convaincra sans peine. Le goût de l'argent et des jouissances matérielles est une des tendances les plus générales de la démocratie, à coup sûr celle qui domine notre époque. Appliquée à l'art, elle le fausse dans son principe en faisant croire aux maîtres de la richesse qu'ils peuvent tout rétribuer avec de l'or, même les œuvres de l'esprit, en pénétrant les artistes aussi bien que le reste de leurs compatriotes du désir d'arriver à la fortune, et en portant la jeunesse à embrasser la carrière des arts dans

Digitized by Google

un but matériel, ni plus ni moins qu'une autre profession. Il est dès lors impossible que le grand nombre des artistes ne cherche pas à réussir plutôt qu'à bien faire, et ne succombe pas à la tentation d'échanger la richesse et la célébrité contre une concession aux passions vulgaires. L'opinion publique est en ce point complice incontestable des artistes. Nous entendons tous les jours dire d'un romancier : Ses principes sont faux, ses idées immorales, mais ce sont les vices du temps ; ou d'un auteur dramatique : Sa pièce est mauvaise, mais il connaît bien son public ; ou d'un orateur politique : Il ne conclut à rien, mais l'auditoire est satisfait. Ces réflexions ont-elles un autre sens que celui-ci : Peu importe de faire bien ou mal, pourvu qu'on réussisse? et l'idée que le succès justifie tout, n'est-elle pas diamétralement contraire à l'art !

Nous pouvons conclure que les tendances générales de la majorité populaire sont hostiles au véritable sentiment de l'art, qu'elles deviennent, par la séduction matérielle, et l'absence d'esprits supérieurs, celles de la majorité artistique que, par suite, elles assurent l'influence aux esprits qui ne cherchent qu'à satisfaire la multitude, c'est-à-dire aux esprits médiocres, et qu'enfin l'art traverse une période dangereuse, égaré dans un immense cercle vicieux, où les attraits de la matière cherchent constamment à l'éloigner de l'idéal.

Le résultat, à mon avis, le plus désastreux d'un pareil état de choses, c'est l'avènement nécessaire d'une tyrannie intellectuelle qui pèse sur toutes les productions de l'esprit, et interdit le succès aux œuvres assez hardies pour ne pas flatter le préjugé populaire et anti-artistique. L'auteur qui se heurte contre ce rempart est sûr d'échouer, à moins

Digitized by Google

d'avoir un talent extraordinaire, et doit se résigner d'avance au double sacrifice de la fortune et de la célébrité, sacrifice pénible à tous, impossible à ceux pour lesquels le succès est l'unique moyen d'échapper à la misère.

Je choisis un premier exemple dans l'art historique. Tout le monde convient que la Révolution française a été le plus grand événement de notre époque, et que sa portée morale étant encore plus grave que ses résultats matériels, la vérité sur elle est l'une des plus importantes questions que le XIXe siècle ait à résoudre, je dis résoudre, parce que ce prodigieux cataclysme est encore si près de nous, les passions ont eu si peu de temps pour se calmer, que l'art historique n'a pu jusqu'à présent démêler, d'une manière complète, les erreurs provenant des divers préjugés, que l'histoire de la Révolution française est encore à faire, et que, par conséquent, les opinions devraient être parfaitement libres sur l'appréciation de ce grand événement. Voyons s'il en est ainsi : Quelques historiens, entre autres M. de Tocqueville, et, tout récemment, M. de Lavergne, ont démontré que plusieurs institutions, regardées comme des conquêtes de la révolution, dataient en réalité de l'ancien régime. Leur opinion n'a été et n'est encore tolérée qu'à cause des preuves dont ils l'ont entourée, aussi bien que du respect commandé par leur nom et leur talent. Supposons un auteur plus hardi, qui entreprenne, à tort ou à raison, de prouver que la révolution a compromis plus qu'elle n'a favorisé la cause de la liberté. Entendez-vous la tempête, concevez-vous les mépris qui vont d'avance accabler l'audacieux ? Et pourquoi cela ? est-ce en vertu d'une opinion amenée par les faits et les travaux accomplis jusqu'à l'état d'évidence ! Non, puisque chacun reconnaît que les consé-

Digitized by Google

quences morales de la révolution ne sont encore ni bien précisées ni bien connues. C'est tout simplement à cause du préjugé né de l'aversion du peuple pour l'ancien régime, préjugé qui fait de la révolution une idole à laquelle on ne peut toucher sans nuire à l'essor de la démocratie, et que la servilité des arts a propagé à l'envi sans l'avoir étudié, souvent même sans l'avoir compris.

Des hauteurs de l'histoire je descends à la littérature dramatique, j'examine les pièces de théâtre qui, depuis plusieurs années, ont eu le plus de succès, et je retrouve dans presque toutes, comme pensée fondamentale, deux idées, dont l'une n'est vraie que relativement, et dont l'autre est absolument fausse, c'est-à-dire l'apothéose de l'artiste et de la courtisane. Pour sortir de cette voie déplorable, diverses tentatives ont été faites; la critique s'est émue, l'opinion publique s'est indignée dans une certaine mesure, quelques auteurs ont fait jouer des pièces honnêtes. Tout a échoué. Pourquoi encore, sinon parce que le monde des soi-disants artistes et des êtres dégradés a fait la loi? Leur triomphe a été si complet, qu'ils ont eu la joie de voir la société honnête presque tout entière venir, en acclamant leurs vices, applaudir à sa propre honte.

Que dire des expositions de peinture, de ces immenses exhibitions, où quelques œuvres sérieuses se distinguent à peine au milieu d'une multitude de productions sans caractère, et trop souvent sans moralité? La voix sévère des artistes véritables se perd dans le bruit de la foule qui se précipite au devant des œuvres faites pour la flatter, et qui prodigue à leurs auteurs son argent et sa douteuse louange. —Oser blâmer l'entraînement général, c'est vouloir retourner en arrière, c'est faire entendre une plainte de vieillard,

Digitized by Google

et, grâce à ce concert d'éloges populaires, la hideuse tyrannie intellectuelle lève tous les jours plus haut sa tête vulgaire et flétrie.

En se laissant entraîner vers le despotisme dont nous l'accusons, l'art manque, suivant nous, à son premier devoir. Il y a trois grandes libertés, la liberté morale, la liberté intellectuelle et la liberté politique. La première, la plus importante de toutes et la fille aînée de Dieu, a été donnée au monde par le christianisme; la deuxième, celle de l'esprit, vient ensuite ; elle ne réside pas dans les lois, elle habite dans le cœur de l'homme, et l'art qui, par ses aspirations, encore plus que par ses œuvres, représente la partie la plus élevée et la plus indépendante de la culture intellectuelle, est avant tout chargé de l'établir et de la conserver. Quand il ne le fait pas, il oublie sa mission ; quand il demande à grands cris la liberté politique sans pratiquer la liberté intellectuelle, au lieu de se grandir il se rabaisse lui-même, et en arrive quelquefois au point de ne mériter que la pitié.

Absence d'esprits supérieurs, influence des esprits médiocres, assujettissement de l'art aux passions vulgaires, tyrannie intellectuelle, voilà donc ce qui nous a frappé, mais de tout cela ressort-il une tendance unique à laquelle se rattachent toutes les autres ? Nous ne le croyons pas. En plongeant nos regards dans l'abîme des incertitudes, creusé par les bouleversements de notre ère, et dans lequel tourbillonnent pêle-mêle les intérêts et les lois, les idées et les faits, les vérités et les erreurs, les grandeurs et les faiblesses, nous voyons que l'art, comme la société tout entière, s'agite entre deux grandes tendances, l'une mauvaise, c'est la prétention de la raison humaine à se passer de Dieu

Digitized by Google

pour s'égaler à lui ; l'autre bonne, c'est, au fond de tous les doutes, un amour sincère de la vérité et du bien.

La première est vieille comme le monde ; elle subsiste à travers les siècles et perpétue le spectacle de l'impuissance et des tristesses d'un orgueil incrédule ; la seconde nous paraît être le plus glorieux privilége et l'honneur des générations actuelles. Le préjugé existe encore, mais l'opinion générale sent ce qu'il y a de plus intime en elle, révolté contre lui, et, même en le flattant, aspire à le détruire ; l'histoire fouille les origines lointaines, la philosophie proclame le respect dû à la bonne foi, l'art déplore, quoiqu'il se résigne à le subir, le honteux esclavage où le matérialisme l'a réduit. Le bien n'est pas encore découvert, mais la conscience publique le proclame d'avance et lui promet son appui.

De ces deux tendances laquelle l'emportera? Question immense d'où il dépend de savoir si notre siècle marche vers une époque d'incomparable grandeur ou d'incomparable abaissement. Que d'autres augurent mal de l'avenir. Pour nous, fils des temps nouveaux, nous aimons mieux croire à la grandeur future qu'à la décadence de notre siècle, et, confiants dans la bonté de Dieu et dans les facultés de l'homme, nous attendons sans crainte la radieuse apparition du génie qui, du sein de nos aspirations incomplètes, fera surgir à nos yeux des splendeurs inconnues.

Comte de Poncins.

7 Septembre 1862.

Digitized by Google

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.

Séance du 17 juin 1862.

Présidence de M. Barrier.

M. le Président annonce à l'Académie que l'inauguration du monument élevé à la mémoire du docteur Bonnet aura lieu prochainement; l'Académie sera représentée à cette cérémonie par son bureau.

MM. Revilloud, de Genève, et d'Aiguy, de Lyon, font hommage à l'Académie de leurs ouvrages.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre titulaire dans la classe des Lettres, section de philosophie : les candidats présentés par la Commission sont au nombre de cinq. Après trois tours de scrutin, aucun des candidats n'ayant réuni la majorité des suffrages, l'élection est ajournée.

MM. Alexis Perrey et Noguez sont élus membres correspondants de la classe des Sciences, au premier tour de scrutin.

MM. Chaverondier et Desserteaux sont élus au même titre dans la classe des Lettres.

Séance du 24 juin 1862.

Présidence de M. Sauzet.

M. Pétrequin expose à l'Académie ses recherches sur le traitement des affections du tube intestinal au moyen des lactates alcalins.

Digitized by Google

Pendant longtemps les thérapeutistes ont eu recours, dans le traitement des maladies intestinales, à des médicaments sans analogie avec les agents que la nature emploie dans l'exercice de la fonction digestive.

M. Pétrequin est entré dans une voie plus rationnelle en employant les substances même que la nature a préparées et qui jouent un rôle dans l'acte digestif. Au nombre de ces substances se trouvent les lactates alcalins qui existent toujours dans le suc gastrique, comme l'ont appris les observations des physiologistes et les analyses des chimistes.

M. Pétrequin eut d'abord la pensée d'employer isolément les acides, l'acide lactique en particulier; mais il y renonça, tant à cause de la saveur acide de cette substance, qu'en raison de la nécessité de ne pas introduire dans l'économie des liquides acides; les principaux liquides de l'économie, sang, bile, salive, sont en effet alcalins.

Après une suite d'essais sur les lactates dont l'emploi pouvait être le plus favorable, M. Pétrequin a donné la préférence aux lactates de magnésie et de soude.

Voici quelle est l'action de ce médicament aux trois phases de la digestion; phase buccale, phase gastrique, phase intestinale:

1° Phase buccale : Lorsque la salive devient acide il en résulte des troubles dans les fonctions digestives, les dents s'altèrent, l'haleine devient fétide, la digestion lente; les pastilles de lactates alcalins, en rendant l'alcalinité à la salive, ramènent l'état normal; le même moyen agit également bien dans le cas d'une insalivation insuffisante.

2° Phase, digestion stomacale : Dans la dyspepsie, acide l'emploi des lactates alcalins est parfaitement indiqué et réussit en effet. Dans l'indigestion, au début, alors que l'estomac n'est pas encore surchargé, si on active par le moyen indiqué les sécrétions, on apporte dans l'état du malade un notable soulagement, dans la digestion douloureuse les lactates réussissent également pourvu que les pastilles soient prises quelque temps avant le début de la douleur.

Dans la dyspepsie neutre caractérisée par l'absence de sécré-

Digitized by Google

tion du suc gastrique, les alcalins réussissent comme stimulants de la sécrétion, ainsi que l'ont prouvé les expériences de M. Cl. Bernard.

Un médecin, M. Lucien Corvisart, a beaucoup vanté l'emploi de la pepsine artificielle dans le cas d'insuffisance de sécrétion du suc gastrique; l'expérience a montré que la pepsine seule n'a pas d'action salutaire, elle en a au contraire si on ajoute de l'acide lactique. Alors, en effet, on se rapproche de la constitution véritable du suc gastrique, lequel est composé de pepsine unie à l'acide lactique.

3° Phase intestinale : Comme l'estomac, l'intestin peut être le siége de dyspepsies flatulentes, gastralgiques, sèches, diarrhéiques. Comme dans la cavité buccale, les liquides secretés sont alcalins, et les aliments digérés sont surtout les féculents; l'indication des lactates alcalins était aussi rationnelle que dans les cas précédents; aussi l'expérience a prouvé que l'emploi du médicament était suivi de bons résultats. On emploie de préférence les pastilles chez les enfants atteints de diarrhées intestinales.

Des observations qui précèdent découle une conséquence générale; dans toute l'étendue du tube intestinal les lactates sont des excitateurs des sécrétions gastro-intestinales; en conséquence ils peuvent être mis en usage pour combattre les constipations.

Après cette communication, que M. le Président résume avec une extrême clarté, M. Faivre fait observer que M. Cl. Bernard a signalé dans les tissus du fœtus avant le troisième mois de la vie intra-utérine, une notable quantité d'acide lactique; les lactates joueraient donc un rôle important dans la nutrition; c'est un fait a ajouter à tous ceux qui confirment les vues émises par M. Pétrequin.

M. Martin-Daussigny présente un bidon de chêne qui remonte au règne de Henri II, et dont les élégantes ciselures sont dues au ciseau de Benvenuto Cellini. Cet objet porte en effet le chiffre de l'artiste célèbre.

Digitized by Google

Séance du 1er juillet 1862.

Présidence de M. Barrier.

M. Potton lit à l'Académie une *Notice bibliographique sur la vie et les travaux du docteur Eynard.* Cette notice doit faire partie d'une suite d'études sur les médecins lyonnais.

Reçu agrégé en 1779, le docteur Eynard professa successivement les cours d'accouchement et de pharmacie à l'École de médecine et fut nommé médecin de l'Hôtel-Dieu à la fin de 1787; il ne quitta ce poste que pour se livrer entièrement aux sciences appliquées à l'industrie.

En 1804 Eynard publia sur l'électrophore un travail qui mérita d'attirer l'attention de l'Académie; peu de temps après, il lut devant ce corps savant un travail original sur l'*Inflammation des matières combustibles au moyen de l'air comprimé et sur le briquet pneumatique.*

La ville de Lyon ayant appelé le savant et modeste Reymond à une chaire de chimie appliquée à la teinture, Eynard participa à ses recherches; deux mémoires en furent la conséquence, l'un *sur le bleu Reymond*, l'autre *sur les caractères et les analogies des sucres de canne et de betterave.*

Eynard revint bientôt à la physique; il importa à Lyon une machine à vermicelle, inventa et fit construire une machine propre à couper le bois de chauffage, prit une part très-grande à l'établissement des bateaux à vapeur et de la cristallerie lyonnaise.

Dans cette période active de sa vie. il publia successivement des mémoires *sur le Traitement au moyen des fumigations, l'importance de la gélatine, sur la céruse, sur la construction des foyers fumivores, la statistique du département du Rhône.*

On doit une mention toute particulière à son travail *sur l'Élévation des eaux du Rhône et sur les moyens de les distribuer dans les fontaines de la ville*; les idées émises par Eynard ont reçu aujourd'hui une complète réalisation.

Digitized by Google

On citera encore ses *Recherches sur l'introduction de la silice dans la fonte*, une *Notice sur l'exploitation des bitumes de Seyssel*, et l'invention d'un thermomètre en fer fondé sur la dilatation de ce métal.

Après s'être occupé avec succès de l'importante question de l'éclairage au gaz de la ville de Lyon et de l'établissement des métiers Jacquard, Eynard, depuis longtemps membre de l'Académie, reçut, grâce à l'initiative de la Compagnie, qui le tenait en grande estime, la récompense de ses éminents services, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Vers la fin de sa carrière, Eynard devint, à l'époque de sa fondation, administrateur de l'école de la Martinière; il légua à cette école non seulement sa bibliothèque et ses collections industrielles, mais encore une grande partie de sa fortune.

Par ses services éminents, Eynard mérite d'être mis au rang des bienfaiteurs de la ville de Lyon; il mourut en mars 1837, à l'âge de 88 ans.

M. Lortet lit un travail général *sur l'Histoire de la géographie et sur Ritter*, un des plus illustres représentants de cette science.

Après des remarques générales sur l'unité de la création, la solidarité des êtres, leurs rapports intimes, M. Lortet entre dans d'intéressantes considérations sur le système général de géographie chez les peuples de l'Orient, les Chinois, les Indiens, les Birmans, les Hébreux, les Grecs.

Les Birmans divisaient la terre en cinq contrées; les Hébreux en faisaient une surface arrondie, immobile, entourée de toutes parts par l'Océan; ils la divisaient en quatre zones, dont les montagnes de Sion occupaient le centre.

La géographie fut plus développée par les Grecs, grâce à Homère mais surtout aux études de Milet et d'Anaximandre, aux voyages de Hannon et Hérodote.

L'*Histoire de la Géographie* pourrait, d'après M. Lortet, comprendre les périodes suivantes :

Première époque : d'Hérodote à Ératosthènes.

Deuxième époque : systématique; d'Ératosthènes à Ptolémée.

Troisième époque : Géométrique; de Ptolémée à Copernic.

Digitized by Google

La géographie mathématique prend son essor par les travaux de Maupertuis et de Delambre.

La géographie physique doit ses développements aux efforts de Werner, Humboldt, de Buch, etc.

La géographie politico-statistique a été travaillée avec soin par Malte-Brun et Balbi.

Avec Ritter, vers la fin du siècle dernier, commence la géographie générale comparée qui envisage la terre, non plus isolément, mais dans ses rapports avec la nature et l'histoire. Dans la même voie que Ritter ont marché Rougemont, Berghaus et plusieurs autres savants.

Né en Prusse en 1779, Ritter suivit, en 1796, les cours de l'université de Halle; en 1798, il alla habiter Francfort comme précepteur; il commença alors ses travaux géographiques par une *Géographie de l'Europe*; c'est seulement en 1817 et à la suite de plusieurs voyages qu'il publia, à Berlin, son grand ouvrage sur *la Connaissance de la terre dans ses rapports avec la nature et l'histoire de l'homme*; ce travail fondamental, qui ne comprend pas moins de vingt-un volumes pour la seule description géographique de l'Asie, divers voyages dans les contrées de l'Europe, et surtout en Grèce et à Constantinople, occupa pendant le reste de sa vie ce laborieux investigateur.

Ritter est mort en 1859, âgé de 80 ans.

Séance du 8 juillet 1862.

Présidence de M. Barrier.

M. Dieu, professeur à la Faculté des sciences, sollicite l'autorisation d'être admis à lire devant l'Académie un mémoire dont il adresse le manuscrit, et qui a pour titre : *Du Mouvement des projectiles eu égard à la rotation de la terre.*

La demande de M. Dieu est agréée.

M. Barrier communique le discours qu'il a prononcé, comme président de l'Académie, à la cérémonie de l'inauguration du monument élevé à la mémoire d'Amédée Bonnet.

Digitized by Google

M. Guillard, au nom de l'auteur M. P. Herbert, offre à la Compagnie un travail imprimé *Sur l'Inscription de l'arc de triomphe d'Orange*.

L'honorable membre rappelle que l'on s'est demandé pendant longtemps en l'honneur de qui avait été érigé l'arc de triomphe d'Orange. L'opinion la plus répandue supposait qu'il avait été dédié à Marius. Partout, en effet, dans le Var et aux environs, on rencontre des monuments élevés à l'illustre général romain, dont tout dans ces pays semble parler encore. Un jour, la question fut portée devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres; mais le mot *Marius* ne se trouvant pas visiblement écrit sur l'arc de triomphe, l'Académie dut renoncer à formuler une opinion.

Il était réservé à M. Herbert de faire revivre l'inscription et de rendre ainsi au monument sa véritable origine.

Les anciens, on le sait, cramponnaient des lettres de bronze doré aux édifices publics. De ces lettres, les unes s'incrustaient dans un lit creusé qui en conservait la forme, les autres s'appliquaient simplement sur la pierre, où les attaches seules les retenaient; c'est à ce dernier genre de lettres les plus difficiles à déchiffrer, puisqu'elles ne peuvent être interprétées qu'à l'aide de clous laissés par les crampons, qu'appartenait l'inscription de l'arc de triomphe d'Orange. S'inspirant des travaux de ses devanciers, M. Herbert, au moyen de deux alphabets, dits de crampons, a retrouvé dans son entier l'inscription, jusqu'ici non expliquée, et, grâce à ses ingénieuses et patientes investigations, on sait aujourd'hui que l'arc de triomphe a été élevé et dédié, non à Marius ou à tout autre, mais à l'empereur Auguste, en souvenir de ses victoires.

En terminant, M. Guillard émet le vœu qu'un rapport soit précenté sur l'intéressant travail de M. Herbert.

A la suite de quelques observations présentées par M. Dupasquier, M. le président invite M. Martin-Daussigny à rendre compte de cette publication dans une des prochaines séances.

Digitized by Google

Séance du 15 juillet 1862.

Présidence de M. Barrier.

M. Lortet ayant adressé au professeur Ehremberg, de Berlin, des poussières rouges tombées à Lyon, le savant professeur lui a fait parvenir à ce sujet un mémoire spécial en l'accompagnant des indications qui suivent.

La mer occidentale d'Afrique, en raison de la fréquence des chutes de poussière, a été appelée mer ténébreuse (*mare tenebrosum*) ; l'une des Canaries est appelée *nebulosa* par Pline.

Le voyageur Darwin a fait parvenir au savant de Berlin six exemplaires de différentes poussières tombées sur les vaisseaux, et elles ont été analysées au microscope.

Les poussières recueillies à Udine en Calabre, à Malte, à Genève, à Lyon, ont la même couleur, les mêmes formes et renferment également des parties organiques.

Cette poussière atlantique n'est pas poussée par les vents qui soufflent de l'Afrique ; d'après les navigateurs Sabine et Tuckey elle est en rapport avec la direction des différents alisés nord-est, est, et sud-est ; on pourrait l'appeler poussière alisée ; cette poussière est un mélange de sable inorganique et de corpuscules organiques de formes répandues sur toutes les zones de la terre ; quelques-unes renferment des formes qui n'appartiennent pas à l'Afrique, mais à l'Amérique du sud.

La poussière alisée paraît liée à la direction des courants alisés, soufflant de l'ouest (Amérique) vers l'est (Europe), Asie occidentale et septentrionale.

Est-elle depuis des siècles transportée dans l'atmosphère par les courants alisés ? est-elle entretenue par les courants d'air chauds verticaux et produite en partie par les cendres volcaniques qui lui fournissent les cristaux pyroxéniques ? On ne saurait encore donner à ces questions une solution satisfaisante.

D'après Tuckey, la surface sur laquelle ont lieu les chutes en Afrique est de plus d'un million de mille carrés ; la chute de

Digitized by Google

Lyon a été évaluée à 400 mille carrés, et sa masse à 7,200 quintaux ; on peut juger par là de la masse de poussière charriée par l'atmosphère.

Ce mélange constant de poussières enlevées dans les régions des alisés septentrionaux, peut expliquer les chutes occidentales de poussière lors des tempêtes et les chutes constantes de l'Afrique occidentale ; il explique également les chutes en Asie centrale et les nuages de poussière qui fertilisent parfois l'intérieur de la Chine.

Aux considérations présentées par M. Lortet, M. Fournet ajoute les remarques suivantes :

En 1846, a eu lieu à Lyon et aux environs une chute de poussière analogue, par sa couleur et son aspect, à la terre jaune végétale ; l'espace sur lequel la chute a eu lieu s'étendait de Valence à Bourg, du Puy-en-Velais au Mont-Cenis ; le phénomène n'est point local, il se rattache à une tempête dont la marche a été la suivante.

Prenant son point de départ aux environs de Cayenne, l'ouragan a suivi le golfe du Mexique, les côtes de Floride, en emportant l'île de Kerwest ; il s'est étendu ensuite aux Bermudes, à Terre-Neuve et, de là passant aux côtes de France, il a fait sentir ses effets dans la région dont nous avons parlé ; l'ouragan s'est ensuite dirigé vers l'est, et en passant à Constantinople ; on a signalé à la même époque un ouragan semblable dans les mers de Chine.

M. Fournet ne partage pas l'opinion de M. Ehremberg au sujet des poussières qui entourent souvent comme de nuages le pic de Ténériffe ; ce sont bien de véritables nuages, mais d'un aspect particulier.

A la suite de ces communications, l'Académie entend la lecture du discours de réception de M. Genod ; le sujet de ce discours est l'éloge de Pierre Revoil, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts.

Digitized by Google

Séance dn 22 juillet 1862.

Présidence de M. Barrier.

M. Fournet fait un rapport verbal sur le travail de M. Aristide Dumont relatif à la distribution des eaux dans les villes de Paris et de Lyon. Après avoir rappelé, en ce qui concerne cette dernière ville, les différents systèmes proposés et en particulier celui de M. Coubayon et ses propres recherches, le savant rapporteur demande que M. Aristide Dumont soit inscrit sur la liste des candidats à la place de membre correspondant de l'Académie.

La conclusion du rapport de M. Fournet est mise aux voix et adoptée.

M. Lortet, revenant à la question des eaux à l'époque de l'Administration de M. Terme, rappelle les efforts de cet habile administrateur pour arriver à une solution de ce problème aussi important que difficile, et il signale les oppositions de tout genre contre lesquelles M. Terme a dû lutter.

M. Chenavard fait hommage à l'Académie d'un album intitulé : *Suite de compositions historiques.*

M. Faivre présente à l'Académie une fleur de *stapelia hirsuta*, dont les pétales sont entourés de cils vibratiles qui exécutent des mouvements très-visibles à l'œil. Ces mouvements étaient beaucoup plus apparents à l'instant ou la fleur a été détachée de son pédoncule, ils persistent depuis près de trente-six heures et paraissent être augmentés par la lumière et la chaleur.

M. Faivre fait connaître le résultat d'expériences entreprises sur les fonctions des racines, et en particulier sur leur exhalation.

Si on plonge les racines d'un porreau (*allium porrum*) dans une solution de bi-carbonate de soude, on observe la production d'un mélange gazeux qui renferme en quantité notable l'acide carbonique. Sous l'influence des racines, le bi-carbonate

Digitized by Google

de soude est en partie décomposé ; la racine seule ne saurait opérer cette décomposition ; les feuilles au contraire les produisent rapidement ; c'est ainsi que M. Faivre a vu des feuilles de porreau placées dans une éprouvette remplie de bi-carbonate de soude, dégager en peu d'heures une très-forte quantité d'oxygène.

Si la plante est placée à l'obscurité, la décomposition du bi-carbonate de soude et la production du mélange gazeux n'ont jamais lieu.

Si la racine est placée à l'obscurité et les feuilles à la lumière, la décomposition peut avoir lieu, mais avec lenteur.

Si la racine est placée à la lumière et la feuille à l'obscurité, la production du gaz se montre très-abondante et très-rapide, lorsqu'on opère au printemps, avec des plantes en voie de développement. Le gaz produit consiste en un mélange d'acide carbonique, d'oxigène et d'azote ; dans une expérience, en 24 heures il s'est produit un mélange gazeux composé comme il suit :

Acide carbonique	0,29 cc
Oxigène.....	0,12 cc
Azote.....	0,84 cc

On ne saurait expliquer ces résultats qu'en admettant une absorption considérable d'air par la feuille à l'obscurité, et une exhalation d'azote et d'oxigène par les racines à la lumière.

Les choses se passent comme si les feuilles faisaient fonctions de racines, et les racines fonctions de feuilles.

En définitive il y a exhalation de gaz par les racines, et sous l'influence des feuilles.

En remplaçant l'air qui entoure les feuilles à l'obscurité, par une atmosphère d'hydrogène, l'auteur a constaté que l'hydrogène est absorbé par les feuilles et exhalé par les racines.

Ces expériences seront continuées avec soin ; en attendant elles ont conduit à plusieurs résultats incontestables :

L'exhalation de gaz et de mélange gazeux par les racines ;

La décomposition du bi-carbonate de soude par les racines ;

L'influence essentielle qu'exercent les feuilles sur les fonctions des racines.

Digitized by Google

Séance du 29 juillet 1862.

Présidence de M. Barrier.

M. le Président entretient la Compagnie de la perte qu'elle vient de faire dans la personne de M. Michel-Philibert Genod, décédé le 24 juillet.

Cette mort, dit M. le Président, est un nouveau deuil pour l'Académie, qui, pendant le peu de temps qu'il lui a appartenu, a pu apprécier dans M. Genod les qualités de l'homme et de l'artiste, et perd en lui un des membres éminents de sa section des beaux-arts.

Sur l'invitation de M. le Président, M. Fraisse donne lecture du discours qu'il a prononcé, au nom de l'Académie, sur la tombe du défunt.

Après avoir rappelé que l'Académie a décidé l'impression, dans ses mémoires, du discours de réception que la mort n'a pas permis au regrettable M. Genod de lire en séance publique, M. Sauzet demande que l'hommage rendu à sa tombe soit inséré à la suite de ce discours.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

M. Sauzet propose de décerner le titre d'associé à M. le marquis de Belbeuf, premier président honoraire de la Cour impériale de Lyon, aujourd'hui sénateur. M. de Belbeuf, président de la société des antiquaires de Normandie, adressait, il y a quelques mois à la Compagnie, avec un exemplaire de ses œuvres complètes, scientifiques et littéraires, une lettre renfermant les expressions de la plus vive sympathie pour l'Académie de Lyon. Si, par des raisons de convenance que l'Académie appréciera, M. de Belbeuf se taisait sur son vif désir de lui être associé, M. Sauzet se porte garant de ce désir et du reconnaissant accueil qui serait fait à une décision prise dans le sens de sa proposition.

M. Bouillier inscrit pour une lecture, communique un travail sur une publication de M. l'abbé Blancpignon, relative à la découverte de documents nouveaux sur Malebranche.

Digitized by Google

Séance du 5 août 1862.

Présidence de M. Barrier.

M. Martin-Daussigny offre à l'Académie et aux membres présents une brochure ayant pour titre : *Le Campo Santo, à Pise.* Lecture est donnée d'une lettre de M. Dieu, professeur de mathématiques appliquées à la Faculté des sciences de Lyon, lequel se porte candidat à une des places vacantes dans la section des sciences mathématiques et physiques; cette lettre est accompagnée de plusieurs ouvrages.

M. le Président, après avoir consulté l'Académie, renvoie la demande de M. Dieu à l'examen de la Commission scientifique de présentation.

M. Bonirote, professeur de dessin à l'École des beaux-arts, ancien directeur de l'Ecole d'Athènes, écrit qu'il se met sur les rangs pour la place vacante dans la section des beaux-arts, par suite du décès de M. Genod.

Cette demande étant appuyée, l'examen en est renvoyé à la Commission littéraire de présentation.

Organe de la Commission scientifique de présentation, M. Fournet lit un rapport sur les travaux de M. Aristide Dumont, ingénieur, et notamment sur son système de distribution d'eau dans les villes, et conclut à son inscription sur la liste des candidats au titre de membre correspondant.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

M. Bouillier continue la lecture de son travail sur les documents nouveaux relatifs à Mallebranche, récemment publiés par M. l'abbé Blancpignon.

Digitized by Google

Bibliographie.

La Malice des choses, par M. Arthur de Gravillon ; Par Monts et par Vaux, par M. de La Cottière.

Mahomet, quoi qu'en disent ses détracteurs, était un grand philosophe, et dans maint endroit de l'Alcoran éclate une profonde connaissance du cœur humain. Je n'en veux d'autre preuve que l'organisation de son paradis. A tout législateur il eût été facile de deviner qu'un ciel rempli de bocages toujours verts, de fontaines sans cesse jaillissantes, de houris d'une éternelle jeunesse, devait plaire à ces peuples en proie aux ardeurs du soleil et de la sensualité. Mais comment satisfaire les femmes qui n'y ont point entrée, puisque les compagnes des élus doivent être d'origine céleste? Voilà où plus d'un eût échoué ; Mahomet s'en tire par un trait de génie qui ressemble fort au dénoument d'un conte ou d'un vieux fabliau ; il place les fidèles musulmanes en dehors du paradis, et leur félicité consiste à regarder à travers les fentes ce qui se passe à l'intérieur.

Moins que tout autre notre siècle doit s'étonner de la singularité de cette invention, et nous n'ignorons pas le bonheur de la curiosité satisfaite. Jamais l'esprit de recherche n'acquit un si grand développement, et la manie de l'analyse sera le cachet distinctif de notre époque. Nous avons tout regardé, tout vu, tout embrassé, et, malgré tant d'efforts, nous avons encore beaucoup à apprendre. Voici deux esprits curieux qui ont regardé comme les élues musulmanes à travers les fentes du monde, et viennent nous dire le résultat de leurs investigations. M. Arthur de Gravillon a tenté l'étude la plus périlleuse et la plus difficile, il a voulu descendre en lui-même et se rendre compte de la *Malice des choses*. Et le voilà monté sur le coursier de l'humour et de la fantaisie, se livrant tout entier au vol inégal et capricieux de la folle du logis qui, dans sa marche aventureuse, fait bien quelques faux pas, mais arrive sans trop d'encombres au terme de la course. Je lui demanderais seulement de ralentir son allure pour prendre avec plus de netteté l'image des objets qu'il trouve sur sa route.

M. de La Cottière s'en va *par monts et par vaux*, cherchant l'imprévu et la gaîté, et bien souvent il les rencontre. Son livre nous met aux bords des lacs de Suisse, ou sur les rives du Rhin, pays qui tous nous sont familiers, et où nous croyons être encore en le lisant. Pourquoi lui reprocherions-nous de ne nous rien dire de bien nouveau sur un sujet épuisé par tant de plumes savantes? Nous ne le chicanerons pas davantage sur quelques unes de ses assertions, et nous ne croyons pas la sûreté de l'État compromise, quand bien même on ne déciderait pas en dernier ressort si les ours de Berne tirent leur origine d'une légende, comme le veut M. de La Cottière, ou simplement d'un fait naturel, comme le disent les historiens de la Suisse.

Nous espérons bientôt voir de nouvelles productions de ces jeunes et féconds écrivains, productions qui, nous n'en doutons pas, marqueront de nouveaux progrès dans l'art si difficile et pourtant si nécessaire du style, et dont les plus grands génies eux-mêmes ne dédaignent point de faire leur étude continuelle et assidue.

Adrien Desprez.

Digitized by Google

RENTRÉE DES FACULTÉS. — DISCOURS DE M. FAIVRE.

La rentrée des Facultés a eu lieu le vendredi 21 novembre avec la solennité accoutumée. Depuis trois ans, par une innovation heureuse, au lieu de cinq rapports, dont les détails techniques étaient plus faits pour intéresser un conseil qu'une grande assemblée, nous avons le plaisir d'entendre un vrai discours sur un des sujets les plus élevés des sciences et des lettres. L'orateur était, cette année, M. Faivre, professeur de botanique à la Faculté des sciences. Il a abordé avec succès, à propos du système de Darwin sur la sélection des races, une des plus grandes questions de la philosophie des sciences naturelles, celle de la fixité ou de la variabilité des espèces.

Il a fait connaître d'abord le principe de la sélection artificielle et les résultats auxquels elle a conduit, en France et en Angleterre, les éleveurs et les horticulteurs. Ensuite il a exposé le principe de la théorie de Darwin sur la sélection naturelle ; l'origine des variations, leur transmission par voie de l'hérédité, leur développement graduel, sous l'influence du combat de la vie ou de la concurrence vitale. M. Faivre a cherché à établir comment le système de Darwin est inacceptable dans son principe, et inadmissible dans ses conséquences. Il lui reproche de ne pas faire assez grande la part des influences extérieures, de s'appuyer sur des hypothèses que les faits ne justifient pas, pour arriver à cette conclusion, qu'il n'y a que quatre ou cinq types primitifs qui, diversement modifiés, ont engendré toute la variété actuelle des espèces. Selon M. Faivre, les faits de la sélection artificielle, sagement interprétés, nous ramènent contrairement à l'opinion de Darwin, à la théorie de la fixité des espèces et de leur variabilité limitée. — Ce discours, remarquable par l'élévation des vues, par l'élégance et la clarté, a été écouté avec le plus grand intérêt et vivement applaudi par la docte assemblée. Nous nous permettrons seulement de reprocher à M. Faivre d'avoir peut-être trop fait intervenir les intérêts de la Providence et de la puissance créatrice dans ses arguments contre Darwin. Qu'il y ait quatre ou cinq types primitifs, qu'il n'y en ait même qu'un seul, au lieu de cent, au lieu de mille, nous ne voyons pas que la Providence ait rien à y perdre ; nous ne serions pas même très-embarrassé de prouver que, dans le premier système, sa prévoyance admirable éclate encore mieux que dans le second. Il ne faut pas, à ce qu'il nous semble, mettre si facilement la Providence à la merci, en quelque sorte, des hypothèses et des découvertes scientifiques, ni la rattacher trop étroitement à l'état actuel de la science, qui du jour au lendemain peut changer. Peut-être vaudrait-il mieux imiter l'exemple de Fénelon qui, dans son *Traité de l'existence de Dieu*, s'attache toujours à montrer que la Providence est sauve, soit qu'on embrasse l'une ou l'autre des grandes hypothèses qui divisaient la science de son temps. D'ailleurs, partout où il y a une loi, même celle de la concurrence vitale, il y a un ordre, il y a un plan, il y a la Providence.

F. B.

Digitized by Google

CHRONIQUE LOCALE.

Le vent chasse les feuilles, les villas se ferment et les salons de la ville se rouvrent avec force grosses bûches dans la cheminée; non que le froid soit rigoureux, mais les pauvres citadins ont besoin d'un grand confort pour s'acclimater au milieu de nos rues qu'ils avaient quittées roulant des nuages de poussière et qu'ils retrouvent à l'état de ruisseau.

Que faire? les enfants s'ennuyent et Hamilton est parti! le Cercle musical a fermé, pour quelques jours, son petit salon coquet; plus d'enchantements, partant plus de joie! Le *Sorcier* du quai Saint-Antoine, qu'il ne faut pas confondre avec la *Sorcière* de Michelet, reviendra au jour de l'An et avec lui tous les prestiges, toutes les féeries mais, en attendant, que faire?

Les grands aussi s'ennuient; mais ceux-là, du moins, on peut les contenter. Nous avons d'abord les *Ganaches* qu'il faut voir pendant qu'on le peut; puis les *Bibelots du Diable* qui sont plus spirituels que le *Pied de Mouton*, que la *Poule aux œufs d'or*, la *Beauté du Diable*, les *Pilules du Diable* et autres diableries si fort à la mode en ce temps-ci. On l'a dit, les marins n'aiment pas à voir les drames maritimes si goûtés des habitants de l'intérieur des terres; nous ne sommes donc pas étonné que les hommes de chiffres et d'affaires du jour se jettent comme des perdus sur cette pâture affriolande de contes bleus, de transformations inouïes, de baguettes enchantées, de talismans tout puissants, de mirlitons magiques, de poudre de perlimpinpin qu'on ne croyait bons autrefois qu'à amuser les enfants et le bonhomme Lafontaine.

Aimez-vous la musique? on en a mis partout. C'est M. Pontet qui reprend ses soirées musicales si courues, M. Aimé Gros, au talent magistral, M. Le Beau, le célèbre organiste de Saint-Roch, M. Laprct, Mlle Champier, dont le jeune talent demande une place au soleil, c'est enfin la direction des Providences agricoles de Saint-Isidore qui donne, non un concert, mais une messe due au talent d'un Lyonnais, M. Paliard, sous la direction de notre habile chef d'orchestre George Hainl.

— Vous savez que le portrait de Boileau peint par Santerre et envoyé par le célèbre satirique à son ami Brossette est retrouvé? C'est toute une histoire. La toile est magnifique, le poète est vivant; le cadre est bien tel qu'il est décrit par l'érudit commentateur, largement sculpté et orné du quatrain composé pour la circonstance contre la *Pucelle* de Chapelain. Le tout se voit dans un faubourg de Lyon, à dix minutes des Terreaux; le propriétaire de ce trésor sera charmé de vous le montrer.

—Dans sa séance du mardi 2 décembre, l'Académie de Lyon a nommé : membres associés, M. le sénateur Vaïsse et M. le marquis de Belbeuf; membres titulaires, MM. Loir, Mollière et Reignier, enfin, membres correspondants, MM. Aristide Dumont, Faucher-Prunelle et Philibert Le Duc. En citant ces noms, il n'est pas besoin d'ajouter d'autres détails, le public est au courant; seulement on se demande : quand donc M. Soulary passera-t-il? est-il trop poète? ou ne l'est-il pas assez? A. V.

Aimé Vingtrinier, *Directeur-Gérant.*

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE XXVe VOLUME.

HISTOIRE PROVINCIALE.—LYON ET DÉPARTEMENTS ENVIRONNANTS.

Morel de Voleine. Petit précis historique sur Bellecour. 129
Allmer. Mosaïque romaine découverte à Sainte-Colombe..... 161
P. Michaud. Histoire du Beaujolais au XIIe siècle 190 294, 355, 431
L'abbé Jolibois. Émigration des Helvétiens 218
A. V. Congrès scientifique de St-Etienne 240,323
L'abbé Dard. La Bénissons-Dieu 249
De la Saussaye. Histoire litt. de Lyon au IVe siècle... 269
P. Saint-Olive. Ancienne salle de la Bourse..... 321
Comte de Poncins. Lyon avant 89..... 339,420
Aimé Vingtrinier. Les Sarrasins dans le Lyonnais..... 379
Véricel. Noël sur la maladie contagieuse de 1581. 412
P. Saint-Olive. Bataille entre Albin et Sévère..... 441
A. V. Chronique locale. 80,166,248,335,416,494

SCIENCES.

Travaux de l'Académie..... 64, 155, 307, 398, 479

LITTÉRATURE.

F. Raymond. Le château de Carillan..... 32
Dufour. Une chanson bressane..... 60
Peyré. Requête des oiseaux insectivores. 147, 203
Petit-Senn. Un autographe de Napoléon Ier..... 374
Pétrus P. Une nuit de dissolution, vaudeville... 447
Francisque B. Rentrée des Facultés. — Discours... 493

HISTOIRE.

Lortet. Notice sur Ch. Ritter..... 111

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

L. de Gaillard. Nicolas Bergasse..... 9, 83

Digitized by Google

MAYERY. Inauguration des monuments de Bonnefond et d'Amédée Bonnet..... 76
FRAISSE. Michel-Philibert Genod..... 142
GENOD. Eloge de Pierre Révoil..... 171
A. V. Maréchal de Castellane..... 333
Id. Octave-Vincent de Saint-Bonnet.... » 334
Id. Xavier Bastide..... 335

BIBLIOGRAPHIE.

DOUCET. *Du Principe vital*, par M. Bouillier... 71
Id. La Grèce moderne, par M. Yemeniz. 231
A. V. Une confession à propos des *Annales* de Tacite, traduction par M. Olivier. 245
P. SAINT-OLIVE. *Du Mineur*, par M. Fournet..... 330
Id. *Histoire de la soie*, par M. Pariset... 330
A. DESPREZ. *Souvenirs d'un voyage en Allemagne*, par M. Mulsant..... 331
Id. La *Malice des choses*, par M. de Gravillon..... 492
Id. *Par Monts et par Vaux*, par M. de La Cottière..... 492

BEAUX-ARTS.

De PONCINS. Mémoire sur les tendances de l'art .. 470

POÉSIE.

DOUCET. L'Oiseau empaillé..... 5
Léon GONTIER. La Ferme..... 81
Abel FABRE. Le Singe devenu barbier, fable..... 169
Sylvain BLOD. Haydn..... 170
A. BESSE DES LARZES. Le Nid d'oiseau..... 337
Victor de LAPRADE. Le Mois des morts..... 417

PLANCHES DE LA REVUE.

Le tombeau de Bonnefond, gravure de M. Dubouchet, d'après M. Chenavard
Portrait du docteur Amédée Bonnet, par M. Mosnier.

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google